

**Programme des Nations Unies pour l'environnement  
PNUÉ**

**Division Technologie, Industrie et Economie**

**Service Economie et Commerce**

---

**Manuel de Formation  
Sur l'Etude d'Impact Environnemental**

---

**Deuxième édition 2002**



**Programme des Nations Unies pour l'environnement  
PNUE**

---

**Manuel de Formation  
Sur l'Etude d'Impact Environnemental**

---

Editeurs :

Barry Sadler et Mary McCabe

Ceci est la deuxième édition du Manuel de formation en ÉIE rédigé par  
l'Institute of Environmental Management and Assessment  
Centre for Environmental Assessment and Management, Royaume-Uni  
(Barry Sadler et Karl Fuller, 2000)

et

Environment Australia  
(anciennement the Environment Protection Group), Canberra Australie  
(Bronwyn Ridgway, Mary McCabe, John Bailey, Robin Saunders, Barry  
Sadler, 1996)

avec les conseils et le soutien technique  
du Groupe international de travail sur l'ÉIE du PNUE et sous la direction  
de Hussein Abaza, PNUE/Service Economie et Commerce,  
Genève

Pour faire part de vos questions, suggestions et réactions concernant ce document, veuillez contacter :

Le Service Economie et Commerce  
Division Technologie, Industrie et Economie  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
11-13 chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine  
Genève

Téléphone : +41 (22) 917 8298  
Fax : +41 (22) 917 8076  
Courriel : [etb@unep.ch](mailto:etb@unep.ch)

Vous trouverez les mises à jour du Manuel et d'autres informations sur le site du réseau d'ÉIE australien : <http://www.environment.gov.au/net/eianet.html>

Conception et mise en page : Anne Charlton et Mary McCabe

Imprimé sur papier recyclé à 100%

ISBN 92-807-2624-1 (DTI/0726/PA)

## Le Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Il a pour mission de montrer la voie et d'encourager des partenariats dans la protection de l'environnement tout en étant une source d'inspiration et d'information pour les peuples et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans compromettre celle des générations futures.

Le Service Economie et Commerce du PNUE est l'un des services de la Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE). Il a pour mission de renforcer les capacités des pays, notamment des pays en développement et en transition économique, à intégrer les considérations environnementales dans les programmes de développement et les politiques macroéconomiques et commerciales. Le travail du Service est constitué de trois composantes principales : économie, commerce et services financiers. La composante économie du programme est axée sur le développement des capacités des pays, notamment des pays en développement et en transition économique, à développer et à utiliser les outils d'évaluation et à favoriser l'utilisation des instruments économiques aux fins du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Le travail d'évaluation du PNUE comprend le perfectionnement et la promotion de l'évaluation d'impact environnemental, qui constitue un outil efficace de prise en compte des considérations environnementales aux niveaux des projets et des programmes et lors de l'élaboration des politiques, en faveur du développement durable.

Pour obtenir plus d'informations veuillez contacter :

Hussein Abaza

Chef du Service Economie et Commerce

Division Technologie, Industrie et Economie

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

11-13 chemin des Anémones

CH-1219 Châtelaine / Genève

Tél. : +41 (22) 917 8298 ou 917 8179

Fax : +41 (22) 917 8076

Courriel : [hussein.abaza@unep.ch](mailto:hussein.abaza@unep.ch)

Internet : <http://www.unep.ch/etb>



## Remerciements

*Le Manuel de formation sur l'Étude d'Impact Environnemental du PNUE est le résultat de la collaboration entre un certain nombre d'organisations et d'experts. La première édition du Manuel avait été élaborée par Environment Australia (alors Environment Protection Agency). Le PNUE remercie l'équipe australienne qui a rédigé et réalisé cette version ainsi que tous ceux qui ont participé à sa conception et à sa réalisation.*

*Des remerciements particuliers sont adressés à : Barry Carbon pour sa direction et son soutien tout au long de la préparation du Manuel ; Mary McCabe, Bronwyn Ridgway, John Bailey, Robin Saunders et Barry Sadler (International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment, Canada), les auteurs qui ont participé à la rédaction du document ; Patricia Pedicini pour sa contribution à la méthodologie de formation ; et Anne Charlton pour la conception et la mise en page.*

*La préparation de la première édition du Manuel avait bénéficié des conseils et de la contribution d'un Groupe de travail international d'experts en ÉIE, mis en place par le PNUE afin de représenter divers points de vue, préoccupations, expériences et formations. Le Groupe d'experts, présidé par Hussein Abaza (PNUE), a revu le document à l'occasion de trois réunions, sponsorisées par le PNUE, à Nairobi (janvier 1995), Durban (juin 1995) et Genève (juin 1996).*

*Les avis et encouragements des membres du Groupe cités ci-après ont constitué une aide inestimable pour déterminer les informations à inclure ainsi que la forme et le contenu de ce document : Susan Becker (PNUE), Ron Bisset (Scott Wilson Resource Consultants), Elizabeth do Nascimento Brito (PPA, Brésil), Shem Chaibvoa (International Council for Local Environmental Initiatives, Zimbabwe), Barry Dalal-Clayton (IIED), Peter Croal (ACDI), Robert Goodland (Banque mondiale), Hans Gortworst (Geoplan, Pays-Bas), Paddy Gresham (IUCN), Mohammed El Halwagi (Ministère de la recherche scientifique, Égypte), Ram Khadka (IUCN, Népal), Remi Paris (OCDE), Maria do Rosario Partidario (Université Nouvelle de Lisbonne), Renat Perelet (Institut d'analyse systémique, Académie des Sciences, Russie), John Raimondo (African Environmental Solution Pty Ltd, Afrique du Sud), Husain Sadar (Université de Carleton, Canada), Barry Sadler (International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment, Canada), Bob Weir (ACDI), Samson Werikhe (Uganda National Park Service).*

*Les experts cités ci-après, qui ont participé à certaines réunions, ont également apporté des contributions significatives dont ils sont remerciés : Fritz Balkau (PNUE-IE), John Boyle (Zimbabwe Natural Resources Management Programme), Horst Bréier (OCDE), Arne Dalfelt (Banque mondiale, Abdoulaye Sene (Institut des Sciences de l'Environnement, Sénégal) et Anne Marie Skjold (IUCN, Kenya).*

*Pendant les derniers mois de l'année 1997, la version préliminaire du Manuel a fait l'objet d'une série de tests formels en Ouganda, en Hongrie (Europe centrale et orientale), au Vietnam (Asie du Sud-Est) et à Tegucigalpa (Amérique centrale). Le PNUE remercie le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas de sa contribution financière aux tests en Ouganda et au Vietnam. Il n'aurait pas été possible de réaliser ces tests sans la coopération et le soutien des organisations nationales et internationales suivantes : le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et l'Organisation mondiale de la Santé (Szentendre,*

Hongrie, septembre 1997) ; la National Environmental Management Authority, gouvernement ougandais et l'Institute of Natural Resources and Environment, Université de Makerere (Kampala, septembre 1997) ; le National Environmental Agency of Science, Technology and Environment, gouvernement du Vietnam et IUCN Vietnam (Hanoi, octobre 1997) ; et le Secretariat for Natural Resources and the Environment, gouvernement de l'Honduras (Tegucigalpa, décembre 1997). L'Institute of Environmental Assessment, RU, a réalisé le suivi des quatre tests pour le PNUE.

Des remerciements particuliers sont adressés à ceux qui ont présenté le Manuel du PNUE et ont suscité les discussions à son sujet lors des tests mentionnés ci-dessus : Barry Sadler (Szentendre) ; Hans Gortworst (Kampala) ; Bronwyn Ridgway (Hanoi) ; et Elizabeth Brito (Tegucigalpa). En outre, la contribution des personnes suivantes a été déterminante pour la réalisation des tests : Nenad Mikulic (direction nationale de la protection de l'environnement, Croatie) et Jiri Dusik (REC) pour l'atelier de Szentendre ; Justin Escaat et Panta Kasoma pour l'atelier de Kampala ; Hans Friederich et Pam Khoi Nguyen pour l'atelier de Hanoi ; et Maria Luisa Pardo pour l'atelier de Tegucigalpa.

L'Institute of Environmental Management and Assessment a pris la direction de la préparation de la deuxième édition du Manuel. Barry Sadler et Karl Fuller ont réalisé les propositions de mises à jour et de modifications avec l'aide d'Alison Fell, de Richard Hook et de Gloria Miller. Mary McCabe et Barry Sadler ont édité la deuxième édition du Manuel, avec l'assistance de Mariko Hara, PNUE, Genève. Rahila Mughal et Désirée Leon du PNUE de Genève ont apporté leur soutien administratif. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a contribué financièrement à la deuxième édition du Manuel. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes et organisations concernées.

Encore une fois, les avis et contributions du groupe international d'experts pour revoir certaines parties du document lors de réunions à Christchurch (septembre 1998), Glasgow (juin 1999) et Hongkong (juin 2000), ou par correspondance, ont été déterminants pour mener à bien le projet. Des remerciements particuliers sont adressés aux personnes suivantes : Hussein Abaza (PNUE, président du groupe d'experts), Charlotte Bingham (USAID), Elizabeth do Nascimento Brito (Banque interaméricaine de développement), Barry Dalal-Clayton (IIED), Peter Croal (ACDI), Arne Dalfelt (Banque mondiale), Hans Gortworst (Geoplan, Pays-Bas), Pavaiz Naim (IUCN, Pakistan), Maria do Rosario Partidario (Université Nouvelle, Lisbonne), Abdoulaye Sene (Institut des Sciences de l'Environnement, Sénégal), Robin Saunders (Consultant, Australie), John Raimondo (African Environmental Solution Pty Ltd, Afrique du Sud), Bronwyn Ridgway (Maunsell McIntyre, Australie) et Martin Ward (Conseiller environnemental, Nouvelle-Zélande).

A la fin de chaque partie, des remerciements détaillés sont adressés aux nombreux auteurs dont les textes ont servi de base à la compilation des différentes sections du Manuel. En particulier, lors de la première rédaction du Manuel, il a été fait largement usage du rapport de l'International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment réalisée par Barry Sadler et publiée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'International Association for Impact Assessment et du document d'accompagnement sur l'ÉIE : Issues, Trends and Practice réalisé pour le PNUE par Ron Bisset (alors de Scott Wilson, Ltd.), avec les conseils et le soutien technique du Groupe de travail international du PNUE sur l'ÉIE.

Merci à tous.



## A propos de ce Manuel

*Ce Manuel est destiné à aider à développer les compétences en matière d'évaluation d'impact environnemental (ÉIE). Il constitue un outil pour les formateurs qui ont déjà une certaine expérience et une certaine compréhension de l'ÉIE. Il est conçu pour les aider à préparer et à donner des cours de formation qui permettent de comprendre l'ÉIE et d'acquérir une compétence de base dans son application.*

*Le Manuel est notamment conçu pour :*

- *identifier les besoins et les priorités au plan local en matière d'ÉIE ;*
- *concevoir des cours de formation sur mesure pour répondre à ces besoins ;*
- *placer la formation à l'ÉIE dans le cadre d'une stratégie de développement des capacités ; et*
- *encourager la formation de réseaux de professionnels de l'ÉIE permettant de favoriser les échanges d'informations et d'acquérir de nouvelles compétences.*

---

Le Manuel permet de préparer toute une série de cours. Par exemple, un programme court peut-être mis au point, pour des fonctionnaires de haut rang, afin de présenter les avantages de l'ÉIE et sa contribution au développement durable. Des cours plus longs peuvent être conçus pour ceux qui utilisent l'ÉIE et qui ont besoin de comprendre en détail certaines ou toutes les étapes de celle-ci.

Le Manuel constitue la clef de voûte d'un ensemble d'ouvrages de formation qui comprend deux volumes complémentaires ou d'accompagnement :

- *Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach* qui présente certains aspects de l'expérience internationale de bonnes pratiques en matière d'ÉIE et propose des approches intégrées de l'évaluation d'impact.
- *Case Studies of EIA Practice in Developing Countries*, qui décrit des situations réelles et présente des exemples de mise en œuvre des principaux éléments et des principales étapes de l'ÉIE.

Avec ces deux ouvrages, le Manuel peut être utilisé pour concevoir et donner des cours de formation à l'ÉIE qui partent d'exemples de bonne pratique en la matière et font le lien avec la situation dans les pays en développement et en transition. Il faut toujours adapter l'utilisation du Manuel aux besoins en matière d'ÉIE. Il convient d'identifier ces derniers au début du processus et avant que la formation ne commence. Cette analyse doit aussi aider à intégrer des sources d'informations, des contacts et des études de cas locaux qui peuvent être utilisés pour rendre la formation plus adaptée, plus bénéfique et plus intéressante pour les participants.

Ce Manuel est basé sur les résultats d'un test pilote de la version précédente, réalisé en situation d'apprentissage. Il est disponible en ligne, de même que les deux volumes complémentaires, les résultats des tests et d'autres informations complémentaires, aux adresses Internet suivantes :

<http://www.environment.gov.au/net/eianet.html>

<http://www.unep.ch/etb/publications/enviImpAsse.php>

Cette édition a également été actualisée pour tenir compte des évolutions de la législation, des procédures et des pratiques en matière d'ÉIE depuis la préparation de la version précédente. Les thèmes nouveaux et actualisés de la Partie E ont été revus par nombre d'experts en ÉIE. Le groupe de mise à jour était composé de : Elvis Au (Hong Kong), Charlotte Bingham (USAID), Ron Bisset (RU), Elizabeth do Nascimento Brito (Banque interaméricaine de développement), Peter Croal (Canada), Jiri Dusik (République tchèque), Robert Goodland (Banque Mondiale), Ram Khadka (Népal), Nenad Mikulic (Croatie), Parvaiz Naim (Pakistan), Amech Onianwa (Nigeria), Maria do Rosario Partidario (Portugal), Robin Saunders (Australie), Abdoulaye Sene (Sénégal), Pierre Senecal (Canada), Martin Ward (Nouvelle Zélande), Alex Weaver (Afrique du Sud), Iara Verocai (Brésil).

## Conception et contenu du Manuel

*Le Manuel est composé de cinq parties :*

- |                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Partie A</b> | Constitue une introduction au Manuel et à la manière de l'utiliser.   |
| <b>Partie B</b> | Explique le rôle et l'importance de la formation et du développement des capacités en ÉIE   |
| <b>Partie C</b> | Présente les grandes lignes d'une analyse des besoins en formation qui peut être utilisée, entièrement ou en partie, pour identifier ou pour confirmer les besoins particuliers en matière de formation.  |
| <b>Partie D</b> | Donne des conseils sur la façon de concevoir, de présenter et d'évaluer des cours de formation.   |
| <b>Partie E</b> | Est constituée d'une série de thèmes de formation concernant les principales étapes du processus d'ÉIE. Ces thèmes sont tous présentés de façon similaire et proposent des plans de cours ; une sélection d'activités de formation ; une liste d'ouvrages et d'autres références ; ainsi que d'autres outils tels des présentations pour rétroprojecteur et de la documentation à distribuer. |

### Le Manuel en perspective

Cette partie présente les motivations, les objectifs et l'approche du Manuel. Elle donne une orientation aux formateurs et aux autres utilisateurs du Manuel sur son usage et son interprétation, ainsi qu'une liste de contacts et de références, qui peut être utilisée pour obtenir des informations complémentaires sur le processus d'ÉIE.

### Le renforcement des capacités et l'environnement

Cette partie esquisse le cadre d'une formation à l'ÉIE basée sur le concept et les principes du développement des capacités. Il introduit plusieurs angles d'approche que les formateurs en ÉIE devraient garder à l'esprit quand ils utilisent ce Manuel, notamment en ce qui concerne les préceptes et les règles destinés à favoriser et à soutenir la qualité des formations en ÉIE.

### L'analyse des besoins en formation

Cette partie du Manuel indique comment rassembler des informations et des documents de base sur l'ÉIE, dans le cadre de l'analyse des besoins en formation. Elle peut être utilisée pour identifier ou pour confirmer des besoins spécifiques de formation en ÉIE et pour mettre en lumière l'influence que les contextes économiques, politiques et sociaux peuvent avoir sur la présentation du cours. A cet effet, elle présente plusieurs méthodes et outils,

ainsi qu'un séminaire sur les besoins en formation destiné à rassembler un échantillon représentatif des intéressés.

Il se peut qu'un séminaire entier ne soit pas toujours nécessaire si les besoins de formation sont très clairs et que le contexte d'organisation de la formation est bien compris.

Pour finir, cette partie sur l'analyse des besoins en formation contient un petit questionnaire qui peut être rempli par tous les participants, avant le début de la formation, pour donner au formateur une bonne compréhension des besoins individuels.

### **La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

Cette partie fournit des outils pour :

- *élaborer un plan de la formation*
- *présenter les cours de manière efficace*
- *préparer un Manuel destiné aux participants*
- *évaluer le succès d'un cours*

### **Les thèmes de formation**

Cette partie propose une série de thèmes. Ils sont axés autour des étapes principales de l'ÉIE et des autres questions connexes importantes.

Les thèmes de formation sont structurés de manière à fournir

- *du matériel pédagogique de base sous forme de plans de cours ;*
- *des activités de formation avec des activités de groupe détaillées et des sujets de discussion ou d'exposés ;*
- *des références ; et*
- *des ressources documentaires.*

Ce matériel a été préparé de façon à inciter le formateur à intégrer des documents et informations d'origine locale. Le formateur doit compléter ou supprimer certaines parties pour s'adapter aux besoins en formation des participants tels qu'ils ont été identifiés lors de l'analyse des besoins en formation.

Il est prévu que les formateurs qui développeront de nouveaux matériaux de formation spécifiques à un pays les mettent à la disposition de leurs collègues et développent un réseau de formateurs et de praticiens, afin d'encourager les échanges de matériel de formation.

### **L'agencement des parties**

#### **Icônes**

Les icônes placées en marge apparaissent dans toutes les parties sur les thèmes de formation et sont conçues pour permettre d'identifier rapidement d'autres activités ou matériel qui peuvent contribuer à la formation.

**TRP**

indique qu'un transparent de présentation pour rétroprojecteur est disponible en fin de partie et peut être montré à cet endroit pour illustrer un point ou récapituler des idées présentées pendant le cours.

**Document à distribuer**

indique un document qui peut être copié et qui se trouve en fin de partie.

**Pro forma**

des tableaux et diagrammes de taille réduite sont souvent incorporés dans le texte. L'icône pro forma indique que des documents en format normal, destinés à être copiés, sont disponibles en fin de partie.



## Table des matières

Avant-propos	
Remerciements	
A propos de ce Manuel	

### Partie A – Le Manuel en perspective

Le sujet et la méthode	1
Motivation et contexte	2
Objectifs et utilisation du Manuel	3
Amélioration de la pratique de l'ÉIE	5
Mise en pratique de la méthode	7
Les mises à jour du manuel et les prochaines étapes	9
Annexe 1 : Sources d'informations sur l'ÉIE	11
Annexe 2 : Constitution d'une liste de contacts et échange d'informations	16

### Partie B – Le renforcement des capacités et l'environnement

L'importance du renforcement des capacités	28
L'importance particulière de la formation en ÉIE	31
L'offre et la qualité des activités de formation en ÉIE	35
Améliorer la pratique de la formation en ÉIE	36
Soutenir et renforcer la formation en ÉIE	39
Références bibliographiques	40
Annexes 1 : Exemples de formation en ÉIE et de renforcement des capacités	41
Annexes 2 : Autres avantages de la formation en ÉIE	44

### Partie C – L'analyse des besoins en formation

Introduction	45
1 <sup>ère</sup> partie : Collecter des informations sur le système et l'expérience en matière d'ÉIE	48
2 <sup>ème</sup> partie : Séminaire d'analyse des besoins en formation	53
Programme type d'un séminaire	56
Questionnaire préliminaire	61

## **Partie D – La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

Introduction	73
L'organisation d'une formation	73
Conception d'un cours de formation	76
Exemple de programme pour un cours	80
Présentation du cours de formation	87
Préparer le manuel destiné aux participants	91
Évaluation de la formation	92
Annexe 1 : Préparation d'une étude de cas	93

## **Partie E – Les thèmes de formation**

Thème 1	Introduction et vue d'ensemble de l'ÉIÉ	99
Thème 2	Législation, politiques et dispositifs institutionnels	131
Thème 3	Implication du public	159
Thème 4	Étude préalable	191
Thème 5	Définition du champ de l'étude	227
Thème 6	Analyse d'impact	255
Thème 7	Réduction et gestion des impacts	307
Thème 8	Rapport d'ÉIÉ	335
Thème 9	Examen de la qualité de l'ÉIE	355
Thème 10	Prise de décision	389
Thème 11	Mise en œuvre et suivi	409
Thème 12	Gestion du projet d'ÉIE	445
Thème 13	Évaluation de l'impact social	471
Thème 14	Évaluation environnementale stratégique	503
Thème 15	Orientations futures	547

## **Acronymes et glossaire**



---

## **Partie A**

# **Le Manuel en perspective**

---

**Le sujet et la méthode**

**Motivation et contexte**

**Objectifs et utilisation du Manuel**

**Amélioration de la pratique de l'ÉIE**

**Mise en pratique de la méthode**

**Les mises à jour du manuel et les prochaines étapes**

**Annexe 1 : Sources d'informations sur l'ÉIE**

**Annexe 2 : Constitution d'une liste de contacts  
et échange d'informations**

## Le Manuel en perspective

*Cette partie présente le Manuel de Formation d'évaluation de l'impact environnemental. Elle explique la motivation, les objectifs et la méthode du Manuel, en insistant sur son rôle et sa contribution pour répondre aux besoins croissants de formation en ÉIE. Une série de questions et de réponses donnent des indications sur l'interprétation du Manuel aux formateurs et aux autres utilisateurs. En même temps, ces « points de référence » définissent la stratégie suivie, les idées qui la sous-tendent et le lien avec des tendances et des problèmes plus larges en matière de renforcement des capacités et de développement durable.*

### Le sujet et la méthode

- Quel est le sujet principal du Manuel ?
- En quoi cette méthode est-elle différente de celle des autres Manuels de formation en ÉIE ?

*Le Manuel de Formation d'évaluation de l'impact environnemental propose des concepts, des outils et des exemples de « bonnes pratiques » destinés aux formateurs en ÉIE, surtout dans les pays en développement et les pays en transition. Le but est de les aider à préparer et à donner des cours de formation adaptés aux besoins des participants et aux priorités d'un pays donné en matière d'ÉIE. L'approche adoptée consiste à identifier les besoins et ce qui est réalisable dans un contexte donné. L'utilisation du Manuel dans cet esprit devrait contribuer à améliorer les pratiques des différents pays en matière d'ÉIE. Ainsi, la formation en ÉIE contribue à intensifier les efforts à long terme pour aider les Etats à développer leurs capacités à gérer l'environnement et à faire progresser le développement durable.*

A certains égards, le Manuel se distancie des approches classiques de la formation en ÉIE :

- il s'agit d'une boîte à outils de base pour formateurs plus que d'un cours ou programme de formation standardisé et imposé ;
- il est destiné en premier lieu à l'usage des formateurs locaux (bien que le Manuel puisse être utilisé par des formateurs extérieurs dans la première phase de la formation en ÉIE) ;
- il conduit à la conception de formations sur mesure, adaptées aux besoins des participants et au contexte dans lequel ils travaillent ;
- il promeut la formation comme partie intégrante d'une stratégie globale de renforcement des capacités ; et
- il se concentre sur le rôle et la contribution de la formation dans l'amélioration des pratiques en matière d'ÉIE.

Partie A

**Le manuel  
en perspective**

## Motivation et contexte

- Pourquoi avoir écrit ce Manuel ?
- Quels problèmes aborde-t-il et tente-t-il d'aider à résoudre ?

*Le Manuel a été élaboré par le PNUE en réponse à une demande croissante de formation en ÉIE, notamment dans les pays en développement et les pays en transition. En outre, il y a un certain nombre de problèmes liés à la formation en ÉIE dans ces pays. Le Manuel tente d'aborder ces problèmes par le biais d'une approche consistant à adapter la formation en ÉIE au contexte et aux besoins des pays et en établissant un lien avec le développement des capacités.*

---

Les activités de formation en ÉIE et de développement des capacités se sont considérablement développées ces dernières années. Entre-temps, les agences internationales d'aide au développement ont préparé ou ont fait préparer nombre de cours et un abondant matériel de formation en ÉIE. Certains d'entre eux ont été bien accueillis et ont contribué à améliorer la pratique de l'ÉIE ou à renforcer le processus d'ÉIE du pays bénéficiaire.

Cependant, de nombreuses formations en ÉIE sont restées des événements isolés qui n'ont pas correspondu aux attentes des participants dans les pays bénéficiaires. Parmi les raisons invoquées, les principales sont leur inadaptation aux besoins et aux réalités des pays en développement, l'absence d'objectifs clairs, le recours insuffisant à des praticiens locaux pour la conception et l'animation des formations et l'absence de suivi. En outre, il n'y a souvent que peu ou pas du tout de coordination entre des formations en ÉIE proposées par les différentes organisations internationales dans un pays en développement ou une région donnés. C'est pourquoi les formations en ÉIE ont manqué de cohérence et de logique et sont souvent déconnectées des processus globaux de renforcement des capacités.

Le Manuel a été élaboré pour répondre à ces préoccupations et à des demandes incessantes d'aide et d'information en provenance, notamment, des pays en développement. L'idée de base est que, pour qu'ils soient le plus efficaces possibles, les efforts de renforcement des capacités en ÉIE doivent être réalisés dans le cadre d'une approche stratégique, plutôt que de dépendre d'initiatives ad hoc ou d'essayer de satisfaire aux exigences du bailleur de fonds, projet par projet. Adopter une approche stratégique signifie adapter les formations en ÉIE à la situation et au contexte des pays bénéficiaires, en prenant en compte leurs degrés de développement divers en matière d'ÉIE ainsi que leurs besoins et priorités spécifiques. Le Manuel est conçu pour pratiquer une telle approche.

## Objectif et utilisation du Manuel

- Quels sont les principaux objectifs du Manuel ?
- A qui s'adresse les formations basées sur ce Manuel ?

*L'objectif du Manuel est d'aider les formateurs à concevoir et à donner des cours de formation en ÉIE adaptés aux besoins du groupe cible auquel ils sont destinés et qui correspondent aux priorités en matière d'ÉIE du pays ou de la région bénéficiaire. En particulier, le Manuel est destiné à aider les formateurs locaux à réaliser ces tâches. L'un des buts principaux est de leur permettre de transférer des connaissances, des concepts et des compétences adaptés et applicables à la situation présente. Ce processus devrait aboutir à l'organisation de formations qui correspondent aux besoins des principaux groupes impliqués dans l'ÉIE.*

Le Manuel propose une boîte à outils composée de principes, d'outils et de modules destinés aux formateurs en ÉIE, notamment dans les pays en développement et en transition. L'un des objectifs immédiats est de faciliter la préparation de cours et de matériel de formation adaptés au pays. En fonction du contexte, le nombre, la variété et la longueur des cours de formation peuvent aller d'un cours d'une demi-journée destiné à sensibiliser à l'ÉIE ou à faire une mise à jour sur les évolutions récentes de la législation et des procédures, à un cours d'immersion pratique de un à trois mois, destiné à enseigner les principales étapes et activités du processus d'ÉIE.

L'utilisation des outils fournis par ce Manuel aidera les formateurs à mettre au point une stratégie de formation adaptée aux tendances et aux réalités de l'ÉIE dans un pays donné. Les principales considérations à prendre en compte sont :

- identifier les besoins auxquels le programme de formation doit répondre ;
- déterminer les types de formation à organiser et le groupe cible auquel ils s'adressent ;
- préparer des cours et des études de cas qui correspondent aux caractéristiques environnementales et à la pratique locale de l'ÉIE ; et
- tenir compte des contextes environnemental, politique et socio-économique généraux et du cadre législatif et institutionnel de l'ÉIE.

Ce dernier point est particulièrement important pour l'adoption d'une approche stratégique dans laquelle les objectifs, le champ et la faisabilité de la formation en ÉIE sont fonction de ce qui est réalisable dans un pays donné. Quand les conditions et les engagements le permettent, il conviendrait d'utiliser le Manuel pour élaborer un programme complet de formation en ÉIE et de renforcement des capacités. D'une manière générale, le but est d'améliorer la pratique de l'ÉIE en développant les compétences des principaux acteurs qui participent au processus d'ÉIE et l'influencent. Les principaux groupes (ciblés) sont décrits dans l'encadré 1.

Partie A

Le manuel  
en perspective

**Encadré 1 : Les principaux groupes cibles auxquels est destinée la formation en ÉIE**

Ce Manuel est conçu pour aider à élaborer des formations en ÉIE destinées à cinq groupes cibles principaux :

**Les formateurs**

avec plus ou moins d'expérience, sélectionnés pour élaborer et donner les cours de formation adaptées à des situations particulières (par exemple, de sensibilisation générale, sur l'utilisation des procédures et des méthodes de l'ÉIE, l'organisation de consultations du public, la préparation ou l'examen de rapports d'ÉIE, etc.) ;

**Les praticiens**

à tous les niveaux, qui exécutent des tâches d'ÉIE ou ont l'intention de le faire et qui ont besoin de développer ou de renforcer leurs connaissances techniques dans l'un ou plusieurs des différents aspects (par exemple, ce groupe pourrait inclure le personnel de grands organismes de développement ou d'aide, des consultants du secteur privé, des fonctionnaires des autorités responsables du contrôle de l'ÉIE, etc.) ;

**Les responsables**

avec des responsabilités diverses, qui gèrent le processus d'ÉIE ou une composante essentielle de celui-ci et qui ont besoin d'acquérir des compétences professionnelles générales ou spécialisées pour leur domaine de responsabilité (par exemple, la rédaction de termes de référence, la gestion de projets d'ÉIE, les dispositions pour l'implication du public, l'audit et l'évaluation du processus d'ÉIE et de ses résultats, etc.) ;

**Les décideurs**

et leurs conseillers, dont certains peuvent n'avoir que peu ou aucune expérience préalable de l'ÉIE et qui ont besoin de comprendre ses objectifs, ses procédures et ses résultats ainsi que leurs propres rôle et responsabilités dans le processus (par exemple, en matière d'autorisation du projet et de fixation des conditions) ; et

**Les participants**

dont les membres d'organisations non gouvernementales, les groupes d'intérêts et le public concerné par les propositions, qui peuvent avoir besoin d'être initiés à l'ÉIE ou de mieux comprendre leur rôle et leurs relations avec les autres personnes impliquées (par exemple, pour les familiariser avec les possibilités d'implication du public dans la préparation de l'ÉIE et la prise de décision).

## Amélioration de la pratique de l'ÉIE

- *En quoi l'utilisation du Manuel peut-elle contribuer à améliorer la pratique de l'ÉIE ?*
- *Quel est le lien avec le développement durable en général ?*

*L'utilisation du Manuel devra tenir compte de deux situations:*

- *Les tendances et problèmes immédiats en matière d'ÉIE dans un pays donné ; et*
- *Le potentiel de l'ÉIE en tant que mécanisme destiné à assurer un développement durable.*

*Ces deux conditions sont étroitement liées. Surmonter les obstacles à l'ÉIE est indispensable pour mettre un terme à la détérioration de l'environnement ; cela constitue en soi une priorité en matière de renforcement des capacités pour le PNUE, et pour d'autres organisations internationales qui cherchent à aider les pays à réaliser un développement durable.*

L'ÉIE est un instrument qui a fait ses preuves pour analyser les effets des projets de développement sur l'environnement et pour réduire leurs effets négatifs potentiels. Presque tous les pays en développement ont désormais une certaine expérience de l'ÉIE, soit en raison de leur réglementation interne, soit parce que son application aux projets financés par l'aide internationale, ou par des organismes prêteurs, est devenue la règle. Dernièrement, il y a aussi eu des évolutions importantes au plan international dans la pratique de l'ÉIE avec l'introduction de nouvelles approches et l'accent mis sur de nouveaux aspects, telle l'évaluation environnementale stratégique (EES) (voir encadré 2). La mise en œuvre efficace de cette ÉIE de la « deuxième génération » est essentielle pour faire en sorte que les nouveaux projets de développement soient acceptables et durables du point de vue de l'environnement.

Jusqu'à présent, cependant, les progrès sur ce front ont été plus lents qu'on ne l'avait espéré au moment du Sommet de la Terre, qui s'était tenu à Rio de Janeiro en 1992, et il y a des différences marquées dans les niveaux de pratique de l'ÉIE. Cela est sans doute particulièrement évident dans les pays en développement les plus pauvres, où la dégradation de l'environnement hypothèque sérieusement les perspectives de développement et où l'utilisation de l'ÉIE est souvent entravée par le manque de ressources humaines et financières. Surmonter ces obstacles nécessitera des engagements politiques à long terme et un développement institutionnel. Dans d'autres pays, où il existe une législation et des procédures d'ÉIE, mais dont leur application n'est pas effective, il est possible que certains problèmes puissent être traités immédiatement grâce à la méthode de formation et au renforcement des capacités proposée dans ce Manuel.

A l'avenir, il convient de mettre en avant le potentiel de l'ÉIE pour aider à réaliser un développement durable, en reconnaissant les caractéristiques qui permettent d'atteindre cet objectif et de renforcer les capacités. Ces caractéristiques sont les suivantes :

Partie A

Le manuel  
en perspective

- *procédure universelle* – utilisée par pratiquement tous les pays et tous les organismes internationaux pour minimiser, réduire ou supprimer les impacts et risques environnementaux ;
- *obligation légale* – donne un fondement solide qui permet le développement d'une politique d'ÉIE et d'accords institutionnels ;
- *possibilité d'impliquer le public* – permet de rassembler toutes les parties concernées, y compris celles qui sont directement touchées par le projet et ont le plus à perdre ;
- *outil d'avant-garde* – a recours à une approche interdisciplinaire pour rassembler les informations nécessaires à la prise de décision ;
- *outil qui ouvre la voie à de nouvelles approches* – catalyseur de nouveaux modes d'évaluation plus intégrateurs et plus stratégiques, conformes aux concepts et principes du développement durable ; et
- *point de départ d'un programme complet de renforcement des capacités* – illustre les outils et compétences nécessaires pour intégrer l'environnement dans le cœur du processus de décision (les avantages plus généraux de la formation en ÉIE sont présentés dans la partie B).

#### **Encadré 2 : L'évolution du champ d'application du processus et de la pratique de l'ÉIE**

Le champ d'application de l'ÉIE comprend un nombre croissant de composants et d'objets d'attention, notamment :

- effets transfrontière et effets cumulatifs
- changement global, de la biodiversité et au niveau de l'écosystème
- évaluation environnementale stratégique (EES) de politiques, de plans et de programmes
- autres types d'évaluation des impacts, par ex. l'évaluation de l'impact social (ÉIS), l'évaluation de l'impact sur la santé (ÉIS) et l'évaluation des risques
- implication du public, dialogue avec les intervenants, médiation et autres modes de règlement des disputes
- intégration de l'ÉIE dans la préparation du projet et le cycle de planification du développement
- assurance de développement durable et mesures de sauvegarde de l'environnement
- problèmes d'équité et de qualité de vie, notamment le transfert forcé de population, la lutte contre la pauvreté et les moyens de subsistance durable
- intégration de l'ÉIE, de l'EIS et d'une analyse coût-avantages du projet et examen des résultats obtenus
- évaluation des options pour mettre en place le meilleur programme environnemental réalisable et
- application aux politiques commerciales, budgétaires, aux programmes d'ajustement structurel et à la reconstruction de l'environnement à la suite d'une guerre, de déplacements de populations ou de catastrophes naturelles

## Mise en pratique de la méthode

- *Quelles sont les principales caractéristiques de la méthode présentée dans le Manuel ?*
- *Comment les formateurs peuvent-ils en tirer le meilleur parti pour la formation et le renforcement des capacités ?*

*La méthode présentée dans ce Manuel est basée sur deux piliers. Premièrement, les principes et outils des parties B, C et D doivent être appliqués de façon à placer les besoins de formation en ÉIE dans le cadre d'une stratégie globale de renforcement des capacités dans un pays donné. Deuxièmement, les modules et matériaux de formation de la Partie D doivent être adaptés pour concevoir des cours de formation qui conviennent aux besoins et aux réalités dans les différents pays. Ce matériel pédagogique, qui résulte de l'expérience internationale de bonnes pratiques de l'ÉIE, doit être utilisé de manière sélective, en tenant compte des besoins identifiés au préalable.*

---

La méthode du Manuel peut être caractérisée comme suit, elle est :

- *basée sur les principes du renforcement des capacités – en insistant ,en particulier, sur le fait que les formateurs doivent agir comme chefs de file dans la mise en œuvre du cadre de formation en ÉIE de la Partie B ;*
- *guidée par les besoins des participants – en utilisant l'analyse des besoins en formation de la Partie C pour identifier les besoins et faire le lien avec la situation en matière d'ÉIE dans le pays concerné ;*
- *orientée vers la formation des formateurs et des praticiens – en utilisant les informations et les outils de la Partie D pour concevoir et donner des cours de formation dans les pays ;*
- *centrée sur les éléments de « bonnes pratiques » de l'ÉIE reconnus au plan international – en se basant sur les modules et les thèmes de la Partie E, dans la mesure où cela est nécessaire et adapté, pour préparer un matériel de formation adapté à la situation locale ; et*
- *ouverte aux institutions locales et aux individus qui s'impliquent – modifier le Manuel pour mieux tenir compte des particularités des lieux et du contexte pour la formation et le développement des capacités dans les pays.*

L'inventaire des éléments de bonnes pratiques constitue une base pour l'application systématique, étape par étape, du processus d'ÉIE. Il met également en lumière l'apparition d'un processus d'ÉIE de la « deuxième génération ». Comme le montre l'encadré 2, le champ de cette nouvelle approche est très vaste. Cependant, le mode de mise en œuvre varie considérablement d'un pays à l'autre.

Quand ils préparent du matériel de conseil et de formation, les formateurs devraient se concentrer sur les aspects appropriés.

Partie A

**Le manuel  
en perspective**



Il convient d'utiliser le matériel de formation du Manuel en conjonction avec les deux documents d'accompagnement :

- Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach constitue une mise à jour sur les dernières évolutions en ÉIE et en EES et présente les changements dans la législation, la procédure, ainsi que la méthodologie et les nouvelles approches de l'évaluation intégrée des impacts ou de l'évaluation de la durabilité.
- Case Studies of EIA Practice in Developing Countries donne un certain nombre d'exemples de mise en œuvre des principaux éléments et des principales étapes du processus d'ÉIE. L'ouvrage illustre la façon dont les formateurs peuvent préparer leurs propres études de cas ou modifier celles qui sont présentées pour les adapter et les rendre plus utiles et intéressantes pour les participants.

Il existe d'autres documents de première importance telles les différentes mises à jour du Manuel d'évaluation environnementale de la Banque Mondiale, qui se concentre sur les problèmes des pays en développement. Les rapports de l'International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment ont été utilisés pour la préparation de la première édition de ce Manuel. En outre, le Manuel indique des références essentielles et, d'autres sources d'informations et de conseils concernant la formation d'ÉIE et la pratique de celle-ci (Annexe 1). A quelques exceptions près, seules les références qui ont encore un minimum d'actualité (1991 et après) sont citées. Cette partie se termine par une liste de centres d'ÉIE et d'organisations internationales qui peuvent être contactées pour obtenir des informations et des conseils (Annexe 2).

## Les mises à jour du Manuel et les prochaines étapes

*Cette édition du Manuel prend en compte les résultats de tests formels d'une version préliminaire dans un échantillon de pays en développement et en transition. Elle est maintenant diffusée par le PNUE. Les réseaux et les formateurs individuels vont être invités à s'appropriier le Manuel, et à continuer à le développer comme outil et ressource pratique destinés à être utilisés dans leur région ou pays. Le Manuel est également disponible en ligne, avec les deux volumes d'accompagnement, les rapports des tests ainsi que d'autres informations complémentaires (<http://www.environment.gov.au/net/eianet.html>).*

---

Le Manuel a été préparé avec les conseils d'une équipe internationale d'experts en ÉIE et a fait l'objet de tests pilotes sous différentes formes, afin de l'évaluer et de le perfectionner. Dans l'ensemble, le Manuel a été bien accueilli et ceux qui ont participé aux tests formels organisés par le PNUE ont considéré qu'il constituait un outil de formation efficace. Cette édition du Manuel a été révisée sur la base des résultats des tests. Un résumé des principales modifications apportées à la version d'origine est présenté à la fin de cette partie.

La présente version du Manuel doit, elle aussi, être considérée comme provisoire. Les formateurs en ÉIE sont invités à utiliser et à adapter le Manuel afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Ceci implique de traduire le Manuel dans les différentes langues nationales (comme cela a déjà été fait au Vietnam, dans le cadre du programme de tests pilotes) et d'ajouter des études de cas et tout matériel qui présente un intérêt particulier. Afin de faciliter l'utilisation du Manuel, le PNUE prévoit de développer des partenariats stratégiques, avec des centres et des institutions impliqués dans l'ÉIE, dans différentes régions des pays en développement. Le Manuel va également être diffusé le plus largement possible en version imprimée, sur Cd-rom et sur Internet.

Le Manuel et les publications d'accompagnement seront accessibles en ligne par l'intermédiaire du Réseau international d'ÉIE, dont la maintenance est assurée par Environment Australia. Le Réseau assurera également un service spécial de soutien pour la dissémination des informations concernant l'utilisation et la mise à jour du Manuel ; par exemple par des mises à jour sur les activités de formation, les expériences faites dans différents pays et la préparation d'études de cas. En outre, le Réseau dispose d'une gamme plus large d'informations et de matériel utile pour les formateurs en ÉIE et les praticiens. Celle-ci inclut notamment la Banque de données de cours de formation en ÉIE de l'Association internationale pour l'évaluation d'impact, les rapports de l'Étude internationale sur l'efficacité de l'EE, des références bibliographiques et des liens avec d'autres réseaux.

Partie A

Le manuel  
en perspective

### Encadré 3 : Mises à jour de la deuxième édition du Manuel

Dans la mesure du possible, le texte et la mise en page de la première édition du Manuel ont été conservés. Sur la base des réactions et commentaires lors des tests, les modifications suivantes ont été apportées dans cette édition :

- mise à jour de certains outils dans le programme d'analyse des besoins en formation afin d'actualiser les informations collectées
- suppression de documents écrits complémentaires considérés comme inutiles, inadaptés ou dépassés par beaucoup de participants aux tests (qui ajoutaient peu en terme de contenu mais augmentaient considérablement la taille du Manuel)
- mise à jour des informations et conseils contenus dans les modules de formation dans la Partie D
- recentrage de certains modules pour tenir compte des demandes des utilisateurs, par ex. dans le 6<sup>ème</sup> thème, afin de donner plus d'informations sur les aspects techniques de l'ÉIE
- addition de nouveaux modules sur l'évaluation des impacts sociaux et l'évaluation environnementale stratégique
- préparation d'un ouvrage d'accompagnement avec des études de cas d'ÉIE adaptées aux pays en développement

## ANNEXE 1 : Sources d'informations sur l'ÉIE

Cette partie présente un résumé des sources et types d'informations sur l'ÉIE. Elle propose une sélection limitée d'ouvrages, rapports et documents, publiés au cours des dernières années pour la plupart d'entre eux. Un certain nombre de revues et bulletins d'information y sont également cités.

Ces listes sont surtout destinées à ceux qui ne connaissent pas très bien le domaine de l'ÉIE et les renseignent sur la littérature spécialisée. Certains des ouvrages cités donnent un bon aperçu des évolutions récentes en matière d'ÉIE et d'EES (notamment les deux volumes édités par Petts). Même présentée ainsi, la littérature sur le sujet est très abondante, et ne peut probablement être traitée de manière exhaustive. Ainsi, la banque de données utilisée par l'Etude internationale sur l'efficacité de l'EE (1995) contenait plus de 2 500 entrées. Depuis, beaucoup d'autres ont été ajoutées, bien que la littérature sur l'ÉIE reste relativement peu abondante.

### 1. Ouvrages sur l'ÉIE

Banque Mondiale (1996) *World Bank Participation Sourcebook*. Banque Mondiale, Washington.

British Medical Association (1998) *Health and Environmental Impact Assessment: An Integrated Approach*. Kogan Page, Londres, RU.

Canter L W (1996) *Environmental Impact Assessment (Deuxième édition)*. McGraw Hill Publishing Company, New York, USA.

Glasson J, Therivel R and Chadwick A (1999) *Introduction to Environmental Impact Assessment*. UCL Press, Londres, RU.

Lee N & George C (eds) (2000) *Environmental Assessment in Developing and Transitional Countries*. John Wiley & Sons, Chichester, RU.

Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment Volume 1: Environmental Impact Assessment: Process, Methods and Potential*. Blackwell Science Ltd, Oxford, RU.

Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment Volume 2: Environmental Impact Assessment in Practice: Impact and Limitations*. Blackwell Science Ltd, Oxford, RU.

Porter A and Fittipaldi J (eds) (1998) *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century*. The Press Club, Fargo, USA.

Vanclay F & Bronstein D (eds) (1995) *Environmental and Social Impact Assessment*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester, RU.

Wood C M (1995) *Environmental Impact Assessment: A Comparative Review*. Longman Scientific and Technical, Harlow, RU.

Partie A

Le manuel  
en perspective

## 2. Conseils

La liste de contacts (voir Annexe 2) donne des informations complémentaires sur les conseils en matière de procédures et de méthodologie donnés par les principales agences nationales et internationales d'ÉIE. Les agences citées ci-dessous ont un champ d'action international. L'annuaire de l'IIED fournit un large aperçu en la matière. Le Manuel d'évaluation environnementale de la Banque Mondiale, aussi bien dans les mises à jour que dans la version d'origine, constitue une référence essentielle en matière de pratique de l'ÉIE dans les pays en développement et en transition.

Banque Mondiale (1991) *Manuel d'évaluation environnementale. Volume I : Politiques, procédures et questions intersectorielles*. Banque Mondiale, Washington, D.C., USA.

Banque Mondiale (1991) *Manuel d'évaluation environnementale. Volume II : Lignes directrices sectorielles*. Banque Mondiale, Washington, D.C., USA.

Banque Mondiale (1991) *Manuel d'évaluation environnementale. Volume III : Lignes directrices pour l'évaluation environnementale de projets énergétiques et industriels*. Banque Mondiale, Washington, D.C., USA.

Commission européenne (1996) *Environmental Impact Assessment. Guidance on Scoping*. Direction générale de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la protection civile, Luxembourg.

Commission européenne (1996) *Environmental Impact Assessment. Guidance on Screening*. Direction générale de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la protection civile, Luxembourg.

Donnelly A, Dalal-Clayton B and Hugues R (1998) *A Directory of Impact Assessment Guidelines*, (Deuxième édition). International Institute for Environment and Development (IIED). Russell Press, Nottingham, RU

*Mises à jour du Manuel d'évaluation environnemental :*

1. The World Bank and Environmental Assessment: An Overview. Avril 1993.
2. Environmental Screening. Avril 1993.
3. Geographic Information systems for Environmental Assessment and Review. Avril 1993.
4. Sectoral Environmental Assessment. Octobre 1993.
5. Public Involvement in Environmental Assessment: Requirements, opportunities and issues. Octobre 1993.
6. Privatisation and Environmental Assessment: Issues and Approaches. Mars 1994
7. Coastal Zone Management and Environmental Assessment. Mars 1994.
8. Cultural Heritage in Environmental Assessment. Septembre 1994.
9. Implementing Geographic Information Systems in Environmental Assessment. Janvier 1995.

10. International Agreements on Environment and Natural Resources: Relevance and Application in Environmental Assessment (deuxième édition). Mars 1996.
11. Environmental Auditing. Août 1995.
12. Elimination of Ozone Depleting Substances. Mars 1996.
13. Guidelines for Marine Outfalls and Alternative Disposal and Reuse Options. Mars 1996.
14. Environmental Performance Monitoring and Supervision. Juin 1996.
15. Regional Environmental Assessment. Juin 1996.
16. Challenges of Managing the EA Process. Décembre 1996.
17. Analysis of Alternatives in Environmental Assessment. Décembre 1996.
18. Health Aspects of Environmental Assessment. Juillet 1997.
19. Assessing the Environmental Impact of Urban Development. Octobre 1997.
20. Biodiversity and Environmental Assessment. Octobre 1997.
21. Environmental Hazard and Risk Assessment. Décembre 1997.
22. Environmental Impacts of Mining Operations. Mars 1998.
23. Economic Analysis and Environmental Assessment. Avril 1998.
24. Environmental Management Plans. Janvier 1999.
25. Environmental Assessment of Social Fund Projects. Janvier 1999.
26. Public Consultation and Environmental Assessment. Mai 1999.

### 3. Brochures d'information sur l'ÉIE

*L'EIA Centre de l'Université de Manchester a réalisé une série de brochures et de documents sur la pratique de l'ÉIE. L'ensemble constitue une bonne introduction aux principaux aspects de l'ÉIE et en donne une bonne vue d'ensemble, notamment à ceux pour qui ce domaine est relativement nouveau ou dont l'accès à des sources d'informations est restreint. Les brochures suivantes sont disponibles sur le site du Centre :*

EIA Centre – University of Manchester

Site internet : <http://www.art.man.ac.uk/eia/EIAC>

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 3: Sources and Types of Published Information on EIA*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 10: Consultation and Public Participation within EIA*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 11: Reviewing Environmental Impact Statements*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 15: EIA in Developing Countries*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 16: EIA in Transitional Economies*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1996) *Leaflet 17: Evaluation of the Performance of the EIA Process*. EIA Centre, University of Manchester.

Partie A

Le manuel  
en perspective

EIA Centre – University of Manchester (1998) *Leaflet 5: EIA Legislation and Regulations in the EU*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1998) *Leaflet 6: EIA Centre Information Service*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1998) *Leaflet 18: Amended European EIA and Draft SEA Directives*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1998) *Leaflet 19: Monitoring and Post-auditing in Environmental Impact Assessment*. EIA Centre, University of Manchester.

#### 4. Formation en ÉIE

Il a déjà été dit que la littérature en matière d'ÉIE était relativement limitée. En outre, nombre de manuels et de matériaux réalisés dans ce domaine font l'objet d'une diffusion limitée ou sont destinés à une utilisation interne dans des organisations ou des sociétés de conseil. Les matériaux ci-dessous donnent un premier aperçu et quelques exemples d'approches de la formation en ÉIE.

##### **International Institute for Environment & Development (IIED)**

Site internet : <http://www.poptel.org.uk/iied/bookshop/>

L'IIED a réalisé plusieurs publications sur la formation en ÉIE. Les rapports suivants sont consacrés à une étude de cas sur la Tanzanie, dans le cadre d'une formation, et ont été réalisés en collaboration avec l'Université de Dar es Salaam. Ils sont disponibles sur le site de l'IIED.

Mwalyosi R, Hugues R and Howlett D (1999) *Introductory Course on Environmental Impact Assessment in Tanzania*. International Institute for Environment & Development, London.

Mwalyosi R, Hugues R and Howlett D (1999) *Orientation Course on Environmental Impact Assessment in Tanzania*. International Institute for Environment & Development, London.

Mwalyosi R, Hugues R and Howlett D (1999) *Review and Quality Control Course on Environmental Impact Assessment in Tanzania*. International Institute for Environment & Development, London.

##### **EIA Centre – Université de Manchester**

Site internet : <http://www.art.man.ac.uk/eia/EIAC>

Les brochures de l'EIA Centre de l'Université de Manchester qui traitent de la formation en ÉIE sont cités ci-dessous (et sont disponibles sur le site indiqué ci-dessus).

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 7: EIA Training: Progress and Prospects*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 8: Organising Training Courses on*

*Environmental Impact Assessment*. EIA Centre, University of Manchester.

EIA Centre – University of Manchester (1995) *Leaflet 9: Preparing Case Studies on Environmental Impact Assessment Training Courses*. EIA Centre, University of Manchester.

Lee, N 1989 *Environmental Impact Assessment: A Training Guide*. Occasional Paper 18 (2<sup>ème</sup> édition). EIA Centre, University of Manchester.

Lee, N and Woods C and Gazidellis V 1985 *Arrangements for EIA and Their Training Implications in The European Communities and North America*. Occasional Paper 13. EIA Centre, University of Manchester.

## 5. Revues

*Voici une liste des principaux magazines, revues et bulletins d'information sur l'ÉIE, l'évaluation d'impact et les domaines connexes de l'évaluation, de la planification et de la gestion environnementales.*

*EIA Newsletter*. Publiée deux fois par an par l'EIA Centre de l'Université de Manchester.

*Environment Matters*. Revue annuelle des activités déployées par la Banque mondiale dans le domaine de l'environnement.

*Environmental Impact Assessment Review*. Elsevier Sciences Publishing. New York, USA.

*Impact Assessment & Project Appraisal* (autrefois deux revues séparées) Revue de l'International Association of Impact Assessment. Beech Tree Publishing. Guildford Surrey. RU.

*Journal of Environmental Management*. Academic Press. Londres, RU.

*Journal of Environmental Planning & Management*. Abingdon, Carfax Pub. Co. Pour l'Université de Newcastle upon Tyne.

*Journal of Planning and Environmental Law*. Sweet and Maxwell. Londres, RU.

*Journal of Environmental Assessment Policy and Management*. Imperial college Press.

*The Environmentalist* (anciennement *Environmental Appraisal*). Le magazine de l'Institute of Environmental Management & Assessment.

*Industry and Environment*. Le Magazine de la Division Technologie, Industrie et Economie, PNUE.

Partie A

Le manuel  
en perspective



## ANNEXE 2 : Constituer une liste de contacts et échange d'informations

*Voici une liste des agences et organisations d'ÉIE. Cette liste de contacts est générale et sélective. Elle se veut servir de base aux formateurs et autres personnes désirant développer leurs propres réseaux professionnel et informationnel. Ensemble, les sites internet et les contacts fournissent de nombreux conseils et informations sur la pratique de l'ÉIE et la formation en ÉIE – lesquels seront utiles dans le développement du cours –, ainsi que du matériel basé sur les grandes lignes de ce Manuel.*

*L'analyse des besoins en formation étant à ses débuts, de nouveaux noms, contacts et informations vont apparaître au sujet de la pratique de l'ÉIE et des participants au processus de l'ÉIE dans le pays concerné. Lorsqu'une analyse des besoins en formation est menée en profondeur, l'information devrait être mise en circulation parmi les autres formateurs et personnes concernées en tant que partie intégrante du processus de renforcement des capacités. Dans cette optique, l'échange national et régional de matériel d'études de cas identifié et développé pendant la formation sera particulièrement utile. Une dissémination plus vaste encore de l'information pourra se faire au niveau international par l'intermédiaire d'un certain nombre de réseaux d'ÉIE mentionnés ci-dessous.*

### Liste des contacts ÉIE L'intérêt des organisations internationales pour les ÉIE

#### 1. Organisations des Nations Unies

Sites Internet : <http://www.unsystem.org>

On y trouve un index alphabétique des sites des organisations du système des Nations Unies.

#### *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*

Sites Internet : <http://www.unep.org>

Sur ce site figure le programme environnemental du PNUE pour un développement durable et des indications sur la structure de l'organisation ainsi que les produits et services qu'elle fournit.

Contact : UNEP Headquarters  
United Nations Avenue, Gigiri  
PO Box 30552  
Nairobi, Kenya  
Tél. : 254 20 7621234  
Fax : 254 20 7264489 / 90  
Courriel : [eisinfo@unep.org](mailto:eisinfo@unep.org)  
[unepweb@unep.org](mailto:unepweb@unep.org)

*Division Technologie, Industrie et Economie*

Sites Internet : <http://www.unep.fr/en/>  
<http://www.unep.ch/etb>  
<http://www.unep.org.jp/>  
<http://www.chem.unep.ch>

La Division dont le Bureau de direction est à Paris, comprend un centre et cinq services. Elle a pour mission de promouvoir les politiques, les instruments, les pratiques et les outils qui favorisent une approche et des pratiques respectueuses de l'environnement. Elle est composée de cinq services : Le Centre international d'Eco-Technologie (IETC), Production et consommation, Substances chimiques, Energie, ActionOzone ainsi que le service économie et commerce. Chaque Service a son propre site Internet, accessible à partir du site de la Division. On y trouve notamment les sources d'informations suivantes : maESTro, un annuaire très complet des technologies respectueuses de l'environnement sur le site de l'IETC, une banque de données sur les polluants organiques persistants (POP) et les registres d'émissions polluantes et de transferts sur le site du Service Chimie. Le site du Service économie et commerce fournit du matériel de référence en rapport avec l'ÉE - matériel également cité dans ce Manuel -, y compris un manuel sur l'environnement et le commerce.

Contact : Hussein Abaza, chef de service  
 Service Economie et Commerce  
 Division Technologie, Industrie et Economie  
 11-13, Chemin des Anémones  
 CH-1219 Châtelaine  
 Genève, Suisse  
 Tél. : +41 22 917 82 98, 917 82 43  
 Fax : +41 22 917 80 76

*Division de l'évaluation de l'environnement, information et alerte rapide du PNUE*

Sites Internet : <http://www.unep.org/dewa/Assessment>  
<http://www.unep.org/unep/eia>  
<http://www.unep.net>

Le rôle de cette division du PNUE est de fournir des données et des informations utiles concernant l'environnement et d'aider à renforcer la capacité des gouvernements à prendre en compte ces informations dans leurs décisions et leurs projets de développement humain durable. Le Réseau Environnement des Nations Unies, mis en place en 2000, rassemble les informations sur l'environnement provenant de toute une série de sources et les met à la disposition des utilisateurs intéressés.

Les sites Internet indiqués ci-dessus proposent respectivement des informations sur les sujets suivants : la structure et la mission du service, les services et types d'informations disponibles ; et le Réseau Environnement.

Contacts : Mrs Marion Cheatle, Acting Director  
 Division Early Warning and Assessment (DEWA)  
 United Nations Environment Programme  
 PO Box 30552  
 Nairobi, Kenya  
 Tél. : +254 20 7623 231  
 Fax : +254 20 762 3943

Partie A

Le manuel  
en perspective

Courriel : [beth.ingraham@unep.org](mailto:beth.ingraham@unep.org)

UNEP Net Environment Network

Courriel : [tecsupport@unep.net](mailto:tecsupport@unep.net)

### *Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/NU)*

Site Internet : <http://www.unece.org>

C'est l'une des cinq commissions régionales de l'ONU, elle a pour mission l'analyse des politiques, l'élaboration de conventions, l'élaboration de règles et de normes ainsi que l'assistance technique. On trouve sur le site de la CEE/NU les conventions sur l'environnement, notamment La Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

### *Convention sur l'ÉIE dans un contexte transfrontière*

Site Internet : <http://www.unece.org/env/eia>

La convention d'Espoo sur l'ÉIE dans un contexte transfrontière stipule l'obligation des parties à réaliser une étude d'impact sur l'environnement de certaines activités au début de la planification. Sur le site, on trouve le texte intégral de la Convention (on peut le télécharger), les principales étapes de procédure prévues par la Convention et des informations sur les méthodes et critères applicables pour déterminer l'importance d'un impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Le site propose également une liste de contacts pour les pays signataires.

Contact :  
Wiecher Schrage  
Commission Economique des Nations Unies pour  
l'Europe (CEE/UN)  
Environment and Human Settlements Division  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10, Suisse  
Tél. : 41 22 917 2448  
Fax : 41 22 917 0107 or 917 0613  
Courriel : [eia.conv@unece.org](mailto:eia.conv@unece.org)

### *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*

Site Internet : <http://www.unece.org/env/pp>

La convention prévoit, notamment, des obligations strictes en matière d'implication du public dans les processus de planification et de prise de décision, au niveau du projet et au plan stratégique, dont l'ÉIE et l'ÉES. Sur le site, on trouve le texte intégral de la convention d'Aarhus, les directives de Sofia, le guide d'application de la convention et d'autres matériaux utiles tel un manuel de bonnes pratiques en matière de participation du public au niveau local. Le site propose également une liste de contacts pour les pays signataires.

Contact : Jeremy Wates  
 Commission Economique des Nations Unies pour  
 l'Europe (CEE/UN)  
 Environment and Human Settlements Division  
 Palais des Nations  
 CH-1211 Genève 10  
 Suisse  
 Tél. : 41 22 917 2384  
 Fax : 41 22 907 0107  
 Courriel : [jeremy.wates@unece.org](mailto:jeremy.wates@unece.org)

### *Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*

Site Internet : <http://www.who.int>

L'OMS promeut la coopération technique entre les pays dans le domaine de la santé, met en œuvre des programmes destinés à maîtriser et à éradiquer des maladies et à améliorer la qualité de la vie humaine. Elle donne des conseils et établit des normes en matière de santé et de développement et favorise les transferts de technologies, d'informations et d'outils dans le domaine de la santé, dont l'évaluation d'impact sur l'environnement, de risque et d'impact sur la santé (ÉIS). Le site permet d'accéder à la bibliothèque, aux publications et aux rapports de l'OMS sur l'ÉIS et les méthodologies connexes.

Contact : Organisation Mondiale de la Santé  
 Siège de Genève  
 Avenue Appia 20  
 1211 Genève 27  
 Suisse  
 Tél. : +41 22 791 2111  
 Fax : +41 22 791 3111  
 Courriel : [info@who.ch](mailto:info@who.ch)

## **2. Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE)**

Site Internet : <http://www.oecd.org/env>

L'OCDE est un forum de pays développés. Sa nouvelle stratégie en matière d'environnement met l'accent sur l'intégration des politiques économique et environnementale. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) constitue le principal forum permettant aux donateurs bilatéraux de contrôler et d'harmoniser leurs politiques et procédures, notamment en matière d'ÉIE. Le site propose des conseils en matière d'ÉIE et des informations sur les activités du CAD, ainsi que d'autres documents utiles.

Contact : Remy Paris  
 Direction de l'Environnement de l'OCDE  
 2, rue André Pascal  
 75775 Paris Cedex 16  
 France  
 Fax : +33 (0)1 44 30 63 99  
 Courriel : [remy.paris@oecd.org](mailto:remy.paris@oecd.org)

Partie A

**Le manuel  
 en perspective**

### 3. Agences internationales et banques de développement

#### *La Banque Mondiale*

Sites Internet : <http://www.worldbank.org>  
<http://www.gefweb.org>  
<http://www.miga.org>

Le Réseau développement écologiquement et socialement durable (ESSD) de la Banque Mondiale comprend les groupes Environment, Social Development et Rural Development. Le site Environment contient un grand nombre de publications et d'informations sur les activités de la Banque en matière d'ÉE et, dans des domaines connexes, dans les pays emprunteurs. La Banque a modifié ses procédures d'ÉE (OP/BP 4.01 janvier 1999), renforcé le lien avec l'évaluation sociale et mis en place de nouvelles politiques de protection en matières sociale et d'environnement. Les autres activités, intéressantes du point de vue de la formation et du développement des compétences en ÉIE, sont le programme de Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (Global Environmental Facility (GEF), 2<sup>ème</sup> site ci-dessus) et l'Institut de la Banque mondiale (Multilateral Investment Guarantee Agency, 3<sup>ème</sup> site ci-dessus).

Contact : ESSD Advisory Service  
The World Bank  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433  
U.S.A.  
Tél. : (202) 477-3773  
Fax : (202) 477-6391  
Courriel : [eadvisor@worldbank.org](mailto:eadvisor@worldbank.org)  
(pour les renseignements en matière d'ÉE)

#### *Les banques régionales de développement*

Les sites des banques régionales de développement donnent des conseils et des informations en matière d'ÉIE, comparables à ceux de la Banque Mondiale, pour leur domaine de compétence. Les sites internet ci-dessous indiquent leurs normes et procédures en matière d'ÉIE ainsi qu'une liste des projets d'ÉIE en cours.

#### *Banque africaine de développement*

Site Internet : <http://www.afdb.org/>

Contact : Unité de l'Environnement et du Développement  
Durable (OESU)  
01 BP 1387 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : 225 20 41 26  
Fax : 225 20 50 33  
Courriel : [comuadb@afdb.org](mailto:comuadb@afdb.org)

#### *Banque asiatique de développement*

Site Web : <http://www.adb.org/>

Contact : Asian Development Bank  
Office of Environment and Social Development (OESD)  
P.O. Box 789  
0980 Manille  
Philippines  
Tél. : 632 636 4444  
Fax : 632 636 2444  
Courriel : [information@adb.org](mailto:information@adb.org)

***Banque européenne pour la reconstruction et le développement***

Site Internet : <http://www.ebrd.com>

Contact : European Bank for Reconstruction and Development  
One Exchange Square  
London  
EC2A 2JN, United Kingdom  
Tél. : +44 20 7338 6000  
Fax : +44 20 7338 6100  
Courriel : [harrisob@ebrd.com](mailto:harrisob@ebrd.com)

***Banque interaméricaine de développement***

Site Internet : [http://iadb.org/ENGLISH/index\\_english](http://iadb.org/ENGLISH/index_english)

Contact : Inter-American Development Bank  
Environment Division  
Sustainable Development Department  
1300 New York Avenue  
Stop W 500  
N.W. Washington D.C. 20577 USA  
Tél. : + 1 202 623 1795  
Fax : + 1 202 623 1786  
Courriel : [waltera@iadb.org](mailto:waltera@iadb.org)

**4. ONG internationales**

*Les ONG internationales suivantes sont très actives dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, y compris en matière de recherche, de pratique et de formation ÉIE.*

***Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)***

Site Internet : <http://www.iied.org>

L'IIED entreprend des recherches et des actions destinées à donner des conditions de vie décentes et à assurer la protection de l'environnement. Dans ce but, il met l'accent sur des politiques adaptées et des outils participatifs, destinés en particulier aux pays en développement. La Division Strategies, Planning and Assessment (SSA) a mis en œuvre des projets spécifiques sur l'utilisation et l'amélioration de l'ÉIE et de l'EES et sur une approche de la formation en ÉIE basée sur les besoins. On peut trouver des informations à ce sujet sur le Site avec IIED Research.

Partie A

**Le manuel  
en perspective**

## Constitution d'une liste de contacts

Contact : Barry Dalal-Clayton, directeur  
SSA Division  
3 Endsleigh Street,  
London  
WC1H 0DD, United Kingdom  
Tél. : +44 (0) 20 7388 2117  
Fax : +44 (0) 20 7388 2826  
Courriel : [mailbox@iied.org](mailto:mailbox@iied.org)

### *Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)*

Site Internet : <http://iucn.org>  
<http://biodiversityeconomics.org>

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) réunit 79 États membres, 112 agences gouvernementales, 760 ONG, 37 membres affiliés et quelques 10 000 personnes, dont des scientifiques et experts de 141 pays. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de faire en sorte que l'utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Du point de vue de l'ÉIE, le travail de l'UICN, qui consiste à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de conservation et de biodiversité, est particulièrement intéressant.

Contact : Andrea Athanas  
28, Rue Mauverney  
Gland 1196  
Suisse  
Tél. : +41 22 999 0267  
Fax : +41 22 999 0020  
[Andrea.athanas@iucn.org](mailto:Andrea.athanas@iucn.org)

### *Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale*

Site Internet : [www.rec.org/REC/programs](http://www.rec.org/REC/programs)

Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) est une organisation intergouvernementale vouée au service public. Sa mission est d'aider à résoudre les problèmes d'environnement en Europe centrale et orientale. L'Environmental Policy Programme met l'accent sur l'évaluation environnementale stratégique, sur l'intégration des politiques environnementales et économiques grâce à des instruments économiques et sur l'élaboration et l'application de normes nationales et internationales. Le REC sert aussi de secrétariat à l'Initiative de Sofia sur l'ÉIE et l'ÉES (voir Partie B).

Contact : Jiri Dusik  
Regional Environmental Centre for Central  
and Eastern Europe  
Ady Endre ut 9-11  
2000 Szentendre  
Hongrie

Tél. : +36-2650,4000  
 Fax : +36-26-311.294  
 Courriel : [j dusik@rec.org](mailto:j dusik@rec.org)

*Les ONG suivantes s'occupent exclusivement ou avant tout de recherche, de pratique et de formation en ÉIE et ont un champ d'action international.*

### **Association Internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA- AIÉI)**

Site Internet : <http://www.iaia.org>

L' AIÉI est la principale organisation professionnelle pour la promotion de l'ÉIE et des autres types d'évaluation d'impact. Elle réunit environ 2 500 membres de près de 100 pays. La réunion annuelle de l'AIÉI constitue une vitrine des progrès et des évolutions en matière d'ÉIE et un forum de contacts et d'échanges entre professionnels. L' AIÉI favorise l'innovation et la communication en matière de pratique de l'ÉIE et de formation. Le site propose une liste de sites traitant de l'ÉIE, un lien avec la base de données sur les formations en ÉIE, la revue Impact Assessment and Project Appraisal, le Handbook 2000 de l'AIÉI et des informations concernant les membres.

Contact : Rita Hamm, Directrice Exécutive  
 1330 23<sup>rd</sup> Street South  
 Suite C  
 Fargo, ND 58103 USA  
 Tél. : +1 701 297 7908  
 Fax : +1 701 297 7917  
 Courriel : [info@iaia.org](mailto:info@iaia.org)

### **Institut pour la gestion et l'évaluation de l'environnement (IEMA)**

Site Internet : <http://www.iema.net>

Cet institut est une organisation basée sur l'adhésion volontaire et propose un certain nombre d'annuaires professionnels pour les praticiens qui travaillent dans le domaine de l'environnement (dont, dans un avenir proche, un annuaire international des contrôleurs de l'ÉIE) et propose des services et des activités destinés à développer leurs compétences et leur expertise. Cela inclut le contrôle de déclarations environnementales (depuis dix ans maintenant) et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière d'ÉIE, d'audit environnemental et de gestion de l'environnement. Le site donne des informations sur les modes d'adhésion et les annuaires de l'IEMA ainsi que sur les services proposés par le CEAM (Centre for Environmental Assessment & Management), le service de l'IEMA qui s'occupe de la recherche et des projets.

Contact : Karl Fuller  
 Institute of Environmental Management Assessment  
 St. Nicholas House  
 70 Newport Avenue  
 Lincoln, LN1 3DP  
 United Kingdom  
 Tél. : +44 1522 540069  
 Fax : +44 1522 540090  
 Courriel : [info@iema.net](mailto:info@iema.net)

Partie A

Le manuel  
 en perspective



### 5. Agences nationales et internationales

*Beaucoup d'agences ont désormais des sites internet qui donnent des informations sur la législation, les procédures et les pratiques nationales en matière d'ÉIE. Si on ne les connaît pas, il est ainsi possible de les trouver rapidement. En outre, les sites Web des agences suivantes proposent une documentation de portée internationale sur l'ÉIE.*

#### **La Commission Européenne**

Site Internet : <http://europa.eu.int/comm/environment/eia>

La Commission Européenne est organisée en Directions qui sont chargées des différentes politiques. La Direction générale (DG) XI est chargée de l'environnement. Elle contrôle la mise en œuvre de la directive sur l'ÉIE par les États membres (97/11/EC) et la négociation du projet de directive sur l'ÉES (99/00/XX), qui est encore en cours. La DG XI donne aussi des conseils en matière d'ÉIE, d'ÉES et autres éléments d'évaluation environnementale et fait des recherches concernant leur application et leur perfectionnement (par ex. pour les fonds structurels). Le site permet de consulter les textes de la directive sur l'ÉIE et du projet de directive sur l'ÉES, d'autres textes de loi, en vigueur ou en préparation, concernant l'environnement ainsi que des conseils, des recherches et de la documentation en matière d'ÉIE.

Contact : Lieselotte Feldman  
Commission Européenne  
Direction de l'environnement  
5 Avenue de Beaulieu  
1160 Bruxelles  
Belgique  
Tél. : +32 2 296 8714  
Fax : +32 2 296 9561  
Courriel : [lieselotte.feldmann@cec.eu.int](mailto:lieselotte.feldmann@cec.eu.int)

#### **Environment Australia**

Site Internet : [www.environment.gov.au/net/eianet.html](http://www.environment.gov.au/net/eianet.html)

Environment Australia est l'agence fédérale chargée de l'application de l'Environmental Protection and Biodiversity Conservation Act (1999). Cette loi traite des problèmes d'environnement d'importance nationale, dont les sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial et les espèces menacées, des dispositions en matière d'évaluation et d'approbation d'actes de nature à avoir un impact important sur ceux-ci. L'expérience de l'application de cette loi peut être intéressante. Au plan international, l'agence s'occupe de formation en ÉIE et d'activités de coopération. L'Australian EIA Network fournit des informations sur la loi, de la documentation sur la pratique nationale en matière d'ÉIE, et héberge le Manuel de Formation d'évaluation de l'impact environnemental ainsi que la base de données de l'AIÉI sur les cours de formation.

Contact : Australian EIA Network Manager  
Environment Australia  
GPO BOX 787  
Canberra, ACT 2601  
Courriel : [eisnetwork@ea.gov.au](mailto:eisnetwork@ea.gov.au)

**Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)**

Site Internet : [http://www.ceaa.gc.ca/index\\_e.htm](http://www.ceaa.gc.ca/index_e.htm)

L'ACEE est l'agence fédérale chargée de l'application de la Loi fédérale sur l'évaluation environnementale et de donner des avis en matière de procédure et de directives du gouvernement sur l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes. Le guide procédural publié par l'Agence concerne lui aussi ces procédures et présente un intérêt plus large. Le guide du praticien sur l'évaluation des effets cumulatifs est particulièrement intéressant.

En outre, l'Agence fait de la recherche sur les bonnes pratiques en matière d'ÉIE et d'ÉES et est active dans l'échange d'informations et d'expériences dans ce domaine, au niveau international. Le site permet de consulter la législation canadienne sur l'ÉIE et la politique en matière d'ÉES ainsi de nombreuses informations concernant leur application.

Contact : ACEE  
200 Boulevard Sacré Cœur, 14<sup>ème</sup> étage  
Hull, Québec  
Canada  
K1A 0H3  
Tél. : 1 819-997-1000  
Fax : 1 819-994-1469

**Commissie voor de milieu effect rapportage (Commission néerlandaise pour l'évaluation d'impact sur l'environnement)**

Site Internet : <http://www.eia.nl/site-mer/maindir/mframee.htm>

La Commission pour l'ÉIE est un organe d'expertise indépendant qui conseille les preneurs de décisions, les ministères, les conseils de provinces et les conseils municipaux. Il émet des avis sur toutes les ÉIE réalisées aux Pays-Bas, en se concentrant sur la détermination et l'évaluation du contenu technique des déclarations environnementales. Un deuxième aspect du travail de la Commission consiste à vérifier les ÉIE de projets de développement outre-mer et à aider à renforcer les capacités institutionnelles et la formation en ÉIE. Toutes ces activités sont présentées en détail sur le site ainsi que des copies de conseils, de recherches et de rapports sur l'ÉIE intéressants au plan international (disponibles en hollandais et en anglais).

Contact : Commissie voor de milieu effect rapportage  
P.O. Box 2345  
NL 3500 GH Utrecht  
Pays-Bas  
Tél. : +31 30 234 76 66  
Fax : +31 30 231 12 95  
Courriel : [mer@eia.nl](mailto:mer@eia.nl)

**VROM (Ministère néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement)**

Site Internet : <http://www.minvrom.nl/minvrom/pagina.html>

Partie A

**Le manuel  
en perspective**

## Constitution d'une liste de contacts

Le ministère a des compétences très larges en matière d'environnement. Il doit notamment veiller à l'application de la législation sur l'ÉIE et procéder au test environnemental des projets de lois. Le ministère fait également de la recherche en ÉIE et en EES et participe à leur développement au plan international. Le site donne des informations détaillées sur toutes ces activités (disponibles en hollandais et en anglais).

Contact : VROM  
P.O. Box 30945  
La Haye  
NL - 2500 GX  
Pays-Bas  
Tél. : 3170 339 41 11  
Fax : 3170 339 1302

### *US Council of Environmental Quality (CEQ)*

Site Internet : <http://ceq.eh.doe.gov/nepa/nepanet.htm>

Le Council contrôle la mise en œuvre du National Environmental Policy Act (NEPA) et assure son respect. Il est chargé de préparer les règlements permettant aux agences fédérales de réaliser des évaluations conformes au NEPA et de conseiller ces dernières. Le guide du CEQ sur la prise en compte des effets cumulatifs, de la biodiversité et de l'écosystème dans l'ÉIE est particulièrement intéressant au plan international. Le site propose ces informations et bien d'autres sur le NEPA.

Contact : Council of Environmental Quality  
722 Jackson Place NW  
Washington D.C.  
USA 20502  
Tél. : 1 202 395 5750  
Fax : 1 202 456 6546

### *US Environmental Protection Agency (EPA)*

Site Internet : <http://www.epa.gov>

L'EPA est responsable des politiques et programmes fédéraux touchant à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Elle coordonne la réalisation d'évaluations selon le NEPA et apporte une assistance technique. Le site est organisé autour des parties suivantes :

- Evaluation d'impact sur l'environnement
- Gestion de bonnes pratiques
- Gestion des ressources
- Evaluation du risque
- Gestion du risque

Contact : U.S Environmental Protection Agency  
401 M Street SW  
Washington, D.C.  
USA 20460  
Tél. : 1 202 260 2090  
Fax : 1 202 260 0129

---

## **Partie B**

# **Le renforcement des capacités et l'environnement**

---

**L'importance du renforcement des capacités**

**L'importance particulière de la formation en ÉIE**

**L'offre et la qualité des activités de formation en ÉIE**

**Améliorer la pratique de la formation en ÉIE**

**Soutenir et renforcer la formation en ÉIE**

**Références bibliographiques**

**Annexe 1 : Exemples de formation en ÉIE et de renforcement des capacités**

**Annexe 2 : Autres avantages de la formation en ÉIE**

## Le renforcement des capacités et l'environnement

*Cette partie définit un cadre de référence permettant l'intégration de la formation en ÉIE dans une stratégie plus large de renforcement des capacités. Elle traite de plusieurs perspectives, que les formateurs devraient garder à l'esprit lorsqu'ils se réfèrent à ce Manuel. Notamment :*

- ◆ *le concept et les principes du renforcement des capacités dans le contexte de l'environnement ;*
- ◆ *la demande variable en formation en ÉIE ;*
- ◆ *des questions relatives à la disponibilité de l'offre de formation en ÉIE et sa qualité ;*
- ◆ *les préceptes et mesures aidant à promouvoir et assurer la qualité de la formation en ÉIE.*

---

Dans le contexte du renforcement des capacités, les pays devraient tendre le plus rapidement possible vers un état d'indépendance et d'autosuffisance en matière de pratique et formation en ÉIE. L'évaluation des capacités constitue une première étape pour identifier les contraintes et les opportunités concernant la stratégie de formation en ÉIE. Plusieurs activités préalables et initiatives en cours pourront souvent servir de base à cet effet. L'étendue des exigences en matière de formation en ÉIE dépendra en partie de la mesure dans laquelle ces autres composantes seront en place.

Le but de la formation en ÉIE est de développer les compétences et connaissances dont les participants ont besoin. La formation des formateurs poursuit des objectifs similaires et ne devrait pas constituer une tâche complexe en soi. Il est toutefois très important que lorsqu'il est fait recours à des formateurs étrangers, les compétences de ces derniers soient transférées au personnel local. Cette partie contient des informations propres à aider les formateurs indigènes à assumer directement ce rôle.

## L'importance du renforcement des capacités

*Le renforcement des capacités est un processus volontaire de longue haleine qui consiste à accroître la capacité d'un pays à identifier ainsi qu'à résoudre ses propres problèmes et risques, et à maximiser ses chances. Il implique tout d'abord la mobilisation de ressources humaines, institutionnelles et autres, puis leur développement et leur développement. Au Sommet de Rio et par la suite, le développement des capacités dans le domaine de l'environnement a pris une place de premier plan dans la coopération et l'assistance internationales. Ce domaine inclut de nombreuses activités, dont la formation en ÉIE, qui ne peut être envisagée séparément des autres initiatives destinées à renforcer la gestion de l'environnement ou de leurs liens avec le tissu économique et social.*

Le renforcement des capacités dans les pays en développement était l'un des thèmes centraux de l'Agenda 21, le plan d'action global pour un développement durable établi au Sommet de la terre.

Depuis Rio, les agences d'aide au développement et les bailleurs de fonds internationaux ont commencé à recentrer leurs stratégies en matière de renforcement des capacités et d'environnement. Celles-ci mettent l'accent sur le partenariat et la collaboration avec les intervenants locaux, qui se voient encouragés à prendre progressivement plus de responsabilité et d'autonomie. De tels changements structurels sont nécessaires pour pouvoir intégrer l'environnement dans tout projet de développement.

Les objectifs et principes de cette nouvelle approche du renforcement des capacités et de l'environnement sont présentés dans l'encadré 1. Dans ce cadre, les pays en développement, aidés par des programmes d'assistance technique et de formation bien ciblés, devraient atteindre le plus vite possible l'autonomie en matière de gestion de l'environnement. Il convient d'ouvrir ce processus à tous ceux qui sont impliqués dans l'ÉIE et de le mettre en œuvre grâce à des outils et des activités adaptés.

### **Encadré 1 : Objectifs et principes du renforcement des capacités en matière d'environnement**

Les objectifs sont les suivants :

- promouvoir la prise en compte de considérations et de critères environnementaux solides dans le processus de développement
- renforcer le pluralisme institutionnel dans la société civile

Le renforcement des capacités est :

- un processus systématique à facettes multiples
- un processus qui appartient à la communauté concernée et qui est dirigé par celle-ci

Ce processus devrait :

- intégrer les considérations en matière d'environnement et de développement
- prendre pleinement en compte les questions de parité dans tous les aspects et à tous les niveaux du développement et de la mise en œuvre
- chercher à adopter des méthodes adaptées afin de prendre en compte tous les groupes défavorisés de la société
- utiliser différentes techniques de gestion, divers outils d'analyse, incitations et structures d'organisation pour atteindre un objectif politique donné
- Impliquer le public concerné et intéressé dans tous les aspects du processus
- Renforcer la coordination entre les administrations publiques et avec la société civile

*Source : adapté de l'OCDE, 1997*

De nombreuses initiatives, largement conformes à ces principes sont en cours pour renforcer les capacités en matière d'environnement des pays en développement (voir annexe 1).

Cependant, les résultats qui peuvent être obtenus dans les pays en développement ont aussi des limites évidentes. On peut citer le faible niveau de développement économique, les moyens financiers limités et le manque d'engagement politique ou de prise de conscience du public en faveur de l'environnement. Afin que le renforcement des capacités puisse réussir, un minimum de conditions doivent déjà être réunies. L'évaluation des capacités peut aider à choisir une stratégie adaptée.

Dans de nombreux pays en développement, le renforcement des capacités est confronté au manque de prise de conscience et de mobilisation du public en faveur de l'environnement, ce qui est une cause sous-jacente de l'épuisement et de la détérioration des ressources naturelles. Il y a différents moyens pour favoriser une prise de conscience des problèmes environnementaux :

- introduire des récompenses en matière d'environnement pour la population et dans le monde du travail ;
- organiser des conférences et des réunions sur les problèmes environnementaux ;
- organiser une « journée », une « semaine » ou d'autres manifestations consacrées à l'environnement ;
- encourager la participation du public dans les projets et activités qui ont un effet négatif sur l'environnement ;
- reconnaître la contribution particulière des femmes, des ONG et des communautés locales ;
- développer des politiques et des programmes communs en matière d'environnement ; et

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités

- promouvoir la prise en charge des problèmes environnementaux et la gestion des ressources au niveau des communautés locales.

Un programme complet de renforcement des capacités en matière d'environnement peut reposer sur cinq piliers principaux (voir encadré 2) :

- la formation et l'éducation ;
- les organisations et leurs dirigeants ;
- la constitution de réseaux et de liens entre organisations ;
- les politiques publiques et les accords institutionnels ; et
- le contexte général ou la culture politique.

L'encadré 2 définit le cadre du renforcement des capacités pour l'ÉIE.

**Encadré 2 : Les principaux piliers du renforcement des capacités et leurs liens avec la formation en ÉIE**

- l'éducation et la formation - pour développer les compétences nécessaires à une bonne pratique de l'ÉIE
- les organisations et leurs dirigeants - pour renforcer les structures, les processus et les systèmes de mise en œuvre de l'ÉIE
- les réseaux et les liens - pour renforcer la coopération, l'échange d'informations et la compétence professionnelle des personnes directement impliquées dans l'ÉIE, qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations, issus ou non du secteur public
- le cadre politique et institutionnel - pour améliorer la législation, la réglementation et les procédures de l'ÉIE et leur coordination avec d'autres procédures et outils d'évaluation
- le contexte général - pour intégrer dans l'ÉIE les réalités sociales et économiques générales ainsi que la culture politique en matière de prise de décisions.

Source : adapté de Clark, 1999



## L'importance particulière de la formation en ÉIE

*Pour être vraiment efficace, la formation en ÉIE doit être réalisée dans le cadre d'une stratégie globale, en accord avec les principes du développement des capacités définis plus haut. Dans ce cadre, l'ÉIE constitue à la fois la pierre angulaire d'une approche globale et une priorité dans les cas où les choix sont limités. De nombreuses raisons justifient l'importance et l'utilité de la formation en ÉIE : le coût croissant de la détérioration de l'environnement, l'utilité de l'ÉIE pour s'attaquer à ces problèmes et tous les bénéfices que l'on peut retirer de ce type de formation. De nombreux pays en développement et agences internationales reconnaissent désormais la nécessité de renforcer les capacités domestiques en ÉIE.*

Des agences de développement et bailleurs de fonds internationaux, ainsi que de nombreux pays en développement, ont recours à l'ÉIE dans leur première approche des questions environnementales qui constituent le cœur de la problématique du développement durable. L'accent mis sur la formation en ÉIE peut très vite porter ses fruits en développant les outils et les compétences qui permettent aux pays en développement et en transition d'améliorer la qualité de leur environnement. En outre, la formation en ÉIE a d'autres effets positifs. L'ÉIE constitue un microcosme des accords institutionnels et des ressources humaines nécessaires pour intégrer l'environnement dans les plans de développement et les processus décisionnaires (voir annexe 2).

### La demande croissante et les nouveaux besoins de formation en ÉIE

La demande de formation et d'assistance en ÉIE en provenance des pays en développement a fortement augmenté depuis Rio. Cette date coïncide également avec l'introduction ou le renforcement des normes et des procédures ÉIE imposées par les agences de développement et les bailleurs de fonds internationaux. Tout porte à croire que la demande de formation en ÉIE soutenue par les nouvelles normes internationales, et les évolutions dans la pratique de l'ÉIE va continuer à croître et à se diversifier. Les formateurs doivent en être conscients.

Parmi les besoins, anciens ou nouveaux, en matière de formation en ÉIE, on peut citer :

- *sensibiliser*. En raison du large intérêt que portent les pays en développement et en transition à l'ÉIE, il paraît indispensable que les décideurs, les maîtres d'ouvrages et les participants, comprennent leur rôle spécifique et leur responsabilité, le fonctionnement du processus et des données ainsi que les résultats et les avantages que l'on peut en retirer. Il subsiste dans de nombreux pays, une méfiance considérable

Partie B

**Le  
renforcement  
des capacités**

et une appréciation insuffisante à l'égard de l'objectif, de la procédure et du potentiel de l'ÉIE. Changer cet état d'esprit, en particulier parmi les décideurs, constitue peut-être l'un des plus grands défis que doivent relever les formateurs en ÉIE.

- *Insuffler les compétences de base.* D'après de nombreux rapports, la pénurie de professionnels qualifiés est l'un des obstacles principaux à la mise en œuvre effective de systèmes d'ÉIE dans les pays en développement, notamment en Asie et dans d'autres régions qui disposent de législations et de procédures relativement développées en la matière. Cet obstacle peut être surmonté si des formations en ÉIE, axées sur les aspects technique et administratif ainsi que sur la participation du public au processus, sont mises en œuvre. Ce dernier aspect constitue une faiblesse dans de nombreux pays en développement, de ce fait, il est nécessaire de former les praticiens de l'ÉIE à des méthodes et techniques adaptées aux contextes locaux.
- *Renforcer les responsabilités et les accords institutionnels.* Pendant les années 90, de nombreux pays en développement et en transition ont adopté de nouvelles législations et procédures d'ÉIE ou ont procédé à des réformes pour combler leurs lacunes. De nouvelles mesures de renforcement institutionnel seraient bénéfiques pour nombre d'entre eux, par exemple en ce qui concerne le système d'« équilibre des pouvoirs » qui permet d'assurer l'application de l'ÉIE et sa conformité, et les rapports entre l'ÉIE et les processus décisionnaires. La formation en ÉIE doit être tournée à la fois vers le présent et vers l'avenir, en renforçant les responsabilités dans le cadre des structures existantes et en aidant à identifier les aspects qui ont besoin d'être améliorés.
- *acquérir des outils et des compétences pour améliorer la pratique de l'ÉIE.* Dans le cadre d'une approche systématique, la formation englobera les principales étapes et activités du processus d'ÉIE (comme c'est le cas de ce Manuel). Cette approche «étape par étape» prépare les fondements pour d'autres formations qui approfondiront les procédures et méthodes de l'analyse d'impact. En outre, les formateurs en ÉIE peuvent accorder une attention particulière aux étapes du processus d'ÉIE qui sont internationalement reconnues, comme importantes pour le contrôle et l'assurance de qualité (comme la définition du champ de l'étude d'impact, le contrôle des rapports d'ÉIE) et d'insister sur les lacunes de la pratique locale de l'ÉIE pour aider à les combler.
- *Introduire et utiliser l'évaluation environnementale stratégique (ÉES).* La reconnaissance croissante dont bénéficie l'ÉES et le recours de plus en plus fréquent à celle-ci ont suscité une demande de formation dans ce domaine de la part des pays en développement. Dans la formation en ÉES il convient de mettre l'accent sur les approches différenciées qui sont en train d'apparaître plutôt que de se concentrer seulement sur la procédure et la méthodologie basées sur l'ÉIE. Quand il y a lieu, la formation devrait soutenir les propositions d'introduction ou de mise en œuvre de procédures formelles d'ÉES ou développer les éléments et les

processus d'ÉES qui existent déjà dans certains pays.

- *Recourir aux méthodes avancées et aux autres outils d'évaluation d'impact.* Dans certains cas, les études d'ÉIE nécessitent de recourir à des méthodes sophistiquées de prédiction d'impact, d'évaluation du risque ainsi que d'évaluation et de comparaison des choix. La formation en ÉIE devrait adresser des exigences liées à l'utilisation de ces méthodes par les experts locaux et permettre que les autres praticiens comprennent suffisamment bien leurs avantages et leurs limites. Les mêmes considérations valent pour le recours à l'évaluation d'impact social (ÉIS), l'évaluation de l'impact sur la santé et les autres formes d'évaluation d'impact réalisées dans le cadre de l'ÉIE ou en parallèle.
- *Promouvoir une approche intégrée.* La priorité donnée par l'Agenda 21 à une approche intégrée des processus de décision en matière d'environnement et de développement a des conséquences importantes pour la formation en ÉIE. Ainsi, il convient d'accorder plus d'attention au processus décisionnel, à l'évaluation des choix ainsi qu'à l'évaluation et à la conciliation des facteurs environnementaux, économiques et sociaux. L'approche intégrée peut également s'appliquer à d'autres domaines, comme l'évaluation intégrée des politiques et des projets (qui fait le lien entre l'ÉES et l'ÉIE, l'ÉSI et l'évaluation économique) et l'intégration de l'ÉIE avec l'analyse de cycle de vie, l'audit environnemental et les systèmes de gestion de l'environnement qui concernent l'impact sur l'environnement d'installations, de produits et de services.
- *Relever de nouveaux défis et répondre à de nouveaux besoins.* La formation en ÉIE doit être mise à jour régulièrement pour tenir compte des évolutions internationales en matière de législation et de politiques, ainsi que des changements, en projet ou en cours, des processus nationaux d'ÉIE et d'ÉES. On peut mentionner, à ce titre, les obligations supplémentaires en matière de procédure d'ÉIE imposées aux Parties aux Conventions de la CEE/NU sur l'ÉIE dans un contexte transfrontière et sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ; et l'extension du recours à l'ÉIE pour appliquer les dispositions du Protocole de Kyoto à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour analyser les implications pour l'environnement des politiques et accords commerciaux (voir encadré 3).

**Encadré 3 : L'Équipe spéciale du PNUE et de la CNUCED chargée du développement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement**

L'Équipe spéciale du PNUE et de la CNUCED chargée du renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement (l'ESRP) propose une approche globale du renforcement des capacités dans les nouveaux aspects de l'ÉIE. L'objectif de l'ESRP est de renforcer les capacités des pays, en particulier des pays en développement et en transition, à évaluer et à prendre

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités

en compte de manière effective les impacts sur l'environnement des politiques commerciales. L'approche adoptée, intégrée et basée sur la collaboration, repose sur cinq piliers complémentaires :

- *recherche thématique* sur les principales questions dans le domaine du commerce-environnement-développement et sur les approches concrètes pour les résoudre, sans perdre de vue les priorités des pays en matière de développement durable ;
- *études par pays* pour renforcer les capacités des gouvernements à élaborer des politiques intégrées en matière de commerce, d'environnement et de développement ;
- *formation* pour améliorer la compréhension et l'appréciation des liens et des complémentarités entre le commerce, l'environnement et le développement ;
- *politique de concertation* pour faciliter la sensibilisation, les consultations et l'échange de vues entre experts, praticiens et négociateurs aux niveaux national, régional et international ;
- *développement de réseaux et échange d'informations* pour offrir un appui technique et opérationnel, aux niveaux national et régional, et pour diffuser largement les résultats des activités (par exemple par la publication d'étude, de politique de concertation et de rapports d'études par pays, par la préparation de manuels de formation et de cours interactifs, ainsi que la création du nouveau site internet de l'ESRP).

Source : Abaza (2000)

## L'offre et la qualité des activités de formation en ÉIE

De par le monde, en particulier dans les pays en développement, de nombreuses formations en ÉIE sont en cours. Pourtant, il y a relativement peu de documentation concernant le contenu et la durée de ces formations. Il s'est cependant avéré que de nombreuses formations souffrent d'une qualité médiocre et que des mesures sont prises pour régler ce problème.

En ce qui concerne l'offre potentielle, la Banque de données sur les cours de formation en ÉIE, mise en place par l'International Association for Impact Assessment (IAIA), comprend plus de 200 entrées. Cependant, de nombreuses organisations et sociétés de conseil offrant des formations en ÉIE n'y figurent pas. Il semble que ces derniers temps, tant la quantité que la variété des formations en ÉIE proposées aient crû sensiblement, en particulier grâce aux efforts de renforcement des capacités des bailleurs de fonds et agences de développement internationaux. Il est probable que cette tendance se poursuive.

Le nombre de centres, instituts et réseaux d'ÉIE a, lui aussi, sensiblement augmenté (voir la liste de contacts de la partie A). Ces dernières années, de nombreuses organisations de ce type ont été créées dans les pays développés, en développement ou en transition. Leurs objectifs sont divers mais, généralement, elles ont été mises en place dans le but d'entreprendre ou de promouvoir les activités suivantes : information, recherche, conseil et formation. Nombre d'entre elles constituent des centres de réseaux d'échange d'informations et de développement professionnel pour les praticiens et les formateurs en ÉIE.

Malgré les progrès récents, la demande de formation en ÉIE dans les pays en développement et en transition dépasse l'offre. En outre, comme cela avait déjà été mentionné dans la partie A, il y a souvent inadéquation entre les types de formation en ÉIE proposés par les différents bailleurs de fonds, agences de développement et instituts de formation et les besoins du pays bénéficiaire en la matière. D'après les participants, beaucoup de formations en ÉIE sont ad hoc, font trop appel à des experts extérieurs et sont peu orientées vers la pratique. (Les écueils à éviter sont identifiés dans l'encadré 4.)

### Encadré 4 : Les écueils à éviter dans une formation en ÉIE

Les formateurs en ÉIE doivent absolument éviter certains travers fréquemment reprochés aux cours de formation en ÉIE :

- *basée sur l'offre* – souvent, la formation en ÉIE proposée reflète davantage la volonté de l'organisation plutôt que de répondre à la demande et aux besoins.
- *ad hoc* – très souvent, la formation en ÉIE constitue un événement isolé, sans continuité et sans suivi.
- *sans objectifs clairs* – sans lesquels il est difficile de cibler et de concevoir la formation en ÉIE de façon à répondre aux besoins et d'en évaluer les résultats.
- *cours « passe-partout »* – le même cours de formation est proposé partout avec des ajustements très limités pour s'adapter aux situations locales.
- *sans lien avec le renforcement des capacités* – la formation en ÉIE n'est pas intégrée ou coordonnée avec un programme de renforcement des capacités.

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités

## Améliorer la pratique de la formation en ÉIE

*La nécessité d'améliorer l'offre et la qualité de la formation en ÉIE est largement reconnue. A cet égard, il est important d'identifier les principes de bonnes pratiques en matière de formation à l'ÉIE et les principaux outils et moyens qui permettent de pratiquer une telle approche. Un cadre pour assurer la qualité dans la conduite de l'ÉIE est présenté plus bas. Il est axé sur quatre points fondamentaux :*

- *Quels sont les critères de qualité pour une bonne formation en ÉIE ?*
- *Que doit offrir la formation en ÉIE à la population visée ?*
- *Qui doit réaliser la formation en ÉIE ?*
- *Comment la formation doit-elle être conçue et se dérouler ?*

---

### Principaux critères de qualité d'une bonne formation en ÉIE

Les principaux critères de qualité d'une bonne formation en ÉIE sont présentés dans l'encadré 5. Ces critères ont été définis lors d'un congrès sur la formation en ÉIE organisé par la Commission européenne à Vitoria-Gasteiz, en Espagne, en 1993 et sont désormais largement utilisés. Beaucoup d'entre eux sont utilisés dans le cadre de l'approche présentée par ce Manuel (comme indiqué plus bas).

Le but de la formation en ÉIE est de promouvoir les bonnes pratiques de l'ÉIE (voir partie E). Pour qu'il en soit ainsi, il convient de procéder comme suit :

- donner aux cours des objectifs et un contenu clairs (voir partie C) ;
- définir et déterminer les groupes types auxquels s'adresse la formation (voir partie C) ;
- utiliser des méthodes d'apprentissage et de formation adaptées (voir partie D) ; et
- recruter une équipe de formateurs compétents pour donner les cours (voir partie D).

#### **Encadré 5 : Principaux critères de qualité de la formation en ÉIE**

Il faut être clair en ce qui concerne « la bonne pratique de l'ÉIE ».

Le but de la formation en ÉIE est de promouvoir la bonne pratique de l'ÉIE. Pour ce, il convient d'expliquer ce qu'est la bonne pratique de l'ÉIE afin de déterminer clairement les objectifs et le contenu souhaité de la formation en ÉIE.

Choisir la bonne cible.

Les programmes de formation en ÉIE doivent répondre aux besoins de groupes types bien définis, et tenir compte, s'il le faut, des différences.

d'origine et de formation des personnes concernées.

Utiliser des méthodes d'apprentissage et de formation adaptées

Les méthodes utilisées doivent être orientées vers la pratique, interactives et orientées vers la résolution des problèmes et des conflits ainsi que l'acquisition de compétences techniques (y compris l'utilisation des technologies de l'information).

Utiliser des outils et des méthodes de formation adaptés

Il convient de recourir à des études de cas basées sur des situations réelles, à des exercices de simulation et à des jeux de rôles, etc.

Faire intervenir des formateurs efficaces

Les formateurs doivent avoir une expérience de l'ÉIE et de solides compétences pédagogiques

Source : EIA Centre Leaflet 7, 1995.

## L'approche KITS pour promouvoir la bonne pratique de l'ÉIE

Pour permettre à ses destinataires de comprendre l'ÉIE et de réaliser des ÉIE conformes aux normes internationales ou locales, la formation en ÉIE doit transmettre le savoir, l'information, les outils et les compétences nécessaires (KITS : Knowledge, Information, Tools and Skills). L'approche KITS consiste à apporter les éléments suivants :

- *savoir* : le niveau de connaissance en matière de bonne pratique de l'ÉIE doit être suffisant pour que les bénéficiaires de la formation soient à même de remplir leur mission et d'exercer leurs responsabilités correctement ;
- *information* : les informations sur les évolutions récentes et l'expérience sur le terrain, en matière de législation, de procédures et de méthodologie doivent être à jour ;
- *outils* : les outils et les cours de bonne pratique doivent pouvoir être utilisables pour le travail sur le terrain ; et
- *compétences* : les compétences enseignées doivent être mobilisables et applicables à la résolution des problèmes et à la prise de décision au niveau local.

## La qualification en ESP des formateurs en ÉIE (Expérience, sensibilité, professionnalisme)

La question du choix et de la compétence des formateurs est très délicate. Il convient cependant de l'aborder en raison des nombreux problèmes de qualité dans les formations en ÉIE. Il serait souhaitable que les formateurs chargés de la conception et de la réalisation de programmes de formations importants (« formation de formateurs ») disposent d'une qualification minimale en ESP, à savoir :

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités



- *expérience* de la formation en ÉIE ou de sa pratique (de préférence les deux) dans un pays ou une région donnés ;
- *sensibilité* aux spécificités culturelles et aux besoins locaux ainsi qu'à leur incidence sur les tendances et les problèmes en matière d'ÉIE ; et
- *professionnalisme* prouvé par une expérience validée de la formation en ÉIE et de sa pratique dans des contextes et situations comparables.

### Conception sur mesure et déroulement de la formation en ÉIE

La conception et la réalisation de la formation en ÉIE doivent être adaptées aux besoins et aux demandes des participants et intégrées dans une stratégie globale de renforcement des capacités dans un pays donné. La formation sur mesure doit :

- répondre aux besoins immédiats et aux attentes à long terme des groupes types ;
- impliquer des experts locaux dans la conception et la réalisation des cours de formation ;
- proposer des études de cas adaptées au pays concerné ; et
- prévoir un suivi et une continuité (d'autres formations, échange d'informations, constitution d'un réseau etc.).

En utilisant ces outils, il est possible d'organiser des formations en ÉIE, à différents niveaux et à différents moments, dans le cadre d'une approche cohérente du renforcement des capacités. Ces formations peuvent couvrir une palette allant de programmes sanctionnés par un diplôme destinés aux personnes disposant de compétences dans les disciplines utilisées dans le cadre d'études d'ÉIE, à des cours intensifs de courte durée destinés à enseigner les techniques et méthodes de l'ÉIE aux praticiens.



## Soutenir et renforcer la formation en ÉIE

*Pour pouvoir se conformer complètement au cadre de bonne pratique de l'ÉIE présenté précédemment, les formateurs en ÉIE doivent recourir à un certain nombre de méthodes ou les développer, en utilisant l'approche présentée par ce Manuel. On peut regrouper ces méthodes en deux grandes catégories :*

- *les mécanismes stratégiques, comme les alliances et partenariats avec d'autres acteurs clés, pour faire avancer le développement des capacités dans un pays ou une région donnés ; et*
- *les actions destinées à soutenir la formation en ÉIE, ainsi que son suivi et sa continuité.*

### Mécanismes stratégiques

Cette partie a permis d'identifier un certain nombre de moyens permettant de promouvoir le renforcement des capacités. Leur application, pour soutenir la formation en ÉIE, dépendra de l'évaluation réaliste des possibilités de coopération et de partenariat avec les ONG et des autres ressources communes, de la valeur ajoutée créée et des gains en efficacité des activités proposées. La partie C du Manuel propose toute une gamme d'outils à cet effet. Leur utilisation aidera à identifier la faisabilité d'une approche stratégique ainsi que les besoins spécifiques de formations en ÉIE et le type de cours requis.

### Mesures et actions spécifiques

Parmi les mesures et actions qui peuvent soutenir la formation en ÉIE et aider à assurer sa continuité, on peut citer :

- l'amélioration et la diffusion du matériel de formation ;
- l'organisation de réunions de formateurs en ÉIE pour qu'ils échangent des informations et leurs expériences ;
- la mise en place d'une bibliothèque de rapports et de documentation sur l'ÉIE ;
- la création d'une base de données de professionnels de l'ÉIE, formateurs et experts ;
- la collecte d'exemples de bonnes pratiques de l'ÉIE ;
- la publication d'un bulletin d'information sur l'ÉIE ;
- l'échange de programmes pour les formateurs en ÉIE ; et
- le lancement de recherche appliquée sur la formation en ÉIE orientée sur les outils et le matériel pédagogique pour concevoir, réaliser et évaluer les programmes.

Lors de la constitution de réseaux et dans le cadre des échanges d'information, il est bon de favoriser les échanges Sud-Sud autant que Nord-Sud. Quelques modèles de bonne pratique en matière de coopération interrégionale apparus récemment sont présentés dans l'annexe 1.

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités

## Références

*Le contenu de cette section est inspiré des ouvrages suivants.*

Abaza H (2000) UNEP and UNCTAD intensify collaboration on trade, environment and development. *Environment House News* (PNUE), 3:6. Pour plus d'informations consulter <http://www.unep.ch-unctad.org/cbtf/cbtf2/F1.htm>

Clark B (1999) Capacity Building, in Petts J (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment (Volume 2)* pages 35 à 54. Blackwell Science Ltd, Oxford, RU.

Communique of the African High-Level Ministerial Meeting on Environmental Impact Assessment in Africa (1995)

Earthcare Africa Monitoring Institute, Commonwealth Secretariat et PNUE (1994) *An environmental Impact Assessment Framework for Africa*. PNUE, Nairobi

EIA Centre (1995) Leaflet 7: *EIA Training: Progress and Prospects*. EIA Centre, University of Manchester.

Mwalyosi R, Mohamed S, Hugues R and Dalal-Clayton B (1995) *Environmental Assessment in Tanzania: A Needs Assessment for Training*. International Institute for Environment and Development, London.

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (1997) *Capacity Development in Environment*. OECD Publications, Paris.

Sadler B (1998) *EIA training trends, issues and proposals for the UNEP EIA Training Resource Manual*. Réunion extraordinaire de l'AIEI 98, Christchurch, Nouvelle Zélande

Smith D et M van der Wansem (1995) *Strengthening EIA Capacity in Asia*. (ÉIE aux Philippines, en Indonésie et au Sri Lanka). World Resources Institute, Washington D.C.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Banque Mondiale (1997) *Expanding Environmental Assessment Capacity in Sub-Saharan Africa: Issues and Options*. Document de discussion distribué par l'UICN et la Banque Mondiale.

## Annexe 1 : Exemples de formation en ÉIE et de renforcement des capacités

*Les exemples suivants montrent le type d'initiatives actuellement en cours dans le cadre de partenariats et de collaborations entre des agences de coopération multilatérales et bilatérales, des ONG, des pays en développement et différentes institutions. Elles sont orientées vers des approches plus globales, dans lesquelles la formation en ÉIE fait partie intégrante d'une stratégie globale de renforcement des capacités, et vers la coopération régionale et l'auto-assistance. Les formateurs peuvent supprimer ou ajouter certains exemples en fonction de la région.*

### La formation en ÉIE en Tanzanie

En 1995, l'Université de Dar es Salaam et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) ont entamé une évaluation complète des besoins de formation en ÉIE en Tanzanie. L'étude pilote a passé en revue :

- la législation et les mandats institutionnels ;
- les déclarations d'impact environnemental ;
- l'expertise dans les disciplines pertinentes pour l'ÉIE ;
- le matériel et les cours de formation proposés en Tanzanie.

Sur la base de cette évaluation, les institutions partenaires ont identifiés les objectifs prioritaires pour la formation en ÉIE et les ressources nécessaires pour les atteindre. Ensuite, elles ont préparé un ensemble de matériel de formation pour les formateurs tanzaniens destiné à être diffusé dans le pays (voir les références citées sous IIED dans l'annexe 1 de la partie A).

### Le renforcement des capacités en ÉIE en Afrique sub-saharienne

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN East Africa Office), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAEN), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le PNUE et la Banque Mondiale ont organisé ensemble un séminaire pour les responsables de l'ÉIE de la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne (Nairobi, juillet 1998). Le séminaire a abouti à l'élaboration d'un Plan d'action africain de renforcement des capacités en ÉIE. Le Groupe de travail africain a présenté et discuté un projet à la réunion annuelle de l'AIEI (Glasgow, juin 1999). Le Plan recommande un grand plan régional de formation en ÉIE, de constitution de réseaux et de renforcement institutionnel. On considère que sa mise en oeuvre dépend de deux conditions préalables : un engagement fort de la part des gouvernements concernés, et une réponse coordonnée et transparente de la part des bailleurs de fonds et des ONG. Le plan doit être examiné à une réunion du CMAEN et à une table ronde des bailleurs de fonds.

### Le programme méditerranéen d'assistance technique environnementale (METAP)

Ce projet, qui est dans sa dixième année, est un partenariat entre les pays de la région, la Commission européenne, le PNUD et la Banque Mondiale. Outre un

Partie B

**Le  
renforcement  
des capacités**

certain nombre de projets, le programme vise à renforcer les capacités en matière d'environnement dans tous les pays participants (voir [www.metap.org](http://www.metap.org)). Cette initiative est destinée à renforcer les systèmes d'ÉIE des pays participants grâce à :

- de la *documentation et une banque de données* sur la législation, les procédures, des conseils et du matériel technique ;
- des *séminaires* à l'échelle régionale sur certains aspects de la bonne pratique, des méthodes et techniques de l'ÉIE ; et
- *une formation spécialisée sur le terrain* en matière de pollution de l'air, de l'eau et de rejets industriels qui commencent à poser un problème sérieux dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

### **Programme régional asiatique d'évaluation environnementale (AREAP)**

Ce programme englobe les pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Maldives, Pakistan et Sri Lanka. Il a été entrepris avec le soutien du Ministère néerlandais des affaires étrangères et avec l'appui technique de la Commission néerlandaise pour l'ÉIE. L'AREAP aide les pays asiatiques à utiliser l'ÉIE et l'audit pour se conformer aux dispositions de divers accords internationaux concernant l'environnement. Cela concerne les conventions de l'ONU sur les changements climatiques, sur la désertification, sur la biodiversité et les mouvements transfrontaliers de matériaux dangereux. Bien que l'accent soit mis sur la formation en ÉIE, l'AREAP réalise aussi des études d'ÉIE, des audits et contribue à résoudre des conflits liés à des problèmes environnementaux, notamment transfrontaliers, qui concerne les manipulations de matériaux dangereux. Un bulletin d'information permet de tenir informés les partenaires et toutes entités ou personnes intéressées (voir <http://www.iucn.org>).

### **L'initiative de Sofia sur l'ÉIE et l'ÉES**

L'initiative de Sofia sur l'ÉIE et l'ÉES pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) a été mise en place lors de la Conférence ministérielle de l'environnement pour le processus européen (Sofia, Bulgarie, 1995). Elle se concentre sur le développement des processus et de la pratique de l'ÉIE et de l'ÉES grâce à la coopération régionale et à des séminaires destinés aux échanges d'informations entre professionnels des PECO.

Le renforcement des capacités se concentre sur :

- i) les principes de base des systèmes d'ÉES dans la région PECO ;
- ii) le renforcement de la participation du public afin de se conformer à la Convention d'Aarhus ;
- iii) les méthodologies d'ÉES pour les plans de développement régionaux, ruraux et en matière de transports, et
- iv) la formation en ÉES grâce à l'adaptation et à l'usage du manuel du PNUE.

Le renforcement des capacités en ÉIE constitue une contribution, beaucoup plus vaste au « Regional Environmental Reconstruction Programme (REPP) » pour les Balkans, en particulier ceux qui ont été le plus affecté par les conflits récents. Le but du REPP est de renforcer ce que le « Regional Environmental Centre » appelle la

société civile en matière d'environnement comme préalable à la stabilité régionale et au fonctionnement normal de la démocratie. Le but du projet est d'aider, de développer ou d'améliorer les systèmes d'ÉIE des pays des Balkans afin de les mettre au niveau des normes internationales.

Les projets suivants sont mis en œuvre dans le cadre de l'initiative de Sofia :

- Des lignes directrices en matière d'ÉIE, pour aider à rédiger et à appliquer la législation en matière d'ÉIE (élaborée en collaboration avec la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque Mondiale et l'OMS de façon à prendre en compte leurs exigences).
- Un manuel d'ÉIE destiné à la formation, aux niveaux national et régional, des futurs formateurs et praticiens de l'ÉIE et ÉES (basé sur les lignes directrices et le manuel de formation à l'ÉIE du PNUE).
- Un programme de formation en ÉIE dans les cinq pays « prioritaires » (Croatie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie et Kosovo) pour les fonctionnaires, les consultants en ÉIE, les agents des ONG susceptibles d'être impliqués dans des ÉIE entreprises dans le cadre du Pacte de stabilité pour les Balkans.
- Un réseau régional de praticiens de l'ÉIE avec des réunions régulières d'un groupe de travail de fonctionnaires responsables de l'ÉIE et avec la participation d'experts en ÉIE des pays de l'Initiative de Sofia à d'autres séminaires et ateliers dans le cadre de l'Initiative, de réunions régionales de l'AIAE, etc.

Partie B

Le  
renforcement  
des capacités

### Annexe 2 : Autres avantages de la formation en ÉIE

Les besoins en praticiens et en décideurs formés à l'ÉIE augmentent, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Une meilleure compréhension de l'ÉIE et la capacité à la mettre en œuvre ont des effets bénéfiques évidents :

#### Les effets positifs de la formation en ÉIE en matière juridique et économique :

- fournir l'expertise permettant de se conformer à des normes de plus en plus strictes ;
- aider à éviter des enjeux juridiques coûteux en termes de temps et d'argent ;
- encourager à résoudre les problèmes à l'amiable ;
- aider à réaliser des économies grâce à une meilleure utilisation des ressources et la réduction de la pollution.

#### Les effets positifs en termes de motivation :

- renforcer les liens entre les dirigeants et le personnel
- favoriser une prise de conscience en faveur de l'environnement qui peut aider à développer le civisme et à augmenter la satisfaction des salariés ;
- donner une image positive aux intervenants et au public ; et
- encourager les initiatives politiques ou des entreprises.

#### Développer une expertise multisectorielle :

La formation en ÉIE peut promouvoir :

- les compétences interactives et de consultation, parfois même de médiation et de résolution des conflits ;
- la gestion des contacts avec le public, les ONG et les groupes sociaux ;
- établir un lien entre l'information technique, les intérêts, les valeurs et les considérations de gestion ; et
- faire des compromis et des choix réalistes, en fonction des circonstances et du contexte dans lesquels la décision est prise.

#### Développement de compétences en matière de communication

La formation en ÉIE peut aider à améliorer ou favoriser :

- les compétences en matière de présentation et de gestion ;
- la résolution des problèmes dans un contexte d'incertitude ; et
- l'établissement d'un calendrier, la compréhension de la stratégie et le compromis sur la base des intérêts communs.

---

## **Partie C**

# **L'analyse des besoins en formation**

**Introduction**

**1<sup>ère</sup> partie : Collecter des informations sur le système et l'expérience en matière l'ÉE**

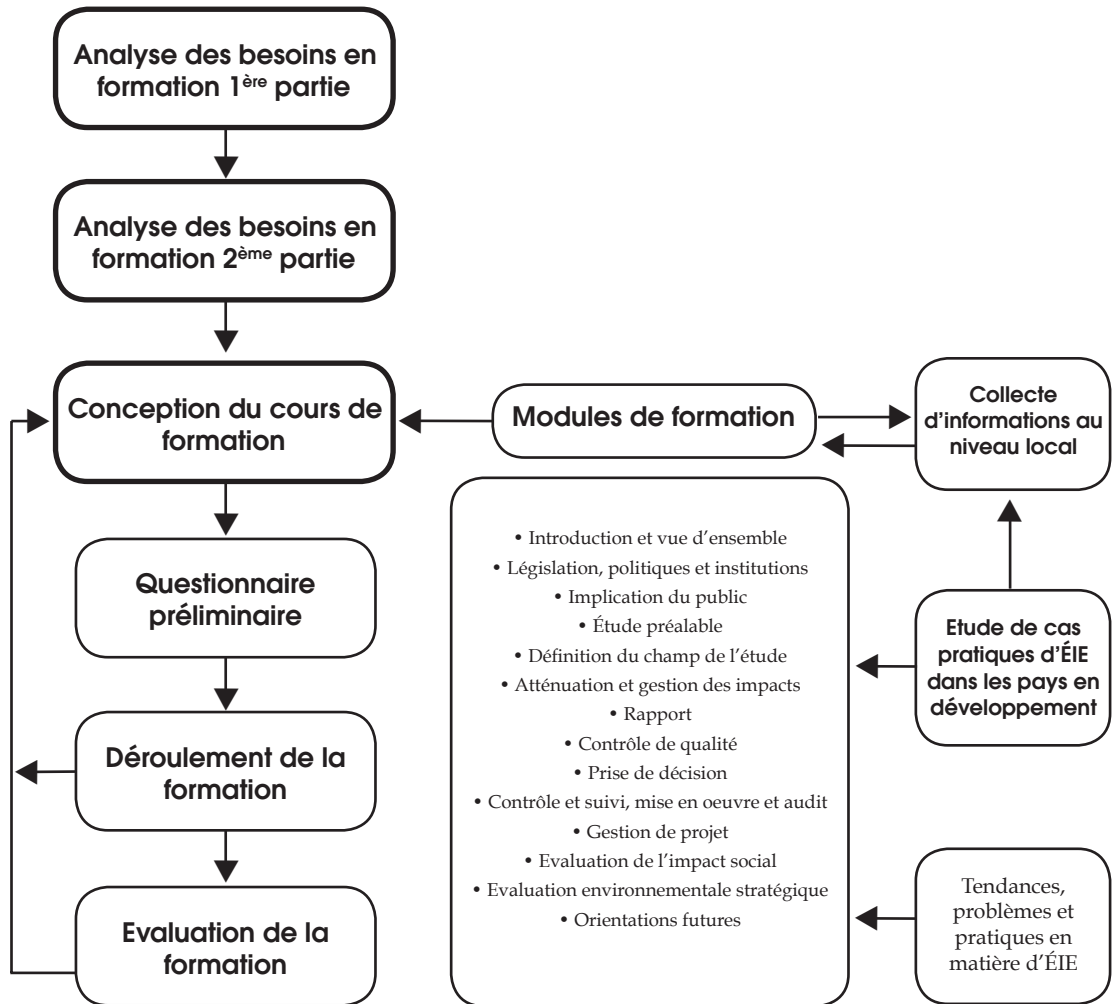
**2<sup>ème</sup> partie : Séminaire d'analyse des besoins en formation**

**Programme type d'un séminaire**

**Questionnaire préliminaire**

---

## Conception d'un cours de formation à l'aide du Manuel





## Introduction

*Pour être efficace une formation doit être conçue de façon à répondre:*

- à la nécessité d'améliorer la pratique de l'ÉIE dans un pays ou dans une région ; et
- aux besoins spécifiques de ceux qui suivent la formation ou le cours.

*Le succès de la formation en ÉIE dépend aussi de la compétence de ceux qui conçoivent et présentent les cours. Ils doivent avoir des connaissances sur les processus et l'expérience de l'ÉIE du pays concerné et comprendre leurs liens avec les principales caractéristiques du contexte social.*

---

L'analyse des besoins en formation de cette partie est conçue de façon à aider le formateur, ou celui qui conçoit la formation, à rassembler les informations nécessaires pour établir une stratégie de formation efficace et qui sera à même de développer les capacités institutionnelles et humaines. Il est utile de procéder à cette analyse, ne serait-ce que partiellement, même dans les cas où des besoins spécifiques en formation ont déjà été identifiés. Il convient de passer en revue les activités de formation et de renforcement des capacités en ÉIE, récentes ou en cours. Ceci aidera à évaluer la faisabilité de la formation envisagée ; par exemple en identifiant les priorités et les demandes qui sont ou non insuffisamment satisfaites.

L'analyse des besoins en formation permet en particulier de déterminer :

- le but et le champ de la formation en ÉIE ;
- les groupes types qui ont besoin d'une formation ;
- le type et le niveau de formation qui devraient être proposés à chacun de ces groupes.

L'analyse des besoins en formation étudie également l'influence du contexte plus global (politique, institutionnel, social et environnemental) sur la faisabilité de la formation en ÉIE et les choix possibles en la matière. Il se peut que certains de ces facteurs gênent l'introduction ou l'application de certains éléments du processus d'ÉIE, comme la consultation du public. D'autres peuvent constituer des opportunités pour utiliser ou renforcer l'ÉIE, tels que des problèmes urgents de développement durable ou des conditions posées pour obtenir une aide internationale ou un prêt. Ceci fait apparaître les liens entre la conception et le déroulement de la formation en ÉIE.

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

## Qui a besoin d'être formé ?

*La formation peut être bénéfique à toute personne impliquée dans le processus d'ÉIE ou qui s'intéresse à ce dernier. Cependant, l'expérience montre que les demandes proviennent le plus souvent de ceux qui ont un rôle de premier plan dans le processus d'ÉIE. Ce sont également ceux qui ont besoin de la formation la plus intensive et qui en retirent le plus de bénéfices.*

Les principaux groupes types des formations en ÉIE sont :

- les praticiens – les chefs de projets d'ÉIE et les spécialistes de l'environnement qui réalisent les études d'impact et les analyses ;
- les administrateurs – qui gèrent la mise en œuvre du processus d'ÉIE ou assurent le contrôle de qualité de certains aspects essentiels comme la consultation du public, le contrôle des rapports d'ÉIE ; et
- les décideurs – qui approuvent (ou modifient) les projets soumis à l'ÉIE, et ont souvent besoin d'être sensibilisés aux avantages du processus d'ÉIE.

Les autres participants au processus d'ÉIE, tels les concepteurs de projets de développement et les maîtres d'ouvrage, ceux qui sont impliqués dans des domaines spécialisés telle l'analyse d'impact social ou l'évaluation économique, le public et des fonctionnaires locaux, des groupes d'intérêts locaux ou de protection de l'environnement peuvent aussi avoir besoin de tirer profit d'une formation, mais généralement pas avec le même niveau de détail que les groupes mentionnés ci-dessus.

## Méthode de l'analyse des besoins en formation

L'approche de ce Manuel en matière d'analyse des besoins en formation nécessite un minimum d'expertise de la part du formateur ou du concepteur de la formation. Bien qu'un processus de groupe constitue la meilleure façon de procéder à l'analyse des besoins en formation, la plupart des étapes présentées dans cette partie peuvent être réalisées directement par le formateur ou concepteur du cours, par téléphone ou courrier, et grâce à ses contacts personnels.

L'analyse des besoins en formation se divise en deux parties :

**La 1<sup>ère</sup> partie** indique comment rassembler les éléments d'appréciation et le matériel de base concernant les tendances et l'expérience en matière d'ÉIE dans une région ou un pays.

**La 2<sup>ème</sup> partie** présente l'organisation d'un séminaire d'analyse des besoins en formation, de un à deux jours, au cours duquel les participants déterminent les priorités en matière de formation.

Les aides et le matériel pédagogiques destinés à la réalisation de l'analyse des besoins en formation sont présentés en fin de partie. Ils comprennent un questionnaire préliminaire qui peut aider à affiner l'adaptation du cours aux besoins exprimés.

Le séminaire complet d'analyse des besoins en formation (2<sup>ème</sup> partie) est plutôt destiné à la préparation d'un programme de formation à l'échelle d'un pays ou d'une région. Avant d'organiser un tel séminaire, le formateur ou concepteur du cours doit rassembler des informations sur le système et l'expérience du pays en matière d'ÉIE et discuter des besoins potentiels de formation avec toute une série de personnes impliquées dans le processus d'ÉIE. La 1<sup>ère</sup> partie de l'analyse peut servir de guide pour sélectionner les informations utiles pour l'organisation du séminaire ou, plus tard, pour la conception ou la réalisation du cours.

L'analyse complète des besoins en formation à l'aide d'un séminaire requiert plusieurs semaines de préparation d'analyse et d'étude. Dans certains cas cela peut même prendre plus de temps, comme lorsqu'il s'agit de déterminer les besoins en formation à l'échelle d'un pays.

Le questionnaire préliminaire peut être utilisé juste avant le début de chaque cours afin de collecter des informations de base importantes sur les participants et d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

## 1<sup>ère</sup> partie : Collecter des informations sur le système et l'expérience en matière d'ÉIE

*La première partie de l'analyse des besoins en formation indique au formateur ou au concepteur du cours, comment collecter les informations concernant les procédures utilisées et les expériences faites jusqu'à présent en matière d'ÉIE dans le pays dans lequel doit se dérouler la formation. Cela vaut la peine de se livrer à cet exercice de collecte de l'information, même quand il n'y a pas de processus nationaux d'ÉIE et que l'ÉIE a été réalisée en utilisant les processus des bailleurs de fonds. Les informations ainsi rassemblées aident à comprendre le contexte de la formation et amènent des idées qu'il pourra être utile de transmettre aux participants.*

*Cette partie de l'analyse des besoins en formation comporte une check-list des informations à collecter et des questions à traiter, ainsi qu'un tableau qui, une fois rempli, donnera un échantillon d'ÉIE types. Il se peut que le formateur dispose déjà de certaines de ces informations, les autres peuvent être obtenues auprès de fonctionnaires de l'administration centrale, de praticiens, d'ONG, d'universitaires, de groupements professionnels, dans la littérature sur le sujet, etc.*

*Les informations ainsi rassemblées peuvent servir de base pour le séminaire d'analyse des besoins en formation présenté dans la 2<sup>ème</sup> partie de cette section.*

---



## Vue d'ensemble du système et de l'expérience en matière d'ÉIE

Utilisez la liste qui suit comme check-list des informations destinées à obtenir une vue d'ensemble du système d'ÉIE. L'étendue et la composition de ce profil dépendront de l'expérience du pays ou de la région en matière d'ÉIE.

### Se procurer la documentation de base en matière d'ÉIE :

- des exemplaires la législation, des lignes directrices et politiques actuelles en matière d'ÉIE ; et
- un schéma du processus d'ÉIE identifiant ses principales composantes et les principaux liens

### Résumer l'historique et l'évolution de l'ÉIE en se référant :

- aux principaux facteurs dans l'introduction (ou de la non-introduction) de l'ÉIE
- aux principales dates et étapes du développement du processus d'ÉIE, notamment l'introduction ou la modification de la législation, des lignes directrices et des politiques en la matière etc. ;
- au rôle des principales administrations et agences dans le processus d'ÉIE, notamment celles qui sont directement chargées de présenter les rapports d'ÉIE ;
- au nombre et au type des ÉIE déjà réalisées, avec une répartition sectorielle ;
- à des exemples d'application de l'ÉIE avec leurs principales caractéristiques et leurs principaux résultats (voir le pro forma de la page 52) ; et
- au caractère obligatoire ou optionnel de l'ÉIE, et à quelles circonstances elle s'applique (ou non).

### Caractériser le processus d'ÉIE :

- résumer les principes fondamentaux de toute législation, ligne directrice ou politique d'ÉIE ;
- souligner les principales caractéristiques, dispositions et règles de la procédure d'ÉIE
- identifier l'organisation administrative et les procédures de coordination de l'ÉIE à l'intérieur d'une collectivité territoriale ou entre collectivités territoriales (par ex. dans un état fédéral ou entre pays d'une région où il y a des impacts transfrontières).
- relever les autres politiques ou stratégies importantes dans le cadre de l'application de l'ÉIE (ainsi une politique nationale de développement durable) ; et

- envisager de nouvelles perspectives pour le développement du processus d'ÉIE.

### Tirer les leçons de la pratique de l'ÉIE :

- évaluer la qualité des rapports d'ÉIE en termes de forces et faiblesses ;
- trouver si l'ÉIE commence tôt ou tard dans la conception des projets et actions proposés ;
- noter l'usage d'outils d'ÉIE comme les check-lists, les matrices etc. ;
- décrire la nature et les formes de participation du public ;
- comparer les avantages et les coûts de la participation du public ;
- déterminer le niveau d'acceptation et de reconnaissance de l'intérêt de l'ÉIE par les décideurs ;
- noter l'utilisation de mesures de réduction, de minimisation, de compensation, la modification et la nouvelle conception du projet ;
- vérifier le niveau de suivi de l'ÉIE, y compris le contrôle et la gestion ;
- constater le degré de coopération et de communication en matière d'ÉIE, entre les administrations et agences ; et
- examiner les forces et les faiblesses de la base légale ou administrative de l'ÉIE.

*Note : La check-list qui suit s'applique surtout à des situations où la pratique de l'ÉIE est relativement bien établie. Elle peut être utilisée soit par le formateur ou concepteur du cours, ou servir de base à un exercice de groupe dans le cadre de l'analyse des besoins en formation présentée en 2<sup>ème</sup> partie.*

### Évaluer l'efficacité du système d'ÉIE en répondant rapidement aux questions suivantes :

- Le système d'ÉIE est-il basé sur des dispositions spécifiques claires ?
- L'ÉIE est-elle appliquée à tous les projets ou actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement ?
- L'initiateur du projet est-il tenu d'examiner les impacts sur l'environnement des alternatives raisonnables qui lui sont offertes ?
- Le processus d'ÉIE nécessite-t-il les étapes et actions suivantes et celles-ci sont-elles réalisées de manière satisfaisante ?
  - réalisation d'une étude préalable pour identifier les activités du projet qui seront soumises à l'ÉIE ;
  - détermination du champ de l'ÉIE pour identifier les problèmes et les impacts des activités prévues, et fixer les termes de référence ;
  - mesures pour réduire ou supprimer les impacts ;

- préparation d'un rapport d'ÉIE pour se conformer à l'obligation d'information ;
- vérification de la qualité du rapport d'ÉIE avant de le remettre ;
- réponse de l'initiateur du projet aux résultats de la consultation du public et leurs prises en compte dans le rapport d'ÉIE ;
- prise en compte des conclusions du rapport d'ÉIE dans la décision finale sur les actions proposées ; et
- établissement des conditions de réalisation du projet et le suivi de l'ÉIE, y compris si nécessaire, les mesures de réduction et de contrôle.

- Le processus d'ÉIE a-t-il des effets positifs visibles sur l'environnement ?
- Est-ce que les coûts, en temps et en argent, du système d'ÉIE sont raisonnables et acceptables pour ceux qui sont impliqués ?
- Au total, les avantages de l'ÉIE sont-ils supérieurs à ses coûts ?
- Est-ce que les programmes, plans ou politiques (ainsi que les projets) sont couverts par le système d'ÉIE ou par un processus séparé ou équivalent (généralement appelé évaluation environnementale stratégique) ?

### Passage en revue des principales ÉIE des dix dernières années



*Une fois rempli, le tableau de la page suivante aide à réaliser une vue d'ensemble systématique de la pratique de l'ÉIE dans un pays ou une région et aidera à trouver des études de cas pour la formation.*

Il se peut qu'il n'y ait pas lieu de remplir certaines colonnes, cela dépend de l'expérience en ÉIE. Il faut que les informations inscrites dans les différentes cases soient brèves et concises. Ainsi, les informations concernant la description et les caractéristiques du projet peuvent être résumées de la façon suivante :

- Barrage d'irrigation ( $x$  mètres de hauteur), réservoir (surface de  $y$  hectares), canaux de distribution (longueur totale de  $s$  kilomètres) et les infrastructures connexes (voies d'accès, vannes et écluses etc.)
- Situé dans la Nouvelle province, sur le bras principal de la Grande rivière, dans une zone rurale à faible densité (densité /km<sup>2</sup>) où la population est largement dépendante d'une agriculture de subsistance.

#### Partie C

#### L'analyse des besoins en formation

### Passage en revue des principales ÉIE des dix dernières années

Description et caractéristiques du projet	
Autorités responsables <sup>1</sup>	
Date de démarrage et d'achèvement de l'ÉIE	
Principaux problèmes ou impacts identifiés	
Etudes d'ÉIE entreprises <sup>2</sup>	
Type de consultation du public <sup>3</sup>	
Qualité et contenu des rapports d'ÉIE <sup>4</sup>	
Décision finale et mise en oeuvre <sup>5</sup>	

1. *Initiateur du projet (et, le cas échéant bailleur de fonds), administration ou agence chargée du suivi de l'ÉIE, autorité ou entité chargée de la prise de décision*
2. *Par ex. base de référence écologique, modèle de prévision de la pollution atmosphérique, etc.*
3. *Par ex. seulement les parties directement affectées, toutes les parties intéressées, consultation du public, réunions de la communauté locale, etc.*
4. *Par ex. suffisant ou insuffisant, omissions majeures ou principaux impacts identifiés, mesures de réduction, suivi, obligations, etc.*
5. *Approbation des termes et conditions fixées ? mis en œuvre comme prévu ou non réalisé ?*



## 2<sup>ème</sup> partie : Séminaire d'analyse des besoins en formation

*Cette partie de l'analyse de besoins en formation présente comment organiser un séminaire de un à deux jours qui rassemble les participants au processus d'ÉIE. L'approche consensuelle adoptée doit permettre de :*

- *Identifier les groupes qui ont besoin d'une formation en ÉIE, leurs besoins particuliers et les bénéfices attendus du type de formation à réaliser ; et*
- *Examiner l'influence des situations politique, sociale et en matière d'environnement sur la formation en préparation pour s'assurer qu'elle constitue un moyen réalisable et efficace de renforcement des capacités.*

*L'information collectée lors de la 1<sup>ère</sup> partie de l'analyse des besoins en formation peut être utilisée pour établir le programme du séminaire et faire porter la discussion sur les aspects importants de la pratique de l'ÉIE et des besoins en formation dans le pays ou la région ou toute autre constellation. Les résultats du séminaire comprennent :*

- *Une présentation des besoins en formation de groupes cibles sélectionnés (sous forme de tableau) ; et*
- *Des informations pour le formateur ou le concepteur du cours qui l'aideront à préparer et à réaliser le cours ou programme de formation en ÉIE.*

*Il n'est pas toujours nécessaire d'organiser un séminaire d'analyse des besoins en formation. Dans certains cas, les besoins en formation ont déjà été identifiés. Dans d'autres cas, il se peut que le budget ou le temps imparti ne soient pas suffisants pour procéder à une analyse aussi détaillée. Cependant, si l'information nécessaire à la conception d'un cours de formation efficace ne peut être rassemblée, il convient de trouver d'autres moyens de le faire, par exemple en consultant des praticiens ou formateurs en ÉIE expérimentés.*

*Les sections ci-dessous expliquent comment prévoir et organiser un séminaire d'analyse des besoins en formation. Elles présentent un programme type pour un séminaire de deux jours et donnent des conseils pour aider à le réaliser et un exemple de récapitulatif des besoins en formation.*

---

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

## **Prévoir et organiser un séminaire d'analyse des besoins en formation**

### **Sélectionner les participants**

Pour que le séminaire soit un succès, il est essentiel de bien choisir les participants. Le séminaire devrait réunir des personnes issues des groupes suivants :

- responsables de l'administration (de différents secteurs tels que l'environnement, la planification, les infrastructures, l'économie et le développement social, la santé, la gestion des ressources minières, énergétiques et autres ressources naturelles) ;
- responsables politiques ;
- initiateurs de projets ;
- praticiens de l'ÉIE ;
- représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) ;
- groupes particuliers, telles que les populations indigènes, les femmes ;
- agences d'aide au développement ;
- universitaires, avocats, ingénieurs, professionnels de la santé et autres professions ;
- formateurs et organismes de formation ;
- médias ; et
- membres des communautés locales.

### **Représentation des participants au processus d'ÉIE**

Dans tous les cas, il est important d'avoir un échantillon bien représentatif des différents intervenants dans le processus d'ÉIE ou dans les activités connexes et, si possible, quelques décideurs de haut rang. Au niveau local, il peut s'avérer utile d'inclure quelques membres de la communauté qui sont impliqués dans le processus d'ÉIE et le connaissent. Si l'analyse des besoins en formation concerne un domaine particulier, il peut être utile d'avoir des participants plus spécialisés. Un séminaire au niveau national peut avoir entre 15 et 50 participants, dont des administrateurs d'ÉIE et des spécialistes politiques des principaux organismes de mise en œuvre du projet.

### **Coordination et structure**

Pour un séminaire au niveau national, il convient sans doute d'avoir un coordinateur expérimenté pour guider le processus. Au niveau local, les réunions peuvent être moins structurées et traiter des mêmes sujets en rassemblant les connaissances des participants.

### **Objectifs**

Quel que soit le niveau auquel est organisé le séminaire, l'objectif principal est d'identifier les besoins en formation, le type de formation nécessaire, les

groupes types auxquels s'adresse la formation et les bénéfices attendus (tout en gardant en tête le contexte social, politique, économique et culturel global et son influence possible sur l'organisation et le déroulement du cours de formation en ÉIE).

### **Conception d'un programme de séminaire**

Un programme type de séminaire est présenté à la page suivante, suivi de conseils pour le formateur. Ce programme doit être adapté pour tenir compte des besoins et des demandes locales.

### **Temps de préparation et financement**

Il convient de s'assurer que le calendrier laisse assez de temps pour l'organisation, pour sélectionner et inviter les participants, pour que ceux-ci puissent confirmer leur participation et pour préparer le matériel pédagogique. Il faut plutôt compter en mois qu'en semaines. S'il est nécessaire de chercher des financements, la période de préparation sera sans doute encore plus longue.

### **Choix du lieu du séminaire**

Il est préférable que le séminaire ne se déroule pas sur le lieu de travail. Les locaux doivent être suffisamment spacieux et confortables, et permettre de travailler en petits groupes.

### **Evaluation**

Il convient de procéder à une évaluation pendant et après le séminaire (pour plus de détails sur les techniques d'évaluation, voir Partie D Conception, déroulement et évaluation du cours).

### **Distribution de documents**

Il convient de distribuer une copie du résumé des résultats du séminaire et une liste avec les coordonnées de tous les participants. Il est préférable de le faire à la fin du séminaire plutôt que d'envoyer ces documents ultérieurement.

### **Renforcement des capacités**

Ce séminaire doit être organisé dans le cadre d'une approche de renforcement des capacités. Les formulaires de discussion proposés à la fin de cette section sont conçus dans cette optique.

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

## Programme type d'un séminaire d'analyse des besoins en formation de deux jours

Premier jour - matin

- **Accueil des participants**
- **Introduction**
- **Introduction à l'ÉIE et explication de l'utilité de la formation en ÉIE**
- **Présentation du système et de l'expérience de l'ÉIE**

*Objectif :*

*Vérifier que les informations générales sur le processus d'ÉIE collectées lors de la 1<sup>ère</sup> partie de l'analyse des besoins en formation (historique de l'ÉIE, politique en la matière, leçons tirées de la pratique, etc.) sont exactes et complètes.*

Premier jour – après-midi

- **Analyse du contexte général**

*Objectif :*

*Discuter en petits groupes de la situation politique, sociale et environnementale du pays, de ses liens avec la pratique de l'ÉIE et de son intérêt pour le développement et la présentation de la formation, et du renforcement des capacités en ÉIE.*

- **Synthèse des résultats du premier jour de travail**

Deuxième jour – matin

- **Poursuite de l'analyse du contexte général**

Deuxième jour – après-midi

- **Définitions des besoins et des priorités en matière de formation**

*Objectif :*

*Etablir un catalogue des besoins en formation qui prenne en compte les recommandations du groupe en matière de besoins prioritaires.*

- **Evaluation du séminaire**
- **Conclusion**

## Séminaire d'analyse des besoins en formation – conseils aux formateurs

### Accueil



1<sup>er</sup> jour - matin

### Introduction

- objectifs du séminaire ;
- présentation des participants (en indiquant leur expérience et domaine d'expertise) ;
- présentation de la structure du séminaire ;
- distribution du matériel pédagogique ; et
- constitution de groupes de travail

### Introduction à l'ÉIE et explication de l'utilité de la formation en ÉIE

- présentation de l'objectif, des principes et du processus de l'ÉIE ;
- définition des termes et principes fondamentaux ; et
- discussion sur la nécessité de la formation en ÉIE et sur la contribution de cette formation au renforcement des capacités.

### Présentation du système et de l'expérience de l'ÉIE

Objectif :

*Vérifier que les informations de base sur le processus d'ÉIE rassemblées par le formateur lors de la 1<sup>ère</sup> partie de l'analyse des besoins en formation (historique de l'ÉIE, politique en la matière et leçons tirées de la pratique etc.) sont correctes et complètes.*

- Il convient de répartir les participants en petits groupes pour vérifier les informations rassemblées par le formateur ou concepteur du cours lors de la 1<sup>ère</sup> partie de l'analyse (collecte des informations).
- Les groupes doivent ensuite rendre compte aux autres groupes des résultats de leurs travaux.



1<sup>er</sup> jour - après-midi



C-1—C-8

### Analyse du contexte global

Objectif :

*Déterminer l'influence possible du contexte politique, social et en matière d'environnement du pays sur la conception de la formation et du renforcement des capacités en ÉIE.*

- Expliquer la méthode basée sur la discussion de groupe utilisée pour identifier les besoins en formation.

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

- ❑ Distribuer le Formulaire C-1 d'étude des besoins en formation qui permet de déterminer le type d'informations nécessaire pour concevoir le cours de formation.
- ❑ Distribuer à tous les participants la série complète des formulaires de discussion (formulaires C-2 à C-8) avec les titres suivants :
  - formation ;
  - société ;
  - législation, politiques et développement
  - accès à l'information ;
  - environnement ;
  - processus d'ÉIE ; et
  - principaux participants au processus d'ÉIE.
- ❑ Attribuer différents formulaires à différents groupes (leur nombre dépend du nombre de groupes) sans perdre de vue le fait que certaines questions nécessitent une discussion plus longue que d'autres. Certains groupes peuvent aussi manifester une préférence pour certains sujets particuliers en raison de leur expérience ou de leur domaine d'expertise.
- ❑ Les groupes doivent répondre à toutes les questions du formulaire, en se concentrant sur les implications possibles des problèmes soulevés sur la conception et l'organisation de la formation en ÉIE. Les groupes doivent aussi faire une série de commentaires, qui peuvent être utiles pour la conception du cours. Il convient aussi de faire remarquer que certaines questions peuvent ne pas être adaptées à certaines situations ; il faut laisser aux groupes la liberté de choisir sur quels points ils veulent se concentrer.



### Evaluation du 1<sup>er</sup> jour

- ❑ Faire un bref résumé des résultats du travail de la journée.



2<sup>ème</sup> jour - matin

### Poursuite de l'analyse du contexte général

- ❑ Les groupes doivent finir de répondre aux questions du formulaire sur les sujets qui leur ont été attribués.
- ❑ Les groupes doivent rendre compte des résultats de leur travail, discuter des questions sur lesquelles il y a des désaccords.



2<sup>ème</sup> jour - après-midi

### Déterminer les besoins en formation

*Objectif :*

*Etablir un catalogue des besoins en formation qui prend en compte les recommandations du groupe en matière de besoins prioritaires.*

- ❑ Les participants, tous ensemble, définissent les groupes types et établissent le catalogue des besoins en formation (formulaire C-1). Un exemple de catalogue des besoins en formation est présenté à la page suivante.

### Conclusion du séminaire

- ❑ Distribuer aux participants un résumé des résultats du séminaire et une liste avec les coordonnées de tous les participants.



Fin

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

## Exemple de catalogue des besoins en formation pour un groupe type

<b>Description du groupe type</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>administrateurs et contrôleurs du processus d'ÉIE (administrations et agences chargées de l'environnement ou de la réalisation du projet)</li> </ul>
<b>Besoin en formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>compétences nécessaires pour examiner un grand nombre de projets de développement et sélectionner ceux qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi</li> <li>compétences pour vérifier les ÉIE, si elles ont été réalisées correctement et si elles sont conformes aux termes de référence</li> <li>compétences nécessaires aux administrations et agences responsables pour gérer, suivre et contrôler les projets</li> </ul>
<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification plus rapide et plus précise des projets qui nécessitent ou non une ÉIE</li> <li>amélioration de la fiabilité et de l'efficacité de la procédure de contrôle</li> <li>amélioration de la qualité des ÉIE</li> <li>amélioration de la réaction de l'administration de l'environnement</li> <li>amélioration de l'environnement grâce à une meilleure prise en compte des résultats de l'ÉIE par les initiateurs de projets et des conditions posées pour l'approbation de ces derniers</li> </ul>
<b>Domaines dans lesquels une formation approfondie est nécessaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>étude préalable et définition du champ d'application de l'ÉIE</li> <li>rédaction des termes de référence</li> <li>examen des rapports d'ÉIE</li> <li>suivi et audit</li> </ul>
<b>Compétences ou conditions indispensables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation au cours d'initiation ou expérience pratique dans le domaine de l'ÉIE</li> </ul>
<b>Niveau hiérarchique visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fonctionnaires responsables et principaux conseillers</li> </ul>
<b>Nombre de personnes à former (sur une base annuelle)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(pour tenir compte des mouvements de personnel la formation doit concerner au moins 25% des personnes impliquées dans le processus d'ÉIE)</li> </ul>
<b>Estimation de la durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>deux semaines</li> </ul>
<b>Intitulé proposé pour le cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ÉIE pour les responsables et professionnels du processus</li> </ul>
<b>Degré de priorité du besoin de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>élevé</li> </ul>

Le tableau ci-dessus donne un exemple hypothétique de catalogue des besoins en formation, établi pour un groupe type. Un exemple de cours conçu pour répondre aux besoins qu'il décrit est présenté à la partie D. Il est probable que dans la plupart des cas, un séminaire d'analyse des besoins en formation aboutira à l'identification de plusieurs groupes cibles, avec différents types de besoins en formation, telle l'utilisation de techniques d'ÉIE pour les praticiens ou la sensibilisation pour les décideurs.



## Questionnaire préliminaire

*Le questionnaire fait partie du matériel pédagogique présenté en fin de section (formulaire C-9).*

*Il faut l'utiliser avant le début de chaque cours de formation pour identifier les besoins spécifiques des participants et affiner la conception et la présentation du cours. Il peut donner des informations sur l'origine et l'expérience des participants. Certains participants seront en mesure de contribuer à la formation en présentant leur expérience de l'ÉIE.*

*Le mieux serait d'envoyer le questionnaire aux participants dès qu'ils ont été sélectionnés afin qu'ils le remplissent et le renvoient en même temps que leur inscription. Dans certains cas les contraintes de calendrier ou les moyens de communication ne le permettent pas. Dans ce cas, il est quand même bon de demander aux participants de remplir le formulaire avant le démarrage de la formation. Même à ce stade, il est encore possible, si besoin est, d'apporter quelques modifications dans la présentation du cours et d'insister davantage sur certains points.*

---

Partie C

L'analyse des  
besoins  
en formation

Catalogue des besoins en formation

---

Catalogue des besoins en formation	
Description du groupe type	
Besoins en formation	
Bénéfices attendus	
Domaines dans lesquels une formation approfondie est nécessaire	
Compétences ou conditions indispensables	
Niveau hiérarchique visé	
Nombre de personnes à former (sur une base annuelle)	
Estimation de la durée de la formation	
Intitulé proposé pour le cours	
Degré de priorité du besoin de formation	

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Formation

*Discuter les points suivants, rédiger un bref ensemble de notes mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Points à préparer :

- offre et localisation de programmes, cours et manuels de formation, etc. (actuels ou passés)
- les objectifs des programmes existants et les groupes types auxquels ils s'adressent
- dans quelle mesure les programmes existants répondent aux besoins des participants
- caractéristiques des programmes de formation (actuels ou passés) efficaces sur le plan du renforcement des capacités
- nombre et types de participants dans les programmes de formation existants
- coûts, modes de financement, des programmes existants, etc.



**Notes et observations du formateur**

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Société

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous, puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Discuter comment les éléments suivants peuvent influencer la bonne pratique de l'ÉIE dans un pays et leurs implications possibles pour la formation en ÉIE, par ex.

- densité de population, accroissement, mortalité, santé
- qualité de vie
- accès à l'éducation
- culture, langue, structure de classes, religion
- degré de respect des principes démocratiques, valeurs communes, responsabilités et droits individuels et collectifs
- degré de développement, niveau des infrastructures
- régime foncier, propriété
- institutions - système de gouvernement, problèmes régionaux et locaux
- système juridique
- Politique sectorielle et environnementale
- Processus politique, niveaux, systèmes
- situation financière - niveau d'endettement, privatisations, restructurations
- besoins en matière de développement

Décrire :

- de quelle façon les membres des communautés locales, les minorités, notamment les populations indigènes et les femmes, sont impliqués dans les affaires publiques
- les stratégies à même de favoriser l'implication du public en général



**Notes et observations du formateur**

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Législation, politiques et développement

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous, puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Expliquer s'il existe des politiques ou des lois détaillés qui couvrent les domaines suivants; dans quelle mesure sont-elles appliquées; leurs relations avec l'ÉIE et leurs implications possibles pour la formation en ÉIE :

- conventions internationales
- normes en matière de contrôle de la pollution
- capacité à faire respecter les lois et règlements
- ressources en eau
- production et distribution d'énergie
- gestion des déchets
- flore, faune, espèces en danger
- gestion des ressources naturelles
- répartition des ressources
- gestion des sols
- planification de la gestion des sols, développement régional
- transports
- procédures de coopération et de coordination en matière de justice

Discuter :

- les relations et l'intégration de l'ÉIE avec les autres procédures d'approbation et d'autorisation en matière de projets de développement
- dans quelle mesure les services du gouvernement des différents secteurs ont mandat pour prendre en compte les problèmes environnementaux



### Notes et observations du formateur

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Accès à l'information

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Discuter des types, sources et disponibilité des informations sur l'environnement :

- savoir local (professionnel et traditionnel)
- cartographie - géologique, exploitation des sols, planification, zonage, etc.
- rapports d'ÉIE (et documentation)
- inventaire des sites et matériaux dangereux
- recherche scientifique (universités, industrie, Etat)
- études de base et études d'inventaire
- suivi environnemental et données sur les tendances environnementales
- systèmes d'information géographique (SIG)
- rapport de l'état de l'environnement
- stratégies nationales de conservation, Plans nationaux d'action pour l'environnement (PNAE), Agenda 21 national, rapports du PNUE sur l'environnement

Identifier :

- les principales sources d'informations qui peuvent être incorporées dans les thèmes de la formation en ÉIE, par ex. rapports d'ÉIE, études de cas, sites qui peuvent être visités, conférenciers, vidéos, rapports, etc.
- autres méthodes de collecte de données, notamment les réseaux d'échanges d'information

 **Notes et observations du formateur**

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Environnement

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Discuter des principaux problèmes environnementaux actuels ou potentiels, et des menaces auxquelles le pays est confronté :

- changement climatique
- ressources en eau et leur qualité
- appauvrissement de la biodiversité et de l'habitat
- érosion des sols et dégradation des terres
- gestion des déchets solides et dangereux
- production et consommation d'énergie
- infrastructures et développement urbains
- transports et communications
- croissance et répartition de la population
- évolution de l'exploitation minière et des ressources minérales
- pollution industrielle
- production et pratiques agricoles
- exploitation des forêts et pratiques en la matière
- gestion de la pêche
- risques naturels

Expliquer dans quelle mesure les principaux règlements, législations et politiques en matière d'environnement sont en place :

- désignation des zones protégées et écologiquement fragiles (ex. zones marécageuses et côtières)
- Plans nationaux d'action pour l'environnement
- stratégies de développement durable
- stratégies nationales de conservation et de protection de la biodiversité
- rapport de l'état de l'environnement
- normes et réglementations en matière d'environnement
- objectifs de la politique de gestion de l'environnement en réaction aux principaux problèmes décrits ci-dessus (émissions de gaz à effet de serre, dégradation des sols, etc.)
- état des signatures et ratification des différentes conventions internationales (par ex. Ramsar, biodiversité, etc.)



### Notes et observations du formateur

**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

## Le processus d'ÉIE

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Discuter des points suivants :

- expérience passée de l'ÉIE
- niveau, répartition, nombre et disponibilité des experts
- meilleurs exemples de succès en matière d'ÉIE et explications
- exemples d'échecs en matière d'ÉIE et explications
- responsabilités en matière de gestion et de financement du processus d'ÉIE
- facteurs qui aident la prise de décision
- obstacles à la prise de décision
- façons dont les recommandations en matière d'ÉIE ont été utilisées pour modifier des projets ou produire des plans de gestion de l'environnement dont il est possible de contrôler l'application
- mécanismes de « contrôle de qualité » appliqués pour s'assurer que le processus d'ÉIE est appliqué de façon satisfaisante
- liens entre l'ÉIE et les autres systèmes de gestion et de contrôle de l'environnement

Expliquer si les éléments de bonne pratique de l'ÉIE suivants sont appliqués ou non :

- description claire du projet
- termes de référence détaillés
- application systématique des procédures d'étude préalable et d'étude du champ d'application
- propositions d'alternatives raisonnables aux actions proposées
- prédiction et évaluation des impacts
- identification et mise en œuvre des mesures de réduction
- détermination et application des termes et conditions
- contrôle, suivi et audit de l'ÉIE
- implication du public



**Notes et observations du formateur**



**Formulaire de discussion - analyse du contexte général**

---

**Les participants au processus d'ÉIE**

*Discuter et rédiger des notes sur les points ci-dessous puis préparer une note brève mettant en lumière les implications possibles pour la conception de la formation en ÉIE ou les informations que le formateur peut avoir besoin de rassembler avant de présenter son cours.*

Identifier :

- la palette et le niveau des compétences professionnelles, techniques et de formation disponibles dans le pays
- les principaux participants au processus d'ÉIE comme par exemple, les promoteurs, les administrations et agences chargées de l'environnement ou de la mise en œuvre, les consultants, les décideurs et le public, y compris ceux qui sont directement concernés par le projet

Discuter :

- le rôle ou l'influence des participants dans le processus d'ÉIE
- quand et comment ils interviennent dans le processus
- leur degré de responsabilité dans le processus
- les obstacles à la réalisation de leur travail de manière satisfaisante
- dans quelle mesure chaque participant connaît le rôle des autres participants
- dans quelle mesure ils coopèrent
- le degré de partage de l'information



**Notes et observations du formateur**

## Questionnaire préliminaire

*Veillez indiquer si votre travail vous amène à participer aux étapes ou activités suivantes de l'ÉIE et à quelle fréquence. Veillez, s'il y a lieu, décrire votre rôle exact.*

*Etude préalable et conseils*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Identification des principaux intervenants*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Rédaction de termes de référence généraux pour une étude d'ÉIE*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Rédaction de termes de référence pour une composante de l'étude d'ÉIE ou pour des consultants individuels*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Chercher des alternatives*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Identification des besoins d'informations*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Etude préalable et conseils*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

*Analyses d'impacts ou études techniques*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

**Commentaires**

## Questionnaire préliminaire

*Identification des mesures de réduction*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Choisir les alternatives à recommander*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Etablir un plan de réduction des impacts ou un plan de gestion de l'environnement*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Mettre en place des procédures de suivi*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Participer à la rédaction d'un rapport d'ÉIE*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Vérifier la conformité d'un rapport d'ÉIE*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Préparer une stratégie d'implication du public*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Rédiger les conditions de l'approbation d'un projet*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

*Informers les décideurs*

Jamais       Parfois       Souvent       Presque jamais

Commentaires

## Questionnaire préliminaire

**Veillez, s'il y a lieu, répondre aux questions suivantes**

1. *Décrivez votre travail en donnant si possible un exemple.*

---

2. *Avec quelles parties du processus d'ÉIE travaillez-vous en détail et pourquoi ?*

---

3. *A quels types de problèmes êtes-vous confronté dans votre travail dans le processus d'ÉIE ?*

---

4. *Quels problèmes ont été les plus difficiles à régler ?*

---

5. *Pour quelles compétences ou connaissances avez-vous le plus besoin d'une formation ?*

---

6. *Ressentez-vous un besoin de formation en techniques de communication dans les domaines de compétence suivants ?*

écrit

animer des réunions

oral

médiation et résolution de conflits

---

7. *Avez-vous déjà suivi une formation spécialisée pour votre travail ? où et quand ?*

---

8. *Avez-vous des commentaires à faire ou des idées à proposer sur la façon d'améliorer la formation en ÉIE dans votre pays ?*

---

9. *Veillez fournir les informations suivantes :*

Nom :	
Fonction :	
Adresse :	
Téléphone :	Fax :
Courriel :	Date :

---

## **Partie D**

# **La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

---

**Introduction**

**L'organisation d'une formation**

**Conception d'un cours de formation**

**Exemple du programme du cours**

**Présentation du cours de formation**

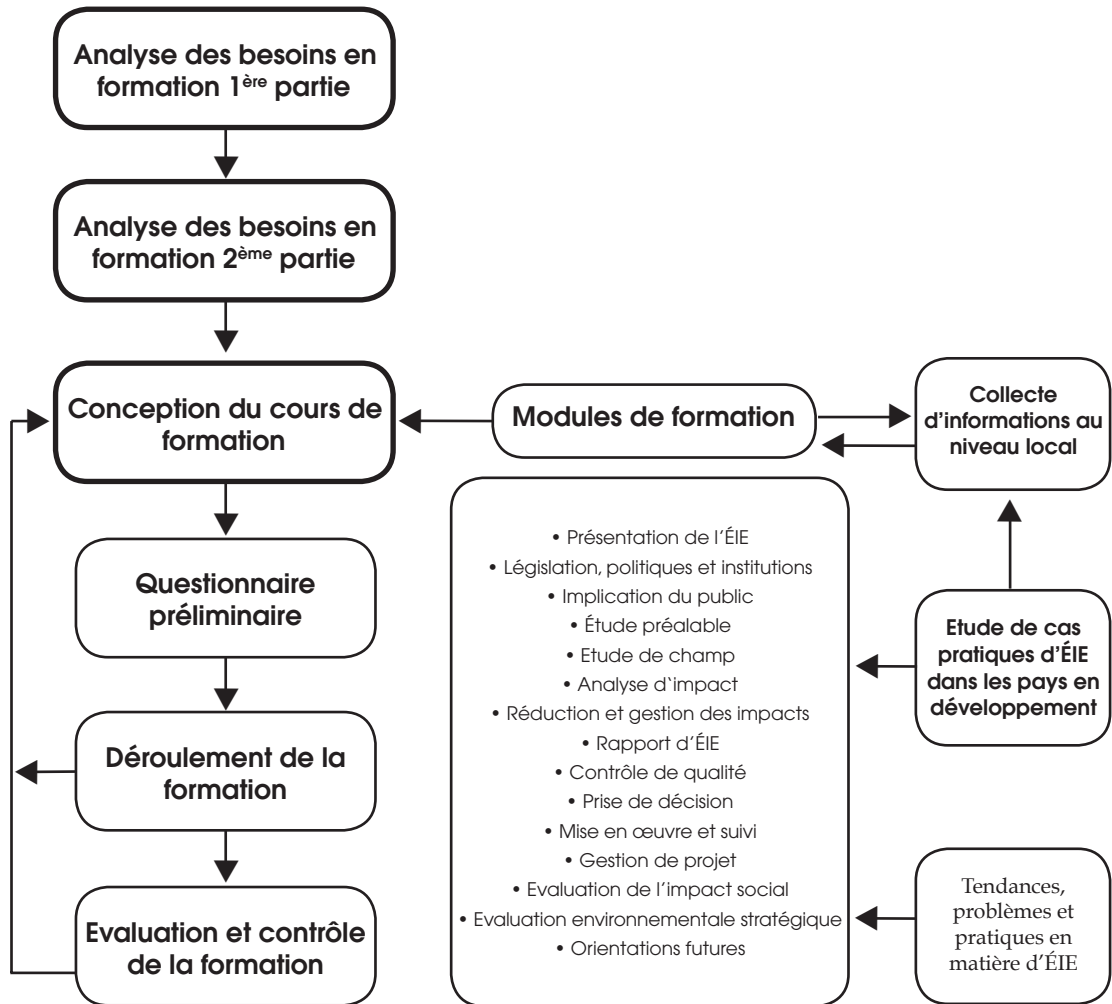
**Préparation du manuel destiné aux participants**

**Évaluation de la formation**

**Annexe 1 : Préparation d'une étude de cas**

---

## Conception d'un cours de formation à l'aide du Manuel



## Introduction

*Cette partie du Manuel donne des informations et des conseils pour la conception, le déroulement et l'évaluation d'un cours de formation en ÉIE. Cette phase de la préparation et de la réalisation doit être placée sous la direction du chef de l'équipe de formateurs. Les check-lists proposées constituent une aide précieuse tout au long de ce processus. Les tâches et activités principales doivent être basées sur l'analyse des besoins en formation présentée dans la partie C de ce Manuel.*

## L'organisation d'une formation

*La logistique constitue un aspect important, mais souvent négligé, de l'organisation d'un cours d'ÉIE. Les principales tâches à accomplir sont énumérées ci-dessous, à peu près dans leur ordre de réalisation. Normalement ces dispositions seront prises parallèlement à la conception de la formation (traitée plus loin dans cette section).*

### Choisir l'endroit où se déroulera la formation

Les locaux choisis pour la formation doivent être aussi fonctionnels et confortables que possible. Souvent, les conditions ne sont pas idéales pour une formation, en raison de contraintes financières ou autres.

Cependant les organisateurs de la formation devraient faire en sorte que le maximum de conditions nécessaires au bon déroulement de la formation soient réunies.

Ces conditions sont :

- avoir suffisamment de pièces, de chaises et de tables pour tous les participants et pour le travail en petits groupes ;
- être situé en dehors du lieu de travail des participants ;
- être doté de bons systèmes d'éclairage, de chauffage ou de climatisation et au calme ;
- disposer de l'électricité et de prises de courant ;
- offrir de quoi se restaurer et boire pendant les pauses ;
- disposer de moyens de communications, tels un téléphone et un fax, pour l'animateur de la formation et les participants ;
- disposer d'un tableau avec de la craie, de tableaux pour marqueurs, de transparents pour rétroprojecteurs et de stylos ;
- avoir une table où disposer le matériel pédagogique ;
- disposer d'un équipement audio-visuel (rétroprojecteurs, projecteurs

### Partie D

**La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

- de diapositives, lecteurs de cassettes vidéo, magnétophones) ; et disposer d'équipement de bureau (ordinateurs et imprimantes, photocopieuse etc.) et toutes les fournitures nécessaires tels les disquettes ou papier.

Il est parfois nécessaire d'héberger les participants. L'hébergement est un élément important d'évaluation du cours et doit être de bonne qualité.

Dans certains cas, le lieu de la formation peut être choisi en raison de la proximité de sites à visiter.

### Dates et durée du cours

Le choix des dates et de la durée des cours est important, il doit prendre en compte différents éléments.

- *Epoque de l'année* – Le cours doivent être prévus suffisamment à l'avance, la date doit convenir aux participants, il faut éviter les périodes de vacances, les fêtes religieuses, les autres événements importants, conférences, autres formations ou les périodes pendant lesquelles la pluie ou les inondations provoquent des difficultés de circulation.
- *Durée de la formation* – Elle doit être adaptée aux objectifs et au type de formation dont le groupe cible a besoin. Ainsi, les cours conçus pour les décideurs de haut niveau doivent être très courts et ciblés sur les problèmes qui les intéressent directement. Autrement, ils n'intéresseront pas leurs destinataires. Pour un administrateur d'ÉIE ou un chef de projet la formation peut être beaucoup plus longue et approfondie et divisée en plusieurs sessions (par ex., une série de cours d'une à deux semaines). Ces sessions peuvent être combinées avec des sessions plus courtes pour les praticiens de l'ÉIE (par ex., sur les principales étapes et activités).
- *Structure du cours* – Il convient de prévoir des pauses suffisantes pendant la présentation du cours. Les participants ont besoin de périodes de repos pour bien enregistrer ce qu'ils ont appris, se détendre et, surtout, pour avoir la possibilité de faire connaissance et d'établir des réseaux qui leur serviront dans le futur.

La prochaine partie, consacrée à la conception du cours, donne plus d'indications sur la manière de structurer la formation et d'équilibrer les différentes activités ainsi qu'un exemple de programme de formation (page 82).

### Recrutement des formateurs

Pour les cours qui durent plus d'une demi-journée, il convient d'avoir une liste de formateurs qui connaissent bien le sujet.

Pour chaque thème, le plan de cours est conçu en partant du principe que



le chef de l'équipe de formateurs recrutera des experts locaux qui l'aideront à préparer le matériel pédagogique adapté et à réaliser les activités de formation. Il faut qu'au moins un certain nombre d'entre eux aient une expérience pratique de l'ÉIE au plan local. Parmi ces experts, il devrait y avoir :

- des praticiens de l'ÉIE et des consultants ;
- d'autres professionnels impliqués dans le processus d'ÉIE, tels les concepteurs de projets, des économistes, des sociologues etc. ;
- des représentants d'organisations non gouvernementales, des communautés locales et groupements professionnels ;
- des représentants d'administrations et d'agences chargées de l'environnement ou du développement ;
- des universitaires ou d'autres personnes qui connaissent le système d'ÉIE, son cadre juridique, l'utilisation des outils d'analyse d'impact, etc. ; et
- les participants à la formation.

Il se peut que les participants à la formation aient une très bonne connaissance et expérience de la procédure et de la pratique de l'ÉIE. Cependant cela est souvent ignoré ou n'est pas exploité pendant la formation. L'utilisation du questionnaire de la partie C est un bon moyen de connaître l'expérience des participants. Le questionnaire est justement destiné à identifier l'origine, l'expérience, les compétences et les connaissances des participants ainsi que leurs besoins en formation.

### Information préliminaire

Il convient d'envoyer une brochure aux participants inscrits ou intéressés suffisamment longtemps avant le début de la formation. Cette brochure devrait indiquer le lieu de la formation, le programme, l'organisme de formation, les noms des participants ainsi que les conditions de participation et d'inscription. Il faut également indiquer :

- les démarches à entreprendre pour s'inscrire et l'adresse du lieu choisi pour la formation ;
- le montant des frais d'inscription et le mode de paiement ;
- les affaires et le matériel que les participants doivent apporter avec eux.

C'est à ce stade qu'il convient de distribuer le questionnaire préliminaire, si cela n'a pas encore été fait.

Il faudrait, si possible, distribuer le manuel de la formation avant le début du cours. La préparation de ce manuel est traitée plus loin.

### Partie D

**La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation**

## Conception d'un cours de formation

*Les cours de formation doivent être basés sur les résultats de l'analyse des besoins en formation (présentée dans la partie C) et conçus en se basant sur les modules et thèmes proposés dans la partie E du Manuel. Ces modules couvrent les principales étapes et les éléments essentiels du processus d'ÉIE. Il n'est pas nécessaire d'utiliser tous les modules pour toutes les formations ni tout le matériel pédagogique proposé pour les différents thèmes.*

*Il peut arriver que les modules et le matériel pédagogique proposés ne soient pas adaptés à la structure sociale ou au niveau de développement de l'ÉIE dans un pays. Dans ce cas, les formateurs sont invités à adapter le Manuel et à élaborer leur propre matériel pédagogique pour répondre aux besoins spécifiques des participants.*

*La conception d'un cours exactement adapté aux besoins des participants suppose :*

- *de fixer des objectifs qui correspondent aux priorités établies en matière de formation (comme dans le tableau des besoins en formation présenté dans la partie C) ;*
- *de sélectionner les modules, thèmes et activités (partie E) adaptés au groupe type ;*
- *d'utiliser les pro forma présentés à la fin de cette partie pour l'organisation du cours ; et*
- *de modifier et de compléter le matériel pédagogique proposé, en fonction des besoins des participants.*

---

### Préparer un plan de cours

On peut préparer les cours en se basant sur le tableau des besoins en formation et les formulaires de compte rendu remplis pendant le séminaire d'analyse des besoins en formation. En considérant séparément les résultats qui concernent les différents groupes types, le formateur ou concepteur du cours peut sélectionner dans la partie E du Manuel, les modules, thèmes et activités qui conviennent. En même temps, il ne doit pas perdre de vue les besoins spécifiques du groupe et le niveau d'approfondissement requis. Le tableau de la page 78 montre dans quelle mesure les différents modules de la partie E correspondent aux besoins de trois groupes types – les praticiens, les administrateurs et les décideurs.

Le choix des activités de formation dépend du temps imparti et des ressources disponibles, ainsi que des besoins en formation. Ainsi, dans une formation spécialisée, il convient de mettre l'accent sur les activités pratiques, les études de cas et l'utilisation des bons outils. Cette approche est utile, en particulier quand, à la fin du cours, les participants doivent être capables de réaliser des activités d'ÉIE précises. Il faudrait, le plus souvent possible, compléter la formation par des visites de sites et des excursions. Il convient également de remplir un formulaire de plan de cours (formulaire D1) (un exemple de plan de cours établi sur cette base est présenté à la page

79). La page de couverture de chaque thème de la partie E indique le temps approximatif nécessaire pour présenter le matériel pédagogique, le temps nécessaire pour les activités de formation n'est pas indiqué car il dépend du type d'activités choisi. Les sessions peuvent durer plus longtemps quand le formateur et certains membres du groupe sont en mesure d'apporter une contribution basée sur leur expérience pratique de l'ÉIE.

Le formateur ou concepteur du cours doit faire en sorte que le temps nécessaire corresponde à peu près au temps imparti et procéder aux ajustements qui s'imposent.

Il ne faut pas négliger l'importance de l'introduction et de la conclusion. Dans la mesure du possible, il faut demander à une personnalité importante ou intéressante d'ouvrir et de clôturer la manifestation.

## Préparation du programme

L'étape suivante consiste à préparer le programme dans le cadre du cours. Il convient de combiner les présentations, activités et visites dans une structure logique et cohérente, de laisser assez de temps pour développer des contacts pendant les déjeuners et les pauses café. Généralement, le temps approximatif indiqué pour les différents thèmes dans le formulaire de plan de cours va devoir être ajusté pour établir le programme. Un exemple de programme de cours, établi à partir du plan de cours présenté à la page 79 est présenté aux pages 80 - 81. Il convient d'inclure ce programme dans le polycopié distribué aux participants (voir partie précédente). Pour pouvoir présenter son cours, le formateur a besoin d'informations beaucoup plus détaillées avec des notes et des listes de références.

## Préparation du matériel pédagogique

Une fois le programme établi, il faut préparer le matériel pédagogique pour les différents thèmes et activités. Pour ce, il faut :

- rassembler les documents et le matériel indiqués dans les check-lists de chaque thème ;
- prendre contact avec les intervenants qui animeront les différentes activités (ne pas oublier d'exploiter l'expérience des participants) ;
- adapter la présentation de chaque thème en fonction des besoins des participants ;
- sélectionner les transparents et les documents à distribuer proposés par le Manuel, les adapter ou les compléter ;
- sélectionner et copier le matériel pédagogique destiné au manuel des participants ; et
- chercher dans les ouvrages d'accompagnement les études de cas ou exemples de pratiques de l'ÉIE qui pourraient illustrer la formation ; et

Quand la formation est destinée à un projet particulier, il peut être possible d'organiser la formation à proximité du site concerné. Dans ce cas, les activités peuvent être basées sur des exemples pratiques et des exercices de simulation.

### Partie D

**La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

**Tableau d'adéquation des thèmes proposés avec les besoins en formation de groupes types**

Thème	Praticiens	Administrateurs	Décideurs
1	●	●	●
2	×	×	×
3	×	●	×
4	—	●	—
5	×	●	—
6	●	×	—
7	×	●	—
8	●	×	—
9	×	●	—
10	×	×	×
11	×	●	—
12	●	—	—
13	●	●	●
14	●	●	●
15	●	●	●

● *contient des informations importantes pour ce groupe*

×

*contient des informations utiles pour ce groupe*

—

*généralement inutile pour ce groupe*

## Formulaire de plan de cours – Exemple de plan

Thème	Besoins particuliers et commentaires	Durée de la session (en heures)	Activités de formation sélectionnées	Durée de l'activité (en heures)	Durée totale (en heures)
Thème 1	<i>Couverture générale</i>	2	Thème de discussion n° (1-4)	0,5	2,5
Thème 2	<i>Couverture générale</i>	3	Thème d'intervention n° (2-2)	1,5	4,5
Thème 3	<i>Couverture générale</i>	2	Thème de discussion n° (3-7)	0,5	2,5
Thème 4	<i>En détail – activité pour développer une procédure d'étude préalable</i>	2	Activité de groupe n° (4-1) – comparaisons des méthodes d'étude préalable	3	5
Thème 5	<i>En détail – activité pour apprendre à rédiger des termes de référence</i>	3	Activité de groupe n° (5-1) – Etude du champ proposé du projet	3-4	7
Thème 6	<i>Couverture générale</i>	6	Activité de groupe n° (6-1) – utilisation d'une matrice d'impact	4	10
Thème 7	<i>En détail – activité sur la préparation du plan de gestion des impacts</i>	2	Activité de groupe n° (7-2)- préparer un plan de gestion des impacts d'un rapport d'ÉIE	2	4
Thème 8	<i>Couverture générale</i>	2	Thème d'intervention n° (8-2)	4	6
Thème 9	<i>En détail – activité pour apprendre la vérification</i>	3	Activité de groupe n° (9-1) - vérification d'un rapport d'ÉIE	7	10
Thème 10	<i>Rapide passage en revue</i>	1	Thème de discussion n° (10-1)	1	2
Thème 11	<i>Inviter un intervenant qui dispose d'une bonne expérience du suivi de grands projets d'infrastructures</i>	2	Thème d'intervention n° (11-2)	1	3
Thème 12	<i>Inutile/ thème non exigé</i>	-	-	-	-
Thème 13	<i>Couverture générale</i>	1	Pas d'activité	-	1
Thème 14	<i>Thème non exigé</i>	-	-	-	-
Thème 15	<i>Thème non exigé</i>	-	-	-	-
Visites de sites et autres excursions					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- visite de trois sites proposés à proximité d'un site marécageux classé dans le cadre de la Convention de Ramsar</li> <li>- Usine pétrochimique</li> <li>- Chantier du barrage d'Albinger (mesure de réduction et contrôle)</li> </ul>					10
Durée totale approximative					67,5

Partie D

La conception de la formation, son déroulement et son évaluation



## L'ÉIE pour les administrateurs – exemple de programme pour un cours de deux semaines

### Dimanche 15 septembre

- Matin/après-midi
- arrivée des participants, accueil par les organisateurs
  - réunion d'information informelle, enregistrement, orientation, remise de documentations
  - reste de la journée libre

### Lundi 16 septembre

- 8 h 30
- ouverture par le président de l'agence d'ÉIE
  - présentation de la formation et de son organisation par le chef de l'équipe de formateurs

- 9 h 30 – 12 h
- Première session – Introduction à l'ÉIE**
- développement durable
  - problèmes environnementaux
  - historique de l'ÉIE, principales étapes du processus
  - coûts et avantages de l'ÉIE
  - principes et éthique de l'ÉIE
- (pause café vers 10 h 30 – 10 h 45)

12 h – 14 h

Déjeuner

- 14 h – 17 h
- Deuxième session – Législation, politiques et dispositifs institutionnels**
- principes de la législation sur l'ÉIE
  - procédures assurant l'efficacité de l'ÉIE
  - nouveaux problèmes dans le développement du processus d'ÉIE
  - règles institutionnelles et normes d'application de l'ÉIE
- (pause café vers 15 h 30 – 15 h 45)

## Mardi 17 septembre

9 h – 10 h 30	<p><b>Suite de la deuxième session</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intervention : « L'expérience du pays en matière d'ÉIE – succès et lacunes »</li> </ul>
10 h 30 – 10 h 45	Pause café
10 h 45 – 12 h	<p><b>Troisième session – l'implication du public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la fonction et les objectifs de l'implication du public dans le processus d'ÉIE</li> <li><input type="checkbox"/> formes et niveaux d'implication du public</li> <li><input type="checkbox"/> techniques et méthodes de consultation</li> <li>• exemples d'implications du public réussies</li> <li>• méthode de résolution des conflits</li> </ul>
12 h – 14 h	Lunch
14 h – 15 h 30	<b>Suite de la troisième session</b>
15 h 30 – 15 h 45	Pause café
15 h 45 – 17 h	<p><b>Quatrième session – Etude préalable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> le but de l'étude préalable</li> <li><input type="checkbox"/> détermination de la probabilité des effets</li> <li><input type="checkbox"/> procédures et méthodes de conduite de l'étude préalable</li> <li>• résultats de l'étude préalable</li> </ul>
17 h 00 – 19 h	<b>Soirée</b> : Reception à la National Art Gallery

## Mercredi 18 septembre

9 h – 12 h	<p><b>Suite de la quatrième session</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exercice de groupe : comparaison des différentes méthodes et techniques d'étude préalable.</li> </ul> <p>(Pause café possible à partir de 10 h 30)</p>
12 h – 14 h	Déjeuner

**Partie D**

**La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

14 h – 18 h

### Visite de sites

- visite de 3 sites de développements proposés à proximité d'une zone humide désignée par la convention RAMSAR. Visite guidée par le directeur régional du service de l'environnement.

## Jeudi 19 septembre

9 h – 12 h

### cinquième session – Détermination du champ de l'étude

- la fonction et l'objet de la détermination du champ de l'étude
- réalisation et gestion du processus de détermination du champ de l'étude
- identification d'alternatives possibles
- rédaction de termes de référence

(Pause café vers 10 h 30 – 10 h 45)

12 h -14 h

Déjeuner

14 h – 17 h

### Suite de la cinquième session

- exercice de groupe : détermination du champ de l'étude pour un projet concret.

(Pause café possible à partir de 15 h 30)

## Vendredi 20 septembre

9 h – 12 h

### sixième session – analyse et identification d'impacts

- type et caractéristiques des impacts
- introduction aux méthodes d'identification des impacts et à leur utilisation
- activité de groupe : utilisation d'une matrice d'impact

12 h – 14 h

Déjeuner

14 h – 17 h

### Suite de la sixième session

- suite de l'activité de group



**Samedi 21 septembre**

- Journée libre

**Dimanche 22 septembre**

8 h – 17 h 30

- Visite du parc national située à proximité ou de la réserve naturelle (déjeuner prévu)

**Lundi 23 septembre**

8 h – 10 h 30

**Septième session – Analyse et prévision d'impacts**

- introduction aux méthodes de prévision et à leur utilisation
- exemple d'applications pratiques

10 h 30 – 10 h 45

Pause café

10 h 45 – 13 h 15

**Septième session – Analyse et évaluation d'impacts**

- évaluer l'importance de l'impact
- prise en compte de l'importance de l'impact par les décideurs

13 h 15 – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h

**huitième session – Mesures de réduction et gestion des impacts**

- méthodes de réduction des impacts
- identification des mesures de réduction
- préparation de plan de gestion de l'environnement ou de réduction des impacts
- assurer leur mise en œuvre

**Partie D**

**La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

**Mardi 24 septembre**

9 h - 12 h

**Suite de la huitième session**

- activité de groupe : préparation d'un plan de réduction d'un rapport d'ÉIE

(Pause café possible à partir de 10 h 30)

12 h - 14 h

Déjeuner

14 h - 15 h

**Suite de la huitième session**

- suite de l'activité de groupe

15 h - 15 h 15

Pause café

15 h 15 - 17 h 15

**Neuvième session - Rédaction des rapports d'ÉIE**

- structure et contenu
- l'utilisation des résultats pour la prise de décision
- lignes directrices pour la préparation du rapport

**Mercredi 25 septembre**

9 h - 12 h

**Visite de site**

- installation de stockage et de distribution de pétrole et de gaz, visite guidée par le responsable de la santé et de la sécurité du site

12 h - 13 h

- discours du directeur de l'environnement (repas offert)

13 h - 17 h

**Visite de site**

- barrage hydraulique, visite du chantier, inspection des actions relatives aux mesures de réduction et de contrôle dirigée par le contrôleur environnemental du projet

## Jeudi 26 septembre

9 h – 12 h	<p><b>Dixième session : vérification du rapport d'ÉIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonction et but du contrôle</li> <li>• procédures du contrôle</li> <li>• exemples d'utilisation</li> <li>• remèdes possibles lorsque le rapport d'ÉIE est insuffisant</li> </ul>
12 h – 14 h	Déjeuner
14 h – 18 h	<p><b>Suite de la dixième session</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• activité de groupe : contrôle d'un rapport d'ÉIE</li> </ul> <p>(Pause café possible à partir de 15 h 30)</p>
19 h – 21 h	<p><b>Dîner</b></p> <p>Royal Botanical Gardens, intervention d'un invité sur la biodiversité et la conservation de la faune et de la flore</p>

## Vendredi 27 septembre

9 h – 12 h	<b>Suite de la dixième session</b>
12 h – 13 h	Déjeuner
13 h – 17 h	<p><b>Onzième session – Suivi, mise en œuvre et audit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plan de suivi systématique</li> <li>• conception et mise en œuvre de plans de suivi</li> <li>• gestion d'impact</li> <li>• audit et contrôle environnemental</li> <li>• utilisation des résultats pour mettre au point un système de gestion de l'environnement</li> <li>• présentation par un intervenant extérieur d'une étude de cas sur « la préparation, la mise en œuvre et le contrôle des plans pour les projets portuaires »</li> </ul>

### Partie D

**La conception de la formation, son déroulement et son évaluation**

17 h 30 - 19 h

**Clôture de la session à l'université située à proximité et remise des certificats de participation**

avec le doyen du département des sciences et de la gestion de l'environnement

**Samedi 28 septembre**

11 h

- départ des participants en bus en direction de l'aéroport

12 h

- départ des participants qui prennent part à une excursion de fin de formation

## Présentation du cours de formation

*Chaque participant a des besoins particuliers et une façon propre d'apprendre et de répondre aux activités de formation. Lors de la présentation du cours on peut utiliser différentes méthodes et aides pédagogiques pour accommoder ces différences. Le matériel pédagogique proposé par ce Manuel donne la possibilité d'adopter cette approche différenciée. Cette partie propose des conseils pour présenter le cours.*

---

### Préparation

D'une manière générale le formateur devrait visiter à l'avance les locaux où se déroulera la formation pour prendre en compte les différents problèmes et contraintes. A l'occasion de la visite, il pourra prendre contact avec les experts et formateurs locaux, leur demander leur avis et des conseils pour la présentation et le matériel pédagogique. Toutes les personnes impliquées dans la réalisation de la formation, dans les visites de sites ou les discussions, doivent être informées de leur rôle.

Il convient également d'expliquer aux participants comment tirer le meilleur parti possible de la formation. Surtout quand la formation a recours à des méthodes interactives, les participants doivent être informés des sujets traités et des travaux qu'ils devront réaliser. Le style de la présentation et des activités doit être adapté aux besoins et au style des participants.

### Rendre la présentation pertinente et intéressante

Le formateur doit être conscient des différences entre les façons d'apprendre des participants et devra, dans la mesure du possible, les prendre en compte dans sa présentation. Il convient de faire attention aux particularités culturelles qui peuvent provoquer des réticences envers certaines activités. Dans certains cas, un exercice de préparation destiné à mieux faire connaissance peut aider à surmonter de telles réticences.

Le temps pendant lequel un auditeur est capable d'écouter attentivement est d'environ 10 minutes. Pour que les participants soient attentifs plus longtemps, il faut varier le style de la présentation. Les cours doivent laisser aux participants la possibilité de poser des questions et de discuter entre eux. Il faut aussi recourir à des méthodes interactives qui permettent de faciliter l'apprentissage.

Parmi les méthodes interactives qui peuvent être utilisées pour rendre le cours plus intéressant et plus assimilable on peut citer :

**Partie D**

**La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation**

- des exercices de simulation et de jeux de rôles pour reproduire certains aspects de la pratique de l'ÉIE ;
- des études de cas ;
- des démonstrations basées sur des exemples concrets, l'utilisation des méthodes des ÉIE et leurs applications ;
- des travaux de groupe, par exemple pour contrôler les rapports d'ÉIE, mettre en place des dispositifs institutionnels et un plan d'implication du public ; et
- des visites sur le terrain, par exemple un projet soumis à une ÉIE ou à un plan de gestion des impacts.

### Utilisation de supports visuels et de matériel pédagogique

Les modules de formation de la partie E proposent des plans de sessions accompagnés de transparents pour rétroprojecteurs. Ces supports sont utiles pendant la présentation et ensuite pour revoir les cours. Il convient de les photocopier et de les intégrer au manuel distribué aux participants.

Souvent, le formateur devrait ajouter des transparents. L'information présentée sur un tel support doit être résumée et réduite au minimum. La présentation du contenu d'un transparent doit durer trois à cinq minutes, en allant plus vite, on risque de ne pas capter l'attention des participants. Quand il n'y a pas de rétroprojecteur, le formateur peut écrire sur un tableau et donner des copies des transparents aux participants.

### Commencer la formation

Avant de commencer la formation, il convient de s'assurer que tous les équipements et installations sont prêts et que le matériel et les aides pédagogiques sont à portée de main. Il faut commencer les cours de formation formels par une activité qui permet de faire connaissance.

Il est bon de commencer par une présentation de la structure du cours et du contenu du manuel des participants pour que ces derniers sachent de quelles notes ils disposent déjà (et leur éviter d'en prendre pendant le déroulement de la formation). Il ne faut pas oublier de vérifier que les participants comprennent bien les informations qui leur sont présentées.

### Organisation des activités du groupe de travail

Lors de l'organisation des activités de groupe, la première tâche consiste à décider de la répartition des participants en petites équipes. La solution la plus facile consiste à autoriser les participants à former eux-mêmes ces groupes. Cependant, cela conduira, le plus souvent, ceux qui se connaissent déjà à travailler ensemble, et les empêchera de faire connaissance avec d'autres personnes et d'autres façons de travailler. C'est pourquoi, pour avoir des

groupes plus équilibrés, il est préférable qu'ils soient constitués par le formateur. Il faut surveiller les groupes, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et que leur travail avance. Une check-list est proposée, à cet effet, ci-dessous. Il peut arriver qu'il y ait des conflits à l'intérieur d'un groupe, on peut y remédier en modifiant sa composition. Cependant, il faut remarquer que ce genre de situations peut se produire dans la pratique réelle de l'ÉIE et que ces conflits peuvent être mis à profit pour expliquer comment les résoudre, notamment grâce aux techniques de médiation.

### Check-list pour les travaux de groupe

- s'assurer que les membres du groupe comprennent bien les activités et leur rôle ;
- répondre à leurs questions ;
- donner des informations ;
- résoudre les conflits qui peuvent apparaître à l'intérieur du groupe ;
- encourager un comportement de groupe constructif ;
- aider le groupe à avancer s'il rencontre des difficultés dans le travail qui lui a été assigné ; et
- s'assurer que le temps imparti n'est pas dépassé.

Tous les travaux en groupe doivent se terminer par une présentation ou une discussion entre tous les participants. Le formateur doit présenter une courte synthèse des résultats et en tirer les principaux enseignements.

### Utilisation d'études de cas

Les études de cas et les exemples de pratique de l'ÉIE peuvent constituer des outils pédagogiques efficaces. Ce sera d'autant plus vrai quand les cas présentés sont réalistes, proches des réalités locales et de l'expérience des participants. Dans ce cas, les études de cas aident les participants à comprendre pourquoi et comment certains aspects de l'ÉIE fonctionnent bien (et d'autres pas) dans certaines situations ainsi que les conséquences sur la prise de décision et les résultats du processus d'ÉIE.

S'il y a lieu, le cours de formation peut être basé sur une étude de cas détaillée pour présenter les principales étapes et éléments du processus d'ÉIE. Ce type de cas pratique permet d'établir un lien cohérent entre les différentes sessions. On peut aussi utiliser l'étude de cas particuliers à des fins différentes, par exemple pour mettre en évidence les contraintes pratiques que constituent les budgets insuffisants, les sources d'informations limitées, la mauvaise application des procédures de vérification ou, au contraire, pour montrer les résultats qui peuvent être obtenus grâce à la bonne pratique de l'ÉIE.

#### Partie D

**La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation**

La liste de références indique un ouvrage consacré aux études de cas de bonne pratique de l'ÉIE dans les pays en développement, il peut être utilisé en complément de ce Manuel. Cependant, il faut vérifier soigneusement les cas et exemples présentés et, s'il y a lieu, les adapter au contexte et aux objectifs de la formation. Souvent, les formateurs ont du mal à trouver des études de cas ou du matériel basés sur des exemples locaux. Pourtant, les études de cas n'ont pas besoin d'être longues et détaillées pour être efficaces. Des études de cas basées sur des exemples locaux, courtes et pertinentes, peuvent être très utiles, beaucoup plus que des études plus complexes concernant un contexte étranger aux participants. Pour trouver des exemples utilisables pour des cas pratiques, on peut contacter ceux qui sont impliqués dans les activités d'ÉIE locales.

D'autres informations sur la préparation des études de cas, tant dans un but comparatif que pédagogique, sont présentées à la fin de cette partie. L'encadré 1, ci-dessous, indique les principes généraux qu'il convient de suivre, lors de la préparation d'une étude de cas. L'annexe 1 donne des conseils sur la préparation d'une étude de cas de la pratique de l'ÉIE, utilisés par l'International Study of EIA effectiveness et par les auteurs de l'ouvrage d'accompagnement cités plus haut.

**Encadré 1 : Les principes généraux à suivre pour la préparation d'études de cas dans le cadre de la formation en ÉIE sont :**

- choisir un sujet adapté et intéressant
- définir des objectifs de formation clairs
- préparer un aperçu pour les autres formateurs qui utiliseront l'étude de cas
- préparer une note sur l'étude de cas pour les participants
- impartir un temps réaliste pour préparer l'étude de cas
- déterminer la taille des groupes
- donner des instructions claires aux formateurs
- définir de façon claire la tâche que doivent accomplir les participants
- placer l'étude de cas dans son contexte
- organiser la présentation écrite de l'étude de cas
- tester l'étude de cas avant de la présenter

*Adapté du Leaflet 9 de l'EIA Centre Manchester, Leaflet Series)*



## Préparer le manuel destiné aux participants

Il faut préparer un manuel pour chaque formation. Ce manuel donne des informations sur la présentation de la formation et peut servir aux participants dans leur travail ultérieur. Il est préférable de distribuer le manuel à l'avance pour que les participants aient la possibilité de le lire avant la formation. Les manuels peuvent être présentés de différentes manières (avec une reliure simple, dans un dossier, sous forme de livret ou de feuillets libres). Quelle que soit la présentation, le format doit être cohérent.

Le manuel pour les participants peut inclure :

- une liste des participants avec leurs coordonnées, l'organisme de formation, les organisateurs de la formation, les intervenants extérieurs et les formateurs qui présentent les différents thèmes ;
  - un programme définitif avec le calendrier de la formation, l'organisation des pauses, excursion, etc. ;
  - une copie de la documentation fournie pour chaque thème avec les informations de base nécessaires ;
  - une liste des principales références, pour chaque thème et sur l'ÉIE en général ;
  - des copies de tous les transparents, fiches et études de cas, ainsi que de tout le matériel pédagogique ;
  - une copie des instructions concernant les activités de formation et les travaux à réaliser, avec des espaces prévus pour les notes personnelles ; et
  - un formulaire d'évaluation qui doit être rempli et rendu à la fin de la formation.
- 

Partie D

La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation

## Évaluation de la formation

Il convient de procéder à des évaluations informelles tout au long de la formation. Les commentaires des participants peuvent servir à modifier et à améliorer la présentation, le contenu et la structure des cours.

A la fin de la formation, il est bon de procéder à une évaluation globale, sous les angles suivants : les activités, les thèmes, les cours et, s'il y a lieu, le programme de la formation. Il est possible d'utiliser le formulaire D-2 pour cette évaluation. Il est conçu pour vérifier si la formation a correspondu aux attentes des participants, et peut être adapté et appliqué à différents types de formations. Idéalement, il faudrait organiser un suivi dans les 6 à 12 mois qui suivent la formation pour évaluer les bénéfices à long terme du cours.

Si le cours fait partie d'un programme de formation plus large, l'évaluation doit servir à identifier la contribution particulière du cours dans le renforcement des capacités.

---

## Annexe 1 : préparation d'une étude de cas

*Les principales instructions pour la préparation des études de cas sont inspirées des Guidelines for the Preparation of Case Studies of Good Practice in Environmental Assessment (EA) qui font partie intégrante de la Study of the Effectiveness of EIA réalisée par Barry Sadler, Paddy Gresham, Bronwyn Ridgway, 1996.*

### Format et présentation

Les études de cas doivent être calquées sur le format proposé ici. Elles doivent être rédigées dans un style simple et direct. Le format typographique doit être simple (titres en gras, texte) car l'internet ne permet pas d'utiliser des formats plus complexes.

### Contenu

Il convient d'articuler la présentation des études de cas autour des titres et sous-titres indiqués ci-dessous. A l'intérieur de chaque section, un certain nombre de points permettent d'orienter la discussion. Il faut suivre autant que possible la structure indiquée. L'approche proposée ici laisse assez de latitude pour saisir les aspects essentiels des différents cas concrets.

### Présentation de l'étude de cas

#### Section 1 – Description du projet

Faire une courte description du projet et de l'étude de cas en utilisant les sous-titres et les questions ci-après en se concentrant sur les informations de base qui seront utiles à ceux qui devront travailler sur l'étude de cas.

##### (1) Introduction

Longueur proposée : ½ page, environ 150 mots

Décrire brièvement :

- la nature du projet (en précisant de quel type de projet il s'agit) ;
- le contexte social et environnemental de l'évaluation ;
- la fonction de l'évaluation environnementale ; et
- l'aspect sur lequel se concentre l'étude de cas (indiquer quelques mots-clés comme implication du public, évaluation du champ de l'étude, etc.)

##### (2) Nature et étendue des problèmes

Longueur proposée : une page, environ 300 mots

Décrire :

- les principaux problèmes qui sont apparus pendant l'ÉIE et comment ils ont été résolus ou non ;
- quels étaient les intervenants, leurs rôles respectifs, les intérêts et objectifs des principaux acteurs.

Partie D

**La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation**

Longueur proposée : deux pages, environ 600 mots

Plan :

- le système d'ÉIE auquel le projet a été soumis
- les principales caractéristiques du processus de décision dans le cadre duquel l'ÉIE a été réalisé (voir document annexe 1 pour les informations qu'il est possible d'inclure).

### Section 2 – analyse du cas pratique

L'analyse doit porter sur les éléments qui ont fait le succès du processus ou de certaines parties du processus d'ÉIE. Elle doit aussi inclure toutes les études d'experts réalisées. Longueur totale proposée pour cette partie : sept pages, environ 2000 mots.

#### (3) Approches adoptées

Identifier les approches et éléments efficaces.

Débattre des raisons pour lesquelles ils se sont avérés efficaces.

- présenter les rôles et contributions des différents acteurs
- décrire les stratégies adoptées ou les méthodes, procédures et instruments qui ont contribué à l'efficacité du processus, y compris les études d'experts.
- Identifier les caractéristiques du système d'ÉIE ou des processus connexes qui ont contribué à cette efficacité.

#### (4) Résultats et implications

Décrire ce qui s'est passé (c'est-à-dire les résultats, les décisions prises).

Identifier les stratégies et éléments qui ont contribué au succès du processus, aux décisions et expliquer pourquoi.

#### (5) Enseignements retirés

En tirer des conclusions plus générales pour la pratique de l'ÉIE (si possible sous forme de principes, lignes directrices de bonne pratique et conseils).

### Section 3 – Références

#### (6) Principales références et sources d'informations

Faire une liste des étapes du processus constitutive d'une bonne pratique de l'ÉIE. Mentionner toutes celles qui paraissent pertinentes.

- Donner des indications sur le projet utilisé et sur la personne qui a préparé l'étude de cas.
- Ajouter en annexe les schémas nécessaires.
- Indiquer, si possible un maximum de cinq publications ou autres références bibliographiques facilement accessibles et comment on peut se les procurer.

### Document annexe 1 – Caractéristiques du processus de décision

Il est possible d'introduire les informations suivantes dans la discussion des principales caractéristiques du processus de décision dans le cadre duquel l'ÉIE a été réalisée :

- les administrations et agences responsables du contrôle de la législation et des règlements en matière d'ÉIE ;
- les administrations et agences responsables du contrôle du rapport d'ÉIE ;
- les administrations et agences responsables de l'approbation du projet ;
- les lignes directrices ou la législation dans le cadre desquelles l'ÉIE a été réalisée ;
- le caractère facultatif ou obligatoire de l'ÉIE pour l'approbation (prise de décision) ;
- si l'approbation, l'accord ou les autorisations étaient explicitement liés à l'ÉIE ou si cette dernière était nécessaire pour l'approbation définitive du projet ;
- le type d'approbation, accord ou autorisations requis (ex. : plan d'utilisation des sols, contrôle anti-pollution, traitement des déchets, site contaminé, nuisance pour la faune ou la flore, permis de construire, plan de santé et de sécurité, patrimoine archéologique, protection de certains sites menacés) ; et
- s'il s'agissait de la première tentative d'approbation du projet.

Partie D

La conception  
de la formation,  
son déroulement  
et son évaluation

Formulaire d'organisation de la formation

Thème	Besoins particuliers et commentaires	Durée de la session (en heures)	Activités de formation sélectionnées	Durée de l'activité (en heures)	Durée totale (en heures)
Thème 1					
Thème 2					
Thème 3					
Thème 4					
Thème 5					
Thème 6					
Thème 7					
Thème 8					
Thème 9					
Thème 10					
Thème 11					
Thème 12					
Thème 13					
Thème 14					
Thème 15					
Visites de sites et autres excursions					
Durée totale approximative					

Formulaire d'évaluation de la formation

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Nom du formateur :

**Présentation des différents thèmes**

Quels étaient les thèmes les plus intéressants et utiles, quels sont ceux qui l'étaient le moins ?  
 Veuillez motiver votre réponse par un bref commentaire.

Thèmes les plus intéressants	Thèmes les moins intéressants

**Commentaires :**

Y a-t-il, selon vous, des thèmes que l'on pourrait supprimer ou ajouter ?

**Impression générale**

Cochez le cercle qui correspond le mieux à votre sentiment sur le cours

○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
sujet mal traité	sujet bien traité
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
difficile à comprendre	facile à comprendre
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
trop général	trop spécifique
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
ennuyeux	intéressant
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
informations de base insuffisantes	trop d'informations de base
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
pas informatif	informatif
○ — ○ — ○ — ○ — ○	○ — ○ — ○ — ○ — ○
pas adapté à mes besoins	très adapté à mes besoins

Formulaire d'évaluation de la formation

---

○ — ○ — ○ — ○ — ○	
manuel de formation adapté	manuel de formation inadapté
○ — ○ — ○ — ○ — ○	
formation mal organisée	formation bien organisée
○ — ○ — ○ — ○ — ○	
le formateur ne maîtrisait pas suffisamment son sujet	le formateur maîtrisait parfaitement son sujet

**Commentaires :**

Comment serait-il possible d'améliorer cette formation ?

---

Le manuel de formation vous sera-t-il utile à l'avenir ?

---

Quelles activités ou matériel de suivi aimeriez-vous avoir ?

---

**Organisation et locaux**

Cochez le cercle qui correspond le mieux à votre sentiment sur l'organisation et les locaux

○ — ○ — ○ — ○ — ○	
mauvaise organisation	bonne organisation
○ — ○ — ○ — ○ — ○	
locaux inadaptés	locaux adaptés
○ — ○ — ○ — ○ — ○	
mauvaises conditions d'hébergement	bonnes conditions d'hébergement
○ — ○ — ○ — ○ — ○	
repas et rafraîchissements de mauvaise qualité	repas et rafraîchissements de bonne qualité

**commentaires :**

Votre origine et expérience professionnelle :

---

L'organisation, administration ou institution pour laquelle vous travaillez :

---

Votre poste / fonction :

---

Votre première langue :

---



---

## Partie E

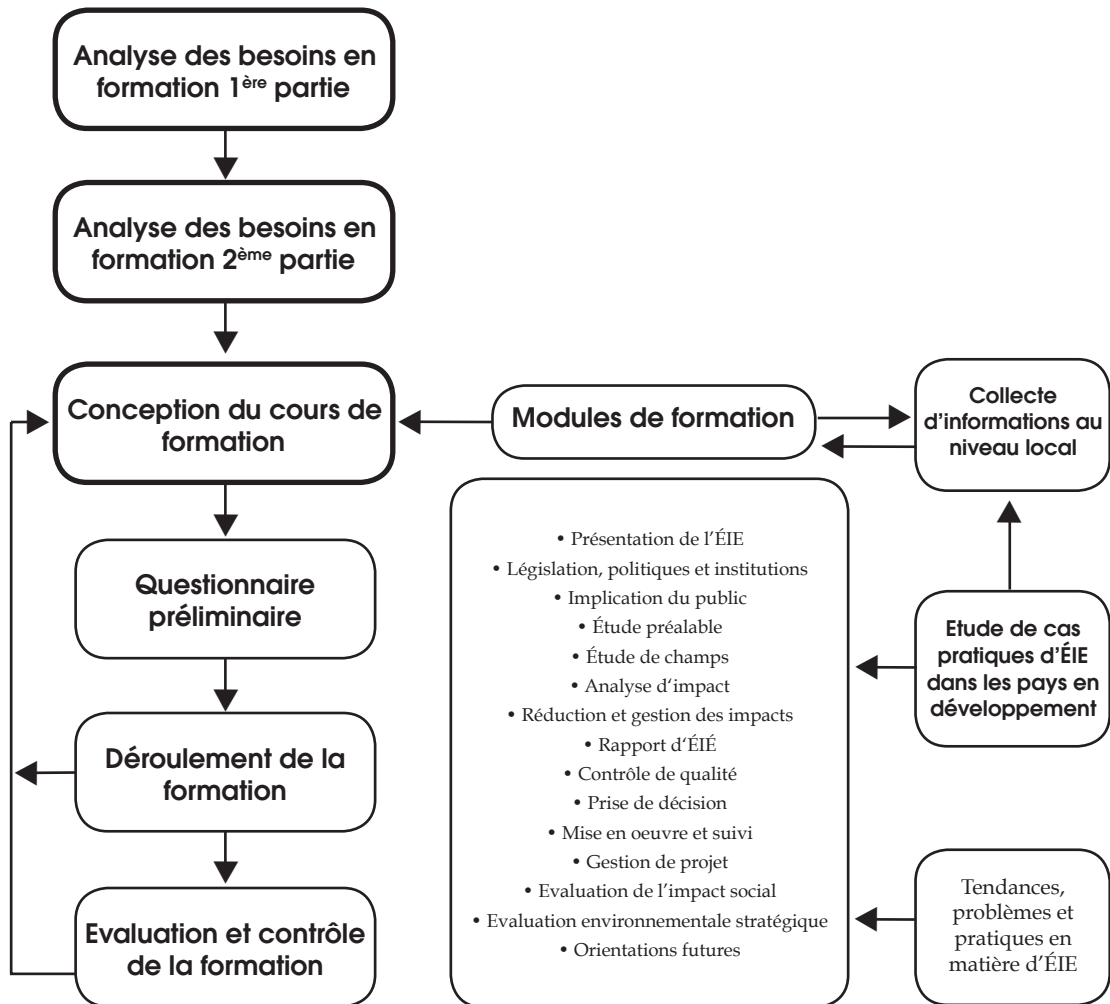
### Les thèmes de formation

---

- Se baser sur les besoins identifiés lors de l'analyse des besoins en formation et adapter le matériel pédagogique en conséquence.
- Elaborer un matériel pédagogique et des exercices qui reflètent les spécificités locales.
- Prévoir d'intégrer l'expérience et le savoir des participants identifiés grâce au questionnaire préliminaire.
- Il n'est pas forcément nécessaire d'utiliser TOUT le matériel pédagogique ou tous les exercices proposés.

---

## Conception d'un cours de formation à l'aide du Manuel



---

# **Thème 1**

## **Introduction et vue d'ensemble de l'ÉIÉ**

---

**Introduction**

**Check-list**

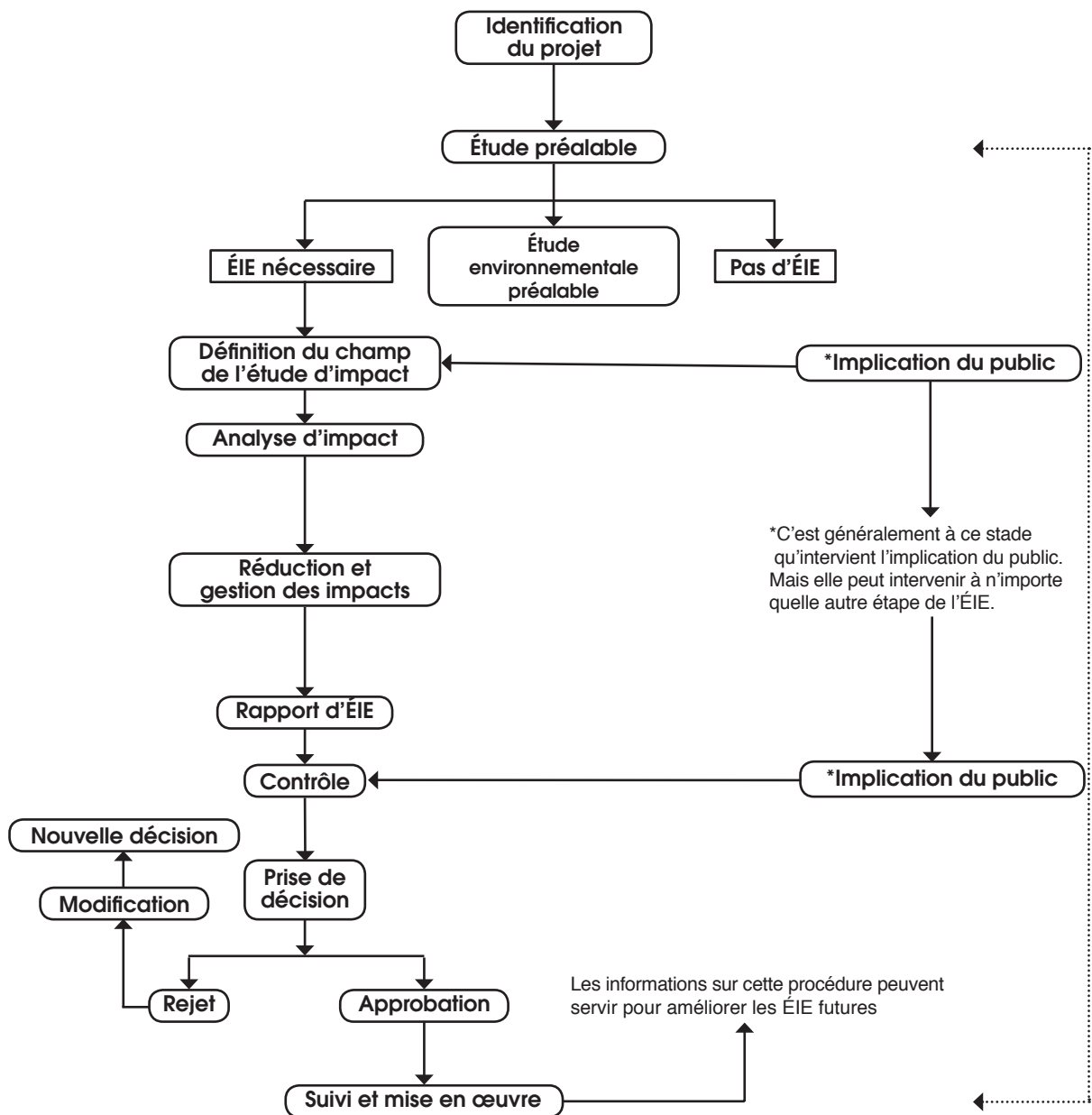
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



# Thème 1 – Introduction et vue d'ensemble de l'ÉIE

## Objectifs

Introduire le concept d'ÉIE, le placer dans le cadre du développement durable.

Présenter l'historique de l'ÉIE, pourquoi elle a été introduite et comment elle a évolué.

Présenter le but, les principes et le processus de l'ÉIE.

Passer en revue quelques problèmes d'actualité dans la pratique de l'ÉIE.

## Importance

Dans le monde entier, l'ÉIE est basée sur des définitions, des concepts, des principes et éléments d'approche communs. Il est important que tous ceux qui sont impliqués dans le processus d'ÉIE comprennent ces fondements et leur contribution à l'intégration des processus décisionnels dans le domaine de l'environnement et de développement, pour promouvoir le développement durable.

## Temps imparti

Deux heures (sans les activités de formation).

### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 1  
Introduction et  
vue d'ensemble  
de l'ÉIE

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- exemples des problèmes environnementaux auxquels est confronté(e) le pays ou la région ;
- bref historique de l'ÉIE dans le pays ou la région ;
- schéma du processus d'ÉIE du pays ou de la région (s'il n'y a pas de système d'ÉIE, se procurer des informations auprès des bailleurs de fonds, dans les pays voisins ou sur les systèmes d'ÉIE envisagés (projets de procédures etc.) ;
- exemples de résultats et bénéfices réalisés pour tous projets ou programmes locaux qui ont nécessité une ÉIE ;
- exemples de renforcement des capacités en ÉIE ;
- liste des coordonnées des personnes, agences, organisations et centres qui fournissent des informations, offrent des conseils ou de l'assistance en matière d'ÉIE ; et
- toutes les autres sources d'informations disponibles tels des vidéos, des articles de revues, des programmes informatiques, des listes d'intervenants, des études de cas, etc.

## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

Ce thème introduit le concept d'ÉIE et en présente l'histoire, en le plaçant dans le cadre du développement durable. Il traite :

- du but et des objectifs de l'ÉIE ;
- de la nature et de l'étendue des problèmes environnementaux et des impacts ;
- des principes de gestion et de pratique de l'ÉIE ;
- du concept d'évaluation intégrée ;
- des principaux éléments du processus d'ÉIE ;
- des coûts et bénéfices de l'ÉIE ; et
- du renforcement des capacités lié à l'amélioration de la pratique de l'ÉIE.

---

**Définir brièvement l'ÉIE en décrivant ses caractéristiques et son but**

---

L'ÉIE est un processus systématique destiné à identifier, prévoir et évaluer les effets sur l'environnement d'activités ou de projets. On applique ce processus avant de prendre des décisions et des engagements importants. L'environnement concerné est conçu au sens large. Chaque fois qu'il le faut, les effets sociaux, culturels et sur la santé sont également pris en compte. Dans la pratique de l'ÉIE, l'accent est mis sur la prévention, la réduction ou la compensation des effets néfastes du projet.

Le but est de :

- fournir aux décideurs des informations sur les conséquences des activités projetées pour l'environnement ;
- promouvoir le développement durable en prenant des mesures de réduction ou de renforcement adéquates.

---

**Discuter du concept de développement durable et de la contribution de l'ÉIE en la matière**

---

Le développement durable est un concept essentiel des politiques de développement international, il s'est établi au cours des dernières décennies. Le rapport « Brundtland » a constitué une étape importante, il définit le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures ».

**Thème 1**

**Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE**

Cinq ans plus tard, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUCED), et le Sommet de la terre ont produit un certain nombre d'accords internationaux, de déclarations et d'engagements (voir encadré 1). L'Agenda 21, le plan d'action global pour le développement durable, mettent l'accent sur l'importance des processus de décision intégrés en matière de développement et d'environnement et promeut l'usage de l'ÉE ainsi que d'autres politiques et instruments à cet effet.

### Encadré 1 : les quatre piliers du Sommet de la terre

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – une série de principes pour atteindre un développement durable.
- La Convention-cadre sur les changements climatiques – un traité international destiné à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
- La Convention sur la biodiversité – une convention internationale avec trois objectifs : la préservation de la biodiversité, une exploitation durable de celle-ci et le partage équitable des ressources génétiques.
- L'Agenda 21 – un programme d'action global pour le développement durable basé sur l'engagement politique des pays plutôt que sur une obligation légale.

## Perspectives en matière de développement durable

Le développement durable est un concept en pleine évolution, redéfini et réinterprété en permanence. La plupart des gens se basent sur la « définition de Brundtland » (présentée plus haut) selon laquelle il repose sur un double principe d'équité, à l'intérieur d'une génération et entre générations. En pratique, ces principes consistent à améliorer les conditions de vie des pays pauvres tout en préservant les chances des générations futures.

Le défi que représente le développement durable peut être résumé en comparant trois indicateurs principaux :

- Premièrement, on estime que l'activité humaine consomme ou utilise 40% de la productivité nette des terres.
- Deuxièmement, 60% de la population mondiale vit près du seuil de pauvreté ou en dessous.
- Troisièmement, il est prévu que la population mondiale double d'ici à 2050.

Le PNUE et d'autres institutions ont calculé que, s'il n'y a pas de changements politiques et technologiques majeurs, ces tendances menaceraient la stabilité du monde et l'environnement global.

## Pourquoi l'ÉE est importante

Pour rendre le développement durable, il faut réduire la charge des impacts sur l'environnement. Ces impacts sont plus complexes, plus importants de



par leur échelle et ont des effets potentiels plus lourds qu'il y a trente ans, lors de l'introduction de l'ÉIE. C'est pourquoi l'ÉIE a pris de plus en plus d'importance dans les prises de décision en matière de développement.

Ce rôle est reconnu formellement par le principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement :

« Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et qui dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente ».

En pratique, l'ÉIE sert avant tout à prévenir ou à réduire les effets nuisibles des grands projets de développement, tels les centrales électriques, les barrages et réservoirs, les complexes industriels, etc. Dans beaucoup de projets, ce processus sert également d'outil de planification pour promouvoir le développement durable en intégrant les considérations environnementales. L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques et plans concerne les premières étapes du processus de décision, au stade où il est possible de mieux prendre en compte l'environnement en examinant les alternatives et les choix de développement. On peut, en fonction des normes applicables, du site et de la conception, recourir à des formes d'ÉIE simplifiées pour des projets plus modestes tels les activités de dragage, la rectification du tracé et l'amélioration de la voirie ainsi que les projets de constructions de logements.



1

## Quels sont les buts et objectifs de l'ÉIE ?

Les buts et objectifs de l'ÉIE peuvent être divisés en deux catégories. Le but immédiat de l'ÉIE est d'éclairer le processus de décision en identifiant les effets et risques significatifs du point de vue de l'environnement. Le but final (à long terme) de l'ÉIE est de promouvoir le développement durable en faisant en sorte que les projets de développement ne compromettent pas les ressources essentielles et l'écosystème ou le bien-être, le mode de vie et les moyens de subsistance des communautés et des personnes qui en dépendent.

Les objectifs immédiats de l'ÉIE sont :

- d'améliorer la conception des projets en matière environnementale ;
- de faire en sorte que les ressources soient utilisées correctement et efficacement ;
- d'identifier les mesures nécessaires pour atténuer les impacts potentiels du projet ; et
- d'éclairer le processus de décision, notamment en fixant les termes et conditions de réalisation du projet en matière environnementale.

Les objectifs à long terme de l'ÉIE sont :

- de protéger la santé humaine et d'assurer la sécurité ;
- d'éviter que des changements irréversibles et des dommages graves ne

Thème 1

**Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE**

- soient infligés à l'environnement ;
- de sauvegarder les ressources précieuses, les zones naturelles et les composantes de l'écosystème ; et
- de renforcer les aspects sociaux des projets.

---

**Présenter les problèmes environnementaux auxquels la société est confrontée. Donner des exemples précis concernant le pays. Inviter les participants à faire une liste de problèmes qui correspondent à leur expérience personnelle et indiquer comment l'ÉIE identifie les impacts des projets et activités de développement.**

---

De nombreux rapports sur l'état du monde donnent une idée de l'ampleur des problèmes environnementaux. Le Global Environmental Outlook (GEO) préparé par le PNUE fait autorité en la matière, il présente les principaux problèmes et leur répartition régionale. Dans le rapport GEO-2000, le PNUE considère que le monde est confronté à toute une série de situations d'extrême urgence dont le manque d'eau, la dégradation des sols, la disparition de la forêt tropicale, la disparition des espèces et le réchauffement climatique. Certains de ces problèmes sont globaux ou tellement graves qu'ils affectent tous les pays. D'autres problèmes environnementaux sont spécifiques à certaines régions et n'affectent que certains pays ou sont plus graves pour certains pays que pour les autres.

Les principaux défis environnementaux auxquels sont confrontées les différentes parties du monde sont présentés dans l'encadré 2. Cet échantillon constitue le point de départ d'une discussion entre les participants, destinée à vérifier et à identifier quels problèmes sont les plus importants pour leur pays, qu'il s'agisse de problèmes actuels ou de tendances pour le futur. Par exemple, beaucoup de petits états insulaires ou de régions de deltas sont exposés aux risques naturels et menacés par la montée du niveau de la mer liée au réchauffement climatique. D'autres pays risquent, en raison des changements climatiques, d'être confrontés à une pénurie d'eau croissante et aux problèmes qui en découlent pour l'environnement.

Une autre façon de classer les problèmes environnementaux consiste à les regrouper dans les catégories du « programme environnemental vert (green agenda) » et du « programme environnemental brun (brown agenda) ». Le programme environnemental vert concerne la gestion des ressources naturelles et les problèmes de protection de l'environnement telles l'utilisation des terres arables et de l'eau, l'exploitation des forêts et la pêche, la préservation des espèces et de leur habitat. Le programme environnemental brun concerne les problèmes de pollution industrielle, la gestion des déchets et le développement urbain.

Lors d'une ÉIE, il convient d'adopter une approche globale des liens et prendre en compte l'interaction entre les problèmes examinés. L'ÉIE doit aussi identifier, à la fois, les avantages et les coûts du projet. Dans la pratique, l'ÉIE doit se concentrer sur les effets négatifs du projet pour l'environnement, en se basant sur un certain nombre d'aspects essentiels qui permettent d'identifier les effets potentiels importants (voir encadré 3). Les impacts du projet de développement, examiné dans le cadre de l'ÉIE,

peuvent être directs, tel l'effet des rejets toxiques sur la qualité de l'air ou de l'eau, ou indirects, tel l'effet sur la santé humaine de l'exposition à des produits toxiques introduits dans la chaîne alimentaire. Il existe d'autres effets environnementaux ou sociaux induits, comme la construction d'une nouvelle route qui ouvrira la voie à la colonisation d'une zone inhabitée jusqu'alors ou le déplacement forcé de personnes en raison de la construction d'un barrage. Certains impacts négatifs peuvent paraître relativement négligeables, quand on les examine dans le cadre d'une activité ou d'un projet individuel, mais ont un effet cumulatif sur l'environnement, si on les ajoute à tous les autres projets et actions ; par exemple, la déforestation liée à l'agriculture de subsistance. Le thème 6, *analyse d'impact*, traite de façon plus exhaustive des impacts sur l'environnement et les analyse.

#### Encadré 2 : Principaux problèmes environnementaux dans les pays en développement

- **Afrique** C'est le continent le plus pauvre et celui dont la population est la plus dépendante des ressources naturelles. C'est celui qui connaît les plus graves problèmes de santé liés à l'environnement. Ces problèmes comprennent la désertification et la dégradation des sols, l'insécurité alimentaire croissante, la pénurie croissante dans le Nord, l'Est et le Sud du continent, la raréfaction des ressources en eau.
- **Asie et Pacifique** Le continent a des densités de population importantes dans le Sud et le Sud Est. Le développement économique accéléré, l'urbanisation et l'industrialisation ont contribué à réduire la pauvreté mais ont entraîné une pression accrue sur les terres et les ressources en eau, ainsi que des niveaux de pollution élevés. Les mégapoles constituent un problème particulièrement sérieux pour l'environnement et la santé.
- **Europe de l'Est et Asie centrale** Malgré les progrès réalisés en matière de restructuration de l'économie et d'amélioration de l'environnement, le continent a un lourd héritage de pollution industrielle et de contamination des sols. Dans de nombreuses zones, les émissions de particules, de SO<sub>2</sub>, de plomb, de métaux lourds et de substances chimiques toxiques continuent à exposer la santé des habitants à des risques importants et dans les Balkans, la guerre et les conflits régionaux ont encore augmenté le tribut payé par l'environnement.
- **Amérique latine et Caraïbes** Environ les trois quarts de la population vit dans les zones urbaines. De nombreuses villes sont pauvres, surpeuplées, polluées et dépourvues d'infrastructures de base. Le principal problème environnemental est la destruction des forêts tropicales et la perte de biodiversité qui en résulte, particulièrement graves en Amazonie.
- **Moyen-Orient** La plus grande partie des sols est soit menacée de désertification soit exposée à une détérioration due à des dépôts salins, alcalins ou de nutriments. Les ressources en eau sont surexploitées et les nappes phréatiques sont dans un état critique. L'urbanisation rapide a augmenté la pollution de l'air et de l'eau dans les centres urbains.

Sources : PNUE, 1999, Banque Mondiale 2000

#### Thème 1

#### Introduction et vue d'ensemble de L'ÉIE



2

### Encadré 3 : Typologie des impacts sur l'environnement

Les impacts sur l'environnement varient selon :

- le type – biophysique, social, sur la santé ou économique
- la nature – directe ou indirecte, cumulative, etc.
- l'amplitude ou la gravité – élevée, modérée ou faible
- l'étendue – locale, régionale, transfrontière ou globale
- le temps – immédiat ou à long terme
- la durée – temporaire ou permanente
- la probabilité – faible ou élevée
- la réversibilité – réversible ou irréversible
- l'importance\* – faible ou élevée

*\*L'importance n'est pas forcément liée à l'amplitude. Parfois, des impacts très faibles, telle la destruction du nid d'un couple d'oiseaux appartenant à une espèce menacée peuvent être importants. Pour déterminer l'importance des impacts potentiels du projet, il convient de prendre en considération tous les facteurs ci-dessus.*



3

### Présenter le concept d'évaluation d'impact intégrée

Aux débuts de l'ÉIE, on ne prenait en considération que les impacts biophysiques des projets (tels les effets sur la qualité de l'air et de l'eau, la flore et la faune, le niveau de bruit, les climat et les systèmes hydrologiques). De plus en plus, on analyse plusieurs impacts en même temps dans le cadre de l'ÉIE. Cela comprend les aspects sociaux, économiques et sanitaires.

Cependant, cette évolution vers l'évaluation intégrée n'est en aucun cas universelle ou uniforme. Même dans les systèmes d'ÉIE qui ont pris en compte cette tendance, le degré d'intégration varie en fonction du cadre juridique et de la pratique. Dans certains pays, on n'évalue pas les impacts sociaux ou on leur accorde une importance négligeable. Dans d'autres, les impacts sociaux ou sur la santé font l'objet d'études parallèles.

Malgré l'absence de pratique internationale cohérente, l'évaluation d'impact intégrée, qui lie les aspects biophysiques et socio-économiques, constitue l'une des principales priorités de l'Agenda 21. L'ÉIE, processus adopté presque partout qui couvre déjà d'autres impacts, est considérée comme le meilleur cadre d'approche intégrée. Dans la pratique, adopter cette approche implique d'accorder plus d'attention à l'identification des impacts sociaux, sur la santé ou autres, dans le cadre de l'ÉIE. Ce point est traité plus à fond dans le Thème 6 – Analyse d'impact et les impacts sociaux sont traités dans le thème 12 – Gestion du projet d'ÉIE.



4

**Présenter un rapide historique des origines et de l'évolution de l'ÉIE. Inclure si possible une présentation de l'historique de l'ÉIE dans le pays ou la région.**

L'ÉIE est un outil d'évaluation de projets parmi d'autres. Si on la compare aux méthodes d'évaluation économique, elle est le résultat d'une évolution relativement récente. Plusieurs facteurs ont contribué à l'introduction de l'ÉIE dans le National Environmental Policy Act (NEPA, 1969) aux États-

Unis, notamment l'inquiétude du public pour l'environnement, les effets croissants de nouvelles technologies et le gigantisme de certains projets de développement. En outre, les techniques d'évaluation économique utilisées à l'époque, telle l'analyse avantages-coûts, ne prenaient pas en compte l'impact environnemental et social des grands projets.

Avec l'évaluation de l'impact sur l'environnement, les auteurs du NEPA voulaient obliger le gouvernement américain à changer les processus de décision. Cependant, ils n'avaient sans doute pas prévu l'ampleur de l'essor de l'ÉIE au plan international, consacré par le principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Aujourd'hui l'ÉIE est appliquée par plus de 100 pays, par toutes les banques de développement et la plupart des agences internationales d'aide au développement.

Avec l'amélioration des législations, des procédures et de la méthodologie, l'ÉIE a aussi beaucoup évolué. Les principales tendances de l'évolution du processus d'ÉIE sont résumées dans l'encadré 4. A l'exception des toutes premières étapes, les phases et échelles de temps présentées dans l'encadré 4 ne correspondent pas nécessairement à l'évolution de l'ÉIE dans les différents pays. Partout, les approches plus stratégiques, basées sur le développement durable, n'en sont qu'à leurs débuts

#### Encadré 4 : Les principales tendances en matière d'ÉIE

L'évolution de l'ÉIE peut être divisée en quatre phases qui se recoupent :

- i) Introduction et débuts (1970-1975) – introduction de l'ÉIE aux Etats-Unis, définition de son objet et premiers fondements ; adoption par quelques autres pays (par ex. l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande) ; le concept, la procédure et la méthodologie de base sont encore valables.
- ii) Développement du champ d'application et perfectionnement (milieu des années 70 au milieu des années 80) – techniques plus évoluées (par ex. évaluation des risques) ; lignes directrices de mise en œuvre du processus (par ex. étude préalable et étude de champ) ; intégration des impacts sociaux ; les enquêtes et consultations publiques constituent la principale innovation dans les pays précurseurs ; l'ÉIE reste peu répandue mais est déjà adoptée par certains pays en développement (par ex. la Chine, la Thaïlande et les Philippines).
- iii) Renforcement du processus et intégration (début des années 80 au début des années 90) – bilan de l'expérience et de la pratique de l'ÉIE ; apparition de réseaux scientifiques et institutionnels d'ÉIE ; coordination de l'ÉIE avec d'autres processus, (par ex. évaluation de projet, plan d'utilisation des sols) ; les changements dans l'écosystème et les effets cumulatifs commencent à être étudiés ; l'accent est mis sur les mécanismes de contrôle et de suivi. De plus en plus de pays adoptent l'ÉIE ; l'Union Européenne et la Banque Mondiale font de l'ÉIE une condition d'obtention des prêts.
- iv) Orientation stratégique vers le développement durable (début des années 90 à nos jours) certains aspects de l'ÉIE sont intégrés dans des accords internationaux (voir thème 2 – Législation, politiques et dispositifs institutionnels) ; augmentation significative de la formation internationale du renforcement des capacités et des activités de gestion de réseaux ; développement de l'évaluation environnementale stratégique (EES) des politiques et des plans ; introduction des concepts et des critères de durabilité dans la pratique de l'ÉIE et de l'EES ; l'ÉIE est adoptée par tous les pays de l'OCDE et par de nombreux pays en développement ou en transition.

Source : mis à jour et adapté par Sadler, 1996



5

#### Thème 1

#### Introduction et vue d'ensemble de L'ÉIE

---

**Présenter les principes fondamentaux de l'ÉIE, et discuter de leur pertinence et application au plan local**

---

Jusqu'à présent, l'ÉIE a surtout concerné les projets. Cette ÉIE « de la première génération » est maintenant complétée par l'EES des politiques, des plans et des programmes, et, tant l'ÉIE que l'EES, permettent de prendre en compte l'approche du développement durable dans les prises de décisions en matière de développement. Ces tendances ont ouvert de nouvelles perspectives aux concepts de bonne pratique et d'efficacité de l'ÉIE.



1-1

Dernièrement, ces questions ont fait l'objet d'un certain nombre d'études, dont l'International Study of the Effectiveness of environmental Assessment (voir Section A). Elle décrit les principes fondamentaux et opérationnels pour les principales étapes et activités du processus d'ÉIE. L'Association internationale pour l'évaluation d'impact et l'Institute of Environmental Management and Assessment (IEMA) se sont basés sur ces études pour préparer un guide de « bonne pratique » pour leurs membres (voir fiche 1-1).

L'Effectiveness Study a identifié trois principes fondamentaux du processus d'ÉIE :



6

- Intégrité – le processus d'ÉIE doit être conforme aux normes et à la bonne pratique internationales ;
- Utilité – le processus d'ÉIE doit fournir des informations suffisantes et pertinentes pour la prise de décision ; et
- Durabilité – le processus d'ÉIE doit aboutir à la mise en place de dispositifs de protection de l'environnement suffisants pour atténuer les effets néfastes et éviter la disparition irréversible de ressources et de fonctions de l'écosystème.

Les principes fondamentaux et les lignes directrices de bonne pratique de l'ÉIE sont présentés dans l'encadré 5. Ils sont valables pour tous les types de projets et tous les systèmes d'ÉIE. En appliquant ou en se référant à ces principes, il convient de les considérer indépendamment les uns des autres et de reconnaître leurs corrélations. Par exemple, certains principes se recoupent (ainsi « transparent » et « participatif ») ; d'autres peuvent être contradictoires s'ils ne sont pas replacés dans un contexte plus large (par ex. « rigoureux » et « efficace »). Ces principes doivent être appliqués dans le cadre d'une approche méthodique et équilibrée, qui tient compte du contexte et des circonstances.

**Encadré 5 : Principes directeurs de la bonne pratique de l'ÉIE**

L'ÉIE doit être :

- Déterminée** – atteindre son objectif qui consiste à éclairer la prise de décision et à assurer un degré adéquat de protection de l'environnement et de la santé humaine.
- Focalisée** – se concentrer sur les impacts environnementaux importants et prendre en considération les problèmes qui comptent.



7 & 8



<b>Flexible</b>	- s'ajuster aux réalités, aux problèmes et au contexte du projet examiné.
<b>Participative</b>	- permettre d'informer et d'impliquer le public concerné, de prendre clairement en considération sa contribution et ses préoccupations.
<b>Transparente</b>	- être claire, bien comprise et ouverte, avec une procédure de notification suffisamment précoce, la possibilité de consulter les documents et un registre public des décisions prises et de leurs motivations.
<b>Rigoureuse</b>	- utiliser les « meilleures méthodologie applicables » pour traiter les impacts et les problèmes étudiés.
<b>Pratique</b>	- identifier les mesures de réduction d'impact efficaces et réalisables.
<b>Crédible</b>	- être réalisée avec professionnalisme, rigueur, objectivité, impartialité, de façon équilibrée et équitable.
<b>Efficace</b>	- son coût pour les initiateurs de projet doit être le plus faible possible et compatible avec les besoins de l'étude et ses objectifs.

Source : Sadler, 1996, AIEA et IEMA, 1999



1-2

Les principes opérationnels concernent la bonne pratique de l'ÉIE. Les 24 principes énumérés dans le Polycopié 1-2 donnent des indications générales sur le déroulement d'une ÉIE et les résultats à atteindre. Quand on applique ces principes opérationnels, il convient de se référer au cadre législatif, aux lignes directrices et aux procédures du pays. Dans certains pays, le faible développement de l'ÉIE ou le manque de ressources peuvent entraver l'application de certains de ces principes.



9

**Présenter les principales caractéristiques du système d'ÉIE, y compris le processus de gestion et la décision d'y recourir. Donner des informations sur le processus local, s'il y en a un. Inviter les participants à partager leur expérience de l'ÉIE et à discuter des problèmes qu'ils ont rencontrés.**

On peut distinguer trois composantes des systèmes d'ÉIE :

- i) Le cadre juridique et institutionnel constitués par les règlements, lignes directrices et procédures ;
- ii) Les étapes et activités du processus d'ÉIE, communes aux différents types de projets ; et
- iii) La pratique et les résultats de l'ÉIE, qui se reflètent dans la qualité des rapports, les décisions prises et les bénéfices pour l'environnement.

Thème 1

Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE

## Cadre légal et institutionnel

Les dispositions qui régissent l'ÉIE peuvent résulter d'une loi, d'un règlement administratif ou d'une directive. De nombreux pays ont maintenant une forme ou une autre de législation sur l'ÉIE, on peut distinguer deux types de lois : les lois cadres et les lois détaillées. Au plan international, on considère que des dispositions juridiques claires et précises constitue le meilleur fondement possible pour l'ÉIE. Souvent les lois sont précisées par des règlements (à caractère obligatoire) ou des lignes directrices (à caractère facultatif). Des informations complémentaires concernant ces dispositifs sont présentés au thème 2 – Droit, politiques et dispositifs institutionnels.

Le présent thème n'aborde que les caractéristiques principales du cadre juridique et institutionnel. Pour mettre en place ou renforcer un système d'ÉIE on peut se baser sur un certain nombre de points de repère :

### Responsabilités

Le maître d'ouvrage réalise l'ÉIE conformément aux indications données par l'autorité compétente (généralement l'agence ou administration qui prend la décision finale sur le projet ou parfois une commission ou un groupe indépendants). Une agence ou administration, chargée des problèmes d'environnement (ou dans certains cas, un organisme spécialisé dans l'ÉIE), surveille la procédure et contrôle les résultats en faisant intervenir, le cas échéant, d'autres administrations. En général, les études d'ÉIE sont réalisées par une équipe multidisciplinaire, constituée pour l'occasion, qui dispose de l'expertise scientifique, économique et sociale nécessaire.

### Champ d'application

Certains systèmes d'ÉIE ont un champ d'application assez étroit, c'est-à-dire limité à des types et tailles de projets précis. D'autres ont un domaine d'application plus large et incluent, par exemple, tous les projets qui ont un impact potentiel important sur l'environnement. En outre, la notion d'environnement a une définition large et inclut, par exemple, les effets sociaux et sur la santé, ainsi que les effets cumulatifs. L'inclusion des aspects plus larges de l'ÉIE correspond maintenant à la pratique internationale et elle devrait être obligatoire.

### Proposition d'alternatives

Proposer des alternatives est obligatoire dans certains systèmes d'ÉIE et facultatif dans d'autres. Certaines dispositions prévoient d'inclure une série d'alternatives dans une proposition, d'autres concernent l'évaluation et la comparaison des alternatives dans le cadre du processus d'ÉIE. Au minimum, il faut rendre obligatoire l'examen des principales alternatives ou des alternatives « raisonnables » (y compris la renonciation au projet). Cette composante est déterminante pour l'efficacité de l'ÉIE.



**Implication du public**

Il s'agit d'un élément essentiel de l'ÉIE et la plupart des systèmes prévoient l'implication du public. Cependant, il y a des différences marquées entre différents systèmes d'ÉIE ; par exemple en ce qui concerne l'accès à l'information, les procédures de notification et d'implication du public, le stade du processus d'ÉIE où elles interviennent et les possibilités de recours. L'implication du public devrait au moins prendre en compte les intérêts de ceux qui sont directement affectés par le projet.

**Contrôle et assurance de qualité**

Dans les systèmes d'ÉIE, les composantes présentées ci-dessus comportent une série de contrôles juridiques et institutionnels sur la qualité et l'efficacité du processus. En outre, les principales étapes du processus d'ÉIE constituent aussi un ensemble de contrôles et de garde-fous. Les différentes étapes sont décrites ci-dessous ; cependant, ces contrôles doivent être réalisés de manière itérative, dans le cadre d'une approche globale d'assurance de qualité.

**Le processus d'ÉIE**

Les différentes composantes, étapes et activités du processus d'ÉIE dépendent du pays et du bailleur de fonds. Cependant, la plupart des processus d'ÉIE ont une structure commune (voir schéma à la page suivante), et l'application des différentes étapes constitue une norme essentielle de bonne pratique. En général, le processus d'ÉIE commence par l'étude préalable des projets qui ont un impact sur l'environnement pour leur consacrer le temps et les ressources disponibles, et pouvoir contrôler le respect des décisions prises à la suite de l'ÉIE.

Thème 1

**Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE**



Ce manuel présente une version standard de l'ÉIE avec les étapes suivantes :

### **Implication du public (thème 3)**

Informers le public du projet et avoir l'avis de ceux qui sont directement intéressés ou affectés par le projet. L'implication du public peut concerner tout le processus d'ÉIE mais elle tend à se concentrer sur l'étude du champ et le contrôle de l'ÉIE.



11 & 12

### **Étude préalable (thème 4)**

Décider si un projet doit être ou non soumis à un processus d'ÉIE et si oui avec quel niveau de détail.

### **Définition du champ de l'étude (thème 5)**

Identifier les principaux problèmes et impacts qu'il convient d'étudier plus à fond et préparer les termes de référence de l'étude d'ÉIE.

### **Analyse d'impact (thème 6)**

Identifier et prévoir les effets environnementaux et sociaux probables et évaluer leur importance.

### **Réduction et gestion des impacts (thème 7)**

Préparer des mesures destinées à éviter, à réduire ou à compenser les impacts et à réparer les dommages sur l'environnement.

### **Rapport d'ÉIE (thème 8)**

Présenter les résultats de l'ÉIE aux décideurs et aux autres parties prenantes.

### **Contrôle de qualité de l'ÉIE (thème 9)**

Examiner le rapport d'ÉIE et vérifier s'il correspond aux termes de référence et fournit les informations nécessaires pour éclairer la prise de décision.

### **Prise de décision (thème 10)**

Approuver ou rejeter la proposition et fixer les termes et conditions dans lesquels elle peut être réalisée. Le décideur a le choix de différer l'approbation (par exemple jusqu'à ce que les conditions posées soient remplies ou pour demander de modifier la conception du projet afin de minimiser les impacts sur l'environnement).

### **Mise en œuvre et suivi (thème 11)**

Vérifier le respect des termes et conditions, lors des phases d'application et d'exploitation ; contrôler les impacts du projet et l'efficacité des mesures de réduction ; prendre toutes mesures nécessaires pour résoudre les problèmes qui apparaissent par la suite; et, le cas échéant, réaliser des audits et des évaluations pour renforcer l'application de l'ÉIE dans le futur.

## **Thème 1**

### **Introduction et vue d'ensemble de L'ÉIE**

## La pratique et les résultats de l'ÉIE

Il y a des différences significatives d'un pays à l'autre dans la pratique et les résultats de l'ÉIE, ces différences sont liées aux dispositifs juridiques ou institutionnels et aux procédures en vigueur. En outre, à l'intérieur d'un même système, la qualité varie d'un projet à l'autre, en fonction des circonstances, de la complexité de la proposition, de l'expérience des intervenants et des ressources en temps et en argent imparties à l'ÉIE. Il existe suffisamment d'ouvrages et d'articles consacrés aux forces et aux faiblesses de la pratique de l'ÉIE, généralement basés sur l'expérience particulière de certains pays et projets.

Les déficits fréquents dans la pratique de l'ÉIE sont :

- Des lacunes techniques, qui se manifestent dans la mauvaise qualité de nombreux rapports d'ÉIE. L'exactitude de la prévision des impacts, l'efficacité des mesures de réduction et de gestion, et la pertinence des rapports pour éclairer la décision sont souvent très en dessous des normes internationales.
- Des entraves procédurales, notamment des incohérences dans la gestion et la coordination du processus. Les retards et les coûts liés à l'application de l'ÉIE sont un souci pour les initiateurs de projets. Les communautés concernées sont plus préoccupées des défaillances du contrôle de qualité des études d'ÉIE ou de la mise en œuvre des mesures de réduction.
- Des problèmes structurels qui proviennent de l'application de l'ÉIE comme processus séparée, sans coordination avec le cycle du projet ou avec la prise de décision. Pour être efficace, l'ÉIE a besoin d'un cadre précis et de procédures de suivi méthodiques. Souvent aucun des deux n'est clairement défini.

Un certain nombre d'études ont mis en évidence des lacunes dans la pratique de l'ÉIE spécifiques aux pays en développement. Pourtant, la plupart des pays en développement ont une certaine, voire une grande, expérience de l'ÉIE, antérieure parfois à l'introduction de la Directive sur l'ÉIE en Europe. Les pays les plus pauvres rencontrent des difficultés particulières liées à la faiblesse des dispositifs institutionnels et au manque de ressources techniques, humaines et financières. C'est pourquoi, les banques et les agences internationales de développement ont un rôle important à jouer, en renforçant les capacités en ÉIE et, plus directement, en imposant leurs normes en matière d'ÉIE.

Comment évaluer les résultats de l'ÉIE ? Dans les domaines où il existe des normes ou pratiques internationales, l'ÉIE doit atteindre les objectifs suivants :

- sélectionner les projets dangereux pour l'environnement ;
- modifier la conception des projets réalisables pour réduire leur impact sur l'environnement ;
- identifier les meilleurs choix environnementaux ;
- prévoir avec un minimum de précision les importants effets néfastes des propositions ;

- identifier les mesures de réduction efficaces pour éviter, réduire et compenser les principaux impacts ;
- influencer la décision, l'approbation du projet et la définition des termes et conditions ; et
- avoir un effet bénéfique pour l'environnement (voir description ci-dessous).

---

**Discuter des coûts et des avantages liés à l'utilisation de l'ÉIE et donner des exemples locaux qui mettent en évidence les avantages d'une ÉIE bien gérée.**

---

Bien que l'ÉIE ait un coût, l'expérience a montré que les économies potentielles qui en résultent pendant tout le cycle de vie du projet sont bien supérieures à l'investissement initial. Ces économies peuvent être d'ordre financier (par ex. identification d'alternatives moins coûteuses) aussi bien qu'environnemental (par ex. réduction des impacts, préservation des ressources naturelles). Généralement, plus l'ÉIE commence tôt dans le cycle d'un projet, plus les bénéfices potentiels sont importants. Quand l'ÉIE est intégrée à la phase de préparation du projet, on peut introduire dès le départ les considérations environnementales, et éviter par la suite, d'avoir à modifier le projet.

### Avantages

Les avantages peuvent être directs, telle l'amélioration de la conception et de l'emplacement du projet, ou indirects, telles l'amélioration de la qualité du travail ou la meilleure prise de conscience des problèmes environnementaux par les parties prenantes. Dans ce cas l'ÉIE aura aussi une influence bénéfique sur leur travail futur. Comme on l'a mentionné plus haut, ces gains potentiels liés à l'ÉIE dépendent du stade de conception du projet auquel elle est introduite.

Généralement, les avantages de l'ÉIE sont les suivants :

- *l'amélioration de la planification et de la conception des projets au plan environnemental.* La réalisation d'une ÉIE comprend l'étude d'alternatives, du point de vue de la conception et du site. Elle peut conduire à choisir une technologie plus avancée qui provoque moins de rejets toxiques ou un site plus approprié pour le projet. Un projet bien conçu permet de minimiser les risques et les impacts pour l'environnement et les personnes, et ainsi éviter d'avoir à y remédier et d'en supporter le coût des réparations.
- *Le respect des normes environnementales.* Le respect des normes environnementales permet de réduire les dommages sur l'environnement et les nuisances pour les communautés locales. Cela réduit aussi le risque d'avoir à payer des amendes ou de subir une perte de confiance et de crédibilité.



13

Thème 1

**Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE**

- *Economies en capital et coûts.* L'ÉIE permet d'éviter de supporter le coût d'impacts imprévus. Ceux-ci peuvent être considérables si les problèmes environnementaux n'ont pas été pris en considération dès le début de la conception du projet et nécessitent des corrections plus tard. Une approche « visant à prévoir et à éviter » est beaucoup plus économique qu'une approche « consistant à réagir et à guérir ». En général, les modifications, qui doivent être réalisées tard dans le cycle du projet, sont beaucoup plus onéreuses.
- *Réduction du temps et des coûts d'approbation des projets.* Si toutes les préoccupations environnementales ont été prises en compte correctement avant la demande d'approbation du projet, alors il est peu probable que les décideurs demandent des informations supplémentaires ou des modifications des mesures de réduction, qui entraîneraient des retards dans la réalisation.
- *Meilleure acceptation du public.* Celle-ci est acquise grâce à un processus d'ÉIE ouvert et transparent, qui prévoit une implication du public adaptée aux personnes que le projet concerne ou intéresse le plus directement.

### Coûts

Il peut être difficile de déterminer les coûts d'une ÉIE car les projets importants nécessitent de toute façon un grand nombre d'études et de rapports, sur des questions qui touchent de près à l'ÉIE (par ex. une étude de faisabilité concernant l'hydrologie et l'analyse géologique des sols). Selon la Banque Mondiale, le coût d'une ÉIE dépasse rarement 1% du coût total du projet, et ce pourcentage peut encore être réduit si la plus grande partie du travail est réalisée avec du personnel local. Pour les projets de la Banque Mondiale, la part de l'ÉIE dans le coût total du projet se situe entre 0,06 et 0,10 %. Le coût total d'une ÉIE peut aller de quelques milliers de dollars, pour un très petit projet, à plus d'un million de dollars pour un projet important et complexe avec un impact important sur l'environnement, et qui nécessite de rassembler et d'analyser une grande quantité d'informations et de données.



14

Même si beaucoup se plaignent que l'ÉIE soit la cause de retards excessifs dans la réalisation des projets, nombre de ces retards sont en fait causés par la mauvaise gestion du processus plus que par le processus lui-même. C'est ce qui arrive quand :

- l'ÉIE commence trop tard dans le cycle du projet ;
- les termes de référence sont mal rédigés ;
- l'ÉIE n'est pas gérée selon un calendrier strict ;
- les composantes techniques et consultatives de l'ÉIE sont inadéquats ; et
- le rapport d'ÉIE est incomplet ou insuffisant pour constituer une base pour la prise de décision.

Il en va de même en ce qui concerne le temps imparti au processus d'ÉIE. La plupart des projets passent seulement par l'étape de l'étude préalable et ne

demandent qu'une heure de travail ou deux. Quand il faut réaliser une ÉIE le travail nécessaire peut aller de quelques jours ou quelques semaines, pour un petit projet d'irrigation ou d'infrastructure, à deux ans ou plus, pour un grand barrage ou un grand projet d'infrastructure.

D'une manière générale, les coûts liés à un processus d'ÉIE et le temps nécessaire à sa réalisation devraient diminuer avec l'expérience accumulée, la meilleure compréhension des impacts des différents types de projets et l'utilisation de méthodes plus adaptées. A l'avenir, on disposera également d'une quantité croissante de données de base.

---

**Faire des suggestions pour rendre le processus d'ÉIE crédible et équitable. Demander aux participants d'en émettre d'autres, adaptées à leur contexte national ou local.**

---

Tous ceux qui participent au processus d'ÉIE sont des « parties prenantes » qui poursuivent des intérêts particuliers et ont des points de vue et préférences différents. La meilleure façon de rendre le processus d'ÉIE crédible et équitable est d'impliquer totalement le public. Cela permet aux décideurs et aux participants de se rendre compte de la diversité des points de vue. La décision finale est ainsi plus transparente, et prend en compte toutes les données et tous les points de vue, tant des parties prenantes que du public au sens large (voir thème 3 - Implication du public).

En outre, un certain nombre de mesures permettent de rendre le processus d'ÉIE transparent et accessible au public et, ainsi, plus équitable. Parmi les mesures qui renforcent l'équité du processus, on peut citer :

- demander aux maîtres d'ouvrages de déclarer tous les consultants ainsi que leur domaine d'expertise et leurs responsabilités à l'agence chargée de l'administration des ÉIE ;
- faire figurer ces informations dans les termes de référence et dans le rapport d'ÉIE ;
- mettre tous les documents et rapports sur l'ÉIE à la disposition du public ; et
- publier les motifs des décisions (sélection et approbation finale) en même temps que les conditions posées en termes de mesures de réduction et de plans de gestion de l'environnement.

---

**Discuter de l'importance du renforcement des capacités locales en ÉIE, en utilisant, s'il y a lieu, le cadre de la partie B. Présenter les activités qui contribuent au renforcement des capacités et permettent de réaliser les objectifs de l'ÉIE.**

---

Le renforcement des capacités est un processus volontaire de longue durée qui consiste à développer la capacité d'un pays à identifier et à résoudre ses propres problèmes et risques, ainsi qu'à tirer le meilleur parti de ses atouts et opportunités.



15

Thème 1

**Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE**

Dans un premier temps, les pays doivent essayer de réaliser eux-mêmes les ÉIE des propositions. Ensuite, ils doivent essayer de recourir le plus possible à des experts locaux quand ils réalisent des ÉIE de projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres bailleurs de fonds internationaux. Quand cela n'est pas possible sans compromettre la qualité de l'ÉIE et qu'il faut recourir à des experts extérieurs, il convient de profiter de toutes les occasions de transférer leur savoir au personnel local. Cette stratégie permettra de mettre en œuvre plus efficacement les mesures recommandées par l'ÉIE et de renforcer les compétences des experts locaux.

Il y a différentes manières de renforcer les capacités, ainsi, le renforcement institutionnel, l'assistance technique et la formation en ÉIE. Pour renforcer les capacités en ÉIE de certains pays très en retard dans ce domaine il faut un engagement systématique et de longue durée. En outre, des activités de renforcement des institutions de formation et de recherche doivent venir soutenir le processus. Il est possible de réaliser des formations en ÉIE de niveaux différents, à des moments différents, pour répondre à des besoins divers (voir partie D).

Dans le cadre d'un programme systématique de renforcement des capacités, il convient d'organiser différents types d'activités. L'assistance technique peut aider à rédiger ou améliorer la législation et les procédures de l'ÉIE, à renforcer leur application dans les secteurs concernés, tels l'énergie et l'exploitation minière, et à consolider certains aspects de la pratique, telle l'implication du public. On peut, dans le cadre de projets pilotes, former des experts locaux en les faisant participer à des ÉIE en cours. Il faut aussi préparer une documentation, un matériel pédagogique de base et créer un réseau de praticiens expérimentés.

---

**Organiser une activité de formation pour illustrer ce thème, le cas échéant en l'orientant sur les priorités et besoins locaux en matière de renforcement des capacités. Il est possible d'utiliser les informations obtenues de l'analyse des besoins en formation de la partie C.**

**Conclure en résumant la présentation et en insistant sur les aspects du thème 1 qui sont les plus importants au plan local.**

---



## Références

Les principaux ouvrages et documents utilisés pour la préparation de ce thème sont les suivants :

Association Internationale pour l'Évaluation d'Impact (AIEI) et Institut de gestion et d'évaluation environnementales (IEMA) (1999) *Principles of EIA Best Practice*. IAIA, Fargo, Dakota du Nord. (<http://www.iaia.org/publications>).

Banque mondiale (1999) *Environmental Matters*. (Annual Review on the Environment). Division de l'Environnement, Banque mondiale, Washington D.C.

PNUE, US National Agency for Space Aeronautics et World Bank (1999) *Protecting Our Planet, Securing our Future*. PNUE, Nairobi.

Sadler B (1996) *Environmental Assessment in a Changing World: Evaluating Practice to Improve Performance*. (Final Report of the International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment). Agence canadienne d'évaluation environnementale et Association Internationale pour l'Évaluation d'Impact (AIEI), Ottawa, Canada.

Scott Wilson Ltd. (1996) *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Série Environnement et Economie, PNUE, Nairobi.

Serageldin I and Steer A (eds) (1994) *Making Development sustainable*. Environmentally Sustainable Development Proceedings Series n° 2, Banque Mondiale, Washington, D.C.

---

## Lectures complémentaires

Banque mondiale (1996) *The Impact of Environmental Assessment: The World Bank's Experience*. (Second Environmental Assessment Review) Service de l'Environnement, Banque mondiale, Washington D.C.

Canter L. (1996) *Environmental Impact Assessment*. McGraw-Hill, New York.

EIA Centre (1995) *EIA in Developing Countries*. EIA Leaflet Series L15, EIA Centre, Université de Manchester, RU

Glasson J, Therivel R et Chadwick A (1999) *Introduction to Environmental Impact Assessment*. UCL Press, Londres.

Goodland R. and Mercier J-R (1999) *The Evolution of Environmental Assessment in the World Bank: From 'Approval' to Results*. Environment Department papers n° 67, Banque mondiale, Washington D.C.

Thème 1

Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE

## Références et lectures complémentaires

Petts J (1999) Environmental Impact Assessment – Overview of Purpose and Process, in Petts J (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment* (Vol. 1) pp. 3-11. Blackwell science Ltd, Oxford, RU.

Petts J (1999) *Environmental Assessment Sourcebook*. (Vol. 1) Service de l'Environnement, Banque mondiale, Washington D.C.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 1-1 Comment l'ÉIE peut-elle servir à promouvoir les objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement durable.
- 1-2 Faire une liste des forces et des faiblesses du système d'ÉIE. Discuter des moyens d'améliorer l'efficacité de ce système, en se concentrant sur le contexte général de l'ÉIE. Identifier le rôle de différents facteurs tels : la culture, les structures sociales, le système et les conditions économiques, l'éducation, le comportement du public, la structure politique, les capacités institutionnelles et techniques et le statut des indigènes. Utiliser les résultats de l'analyse des besoins en formation pour orienter la discussion et pour réfléchir, pour chacun de ces facteurs, à ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation.
- 1-3 Quels processus de renforcement des capacités en ÉIE existent actuellement au plan national ? Sont-ils efficaces ? Si non, quelle approche recommander pour intensifier les efforts de renforcement des capacités ? Quelle assistance supplémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités ?
- 1-4 Le processus d'ÉIE est-il adapté aux types de projets et d'activités réalisés dans le pays ? Comment le processus d'ÉIE pourrait-il être modifié pour être plus efficace, par exemple pour les petits projets ?
- 1-5 Y a-t-il des problèmes d'équité ou d'éthique qui entravent ou limitent l'efficacité de l'ÉIE ? Quelle est la nature du problème et quelles mesures peuvent être prises pour améliorer la situation ?

### Thèmes d'intervention

- 1-1 Inviter des intervenants qui ont une grande expérience du processus d'ÉIE, à présenter des exemples des coûts et des avantages potentiels du processus d'ÉIE en matière de développement de projets et de protection de l'environnement.
- 1-2 Inviter un intervenant qui a une bonne connaissance de l'expérience de l'ÉIE au plan national, à présenter un historique du processus et son évolution actuelle.

Thème 1

Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE

## Activité de groupe 1-1 : Introduction et vue d'ensemble de l'ÉIE

---

**Titre :** Organiser le processus d'ÉIE

**Objectif :** Développer une prise de conscience des liens entre les différentes étapes du processus d'ÉIE

**Taille des groupes :** Paires

**Durée :** 45 minutes

### Ressources nécessaires :

- Une série de cartes (environ 75x150mm) avec les noms des différentes étapes du processus d'ÉIE (utiliser si possible le processus local).
- Une grande feuille de papier ou un transparent pour rétroprojecteur pour récapituler les résultats.
- Un schéma du processus local d'ÉIE.

### Description de l'activité :

- Permettre à chaque groupe de classer les cartes dans l'ordre qu'il pense être celui des différentes étapes de l'ÉIE. Leur demander d'identifier le travail et les résultats qui correspondent à chaque phase.
  - Discuter les résultats du travail en groupes avec l'ensemble des participants, en se concentrant sur les liens entre les différentes étapes. Insister sur le fait que les étapes ne sont pas rigides mais itératives.
-



1

## Buts et objectifs de l'ÉIE

L'ÉIE peut

- modifier et améliorer la conception
- assurer une utilisation efficace des ressources
- renforcer les aspects sociaux
- identifier les principaux impacts et les mesures de réduction correspondantes
- éclairer le processus de décision et la formulation des termes et conditions
- éviter que l'environnement ne subisse des dommages graves et irréversibles
- protéger la santé et la sécurité humaines



2

## Impacts sur l'environnement

- type et nature
- amplitude
- étendue
- moment
- durée
- incertitude
- réversibilité
- importance



3

## Aspects intégrés à l'ÉIE

L'ÉIE traite des impacts environnementaux suivants

- biophysiques et utilisation des ressources naturelles
- sociaux et culturels
- santé et sécurité
- économiques et financiers
- paysage et esthétique
- droits et domaines traditionnels des populations indigènes



4

## US National Environmental Policy Act (1970)

Le NEPA obligeait à :

- prendre en compte le respect de l'environnement dans la prise de décision
- adopter à cet effet une approche méthodique et interdisciplinaire
- faire une déclaration détaillée sur :
  - l'impact sur l'environnement des grands projets fédéraux
  - les effets nuisibles qui ne peuvent être évités
  - les alternatives envisagées
- mettre la déclaration d'impact à la disposition du public

Ce processus a pris le nom d'évaluation de l'impact environnemental

Thème 1

Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE



5

### Evolution de l'ÉIE

- début des années 70 – développement initial
- années 70 et 80 – élargissement du champ
- milieu à fin des années 80 – renforcement du processus et mise en œuvre de politique
- milieu des années 90 – orientation vers le développement durable (ÉES, biodiversité)



6

### L'ÉIE – Trois valeurs centrales

- intégrité – le processus d'ÉIE doit être conforme aux normes agréées
- utilité – le processus d'ÉIE doit donner des informations équilibrées et crédibles pour éclairer la prise de décision
- durabilité – le processus d'ÉIE doit servir à protéger l'environnement



7

### L'ÉIE – Principes directeurs

Le processus d'ÉIE doit être :

- déterminé – atteindre ses buts et objectifs
- focalisé – se concentrer sur les effets importants
- flexible – s'adapter et répondre aux problèmes
- participatif – impliquer complètement le public
- transparent – être clair et facile à comprendre
- rigoureux – utiliser la meilleure méthodologie utilisable
- pratique – mettre en place des mesures de réduction efficaces
- crédible – être mené avec objectivité et professionnalisme
- efficace – avoir un coût aussi faible que possible



8



9

### Principes fondamentaux de bonne pratique de l'ÉIE

L'ÉIE doit :

- concerner toutes les propositions qui comportent un impact significatif
- commencer tôt dans le cycle du projet
- traiter les impacts environnementaux, sociaux et sur la santé importants
- recueillir l'avis du public et en tenir compte
- aboutir à une déclaration d'impacts et à la proposition de mesures de réduction
- éclairer la prise de décision et aider à formuler les termes et conditions



10

### Schéma général du processus d'ÉIE



11 &amp; 12

### Le processus d'ÉIE :

- étude préalable des projets – décider si et à quel niveau il y a lieu de réaliser une ÉIE
- étude de champ – identifier les problèmes importants et rédiger les termes de référence
- analyse d'impact – prévoir les effets d'une proposition et évaluer leur importance
- réduire – préparer des mesures destinées à prévenir, réduire ou compenser les impacts
- rapport d'ÉIE – préparer les informations nécessaires pour la prise de décision
- contrôle – vérifier la qualité du rapport d'ÉIE
- prise de décision – approuver (ou rejeter) la proposition et poser des conditions
- suivi – suivre, gérer et contrôler les impacts liés à la réalisation du projet
- implication du public – informer et consulter les personnes concernées



13

### Avantages de l'ÉIE

- conception durable et respectueuse de l'environnement
- plus grande conformité aux normes
- économies en capital et en frais de fonctionnement
- réduction du temps et du coût pour les approbations
- meilleure acceptation du projet
- meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine



14

### Le processus d'ÉIE provoque des retards quand :

- elle commence trop tard dans le cycle du projet
- les termes de référence sont mal rédigés
- il n'y a pas de calendrier strict
- le rapport d'ÉIE est insatisfaisant et a besoin d'être amélioré
- il manque des données techniques



15

### Assurer l'équité du processus d'ÉIE

- donner les noms des consultants ainsi que leur domaine de responsabilités
- faire figurer ces informations dans le rapport d'ÉIE ;
- mettre les rapports d'ÉIE à la disposition du public
- publier les listes de sélection et les décisions finales avec les conditions pour l'approbation

Thème 1

Introduction et  
vue d'ensemble  
de L'ÉIE

**« Bonne pratique » de l'ÉIE**

---

**« Bonne pratique » de l'ÉIE**

Publié par l'Association internationale pour l'Évaluation d'Impact et le UK Institute of Environmental Assessment (aujourd'hui Institut de gestion et d'évaluation environnementales)

**L'évaluation de l'impact sur l'environnement doit être :**

**Déterminée** – L'ÉIE doit atteindre son objectif qui consiste à éclairer la prise de décision et à assurer un degré adéquat de protection de l'environnement et de bien-être de la communauté.

**Rigoureuse** – L'ÉIE doit utiliser les « meilleures méthodologies applicables » pour traiter les impacts et les problèmes étudiés.

**Pratique** – L'ÉIE doit identifier des mesures de réduction des impacts efficaces et réalisables.

**Coût – efficacité** : L'ÉIE doit accomplir ses objectifs dans les limites de l'information disponible, de temps, de ressources et de méthodologie.

**Efficace** – le coût de l'ÉIE pour les initiateurs de projet doit être le plus faible possible et compatible avec les besoins de l'étude et ses objectifs.

**Focalisée** – L'ÉIE doit se concentrer sur les impacts environnementaux et les problèmes importants pour éclairer la prise de décision.

**Flexible** – L'ÉIE doit s'ajuster aux réalités, aux problèmes et au contexte du projet examiné, sans compromettre l'intégrité du processus, elle doit être itérative et tenir compte de l'expérience passée du projet.

**Participative** – L'ÉIE doit permettre d'informer et d'impliquer le public concerné, la contribution et les préoccupations de ce dernier doivent être clairement prises en considération dans le rapport et la prise de décision.

**Interdisciplinaire** – La réalisation de l'ÉIE requiert l'utilisation de techniques adaptées et l'intervention d'experts compétents dans les disciplines biophysiques et économiques ainsi que, le cas échéant, dans les domaines traditionnels.

**Crédible** – L'ÉIE doit être réalisée avec professionnalisme, rigueur, objectivité, impartialité de façon équilibrée et équitable, elle doit faire l'objet de contrôles et de vérifications par un organe indépendant.

**Intégrée** – le processus doit intégrer les liens entre les aspects sociaux, économiques et biophysiques.

**Transparente** – L'ÉIE doit être un processus clair et bien compris ; permettre au public d'accéder à l'information ; identifier les facteurs à prendre en compte pour la prise de décision ; et reconnaître les obstacles et les difficultés.

**Méthodique** – Le processus doit permettre de prendre en considération toutes les informations pertinentes concernant l'environnement affecté par le projet, toutes les alternatives possibles et leurs impacts, et toutes les mesures nécessaires pour contrôler et étudier les effets résiduels.



**« Bonne pratique » de l'ÉIE**

---

**Le processus d'ÉIE doit comprendre les éléments suivants :**

**Étude préalable** - déterminer si un projet doit être ou non soumis à un processus d'ÉIE et si oui avec quel niveau de détail.

**Etude de champ** - identifier les problèmes et les impacts principaux qui peuvent nécessiter d'être étudiés plus à fond et préparer les termes de référence de l'étude d'ÉIE.

**Examen des alternatives** - déterminer quelle est la meilleure option ou celle qui est la plus respectueuse de l'environnement.

**Analyse d'impact** - identifier et prévoir les effets probables sur l'environnement et au plan social, et évaluer leur importance.

**Réduction et gestion des impacts (thème 7)** - Préparer des mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts et à réparer les dommages causés à l'environnement, et le cas échéant, les inclure dans un plan ou système de gestion de l'environnement.

**Évaluation de l'incidence** - déterminer l'importance des impacts résiduels qui ne peuvent être réduits et dans quelle mesure ils sont acceptables.

**Préparation de la déclaration d'impact environnemental ou rapport d'ÉIE** - décrire les impacts de la proposition, l'incidence des effets, les préoccupations du public et des communautés concernés.

**Contrôle de l'ÉIE** - vérifier que l'ÉIE est conforme aux termes de référence et fournit une évaluation satisfaisante du projet ainsi que les informations nécessaires pour éclairer la prise de décision.

**Prise de décision** - approuver ou rejeter la proposition, et fixer les termes et conditions dans lesquels elle peut être réalisée.

**Suivi** - pour assurer la conformité aux modalités et conditions de l'approbation ; contrôler les impacts du projet et l'efficacité des mesures de réduction ; prendre toutes mesures nécessaires pour résoudre les problèmes qui apparaissent ; et, le cas échéant, réaliser des audits et des évaluations pour renforcer l'application de l'ÉIE et les mesures de réduction futures, et optimiser la gestion de l'environnement.

**Principes opérationnels**

---

**Principes opérationnels de bonne pratique de l'ÉIE****L'ÉIE doit être appliquée :**

- à toutes les propositions susceptibles d'avoir un impact négatif important sur l'environnement ou aggraver des effets cumulatifs existants, potentiels ou prévisibles ;
- de telle façon que le champ de l'étude corresponde à la taille du projet et soit en mesure de traiter les impacts et problèmes potentiels ;
- en impliquant le public et les intervenants à temps et de manière appropriée, en accordant une attention particulière aux populations indigènes, aux minorités vulnérables dont les modes de vie et traditions culturelles peuvent être menacés ; et
- en conformité avec la législation, les procédures et lignes directrices en vigueur et en se basant sur les normes internationales de bonne pratique.

**L'ÉIE doit être réalisée :**

- tout au long du cycle du projet, en commençant le plus tôt possible, au moment de l'étude de faisabilité ;
- en se référant de manière explicite aux règles en matière de prise de décision, d'approbation et d'autorisation du projet et en appliquant les meilleures méthodes et techniques de réduction qu'il est possible de pratiquer ;
- conformément aux termes de référence qui doivent définir clairement les tâches, responsabilités, niveau d'information requis et le calendrier de réalisation ; et
- tout en recueillant les avis et points de vues de tous ceux qui sont affectés ou concernés par le projet ou ses impacts sur l'environnement.

**L'ÉIE doit traiter :**

- tous les impacts environnementaux, notamment les effets sociaux, culturels et économiques ainsi qu'en matière d'utilisation des terres, de santé et de sécurité ;
- les effets cumulatifs et les changements à l'échelle d'une zone, de l'écosystème et changements globaux que pourrait provoquer la combinaison du projet avec d'autres activités passées, présentes ou prévues ;
- les alternatives à la proposition, notamment en ce qui concerne la conception, le site, et les activités ;
- les mesures de réduction pour chacun des principaux impacts identifiés ; et
- les aspects de développement durable, dont l'épuisement de ressources non renouvelables, l'exploitation supérieure aux capacités de renouvellement ou d'assimilation ainsi que la réduction de la biodiversité, en prenant en compte les accords et engagements internationaux en la matière.

**Principes opérationnels**

---

**L'ÉIE doit découler :**

- d'une identification systématique des points de vue et des contributions de ceux consultés, c'est-à-dire trouver un compromis entre les principaux problèmes et points d'accord et de désaccord ;
- de la comparaison des impacts des principales alternatives étudiés, comportant une justification environnementale pour le scénario choisi ;
- de mesures réalisables et de coûts-efficacité pour réduire les principaux impacts identifiés (souvent appelé projet de gestion environnemental) ;
- de la préparation d'un rapport de l'ÉIE qui présente les informations de manière claire, compréhensible et pertinente pour la prise de décision, et qui comporte toutes les précisions relatives aux prédictions faites et aux mesures de réduction ; et
- de la résolution des problèmes et conflits pendant le processus de l'ÉIE, aussi loin que cela est possible.

**L'ÉIE doit fournir la base pour :**

- informer sur la prise de décision et l'approbation des projets, les modalités et conditions de celle-ci doivent être clairement indiquées et mises en œuvre ;
- concevoir un environnement sain et des projets acceptables qui répondent aux normes environnementales et de santé et aux objectifs de gestion des ressources ;
- un suivi approprié comprenant un contrôle, une gestion, un audit afin de contrôler les impacts imprévus ou des mesures de réductions qui n'ont pas donné le résultat escompté ; et
- les mises en œuvre et pratiques futures de l'ÉIE, en s'appuyant sur les informations issues des activités de suivi.

*Source : Sadler, 1996, mis à jour et modifié pour ce Manuel.*



---

## **Thème 2**

# **Législation, politiques et dispositifs institutionnels**

---

**Introduction**

**Check-list**

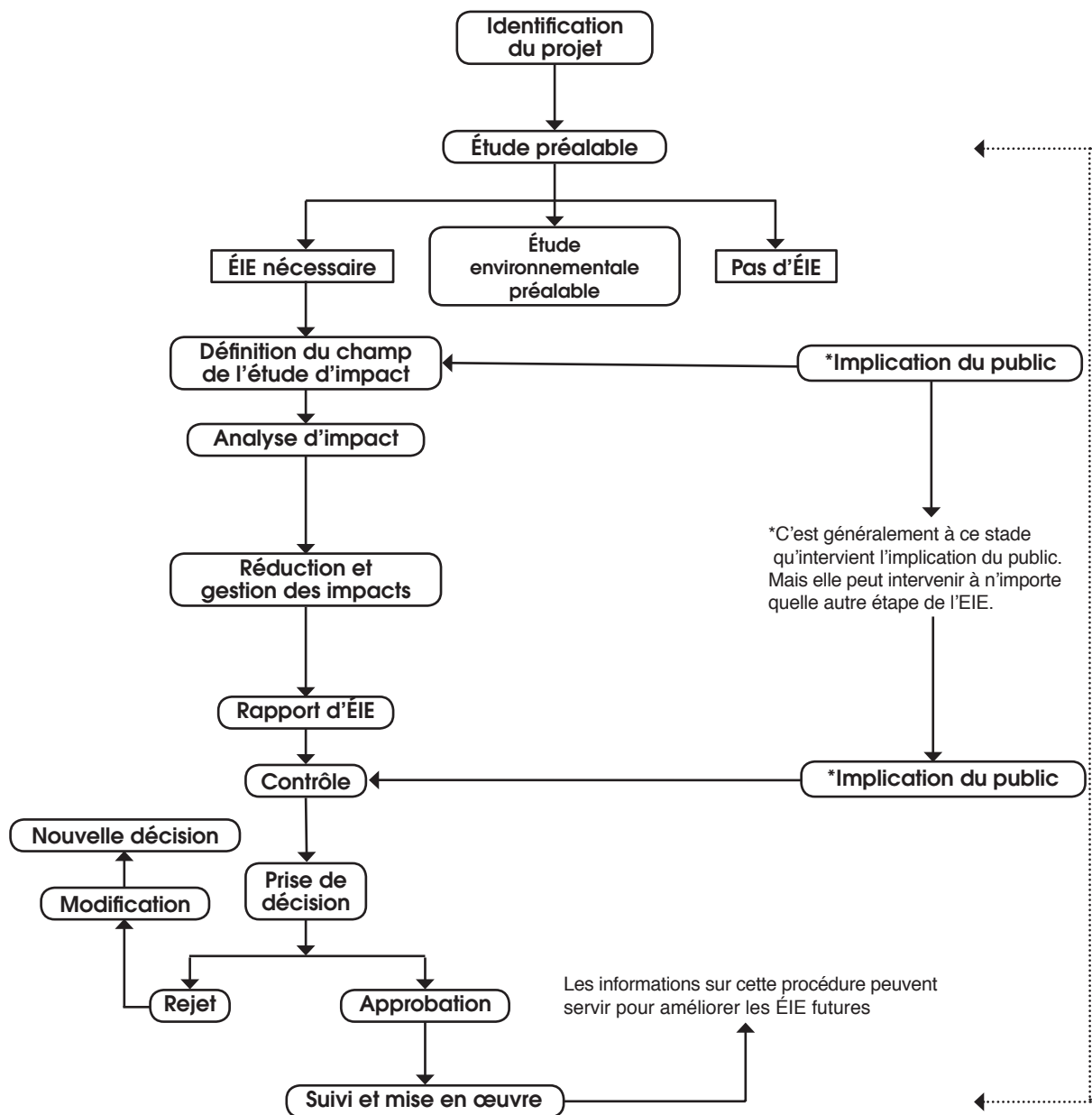
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 2 – Législation, politiques et dispositifs institutionnels

### Objectifs

Présenter un aperçu des différents types de systèmes d'ÉIE.

Identifier les principaux dispositifs juridiques, politiques et institutionnels.

Identifier les facteurs importants pour mettre en place ou modifier un système d'ÉIE.

### Importance

L'ÉIE est réalisée dans les cadres juridiques ou politiques mis en place par les différents pays ou les agences internationales de développement. Une meilleure compréhension des différents dispositifs juridiques et procéduraux, et la façon dont ces derniers contribuent au succès de l'ÉIE, et permettent d'améliorer la pratique. Ceux qui mettent en place ou modifient les systèmes d'ÉIE doivent être conscients des forces et faiblesses des dispositifs existants, et des facteurs qui peuvent contribuer à les améliorer, notamment du point de vue du développement durable.

### Temps imparti

De deux à quatre heures (sans les activités de formation). Il convient de remarquer que la durée de la session dépendra de la façon dont sont traitées les recommandations de la CEE-ONU présentées dans la fiche 2-1.

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

**Thème 2**  
**Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels**

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- législation, règlements et directives qui régissent l'ÉIE dans le pays ou la région ;
- informations sur les éventuels projets de modification ;
- lignes directrices, accords ou déclarations d'intentions en matière d'ÉIE ;
- accords ou moyens de résoudre les conflits quand plusieurs dispositifs d'ÉIE s'appliquent à un projet ;
- Informations sur la manière dont le système d'ÉIE prend en compte les engagements du pays dans le cadre d'accords internationaux sur l'environnement ;
- examen des forces et faiblesses des dispositifs juridiques, politiques et institutionnel existants ;
- liste des coordonnées des personnes, agences et administrations, organisations et centres d'information sur l'environnement susceptibles de fournir des informations sur les dispositifs d'ÉIE et les évolutions en la matière ; et
- autres ressources disponibles tels des vidéos, des articles de journaux, des programmes informatiques, des listes d'intervenants et des études de cas.



## Plan de la session

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**



**1 & 2**

Ce thème donne un aperçu des différents systèmes d'ÉIE, de l'éventail des dispositifs légaux, politiques et institutionnels existants et de leur évolution récente. Il présente aussi les facteurs à prendre en compte lors de la modification d'un système d'ÉIE dans un pays.



**3**

**Passer très rapidement en revue les objectifs et les principaux éléments du processus d'ÉIE.**

Présenter rapidement les principales étapes et composantes de l'ÉIE.



**4**

**Passer en revue les principales tendances dans l'évolution des systèmes d'ÉIE.**

Insister sur le fait que l'ÉIE est un processus qui évolue. La mise en place ou le renforcement d'un système d'ÉIE permet de mettre à profit l'expérience des autres et d'intégrer l'approche du développement durable.

Commencer en faisant remarquer que la base de l'ÉIE s'est progressivement élargie, qu'elle englobe un plus grand nombre d'impacts, des niveaux de prise de décision plus élevés, et se concentre sur de nouveaux aspects (voir thème 1 – Introduction et vue d'ensemble de l'ÉIE). On peut noter, notamment, les tendances suivantes :

- des procédures plus systématiques de mise en œuvre, de contrôle de qualité, de conformité et d'application ;
- une approche intégrée des impacts biophysiques, sociaux ainsi qu'en matière de risques et de santé ;
- l'élargissement des cadres temporel et spatial pour inclure les effets cumulatifs, transfrontaliers et sur l'écosystème et, dans une moindre mesure, les changements globaux ;
- le développement de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques, des plans et des programmes ;
- l'intégration de la perspective et des principes du développement durable dans les processus d'ÉIE et d'ÉES ; et
- des liens plus étroits entre l'ÉIE et les autres systèmes de planification, de régulation et de gestion.

L'International Study of EA Effectiveness a identifié ces tendances. Cette étude montre aussi comment l'ÉIE s'est institutionnalisée et examine

**Thème 2**  
**Législation,**  
**politiques**  
**et dispositifs**  
**institutionnels**

les forces et faiblesses de la pratique actuelle, en fonction des différents dispositifs juridiques et institutionnels. On peut également citer d'autres sources d'informations récentes comme le *Manuel d'évaluation environnementale* et le *Environmental Assessment Sourcebook Updates* publiés par la Banque Mondiale (voir références).

Pour ceux qui sont chargés d'introduire, de modifier des systèmes d'ÉIE ou de mettre en place des dispositifs juridiques, politiques et institutionnels au niveau des normes internationales, il y a beaucoup à apprendre de ces ouvrages. Il se peut que dans certains pays en développement, il faille développer les capacités avant de pouvoir appliquer certains aspects de l'ÉIE (voir partie B). Cependant, la tendance générale est de renforcer les fondements et les éléments essentiels de l'ÉIE, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les principales étapes institutionnelles sont résumées dans l'encadré 1.



5

**Encadré 1 : Principales évolutions internationales concernant les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels en matière d'ÉIE - Dernière décennie**

- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement appelle à l'utilisation de l'ÉIE comme un outil de décision au niveau national (principe 17) ; elle pose d'autres principes également importants pour la pratique de l'ÉIE (par ex. le principe 15 sur l'application du principe de précaution).
- La Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et la biodiversité (1992) prévoit l'ÉIE comme mécanisme de mise en œuvre (articles 4 et 14).
- Réforme complète de systèmes d'ÉIE établis depuis longtemps ; par ex. en Nouvelle-Zélande (1991), Canada (1995), Australie (1999).
- Modification ou révision de la législation sur l'ÉIE dans de nombreux pays en développement ou en transition ; par ex. Vietnam (1993), Ouganda (1994), Equateur (1997).
- Application des normes et procédures de l'ÉIE par les bailleurs de fonds internationaux pour le financement des projets dans les pays en développement.
- La modification de la directive sur l'ÉIE de l'Union Européenne (1997) oblige tous les Etats Membres à se mettre en conformité d'ici 1999 ; cette directive est aussi transposée dans le droit de certains pays en transition qui se préparent à adhérer à l'Union Européenne.
- La directive de l'Union Européenne sur l'ÉES de certains plans et programmes doit être appliquée par les Etats Membres d'ici 2004.
- La Convention de la CEE-ONU (ou Convention d'Espoo) sur l'ÉIE dans un contexte transfrontière (1991) est entrée en vigueur en 1997, c'est le premier traité international consacré spécialement à l'ÉIE.

- La Déclaration ministérielle de Doha encourage les pays à faire profiter de leur expérience et de leur compétence, les membres qui souhaitent réaliser des études d'ÉIE au niveau national (novembre 2001).
- La Convention de la CEE-ONU (ou Convention d'Aarhus) sur l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998), couvre les décisions au niveau des projets, plans, programmes et politiques, et s'applique par extension à l'ÉIE et à l'ÉES (articles 6 et 7).

*D'après Sadler, mis à jour et modifié, 1996*

---

### **Identifier rapidement les caractéristiques juridiques et institutionnelles du système en place dans le pays ou la région, et examiner dans quelle mesure on pourrait les développer ou les renforcer**

---

Chaque système d'ÉIE comporte un certain degré de spécificité qui reflète le système politique du pays. Le système ou les composantes de l'ÉIE d'un pays (ou d'une organisation internationale) ne peuvent pas être transposés directement à un autre, en tout cas pas sans modifications importantes. Les informations rassemblées lors de l'analyse des besoins en formation doivent aider à identifier les actions, en cours ou nécessaires, pour développer un système d'ÉIE (voir partie C).

Quelles sont les caractéristiques à examiner et en quoi diffèrent-elles ? Le tableau 1 propose un cadre pour étudier les systèmes d'ÉIE. Il peut servir à établir un profil des principales dispositions indispensables, dont :

- la désignation d'une autorité responsable du contrôle de l'ÉIE ;
- les règles de participation du public, ainsi que le caractère obligatoire ou facultatif de celles-ci ; et
- les mécanismes assurant un contrôle de qualité à toutes les principales étapes du processus d'ÉIE (présenté dans le schéma).

La matrice sera très utile pour comparer les systèmes d'ÉIE des pays d'une même région. Une fois rempli, le tableau peut servir à identifier les points sur lesquels il conviendrait de renforcer les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels. Par exemple, dans les pays en développement, les dispositifs institutionnels d'implication du public varient considérablement et reflètent différentes traditions et modèles de gouvernance. Certains pays ont mis en place une autorité spécialisée chargée de l'ÉIE ; dans d'autres, le processus d'ÉIE est administré par les Services de l'environnement ou de la planification. Il n'existe pas de modèle d'ÉIE adapté à tous les pays.

## **Thème 2**

### **Législation, politiques et dispositifs institutionnels**

**Tableau 1 : Analyse des dispositifs juridique, politique et institutionnel**

Pays	Autorité responsable de l'ÉIE	Dispositions légales Oui/Non	Obligation de s'y conformer Oui/Non	Règles concernant la participation du public Oui/Non	Contrôles Oui/Non Préciser le mode de contrôle*

\*En se référant au schéma présenté après la page de couverture du thème

Enfin, on peut aussi examiner dans quelle mesure il existe une ÉES ou une autre procédure équivalente. De plus en plus de pays développés et de pays en transition ont maintenant un dispositif d'ÉES des politiques, plans et programmes. Les systèmes de planification de nombreux pays en développement comportent également des éléments d'ÉES. Les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels d'ÉES sont encore plus variés que ceux d'ÉIE (voir thème 14 – *Evaluation environnementale stratégique*).

**Passer maintenant en revue différents types et exemples de systèmes d'ÉIE envisageables. Examiner aussi les évolutions internationales qui peuvent avoir une incidence sur les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels du pays. Identifier les éléments utiles pour concevoir ou développer le cadre de l'ÉIE.**



6

Il existe deux types de dispositifs juridiques d'ÉIE :

- la législation générale sur l'environnement et la gestion des ressources qui inclut des règles et procédures d'ÉIE ; et
- des lois spécifiques sur l'ÉIE qui peuvent être détaillées ou donner simplement un cadre.

Un certain nombre de dispositifs juridiques, politiques et institutionnels, nationaux et internationaux, parmi les plus intéressants, sont présentés ci-dessous. Ils comprennent les composantes de l'ÉIE et les normes définies

par des traités d'application internationale ou imposées par les principaux bailleurs de fonds internationaux. Les champs d'application géographique sont variables et certains aspects ne concernent pas tous les pays.

### Quelques exemples nationaux et internationaux de normes d'ÉIE

Exemples de normes d'ÉIE qui ont eu valeur de précédent et ont été utilisées par d'autres pays :

- *US National Environmental Policy Act (NEPA, 1969)*. Le NEPA a été appelé la Magna Carta de l'ÉIE. Il constitue à la fois la loi fondatrice de l'ÉIE et exprime très bien l'esprit et les objectifs de l'ÉIE. Le langage et l'esprit du préambule du NEPA correspondent aux objectifs et aux principes du développement durable, avec une avance de plus de 20 ans sur la Déclaration de Rio. La partie 102 définit les normes procédurales de préparation d'une déclaration d'impact environnemental (DIE), qui ont été largement réinterprétées par les tribunaux.
- *New Zealand Resource Management Act (RMA, 1991)*, Au plan international, le RMA constitue une référence en matière de développement durable, il est le résultat d'un processus de réforme qui a duré quatre ans. Le RMA a supprimé ou amendé toute une série de lois, arrêtés, règlements et ordonnances pour les intégrer dans un régime juridique unique avec un but unique, la « promotion de la gestion durable des ressources naturelles et physiques ». La section 5 de la loi définit la gestion durable, comme le fait d'éviter ou de remédier aux impacts nuisibles pour l'environnement. Elle impose aux activités un test biophysique de durabilité. Le RMA ne définit pas de processus d'ÉIE (il existe par contre un guide de bonne pratique, très exhaustif, publié par le Ministère de l'Environnement).
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE, 1993 ; promulguée en 1995)*. La LCEE est un exemple de loi détaillée consacrée spécifiquement à l'ÉIE, elle a été passée à la suite de contestations et de recours contre les lignes directrices qui dataient de 1984. Cette loi a une portée internationale car elle consacre le principe de la participation du public, définit les responsabilités des autorités fédérales en matière de réglementation, et prescrit des normes et procédures pour différents niveaux d'ÉIE (rapport d'étude préalable, étude détaillée et contrôle public, soit par un groupe de travail indépendant, soit par un médiateur). La loi s'applique seulement aux projets ; les politiques et plans doivent faire l'objet d'une ÉES (Loi entrée en vigueur en 1990 ; modifiée en 1999).
- *Directive sur l'ÉIE de la Commission Européenne (CE) (1985, modifiée en 1997)*. La directive sur l'ÉIE est une loi-cadre, elle pose les principes et définit les procédures d'ÉIE dans l'Union Européenne, il incombe aux Etats Membres de les transposer dans leur législation nationale.

## Thème 2

**Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels**

Des modifications récentes de la Directive sont venues renforcer un certain nombre de dispositions clés, notamment en matière d'étude préalable des projets, d'examen des alternatives, de consultation du public et de prise de décision. Le projet de Directive sur l'ÉES des plans et programmes, actuellement en cours de négociation, est façonné sur le modèle de la Directive sur l'ÉIE (voir thème 14 - Evaluation environnementale stratégique).

Les normes imposées par la Directive se retrouvent dans les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels de pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment des pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) qui sont en train de se mettre en conformité. En outre, on peut s'attendre à ce que la Directive influence la législation sur l'ÉIE dans d'autres pays en transition et ait une influence plus générale en tant que processus d'ÉIE de base adopté par de nombreux pays. (voir encadré 2).

#### **Encadré 2 : dispositions de la directive européenne sur l'ÉIE**

La directive actuelle (97/11/EC) modifie la directive précédente (85/333/EEC).

Les principales dispositions prévoient :

- une définition large des effets à prendre en considération
- une application obligatoire pour certains projets
- l'obligation de remettre un rapport d'ÉIE
- les types d'information que doit fournir le concepteur du projet
- la présentation des alternatives étudiées et les motifs pour lesquels ils ont été choisis
- la nécessité de soumettre le projet au public
- la prise en compte des résultats des consultations dans la prise de décision
- les raisons qui obligent à rendre une décision publique et la manière d'organiser la consultation du public doivent être précisées par les Etats Membres dans leur législation

#### **ÉIE, droit international et politiques internationales de l'environnement**

Comme on l'a vu dans l'encadré 1, le droit international et les politiques internationales de l'environnement ont connu des évolutions importantes, nombre d'entre elles doivent être intégrées dans tous les systèmes d'ÉIE. On peut distinguer :

- les instruments sans force obligatoire, telle la Déclaration de Rio, qui pose des principes importants en matière de développement durable, certains doivent être intégrés dans les dispositifs d'ÉIE (par ex. l'application du principe de précaution) ;
- les conventions et les traités sur la protection de l'environnement, au niveau global ou régional, qui comportent des obligations

auxquelles les pays signataires peuvent se conformer en adaptant leurs dispositifs d'ÉIE ; et

- les conventions et protocoles consacrés aux dispositifs d'ÉIE - la convention d'Espoo en constitue le meilleur exemple.

Certains accords internationaux sur l'environnement imposent des obligations strictes aux pays qui les ratifient (voir annexe 1). Les Conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité sont les plus connues, en raison de leur champ d'application global, de l'importance des problèmes dont elles traitent et de leur ratification par un grand nombre de pays. Il y est fait référence à l'ÉIE pour la mise en œuvre de certaines dispositions. D'une manière plus générale, l'ÉIE permet de vérifier la conformité des projets réalisés dans les pays signataires aux conventions et autres accords internationaux sur l'environnement, dont ceux présentés dans l'annexe 1.

*La Convention d'Espoo sur l'ÉIE dans un contexte transfrontière* (adoptée en 1991 et entrée en vigueur en 1997) est le premier traité multilatéral sur l'ÉIE. Il définit les responsabilités des pays signataires quand les projets ont des impacts transfrontaliers, il indique les principes, les procédures et les dispositions à suivre ainsi que les actions à entreprendre, le contenu de la documentation nécessaire et les critères d'évaluation d'impact qu'il convient d'utiliser. Jusqu'à présent, la convention a été signée par des pays de la région de la CEE-NU, dont de nombreux pays en transition d'Europe centrale et orientale. Dans cette dernière région, la Convention a fortement contribué à renforcer les dispositifs d'ÉIE.

### **Les normes en matière d'ÉIE de la Banque mondiale et des banques de développement régionales\***

*\*Banque africaine de développement, banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

La Banque mondiale et les banques de développement régionales citées ci-dessus ont des procédures d'ÉIE bien établies, qui sont appliquées à leurs activités de prêts et aux projets réalisés par les pays emprunteurs. Bien que leurs modes opératoires et leurs normes diffèrent à certains égards, les banques de développement suivent une procédure relativement standardisée pour la préparation et l'approbation des rapports d'ÉIE, et le fait qu'elles imposent l'ÉIE est sans doute le facteur qui a le plus contribué à l'introduction de l'ÉIE dans nombre de pays en développement.

Les politiques et dispositifs d'ÉIE des banques de développement ont un impact important, notamment dans les pays qui ont des dispositifs insuffisants ou carrément inexistantes. Dernièrement, la Banque mondiale a procédé à un certain nombre de modifications pour rendre l'application de ses procédures d'ÉIE plus systématique, notamment en établissant un lien avec les nouvelles politiques de protection environnementale et

## Thème 2

### Législation, politiques et dispositifs institutionnels



sociale. En outre, la politique environnementale générale des banques de développement ne se contente plus de vouloir limiter les effets nuisibles des projets, mais a évolué vers le recours systématique à l'ÉES, dans le cadre d'une stratégie à long terme de développement durable (encadré 3).

### Encadré 3 : L'agenda pour l'environnement de la Banque mondiale

L'agenda pour l'environnement de la Banque mondiale est en train d'évoluer, pour passer d'une stratégie de réduction des effets nuisibles des projets à une stratégie de développement durable et d'intégration de l'environnement, dans les programmes sectoriels et les politiques globales.

- **Réduction.** Contre les effets nuisibles potentiels des projets d'investissement de la banque sur l'environnement et les populations vulnérables grâce à l'ÉIE et à des mesures de protection. L'ÉIE a souvent permis d'améliorer les projets au niveau de la conception, et les plans de gestion de l'environnement au niveau de la réalisation.
- **Assistance environnementale ciblée.** Pour promouvoir la gestion durable de l'environnement et améliorer les conditions générales dans les pays en développement, la banque a conçu des projets ciblés dans les domaines suivants : gestion durable des ressources naturelles (notamment, protection des ressources en eau et de la biodiversité ; gestion de la pollution et amélioration de l'environnement urbain ), renforcement des capacités et des institutions dans le domaine de l'environnement, actions globales en matière d'environnement, dans le cadre des conventions et accords internationaux sur l'environnement.
- **Intégration de l'environnement dans les politiques et les programmes.** Pour intégrer les préoccupations environnementales au niveau global, la banque a revu ses politiques de l'énergie et du développement rural ainsi que d'autres secteurs, elle a mis en place un cadre environnemental pour ses stratégies d'aide au développement et cherche à développer l'ÉES tant au niveau des programmes qu'au niveau régional.

Source : banque mondiale (1999: 8-10)

---

**Passer en revue les lignes directrices proposées pour appliquer les dispositions et les normes du système d'ÉIE. Discuter des problèmes que peut causer le manque de cohérence des procédures d'ÉIE des différentes agences internationales de développement. Evoquer le cadre proposé par l'OCDE pour assurer la cohérence des normes d'ÉIE quand il y a conflit entre les systèmes de plusieurs bailleurs de fonds.**

---

Beaucoup de pays proposent des lignes directrices pour l'application de leur système d'ÉIE. Quand il s'agit de lignes directrices officielles, ils proviennent généralement de l'autorité chargée de veiller au respect des normes en



matière d'ÉIE. Ces directives s'adressent avant tout aux maîtres d'ouvrage, aux administrations et aux autres organisations chargées de réaliser l'ÉIE. Dans certains pays, les conseils de procédure sont plus orientés vers la bonne pratique de l'ÉIE, notamment pour les étapes importantes comme l'étude préalable et l'étude de champ.

Quand il n'existe pas de directives officielles, il est possible de se référer aux lignes directrices élaborées par d'autres pays et par les agences internationales. Il existe de nombreuses possibilités. *Le Directory of Impact Assessment guidelines de l'IIED* (voir références) contient beaucoup d'informations classées par pays, secteur et agence et propose des lignes directrices établies par des banques de développement, des bailleurs de fonds bilatéraux, des agences intergouvernementales ou par l'ONU. (Il est possible de trouver des directives plus spécialisées sur la méthodologie de l'ÉIE et sur ses applications à des zones et projets particuliers dans le *Manuel d'évaluation environnementale* de la Banque mondiale).

Dans de nombreux cas, il est possible que plusieurs procédures d'ÉIE s'appliquent à un même projet. Le manque de cohérence entre les normes d'ÉIE de différents gouvernements ou agences peut entraîner incertitude et confusion, et aussi augmenter les coûts. En général, il peut y avoir des problèmes quand :

- un pays reçoit des aides de différents bailleurs de fonds qui ont chacun leur processus d'évaluation ;
- la nature transfrontière d'un projet oblige à appliquer des procédures d'ÉIE dans deux ou plusieurs pays (voir plus haut Convention d'Espoo).

Les problèmes de cohérence de l'ÉIE dans le domaine de l'aide bilatérale internationale ont été abordés par le Groupe de travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il a préparé un guide pratique sur le sujet, destiné à la fois aux fonctionnaires des agences de développement et à leurs interlocuteurs dans les pays en développement. Il résume les procédures utilisées par les différentes organisations et indique quelques méthodes permettant d'assurer une certaine cohérence, il propose aussi :

- un modèle de termes de référence pour l'ÉIE de projets d'aide au développement ; et
- une check-list pour gérer l'ÉIE.

---

**Présenter les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels qui constituent le fondement de systèmes d'ÉIE efficaces. Mettre en avant les autres facteurs importants qui facilitent leur application. Interroger les participants sur leurs implications éventuelles pour le système d'ÉIE local et leur demander d'identifier d'autres facteurs importants.**

---

Thème 2  
Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels



7

Dans de nombreux pays l'expérience a montré que les dispositifs suivants constituaient le fondement d'un système d'ÉIE efficace :

- un fondement législatif et réglementaire clair ;
- des normes et des objectifs clairs ;
- l'obligation d'appliquer l'ÉIE et le respect de cette obligation ;
- un champ d'application large englobant tous les projets qui ont des impacts potentiels importants ;
- la définition d'étapes et activités obligatoires dans le cadre du processus d'ÉIE ;
- des dispositions concernant l'implication du public et l'accès à l'information ; et
- un lien entre l'ÉIE, l'autorisation du projet et les conditions posées.

En ce qui concerne le dispositif juridique, les éléments importants sont :

- la définition large de l'environnement et des « effets » ;
- le devoir d'éviter, de réduire ou de remédier aux effets négatifs liés à une activité ;
- l'obligation de préciser dans le rapport d'ÉIE les mesures de réduction prévues ;
- des lignes directrices et des procédures de bonne pratique ; et
- la motivation des décisions concernant les projets soumis à l'ÉIE.

On peut utiliser ces critères pour évaluer la conformité des systèmes d'ÉIE aux normes internationales. Le fait que ces conditions soient remplies ne garantit pas, en soi, une bonne pratique de l'ÉIE ni l'efficacité de cette dernière. D'autres facteurs peuvent intervenir. Cependant, quand les dispositifs de base sont inadaptés, il y a très peu de chances pour que le processus d'ÉIE donne de bons résultats.

Dans les pays en développement, l'expérience a montré qu'un certain nombre de conditions déterminent si et comment un système d'ÉIE est mis en place. Ces conditions sont liées les unes aux autres et se renforcent mutuellement :



8

- le fonctionnement de l'état de droit ;
- une administration efficace et une politique d'ÉIE flexible ;
- la compréhension des objectifs et des bénéfices potentiels du processus par les intervenants ;
- une volonté politique ;
- la capacité institutionnelle de mettre en œuvre l'ÉIE ;
- des compétences techniques, données et informations nécessaires ;
- l'implication du public ; et
- la capacité financière.

La législation doit comporter des dispositions claires et précises sur le processus d'ÉIE et identifier les responsabilités des différents participants. Elle doit être conçue de façon à atteindre les objectifs et à obtenir les résultats souhaités, et inclure des dispositions permettant sa révision périodique (pour pouvoir intégrer les leçons tirées de l'expérience, les changements dans les attentes de la société et les nouvelles demandes). Pour pouvoir appliquer efficacement une législation d'ÉIE, il faut un système juridique qui fonctionne bien.

### **Une administration efficace et une politique d'ÉIE flexible**

Il faut que les dispositions légales et institutionnelles de l'ÉIE soient appliquées de façon équitable, cohérente et efficace. La politique en matière d'ÉIE doit être flexible et son efficacité doit faire l'objet d'un suivi, en accordant une attention particulière aux éléments suivants :

- les raisons de l'introduction de l'ÉIE et les problèmes qu'elle est censée résoudre ;
- les objectifs du processus d'ÉIE et le moyen de mesurer ses résultats ;
- l'approche la plus adaptée pour mettre en œuvre et faire appliquer le processus d'ÉIE, puis de contrôler ses résultats ; et
- les mécanismes de révision et d'adaptation du processus d'ÉIE pour s'assurer qu'il continue à correspondre aux besoins.

### **Compréhension par les participants des objectifs et des bénéfices du processus**

Tous les intervenants doivent bien comprendre le rôle de l'ÉIE dans le processus d'approbation des projets. Il faut aussi expliquer les avantages de l'ÉIE pour que celle-ci soit bien acceptée et, s'il y a lieu, prendre des mesures pour l'améliorer (voir plus haut).

### **Volonté politique**

Le processus d'ÉIE ne peut pas réussir sans volonté politique, sans soutien du public et sans les ressources nécessaires. Les pays en développement les plus pauvres, dont l'économie ou le régime politique est instable, peuvent avoir intérêt à introduire et à renforcer le processus d'ÉIE graduellement.

### **Capacité institutionnelle**

Pour qu'un système d'ÉIE fonctionne, il faut que les institutions responsables soient capables d'en réaliser les principales étapes et activités. Autrement, même si le dispositif juridique est en place, il ne servira à rien. Même quand les capacités institutionnelles sont suffisantes, il convient de veiller à ce que la communication, la coordination et la coopération entre les différentes administrations responsables du développement et de la gestion de l'environnement soient bonnes.

### Capacités techniques, données et informations nécessaires

Le bon fonctionnement d'un système repose sur des experts disposant de compétences techniques afin de réaliser les recherches, les analyses et pouvant préparer un rapport pour permettre la prise de décision. La qualité du travail réalisé dépend aussi des données et des informations sur l'environnement ainsi que du système de recherche et d'éducation du pays.

### Implication du public

Les aspects techniques ont certes une grande importance, mais l'implication du public est essentielle pour identifier les problèmes et les informations importants pour l'ÉIE. Une bonne connaissance du contexte local peut être très utile au développement et à la viabilité d'un projet. De nombreux projets ont échoué parce qu'ils n'ont pas pris en compte le contexte et les traditions locales ou parce qu'ils ont été rejetés par le public.

### Soutien financier

La volonté politique se traduit aussi par la mise à disposition de fonds suffisants pour financer le processus et réaliser les activités nécessaires. Quand cela est nécessaire, il convient aussi de financer le renforcement des capacités et la formation. Souvent, il faut également financer les programmes d'implication du public, spécialement dans le cadre des grands projets qui impliquent des déplacements de population ou, qui ont d'autres conséquences importantes au plan social.

D'une manière générale, plus ce type de programmes est nécessaire, moins il y a d'argent pour les financer. Cela signifie souvent, qu'aucun progrès ne sera réalisé sans aide internationale. A long terme, le financement dépendra de la prise de conscience des bénéfices réalisés par l'ÉIE. Il convient de publier les succès (par exemple dans des études de cas) afin de pouvoir s'en servir par la suite.

---

**Résumer les principaux facteurs à prendre en considération, et les étapes à respecter pour mettre en place ou modifier un processus d'ÉIE. Demander si certains participants ont une expérience dans ce domaine et s'ils peuvent en faire profiter le groupe.**

---



2-1

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a élaboré des lignes directrices concernant les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels d'ÉIE des pays membres (voir fiche 2-1). S'il y a lieu, les adapter et les compléter en fonction de la situation locale et en donner une copie aux participants. Le Polycopié 2-2 présente des critères pour choisir et concevoir un système d'ÉIE adapté.



2-2

### Préparation

Pour développer ou modifier les procédures d'ÉIE d'un pays, il faut :



9

- obtenir le soutien du gouvernement ;
- remplir les conditions préalables indiquées dans la partie précédente ;
- comprendre les autres processus réglementaires et leurs liens avec le système d'ÉIE de façon à éviter les applications doubles ;
- prendre en compte les forces et faiblesses relatives aux dispositifs juridiques, politiques et institutionnels ;
- identifier les moyens appropriés pour les mettre en œuvre ; et
- prendre en compte les principales tendances de l'évolution de l'ÉIE et leur importance par rapport aux contextes politiques, économiques et sociaux.

### Les étapes de la mise en place d'un système d'ÉIE

La mise en place ou la modification d'un système d'ÉIE comprend un certain nombre d'étapes. Il s'agit de:



10

- définir les buts et les objectifs du processus d'ÉIE ;
- examiner les systèmes en place dans les pays voisins et dans d'autres pays, en particulier dans ceux qui présentent des similarités (niveau de développement ou autres) ;
- identifier les obligations et engagements internationaux (comme ceux liés à la ratification des conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques) et les prendre en compte ;
- tirer les leçons des expériences faites par d'autres (prendre en compte les études internationales comme l'Effectiveness Study mais chercher aussi des exemples régionaux) ;
- intégrer pour tendre vers un développement durable ;
- identifier les normes et procédures adaptées ;
- élaborer des lignes directrices pilotes pour tester le système ;
- rédiger et modifier les textes de loi pour introduire les changements nécessaires ; et
- introduire des mesures de suivi et de contrôle du processus d'ÉIE pour faire en sorte qu'il fonctionne de manière satisfaisante et, s'il y a lieu, les adapter en fonction des besoins du pays.

La pratique des différents systèmes d'ÉIE a permis d'établir un certain nombre de « règles empiriques » applicables ou utiles pour mettre en place ou modifier des dispositifs juridiques, politiques ou institutionnels. Sont-elles applicables au contexte local ? Les participants peuvent-ils en proposer d'autres au groupe ? utiliser le TRP 11 pour consigner les « règles empiriques » locales.

**Thème 2**  
**Législation,**  
**politiques**  
**et dispositifs**  
**institutionnels**

### **Etablir des « règles empiriques »**

Pour établir la liste, prendre en compte les éléments suivants :

- L'absence de cadre juridique et institutionnel clair oblige à improviser, ce qui réduit ou annule les bénéfices de l'ÉIE.
- L'ÉIE est basée sur ou complétée par d'autres politiques ou systèmes réglementaires dans le domaine de l'environnement qui définissent des objectifs et des normes (par ex. pour la qualité de l'air, les normes en matières d'émissions et de rejets, etc.).
- Il est toujours nécessaire d'adapter les systèmes d'ÉIE à la « culture politique » du pays, notamment en ce qui concerne l'implication du public.
- L'ÉIE doit s'appliquer indifféremment aux projets financés par des fonds publics et privés ; c'est leur impact sur l'environnement qui compte.
- Il convient d'engager le processus d'ÉIE le plus tôt possible dans le cycle du projet, dès l'étude de faisabilité, pour qu'il soit le plus efficace possible.
- Il est généralement préférable de commencer rapidement l'ÉIE pour acquérir une « expérience sur le terrain » plutôt que de réaliser de longues études préparatoires.
- C'est dans le cadre d'une démarche qui consiste à « apprendre et s'adapter avec la pratique » que cette approche sera la plus efficace.
- Même si le renforcement des capacités n'en est qu'à ses débuts, les bénéfices de l'ÉIE peuvent être importants, sous forme d'une meilleure protection de l'environnement.
- Quand les maîtres d'ouvrage, les autorités et le public ont déjà une certaine expérience du processus d'ÉIE, leurs attentes sont généralement plus réalistes.



11

---

**Prévoir une activité sur ce thème (si cela est souhaité).**

**Résumer la présentation, souligner les aspects les plus importants au plan local.**

---

## Références

De nombreuses parties de ce thème sont reprises directement, adaptées ou inspirées des ouvrages et documents suivants :

Banque mondiale (1999) *Environment Matters. (Annual Review on the Environment)*. Banque mondiale, Washington, D.C.

Banque mondiale (1996) *Environmental Assessment Sourcebook Update n° 10. International Agreements on Environment and Natural Resources: Relevance and Application in Environmental Assessment*. Banque mondiale, Washington, D.C.

CEE-ONU (1991) *Policies and Systems of Environmental Impact Assessment*, Nations Unies, New York.

Donnelly A, Dalal-Clayton B et hugues R (1998) *A directory of Impact Assessment Guidelines, (deuxième édition)*, International Institute for Environment and Development (IIED), Russel Press, nottingham, Royaume-Uni.

OCDE / CAD (1994) *Towards Coherence in Environmental Assessment: Results of the Project on coherence of Environmental Assessment for International Bilateral Aid*. 3 volumes. Agence Canadienne de Développement International, Ottawa.

Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment volume 2: Environmental Impact Assessment in practice: Impact and Limitations*. Blackwell science Ltd., Oxford, Royaume-Uni.

Sadler b (1996) *Environmental Assessment in a Changing World: Evaluation Practice to Improve Performance. (Final Report of the International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment)*. Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ottawa, Canada.

Sadler B et Verhemm R (1996) *Strategic Environmental Assessment: Status, Challenges and Future Directions*, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La Haye.

Scott Wilson Ltd. (1996) *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Service de l'Environnement et de l'Economie, PNUE, Nairobi.

---

## Lectures complémentaires

Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment Volume 2: Environmental Impact Assessment in Practice: Impact and Limitations*. Blackwell science Ltd., Oxford, Royaume-Uni.

Les chapitres suivants contiennent des informations sur les dispositifs juridiques, politiques et institutionnels en matière d'ÉIE qui sont utilisés au plan international ou dans certaines régions du monde.

### Thème 2

**Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels**

Bond A et Wathern P Environmental Impact Assessment in the European Union (pages 223 à 248).

Briffett c. Environmental Impact Assessment in East Asia (pages 143 à 167).

Brito E. et Verocai I Environmental Impact Assessment in South and central America (pages 183 à 202).

Clark r et Richards D Environmental Impact Assessment in north America (pages 203 à 222).

Kennedy W Environmental Impact Assessment and Multilateral Financial Institutions (pages 97 à 120).

Kokange J Environmental Impact Assessment in Africa (pages 168 à 182).

Rzseszot U Environmental Impact Assessment in Central and Eastern Europe (pages 123 à 142).

Schrage W The Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context (pages 85 à 97).

Wood C Comparative Evaluation of Environmental Impact Assessment Systems (pages 10 à 34).



## Annexe 1 : Accords internationaux sur l'environnement qui concernent l'ÉIE Activités pédagogiques

Les principaux accords sont présentés ci-dessous. Ils sont divisés en deux grandes catégories (les listes dites « verte » (green list) et « brune » (brown list). Cette présentation insiste sur les accords concernant les impacts globaux ou transfrontières qui ne peuvent être traités que si les pays adoptent des règles et principes communs.

### Accords concernant la préservation de l'environnement et de la biodiversité (liste verte)

- *Convention sur la biodiversité* (Rio de Janeiro 1992, entrée en vigueur en 1993), elle a pour but de promouvoir la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses ressources.
- *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (Washington 1973, entrée en vigueur en 1975), elle interdit ou règlemente le commerce de certaines espèces.
- *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine* (Ramsar 1971, entrée en vigueur en 1973), elle a pour but d'empêcher la disparition des zones humides et d'encourager un usage raisonnable de celles-ci. Les pays signataires doivent indiquer au moins un site à inclure dans la Liste de Ramsar.

### Accords concernant le contrôle et la prévention de la pollution (liste brune)

- *Convention-cadre sur les modifications climatiques* (New York 1992, entrée en vigueur en 1994) elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à niveau qui permettrait d'éviter une « interférence dangereuse avec le système climatique ».
- *Convention pour la protection de la couche d'ozone* (Vienne 1985, entrée en vigueur en 1988) avec le *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone* (Montréal 1995) a pour but de réduire et d'éliminer les émissions de substances qui attaquent la couche d'ozone et de contrôler les autres activités néfastes.
- *Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination* (Bâle 1989, entrée en vigueur en 1992) elle a pour but de contrôler et de réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et d'aider les pays en développement à gérer leurs déchets dangereux et autres d'une manière qui soit compatible avec la protection de l'environnement.

Source : Banque Mondiale, 1996

**Thème 2**  
**Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels**

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 2-1 Quelle serait la meilleure façon de mettre en place ou de renforcer un système d'ÉIE ? Quels devraient être ses liens avec d'autres processus comme la planification de l'utilisation des sols ou les autorisations de rejets, etc. ?
- 2-2 Comment faut-il gérer l'ÉIE pour en tirer le meilleur parti ?
- 2-3 Quels sont les avantages et inconvénients liés à l'utilisation de procédures discrétionnaires, au lieu des procédures prescrites, à différentes étapes du processus d'ÉIE ?
- 2-4 Comment peut-on étendre le champ de l'ÉIE pour l'appliquer à des politiques, des plans et des programmes ?
- 2-5 Quelles autres stratégies pourraient permettre de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux dans les processus décisionnels ?
- 2-6 Comment pourrait-on adapter le processus local d'ÉIE pour inciter à prendre en compte les effets cumulatifs ou à grande échelle ? Quelles sont les informations et les autres ressources nécessaires pour réaliser ces changements ?
- 2-7 Quels sont les principaux défis à relever lors de la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie de développement durable ?

---

### Thèmes d'intervention

- 2-1 Inviter un intervenant pour discuter de l'harmonisation des systèmes d'ÉIE des différents bailleurs de fonds internationaux.
  - 2-2 Inviter un intervenant qui a participé à une ÉIE couronnée de succès, dans le pays ou dans un contexte similaire, pour expliquer les raisons de ce succès.
  - 2-3 Inviter un intervenant pour présenter comment l'évaluation environnementale stratégique pourrait servir de cadre pour les ÉIE de projets.
-



**1 – 3** Identique à 1-10

Identique à 1-1 et 1-2



**4**

### Principales tendances en matière d'ÉIE identifiées par l'Effectiveness Study

- systématisation des procédures de mise en œuvre de l'ÉIE
- meilleure prise en compte des impacts biophysiques, sociaux, ainsi qu'en matière de risques, de santé ou autre
- extension des cadres temporel et spatial
- introduction de l'ÉES des politiques, plans ou programmes
- intégration de l'approche et des principes du développement durable
- lien avec les autres systèmes de planification, de réglementation et de gestion



**5**

### Repères et références en matière de dispositifs d'ÉIE

- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- Conventions de l'ONU sur les modifications climatiques et sur la biodiversité
- Procédures d'ÉIE des banques de développement et des bailleurs de fonds internationaux
- Directive européenne sur l'ÉIE (et projet de Directive sur l'ÉES)



**6**

### Types et exemples de lois sur l'ÉIE

- lois générales sur l'environnement (par ex. NEPA)
- loi détaillée de gestion et de planification des ressources (par ex. Nouvelle-Zélande RMA)
- loi-cadre (par ex. Directive européenne)
- loi détaillée sur l'ÉIE (par ex. CAEE)



**7**

### Fondements juridiques et institutionnels d'un système d'ÉIE

- base législative
- indication claire des buts et des normes
- application obligatoire et respect de cette obligation
- application aux propositions qui ont un impact potentiel important
- indication d'un processus avec des étapes et activités
- dispositions prévoyant la consultation du public
- lien avec la prise de décision

**Thème 2**  
**Législation,  
politiques  
et dispositifs  
institutionnels**



8

### Conditions nécessaires pour pouvoir mettre en place un système d'ÉIE

- le fonctionnement de l'état de droit
  - une administration efficace et une politique d'ÉIE flexible
  - compréhension des objectifs et des bénéfices potentiels du processus par les intervenants
  - volonté politique
  - capacité institutionnelle
  - compétences techniques, données et informations nécessaires
  - implication du public
  - soutien financier
- 



9

### Pour développer ou modifier les procédures d'ÉIE d'un pays, il faut :

- le soutien du gouvernement
  - remplir les conditions préalables
  - comprendre les liens avec les autres processus de prise de décision
  - étudier l'efficacité respective des différents dispositifs d'ÉIE
  - identifier les moyens de les mettre en œuvre
  - prendre en compte les principales tendances de l'évolution de l'ÉIE
- 



10

### Les étapes de la mise en place d'un système d'ÉIE

- définir les buts et les objectifs du processus d'ÉIE ;
  - examiner les systèmes en place dans les pays voisins et dans d'autres pays, en particulier dans ceux qui présentent des similarités (niveau de développement ou autres) ;
  - identifier les obligations et engagements internationaux (comme ceux liés à la ratification des conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques) et les prendre en compte ;
  - tirer les leçons des expériences faites par d'autres (prendre en compte les études internationales comme l'Effectiveness Study mais chercher aussi des exemples régionaux) ;
  - intégrer pour tendre vers un développement durable ;
  - identifier les normes et procédures adaptées ;
  - élaborer des lignes directrices pilotes ;
  - rédiger les textes de loi ;
  - introduire des mesures de suivi et de contrôle ;
- 



11

### Systèmes d'ÉIE - Règles empiriques locales

---

## Principes de mise en œuvre de l'évaluation d'impact environnementale

---

La Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) a adressé un certain nombre de recommandations sur la mise en place de procédures d'ÉIE.

### Principes de mise en œuvre de l'étude d'impact environnementale

Recommandations :

1. Pour mettre en place un système d'ÉIE, il convient d'accorder la priorité à la voie législative, sur l'ÉIE qui doit :

- (a) S'il s'agit d'une loi séparée, prévoir des liens avec les autres législations comme celles sur les projets d'aménagement du territoire et la planification dans divers secteurs économiques, systèmes de permis et d'autorisations ainsi que la gestion de l'environnement ;
- (b) Prévoir l'analyse et l'évaluation des impacts environnementaux éventuels (y compris des impacts sur la santé) des activités, avant de prendre une décision ainsi que pendant la phase de construction et après la mise en service ;
- (c) Contenir des dispositions destinées à prendre en compte l'environnement dans les processus de planification et de prise de décision ;
- (d) Promouvoir la gestion intégrée de l'environnement et le développement économique durable ; et
- (e) Allouer les ressources nécessaires au financement du processus d'ÉIE.

2. Il convient d'examiner les législations et les pratiques existantes pour vérifier que l'ÉIE est complètement intégrée dans le processus de décision et permet d'adopter une approche globale de gestion de l'environnement.

3. L'ÉIE doit, en principe, s'appliquer à un large éventail d'activités de développement urbain, agricole et industriel (y compris la reconfiguration de technologies anciennes) ainsi que de production d'énergie, de transport, de construction et d'exploitation d'infrastructures, d'exploitation de ressources naturelles, de traitement, stockage et élimination de déchets.

4. Il faudrait poursuivre l'harmonisation des pratiques d'ÉIE, sur le plan national et international, pour adopter une terminologie commune, notamment en établissant des glossaires, et faciliter la compréhension mutuelle nécessaire pour réaliser des ÉIE dans un contexte transfrontière.

5. Il faudrait que chaque pays désigne une autorité responsable de la mise en place et de la gestion des programmes d'ÉIE.

6. Le processus d'ÉIE doit comprendre les étapes et éléments suivants :

- (a) Une définition claire des activités et des niveaux de décision auxquels elle s'applique ;
- (b) Des procédures d'étude du champ ;
- (c) Des procédures de contrôle indépendant ;
- (d) La possibilité d'impliquer le public ;
- (e) L'identification de mesures de réduction ;
- (f) Un lien avec la prise de décision y compris un rapport de décision(s) ;
- (g) Analyse post-projet et suivi ; et
- (h) Des normes concernant le dispositif d'ÉIE et son organisation.

7. Dans un but d'efficacité et d'optimisation de l'emploi des ressources humaines et financières, il convient de recourir à l'ÉIE quand les activités prévues sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement, surtout s'ils sont durables ou irréversibles. Il convient de recourir à des méthodes d'identification des projets, telles des listes des activités qui doivent faire l'objet d'une

**Principes de mise en œuvre de l'évaluation d'impact environnementale**

---

ÉIE (basées notamment sur des critères de fragilité de l'écosystème, de fragilité des ressources et de possibilité de renouvellement de ces dernières ou sur une combinaison de ces trois critères) ou des procédures préalables d'évaluation environnementale.

8. La législation sur l'ÉIE doit s'appliquer aux projets et doit pouvoir s'appliquer aux schémas et programmes de développement régional ainsi qu'aux politiques et stratégies générales.
9. Selon la nature et l'importance des impacts, il convient de continuer l'ÉIE pendant les phases de construction, d'exploitation ou même de cessation de cette dernière afin de :
  - (a) contrôler le respect des conditions posées par les permis de construire et les autorisations d'exploitation ;
  - (b) étudier les impacts sur l'environnement pour pouvoir gérer les risques et incertitudes ;
  - (c) modifier l'activité ou prendre des mesures de réduction si des effets nuisibles imprévus apparaissent ;
  - (d) comparer les résultats avec les prévisions pour pouvoir mettre à profit l'expérience d'un projet dans d'autres projets comparables.
10. Il faut prévoir des dispositifs (« étude du champ ») qui permettent d'identifier les problèmes à traiter ainsi que de mettre au point et de sélectionner des alternatives raisonnables aux activités proposées.
11. Pour éviter de perdre du temps et de l'argent inutilement et pour résoudre à temps les conflits d'intérêts éventuels, il faut réaliser l'étude de champ au début de l'ÉIE, celle-ci doit impliquer et permettre de consulter toutes les parties impliquées.
12. Avant de prendre une décision, il faut que le rapport d'ÉIE fasse l'objet d'un contrôle indépendant destiné à vérifier la qualité et la pertinence des informations qu'il contient.
13. Pour garantir des résultats complets et équilibrés, contribuer à les faire mieux accepter et améliorer la gestion des risques, il faut que les procédures de contrôle fassent l'objet de dispositions législatives, réglementaires ou autres, selon les cas, et soient réalisées par des équipes interdisciplinaires.
14. Les procédures d'ÉIE doivent permettre d'impliquer directement le public, les personnes, groupes et organisations concernés le plus tôt possible, car ces derniers peuvent aider à identifier les objectifs, les impacts et les alternatives.
15. Dans le processus d'ÉIE, il faut prévoir le plus tôt possible d'informer le public des activités prévues, soit en le prévenant directement soit en diffusant des informations dans les médias (journaux, télévision et radio).
16. Il convient d'intensifier les efforts pour mettre au point ou perfectionner :
  - (a) Les programmes de contrôle intégrés
  - (b) Les méthodes et programmes destinés à collecter, analyser, stocker et diffuser des données sur la qualité de l'environnement, directement comparables et, ainsi, utilisables pour l'ÉIE.
17. Il faut rassembler des informations qui permettent de déterminer les avantages et les coûts de l'ÉIE en tant qu'outil de planification et de protection ainsi que d'intégration des valeurs de protection de l'environnement dans le processus de décision. Ces informations aideraient à améliorer l'efficacité de l'ÉIE et à mieux comprendre son coût.
18. Dans la mesure du possible, les alternatives proposées doivent prendre en considération des activités, choix technologiques, processus d'exploitation, sites, ainsi que des mesures de réduction ou de compensation et des modèles de production et de consommation divers.

### Principes de mise en œuvre de l'évaluation d'impact environnementale

---

19. Il convient de prendre des mesures destinées à permettre et à favoriser l'évaluation des impacts sur l'environnement des évolutions technologiques qui concernent tous les secteurs de l'économie ; à cet effet, il faut élaborer des réglementations, des lignes directrices et définir des critères qui permettent d'appliquer l'ÉIE aux innovations technologiques.

20. Le rapport d'ÉIE doit contenir ou préciser, au minimum, les informations suivantes :

- (a) Le contexte du projet (objectifs et besoins) ;
- (b) L'autorité à laquelle est destiné le document et la nature de la décision qu'elle prendra ;
- (c) Description de l'activité et, s'il y a lieu, des alternatives raisonnables, y compris l'abandon du projet ;
- (d) Les impacts potentiels sur l'environnement de l'activité envisagée et leur importance ainsi que les alternatives proposées et les conséquences socio-économiques des changements environnementaux liés à l'activité envisagée ou aux alternatives proposées.
- (e) Les données sur l'environnement et les modèles de prévision utilisés, ainsi que les hypothèses faites pendant l'évaluation ;
- (f) L'identification des points sur lesquels les informations ont manqué et des incertitudes rencontrées lors de la compilation des données ;
- (g) Une présentation des programmes de contrôle et de gestion ainsi que des mesures de réduction prévues pour limiter le plus possible la dégradation de l'environnement ;
- (h) Un résumé non technique avec une présentation visuelle (cartes, graphiques, etc.).

21. Il convient d'envisager le lancement ou le renforcement de programmes de recherches destinés à :

- (a) Perfectionner les méthodes qualitatives et quantitatives d'évaluation des impacts sur l'environnement des activités proposées ;
- (b) Mieux comprendre les relations de cause à effet et leur rôle dans la gestion intégrée de l'environnement ;
- (c) Analyser et contrôler l'application de telles décisions, de façon à prévenir et à minimiser les impacts sur l'environnement ;
- (d) Mettre au point des méthodes qui stimulent la créativité dans la recherche d'alternatives respectueuses de l'environnement ;
- (e) Mettre au point des méthodologies d'application des principes de l'ÉIE au niveau macro-économique. Les résultats des programmes ci-dessus devraient donner lieu à des échanges au plan international.

22. Il faut donner à l'éducation et à la formation une place importante dans l'application pratique et la mise en œuvre de l'ÉIE :

- (a) Pour les dirigeants (tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les autorités compétentes de l'ÉIE) ;
- (b) Pour les praticiens ; et
- (c) Pour les étudiants (à l'université et dans les autres établissements d'enseignement supérieur).

Les dirigeants et les praticiens devraient bénéficier d'une formation supplémentaire. Pour les étudiants, les programmes d'études devraient inclure le concept de l'approche intégrée de l'ÉIE. Les gouvernements devraient échanger des informations sur les cours de formation planifiés.

23. La coopération en matière d'ÉIE dans un contexte transfrontière est nécessaire et il convient de la développer en respectant la souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles, afin de permettre :

- (a) De fournir les informations et de procéder aux notifications et consultations nécessaires, le plus tôt possible dans le processus d'ÉIE, et avant de prendre une décision sur les activités qui ont un impact potentiel important sur l'environnement d'autres pays ;

**Principes de mise en œuvre de l'évaluation d'impact environnementale**

---

- (b) D'échanger les données et informations environnementales sur les activités prévues et leur impact transfrontière potentiel ;
- (c) La participation du public dans les zones concernées, sur la base des principes de réciprocité et de non-discrimination ;
- (d) Et, s'il y a lieu, de prévoir un mécanisme de contrôle indépendant (par exemple une commission), un suivi conjoint et la préparation d'un rapport d'évaluation et la mise en œuvre des mesures de réduction décidées d'un commun accord ainsi que la possibilité de prendre en compte le point de vue du pays concerné dans le processus de décision.

24. Les Etats devraient intégrer des dispositions en matière d'ÉIE dans les traités et accords bilatéraux ou multilatéraux concernant l'environnement existants ou à venir .

(d'après la CEE-ONU, 1991)



## Critères de choix du processus d'ÉIE

**Critère d'efficacité**, la capacité des procédures d'ÉIE à atteindre les objectifs fixés :

*Information.* Dans quelle mesure les informations fournies sont suffisantes pour permettre une conception et une mise en œuvre efficaces (à une incidence sur tous les autres critères).

*Fiabilité.* Dans quelle mesure on peut être sûr que les procédures d'ÉIE vont donner les résultats escomptés ou atteindre les objectifs fixés.

*Temps.* Temps nécessaire pour réaliser les procédures d'ÉIE par rapport au temps disponible pour régler les problèmes.

*Flexibilité.* La capacité d'adaptation des procédures d'ÉIE à des contextes différents.

*Coût.* Les ressources brutes nécessaires pour réaliser l'ÉIE.

*Efficacité.* La procédure qui permet d'atteindre les objectifs de l'ÉIE au moindre coût. Le critère d'efficacité se distingue du simple critère de coût car, au-delà des seules dépenses, il prend en compte la réalisation des objectifs.

*Effets intersectoriels.* Les autres effets bénéfiques que peut avoir une procédure d'ÉIE (efficacité économique, équité, santé humaine, etc.) et aussi, a contrario, le degré de certitude que l'ÉIE ne comporte des risques dans ces mêmes domaines.

**Critères de mise en œuvre**, la faisabilité du processus d'ÉIE choisi dans un contexte social et institutionnel donné.

*Équité.* Implications en matière de répartition. Qui va supporter quels coûts liés aux changements apportés par la réalisation de l'ÉIE.

*Faisabilité politique.* Dans quelle mesure les procédures d'ÉIE sont acceptables pour les principaux groupes politiques et groupes d'intérêts ainsi que pour l'électorat en général.

*Faisabilité institutionnelle.* Dans quelle mesure les dispositifs institutionnels existants ou envisagés permettent effectivement de mettre en œuvre les procédures d'ÉIE.

*Contrôle.* Dans quelle mesure il est possible, au plan de la faisabilité et du coût, de contrôler les impacts et l'utilisation des procédures d'ÉIE.

*Application.* Dans quelle mesure il est possible, le cas échéant, d'imposer le respect des conditions posées à la suite de l'ÉIE.

*Communication.* Dans quelle mesure les détails de la procédure d'ÉIE et les raisons de son utilisation peuvent être expliqués à ceux qui participent à sa mise en œuvre ou à ceux qu'elle concerne.

(Adapté de Dovers, 1995)



---

## **Thème 3**

# **Implication du public**

---

**Introduction**

**Check-list**

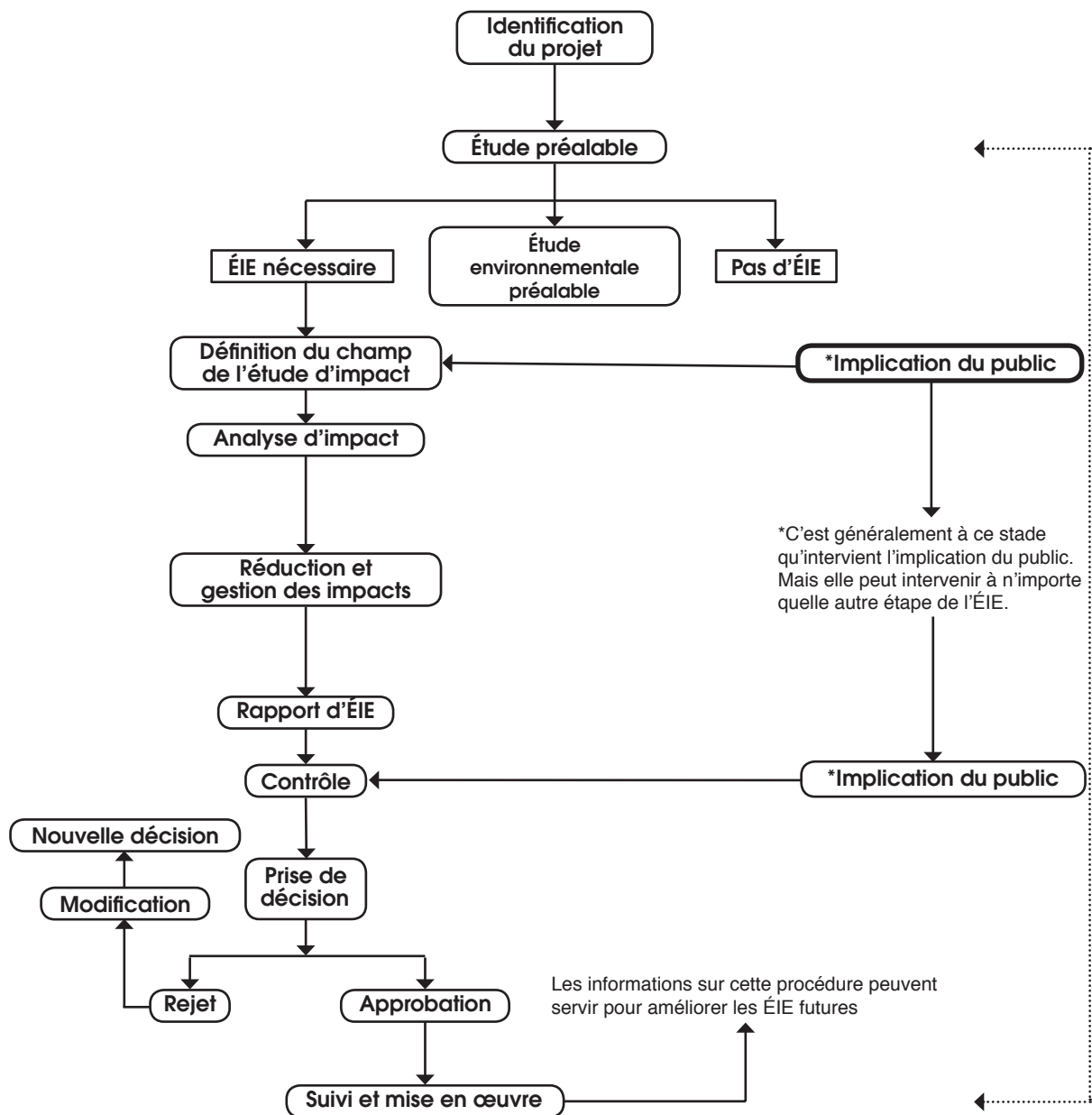
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 3 – Implication du public

### Objectifs

Comprendre le rôle, le champ d'application et la contribution de l'implication du public à l'ÉIE et aux processus décisionnels.

Reconnaître les choix permettant d'impliquer le public aux différents stades du processus d'ÉIE.

Identifier les principes et les exigences nécessaires à l'organisation de consultations constructives avec les personnes directement concernées ainsi que les outils et les techniques pouvant être utilisés pour atteindre ce but.

### Importance

L'implication du public est un principe fondamental de l'ÉIE. La prise en compte des avis du public affecté et intéressé contribue à s'assurer que le processus décisionnel permet de décider en toute équité et justice, conduit à faire des choix fondés sur une meilleure information et à arriver à de meilleurs résultats environnementaux.

### Temps imparti

Trois à quatre heures (sans activité pédagogique).

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- Sections de la législation ou des procédures relatives à l'ÉIE prévues en matière d'implication du public ;
- Toute recommandation utile à la réalisation d'actions locales visant à impliquer le public ;
- Exemples de techniques d'implication qui ont été utilisées ou qui sont adaptées à la situation locale ;
- Exemples de cas de programmes d'implication du public montrant de bonnes et de mauvaises pratiques ;
- Évaluer les ressources nécessaires, en termes de temps, de personnes et d'argent, pour soutenir un programme d'implication du public ;
- Exemples de commentaires et de propositions issus du public lors d'études et de rapports d'ÉIE ;
- Documentation d'accompagnement ou recherches en matière d'implication du public ;
- Coordonnées de personnes, d'agences, d'organisations et d'informations environnementales/ de banques de données en mesure de fournir une assistance en rapport avec l'implication du public ; et
- Autres ressources pouvant être disponibles, tels des vidéocassettes, des articles de journaux, des logiciels, des listes de conférenciers et des études de cas.

## Plan de la session

---

**Introduire brièvement le rôle et la contribution de l'implication du public dans l'ÉIE et les processus décisionnels et prendre note des différents niveaux et types d'approche. Demander aux participants d'examiner les raisons pour lesquelles l'implication du public est importante sur le plan local.**

---

L'implication du public est un principe fondamental du processus d'ÉIE. Des programmes d'implication du public mis en œuvre de manière appropriée, ponctuelle et bien planifiée contribueront aux études d'ÉIE et au succès de la préparation, de l'exécution, de la mise en place des opérations et de la gestion des propositions. En particulier, l'implication du public est une source d'information précieuse concernant les impacts principaux, les mesures potentielles de réduction, l'identification et la sélection de mesures alternatives. Cela permet de s'assurer que le processus d'ÉIE est un processus ouvert, transparent et solide, caractérisé par une analyse justifiable.

Presque tous les systèmes d'ÉIE prévoient plusieurs types d'implication du public. Ce terme recouvre la consultation du public (ou dialogue) et la participation du public, ce dernier étant une forme plus interactive et intensive du processus d'engagement des personnes directement concernées. La plupart des processus d'ÉIE privilégient la consultation par rapport à la participation. L'implication du public doit fournir au moins une possibilité aux personnes directement affectées par une proposition, d'exprimer leur opinion sur celle-ci et sur son impact social et environnemental.

---

**Débatte des objectifs et des avantages de l'implication du public et examiner les possibilités d'application aux situations locales.**

---



1

L'objectif de l'implication du public est de :

- fournir aux décideurs des informations sur les conséquences des activités projetées pour l'environnement ;
- analyser leurs contributions, points de vue et préoccupations ; et
- prendre en compte les informations et l'avis du public dans l'ÉIE et la prise de décision.

Les objectifs essentiels de l'implication du public sont de :

- Rassembler des connaissances locales et traditionnelles pouvant être utiles à la prise de décision ;
- Faciliter l'examen des propositions alternatives, des mesures de réduction des impacts et des compromis ;

Thème 3

**Implication  
du public**

- S'assurer que des impacts importants n'ont pas été négligés et que les avantages soient maximisés ;
- Réduire les conflits par une identification précoce des points litigieux ;
- Fournir au public une possibilité d'influencer positivement la préparation du projet (créant ainsi un sens de la propriété vis à vis de la proposition) ;
- Améliorer la transparence et la responsabilité dans la prise de décision ; et
- Renforcer la confiance du public dans le processus d'ÉIE.

L'expérience montre que l'implication du public dans le processus d'ÉIE peut et doit atteindre ces buts et objectifs. Beaucoup d'avantages sont concrets tels que des améliorations dans la conception du projet (voir encadré 1). D'autres avantages ne sont pas mesurables mais sont accessoires et découlent de la participation au processus. Par exemple, lorsque les participants constatent que leurs idées permettent d'améliorer les propositions, ils prennent confiance en eux et leur estime de soi augmente en échangeant des idées et des informations avec d'autres dont les valeurs et les opinions sont différentes.

### **Encadré 1 : exemple de contribution de l'implication du public à la conception du projet**

#### **Projet de gestion des ressources environnementales au Ghana**

Ce projet cherche à améliorer la gestion des ressources naturelles. Les consultations du public ont influencé le processus entier de conception du projet depuis le début. Les investissements, en fonction des éléments constitutifs de la gestion des ressources foncières et hydrauliques au niveau du village, ont été entièrement préparés par les communautés locales qui ont diagnostiqué les problèmes, établi des plans d'action et sont maintenant responsables de leur mise en œuvre. Un des éléments, constitué d'une zone humide côtière, a été largement préparé par la consultation locale. Les communautés affectées et les usagers ont participé à la délimitation des zones écologiques sensibles et à la détermination des niveaux d'exploitation des ressources de conservation des zones humides côtières.

#### **Projet hydraulique Esperito Santo au Brésil**

Le concept d'origine aurait eu un impact négatif sur deux communautés. En incluant ces communautés au processus d'ÉIE à travers un exposé et une consultation informative, des mesures satisfaisantes de réduction des impacts furent prises, venant contrebalancer les inconvénients et améliorer les conditions de vie locales.

*Adapté de la Banque mondiale (1995)*



**Débatte brièvement des différents termes et définitions utilisés en rapport avec l'implication du public. Examiner les avantages et les inconvénients relatifs aux différents modes et niveaux d'implication du public.**

Les termes-clé et les définitions relatifs à l'implication du public sont définis dans l'encadré 2. Les différentes formes d'implication du public constituant la base de celle-ci se présentent sous forme « d'échelle » composée d'échelons disposés en ordre croissant en ce qui concerne le niveau d'intensité et d'interaction. Lors de leur examen, prendre note de leurs différentes exigences en matière de planification et de conception du programme d'implication du public.



2

*L'information* et la notification, strictement orales, sont des conditions préalables à une implication du public porteuse d'idées. Une note informative ne constitue pas, en elle-même, une disposition suffisante en matière d'implication du public pour une ÉIE relative à une proposition importante. *Consultation* signifie un échange d'information dans le but d'examiner minutieusement les idées des personnes concernées par une proposition et son impact. *La participation* est un processus plus interactif d'engagement du public dans une action, établissant les limites des terrains d'entente et les points de désaccord, et s'efforçant d'atteindre une position commune. *La négociation* entre les personnes directement concernées est un mécanisme de règlement alternatif des litiges (RAL) fondé sur la mise au point de solutions servant les intérêts de chacun, sur la recherche du consensus et sur le rééquilibrage des intérêts réciproques différents.

Dans la pratique, l'implication du public dans l'ÉIE correspond largement à la consultation. Cependant, la participation sera un mode approprié dans de nombreuses circonstances, par exemple, dans les cas où le résultat d'un projet conduit au déplacement ou au regroupement d'une population locale. Quelques pays prévoient l'intervention d'un tiers neutre pour faciliter la médiation ou la négociation. En principe, ces approches de l'implication du public dans l'ÉIE sont distinctives et indépendantes. Cependant, elles peuvent être combinées, par exemple, la combinaison de la consultation et de la participation peut être appropriée aux différents stades du même processus d'ÉIE.

Thème 3

Implication  
du public

### Encadré 2 : niveaux et modes d'implication du public

- **Informer** – flux d'information à sens unique du maître d'ouvrage vers le public ;
- **Consulter** – flux d'information à double sens entre le maître d'ouvrage et le public, celui-ci ayant la possibilité de s'exprimer au sujet de la proposition ;
- **Participer** – échange interactif entre le maître d'ouvrage et le public permettant le partage des analyses, l'établissement de l'ordre du jour, le développement de positions fondées sur la compréhension et l'acceptation vis-à-vis de la proposition et de son impact, et
- **Négocier** – dialogue face à face entre le maître d'ouvrage et les personnes essentielles directement concernées afin de trouver un consensus et d'aboutir à une résolution finale acceptable pour tous les acteurs, par exemple, à un ensemble de mesures de réduction des impacts et de compensations.

*Adapté de Bass et al (1995)*

---

**Réfléchir aux acteurs devant prendre part au processus d'ÉIE.  
Demander aux participants d'identifier les parties qui pourraient être intéressées par une participation à l'ÉIE en tant que personnes directement concernées et les raisons pour lesquelles elles pourraient souhaiter participer.**

---

L'ensemble des parties prenantes engagées dans une ÉIE se constitue généralement :

- des personnes – individus, groupes et communautés – qui sont affectées par la proposition ;
- du maître d'ouvrage et autres bénéficiaires du projet ;
- des administrations locales ;
- des organisations non gouvernementales ; et
- autres, comme les bailleurs de fonds, le secteur privé, les centres de formation etc...

### Communauté locale

Les individus ou les groupes composant la communauté affectée veulent connaître le contenu de la proposition ; les impacts probables et la façon dont leurs préoccupations seront comprises et prises en compte. Ils veulent s'assurer que leurs opinions seront entendues avec attention et prises en considération à leur juste valeur. Ils voudront connaître les maîtres d'ouvrage auxquels ils pourront adresser leurs préoccupations. Ils auront aussi des connaissances relatives à l'environnement et à la communauté pouvant être sollicitées et incorporées aux données servant de référence.

### **Maîtres d'ouvrage**

Il est compréhensible que les maîtres d'ouvrage souhaiteront gérer la proposition de manière à ce qu'elle ait les meilleures chances de succès. Souvent, cela conduit à essayer de favoriser la compréhension et l'acceptation de la proposition par le public. D'une manière plus créative, la conception du projet peut être améliorée par l'utilisation des idées alternatives et des idées relatives de réduction des impacts apportées par le public et par la compréhension des valeurs et du savoir local.

### **Administrations publiques**

Les administrations publiques engagées dans le processus d'ÉIE voudront être abordées dans leur domaine de compétence en matière de politique et de réglementation en ce qui concerne les analyses d'impact et les compensations permettant de le réduire. Pour les autorités compétentes, un programme efficace d'implication du public peut signifier qu'une proposition pourrait susciter moins de controverse dans les étapes finales du processus. Pour les agences d'ÉIE, les préoccupations concerneront la conformité du processus d'implication du public aux exigences et aux procédures.

### **ONG/groupes d'intérêt**

Les commentaires émis par les ONG peuvent fournir une perspective politique utile concernant une proposition ; par exemple, dans quelle mesure la stratégie et les objectifs de la proposition sont viables. Leurs opinions peuvent fournir une aide précieuse lorsque l'implication de la population locale se heurte à des difficultés. Cependant, cette approche documentaire doit être considérée comme un moyen exceptionnel ; elle ne peut pas remplacer ou se substituer aux opinions qui doivent être sollicitées directement.

### **Autres groupes d'intérêt**

Les autres groupes d'intérêt constituent les groupes qui sont spécialistes dans certains domaines et peuvent contribuer de manière significative aux études d'impacts environnementaux. Les conseils et les connaissances des administrations locales et du secteur industriel les plus concernés par les propositions doivent toujours être recherchés. Cependant, il est fréquent que des informations substantielles concernant la situation environnementale et les effets proviennent de sources extérieures.

Les différents avantages, en faveur des principaux groupes, obtenus grâce à une participation efficace du public sont décrits dans le tableau 1. Cependant, il se peut que les participants ne soient pas toujours conscients ou informés de ces avantages. Chacun des groupes cités ci-dessous peut se rendre compte des avantages obtenus grâce à l'implication du public dans le processus d'ÉIE à travers leurs propres expériences et intérêts.

**Tableau 1 : les avantages d'une participation active pour les différents groupes**

Les maîtres d'ouvrage	Les décideurs	Les communautés affectées
Améliore la prise de conscience de l'impact d'une proposition sur l'environnement et sur la communauté concernée	Permet aux décideurs d'exercer leur responsabilité en prenant la décision en connaissance de cause	Donne la possibilité de prendre conscience des préoccupations et d'influencer le processus décisionnel
Conforte le bien fondé de la proposition et assure une acceptation et un soutien plus important	Donne l'assurance accrue que tous les résultats relatifs à la préoccupation légitime ont été abordés	Donne la possibilité d'acquiescer une meilleure compréhension et connaissance des impacts environnementaux et des risques qui peuvent surgir
Améliore la confiance du public	Fait preuve de justice et de transparence en évitant l'accusation selon laquelle les décisions ont été prises « à huis clos »	Permet de mieux prendre conscience du mécanisme de prise de décision, des acteurs prenant les décisions et de la base sur laquelle la décision a été prise
Aide à l'obtention de données et d'informations locales	Stimule les relations avec le maître d'ouvrage et les tiers	Confère aux personnes les pleins pouvoirs, leur faisant savoir qu'ils peuvent influencer la prise de décision et favorisant ainsi l'apparition d'un sens des responsabilités sociales plus important
Évite l'apparition dans le processus de retards potentiels ultérieurs coûteux en proposant très tôt des solutions aux conflits	Évite l'apparition dans le processus de retards potentiels ultérieurs coûteux en proposant très tôt des solutions aux conflits	Assure que tous les dénouements importants et les préoccupations ont été réglés avant la décision

Source : Institut de gestion et d'évaluation environnementales (IEMA) (1999)

**Débattre de la manière dont les personnes et les groupes devant être impliqués dans une ÉIE particulière peuvent être identifiés. Demander**



**3**

Les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées par une proposition seront au centre de l'implication du public. Tout d'abord, l'attention est portée sur les individus et les groupes qui seront probablement directement affectés et hostiles. Généralement, ils peuvent être identifiés de manière relativement franche. Les bénéficiaires prétendus de la proposition sont souvent les plus difficiles à identifier car les avantages

de la proposition peuvent être généralisés et concerner une large population (laquelle peut être régionale ou nationale). Dans certains cas, l'intérêt des bénéficiaires peut être représenté par les administrations publiques, les groupes appartenant au secteur privé et les ONG, qui soutiennent la proposition sur le plan économique et social.

D'autres individus et groupes variés peuvent être indirectement affectés par une proposition ou avoir des intérêts concernant l'issue de celle-ci. Souvent, la représentation des intérêts des acteurs indirectement affectés coïncidera avec les intérêts des autres personnes directement concernés, telles que la communauté locale, le secteur privé et les organisations environnementales. Cependant, cette relation ne peut pas être automatiquement supposée. Par exemple, certains projets importants peuvent toucher une surface si grande qu'il est difficile d'identifier un ensemble représentatif et gérable de participants. Dans de tels cas, il peut être utile de dresser systématiquement une carte indiquant les intervenants et de différencier leurs intérêts.

Tous les efforts doivent être faits pour chercher une représentation juste et bien équilibrée des différentes opinions. Souvent, l'implication du public fait l'objet d'une approche globale. Une règle empirique générale permet d'inclure toute personne ou tout groupe exprimant un intérêt à l'égard de la proposition. Cependant, une attention particulière doit être accordée aux personnes « menacées » par l'impact de la proposition. Les recommandations de la Banque mondiale indiquent que ce groupe doit être le plus activement impliqué.

---

**Passer brièvement en revue les dispositions nécessaires pour assurer l'implication du public dans le système d'ÉIE d'un pays donné ou d'une agence internationale de développement. Demander au groupe de prendre en considération quelques exigences relatives à des instruments juridiques et politiques internationaux applicables et la jurisprudence établie par la Convention d'Aarhus.**

---

La plupart des systèmes d'ÉIE prévoient certains types d'implication du public. Les exigences juridiques et procédurales pour atteindre cet objectif varient. Dans les pays en développement, la procédure d'ÉIE établie par les banques de développement font jurisprudence pour les projets réalisés avec leur assistance. Toutes les banques de développement les plus importantes consultent le public au cours du processus d'ÉIE effectué dans le cadre de leurs opérations.

Leurs exigences spécifiques diffèrent en ce qui concerne le moment et la portée de la consultation, le type et la quantité d'informations rassemblées.

Par exemple, la World Bank Operational Policy (4.01) précise que la pratique de la consultation avec les communautés affectées est une clé pour l'identification des impacts et pour la conception des mesures de réduction.

**Thème 3**  
**Implication**  
**du public**

Elle recommande très vivement la consultation des groupes affectés et des ONG, au moins pendant la définition du champ d'étude d'impact et pendant l'étape du contrôle de l'ÉIE (voir ci-dessous). Dans les projets qui ont une composante sociale importante tels que ceux qui exigent un transfert volontaire ou qui touchent une population indigène, le processus doit comporter une participation active du public dans l'ÉIE et le processus de mise en œuvre du projet.

L'implication du public doit être conforme aux principes établis par les accords politiques et le droit international (voir encadré 3). Le traité le plus complet à cet égard est la Convention d'Aarhus, bien qu'elle ne s'applique qu'aux pays de la CEE-ONU et ne soit entrée en vigueur qu'en 2001 (par ratification par un nombre suffisant de pays signataires). Cependant, il y a des chances pour que de nouveaux précédents importants soient créés en matière de normes d'implication du public. Les principes les plus importants en matière d'implication du public, qui recueillent une large adhésion, sont indiqués dans l'encadré 4.

### **Encadré 3 : référence de la participation publique au droit international et la Convention d'Aarhus**

Un certain nombre d'instruments internationaux traitent de la participation du public :

- *La convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière* (Espoo, 1991) qui fournit des éléments pour la participation du public sur les domaines pouvant être affectés par une proposition (article 2, par. 2 et 6, et article 4, par. 2) ;
- *La Convention-cadre sur les changements climatiques* (1992), qui demande aux parties de promouvoir et de faciliter la participation du public en abordant la question du changement climatique et ses effets et en élaborant des réponses adéquates (article 6 (a)(iii)) ;
- *Principe n°. 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (1992) qui déclare que chaque individu doit pouvoir participer aux processus décisionnels, facilité par la haute disponibilité des informations ; et
- *La Convention de la CEE-ONU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* (Aarhus) (1998) constitue l'instrument légal le plus complet en matière d'implication du public. Il décrit comment la participation du public doit fonctionner en cas de prise de décision. Le texte principal indique que la participation du public doit être effective, suffisante, formelle et transmettre l'information, les notifications, le dialogue, la réflexion et les réponses.

Source : adapté de *Stec and Casey-Lefkowitz* (2000)



4

#### Encadré 4 : les principes de l'implication du public

Le processus doit être :

- Global – couvre toutes les personnes directement concernées ;
- Ouvert et transparent – les étapes et les activités font l'objet d'une bonne compréhension ;
- Pertinent – concentre son attention sur les résultats correspondants au sujet;
- Juste – est conduit impartialement et sans parti pris à l'égard de certaines personnes directement concernées ;
- Sensible – aux exigences des personnes directement concernées et à leurs apports ;
- Crédible – instaure un climat de confiance

**Établir un rapport relatif à l'implication du public dans les différentes étapes du processus de l'ÉIE. Demander au groupe d'examiner si et comment celle-ci a été pratiquée au cours du système d'ÉIE donné. Développer leurs réponses afin de montrer comment l'implication du public peut être utilisée à travers le processus d'ÉIE.**



5

La portée de l'implication du public et sa relation avec le processus de l'ÉIE doit être proportionné à l'importance des impacts environnementaux et sociaux pour la population locale. Idéalement, l'implication du public doit commencer pendant la phase préparatoire de l'élaboration du projet et accompagner le processus d'ÉIE.

Ceci est particulièrement important pour les projets de grande envergure affectant le mode de vie et la culture des personnes. Le public peut-être impliqué dans 5 principales étapes du processus de l'ÉIE. Celle-ci sont traitées ci-dessous.

#### Étude préalable

Pour certaines catégories de propositions, l'autorité responsable peut consulter les personnes probablement affectées afin de mieux comprendre la nature et la portée des impacts éventuels. Cette information peut être utilisée pour déterminer si une ÉIE est nécessaire et à quel niveau (voir thème 4 – étude préalable). En outre, l'identification précoce des parties concernées et de leurs préoccupations fournit une information qui peut être intégrée dans la définition du champ de l'étude d'impact de l'ÉIE, et aide à la planification future de l'implication du public.

#### Définition du champ de l'étude

L'implication du public est habituellement mise en œuvre au stade de la définition du champ de l'étude d'impact. Ceci est indispensable pour s'assurer que tous les problèmes importants sont identifiés, les informations locales concernant le champ d'application au projet sont recueillies et les alternatives permettant d'atteindre les objectifs du projet sont envisagées. Les modalités pour une ÉIE fournissent les moyens de répondre et de vérifier ces contributions (voir thème n°. 5 – définition du champ d'étude d'impact). Ils doivent également souligner toute exigence spécifique à la préparation, au contrôle et au suivi de l'implication du public.

Thème 3

**Implication  
du public**



### **Analyse et réduction des impacts**

L'implication supplémentaire du public dans ces phases de préparation d'ÉIE (voir thème n°. 6 – *Analyse d'Impact* et thème n°. 7 *Réduction et gestion des impacts*) peut aider à :

- éviter l'apparition de partis pris et d'inexactitudes dans l'analyse,
- identifier les valeurs locales et les préférences ;
- assister les débats relatifs aux mesures de réduction des impacts ; et
- sélectionner l'alternative dont la mise en pratique est la meilleure.

### **Contrôle de la qualité de l'ÉIE**

Une opportunité importante pour l'implication du public a lieu lorsque les rapports d'ÉIE sont exposés aux commentaires (voir thème n°. 8 – Rapport et n°. 9 – Contrôle de la qualité de l'ÉIE). Cependant, faire des commentaires écrits est intimidant pour la plupart des personnes sauf pour celles qui ont un niveau d'instruction élevé. D'autres moyens de faire parvenir leurs réponses doivent être mis à la disposition des personnes lorsque les propositions sont sujettes à des controverses. Les audiences et les assemblées publiques peuvent être considérées comme des éléments à part entière de l'ÉIE. Elles peuvent être formelles ou informelles, mais elles doivent être structurées de manière à ce que les personnes concernées puissent s'exprimer dans les meilleures conditions. Beaucoup de personnes sont mal à l'aise pour parler en public et il est nécessaire de faire appel à d'autres méthodes ou à des méthodes supplémentaires.

### **Mise en œuvre et suivi**

Les impacts environnementaux de projets importants seront contrôlés dans la phase de début de la construction et de la mise en œuvre opérationnelle, et font l'objet d'actions correctives si nécessaire (voir thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*).

Les élus locaux doivent étudier le processus de suivi et y participer. Cet arrangement peut aider les maîtres d'ouvrage et les services d'homologation à faire face aux problèmes lorsqu'ils apparaissent. Il peut aussi aider à promouvoir de bonnes relations avec les communautés locales affectées par un projet de développement.

### **L'implication du public dans la pratique**

Dans beaucoup de systèmes d'ÉIE, l'implication du public est centrée sur la définition du champ d'étude d'impact et les étapes de contrôle. Ceci peut être une réponse aux exigences procédurales ou refléter les pratiques usuelles. Des formes plus étendues d'implication du public ont lieu lorsque :

- les propositions se réfèrent formellement à un examen public, à des audiences ou à des enquêtes ;
- les maîtres d'ouvrage cherchent à appliquer le processus « de la meilleure pratique d'excellence » à leurs propositions ;



- les propositions dépendent du consentement ou du soutien des personnes locales directement concernées ; et
- les propositions ont des impacts sociaux et des conséquences sociales très importantes, tels que le relogement ou le déplacement de personnes.

---

**Mettre l'accent sur l'importance d'une planification systématique et de l'établissement d'un calendrier pour un programme d'implication du public. Débattre des différents moyens sur lesquels le programme, intégrant l'engagement des participants, peut être fondé.**

---

La planification du programme d'implication du public par le maître d'ouvrage doit commencer bien avant les autres travaux de l'ÉIE. D'après le champ de l'étude, les termes de référence pour une ÉIE doivent inclure un cahier des charges du programme proposé décrivant son ampleur, son calendrier, ses techniques et ses ressources. S'il n'y en a pas, un document séparé doit être préparé par l'équipe chargée du projet d'ÉIE composé des conseils et des apports d'un spécialiste des sciences sociales qui est bien informé sur la communauté locale et les techniques de participation.

Le projet doit décrire les moyens de notification et d'information du public au sujet de la proposition et du processus d'ÉIE, commençant au tout début et continuant avec des modifications au fur et à mesure que l'étude d'ÉIE progresse. Les façons dont le public sera engagé, la manière dont sa contribution (connaissances, valeurs et préoccupations) sera prise en compte et les disponibilités en ressources (humaines et financières) ayant pour fonction de soutenir leur implication, doivent être spécifiés. Partout où cela est possible, les assemblées publiques et les enquêtes doivent être tenues dans la communauté locale particulièrement si son implication est soumise à des contraintes (voir section suivante).

Une approche méthodique, permet de planifier un programme d'implication du public qui s'engage à aborder les questions suivantes :

- *Quel public doit être impliqué ?* – identifier le public intéressé et affecté (personnes impliquées), en prenant note des contraintes les plus importantes auxquelles leur implication est soumise.
- *Quel type d'implication du public et quel champ d'application sont appropriés ?* – s'assurer que ces caractéristiques sont proportionnées aux résultats et aux objectifs de l'ÉIE.
- *De quelle manière le public doit-il être impliqué ?* – identifier les techniques qui sont appropriées à cet objectif.
- *Quand et où impliquer le public ?* – établir un plan et un calendrier en rapport avec le processus d'ÉIE et le nombre, le type et la répartition (des personnes impliquées).
- *De quelle manière les résultats issus de l'implication du public seront-ils utilisés dans le processus d'ÉIE et de prise de décision ?* – décrire le mécanisme d'analyse et de prise en compte des apports du public et la mise en place de flux d'information vers les personnes directement concernées.



6

Thème 3

Implication  
du public

- *Quelles ressources sont nécessaires ou disponibles pour la mise en œuvre du programme d'implication du public ? – établir un rapport relatant les réflexions citées ci-dessus concernant les exigences en matière de budget, de temps et de personnel.*

---

**Passer brièvement en revue les facteurs soulignés qui pourraient gêner l'implication du public. Demander aux groupes s'ils ont été appliqués localement et, le cas échéant, comment ils ont pu les surmonter.**

---

Dans certains cas, il se peut que certaines contraintes élémentaires constituant une gêne à l'implication du public doivent être surmontées. Une attention particulière doit être portée sur les groupes désavantagés, les minorités ethniques et les autres qui pourraient être empêchés de prendre part ou pourraient avoir des difficultés à exprimer leurs préoccupations. Il est souvent nécessaire de faire appel à des moyens particuliers pour impliquer ces groupes. Sauf dans le cas de circonstances atténuantes ou inhabituelles, il n'est pas recommandé de laisser d'autres personnes s'exprimer à leur place, bien que des ONG bien informées puissent représenter leurs points de vue de manière constructive.

Quelques facteurs susceptibles de gêner l'implication du public sont, par exemple :



7

**La pauvreté** – l'implication signifie que les personnes doivent se consacrer à des tâches non lucratives et favorise les riches.

**L'éloignement et le milieu rural** – la distance accrue et l'éloignement entre les habitations rend la communication difficile et coûteuse.

**L'analphabétisme** – l'implication par des moyens de communication écrits n'est pas possible.

**Les valeurs et la culture locale** – les normes de comportement ou les traditions culturelles peuvent constituer un obstacle à l'implication du public ou exclure ceux qui ne veulent pas montrer leur désaccord avec le groupe dominant.

**Les langues** – dans certains pays la diversité des langues parlées constitue un obstacle à la communication.

**Les groupes d'intérêt** – sont porteurs de point de vue conflictuels et divergents et détenteurs de droits acquis.

**Le caractère confidentiel** – est peut-être important pour le maître d'ouvrage et peut constituer un obstacle à une implication précoce et la prise en considération de propositions alternatives.

**Passer brièvement en revue les facteurs soulignés qui pourraient gêner l'implication du public. Demander aux groupes s'ils ont été appliqués localement et, le cas échéant, comment ils ont pu les surmonter.**



3-1

Le tableau 2 trace les grandes lignes des différentes techniques qui sont habituellement utilisées en matière de communication avec le public et d'implication, et illustre leurs points forts et leurs points faibles en relation avec les exigences et les objectifs (voir les informations supplémentaires dans le Polycopié 3-1)

Par exemple, les différentes méthodes d'implication du public peuvent être classifiées en fonction de leur niveau d'interaction. Cependant, il ne faut pas en conclure que les méthodes favorisant un niveau d'implication élevé constituent les approches préférées – il est souvent nécessaire de faire appel à plusieurs méthodes, chacune constituant un élément d'un processus systématique d'implication du public.

Les méthodes d'implication du public doivent être conçues de manière à convenir à l'environnement social et, partout où cela est possible, à viser spécialement certains groupes particuliers. Les limites et les contraintes (préalablement identifiées) doivent être prises en considération. Par exemple, malgré leur volonté d'être consultées, il se peut que des personnes n'aient ni les ressources ni les capacités de se procurer les informations relatives à l'ÉIE et de faire connaître leurs points de vue aux autorités responsables. Les institutions locales traditionnelles de prise de décision et l'utilisation des médias (comme la télévision, la radio et les journaux) peuvent être beaucoup plus appropriés que des informations mises à disposition dans les librairies locales (ce qui constitue l'approche normale d'un nombre important de systèmes d'ÉIE).

Lors du choix des techniques d'implication, les points suivants doivent être pris en considération :

- le degré d'interaction requis entre les participants ;
- le degré auquel les participants peuvent influencer les décisions ;
- le stade (les stades) de l'ÉIE auxquels l'implication du public aura lieu ;
- le temps disponible imparti à l'implication du public ;
- le nombre probable de participants et leurs intérêts ;
- la complexité et la polémique relative aux résultats de l'étude ; et
- la prise en considération de normes culturelles pouvant influencer le contenu des discussions, par exemple, relatives à la répartition par sexe, à la religion, etc...



8

Lors de l'utilisation de techniques d'implication du public, les principes suivants peuvent aider à obtenir un résultat satisfaisant :

- fournir des informations suffisantes et pertinentes, compréhensibles pour des personnes n'ayant pas de connaissances préalables (sans être néanmoins simplistes ou outrageantes) ;

Thème 3

Implication  
du public

- allouer suffisamment de temps aux personnes concernées pour examiner, réfléchir et répondre aux informations et leurs portées ;
- fournir aux personnes concernées des moyens appropriés et des opportunités leur permettant d'exprimer leur opinion ;
- sélectionner les lieux et les horaires des réunions de manière à favoriser la présence d'un nombre maximal de personnes et de manière à favoriser un échange libre des points de vue de toutes les personnes directement concernées (incluant celles qui ont le moins confiance en elles pour exposer leur point de vue) ; et
- répondre à toutes les questions, débouchés ou commentaires émis par les personnes directement concernées. Cela stimule la confiance du public dans le processus d'ÉIE.

Tableau 2 : Techniques de communication avec le public

Caractéristiques de communication			Information du public et objectifs de participation						
niveau réalisé de contact avec le public	capacité à prendre en main certains intérêts particuliers	degré de communication à double sens	Participation du public / technique de communication	informé / instruit	identifie les problèmes, les valeurs	donne des idées / résout des problèmes	retour d'expérience	évaluation	résout les conflits / consensus
2	1	1	Écoute du public		X		X		
2	1	2	Réunion du public	X	X		X		
1	2	3	Réunion informelle de petits groupes	X	X	X	X	X	X
2	1	2	Réunion générale d'information du public	X					
1	2	2	Présentations des organisations communautaires	X	X		X		
1	3	3	Séminaires d'information et de coordination	X			X		
1	2	1	Bureaux opérationnels régionaux		X	X	X	X	
1	3	3	Planification des visites locales		X		X	X	
2	2	1	Prospectus et brochures d'information	X					
1	3	3	Voyages régionaux et visites de sites	X	X				
3	1	2	Expositions publiques	X		X	X		
2	1	2	Maquette de démonstration du projet	X			X	X	X
3	1	1	Matériel pour les médias	X					
1	3	2	Réponses aux exigences du public	X					
3	1	1	Dossiers de presse invitant aux prises de position	X			X		
1	3	1	Lettre de demande de commentaire			X	X		
1	3	3	Ateliers		X	X	X	X	X
1	3	3	Conseils consultatifs		X	X	X	X	
1	3	3	Groupes de travail		X	X		X	
1	3	3	Emploi de la communauté résidente		X	X			X
1	3	3	Avocats des intérêts de la communauté			X		X	X
1	3	3	Médiateur ou représentant		X	X	X	X	X
2	3	1	Examen public du document initial d'évaluation servant de base à la décision	X	X	X	X	X	X

Niveau de participation : 1 = bas, 2 = moyen, 3 = élevé

### Débattre des mécanismes de renforcement du consensus et de résolution des litiges et examiner si et comment ils peuvent être appliqués localement.

Les approches de gestion des conflits et de résolution des litiges commencent à être appliquées dans un nombre important de processus d'ÉIE. La Banque mondiale et les autres institutions internationales ont reconnu que ces approches appliquées dans les pays en développement doivent être conforme aux pratiques locales :

L'objectif est de définir des mécanismes traditionnels de mise en place d'accords, de négociations et gestion des conflits dans les communautés concernées. Comprendre et travailler en respectant les attentes et les pratiques culturelles peut valoriser le processus de consultation et de participation, particulièrement dans les projets mettant en présence un nombre important de personnes concernées rivales là où des conflits sont évidents (*La Banque Mondiale, 1995*)

Les négociations, médiations et autres moyens utilisés pour résoudre les conflits répondent à des règles différentes de celles des formes plus ouvertes de consultation et de participation du public. Ces procédés sont mis en pratique par un petit nombre de représentants nommés par la majorité des personnes directement concernées (certaines d'entre elles pouvant former une coalition dans ce but). Le dialogue avec les personnes directement concernées est une version plus informelle de ce procédé et met l'accent sur des échanges de points de vue afin de trouver des solutions satisfaisant toutes les parties. Comme indiqué dans le tableau n° 3, il s'agit d'une approche différente aussi bien dans la manière que dans le degré de celle qui caractérise les formes plus traditionnelles d'implication du public.

Toutefois, il y a peut-être plus d'opportunités de réduire ou de résoudre les conflits dans des formes plus traditionnelles de participation du public, permettant l'implication précoce des personnes directement concernées par la proposition, en laissant suffisamment de temps et en fournissant des opportunités appropriées. Un médiateur qualifié peut aider les personnes directement concernées à trouver un terrain d'entente. cependant dans la plupart des cas, la diversité des intérêts et des valeurs des participants signifiera que le consensus est improbable. L'attention doit alors être portée sur la réduction des conflits en les limitant aux éléments principaux qui ne peuvent pas être résolus et laissant les décideurs le soin de trancher entre les différentes positions (par ex. en déterminant les « gagnants » et les « perdants »).

Les principes permettant de réduire les conflits, en particulier s'ils sont fermement appliqués aux stades les plus précoces du calendrier de la proposition, incluent :

- l'implication de tous ceux qui peuvent être concernés ou ayant des intérêts en la matière ;
- la communication des besoins et des objectifs de la proposition et le calendrier prévu pour les atteindre ;



9

- l'écoute active des préoccupations des personnes concernées et des intérêts sous-jacents ;
- le traitement honnête et juste des personnes, établissant des relations de confiance par la cohérence de leur comportement ;
- l'adoption d'un comportement empathique, se mettant à la place de l'autre partie et considérant le conflit de leur point de vue ;
- la prise en compte des différentes alternatives avec souplesse, et la modification de la proposition partout où cela est possible afin de mieux s'adapter aux intérêts des autres parties ;
- la réduction des impacts de la manière la plus large possible, dans les cas où d'autres intérêts ne peuvent pas être conciliés en cherchant des possibilités de compenser les pertes et les dommages.
- l'ouverture et la maintien de la communication à double sens au cours de la phase de planification et de mise en œuvre ; et
- la reconnaissance des préoccupations et des suggestions des autres, et l'apport d'effets de retour (feed-back) par les mêmes voies que celles utilisées pour le recueil des suggestions.

Lorsque des conflits surviennent, essayer de les désamorcer le plus tôt possible. Faire appel à une partie tierce agissant comme modérateur de la discussion entre les parties en conflit peut améliorer les chances d'obtenir une issue satisfaisante. Il est souhaitable que cette partie tierce soit formée aux principes de la négociation ou de la médiation, et puisse aider les parties à se mettre d'accord en fonction de leurs sentiments, des faits et résultats du processus associés au conflit.

<b>Tableau 3 : comparaison entre les caractéristiques des « consultations traditionnelles » et du « dialogue avec les personnes directement concernées »</b>	
Les consultations traditionnelles sont susceptibles de :	Le dialogue avec les personnes directement concernées est susceptible de :
Supposer un dénouement avec des gagnants et des perdants	Chercher activement des rapports gagnant-gagnant et les moyens pour que chaque participant y trouve son compte
Mettre l'accent sur les différences et de polariser l'opinion en positions rivales	Explorer les possibilités de consensus et les différents intérêts, valeurs, besoins et craintes, et construire sur un terrain d'entente en s'efforçant de résoudre les conflits spécifiques
Mettre l'accent sur les résultats	Mettre l'accent sur les processus aussi bien sur les résultats que sur les problèmes afin de bâtir une identification à long terme et des engagements aux solutions ayant fait l'objet d'un commun accord
Produire des résultats perçus comme injustes, reflets de la distribution traditionnelle des pouvoirs et des ressources	Produire des résultats pouvant être jugés sur leurs mérites et qui semblent équitables et raisonnables à la plupart des personnes directement concernées
S'en tenir aux faits et aux positions	Prendre en considération aussi bien les sentiments, valeurs, perceptions et les vulnérabilités
D'ignorer l'importance de renforcer des relations et de combler les différences	Raffermir les relations existantes et en construire de nouvelles là où elles sont les plus nécessaires
Ne pas offrir de possibilités d'acquérir des connaissances	Investir dans l'acquisition de connaissances mutuelles comme point de départ des processus et des projets futurs
<i>Sources : Ackland et al. (1999)</i>	

---

**Beaucoup d'arguments sont avancés pour éviter l'implication du public. Débattre si ces idées fausses sont acceptées localement et comment il est possible d'y remédier.**

---

L'implication du public peut être un exercice très coûteux en temps et en moyens financiers. Ce problème peut faire l'objet d'une solide planification. Une proposition peut être susceptible de subir des retards et d'augmenter les dépenses si la consultation du public est inexistante ou inadéquate. Des arguments variés ont été et sont toujours avancés afin de justifier le choix d'éviter l'implication du public. Les « raisons » et les réponses les plus communes sont :





10

<p><b>C'est trop tôt ; nous n'avons pas de proposition ferme pour le moment</b></p>	<p>L'apport précoce d'informations au public minimise le risque de rumeurs erronées et destructives au sujet de la proposition. Même si le maître d'ouvrage n'a pas une idée claire des détails du projet, le fait de communiquer les objectifs de la proposition peut amener à construire une relation de confiance avec la communauté, permet au public d'apporter des idées sur les contraintes du site et des propositions alternatives et peut aider le maître d'ouvrage à imaginer un projet solide.</p>
<p><b>Cela va prendre trop de temps et coûter trop cher</b></p>	<p>L'implication du public peut être chère et demander beaucoup de temps. Si elle est intégrée au processus de planification du projet, il est possible d'éviter des prolongations excessives. Les coûts d'une non-implication du public sont probablement plus élevés en termes d'augmentation des coûts dus aux retards.</p>
<p><b>Cela va exacerber l'opposition, et le processus sera récupéré par les activistes</b></p>	<p>Ceux qui sont probablement opposés au projet ne seront pas dissuadés par l'absence de programme d'implication du public. Un tel programme permet plutôt de s'assurer que toutes les facettes du débat sont entendues. Les contestations émises par les opposants doivent être examinées à fond et doivent être traitées en fonction de leur qualité. Si les impacts ne peuvent pas être évités, l'implication du public peut aider à démontrer que les préoccupations de tous les membres de la communauté ont bien été abordés équitablement.</p>
<p><b>Nous n'entendons que les personnes sachant bien s'exprimer</b></p>	<p>Ceux qui savent bien s'exprimer, qui sont lettrés et puissants exploitent plus facilement les opportunités fournies par l'implication du public. Les organisateurs de tels programmes doivent en être conscients, et inclure des mesures permettant d'assurer l'expression et la compréhension de la « majorité silencieuse ».</p>
<p><b>Nous allons susciter l'apparition d'attentes que nous ne pouvons satisfaire</b></p>	<p>Il est nécessaire de prendre beaucoup de précautions au début du programme d'implication du public afin d'éviter l'apparition d'attentes déraisonnables. Les objectifs de l'implication du public en matière d'ÉIE et des décideurs doivent être clairement communiqués, en même temps que les décisions qui ont déjà été prises.</p>
<p><b>La communauté locale ne va pas comprendre ce qui va résulter du projet</b></p>	<p>Le manque de formation technique n'enlève pas l'intelligence et la capacité des personnes à comprendre leur propre environnement. Souvent, la connaissance que les habitants ont de leur environnement et de comment celui-ci peut être modifié est plus pertinente que les modèles théoriques.</p>



---

**Conclure brièvement en faisant référence à l'esprit d'ouverture dont les maîtres d'ouvrage doivent faire preuve pour obtenir une implication bénéfique du public.**

---

Aucun programme d'implication du public ne peut être effectif sans que le maître d'ouvrage ne s'engage sérieusement dans un dialogue à double sens avec la communauté et fasse preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de tout ce qui peut contribuer à la proposition. L'essentiel est la volonté d'écouter l'information, les valeurs et les préoccupations de la communauté, de modifier la proposition de manière à minimiser les préoccupations de cette dernière et de reconnaître la valeur des contributions apportées par la communauté.

---

**Inclure une activité pédagogique afin d'approfondir le sujet (si souhaité).**

**Résumer la présentation, en mettant l'accent sur les aspects essentiels du sujet pouvant être appliqués localement.**

---

## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources préalables pour des parties relatives à ce sujet.

Ackland A, Hyam P and Ingram H (1999) *Guidelines for Stakeholder dialogue – A Joint Venture*. The Environment Council, London (le conseil environnement, Londres)

*African High-Level Ministerial Meeting on Environmental Impact Assessment (EIA) Durban, South Africa*. Communiqué (1995)- édité par le PNUE, Nairobi

Bass S, Dalal-Clayton B and Pretty J (1995) *Participation Strategies for Sustainable Development*. IIED, Londres

Boyle J and Mubvami T (1995) *Training Manual for Environmental Impact Assessment in Zimbabwe*. Department of Natural Resources, Ministry of Environment and Tourism, Harare, Zimbabwe,

Institute of Environmental Management & Assessment (Institut de gestion et d'évaluation environnementales)(1999), *Draft Guidelines on Public Participation in Environmental Decision Making*. Institute of Environmental Management & Assessment, Lincoln, RU

Kennedy W (1999) *Environmental Impact Assessment and Multilateral Financial Institutions*. In Petts J (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment. Volume 2. Environmental Impact Assessment in Practice : Impact and Limitations (p. 97-120)* Blackwell Science Ltd. Oxford, RU

Scott D (1989) *The Quality of Environmental Decision Making; Principles and Practice of the Victorian Land Conservation Council*. Melbourne, Australie

Scott Wilson Ltd (1996) *Environmental Impact Assessment : Issues, Trends and Practice*. Environment and Economics Unit, PNUE, Nairobi

Stec S and Casey-Lefkowitz S with Jendroska J (2000) *The Aarhus Convention: an Implementation Guide*. Nations Unies, New York et Genève

Banque mondiale (1995) *Public Involvement in Environmental Assessment Requirements, Opportunities and Issues. Environmental Assessment Sourcebook Update Number 5*. banque Mondiale, Washington D.C.

*Banque mondiale (1996) The Impact of Environmental Assessment – A Review of World Bank Experience*. Banque Mondiale, Washington, D.C.

---

## Lectures complémentaires

Department of Planning and Development, Victoria (1995) *Environment Effects Statement Consultative Committees : Guidelines for Operation and Membership*, Melbourne, Australie

Davis S and Rubuka-Ngaiza N (1998) *Meaningful Consultation in Environmental Assessments*. Social Development Note No. 39, Banque mondiale, Washington D.C.

Fisher R and Ury W (1981) *Getting to Yes : Negotiating Agreement Without Giving In*. Houghton Mifflin. Boston, Mass

*Participatory Learning and Action Notes* 32 (1998) Participation, Literacy and Empowerment.\*

Petts J (1999) Public Participation and Environmental Impact Assessment. In Petts J (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment*. Volume 1 : Environmental Impact Assessment : Process, Methods and Potential (p 145-176). Blackwell Science Ltd Oxford, RU

Reitbergen-McCracken J and Narayan D (1998) *Participation and Social Assessment : Tools and Techniques*. Book and video tape. Banque mondiale, Washington D.C.

Roberts R (1995) Public Involvement : From Consultation to Participation. In Vanclay F and Bronstein D (eds) *Environmental and Social Impact Assessment* (p.221-248). John Wiley & Sons, Chichester, RU

Banque mondiale (1995) *Environment Assessment Challenges and Good Practice*. Paper No. 018. Environmental Management Series. Washington, D.C.

Banque mondiale (1998) *Social Development Update : Making Development More Inclusive and Effective*. Social Development Paper. No. 27. Washington, D.C.

*Participatory Learning and Action Notes* sont éditées par l'International Institute for Environment and Development (IIED) pour passer en revue les thèmes et les différentes approches permettant d'impliquer le public afin de définir leurs besoins et les opportunités et de mettre en place des actions pour les réaliser. Les séries mettent particulièrement l'accent sur les expériences des pays en développement. Consulter également le site internet du Resource Centre for Participatory Learning at : <http://www.rcpla.org/>

Thème 3

Implication  
du public

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 3-1 Un grand barrage est proposé dans une région rurale. Quelle technique d'implication du public peut être utilisée pour soutenir l'ÉIE du projet ? Dans quelle mesure l'approche sera-t-elle modifiée si le projet concerne une installation chimique importante dans une grande ville ?
- 3-2 À quelle démarche feriez-vous appel pour identifier l'ensemble des personnes directement ou indirectement affectées par une proposition ? Si nécessaire, comment seront sélectionnés des représentants du groupe identifié ?
- 3-3 Quels sont les besoins et les intérêts de la communauté affectée qui justifient l'importance de l'implication pour eux ? L'implication est-elle pour eux aussi importante que pour le maître d'ouvrage ?
- 3-4 « L'implication du public doit avoir lieu au stade de la définition du champ de l'étude d'impact et lorsque le dossier de l'ÉIE est complet ». Cet énoncé satisfait-il les exigences de l'implication de la communauté ?
- 3-5 Les personnes se sentent plus à l'aise dans un environnement familier. Quels endroits choisir comme lieu de réunion pour les débats, les réunions en petit comité, les réunions publiques et les expositions ? Comment ces dispositions et la mise en place de réunions vont-elles contribuer au succès de l'implication du public ?
- 3-6 Quels sont les objectifs de l'implication du public ? Quelle valeur va contribuer au succès de la mise en œuvre de la proposition ?
- 3-7 À quelles critiques à l'égard de l'implication du public vous attendez-vous et comment pouvez-vous y parer ?
- 3-8 Comment allez-vous essayer de gérer le conflit lorsqu'il apparaîtra ? Si vous deviez chercher quelqu'un pour vous aider, quelle qualité chercheriez-vous dans cette personne ?

---

### Thèmes d'intervention

- 3-1 Inviter un conférencier expert dans le domaine pour qu'il parle de ses expériences personnelles en matière d'implication du public relatives à des projets importants et mettre l'accent sur certaines questions. Combien coûte un programme typique d'implication, quelles techniques sont utilisées, quelle est leur efficacité ? Les personnes répondent-elles positivement, ces changements là ont-ils été apportés à la proposition ? Le maître d'ouvrage a-t-il soutenu le programme d'implication du public ? Quelles leçons ont été tirées de cette expérience ?

## Activité de groupe 3-1 : Implication du public

**Titre :** Préparation d'un programme d'implication du public

**Objectif :** Consolider le matériel de formation présenté à travers la présentation du programme d'implication et approfondir la réflexion sur les résultats annexes.

**Taille des groupes :** Quatre à six personnes

**Durée :** Une journée

**Ressources nécessaires :**

- Description d'une proposition servant d'étude de cas avec quelques détails concernant les impacts probables et les dispositions. Se référer au Polycopié 3-1

**Description de l'activité :**

Il sera demandé aux participants de réfléchir aux différents problèmes, et de faire le récit des travaux effectués pour atteindre les objectifs du programme d'implication du public.

En utilisant l'étude de cas et se référant au Polycopié 3-1 :

- Préparer un programme d'implication du public, montrant les objectifs du programme et les stades du processus d'ÉIE auxquels l'implication va être cherchée ;
- Indiquer comment les différentes personnes directement concernées vont être identifiées ;
- Conseiller le moment auquel le public doit commencer à être impliqué et le niveau de l'information devant être transmise ;
- Établir la liste des méthodes devant être utilisées pour :
  - informer les personnes,
  - identifier leurs préoccupations, attitudes et connaissances
  - leur donner la possibilité de participer à l'élaboration de la proposition ;
- Préparer un calendrier du projet mentionnant les ressources (humaines et financières) qui seront nécessaires ;
- Souligner les moyens permettant de s'assurer que l'information obtenue grâce à l'implication du public est utilisée de manière constructive pour améliorer la proposition ;
- Identifier les problèmes qui pourraient apparaître et les moyens permettant de les gérer ; et
- Préparer un cadre permettant d'évaluer le succès du programme.

Thème 3

Implication du public

## Groupe d'activité 3-2 : implication du public

---

**Titre :** Décisions concernant le site de l'implantation-  
quels sont les faits ?

**Objectif :** Mettre en évidence la manière dont l'implication du public peut aider à choisir le site lorsque plusieurs sites sont possibles et à faire accepter la proposition par le public.

**Taille des groupes :** quatre à six personnes

**Durée :** trois heures

**Ressources nécessaires :**

- Description brève d'un aménagement pouvant être réalisé au choix sur deux sites possibles, un court énoncé des besoins du projet, une liste des impacts probables et une description des communautés environnantes.

**Description de l'activité :**

Les sites envisageables pour un aménagement affectent plusieurs communautés et devront impliquer l'acquisition de terrains. Demander à chaque groupe de :

- Débattre sur la manière dont ils structureront l'implication du public afin de minimiser les conflits, tout en autorisant un débat informé sur les avantages respectifs des propositions ;
  - Proposer des mesures qui pourraient être prises pour anticiper les rumeurs et les déformations du sujet de ce qui pourrait être proposé ;
  - Souligner les voies par lesquelles un échange d'opinion sur des éléments fondamentaux peut être atteint, étant donné que les opposants semblent souvent avoir des idées préconçues sur les éléments fondamentaux concernant la proposition et les besoins relatifs à l'action ;
  - Détailler le type d'informations qui pourraient être demandées par les décideurs avant de prendre la décision ; et
  - Discuter les voies par lesquelles l'implication pourra contribuer à l'élaboration du projet.
-



1

### Buts et objectifs de l'implication du public

- Informer les personnes directement concernées
- Gagner leurs opinions, leurs préoccupations et leurs valeurs
- Prendre les contributions du public en considération lors de la prise de décision
- Influencer la conception du projet
- Obtenir les connaissances locales
- Augmenter la confiance du public
- Améliorer la transparence et l'obligation d'informer au cours de la prise de décision
- Réduire les conflits



2

### Niveaux d'implication du public

- Information
  - (flux d'information à sens unique du maître d'ouvrage vers le public)
- Consultation
  - (flux d'échange d'informations à double sens)
- Participation
  - (interaction avec le public)
- Négociation
  - (entretien en face à face)



3

### Les principales parties prenantes

- Les personnes concernées localement par une proposition
- Le maître d'ouvrage et les bénéficiaires du projet
- Les administrations publiques
- Les ONG
- Autres, par exemple les donateurs, le secteur privé, les centres de formation



4

### Principes de l'implication du public

Le processus doit être :

- global – couvre toutes les personnes directement concernées
- ouvert et transparent – étapes et activités font l'objet d'une bonne compréhension
- pertinent – concentre son attention sur les résultats correspondant au sujet
- juste – conduit impartialement et sans parti pris à l'égard de certaines personnes directement concernées
- sensible – aux exigences des personnes directement concernées et à leurs apports
- crédible – instaure un climat de la confiance

Thème 3

Implication  
du public



5

### **Implication du public aux stades essentiels du processus d'ÉIE**

- Étude préalable
    - déterminant les besoins et le niveau du processus d'ÉIE
  - Définition du champ de l'étude d'impact
    - identifiant les résultats essentiels et les alternatives devant être pris en considération
  - Analyse d'impact
    - identifiant les impacts significatifs et les mesures de réduction des impacts
  - Contrôle
    - appréciant et répondant au rapport d'ÉIE
  - Mise en œuvre et contrôle
    - contrôlant le suivi d'ÉIE
- 



6

### **L'élaboration d'un programme d'implication du public englobe typiquement :**

- la détermination du champ d'application
  - l'identification du public intéressé et concerné
  - la sélection des techniques appropriées
  - la prise en considération des relations avec les décideurs
  - l'apport d'effets de retour (feed-back) aux personnes directement concernées
  - l'analyse des idées apportées par les personnes concernées
  - la surveillance du budget et du calendrier
  - la confidentialité
- 



7

### **Facteurs susceptibles de diminuer l'efficacité de l'implication du public**

- pauvreté
  - habitations éloignées et rurales
  - analphabétisme
  - culture / valeurs locales
  - langues
  - prédominance du système juridique légal par rapport aux systèmes traditionnels
  - prédominance de groupes d'intérêt
  - importance de la confidentialité pour le maître d'ouvrage
- 



8

### **Principes permettant le succès de l'application des techniques d'implication du public**

- communiquer les informations appropriées
- allouer suffisamment de temps pour examiner et répondre
- fournir les opportunités / moyens appropriés à l'implication des personnes directement concernées



- répondre à toutes les contestations et préoccupations qui apparaissent
- faire connaître en retour les résultats de la contribution du public
- sélectionner les lieux et les horaires de réunion correspondant aux besoins des personnes directement concernées



9

#### Principes permettant de minimiser les conflits

- impliquer toutes les personnes directement concernées
- établir des canaux de communication
- décrire la proposition et ses objectifs
- écouter les préoccupations et les intérêts des personnes affectées
- traiter les personnes avec justice et impartialité
- faire preuve de sensibilité et de souplesse
- réduire les impacts et compenser les pertes et les dommages
- prendre connaissance des préoccupations et faire connaître les effets en retour



10

#### Raisons habituellement données pour éviter l'implication du public

- c'est trop tôt
- cela prendra trop de temps et sera trop coûteux
- cela exacerbera l'opposition
- nous n'entendrons que ceux qui savent bien s'exprimer
- nous allons susciter des attentes
- les personnes ne vont pas comprendre

## Outils et techniques utilisés pour l'implication du public

Technique	Description et usages	Avantages	Inconvénients
<b>Niveau 1 : Instruction et communication d'informations</b>			
Imprimés / brochures	Utilisés pour véhiculer l'information. Faire preuve de prudence lors de la distribution.	Utilisés pour atteindre un large public, un public ciblés.	L'information peut être incomprise ou mal interprétée.
Bulletin d'information	Peut impliquer une série de publications. Faire preuve de prudence lors de la distribution.	Contact continu, format souple, peut aborder la mutation des besoins et des publics.	Le bulletin d'information ne sera pas lu par tous.
Présentation d'objets / expositions libres	Placées dans les lieux publics pour véhiculer l'information.	Peut être regardé à loisir au moment souhaité. Les représentations graphiques peuvent aider à visualiser les propositions.	L'information peut ne pas être comprise ou être mal interprétée.
Article dans la presse locale	Véhicule l'information au sujet d'une activité proposée.	Une forme de publicité. Potentiellement bon marché. Un moyen d'atteindre le public local.	Le tirage peut être limité.
Article dans la presse nationale	Véhicule l'information au sujet d'une activité proposée.	Pour atteindre un public très large.	À moins qu'une activité n'ait atteint une envergure nationale, cette forme n'est que d'un intérêt limité.
Visites de site	Fait connaître une expérience de première main d'une activité et des résultats connexes.	Des résultats sont montrés à l'heure actuelle à travers des exemples réels.	Difficulté d'identifier un site qui présente exactement tous les problèmes.
<b>Niveau 2 : Observation sur les expériences passées</b>			
Présentation d'objet / expositions avec présence de personnel	Placées dans les lieux publics pour véhiculer l'information. Personnel disponible.	Peut être visionnée à loisir au moment souhaité. Les représentations graphiques peuvent aider à visualiser les propositions. Des groupes particuliers peuvent être guidés.	Demande une disponibilité importante du personnel.
Ligne téléphonique pourvue de personnel	Permet de téléphoner pour obtenir des informations, poser des questions ou faire des commentaires sur la proposition et ses résultats.	Facile d'accès pour les personnes souhaitant participer et faire connaître leurs commentaires. Donne l'impression d'accessibilité.	Il se peut que cette forme ne soit pas aussi bonne qu'un débat face à face. Le personnel peut ne pas avoir suffisamment de connaissances pour répondre à toutes les questions.
Internet	Habituellement utilisé pour véhiculer l'information ou inviter à une réaction. Des forums en ligne et des groupes de discussion peuvent être mis en place.	Public potentiel dans son ensemble. Méthode pratique pour les personnes ayant un accès au réseau Internet.	Toutes les parties n'ont pas accès au réseau Internet.

**Outils et techniques utilisés pour l'implication du public**

Réunions publiques	Utilisées pour l'échange d'informations et de points de vue.	Permet de rencontrer d'autres personnes directement concernées. Montre que le maître d'ouvrage souhaite rencontrer d'autres personnes intéressées.	Peut être compliqué, imprévisible et intimidant. Éventualité de prise d'assaut par des groupes d'intérêts.
Enquêtes, interviews et questionnaires	Utilisés pour obtenir des informations et des opinions. Peuvent être réalisés individuellement, conduits par des entretiens en face à face, par courrier ou par téléphone.	Les enquêtes confidentielles peuvent permettre d'obtenir des réponses plus sincères. Peuvent identifier les connaissances existantes et les préoccupations.	Le taux de réponse peut être très bas. Les réponses peuvent ne pas être représentatives.

**Niveau 3 : Implication et consultation**

Atelier	Utilisé pour fournir des informations de base, débattre des contestations en détail et résoudre les problèmes.	Crée un échange ouvert d'idées. Peut donner lieu à des contestations complexes et donner à réfléchir aux contestations, en profondeur. Peut être ciblé.	Seul un petit groupe d'individus peut participer. Un grand nombre d'intérêts ne peut être représentée.
Porte ouverte	Les locaux sont fournis par exemple sur place ou dans des bâtiments opérationnels ouverts au public permettant aux personnes de se renseigner sur la proposition et de donner des informations sur les expériences passées.	Peut être visité à loisir au moment souhaité.	La préparation et la mise en place de l'équipe de l'opération porte ouverte peuvent demander beaucoup de temps et des moyens financiers.

**Niveau 4 : Implication prolongée**

Service consultatif communautaire / groupe de liaison	Personnes représentant des intérêts particuliers ou des domaines spécialisés, cela signifie que des dirigeants de la communauté se rassemblent pour discuter des problèmes.	Permet de considérer les problèmes de manière détaillée et mettre le processus décisionnel et les éléments complexes impliqués au premier plan.	Tous les intérêts peuvent ne pas être représentés. Demande un engagement permanent des participants.
Jury de citoyens	Groupe de citoyens réunis pour réfléchir à un problème. Les preuves sont reçues par des témoins spécialistes. Rapport produit à partir des opinions du jury.	Permet de prendre en considération les problèmes en détail sur une période relativement courte.	Tous les intérêts peuvent ne pas être représentés. Un temps limité peut être alloué aux participants afin de prendre complètement en considération les informations reçues.
Procédé permettant de parvenir à une vision d'ensemble (visioning)	Permet de développer une vision partagée de l'avenir.	Développe une vue commune des besoins futurs.	Manque de contrôle sur les résultats. Besoin d'être utilisé tout au début du processus décisionnel.

Source : *Institute of Environmental Management and Assessment (1999)*



---

# **Thème 4**

## **Étude préalable**

---

**Introduction**

**Check-list**

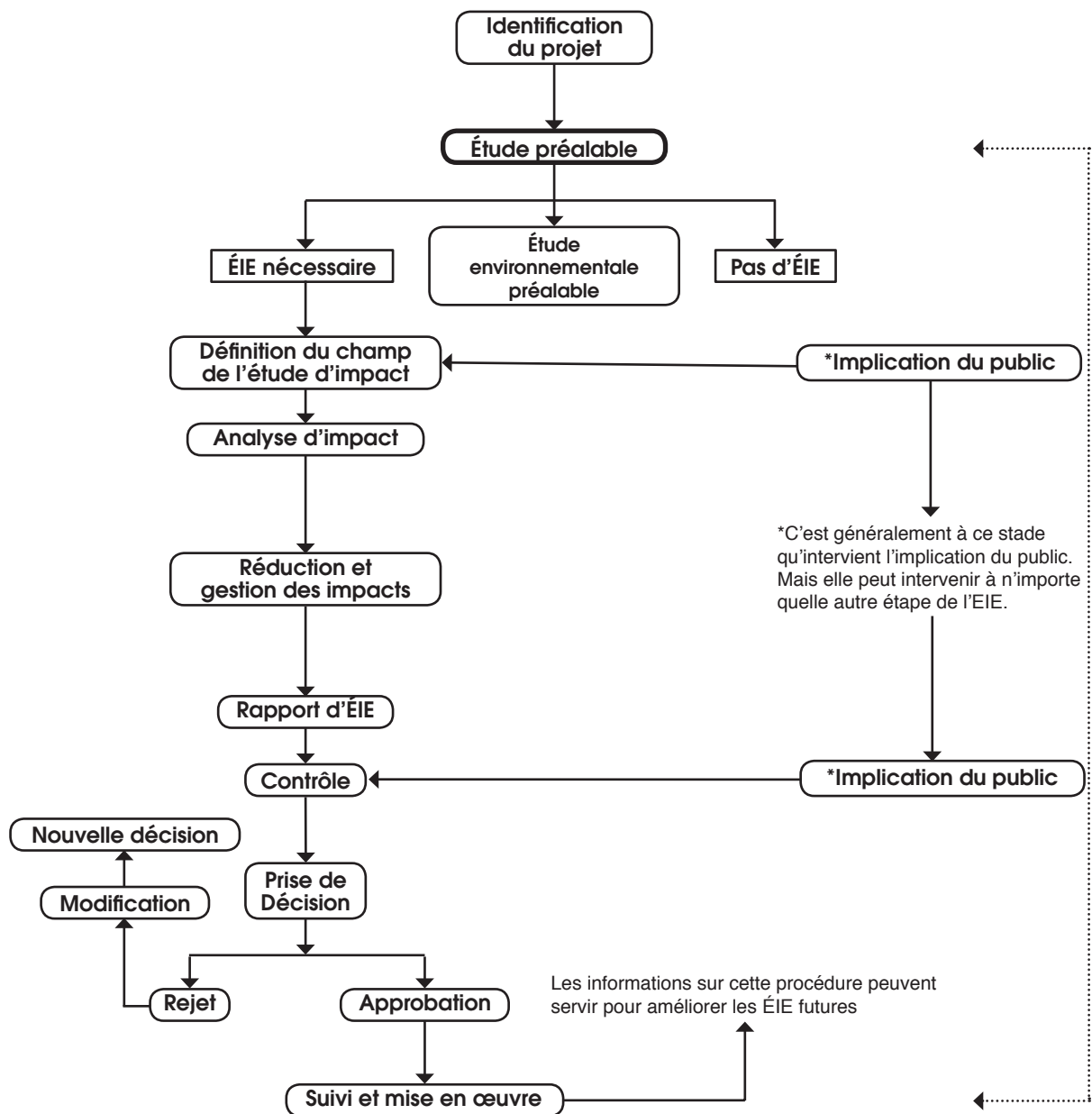
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 4 – Étude préalable

### Objectifs

Introduire le concept de l'étude préalable.  
Décrire les différentes procédures et méthodes utilisées pour conduire l'étude préalable et comparer leurs points forts et leurs points faibles.  
Mettre l'accent sur l'importance de la « portée » en matière de sélection préalable.

---

### Importance

L'étude préalable détermine si oui ou non une proposition devra faire l'objet d'une ÉIE et, le cas échéant, le niveau d'analyse nécessaire. Ce processus permet de mettre en œuvre l'ÉIE avec clarté et assurance, apportant la certitude qu'elle n'entraîne ni d'examen excessif ni de négligence à l'égard d'une proposition justifiant un examen.

---

### Temps imparti

Deux heures (sans activité pédagogique)

---

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- description de la pratique actuelle en vigueur pour les études préalables (là où elles existent) et comment elles s'intègrent au processus d'ÉIE ;
- responsabilités et rôles des différentes parties participant à l'étude préalable ;
- exigences légales, listes de projets inclus (et exclus), seuils de critères, aperçus environnementaux, directives pour évaluer l'importance, etc, utilisés au cours de l'étude préalable ;
- exemple de conduite de l'étude préalable (localement si possible), d'application des mécanismes, de rapports complets, avec la décision finale de l'étude préalable ;
- coordonnées des personnes, des agences, des organisations et de centres d'informations/des systèmes de données, en mesure de fournir une assistance en rapport avec l'étude préalable. ; et
- autres ressources pouvant être disponibles, telles que des vidéocassettes, des articles de journaux, des logiciels, des listes d'intervenants et des études de cas.



## Plan de la session

---

**Accueillir les participants en vous présentant et en les amenant à se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

Ce sujet introduit les différentes procédures et méthodes permettant d'identifier si oui ou non une proposition devra faire l'objet d'une ÉIE. Il examine leurs points forts et leur point faibles relatifs et permet aux participants de se familiariser avec le concept de « portée » de l'impact et de son importance pour le déclenchement de l'ÉIE au niveau approprié.

---

**Introduire l'objectif de l'étude préalable. Souligner les caractéristiques et les résultats du processus de l'étude préalable, en faisant remarquer que l'ÉIE globale n'est obligatoire que pour certains types de projets importants. Mentionner que, dans quelques systèmes d'ÉIE, les étapes de l'étude préalable et de la définition du champ de l'étude d'impact se déroulent, pour partie, simultanément (voir aussi sujet 5 – Définition du champ de l'étude).**

---



1

L'étude préalable est le premier stade du processus d'ÉIE. Cette étape est nécessaire, sous une forme ou sous une autre, en raison du nombre important de projets et d'activités susceptibles de faire l'objet d'une ÉIE. L'étude préalable a pour objectif d'identifier les propositions qui nécessitent une ÉIE. Elle vise aussi à s'assurer que la forme ou le niveau de l'ÉIE est proportionné à l'importance des questions soulevées par une proposition.

La conduite de l'étude préalable implique ainsi de déterminer à l'avance les impacts attendus d'une proposition sur l'environnement et de leur importance respective. Pour ce, il faut un minimum d'informations de base sur la proposition et le site prévu. Le temps pris pour réaliser l'étude préalable dépendra du type de proposition, de l'environnement et du site ainsi que du degré d'expérience ou de compréhension des effets potentiels. La plupart des propositions peuvent faire l'objet d'études préalables très rapides (une heure ou moins) mais certaines d'entre elles prendront plus de temps et quelques-unes exigeront une étude préalable approfondie ou une évaluation initiale.

De la même manière, la plupart des propositions n'auront que peu ou pas d'impact et seront étudiées en dehors du processus d'ÉIE. Un plus petit nombre exigera une évaluation supplémentaire. Seul un nombre réduit de propositions, en général des projets très importants, justifieront une ÉIE complète parce qu'ils sont connus ou parce qu'ils sont susceptibles d'avoir des impacts nuisibles importants sur l'environnement – notamment sur la santé et la sécurité humaines, les espèces rares ou menacées, les zones protégées, les écosystèmes fragiles ou précieux, la diversité biologique, la

Thème 4

Étude préalable



2

qualité de l'air et de l'eau, ou le style de vie et les moyens de subsistance des communautés locales.

Le processus d'étude préalable peut déboucher sur un des quatre résultats suivants :

- aucun niveau complémentaire d'ÉIE n'est requis ;
- une ÉIE complète et détaillée est requise ;
- une ÉIE plus limitée est requise (souvent nommée évaluation préliminaire ou initiale) ; ou
- une étude supplémentaire est nécessaire pour déterminer le niveau de l'ÉIE requise (c'est ce qu'on appelle souvent l'évaluation ou étude environnementale préliminaire (ÉEP).



3

L'étude préalable est à la base de la définition du champ de l'étude, qui permet d'identifier les principaux impacts à examiner et de fixer les termes de référence de l'ÉIE. Beaucoup de systèmes d'ÉIE comportent des études préalables formelles et des procédures de définition du champ de l'étude d'impact (étude de champ). Dans certains cas, cependant, ces termes sont utilisés dans un sens différent ou laissés à la discrétion du maître d'ouvrage (comme pour la définition du terme « scoping » (définition du champ de l'étude) dans la Directive européenne sur l'ÉIE). Il est ainsi possible que la définition de l'étude de champ et l'étude préalable se chevauchent, par exemple lorsqu'on réalise une étude supplémentaire (ou ÉEI) pour déterminer si l'importance des impacts potentiels justifie ou non une ÉIE complète.

---

**Débattre des différentes procédures et méthodes utilisées pour étudier les propositions, en insistant sur leurs avantages et leurs inconvénients. Indiquer comment on peut les combiner, dans le cadre d'une approche globale de l'étude préalable, ou les étendre à l'évaluation préliminaire.**

---



4

Les conditions pour l'étude préalable et la procédure qui doit être suivie, sont souvent définies par la loi ou les règlements applicables en matière d'ÉIE. Dans beaucoup de cas, les propositions auxquelles l'ÉIE s'applique sont énumérées dans une annexe. Habituellement, le maître d'ouvrage est responsable de la réalisation de l'étude préalable bien que, dans certains systèmes d'ÉIE, elle peut-être unis en œuvre par l'autorité compétente quelles que soient les conditions, l'étude préalable devrait survenir, dès que possible, dans le développement de la proposition afin que le maître d'ouvrage et les autres participants soient conscients des obligations de l'ÉIE. Cela devra être appliqué systématiquement et uniformément (de sorte que les mêmes décisions soient prises si d'autres conduisent le processus de l'étude préalable).

Les procédures du tri préliminaire appliquées dans ce but peuvent être classées dans deux grandes catégories dont les approches se recoupent partiellement :

- *L'approche normative ou uniformisée* – la législation et la réglementation dressent une liste qui détermine quels projets sont soumis ou non à l'ÉIE ;

- *L'approche discrétionnaire ou personnalisée* – les propositions sont évaluées sur une base individuelle ou au cas par cas, en utilisant les recommandations données à titre indicatif.

Les méthodes particulières employées pour réaliser une étude préalable incluent :

- La définition juridique (ou politique) des propositions susceptibles de faire l'objet d'une ÉIE ou non ;
- L'inscription sur une liste de projets (avec ou sans seuil) pour lesquels une ÉIE est automatiquement requise.
- L'établissement d'une liste des activités « exclues » n'exigeant pas d'ÉIE parce qu'elles n'ont pas de portée significative ou parce qu'elles en sont exemptées par la loi (par exemple les activités de sécurité nationale ou les activités d'urgence) ; et
- L'établissement de critères utilisés au cas par cas pour l'étude préalable des propositions afin d'identifier celles qui nécessitent une ÉIE en raison de l'importance potentielle de leurs effets sur l'environnement.

Les approches normatives et discrétionnaires ont chacune leur raison d'être et leurs procédures spécifiques peuvent être combinées en une procédure globale (telle que celle montrée dans la figure 1). Quand il existe des listes de projets soumis ou non à l'ÉIE, la décision sera, dans la plupart des cas, évidente. Cependant, dans certains cas, les propositions se situent à la limite des seuils indiqués sur une liste, dans d'autres cas, leur impact sur l'environnement est incertain ou difficile à déterminer au premier abord. Dans ce genre de situation, il convient de procéder à une étude préalable au cas par cas, en appliquant des lignes directrices indicatives et des critères pertinents. Cette approche donne au maître d'ouvrage, ou à l'autorité compétente, une plus grande latitude que l'utilisation d'une liste à caractère impératif.



5

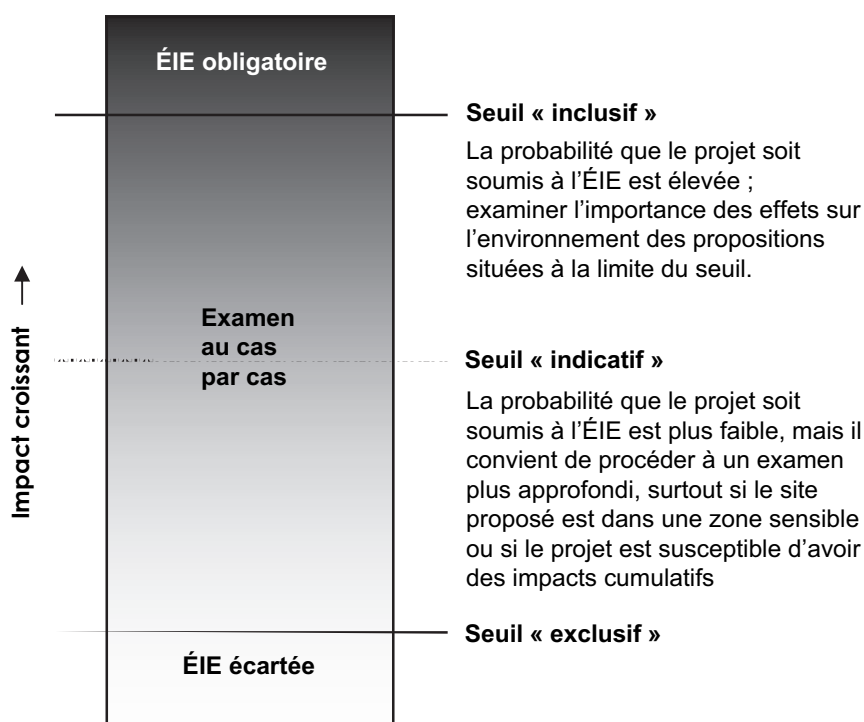


Figure 1 : Cadre pour l'étude préalable

Thème 4

Étude préalable



6

Dans ce cadre, l'étude préalable est un processus souple qui peut même constituer une espèce d'ÉIE préliminaire. Cette « extension de l'étude préalable » inclut :

- L'examen environnemental préliminaire – nécessaire quand l'impact sur l'environnement d'une proposition est incertain ou inconnu (par ex. nouvelles technologies ou zones encore inexploitées) ;
- La revue de l'environnement – évaluation rapide des problèmes et impacts environnementaux liés au projet ; et
- L'étude préalable par catégorie – examen collectif d'un ensemble de petits projets ou d'activités répétitives, quand les effets sur l'environnement et les moyens de réduction sont connus mais les impacts peuvent se cumuler (par ex. opération de dragage, rectification du tracé d'une route, stabilisation des accotements).

---

**Débattre de l'utilisation des listes de projets et de seuils, en insistant sur leurs forces et faiblesses. Se demander dans quelle mesure on peut les utiliser au plan local.**

---

Les listes de projets sont largement utilisées pour l'étude préalable des propositions. Il y a deux types de listes. La plupart sont des listes « inclusives » qui décrivent les types de projets et des niveaux de seuil connus ou considérés comme ayant une portée ou des impacts sérieux sur l'environnement. La plupart du temps, les projets qui figurent sur une liste et atteignent les seuils fixés sont automatiquement soumis à une ÉIE complète et approfondie. Quelques systèmes d'ÉIE dressent aussi une liste d'activités « dispensées » parce que leur impact est considéré comme relativement faible, voir nul.

Les listes « inclusives » utilisées par les différents pays et agences internationales varient de par leur contenu, leur exhaustivité, leurs niveaux de seuil et leurs exigences. Certains systèmes d'ÉIE prévoient une échelle des seuils spécifique à chaque type de projet obligatoirement soumis à l'ÉIE. Les autres projets susceptibles d'être soumis à une ÉIE font l'objet d'un examen individuel basé sur les critères d'importance, comme le niveau d'émission ou la proximité de zones sensibles et protégées. Au plan international, les textes suivants sont souvent considérés comme des références :

- Annexes 1 et 11 de la Directive européenne sur l'ÉIE, qui établit des listes des projets qui sont obligatoirement soumis à une ÉIE et de ceux qui en sont dispensés ; et
- Annexe E de la Directive opérationnelle de la Banque Mondiale sur l'ÉE, qui explique et fournit un cadre pour les études préalables.

La Banque Mondiale explique que l'utilisation de ces listes est une aide fiable pour classer les propositions dans une des trois catégories (voir encadré 1) :

- Projets nécessitant une ÉIE complète en raison de leurs effets environnementaux probables (voir encadré 2) ;
- Projets ne nécessitant pas d'ÉIE complète mais justifiant une évaluation complémentaire (voir encadré 3) ; et
- Projets ne nécessitant pas d'analyse environnementale complémentaire (par exemple santé et nutrition, développement des ressources institutionnelles et humaines et assistance technique)

La liste de projets constitue un cadre standardisé qui permet de procéder à l'étude préalable des propositions. Cette approche est facile à appliquer, au moins sous ses formes les plus simples, pour identifier le type et la taille des projets pour lesquels une ÉIE est obligatoire ou, du moins, pour lesquels une ÉIE sera sans doute requise. Cependant, il faut utiliser les listes de projets avec précaution et sans perdre de vue leurs points faibles, surtout si elles constituent la base unique de l'étude. Il est possible d'éviter l'application automatique de l'ÉIE à des propositions en maintenant ces dernières un peu en dessous des seuils fixés ; par exemple, construire une section de voie principale de 19 km lorsque le seuil «d'inclusion» est de 20 km. Les listes secondaires des projets ou les autres procédures de l'étude préalable permettent de faire en sorte que de telles propositions fassent cependant l'objet d'un niveau d'ÉIE adapté.

La Banque mondiale, ainsi que l'expérience internationale de l'ÉIE incitent à la souplesse dans le recours aux listes de projets pour les propositions des études préalables. Il est nécessaire de prendre en compte le site et le contexte du projet ainsi que son envergure. Un barrage hydraulique à basse chute ou une carrière de petite taille (<100ha) ne méritent normalement pas d'ÉIE complète (si l'on se réfère par ex. aux listes de l'annexe E de la Banque mondiale). Cependant, la proposition peut être classée autrement si elle est située dans ou à proximité d'un écosystème fragiles et irremplaçable, ou à proximité de ressources qui font partie du patrimoine naturel, si elle implique le déplacement des personnes particulièrement vulnérables ou difficiles à reloger, ou encore si elle a des impacts cumulatifs évidents (par ex. une série de carrières ou de barrages). Les méthodes utilisables dans ce genre de situations sont présentées ci-après.

S'il y a lieu, la liste des projets doit être révisée et mise à jour régulièrement pour y intégrer l'expérience accumulée et répondre aux nouvelles demandes. L'actualisation des listes de projets et de seuils doit, si possible, être le résultat d'un processus de concertation entre les administrations publiques, l'industrie et le public. Quand on dresse une liste, il convient de veiller à ne pas recopier, purement et simplement, des modèles développés ailleurs sans les revoir et les adapter aux besoins. Les listes de projets sont conçues en fonction des caractéristiques physiques spécifiques et du niveau de développement d'un pays ou d'une collectivité territoriale et ne peuvent pas être transposées sans modifications.

Thème 4

Étude préalable

**Encadré 1 : étude environnementale préalable – classification de la Banque mondiale**

- Catégorie A : projets susceptibles d'avoir d'importants impacts nuisibles sur l'environnement sérieux (c'est-à-dire irréversibles, affectant des minorités ethniques vulnérables, impliquant un déplacement de population, ou affectant des sites du patrimoine culturel), divers ou sans précédents ou encore qui touchent une étendue beaucoup plus large que celle du site d'implantation et du chantier. L'ÉIE complète est obligatoire.
- Catégorie B : projets dont les impacts nuisibles probables sont plus limités que ceux des projets de la catégorie A, ce qui signifie qu'il y a peu ou pas du tout d'impact irréversible, qu'ils sont limités au site et que les mesures de réduction peuvent être conçues plus facilement que pour les projets de catégorie A. En général, on réalise une ÉIE limitée pour identifier les mesures de réduction des impacts et de gestion, et pour les intégrer aux projets.
- Catégorie C : projets dont les effets nuisibles sont minimales ou nuls. L'ÉIE n'est pas demandée.

Source : Banque mondiale (1993)

**Encadré 2 : projets de catégorie A / définition de la Banque mondiale**

Les projets ou les éléments inscrits sur cette liste sont très probablement accompagnés de nuisances pour l'environnement qui justifient leur classification dans la catégorie A :

- les barrages et les réservoirs
- les projets forestiers et d'exploitation forestière
- les installations industrielles (de grande envergure)
- les travaux d'irrigation, de drainage et de contrôle des crues (de grande envergure)
- l'extraction des minéraux (pétrole et gaz inclus)
- la construction de ports et de zones portuaires
- le défrichage et développement de nouveaux terrains
- le relogement et le lotissement de nouveaux terrains
- l'aménagement du bassin d'une rivière
- la construction de centrales thermiques et hydrauliques
- la fabrication, le transport et l'utilisation de pesticides
- toutes les autres matières dangereuses ou toxiques

Source : Banque mondiale (1993)

**Encadré 3 : projets de catégorie B / définition de la Banque mondiale**

Pour les impacts des projets et des éléments suivants, une analyse plus limitée est suffisante :

- Industries agroalimentaires
- Transmission électrique
- Aquaculture et drainage (petite envergure)
- Irrigation et drainage (petite envergure)
- Energie renouvelable
- Raccordement des zones rurales au réseau de distribution d'électricité
- Tourisme
- Approvisionnement hydraulique rural et système sanitaire
- Projets de bassin d'alimentation (gestion ou réhabilitation)
- Projets de réhabilitation, de maintenance et d'amélioration (de petite envergure)

Source : Banque mondiale (1993)



4-1

Le Polycopié 4-1 présente un exemple de liste de projet pour l'étude préalable (Fiche 4-1).

**Débattre de l'utilisation des lignes directrices et critères de l'étude préalable au cas par cas, en insistant sur les contraintes et problèmes posés par cette approche. Examiner les possibilités d'application au plan local.**

On réalise une étude préalable au cas par cas quand l'impact sur l'environnement d'une proposition est incertain ou difficile à déterminer. En général, on applique cette procédure aux propositions qui se rapprochent des seuils établis pour les listes de projets. D'autre part, on peut aussi l'utiliser pour des propositions qui restent bien en dessous des seuils, mais dont le site est dans une zone sensible ou dont les effets sont susceptibles d'être amplifiés en se combinant à ceux d'autres projets déjà réalisés. Le cadre présenté dans la figure 1 consiste à passer au crible les projets en les faisant passer, à chaque étape, à travers une trame de plus en plus fine. Il constitue une référence internationale en matière de bonne pratique.



7

Les critères pour l'étude préalable au cas par cas varient d'un pays à l'autre. Cependant, ils sont, en général, basés sur un certain nombre de caractéristiques communes destinées à prendre en compte l'importance des impacts environnementaux. Ces éléments communs sont, notamment, le site, la fragilité de l'environnement, les effets sociaux ainsi que les effets sur la santé. On peut se référer à la liste des critères pour l'étude préalable établie par la Directive européenne qui s'applique aux projets pour lesquels l'ÉIE n'est pas obligatoire.



8

On peut adapter ces critères pour l'étude préalable au cas par cas et tester les projets en prenant en compte de :

- la situation à proximité de surfaces protégées ou classées ou dans des paysages qui font partie du patrimoine ;
- l'utilisation des sols ;
- l'abondance relative, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles ;
- la capacité d'absorption de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones humides, côtières, aux zones montagneuses et forestières ; et

Thème 4

Étude préalable



- les zones pour lesquelles *les normes environnementales ont déjà été dépassées*.

En utilisant les critères présentés ci-dessus, on peut intégrer les considérations de développement durable à l'étude préalable au cas par cas. Cependant cette approche demande une quantité considérable d'informations sur l'environnement, qui souvent n'est pas disponible lors des premières étapes du projet. Dans ce genre de situation, il se peut que l'appréciation de l'incidence d'une proposition sur l'environnement ne soit basée que sur une décision qualifiée et il convient de laisser la porte ouverte à une révision de la décision quant à une étude préalable pour le cas où les informations obtenues par la suite montreraient que cette décision était erronée. (On peut, par exemple introduire un dispositif qui permet de renvoyer le projet à l'étape de l'étude préalable).

---

**Débattre du recours à l'étude préalable approfondie et à l'évaluation préliminaire, attirer l'attention sur les contraintes à prendre en compte et les problèmes à aborder. Examiner dans quelle mesure cette approche est applicable au contexte local.**

---

Certaines propositions peuvent faire l'objet d'une étude préalable ou d'une évaluation préliminaire (parfois appelée ÉIE préliminaire). On peut recourir à une telle approche quand les méthodes de l'étude préalable décrites précédemment ne permettent pas de déterminer avec un degré de certitude suffisant si un projet doit être ou non soumis à une ÉIE ; par exemple, quand un projet utilise une technologie nouvelle, quand son site se trouve dans une zone proche de l'état naturel ou frontalière, ou quand il entraîne des déversements, dans un plan ou cours d'eau qui surpassent les normes sanitaires et environnementales. Souvent, un tel processus est en lui-même suffisant pour satisfaire aux normes d'ÉIE du pays. Dans ce cas, ses résultats et les mesures de réduction d'impacts nécessaires doivent faire l'objet d'un rapport d'étude préalable.



9

Ce type d'ÉIE préliminaire peut obliger le maître d'ouvrage ou les autorités compétentes à rassembler une quantité considérable d'informations. L'encadré 4 présente une check-list résumée des informations nécessaires pour réaliser une telle étude. Elle est accompagnée d'une trame de critères et de questions qui peuvent constituer une aide précieuse dans la conduite de l'ÉIE préliminaire (voir annexe 1). Basée sur les pratiques australiennes et néo-zélandaises, elle propose une procédure détaillée de l'étude préalable approfondie ou d'évaluation préliminaire. Quand et là où il y a lieu de le faire, on peut l'adapter pour en faire un usage plus large combiné avec les méthodes présentées ci-dessous.

**Encadré 4 : Informations nécessaires pour réaliser une étude préliminaire d'ÉIE**

- description de la proposition
- politiques, plans et règlements applicables, notamment les normes et objectifs en matière d'environnement
- caractéristiques de l'environnement, notamment l'utilisation de terres, les ressources importantes, les fonctions écologiques fragiles, la pollution et le niveau des émissions, etc.
- impacts potentiels de la proposition et leur importance probable
- degré de préoccupation du public au sujet du projet.



## Évaluation Environnementale Préliminaire (ÉEP)

Certains systèmes d'ÉIE requièrent une ÉEI quand les procédures habituelles de l'étude préalable ne permettent pas d'identifier les impacts potentiels d'un projet sur l'environnement. En général, l'ÉEP est une étude peu onéreuse qui nécessite des informations déjà disponibles. Elle utilise les procédures et méthodes de l'ÉIE, simplifiées à cet effet. (Les thèmes suivants traiteront de manière approfondie les différentes étapes de ces procédures et méthodes).

Ainsi, une définition du champ de l'étude rapide, basée sur une consultation de la population des administrations locales permet d'identifier les principaux problèmes. Il convient d'effectuer une visite du site ou de la zone d'implantation pour étudier la situation actuelle et collecter des données de référence. On utilise des méthodes simples, comme une check-list ou une matrice, pour identifier les impacts et les mesures de réduction nécessaires. En fonction des résultats, le rapport d'ÉEP peut servir, soit de rapport pour la définition du champ d'étude si le projet est soumis à une ÉIE complète, soit de base à un plan de gestion environnementale quand il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à un examen plus approfondi.

L'ÉEP est une étude préliminaire d'ÉIE qui :

- décrit la proposition et son contexte environnemental ;
- envisage des alternatives pour accroître les effets positifs sur l'environnement ;
- prend en compte les préoccupations des communautés locales ;
- identifie les effets potentiels sur l'environnement ;
- identifie les mesures de réduction des effets nuisibles ; et
- prévoit, si nécessaire, les plans de surveillance et de gestion de l'environnement.

### Exposé environnemental

« L'exposé environnemental » a été mis au point par le PNUD comme outil interne destiné à intégrer les considérations environnementales dans ses propositions, tant au niveau des projets que des stratégies (voir sujet 15 – orientations futures). Au sens strict, l'exposé environnemental n'équivaut pas à une étude préliminaire d'ÉIE. Cependant, il est constitué d'étapes similaires, implique les principales parties prenantes et a la même finalité. Une équipe multidisciplinaire de spécialistes peut réaliser un tel exposé environnemental très rapidement. Il consiste en un enchaînement structuré de questions, il puise essentiellement dans les principales sources de données, la structure et la longueur du document produit sont définies par des lignes directrices strictes.

Le PNUD utilise l'exposé général au stade de la formulation des propositions. Il conduit à l'identification précoce des éléments suivants :

Thème 4

Étude préalable



10

- Les données environnementales et sociales de référence de la zone affectée par le projet ;
- Les principaux impacts environnementaux et socio-économiques et les opportunités qu'offre la mise en œuvre de la proposition ;
- La modification du projet ou les alternatives proposées ; et
- Les mesures nécessaires pour traiter les impacts et problèmes environnementaux.

L'objectif de l'exposé est d'intégrer les objectifs environnementaux dans la conception du projet, plutôt que de produire un rapport. L'exposé environnemental est désormais considéré comme un outil de conception de programmes efficace et, surtout, comme un moyen de remplacer le recours aux check-lists, parfois devenu un peu trop automatique dans la pratique de l'ÉIE. Jusqu'à présent cependant, l'exposé environnemental a été peu testé en dehors des initiatives du PNUD. Le matériel pédagogique proposé à la fin de ce thème inclut une copie de la table des matières du manuel sur les exposés environnementaux (fiche 4-2), on peut l'étudier, à la lumière des commentaires ci-dessus.



4-2

### Étude préalable par catégories

On peut procéder à une étude par catégories des projets ou activités dont on connaît suffisamment bien les effets sur l'environnement ainsi que les mesures de réduction correspondantes. Certains pays, comme le Canada (aux niveaux fédéral et provincial) ont recours à cette approche, dont on retrouve aussi certains aspects dans la procédure d'ÉIE de la Banque mondiale (voir encadré 3). On l'applique aux petits projets de routine dont les caractéristiques sont bien connues et identiques d'un projet à l'autre, comme les opérations de dragage, l'aménagement de caniveaux, et la rectification du tracé de routes existantes.

Une étude préalable par catégorie permettra de fournir des informations sur les impacts et les mesures de réduction de ces projets. Le rapport qui en découlera servira de modèle de conduite pour les futures études préalables des projets de même type. Cela ne dispense pas le maître d'ouvrage et les autorités compétentes de leur responsabilité d'effectuer l'étude préalable et, si nécessaire, de consigner les informations supplémentaires sur les effets cumulatifs et spécifiques aux sites dans un rapport d'évaluation par catégorie ou de préparer un document séparé si un projet ne satisfait pas à toutes les exigences convenues auparavant pour les mesures de réduction. Cependant, l'évaluation par catégories permet toutefois, de simplifier considérablement et de rationaliser le processus de l'étude préalable.

---

### Débattre du mode de déclenchement de la procédure de l'étude préalable et du choix du niveau d'ÉIE à réaliser, en fonction des problèmes qu'elle fait apparaître

---

Sauf quand la loi les en dispense, tous les projets doivent faire l'objet d'une étude préalable pour déterminer s'ils doivent faire, ou non, l'objet d'une ÉIE. En raison du nombre des projets à examiner, il faut que la procédure de l'étude préalable soit efficace, transparente et solide. Dans la plupart des systèmes d'ÉIE, le maître d'ouvrage, ou l'autorité compétente, sont responsables de tous les aspects du processus de l'étude préalable, du déclenchement de la décision finale, à savoir si une ÉIE est nécessaire ou non et, le cas échéant, à quel niveau. Ce processus doit, normalement, respecter les lois et normes applicables.

Les systèmes d'ÉIE les plus sophistiqués prévoient à cet effet de nombreux mécanismes de contrôle, tels :

- la notification au public et la consignation par écrit des décisions de l'étude préalable ;
- l'accès aux informations et documents correspondants ; et, dans certains cas,
- la possibilité, ouverte aussi aux tiers, de faire appel de la décision quand on considère que la procédure n'a pas été appliquée correctement.

---

### Rappeler brièvement les résultats du processus de l'étude préalable, en se référant au diagramme du processus d'ÉIE.

---

Normalement, l'étude préalable débouche sur l'un des quatre résultats suivants:

- il n'y a pas lieu de poursuivre la procédure d'ÉIE - la proposition a un impact minime ;
- il convient de réaliser une étude préliminaire - la proposition aura un impact environnemental auquel il convient de remédier mais pour lequel il existe des possibilités de réduction ;
- il convient de réaliser une ÉIE approfondie pour compléter le processus de l'étude préalable - la proposition pourrait avoir un impact environnemental important ; ou
- il faut réaliser une ÉIE - les effets potentiels du projet sur l'environnement sont incertains ou ne peuvent être déterminés avec suffisamment de précision.

Certains types de projets tombent automatiquement dans l'une de ces catégories. Par exemple, de grands barrages, les centrales électriques, les



11

raffineries ont presque toujours des effets importants sur l'environnement et exigent donc une ÉIE approfondie. En revanche, les projets de développement social ou de santé publique nécessitent rarement une évaluation complémentaire. On peut entreprendre une étude de sélection préalable approfondie (ou une ÉEI) pour les propositions dont les impacts potentiels sur l'environnement ne sont pas facilement identifiables.

Pour les propositions qui nécessitent une ÉIE plus approfondie, l'étape suivante consiste à identifier les principaux problèmes et impacts à analyser. Le processus qui permet d'identifier ces problèmes est appelé « définition du champ de l'étude ». Il fait l'objet du thème 5 – Définition du champ de l'étude.

---

**Prévoir une activité pour renforcer l'étude de la thématique.**

**Conclure en résumant la présentation et en insistant sur les parties applicables localement.**

---

## Annexe 1 : critères déterminant les besoins en matière d'étude d'impact sur l'environnement et son niveau

### Caractéristiques de l'environnement concerné

Éléments à prendre en considération :

- S'agit-il ou pourrait-il s'agir d'une partie d'une zone protégée (aussi bien dans le cadre d'un traité international) ?
- S'agit-il d'une zone importante sur le plan environnemental ?
- L'environnement est-il exposé à des risques importants (naturels ou non) ?
- S'agit-il d'une surface réservée à un objectif en particulier ?
- La zone abrite-t-elle des communautés humaines vulnérables ?
- Le projet touche-t-il des ressources renouvelables ou non renouvelables ?
- S'agit-il d'une zone dégradée, exposée à des risques importants, ou d'un site potentiellement contaminé ?

*NOTE : Il convient de prendre en considération à la fois les caractéristiques externes et internes au site.*

### Impact potentiel d'une proposition

Éléments à prendre en considération :

- La réalisation, la construction, l'exploitation, ou la fin de la proposition sont-elles susceptibles de provoquer un changement important dans l'environnement concerné (interne ou externe, transfrontalier, durable ou passager) ?
- La réalisation du projet peut-elle avoir des impacts sur la santé ou d'autres effets dangereux ?
- Le projet détournera-t-elle des ressources au détriment d'autres communautés naturelles ou humaines ?

*NOTE : il convient de prendre en considération l'ampleur des impacts, leur extension, la durée et l'intensité des changements, le cycle de vie complet, ainsi que la façon de gérer les impacts (s'ils sont gérables).*

### la capacité de l'environnement naturel et humain à faire face au changement

Éléments à prendre en considération

- L'environnement concerné peut-il absorber le niveau d'impact prévu sans subir des changements irréversibles ?
- Quelles sont les implications du projet sur la biodiversité ?
- Les terres situées sur le site et autour du site peuvent-elles continuer à être exploitées ?
- Le site pourra-t-il continuer à être exploité de façon durable au-delà de la durée de vie du projet ?
- Des plans d'urgence sont-ils prévus ou déjà en place pour parer aux situations imprévues et aux accidents ?

Thème 4

Étude préalable

*NOTE : Dans le cadre du développement durable on prend en compte aussi bien les impacts cumulatifs que les impacts individuels.*

### **Fiabilité de la prédiction des impacts**

Éléments à prendre en considération :

- Quel niveau de connaissance a-t-on de la capacité de résistance d'un écosystème donné ?
- La proposition est-elle suffisamment détaillée et comprise pour permettre de définir les impacts ?
- Le niveau et la nature des changements imposés à l'environnement naturel des hommes sont-ils suffisamment maîtrisés pour permettre la prévision et la gestion de l'impact du projet ?
- Est-il possible de suivre et de contrôler les effets prévus ?
- Les valeurs actuelles de la communauté locale sur l'utilisation des sols et des ressources sont-elles connues et susceptibles de changer ?

### **Planification, politiques et autres processus décisionnels applicables**

Éléments à prendre en considération :

- Le projet s'intègre-t-il dans les objectifs politiques généraux ?
- Existe-t-il d'autres processus d'approbation qui permettent d'évaluer correctement et de gérer les impacts du projet ?
- Quelles législations, normes et lignes directrices sont disponibles pour suivre et contrôler correctement les opérations ainsi que le type et le nombre des impacts ?

### **Intérêt du public pour le projet**

Éléments à prendre en considération :

- La proposition conduit-elle ou peut-elle conduire à des controverses ou à des préoccupations dans la communauté ?
- Les agréments, les valeurs ou le style de vie de la communauté peuvent-ils être négativement affectés ?
- Sera-t-il nécessaire de reloger un grand nombre de personnes ?
- La proposition aura-t-elle pour résultat de créer des inégalités entre les secteurs de la communauté ?

*D'après les critères élaborés par le Australian and New Zealand Environmental and Conservation Council (ANZECC) 1996*

## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources préalables pour des parties relatives à ce sujet.

Australian and New Zealand Environmental and Conservation Council (ANZECC) (1996) *Guidelines and Criteria for Determining the Need for and Level of Environmental Impact Assessment in Australia*. Working Group on National Environmental Impact Assessment, ANZECC, Canberra.

Brown A (1998) The Environmental Overview as a realistic Approach to Strategic Environmental Assessment in Developing Countries in Porter A and Fittipaldi J (eds) *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century*, p. 127-134. The Press Club, Fargo, USA.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) (1995) Guide to the Canadian Environmental Assessment Act. CEAA, Ottawa

Jones C (1999) Screening, Scoping and Consideration of Alternatives. In Petts J (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment (Volume 1)*, p 201-228. Blackwell Science Ltd. Oxford, RU

OCDE (1992) Guidelines on Environment and Aid: Good Practices for Environmental Impact Assessment of Development Projects. OCDE, Paris

PNUD (1992) *Handbook and Guidelines for Environmental Management and Sustainable Development*. Environment and Natural Resources Group, PNUD, New York.

Banque mondiale (1993) Environmental Screening, Environmental Assessment Sourcebook Update No. 2, Environment Department, The World Bank, Washington D.C.

---

## Lectures complémentaires

Bulleid P (1997) Assessing the Need for EIA. In Weston J (ed) *Planning and Environmental Impact Assessment in Practice*,(p. 26-41). Longman, Harlow, RU.

Canter L (1996) *Environmental Impact Assessment (Second Edition)*. McGrW Hill Publishing Company, New York.

Commission des Communautés Européennes(CCE) Direction générale du développement, (1993) *Environment Manual Development Procedures and Methodology Governing Lome IV Development Co-operation Projects – User's Guide*. CCE, Bruxelles

Donnelly A, Dalal-Clayton B and Hughes R (1998) *A Directory of Impact Assessment Guidelines, (Second Edition)*. Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Russel Press, Nottingham.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (1992) *Environmental procedures*. BERD, Londres

Kristoffersen H and Tesli A (eds) (1996) *Environmental Impact Assessment in the Baltic Countries and Poland – Screening and Quality Control*. Conseil des Ministres nordiques, NORD 12, Copenhague

OCDE/CAD (1994) *Towards Coherence in Environmental Assessment : Results of the Project on Coherence of Environmental Assessment for International Bilateral Aid*. Vol. 1 Agence canadienne de développement international, Ottawa.

---



## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 4-1 Quelles sont les forces et faiblesses de la procédure de l'étude préalable du processus d'ÉIE local ?
- 4-2 Débattre des forces et faiblesses respectives des méthodes de l'étude préalable suivantes : liste de projets avec des seuils ; étude préalable au cas par cas ; évaluation environnementale préliminaire (ÉEP) et autres types d'études d'ÉIE préliminaires.
- 4-3 Le fait de dresser une liste de projets qui sont toujours soumis à l'ÉIE constitue-t-il une approche efficace ? Comment procéderiez-vous pour établir une telle liste et pour choisir les projets qu'il convient d'y inclure ?
- 4-4 Quels sont les avantages et les inconvénients de l'approche consistant à laisser la décision de l'étude préalable aux maîtres d'ouvrage ? Est-il nécessaire de rendre les décisions et leurs motifs accessibles au public ?
- 4-5 Quels sont les avantages et les inconvénients de l'approche consistant à permettre de faire appel des décisions de l'étude préalable ?
- 4-6 Si la législation ou la politique d'ÉIE d'un pays désigne les activités soumises à l'ÉIE seulement par types de projets, quels seront les avantages et les inconvénients si l'on précise également la taille des projets soumis à l'ÉIE (par ex. un réservoir ou une concession minière d'une superficie supérieure à un certain nombre d'hectares) ?
- 4-7 Comment pourrait-on intégrer les effets cumulatifs ou les critères de développement durable à la décision de l'étude préalable ?

### Thèmes d'intervention

- 4-1 Inviter un intervenant qui a participé à une étude préalable pour débattre des forces et des faiblesses du système local, en donnant des exemples.
- 4-2 Inviter des intervenants qui représentent différentes parties prenantes du processus d'ÉIE (par ex. celui qui prend la décision de l'étude préalable, le maître d'ouvrage, le public) à participer à un débat sur les forces et faiblesses de la procédure de l'étude préalable appliquée et sur les moyens de l'améliorer.

Thème 4

Étude préalable

## Activité de groupe 4-1 : Étude préalable

---

**Titre :** Comparaison des méthodes de l'étude préalable

**Objectif :** se familiariser avec les forces et faiblesses des différentes méthodes de l'étude préalable

**Taille des groupes :** de quatre à six personnes

**Durée :** Trois heures

**Ressources nécessaires :**

- Trois études de cas locales qui fournissent des informations de base utilisées pour l'étude préalable des projets.
- La méthode de l'étude préalable et une ou deux séries de critères (utilisés par les bailleurs de fonds ou d'autres pays) à titre de comparaison. (On peut se servir de le Polycopié 4-1).
- Les décisions de l'étude préalable concernant les projets, et si possible, les motifs de ces décisions.

**Description de l'activité :**

Appliquer les différentes méthodes de l'étude préalable aux trois études de cas, répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les différences évidentes dans l'application de ces méthodes ?
  - Quelles autres informations aurait-il fallu avoir ou quels autres aspects aurait-il fallu prendre en considération avant de prendre la décision de l'étude préalable ?
  - Quelle est la méthode la plus facile à utiliser ?
  - Quelle méthode donne la réponse la plus fiable à la question de savoir s'il convient ou non de soumettre le projet à une ÉIE ? Pourquoi ?
  - Quelles sont les limites de chacune des méthodes de l'étude préalable ?
  - Quelles pourraient être les conséquences de ces limites ?
  - Comparer les résultats des différents groupes avec la décision prise dans la réalité, si on la connaît.
  - Suggérer des modifications à apporter à la procédure locale de l'étude préalable pour améliorer sa précision, sa cohérence et sa fiabilité.
-

## Activité de groupe 4-2 : Étude préalable

---

**Titre :** Étude préalable des projets

**Objectif :** Comprendre comment on opère un tri préliminaire

**Taille des groupes :** Activité avec le groupe entier ou en petits groupes

**Durée :** Trois heures

**Ressources nécessaires :**

- Cinq études de cas courtes, dont l'une susceptible de faire l'objet d'une étude préalable approfondie.
- Informations de base, avec cartes, pour les projets destinés à faire l'objet de décisions d'étude préalable.

**Description de l'activité :**

- Distribuer les cinq études de cas et demander aux groupes de procéder à l'étude préalable des projets et de motiver leurs décisions.
- Rassembler tous les participants au bout d'une heure pour discuter de l'évolution de la tâche.
- Dresser, avec les participants, une liste des informations nécessaires pour sélectionner correctement les projets.

S'il y a lieu, l'activité ci-dessus peut comporter un processus d'étude préalable approfondie en se basant sur le Polycopié 4-2, et pourrait s'avérer encore plus bénéfique si elle était combinée avec une visite sur le site d'un projet.

---



1

### Le but de l'étude préalable

Le but de l'étude préalable est de déterminer :

- si le projet requiert ou non une ÉIE
- le niveau d'ÉIE requis



2

### Résultats de l'étude préalable

- Une ÉIE complète et détaillée est requise
- Une ÉIE plus limitée est requise
- Une étude supplémentaire est nécessaire pour déterminer le niveau de l'ÉIE requise
- Aucun niveau complémentaire d'ÉIE n'est requis



3

### Comparaison entre l'étude préalable et la définition du champ de l'étude

Étude préalable	- déterminer s'il est nécessaire de réaliser une ÉIE - déterminer le niveau d'ÉIE nécessaire
définition du champ de l'étude	- identifier les principaux problèmes et impacts - fixer les termes de référence



4

### Méthodes de l'étude préalable

- La définition juridique ou politique
- L'inscription sur une liste de projets (avec ou sans seuil)
- L'inscription sur une liste des activités « exclues »
- L'établissement de critères utilisés au cas par cas pour l'étude préalable



5

### Figure 1 : Cadre pour l'étude préalable

#### L'étude préalable approfondie

- L'étude environnementale initiale (ÉEI)
- L'exposé environnemental
- L'étude préalable par catégories



6



7

### Types de projets exigeant une ÉIE complète :

- barrages et réservoirs
- déplacements de population et développement urbain
- infrastructures (transports, canalisations)
- installations industrielles
- extraction d'énergie et de minéraux (par ex. pétrole, gaz, charbon)
- gestion des déchets et élimination de produits toxiques ou dangereux
- construction de centrales thermiques et hydrauliques



8

### Critères liés au site et à l'environnement pour l'étude préalable au cas par cas

Les critères suivants sont importants pour déterminer les effets significatifs :

- capacité d'assimilation de l'environnement naturel
- fragilité de l'environnement, par ex. zones humides, côtières, montagneuses
- normes et objectifs environnementaux
- utilisation des terres
- proximité d'une zone protégée ou classée
- paysage qui a une valeur particulière ou fait partie du patrimoine
- abondance et qualité des ressources naturelles



9

### Étude préalable approfondie – informations nécessaires pour les décideurs

- description du projet
- conditions et caractéristiques de l'environnement
- politique de planification et objectifs applicables
- identification des impacts potentiels
- intérêt et préoccupation du public



10

### L'étude environnementale initiale

- décrit le projet
- envisage des alternatives
- prend en compte les préoccupations de la communauté locale
- identifie les impacts potentiels sur l'environnement
- propose des mesures de réduction
- inclut, si besoin est, des mesures de réduction et le suivi



11

### Schéma du processus

Listes de l'étude préalable des projets

Liste de l'étude préalable A : Projets qui ne nécessitent pas d'analyse environnementale

DG VII Classification sectorielle

INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements éducatifs (petite taille)</li> <li>• Installations et équipement d'enseignement</li> <li>• Savoir et conférences</li> <li>• Personnel enseignant et personnel auxiliaire</li> <li>• Productions audio-visuelles</li> <li>• Formation</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres médicaux (petite taille)</li> <li>• Fournitures et équipements médicaux</li> <li>• Personnel médical et personnel de santé communautaire</li> <li>• Formation</li> <li>• Alimentation</li> </ul>
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planning familial</li> </ul>
INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Télécommunications</li> <li>• Recherche</li> </ul>
SECTEUR DE LA PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerce (sauf le commerce de bois tropicaux rares, d'espèces menacées, de matériaux dangereux)</li> </ul>
MULTISECTEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Micro-projets / programmes (investissement et service de petite taille)</li> </ul>
ASSISTANCE FINANCIERE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance de programme (programmes d'importation généraux et sectoriels)</li> <li>• Assistance hors-projet / aide spéciale pays (stabex)</li> </ul>
AIDE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aide alimentaire</li> </ul>
INTERVENTIONS D'URGENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance d'urgence</li> <li>• Aide au retour des réfugiés et des personnes déplacées</li> </ul>
ASSISTANCE PAR L'INTERMEDIAIRE D'ORGANISATIONS PRIVEES	(VOIR SECTEUR PERTINENT)
ASSISTANCE TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes, dont l'évaluation</li> <li>• Assistance technique pour la mise en œuvre de projets</li> <li>• Assistance technique pour la définition de politiques</li> <li>• Supervision de travaux</li> <li>• Renforcement des institutions aux niveaux gouvernemental et local</li> </ul>

Dans certaines situations, liées au contexte local, la Délégation peut passer outre cette classification et mettre le projet dans la Catégorie B, par exemple pour les aides alimentaires en grandes quantités.

Source : Commission des communautés européennes (1993)

Listes de l'étude préalable des projets

Liste de l'étude préalable B : Projets qui nécessitent une analyse environnementale plus approfondie

DG VIII Classification sectorielle

INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX

- |  |  |
|--|--|
| 1. Adduction et retraitement de l'eau, en milieu rural et urbain | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adduction et évacuation des eaux en milieu rural</li> <li>• Drainage des terres (petite échelle)</li> <li>• Réseaux d'assainissement</li> <li>• Installation d'élimination des boues de retraitement</li> </ul> |
|--|--|

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 2. Elimination des déchets | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usines de retraitement</li> <li>• Installations d'élimination des déchets domestiques (grande échelle)</li> </ul> |
|----------------------------|--|

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 3. Développement urbain | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de construction de logements et de commerces</li> </ul> |
|-------------------------|--|

INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES

- |              |   |
|--------------|---|
| 4. Transport | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation ou remise en état de chemins ruraux importants</li> <li>• Aéroports dont la piste a une longueur inférieure à 2 100 m</li> </ul> |
|--------------|---|

- |          |   |
|----------|---|
| 5. Ports | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ports intérieurs qui peuvent accueillir des navires dont le tonnage est inférieur à 1 350 tonnes</li> <li>• Modernisation de ports et d'installations portuaires (grande échelle)</li> </ul> |
|----------|---|

- |            |  |
|------------|--|
| 6. Energie | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centrales thermiques et autres installations de combustion dont la production de chaleur est inférieure à 300 mégawatts</li> <li>• Lignes de transport d'électricité</li> <li>• Electrification rurale</li> <li>• Energies renouvelables (grande échelle)</li> <li>• Mini-centrales hydrauliques</li> </ul> |
|------------|--|

SECTEUR DE LA PRODUCTION

- |                |  |
|----------------|--|
| 7. Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de techniques nouvelles sur une grande échelle (par ex. mécanisation, cultures mixtes)</li> <li>• Introduction de nouvelles cultures sur une grande échelle</li> <li>• Programmes de contrôle des animaux nuisibles (grande échelle)</li> <li>• Introduction de fertilisants sur une grande échelle</li> <li>• Gestion et aménagement de cours d'eaux</li> </ul> |
|----------------|--|

- |               |  |
|---------------|--|
| 8. Irrigation | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets d'irrigation avec des eaux de surface qui couvrent une surface comprise entre 200 et 1 000 hectares</li> <li>• Projets d'irrigation avec des eaux de la nappe phréatique qui couvrent une surface comprise entre 200 et 1 000 hectares</li> </ul> |
|---------------|--|

- |          |  |
|----------|--|
| 9. Forêt | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources forestières protégées (grande échelle)</li> <li>• Exploitation sylvo-agricole (grande échelle)</li> <li>• Ressources forestières productives (grande échelle)</li> </ul> |
|----------|--|

Listes de l'étude préalable des projets

Liste de l'étude préalable B : Projets qui nécessitent une analyse environnementale plus approfondie

10. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage intensif de bovins (plus de 50), de porcins (plus de 100), de volaille (plus de 500)</li> </ul>
11. Pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquaculture intensive (grande échelle)</li> <li>• Aquaculture extensive (plus de 50 ha, ou plus de 10 ha dans une zone de mangrove ou de palétuviers)</li> <li>• Pêche artisanale (grande échelle)</li> <li>• Introduction de nouvelles espèces</li> <li>• Introduction de nouvelles techniques de pêche</li> </ul>
12. Extraction et transformation des minéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraction de minéraux agrégés comme le marbre, le sable, les graviers, les coquillages, le phosphate et la potasse</li> <li>• Extraction de minerais non métalliques ou qui produisent de l'énergie (petite échelle)</li> </ul>
13. Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industries agro-alimentaires, dont la production d'huiles animales et végétales, la fabrication, l'emballage et la mise en boîtes de produits animaux ou végétaux</li> <li>• Industrie des produits du bois, cellulose, papier et planches (grande échelle)</li> <li>• Usines de tannage et travail du cuir</li> <li>• Fabrication de produits chimiques, dont les pesticides (petite échelle)</li> <li>• Industries qui utilisent des matériaux dangereux (petite échelle)</li> </ul>
14. Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement (grande échelle)</li> <li>• Equipements (grande échelle), comme eau, énergie, évacuation des eaux, élimination des déchets</li> <li>• Installations (grande échelle), comme utilisation des plages, marinas, réaménagements de ports, centres de loisirs</li> <li>• Tourisme culturel ou écologique (dépendant de la conservation d'écosystèmes qui présentent un intérêt particulier, flore ou faune, ou populations locales qui ont une identité culturelle particulière)</li> </ul>
15. Réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les autres programmes de réinstallation</li> </ul>

Source : Commission des communautés européennes (1993)



Listes de l'étude préalable des projets

Liste de l'étude préalable C : Projets qui nécessitent une étude d'impact sur l'environnement approfondie

DG VIII Classification sectorielle

INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX

- |  |   |
|--|---|
| 1. Adduction et retraitement de l'eau, en milieu rural et urbain | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canalisations et aménagements destinés à éviter les inondations (grande échelle)</li> <li>• Barrages et retenues d'eau (moyenne et grande échelle)</li> <li>• Usine de retraitement des eaux usées (grande échelle)</li> <li>• Drainage des terres (grande échelle)</li> </ul> |
| 2. Elimination des déchets                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations de retraitement pour l'incinération, le traitement chimique ou l'injection de déchets toxiques ou dangereux</li> <li>• Installations d'élimination des déchets industriels</li> </ul>  |
| 3. Développement urbain  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpitaux et équipements de formation (grande échelle)</li> </ul>   |

INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES

- |              |   |
|--------------|---|
| 4. Transport | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands axes de circulation urbains</li> <li>• Construction ou modernisation d'autoroutes ou de voies express</li> <li>• Programmes de construction de routes rurales</li> <li>• Pipelines et installations gazières et pétrolières</li> <li>• Infrastructure ferroviaire</li> <li>• Voies de chemin de fer surélevées ou souterraines utilisées surtout pour le transport de passagers</li> <li>• Voies navigables intérieures</li> <li>• Aéroports dont la piste a une longueur supérieure à 2 100 m</li> </ul> |
| 5. Ports     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ports de commerce</li> <li>• Ports intérieurs qui peuvent accueillir des navires dont le tonnage est supérieur à 1 350 tonnes</li> <li>• Extension de ports et d'installations portuaires (grande échelle)</li> </ul>  |
| 6. Energie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centrales thermiques et autres installations de combustion dont la production de chaleur est supérieure à 300 mégawatts</li> <li>• Centrales hydro-électriques (grande échelle)</li> </ul>   |

SECTEUR DE LA PRODUCTION

- |                |  |
|----------------|--|
| 7. Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Défrichement / conversion de terres (grande échelle)</li> <li>• Mise en valeur de terres incultes (grande échelle)</li> </ul>   |
| 8. Irrigation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets d'irrigation avec des eaux de surface qui couvrent une surface supérieure à 500 hectares</li> <li>• Projets d'irrigation avec des eaux de la nappe phréatique qui couvrent une surface supérieure à 1 000 hectares</li> </ul> |

Listes de l'étude préalable des projets

Liste de l'étude préalable C : Projets qui nécessitent une étude d'impact sur l'environnement approfondie

9. Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'arbres ou reforestation (grande échelle)</li> </ul>
10. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage à grande échelle de bovins, chevaux, moutons, etc.</li> </ul>
11. Pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche industrielle</li> </ul>
12. Extraction et transformation des minéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forages en profondeur (géothermie, pétrole et eau)</li> <li>• Extraction en plein air de minerais métalliques ou de sources d'énergie</li> <li>• Extraction de charbon ou de lignite, en plein air ou souterraine</li> <li>• Installations industrielles de surface d'extraction de charbon, de pétrole, de gaz naturel et de minerais</li> <li>• Installations de transformation sur place des minerais (grande échelle)</li> </ul>
13. Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones industrielles</li> <li>• Installations industrielles très importantes comme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raffineries pétrolières</li> <li>- Usines de liquéfaction ou de gazéification d'une capacité de plus de 500 tonnes de charbon ou de schiste bitumineux par jour</li> <li>- Installations de production de métaux ferreux et non ferreux, notamment, la fonte, l'affinage, l'étrépage, le laminage et le traitement de surface (grand échelle)</li> <li>- Installations d'extraction et de transformation d'amiante et de ciment</li> <li>- Traitement et production de produits chimiques (grande échelle), y compris les installations chimiques intégrées</li> <li>- Fabrication et Transport de pesticides et d'autres produits dangereux ou toxiques</li> </ul> </li> </ul>
14. Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexes touristiques en bord de mer (grande échelle)</li> </ul>
15. Réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de réinstallation (grande échelle)</li> </ul>

Source : Commission des communautés européennes (1993)

## Exposé environnemental (évaluation environnementale initiale) Lignes directrices opérationnelles

D'après le PNUD, *Handbook and guidelines for Environmental Management and sustainable development*  
(New York 1992), part II, pages 30-39.3

### Outils de gestion de l'environnement

Cette partie présente quatre outils de gestion, correspondant à chaque étape des actions du PNUD.

En outre, la documentation sur l'environnement et le matériel de référence connexe sont maintenant produits en grande quantité. Comme une grande partie de cette documentation peut servir pour préparer les exposés environnementaux et les stratégies de gestion, on peut mettre en place dans chaque bureau un système de référence du type de celui d'une bibliothèque. Autrement dit, les informations sur l'environnement qui arrivent dans les bureaux du PNUD doivent être classées et rassemblées de telle façon que le personnel puisse les retrouver et les consulter.

Les bureaux qui disposent déjà de bibliothèques peuvent mettre en place des sections sur l'environnement et encourager les responsables de programmes à leur faire parvenir toute la documentation pertinente. Les centres sur l'environnement des bureaux peuvent aussi aider les bureaux à faire en sorte que les processus de gestion de l'environnement soient réalisés de la façon présentée ici et que l'information sur l'environnement qui parvient au bureau soit diffusée auprès du personnel qui en a besoin, des gouvernements et des ONG. Les activités du Sustainable Development Network et du Global Environment Facility devraient aussi être liées aux lignes directrices.

#### 1<sup>er</sup> outil : Check-list environnementale pour la coopération technique du PNUD

La check-list sert à rappeler à ceux qui participent à la mise en oeuvre d'une activité de prendre suffisamment en compte l'environnement (voir encadré 1). Ces questions spécifiques devraient faciliter le processus d'évaluation si la dimension environnementale a été incluse.

#### 2<sup>ème</sup> outil : Exposés environnementaux

L'exposé environnemental (EE) est un outil d'évaluation qui constitue la base de la stratégie de gestion environnementale. Le but de ce bref document est de donner des informations de base sur la situation environnementale actuelle d'un pays ou d'un projet. Il comprend aussi une évaluation de la façon dont l'environnement peut être affecté si le programme ou le projet est réalisé. Cet outil est l'instrument le plus simple qui existe pour déterminer si la conception du projet s'inscrit dans le cadre d'une approche respectueuse de l'environnement et des principes du développement durable. Les EE seront utilisés pour la conception de toutes les activités du PNUD.

Tous les exposés environnementaux doivent :

- identifier les principales opportunités et contraintes environnementales liées à la réalisation du programme ou du projet ;
- proposer des alternatives à la conception du programme ou du projet qui permettraient de mieux tirer profit des opportunités environnementales ou d'atténuer les effets potentiellement néfastes sur l'environnement ;
- identifier les incertitudes concernant les changements apportés à l'environnement ainsi que les conflits sociaux et économiques que pourraient provoquer ces changements.

Que l'exposé soit préparé pour un Programme national ou pour un programme ou projet particulier, il ne devrait pas dépasser sept pages. L'encadré 2 (préparation d'exposés environnementaux pour les programmes nationaux du PNUD [EEN]) et l'encadré 3 (préparation d'exposés environnementaux pour les projets et programmes soutenus par le PNUD [EEP]) présentent des résumés commentés du contenu de chaque type d'exposé. Le présent extrait ne reprend que l'encadré 3.

Les personnes qui proposent le projet ou programme sont la responsabilité de préparer l'EE, celle-ci devant être indiquée, s'il y a lieu, dans les termes de référence. Il s'agit du personnel du PNUD, des agents d'autres organisations du système des Nations Unies, des interlocuteurs des gouvernements et d'organisations non gouvernementales ainsi que d'experts extérieurs.

En ce qui concerne les programmes nationaux, il faut préparer l'EE en même temps que l'avis consultatif.

### Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)

En ce qui concerne les documents de programmes ou de projets, il faut préparer l'exposé environnemental avant ou en même temps que la rédaction (mais pas la finalisation) du cadre de formulation du projet (CFP). Cela laisse assez de temps pour faire les modifications nécessaires, inclure et intégrer les mesures de réduction et autres considérations environnementales dans l'avis ou le CFP. Une fois l'EE rédigé, il convient d'incorporer certaines des informations qu'il contient dans les parties correspondantes de l'avis consultatif (et finalement dans le programme national) ou le CPF (par exemples raisons, objectifs etc.). L'EE doit aussi être repris en annexe au document de programme ou de projet, de façon à être examiné par le Comité d'activité de programme ou de projet (CAP) et le Comité d'action (CA).

En général, les EE ne sont pas basés sur des recherches faites pour l'occasion, bien qu'il puisse arriver qu'un EE donne lieu à des recherches particulières. Il convient de préparer les EE en se basant essentiellement sur les informations contenues dans les profils environnementaux des pays et sur les informations préparées par d'autres organisations internationales, institutions universitaires, bailleurs de fonds bilatéraux et ONG (par exemple celles de la Banque mondiale et des Banques de développement régionales). Il n'y a lieu de produire une nouvelle documentation que dans le cas où il n'existe pas d'autres sources d'informations disponibles sur l'environnement local. Le recours à des techniques participatives qui permettent de profiter des connaissances acquises sur le terrain doit permettre d'améliorer l'exactitude et la précision des EE.

Il faut, en principe, préparer des EE pour tous les projets, de l'exploitation forestière à la formation à la gestion. Pour les projets qui n'ont aucune incidence sur l'environnement et aucune composante environnementale, l'EE se limitera à une page avec les différentes rubriques et l'indication des raisons pour lesquelles ils ne sont pas applicables. Quand le projet ne fait pas l'objet d'un EE détaillé, le chapitre du document de projet consacré aux « remarques » doit expliquer rapidement qu'il n'y avait pas lieu de préparer un EE. Cependant, très peu de projets sont dans ce cas.

Le personnel du PNUD devrait utiliser les informations contenues dans ce document pour évaluer les programmes et projets. L'EE peut ainsi aider à rédiger de nombreuses parties du programme de pays.

#### Encadré 1 : Check-list environnementale pour la coopération du PNUD

- Un EE a-t-il été préparé pour le programme ou projet ?
- Le document de programme ou de projet prévoit-il des actions précises pour protéger et conserver l'environnement ?
- Les sources d'impacts environnementaux (positifs ou négatifs) ont-elles été correctement identifiées dans le document de projet ou de programme ?
- Le document de programme ou de projet inclut-il des mesures de réduction ?
- Les conflits d'intérêts potentiels sont-ils correctement traités par le document ?

#### 3<sup>ème</sup> outil : étude environnementale préalable des activités du PNUD en utilisant l'EEP

L'EEP contient les informations de base nécessaires pour permettre à ceux qui sont responsables du projet ou programme, ou de sa conception, de déterminer si ses activités nécessitent un examen environnemental plus approfondi. Pour leur venir en aide, l'encadré 4 indique 5 critères principaux pour sélectionner les activités du PNUD. Ces critères ne sont pas exhaustifs, mais servent plutôt de guide à ceux qui examinent l'environnement. Les EEN sont aussi annexés aux programmes nationaux et servent de base à l'évaluation de la performance environnementale du programme ou du projet dans le temps.

Après l'étude préalable des EEP, le PNUD peut agir de différentes manières :

- Etant données les opportunités environnementales potentielles ou l'absence d'impacts négatifs, rédiger le document final (qui inclut l'EEP) et le soumettre au CAP et, s'il y a lieu, au CA comité d'action.
- Ne pas aller plus loin en raison des impacts négatifs potentiels du projet sur l'environnement.
- Demander des informations supplémentaires, des clarifications concernant les caractéristiques environnementales de la zone concernée par le projet, demander de compléter certains aspects de l'EEP ou plus d'informations sur les impacts environnementaux potentiels, avant de rédiger le document final.
- Modifier la conception du projet telle qu'elle est présentée dans le CFP pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux potentiellement néfastes ou, au contraire, pour mieux profiter des opportunités en la matière.

**Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)**

- Recommander de préparer une stratégie de gestion environnementale détaillée utilisée tout au long de la mise en œuvre de l'activité.

Si, à la suite du processus de l'étude préalable, le PNUD décide de soutenir le programme ou projet, il faut annexer l'EEP au document de projet.

**4<sup>ème</sup> outil : Stratégies de gestion environnementale**

Une stratégie de gestion environnementale (SGE) est un plan d'action détaillé préparé pour certains projets du PNUD. L'exposé environnemental indique ce qui arrive ou risque d'arriver à l'environnement avec le projet. Les stratégies de gestion environnementale répondent aux questions suivantes :

- « comment » (améliorer l'environnement ou atténuer les nuisances),
- « quand » (à quel moment, pendant le cycle de vie du projet, cela sera fait),
- « qui » (sera responsable de la mise en œuvre et du contrôle des activités environnementales),
- « combien de temps » (avant de produire des résultats), et
- « de quoi on a besoin » (en termes d'experts, d'informations, de soutien financier et institutionnel) pour intégrer les principes du développement durable dans les activités proposées.

**Encadré 2 : Préparation d'un exposé du programme (ou du projet) et stratégie de gestion (EEP / SG) Résumé et commentaires pour les outils 2 et 4**

Bien que cet encadré se réfère aux projets, il peut aussi être utilisé pour les programmes. Cette présentation comprend un « menu » des différents thèmes qui peuvent aider le personnel à préparer des EEP. C'est pourquoi les parties présentées ici ne doivent être utilisées que dans la mesure où elles sont applicables (voir aussi annexe III pour un modèle d'EEP et de SG). On peut, s'il y a lieu, présenter l'information d'une manière sectorielle plutôt que géographique. Il convient d'identifier les liens entre les différentes parties.

**1 Courte description de l'environnement de la zone concernée par le projet (1 page maximum)**

En général, cette partie est destinée à fournir à ceux qui participent à la préparation d'un projet du PNUD des informations générales de base sur les caractéristiques physiques de l'environnement de la zone. L'idée consiste à faire ressortir les aspects importants de l'environnement naturel qui peuvent être déterminants pour la conception, l'extension, l'approbation et l'évaluation des projets régionaux, nationaux ou locaux du PNUD.

**Ecosystèmes terrestres et aquatiques**

Décrire les types d'écosystèmes terrestres et aquatiques qui caractérisent la zone du projet (comme : plaines, vallées, montagnes, rivières, lacs) et expliquer s'ils offrent des opportunités inexploitées ou constituent des zones particulièrement importantes ou fragiles du point de vue environnemental. Comprend, s'il y a lieu, des informations sur le climat, comme quand le projet concerne certains types particuliers de production agricole. Pour les zones urbaines, décrire rapidement les caractéristiques géographiques pertinentes.

**Ressources vivantes**

Décrire (1) les espèces (faune et flore) de la zone du projet particulièrement importantes ou fragiles ou qui, au contraire, offrent certaines opportunités particulières (par exemple l'exploitation médicale que l'on pourrait faire de certaines espèces des forêts tropicales), (2) le contexte socio-culturel dans la zone du projet (taille de la population, composition ethnique, pauvreté et indicateurs de genres, etc.).

**2 Principaux problèmes environnementaux dans la zone du projet (1 page maximum)**

Cette partie traite des trois problèmes environnementaux les plus importants dans la zone où le projet doit être réalisé (si, par exemple, la zone est susceptible d'être inondée, si elle est en cours de désertification ou si la quantité de poissons qui peut être prélevée est inférieure au niveau d'exploitation actuel). Les problèmes à prendre en compte peuvent comprendre la qualité de vie de la population locale, les risques naturels, la fragilité de l'écosystème, le rôle des femmes et des enfants, ainsi que le surpeuplement. Des consultations avec la population locale peuvent permettre d'améliorer l'exactitude et la précision de cette partie.

## Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)

**3 Economie et environnement dans la zone du projet (1 page maximum)**

Cette partie traite généralement de la mesure dans laquelle la situation économique de la zone du projet affecte la qualité de l'environnement. Dresser une liste des politiques économiques, nationales ou locales, en vigueur dans la zone du projet, qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement. Il convient aussi d'inclure tout mécanisme (obligatoire) de protection de l'environnement en vigueur dans la zone du projet.

On peut aussi ajouter des informations générales sur la situation socio-économique de la population, si elles ne figurent pas déjà dans le point 1 ci-dessus.

**4 Gestion environnementale dans la zone du projet (1 page maximum)**

Cette partie présente la capacité des hommes et des institutions de la zone du projet à surmonter les problèmes environnementaux, réaliser une gestion de l'environnement satisfaisante et promouvoir le développement durable.

**Droit et réglementation**

Expliquer s'il y a des politiques et règles précises en matière d'environnement dans la zone du projet et, si oui, si elles sont assorties des mécanismes ainsi que du soutien technique et financier nécessaires pour en assurer le respect.

**Principaux acteurs environnementaux**

Comprend une brève description des principaux acteurs environnementaux de la zone du projet (administrations publiques, organisations internationales, secteur privé, ONG, individus) ainsi que de leurs objectifs et de leurs stratégies. Identifier les conflits possibles entre les acteurs si le projet proposé est mis en œuvre. Examiner si les femmes jouent un rôle actif à l'intérieur de ces groupes et sont en mesure d'apporter leur contribution, expliquer leur rôle.

**Capacité technique et capacités de gestion pour traiter les problèmes environnementaux**

Décrire d'une manière générale les capacités en termes techniques, de niveau de formation et de gestion dans la zone (secteurs public, privé, universitaire et NGO) pour traiter les problèmes environnementaux pertinents pour le projet. Il convient d'accorder une attention particulière à la présence et aux activités d'organisations qui travaillent sur le terrain dans le domaine de la protection de l'environnement. Il convient aussi de traiter et d'évaluer rapidement des forces et des ressources des institutions environnementales dans la zone du projet.

**5 Principaux impacts et opportunités naturels et socio-économiques liés à la mise en œuvre du projet (1 page maximum)**

Ces deux parties devraient prendre en compte les points de vue des populations concernées ; pour ce, il convient de recourir le plus possible à des techniques participatives.

**Impacts potentiels sur l'environnement naturel**

Identifier les impacts potentiels, positifs et négatifs, que la réalisation du projet peut avoir sur l'environnement. Identifier les trois impacts principaux que peut entraîner la réalisation du projet et décrire comment ils sont traités dans le cadre de ce dernier. Si, par exemple, il s'agit d'un projet d'exploitation forestière, indiquer si des mesures de conservation du sol, de gestion des réserves d'eau et de sélection de pesticides et de fertilisants adaptés ont été prévues.

**Impacts socio-économiques potentiels**

Dresser une liste des trois principaux avantages et coûts potentiels pour l'environnement socio-économique qui découlent de la mise en œuvre du projet.

**6 Alternatives de conception du projet (1/2 page maximum)**

Cette partie présente les possibilités de modifier la conception du projet (technologie, objectifs et méthodologie de mise en œuvre) pour mieux profiter des opportunités qu'offre l'environnement dans la zone du projet et pour atténuer et éliminer les inconvénients du projet pour l'environnement.

**7 Identification des objectifs environnementaux de l'activité proposée (1/2 page)**

L'EEP / SG doit indiquer les objectifs environnementaux de l'alternative de manière succincte et claire. Ils doivent être conformes aux objectifs de développement du pays et aller au-delà des activités et objectifs particuliers du projet. Si l'activité proposée n'indique aucun objectif explicite, le personnel du PNUD doit demander à ce qu'ils soient identifiés.



## Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)

Par exemple, un projet de production animale peut identifier des objectifs de production mais ne pas inclure explicitement des objectifs environnementaux. Si l'activité proposée introduit de nouvelles technologies ou des variétés animales, végétales ou exotiques, entraîne des déplacements de population ou introduit de nouveaux produits chimiques, cela affectera l'environnement. Dans ce cas, la stratégie aidera à identifier et à désigner clairement les objectifs environnementaux d'un tel projet d'élevage. Les objectifs environnementaux peuvent inclure la protection des sols, la protection de la végétation et le développement agricole intégré.

### 8 Identification de conflits d'intérêts

Il se peut que certains des objectifs poursuivis par les différents acteurs environnementaux entrent en conflit. Par exemple, les intérêts des sociétés qui commercialisent des engrais chimiques vont entrer en conflit avec les activités visant à promouvoir les engrais naturels. L'EEP / SG doit identifier ces conflits d'intérêts et envisager différentes alternatives pour les éviter. Dans l'exemple précédent, on pourrait inciter la société qui vend des engrais chimiques à vendre d'autres types d'engrais (dont les engrais naturels) qui rendront les sols plus fertiles sans porter atteinte à l'environnement.

### 9 Formulation de la stratégie opérationnelle

La partie la plus importante de l'EEP / SG est la formulation d'une stratégie opérationnelle qui va permettre de réaliser les objectifs et buts fixés par l'EEP / SG. Cette stratégie doit être formulée par le personnel qui propose, conçoit et évalue l'activité en consultation avec les participants aux projets.

#### Objectifs environnementaux spécifiques

Identifier les objectifs environnementaux spécifiques en plus des principaux objectifs généraux identifiés dans la partie 2. Si l'activité proposée comporte des processus de fabrication industrielle (par ex. tannerie ou production agro-alimentaire) qui produisent des déchets, les objectifs environnementaux spécifiques pourraient consister à réduire les rejets de 15 % sur une période de trois ans et à prévoir des mesures intérimaires.

#### Les participants à la gestion de l'environnement

Identifier les objectifs et stratégies des principaux acteurs en matière d'environnement dans la zone concernée par l'activité proposée.

#### Plans des activités et calendrier

Identifier un certain nombre d'activités qui vont conduire à la mise en œuvre de la stratégie. Il convient aussi d'établir un calendrier qui indique quand on prévoit d'entreprendre ces activités et qui en sera responsable. Comme l'EEP / SG fera partie du document de programme ou de projet, les activités environnementales proposées et leur calendrier doivent être compatibles avec les activités générales et le calendrier du programme ou du projet.

#### Informations sur l'environnement

Fournir des informations sur l'environnement exactes, précises et fiables pour éclairer le processus de décision, il faut cependant reconnaître qu'il est difficile d'obtenir ces informations, surtout dans les pays en développement. Dans le cadre de la formulation de l'EEP / SG, on peut chercher à obtenir les informations les plus précises possible sur l'activité proposée ou commencer le travail qui permettra de produire les informations nécessaires pendant une certaine période de temps.

#### Besoins d'assistance

Identifie les besoins spécifiques pour assurer le succès de la stratégie. Ces besoins sont notamment :

- Education et formation
- Compétences techniques et de gestion
- Accès à une banque de données environnementales
- Soutien institutionnel
- Aspects financiers

La préparation et la mise en œuvre de l'EEP / SG nécessite des ressources techniques et financières. Il se peut que le PNUD doive apporter une assistance technique pour préparer la stratégie et identifier les ressources nécessaires pour la mettre en œuvre.

**Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)**

---

Assigner les responsabilités de mise en œuvre

Indiquer clairement qui sera responsable de la mise en œuvre de chacune des activités proposées par la stratégie.

Prise de décision

Analyse les canaux de décision et les responsabilités en matière environnementale dans la zone de l'activité envisagée. Cette analyse ne devrait pas se limiter au domaine de l'environnement (ministère de l'environnement, secteur des forêts) mais devrait aussi inclure les autres secteurs de l'économie directement liés à l'environnement tels l'industrie, le commerce, la santé, etc. Le but est d'identifier à qui adresser les suggestions et recommandations (et en fait tout l'EEP / SG). Des indications doivent aussi être données sur la manière la plus efficace d'influencer le processus de prise de décision pour protéger et renforcer l'environnement.

**10 Suivi de l'EEP / SG**

Toutes les activités du PNUD font l'objet d'un suivi régulier pour vérifier que les objectifs déclarés sont atteints dans les délais prévus. Comme l'EEP / SG est généralement inclus dans le document de programme ou de projet qui décrit l'activité proposée, il devrait faire l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures présentées. Seul un suivi régulier et attentif, aussi fréquent que possible et qui utilise des indicateurs de succès, permettra de s'assurer que les objectifs sont atteints.

La principale différence entre un EE et une SGE est que la seconde est un processus qui demande un suivi attentif de la part du PNUD alors que le premier est plus statique. Ce sont ceux qui proposent le projet qui doivent réaliser la SGE : les fonctionnaires, les ONG, les institutions universitaires et les agences des Nations Unies responsables de la mise en œuvre. Les termes de référence doivent mentionner la préparation de la SGE.

La préparation de la SGE, qui fait partie des étapes 7 à 10 de la préparation de l'EEP / SG, peut se baser sur les indications de l'encadré 3, en recourant le plus possible aux techniques participatives. La longueur de la SGE peut varier, c'est pourquoi il n'y a aucune indication sur la longueur des différentes parties. Le personnel du PNUD doit faire en sorte que la préparation de la SGE soit conforme à ces lignes directrices. Il est recommandé que l'exécuteur du projet prenne en charge la coordination technique, en recourant, en fonction des besoins, aux agences des Nations Unies et aux ONG.

Les idées présentées par la SGE doivent finalement être intégrées dans les objectifs, les activités, les plans de travail, etc. du document de programme ou de projet. Il convient de faire référence à la SGE et d'ajouter, si besoin est, une partie qui lui est consacrée. La SGE doit aussi être ajoutée en annexe à ces documents pour faciliter le suivi ultérieur des activités.



Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)

**Encadré 3 : Critères de l'étude préalable des EEP et EEN du PNUD 3ème Outil**

Il est recommandé de soumettre les programmes ou projets des catégories suivantes à un examen environnemental plus approfondi :

**Zones ou activités sensibles du point de vue de l'environnement**

- Activités qui conduisent à empiéter sur des forêts tropicales, des zones humides, de la mangrove, des massifs de corail, des zones côtières ou autres zones vulnérables
- Activités qui modifient la végétation naturelle ou les habitats d'espèces sauvages, ou dans des zones habitées par des espèces menacées
- Activités dans des zones protégées
- Zones écologiquement fragiles (dont celles qui ont été identifiées comme telles par les ONG)
- Zones atteintes par la désertification, zones arides ou semi-arides, zones sèches
- Activités d'écotourisme
- Zones uniques qui présentent un intérêt historique, culturel, archéologique ou esthétique particulier
- Zones qui ont une importance particulière (habitat de peuples nomades ou indigènes)
- Zones où les seuils en matière de pollution ont déjà été excédés et où les activités proposées entraîneraient une pollution de l'air, de l'eau, du sol ainsi qu'une pollution radioactive ou sonore

**Pratiques de pêche, de culture et d'élevage**

- Agriculture durable
- Activités qui conduisent à l'érosion des sols dans des zones de protection des sols
- Gestion intégrée du contrôle des espèces nuisibles et de l'utilisation des pesticides
- Sylviculture
- Boisement de zones non forestières
- Activités qui conduisent à une augmentation des pâturages
- Introduction d'une nouvelle espèce végétale ou animale, ou modification d'une espèce existante
- Introduction de nouvelles espèces quand on a des connaissances limitées des fonctions écologiques de l'écosystème local
- Biotechnologie
- Activités susceptibles d'excéder les capacités (par ex. prise de plus grandes quantités de poissons que ne le permet le taux de renouvellement naturel)
- Reproduction contrôlée et exploitation de poissons et de coquillages en mer ou en eau douce ou dans des étangs artificiels

**Activités concernant les ressources en eau**

- Gestion de l'eau
- Irrigation et maîtrise des inondations
- Hydroélectricité
- Nappe phréatique
- Gestion d'écosystèmes de zones humides à l'intérieur des terres
- Santé et évacuation des eaux usées

**Renforcement des infrastructures et de l'industrie**

- Activités d'urbanisation et de construction d'infrastructures (par ex. ports, aéroports, voies de chemins de fer)
- Production d'énergie
- Exploitation minière (terre et eau)
- Activités susceptibles de conduire à des conflits quant à l'utilisation des ressources (ex. : construction d'un port et développement du tourisme)
- Tout projet industriel
- Activités entraînant des rejets dans le sol, l'eau et l'air ou qui peuvent mettre en danger l'environnement
- Activités qui entraînent une augmentation importante de la consommation de matières premières (eau, terre, combustibles fossiles)
- Activités qui entraînent des changements importants dans le paysage
- Activités entraînant des risques d'accidents qui auraient des conséquences importantes pour la population locale ou l'environnement naturel
- Sécurité dans le travail et formation

**Exposé environnemental (évaluation environnementale préliminaire)**

---

- Activités qui entraînent l'arrivée de main d'œuvre venue de l'extérieur et modifie le tissu social local

**Urbanisation, projets d'aménagement du territoire et gestion des déchets**

- Habitat humain (logement, bureaux, centres commerciaux)
- Aménagement du territoire ou construction de routes
- Activités conduisant à l'accumulation de déchets et à la création de sites de dépôts indésirables
- Exposé environnemental du PNUD
- Check-list de l'ADB des paramètres environnementaux pour les gros projets de construction de barrages et de centrales hydroélectriques.

---

## **Thème 5**

### **Définition du champ de l'étude**

---

**Introduction**

**Check-list**

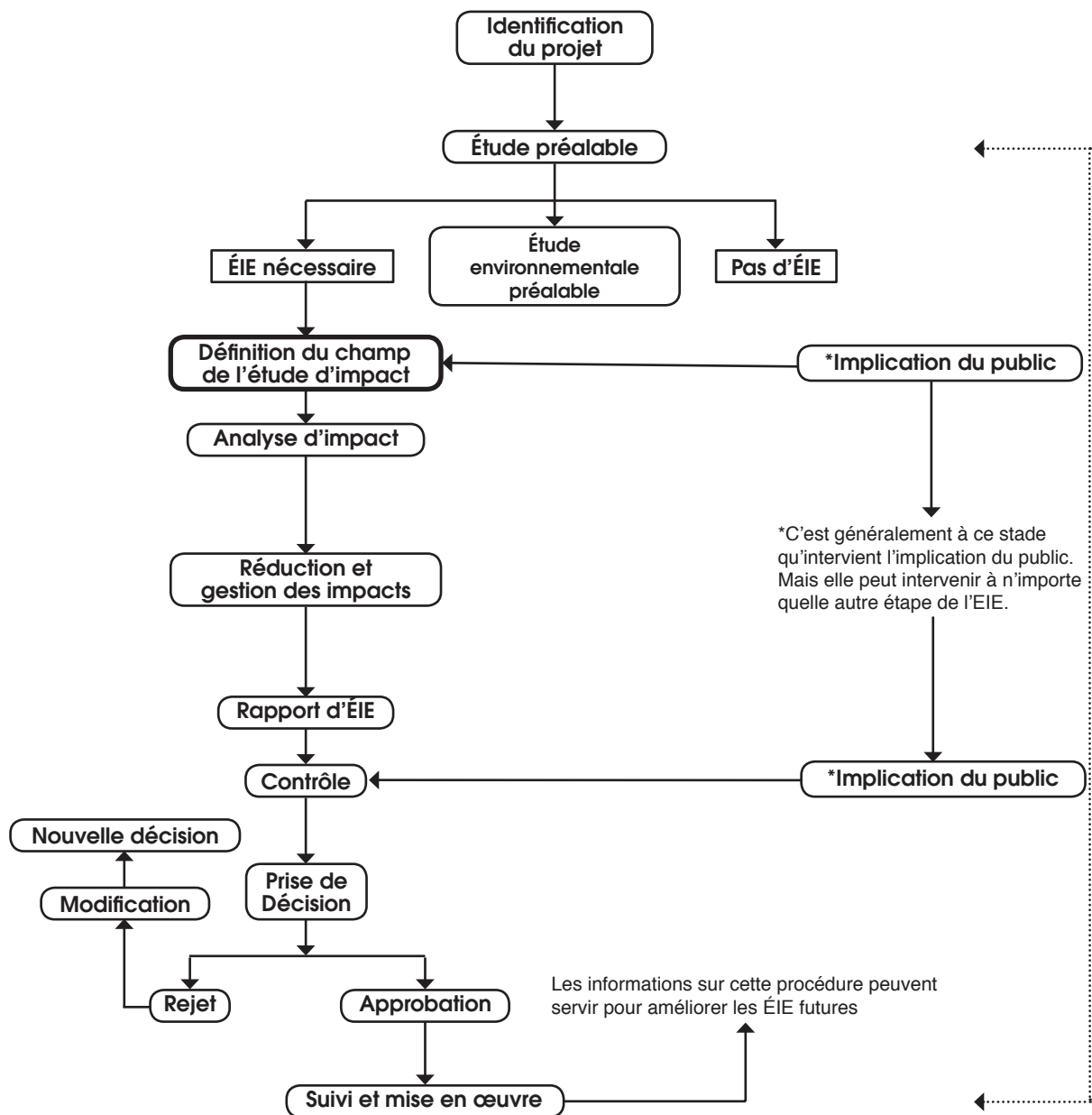
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 5 – Définition du champ de l'étude

### Objectifs

Comprendre le rôle et la finalité de la définition du champ de l'étude dans le processus d'ÉIE

Identifier les principes de la définition du champ de l'étude

Se familiariser avec les procédures et les méthodes couramment utilisées dans le cadre de la définition du champ de l'étude

Reconnaître l'importance de prendre des alternatives en considération durant la phase de définition du champ de l'étude

Etre sensibilisé à la procédure d'établissement des Termes de Références ainsi qu'aux limites des études d'impact sur l'environnement.

---

### Importance

La définition du champ de l'étude est une phase précoce et critique de la préparation d'une ÉIE. La procédure de définition du champ de l'étude permet d'identifier les problématiques les plus importantes durant une ÉIE et d'éliminer celles qui n'ont que peu d'intérêt. Ainsi, les études d'ÉIE se concentrent sur les impacts significatifs et, le temps et l'argent ne sont pas gâchés en recherches inutiles.

---

### Temps imparti

Trois heures (activité de formation non-comprises).

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

**Thème 5**  
**Définition**  
**du champ**  
**de l'étude**

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- des précisions sur les procédures de définition du champ de l'étude utilisées localement, dont les conditions de l'implication du public ;
- des informations sur la procédure de définition du champ de l'étude dans d'autres pays de la région ;
- les réglementations applicables, les politiques publiques et directives dans ce domaine ;
- un test des Termes de Références et des autres documents préparés pour la définition du champ de l'étude ;
- des exemples de procédures utilisées localement dans lesquelles se trouvent des cas de bonnes et de mauvaises pratiques ;
- des indications sur les ressources nécessaires pour cette phase en termes de temps, de personnel, d'argent ;
- la copie de toutes études se concentrant sur la phase de définition du champ de l'étude de l'ÉIE ;
- les coordonnées des personnes, organisations ou institutions susceptibles d'apporter aide et assistance dans la phase de définition du champ de l'étude, ainsi que
- toutes les autres ressources disponibles, que ce soient des cours sur la technique de définition du champ de l'étude, des films vidéos, des articles de journaux, des revues, des logiciels, des listes d'intervenants et enfin des études de cas.

## Plan de la session

**Ouvrir la session en se présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**



1

La définition du champ de l'étude est une phase précoce de la préparation d'une ÉIE. Elle permet d'identifier les problématiques les plus importantes et d'éliminer celles qui ne le sont pas. En principe, elle doit déboucher sur l'établissement de Termes de Références pour la préparation de l'ÉIE. Ainsi, les études d'ÉIE se concentrent sur les conséquences significatives, et temps et argent ne sont pas gaspillés en démarches inutiles.

**Souligner l'importance de la définition du champ de l'étude dans le processus d'ÉIE et encourager les participants à en trouver une définition, voire, si nécessaire, à la développer eux-mêmes. Insister sur le fait que la terminologie utilisée dans les différents pays pour les premières phases de l'ÉIE varie (étude préalable, définition du champ de l'étude, etc).**



2

La définition du champ de l'étude peut être définie comme une phase initiale de l'ÉIE, conduite de manière ouverte et interactive, visant à isoler les problématiques et impacts qui vont conditionner aussi bien les besoins adressés que le processus de décision résultant des propositions contenues dans une ÉIE.

Le but de la définition du champ de l'étude est de déterminer :

- les problématiques importantes devant être considérées dans le cadre d'une ÉIE ;
- le cadre spatial et temporel approprié pour cette étude d'ÉIE ;
- les informations nécessaires à la prise de décision ; et enfin
- les facteurs et effets devant être étudiés en détail.

De surcroît, cette phase peut servir à envisager les alternatives possibles à une action proposée. Toutes les études d'ÉIE ne laissent pas la place, à ce stade, à la production et l'évaluation de telles alternatives. En effet, ces alternatives peuvent également découler de l'identification des problématiques importantes. Cependant, le fait de les envisager durant la définition du champ de l'étude est désormais reconnu internationalement comme constituant une « bonne pratique ».

En principe, la définition du champ de l'étude commence à la fin de la phase de l'étude préalable. Nous verrons pourtant que ces deux phases peuvent se recouper partiellement. Le processus de définition du champ de l'étude

Thème 5

**Définition  
du champ  
de l'étude**

porte à un degré supérieur le traitement des problématiques identifiées lors de l'étude préalable, en hiérarchisant ces problématiques par degré d'importance, ce qui requiert une étude complémentaire.

Il devient ainsi possible de limiter les informations à rassembler et analyser pour se concentrer sur les approches à adopter.

La définition du champ de l'étude s'achève par la rédaction d'un document contenant les Termes de Référence (TdR) ou d'un document équivalent. Ce document fige le champ de l'ÉIE, le type d'informations recherché et le degré d'analyse nécessaire. Il fournit également des directives sur la manière de la conduire. Le contenu peut en être modifié au fur et à mesure de l'apparition d'informations pertinentes faisant naître de nouvelles problématiques modifiant la hiérarchie entre elles.

---

### **Impliquer le groupe dans la découverte de l'importance de la définition du champ de l'étude dans l'ÉIE**

---

La définition du champ de l'étude pose les fondations d'un processus d'ÉIE utile et efficace. Quand elle est menée correctement à son terme elle permet de mettre en avant les problématiques importantes et de produire des Termes de Référence indiquant clairement aux maîtres d'ouvrage quels sont les besoins. La probabilité que le rapport final soit préparé de manière adéquate augmente et il devient possible d'éviter ces rapports trop généraux et volumineux qui retardent le moment où les auditeurs des formations voient leurs problématiques correctement analysées et traitées.

Il s'agit, à ce stade, de s'assurer que les ressources sont allouées à la collecte des informations pertinentes pour la prise de décision et non gaspillées car consacrées à des analyses superflues.



**3**

La définition du champ de l'étude peut elle-même changer dans sa portée, sa complexité et le temps qu'elle nécessite. Une approche complète de la définition du champ de l'étude peut avoir besoin de propositions à grande échelle, lesquelles ont un éventail d'impacts potentiellement significatifs. Dans d'autres cas, la définition du champ de l'étude donnera lieu à un exercice plus limité et restreint. Selon les circonstances le processus de la définition du champ de l'étude peut être adopté pour prendre en compte certains ou tous les objectifs énumérés ci-dessous.

Les objectifs-clés de la définition du champ de l'étude sont :

- l'information du public sur la proposition ;
- l'identification des principales parties prenantes ainsi que leurs préoccupations et valeurs ;
- la recherche des alternatives raisonnables et pratiques à la proposition ;
- le ciblage des problématiques et des effets majeurs que l'ÉIE doit adresser ;
- la délimitation des champs de l'ÉIE en termes spatial, temporel et de sujet ;



- l'encadrement de la recherche d'informations et de situations de référence ;
- l'établissement des Termes de Références pour une ÉIE.

---

**Explorer en groupe les principes directeurs du processus de définition du cadrage. Introduire les éléments permettant une approche exhaustive de la définition du champ de l'étude et demander aux participants si et comment ceux-ci peuvent en trouver une application locale.**

---



4

Les principes directeurs pour mener à son terme un processus de définition du champ de l'étude incluent de :

- admettre que la définition du champ de l'étude est une véritable procédure plutôt qu'une simple activité ;
- concevoir le processus de définition du champ de l'étude pour chaque proposition, tout en prenant en compte l'environnement et les personnes affectées ;
- ne commencer le processus de définition du champ de l'étude que lorsque vous disposez de suffisamment d'informations ;
- préparer une plaquette d'informations ou une circulaire expliquant la proposition et le processus ;
- préciser le rôle et les tâches des parties prenantes et du public ;
- avoir une approche méthodique mais souple dans la mise en pratique ;
- formaliser les résultats pour servir de base à la préparation d'une ÉIE ; et
- prendre en compte les nouvelles informations apportées ainsi que les nouvelles problématiques soulevées par les parties prenantes.



5

Les éléments de la définition du champ de l'étude varient selon les normes d'ÉIE des différents pays ou agences internationales. Une procédure exhaustive devra comprendre tout ou partie des fonctionnalités suivantes :

- mesurer le niveau de préoccupation de la communauté et des scientifiques sur les actions ou sur les projets proposés ;
- évaluer ces préoccupations et en isoler les plus significatives (et en éliminer les moins significatives) ; et enfin
- organiser ces problématiques pour donner la priorité à celles qui vont conditionner le processus de décision et qui devront être étudiées en détail lors de la phase suivante de l'ÉIE.

Une approche méthodique et transparente doit être adoptée pour filtrer et subdiviser les problématiques, les préoccupations et les effets. Cela peut être réalisé en trois étapes (énumérées ci-dessous) :

*Etape 1* - Composer à l'aide des informations disponibles et de la contribution des parties prenantes une « longue liste » de préoccupations.

Thème 5

**Définition  
du champ  
de l'étude**

Ne pas chercher, à ce stade, à exclure ou à juger « a priori » l'un ou l'autre des problèmes soulevés.

*Etape 2* - Composer, à partir de la liste précédente, une liste restreinte de préoccupations en ne conservant que celles apparaissant comme les plus significatives et les plus importantes dans la prise de décision sur les propositions. Cette phase implique de mesurer ces préoccupations à l'aune de critères ; par exemple la différenciation entre les risques sérieux et ceux qui peuvent être plus facilement circonscrits (cf. Thème 6 - Analyse d'impact et Thème 7 - Réduction et gestion des impacts).

*Etape 3* - Classer les problématiques-clés par domaines d'impact, ces domaines peuvent être des objectifs d'action publique aussi bien que des concepts scientifiques, comme des niveaux d'émission dépassant les standards environnementaux ou de santé publique. Cette synthèse permet de donner un cadre cohérent à la rédaction des Termes de Référence de l'étude d'ÉIE.

L'encadré 1 contient une liste indicative d'activités que l'on peut mener lors de la phase de définition du champ de l'étude en accord avec cette approche. Cette liste débute par une rubrique « pour commencer » où l'on décrira les éléments rentrant dans le champ d'application de l'étude en les rangeant sous différents en-têtes, cette liste servira de base pour une consultation informelle des principales parties prenantes. Après cette série d'échanges, les trois étapes décrites précédemment se déroulent en se recoupant partiellement. Finalement les termes de référence sont établis ; il faut alors prévoir, si cela s'avère nécessaire, la possibilité d'ajustement et la prise en compte des observations tout au long du processus d'ÉIE.

Dans la pratique, la première phase de la définition du champ de l'étude (ouverture à la consultation de la liste de préoccupations) est beaucoup plus aisée à mener à son terme que les deux suivantes. L'écrasante majorité des ÉIE connaissent de fortes difficultés avant de parvenir à délimiter les priorités et à se concentrer sur les problématiques essentielles. Il faut faire preuve de vigilance lors de la rédaction des termes de références en raison de l'impact de cette phase sur la phase suivante de l'étude d'ÉIE. En dernier ressort, il est de la responsabilité du maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente de mener le processus de définition du champ de l'étude à son terme.



6

### **Encadré 1 : Liste indicative d'activités dans le cadre de la définition du champ de l'étude**

#### **Pour commencer**

1. Préparer un document préliminaire sur le champ d'application en indiquant, par des en-têtes, tels que :
  - Description et objectifs de la proposition
  - Contexte politique et situation en matière d'environnement
  - Source d'informations et de données, contraintes, etc.
  - Alternatives de la proposition
  - Problématiques, préoccupations, conséquences déjà identifiées à cette date
  - Disposition pour impliquer le public
  - Agenda de la définition du champ de l'étude, de l'ÉIE et du processus de décision

2. Développer la définition provisoire du champ de l'étude par des consultations informelles, rassembler les informations disponibles, faire état des manques en matière de données, etc.

3. Rendre la définition du champ de l'étude et les recherches faites, en leur état provisoire, disponibles au public.

#### **Entreprendre la définition du champ de l'étude**

4. Etablir une longue liste des problématiques et préoccupations.

5. Evaluer leur importance relative et établir une liste restreinte des problématiques-clés.

6. Classer ces problématiques-clés par domaine d'impact à étudier.

#### **Fin et suite**

7. Modifier la définition provisoire du champ de l'étude en y incorporant progressivement les informations de chaque étape.

8. Mesurer les progrès accomplis à l'aune des termes de référence, faire les modifications requises, rendre compte aux parties prenantes comme au public.

9. Contrôler le processus face aux Termes de Référence (TdR), faire des ajustements, si nécessaire, et fournir aux parties prenantes et au public les observations établies.

*(Comme on l'a déjà dit, ces étapes sont indicatives et doivent être ajustées en fonction de la situation).*

---

**Présenter les procédures et méthodes couramment utilisées pour la conduite de la définition du champ de l'étude et montrer brièvement en quoi elles peuvent être utiles. Souligner que la définition du champ de l'étude est une phase initiale de l'ÉIE, l'importance relative des problématiques est réévaluée si de nouvelles informations se font jour.**

---

En fonction du système d'ÉIE, la phase de définition du champ de l'étude peut être placée sous la responsabilité du maître d'ouvrage, de l'autorité compétente, de l'organisme spécialement en charge de l'ÉIE ou de tout autre organisme ad hoc. Dans certains cas, ces derniers donneront des directives sur la conduite de la définition du champ de l'étude, les procédures à suivre ainsi que les méthodes à utiliser pour la consultation ou les parties techniques. Pour certaines propositions, il sera sans doute possible de profiter de l'expérience acquise avec des études similaires, générales ou sectorielles, et de toute la documentation afférente. Toutefois, il restera indispensable de lancer un processus de définition du champ de l'étude pour chaque proposition et ses conséquences possibles.

Une définition du champ de l'étude bien comprise comprendra une évaluation superficielle de la proposition ainsi que de la communauté et l'environnement concernés, des alternatives envisageables, des types

**Thème 5**

**Définition  
du champ  
de l'étude**

d'impacts, et des possibilités de les contrôler ou de les atténuer. Il faudra également prendre en compte les éléments suivants :

- les zones géographiques concernées et le temps imparti pour l'analyse d'impact ;
- le cadre institutionnel et politique dans lequel se déroule l'ÉIE ;
- l'agenda, l'affectation des ressources et la répartition des responsabilités ; et les sources d'information existantes, les lacunes et les contraintes en terme de méthodologie.
- le lien avec le processus de prise de décision (y compris la modification du projet ou le choix de solutions alternatives) ainsi qu'avec l'adoption définitive de la proposition.

Le recours à des modèles d'impact, ou à des schémas de cause à effet, peut se révéler précieux, surtout dans le cas de projets à grande échelle dont les effets potentiels sur l'environnement peuvent être complexes. Ce type de modèle peut aussi être utile dans d'autres cas où les effets secondaires ou durables risqueraient d'être oubliés. Par exemple, une décharge à ciel ouvert ou une conduite d'eau peuvent entraîner des dépôts de métaux lourds, bien au-delà de la zone délimitée pour un projet, et contaminer ainsi les espèces animales et la chaîne alimentaire. On peut réduire ce risque en prenant systématiquement en considération l'ensemble du cycle de vie du projet : construction, exploitation et cessation de l'activité.

Il faut prévoir un moyen d'impliquer le public dans le processus d'ÉIE (y compris la phase de définition du champ de l'étude). Il faudra, dès le début de la procédure, identifier les personnes affectées ou intéressées par la proposition. La première étape consiste en l'établissement d'une liste de participants qui doivent être impliqués dans la définition du champ de l'étude. L'approche de la définition du champ de l'étude, tout comme les mécanismes de la consultation, doivent prendre en compte la culture, les valeurs et les traditions locales (cf. Thème 3 – Implication du public).

Les méthodes suivantes d'implication du public sont utilisées lors de la phase de définition du champ de l'étude :

- invitation du public à soumettre des commentaires et avis écrits ;
- consultation avec les différentes parties prenantes ;
- réunions publiques ; et enfin
- séminaires et groupes de discussions guidées.

Bien que la définition du champ de l'étude soit une phase initiale et distincte de la procédure d'ÉIE, les problématiques importantes continueront à être réinterprétées au fur et à mesure de l'étude, que ce soit dans la phase de prise de décision, dans la phase d'application ou, enfin, dans la phase d'évaluation. A toutes les étapes peuvent apparaître des thématiques qui auraient été négligées. Le travail accompli lors de l'ÉIE sur un sujet particulier (par exemple l'effet de rejets toxiques dans les eaux sur les

espèces aquatiques et la santé humaine) peut révéler d'autres phénomènes dont certains pourraient devenir problématiques. Dans certains cas, des lignes directrices anciennes doivent être revues, par exemple celles qui concernent la collecte et l'analyse des données ou les critères utilisés pour évaluer l'importance des impacts. En conclusion, il n'existe pas de « bonnes » réponses à ces questions mais, simplement, une succession de décisions qui essaient de concilier les ressources disponibles (temps et argent) avec les préoccupations des participants.

---

**Demander aux participants de décrire le rôle que peuvent avoir les différentes parties prenantes au processus d'ÉIE dans la phase de définition du champ de l'étude.**

---



7

*Le maître d'ouvrage / l'autorité compétente :*

C'est le maître d'ouvrage qui a la vision la plus claire des facteurs qui vont influencer le choix du site ainsi que tous les aspects du processus de décision. Il est usuel que le maître d'ouvrage ou l'autorité compétente soit en charge de la définition du cadrage. Cette phase de définition du champ de l'étude permet à ces acteurs de prendre en compte d'autres opinions, d'envisager les alternatives proposées par les populations affectées et d'amender la proposition pour en tenir compte.

*L'autorité chargée de l'administration de l'ÉIE :*

Elle sera généralement chargée de mettre en place l'aspect procédural et réglementaire de la phase de définition du champ de l'étude. Les pré-requis sont les sujets d'étude, les personnes à consulter et la forme de la consultation. L'autorité d'administration peut adopter elle-même les termes de référence ou être responsable du contrôle et de l'approbation du rapport d'ÉIE au regard du champ d'application convenu.

*Les autres organismes compétents :*

Ils contribueront à fournir aide et informations dans leur domaine de compétences. Ceci comprend des exigences législatives spécifiques, des objectifs de politique publique, des normes et expertises techniques, et enfin une expérience de projets ou de contextes similaires. D'autres organismes peuvent aussi intervenir en accordant des licences, permis, autorisations ou concessions. La connaissance de ces contraintes est essentielle au stade de la définition du champ de l'étude.

*Les praticiens et experts en ÉIE :*

Ils peuvent travailler directement pour les organismes concernés ou pour le maître d'ouvrage en tant que consultants affectés à l'ÉIE, ils peuvent aussi avoir des activités de conseil au nom de structures scientifiques, d'ONG ou d'organismes professionnels. Leur contribution peut être particulièrement précieuse pour apporter une connaissance spécialisée.

Thème 5

**Définition  
du champ  
de l'étude**

*Les populations affectées par la proposition :*

Elles auront un rôle majeur dans la compréhension des enjeux et du contexte local. Leur avis doit être pris en compte dans le choix entre des alternatives, sur l'importance des problématiques, les mesures de limitation ou de compensation et enfin l'organisation du travail.

Les communautés affectées ont besoin d'aide pour comprendre la proposition, ses alternatives et ses effets, et en organisant et en articulant leurs préoccupations avec celles émanant du processus d'ÉIE.

*La communauté au sens large :*

Elle donnera aussi des informations et avis pertinents. Cette communauté au sens large comprend les populations affectées indirectement par la proposition, les ONG nationales ou internationales, les groupes d'intérêts. Le Thème 3 - Implication du public traite plus à fond des relations et du dialogue avec les parties prenantes.

En impliquant le public, la phase de définition du champ de l'étude aide à créer une adhésion au processus d'ÉIE. Souvent cette phase est la principale occasion de rencontrer les parties prenantes qui sont intéressées ou affectées par la proposition comme par ses alternatives. C'est aussi une excellente opportunité de les informer sur le processus d'ÉIE et la proposition, de comprendre leurs préoccupations et de faire participer le public au processus de décision. L'expérience a montré que quand la définition du champ de l'étude répond aux remarques et suggestions des parties prenantes et du public, même si elle ne peut pas toujours les prendre en compte, cela permet de mieux faire accepter le projet et la décision.

---

**Discuter des méthodes permettant de concevoir des alternatives.**

---



8

Envisager des alternatives est une obligation dans beaucoup de systèmes d'ÉIE. Cette démarche est au cœur de la méthodologie de l'ÉIE. La phase de définition du champ de l'étude permet de concevoir ou d'affiner des alternatives directement ou en référence aux problématiques-clés déjà identifiées. La comparaison entre les alternatives aidera à déterminer la meilleure manière de réussir dans un projet tout en minimisant l'impact environnemental ou, de façon plus créative, à déterminer les options les plus favorables ou réalisables dans un contexte environnemental donné.

Toutefois, cet exercice est souvent superficiel. C'est particulièrement vrai des propositions du secteur privé dans lequel, pour un projet comparable, l'obligation d'envisager des alternatives est moins contraignante que dans le secteur public. C'est également le cas des propositions soumises à ÉIE alors que le calendrier, les composantes et le site sont déjà fixés. Cette pratique devient de moins en moins acceptable alors que l'ÉIE gagne en maturité et que les problématiques d'effets cumulatifs et de développement durable prennent de plus en plus d'importance.

Il est préférable d'envisager des alternatives dès le début du cycle du projet. Compte tenu du temps, le type et la portée des alternatives à examiner peuvent varier comme suit :

- demande alternative (par exemple, utiliser l'énergie plus efficacement plutôt que d'augmenter la capacité de production) ;
- modes de production ou de fourniture alternatifs (par exemple, quand la mixité des sources d'énergie le permet) ;
- actions alternatives (par exemple, transports publics au lieu d'infrastructures routières) ;
- sites alternatifs (par exemple l'emplacement d'une digue ou d'un canal d'irrigation) ;
- processus alternatif (par exemple la réduction des gaspillages et l'utilisation plus efficace de l'énergie) ; et
- aménagement des horaires et calendriers (par exemple transports terrestres et aériens, vidange de réservoir).

La Banque mondiale recommande une approche graduelle de l'analyse des alternatives qui correspond grossièrement aux catégories énumérées ci-dessus. Ceci permet d'introduire les problématiques environnementales à toutes les étapes de la planification du développement. Cette approche débute idéalement par une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui permet de considérer toutes les alternatives dans un secteur (production d'énergie) ou pour une région (voir thème 14 - Evaluation Environnementale Stratégique). Quand ce cadre n'est pas prévu, comme c'est souvent le cas, l'examen des principales alternatives peut faire l'objet d'un projet d'ÉIE spécifique. Un cas pratique d'approche graduelle dans un tel contexte est présenté dans l'encadré 2.

Une approche purement graduelle est souvent impossible. Certaines alternatives ont déjà été saisies lors d'une étape préalable du processus de décision. Toutefois, si certaines d'entre elles restent envisageables, un examen sommaire permettra de les identifier. En principe l'analyse rétroactive d'alternatives n'est pas considérée comme une « bonne pratique », sauf si des circonstances le justifient ; par exemple une proposition peut se trouver à un stade avancé mais a un impact significatif sur l'environnement ou implique le déplacement d'un groupe important de population (voir encadré 2).

Le développement d'alternatives réalistes qui permettent d'atteindre l'objectif global va parfois nécessiter de faire appel à d'autres types de savoir ou d'information tels la technologie, les politiques publiques, les comportements sociaux, les contraintes locales et environnementales, des projets de politique économique (voir encadré 3). Il est essentiel que les alternatives proposées soient réalisables en termes de coûts. L'avis des parties prenantes peut être utile dans cette perspective mais doit être utilisé de manière sélective. Ainsi, les communautés directement concernées ont eu un rôle minimal dans la considération d'alternatives aux projets Nam Theun II (comme décrit dans l'encadré 2) pour sa partie amont (alternatives à la production hydro-

## Thème 5

### Définition du champ de l'étude



électrique) ; en revanche elles ont eu un rôle important dans l'appréciation de l'impact environnemental et social d'autres localisations proposées.

Le spectre des alternatives considérées inclut généralement celles qui consistent à ne rien faire. L'impact de chaque alternative est considéré par rapport à l'environnement dans son état de référence (avec et sans la réalisation du projet) afin de choisir ce qui est préférable, y compris ne rien faire (ceci n'équivaut pas à laisser l'environnement en l'état de référence car des externalités existent, telle l'influence d'autres actions).

Dans la plupart des études d'ÉIE, seule l'alternative préférée sera analysée en détail. Toutefois, il peut arriver que plusieurs alternatives soient examinées avec la même attention durant les phases d'analyse d'impact, d'évaluation, ceci avant de choisir l'une d'entre elles.

#### **Encadré 2 : Approche graduelle de l'analyse des alternatives (Laos)**

La centrale hydro-électrique de Nam Theun II est conçue pour accroître les revenus et l'économie de la République Démocratique du Laos grâce aux exportations de courant électrique vers la Thaïlande. Quand le projet fut soumis à la Banque mondiale, la hauteur du barrage comme l'emplacement et la surface des réservoirs avaient déjà été fixés. La Banque demanda aux maîtres d'ouvrage de revenir aux objectifs et de considérer des alternatives permettant des les atteindre, en réalité de réaliser une nouvelle définition du champ de l'étude.

Les aspects suivants furent pris en considération :

- évaluation du potentiel pour une gestion par la demande (référence à Demand Side Management) ;
- identification et premier examen des alternatives à l'énergie hydraulique ;
- identification d'autres ressources énergétiques accessibles ;
- comparaison de ces alternatives ;
- identification des alternatives à l'hydro-électricité ;
- évaluation de ces alternatives hydroélectriques ;
- évaluation comparative des alternatives hydroélectriques ;
- comparaison des alternatives conceptuelles ou pratiques au projet proposé

Les résultats furent utilisés pour la planification dans le secteur énergétique par le Lao PDR ; par des institutions financières spécialisées dans le développement pour leur activité dans la région et dans le secteur de l'énergie ; par des investisseurs privés pour leur décision d'investissement ; pour identifier les préoccupations des parties prenantes ; et enfin comme contribution à la préparation de l'évaluation environnementale des différentes composantes du projet Nam Theun II.

*Source : Banque mondiale (1996)*

#### **Encadré 3 : Sites alternatifs de localisation pour le projet d'énergie hydraulique (Pakistan)**

Le projet de centrale hydraulique de Ghazi-Barotha est un projet très important conçu pour pallier les déficits énergétiques chroniques du Pakistan. La composante



principale du projet comprenait un barrage sur l'Indus, un canal de dérivation et une centrale. Des sites alternatifs furent examinés selon des critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux par une équipe pluridisciplinaire et contrôlés par un comité extérieur en charge de l'environnement et des déplacements de population.

Cinq emplacements possibles pour le barrage avaient été identifiés par les consultants associés au projet et firent l'objet d'un examen détaillé. L'option retenue offrait moins de possibilités en termes de capacité de stockage que l'alternative principale mais avait moins d'impact sur l'environnement.

La construction de la centrale sur l'emplacement idéal d'un point de vue économique aurait entraîné le déplacement d'environ 40 000 personnes. Déplacer ce site vers des zones moins densément peuplées, quoique plus complexe techniquement et moins profitable financièrement, permit de réduire les déplacements de population à environ 900 personnes. Des modifications ultérieures permirent également de limiter l'impact sur des sites archéologiques et des tombeaux.

Des cinq sites considérés initialement seuls trois firent l'objet d'un examen détaillé. Les considérations topographiques furent déterminantes dans la mesure où les effets sur l'environnement étaient similaires. Les éléments accessoires de la centrale, comme les routes d'accès, le bassin d'écoulement, la digue de soutènement furent choisis selon des considérations techniques et environnementales.

Finalement quatre emplacements alternatifs furent envisagés pour la ligne de transmission à 500 kV vers la grille principale. Les itinéraires sélectionnés avaient des conséquences minimales pour l'environnement et du point de vue socioculturel. L'emplacement des pylônes fut également choisi pour avoir le moins d'impact possible sur l'habitat, les espaces agricoles et les sites archéologiques.

*Source : Banque mondiale (1996)*

### **Demander aux groupes d'identifier les types d'informations nécessaires pour l'élaboration des Termes de Référence (TdR) pour une ÉIE.**

En conclusion du processus de définition du cadrage, l'élaboration des Termes de Référence est une tâche essentielle de l'ÉIE. Alternativement, ou en complément des TdR, on peut rédiger un rapport de définition du champ de l'étude (surtout si certaines questions sont controversées). Dans certains systèmes d'ÉIE, le maître d'ouvrage prépare un document informel pour résumer les résultats de la définition du champ de l'étude et l'approche à adopter par l'étude d'ÉIE. La véritable mesure de la qualité des TdR est leur utilisation en l'état ou non dans la suite du processus d'ÉIE.

Certaines agences internationales proposent des modèles de TdR, ainsi la Banque mondiale (cf. annexe 5-1) et le Comité d'aide au développement de l'OCDE (cf. annexe 5-1). Ils montrent, tout comme d'autres documents de ce type, quels types d'informations doivent contenir les TdR ou leurs équivalents. Pour choisir parmi ces documents, il faut avoir à l'esprit que les TdR servent à guider et diriger le maître d'ouvrage. Le document doit être



5-1



5-2

## **Thème 5**

### **Définition du champ de l'étude**



9

complet mais aussi précis et concis que possible. La plupart des composantes énumérées ci-après occupent un paragraphe ou moins.

Les TdR d'une ÉIE complète peuvent faire référence aux objets suivants :

- but et champ d'application des TdR ;
- récapitulatif des objectifs et des besoins justifiant la proposition ;
- le contexte du projet et sa description ;
- zone d'étude ou d'impact (par exemple les populations ou l'environnement affectés);
- législation applicable et cadre institutionnel ;
- réglementation de l'ÉIE et spécificité du processus de décision ;
- dispositions pour l'implication du public ;
- alternatives à considérer ;
- impacts et problèmes à étudier ;
- études à réaliser (par exemple approche, délimitation spatiale et temporelle) ;
- besoin en termes d'atténuation des impacts et de surveillance ;
- informations et données à inclure dans le rapport d'ÉIE ;
- date limite pour achever le processus d'ÉIE ;
- méthode pour changer les TdR si cela est nécessaire.

Les TdR peuvent également contenir des dispositions relatives à la gestion du projet d'ÉIE. Cette question peut aussi faire l'objet d'un document séparé à l'intention de l'équipe en charge de l'étude. Les points spécifiques suivants peuvent y être abordés :

- le calendrier proposé pour l'étude ;
- les ressources et le budget estimatoire ;
- le rôle et les responsabilités de l'équipe en charge de l'étude ;
- les résultats attendus et la forme sous laquelle les présenter ; et enfin
- la procédure pour amender le document de travail.

La thématique 12 – Gestion de projet d'ÉIE donne plus de détails sur la gestion de projets, notamment la composition d'équipe, la préparation du budget et les compte-rendus.

---

**Prévoir une activité pour renforcer l'étude du thème.**

**Conclure en résumant la thématique et en insistant sur les parties applicables localement.**

---

## Références

Les références suivantes ont été soit citées soit adaptées et forment la majeure partie de la matière des thématiques développées.

Banque mondiale (1996) *Analysis of Alternatives in Environmental Assessment. Environmental Assessment Sourcebook n° 17*. Service de l'environnement, Banque mondiale, Washington. D.C.

Canada, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (1987) *Determining the Scope of Environmental Impact Assessments*. BFEEE Bureau régional, Vancouver.

Canter L and Clark R (1997) *Scoping in the EIA Process in the United States in Report of the EIA Process Strengthening Workshop* (pp. 31-47). Environment Protection Agency, Canberra.

Nouvelle-Zélande, Ministère de l'Environnement (1992) *Scoping of Environmental Effects*. Ministère de l'Environnement, Wellington.

OCDE/DCA (1994) *Towards Coherence in Environmental Assessment. Results of the Projects of Coherence of Environmental Assessment for International Bilateral Aid*. Vol. 2. Agence canadienne de développement international, Ottawa.

Sadler B (1997) *EIA Process Strengthening- Perspective and Priorities in Report of the EIA Process Strengthening Workshop*. (pp. 1-29). Environment Protection Agency, Canberra.

US Council on Environmental Quality (1981) *Memorandum : Scoping Guidance*. Council on Environmental Quality, Washington. D.C.

---

## Lectures complémentaires

Banque mondiale (1999) *Environmental Assessment Challenges ad Good Practice*. Paper n°018. Washington. D.C.

Banque mondiale (1991) *Manuel d'évaluation environnementale. Volume, 1*. Banque mondiale Technical Paper n°139, Washington. D.C.

Commission européenne (1995) *Scoping in Environmental Impact Assessment – A practical Guide*. Direction Générale de l'environnement. Agence de la Sécurité Nucléaire et de la Protection Civile, Bruxelles.

Commission européenne (1996) *Environmental Impact Assessment. Guidance on Scoping*. Direction Générale de l'environnement. Agence de la Sécurité Nucléaire et de la Protection Civile, Bruxelles.

Johns C (1999) *Screening, Scoping and Consideration of Alternatives in Petts J (dir.) Handbook on Environmental Impact Assessment*. (Vol. 1, pp. 201-228). Blackwell Science Ltd Oxford, Royaume-Uni.

Thème 5

Définition  
du champ  
de l'étude

## Références et lectures complémentaires

Commission sur l'Étude d'Impact Environnemental, (1994) *EIA Methodology : Scoping of Alternatives – A Study based on 10 Representative Cases*. Utrecht, Pays-Bas.

Sadler B (1996) *Environmental Assessment in a Changing World*. Final Report of the International Study of the Effectiveness of Environmental Assessment ». Agence canadienne de l'environnement et Association Internationale pour l'évaluation d'Impact, Ottawa.

Scott Wilson Ltd. (1996) *Environmental Impact Assessment : Issues, Trends and Practice*. Service Économie et Commerce, PNUE, Genève.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 5-1 « La phase de définition du champ de l'étude doit déboucher sur une liste de thématiques d'étude pour l'ÉIE, il ne faut pas inclure d'autres problématiques lors d'étapes ultérieures ». Peut-on soutenir cette position ?
- 5-2 Pourquoi est-il important de définir le but d'une proposition et les alternatives à envisager ? Ceci s'applique-t-il de la même manière aux secteurs privé et public ? Qu'en est-il par exemple de la proposition de forer là où se trouve le dépôt de minerais ?
- 5-3 « Les lignes directrices sectorielles peuvent pallier le besoin de recourir à la définition du champ de l'étude ». Discuter cette affirmation et montrer comment la définition du champ de l'étude peut être le complément spécifique de directives généralistes.
- 5-4 Discuter des différences entre impacts primaires et secondaires dans les cas suivants, construction d'un barrage, d'un complexe touristique, d'une autoroute, d'une centrale nucléaire et enfin d'une usine à papier.
- 5-5 Quel niveau d'information les maîtres d'ouvrage doivent-ils rassembler avant de commencer la définition du champ de l'étude ? Est-il possible de rassembler trop d'informations, trop tôt et quelles conséquences cela peut-il avoir ?
- 5-6 Qui doit prendre les décisions sur les points importants ? Quels facteurs influencent les décisions durant la définition du champ de l'étude ?
- 5-7 Quelles sources de données doivent être utilisées avant la définition du champ de l'étude ? Pourquoi est-il nécessaire d'identifier les carences de données et d'y remédier ? En quoi la problématique des données peut-elle affecter le coût et la durée des études d'ÉIE ?

### Thèmes d'intervention

- Inviter un chef de projet d'une agence de développement ou d'une autorité compétente pour faire une présentation sur la phase de définition du cadrage dans une étude d'ÉIE en lui demandant d'aborder les questions suivantes. Quelle fut la procédure suivie ? Quelles actions furent entreprises ? La liste de problématiques établie lors la définition du champ de l'étude a-t-elle dû être étendue par la suite ? Les populations locales étaient-elles impliquées ? Leur contribution se révéla-t-elle utile, plus particulièrement au regard de celles d'experts de l'ÉIE ? Quels changements furent apportés au projet initial en raison de propositions issues de la définition du champ de l'étude ? Des modifications supplémentaires furent-elles provoquées par une analyse détaillée de certaines de ces propositions ?

#### Thème 5

#### Définition du champ de l'étude

## Activité de groupe 5-1 : Définition du champ de l'étude

---

**Titre :** Premier contact avec la définition du champ de l'étude

**Objectif :** Développer l'intérêt pour le processus de définition du champ de l'étude en entreprenant l'étude pour un projet local (de préférence réel mais si nécessaire hypothétique)

**Taille des groupes :** Quatre à six personnes

**Durée :** Une demi-journée à une journée complète (selon les besoins)

**Ressources nécessaires :**

- Un cas pratique de propositions (réel ou hypothétique) ; avec un descriptif de ses composantes.
- Chaque participant se verra remettre un document sur la définition du cadrage ainsi qu'un « pense-bête » sur les étapes du processus ou des informations sur les domaines concernés.

**Description de l'activité :**

Chaque participant se verra attribuer l'un des rôles suivants : Représentant de l'organisme maîtres d'ouvrage, de l'autorité chargée de l'ÉIE, de l'autorité compétente, des populations locales affectées, d'une ONG locale impliquée dans le domaine concerné. Si nécessaire, multiplier le nombre d'autorités impliquées ou d'ONG, etc...

En utilisant le cas pratique fourni :

- chaque participant devra, en fonction de son rôle, évaluer les différentes options (consulter la typologie des options dans les documents – demande, activité, localisation, processus etc. – et se référer à l'annexe 5-1) ;
- discuter des alternatives ainsi générées et trouver un accord sur celles qui méritent une étude plus approfondie ;
- chaque participant devra établir une liste d'impacts que pourrait avoir la proposition ; comparer ces listes et déterminer ensemble les principaux impacts ;
- sélectionner trois problématiques majeures et détailler la démarche nécessaire pour les examiner de manière exhaustive ;
- préparer les TdR (cf. annexe 5-2), en se limitant aux alternatives et aux problématiques sélectionnées.

## Activité de groupe 5-2 : Définition du champ de l'étude

**Titre :** Initialiser le processus de définition du champ de l'étude

**Objectif :** comprendre les besoins en termes d'information au début de la phase de définition du champ de l'étude

**Taille des groupes :** Trois ou quatre personnes

**Durée :** Une demi-journée au total dont une heure de préparation et une heure de présentation (10 à 15 minutes par groupe) ; conclure par une discussion générale sur les interventions.

**Ressources nécessaires :**

- un cas pratique de proposition ; un descriptif des communautés concernées.

**Description de l'activité :**

Chaque participant devra élaborer une présentation en vue d'une réunion avec les habitants d'un site concerné (le reste du groupe), réunion au cours de laquelle la proposition est exposée et la définition du champ de l'étude débute. La présentation devra permettre de couvrir les aspects suivants :

- l'objet de la réunion ;
- les objectifs de la proposition ;
- les exigences du processus de définition du champ de l'étude de l'ÉIE ;
- les impacts probables de la proposition et comment ils seront gérés ;
- comment les populations peuvent se voir impliquées dans la définition du champ de l'étude ;
- quelles autres occasions auront ces populations d'exprimer leurs préoccupations ;
- comment les porteurs du projet entendent mener l'ÉIE, quelles études vont être conduites ; et enfin
- le calendrier proposé pour l'étude d'ÉIE et le processus de décision.

Thème 5

Définition  
du champ  
de l'étude



1

## Support de présentation pour le processus d'ÉIE

---



2

### Définition du champ de l'étude :

- première démarche – débute une fois l'étude préalable achevée
  - processus ouvert et interactif – impliquant le public
  - pose les fondations d'une ÉIE en identifiant :
    - les frontières de l'étude d'ÉIE
    - les informations nécessaires à la prise de décision
    - les problématiques-clés et les impacts majeurs à considérer
- 



3

### Objectifs-clés de la définition du champ de l'étude

- identifier et informer les parties prenantes
  - déterminer leurs préoccupations
  - déterminer des alternatives réalistes et pratiques
  - identifier les principaux problèmes et impacts à étudier
  - définir les frontières de l'étude d'ÉIE
  - trouver un accord sur les modes d'implication du public
  - établir les Termes de Références
- 



4

### Les principes directeurs de la phase de définition du champ de l'étude

- la définition du champ de l'étude n'est pas une simple activité
  - la définition du champ de l'étude est propre à chaque étude
  - débiter le plus tôt possible, dès que les informations sont disponibles
  - préparer une liste d'information sur ce qui est attendu
  - spécifier le rôle du public dans la prise de décision
  - l'approche doit être systématique, l'application pragmatique
  - documentez votre travail pour la suite de l'étude
  - considérez les nouvelles problématiques et informations, si nécessaire
- 



5

### La conduite de la définition du champ de l'étude

- identifier les problématiques
  - évaluer et hiérarchiser ces problématiques
  - classifier les impacts nécessitant une étude
  - établir une stratégie pour les traiter
- 



6

### Étapes du processus de définition du champ de l'étude

- préparer une définition provisoire du champ de l'étude
- développer ces résultats par des consultations informelles
- publier cette pré-étude
- établir une liste de problématiques (liste longue)
- établir une hiérarchie de ces problématiques (liste restreinte)





7

- organiser ces problématiques en catégories d'impact
- enrichir l'étude préparatoire de ces résultats
- rédiger les Termes de Références
- les utiliser pour mesurer les progrès de l'étude et les amender, si nécessaire

---

#### Qui doit être impliqué dans la définition du champ de l'étude

- le maître d'ouvrage
- l'autorité compétente
- l'organisme en charge de l'ÉIE
- d'autres organismes intéressés
- les praticiens et experts de l'ÉIE
- les principales parties prenantes (affectées par la proposition)
- la communauté au sens large



8

---

#### Examen des alternatives

- alternatives en matière de demande
- alternatives en matière d'offre, d'approvisionnement
- alternatives en matière d'activités
- alternatives en matière de localisation
- processus alternatifs
- alternatives en matière de calendrier, de planification temporelle



9

---

#### Les Termes de Références : Enjeux

- objectifs et cadre de la proposition
  - champs de l'étude et limites
  - alternatives à considérer
  - opportunités d'impliquer le public
  - impacts et problématiques à étudier
  - approche à adopter
  - besoin en termes de réduction et de contrôle des impacts
  - informations et données à inclure dans le rapport sur l'étude d'ÉIE
  - calendrier de l'étude, détermination du résultat attendu
- 

Thème 5

Définition  
du champ  
de l'étude

**Modèle de Termes de Références pour l'évaluation environnementale des projets d'assistance au développement**

Sujet	Éléments de base	Considération procédurales	Considérations opérationnelles	Stade du projet
-------	------------------	----------------------------	--------------------------------	-----------------

**MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT**

(De l'OCDE/DAC, (1994) *Towards Coherence in Environmental Assessment – Results of the Project on Coherence of Environmental Assessment for International Bi-lateral Aid. Canada*)

Sujet	Éléments de base	Considération procédurales	Considérations opérationnelles	Stade du projet
-------	------------------	----------------------------	--------------------------------	-----------------

**A. INTRODUCTION**

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	<i>Introduire le sujet et les problématiques environnementales concernées.</i>	Rappeler rapidement les événements ayant conduit à l'ÉIE.	Liste des principaux participants.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
-------------------------	--	---	------------------------------------	---

**B. CONTEXTE**

2. LA PROBLÉMATIQUE	<i>Résumer les problèmes environnementaux auxquels s'attaque l'action proposée : pollution, inondation, sécheresse, érosion, carence énergétique, santé publique, dépression économique, etc.</i>	Replacer les problématiques dans leur cadre national : Perspective historique, causes profondes, implication en termes de développement, et tentatives de résolution.	Au fur et à mesure, incorporer les premiers résultats afin d'affiner les problématiques ;	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
3. LA SOLUTION PROPOSÉE	<i>Résumer en quoi l'action proposée doit résoudre ou atténuer les problèmes, mettre l'emphase sur le développement durable.</i>	Décrire les pré-requis pour que l'action connaisse le succès sur le long terme et identifier les risques et bénéfices attendus.	Identifier les problèmes techniques et opérationnels qui risquent de compromettre les effets à long terme du projet.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
4. COOPÉRATION ENTRE LES ETATS	<i>Résumer les accords entre état(s) donataire(s) et récipiendaire(s) prévoyant la conduite de l'étude environnementale.</i>	Décrire le partage des responsabilités en insistant sur le rôle moteur du pays récipiendaire dans la conduite de l'évaluation.	Ajouter un document faisant état de coopération entre ces états, surtout en matière de développement des capacités.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
5. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	<i>Poser clairement les objectifs de l'évaluation ainsi que le lien entre ces objectifs et la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet.</i>	Pour les donataires comme pour le destinataire, mettre l'accent sur les points critiques du processus de décision en insistant particulièrement sur le lien entre l'évaluation environnementale et la mise en œuvre du projet.	Faire la liste des aspects et effets attendus du projet qui pourraient être affectés par l'évaluation.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)

**Modèle de Termes de Références pour l'évaluation environnementale des projets d'assistance au développement**

**C. CADRE INSTITUTIONNEL**

6. BASE LÉGALE/ COMPÉTENCE POLITIQUE	<i>Résumer les fondements légaux, procéduraux et politiques pour l'évaluation environnementale dans le pays destinataire ainsi que dans l'organisme gérant les fonds des donateurs.</i>	Identifier les causes de conflit et de désaccord potentiel ainsi que les moyens de les résoudre.	S'assurer de l'accord des parties sur les problèmes sensibles tels que les standards de pollution, les critères d'évaluation des impacts, les changements de localisation, l'indemnisation.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
7. ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS EXISTANTES	<i>Décrire leurs limites et leurs forces dans le domaine de la gestion et de la protection environnementales.</i>	Evaluer l'expérience de ces institutions et organisations, leur capacité à gérer les projets nationaux et internationaux de coopération, à développer les compétences requises (formation).	Se concentrer sur les aspects importants, à savoir le nombre et la qualification du personnel, l'importance des budgets, la disponibilité des équipements.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)

**D. ALTERNATIVES**

8. ALTERNATIVES AU PROJET				
(a) Interventions publiques	<i>Évaluer les possibilités pour atteindre les objectifs par l'intervention des pouvoirs publics.</i>	Examiner les options suivantes : Instruments économiques, contrôle de la demande et de la fourniture et enfin l'encouragement du recyclage/traitement des déchets.	Identifier les handicaps potentiels comme le manque d'expertise et un système administratif inefficace.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
(b) Autres projets	<i>Considérer la possibilité de réaliser les objectifs primaires en termes de développement du projet par le biais d'autres projets différents dans leur conception.</i>	Examiner des alternatives raisonnables comme des sources alternatives (pour l'énergie) ; des modes alternatifs (pour le transport) ; des techniques alternatives (pour l'agriculture).	Identifier les obstacles principaux comme l'inadéquation des infrastructures, des délais trop courts et un manque de ressources financières.	Concept (i) Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)

**Légende**      **s** – si cette étape se déroule en même temps que l'évaluation  
**r** – influencé par les résultats de l'évaluation  
**i** – source d'information pour l'évaluation

**Modèle de Termes de Références pour l'évaluation environnementale des projets d'assistance au développement**

9. ALTERNATIVES AU SEIN DU PROJET	<i>Identifier les alternatives possibles aux aspects-clés du projet : localisation, économie d'énergie et techniques de réduction de la pollution.</i>	Evaluer comment il serait possible de recourir (à ces alternatives) dans l'économie générale de la proposition.	Choisir les alternatives les plus plausibles et les incorporer dans une étude d'impact environnemental détaillée.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
-----------------------------------	--	---	---	--

**E. IMPLICATION DU PUBLIC ET DES INSTITUTIONS**

10. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	<i>Montrer clairement comment le projet proposé s'insère dans la politique de développement du pays destinataire.</i>	Décrire comment d'autres institutions du pays ont été consultées ou ont participé à l'évaluation.	Montrer quelles méthodes sont utilisées pour avoir accès à l'information détenue par d'autres organisations et avec quel succès.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
----------------------------------	---	---	--	--

11. IMPLICATION DU PUBLIC	<i>Montrer comment les populations affectées et les ONG du pays destinataire ainsi que les personnes concernées des pays donateurs ont été impliquées dans le processus d'évaluation.</i>	Expliquer comment la réaction du public aux informations reçues et sa contribution directe ont influencé la planification du projet.	Décrire les efforts déployés pour que le public participe à la définition du champ de l'étude et en quoi cette implication a servi pour centrer l'évaluation sur les problématiques-clés, en particulier en ce qui concerne la collecte et l'interprétation des données.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
---------------------------	---	--	--	--

**F. INFORMATIONS ET DONNÉES DE BASE**

12. DESCRIPTION DU PROJET	<i>Décrire le projet (cycle de vie, emplacement, conception, taille, capacité, activités) matériels utilisés (terre, matière première, énergie) et production (directe et indirecte, émission, rejets).</i>	Préciser ce qu'entraînerait le changement de type d'exploitation des terres, l'utilisation des ressources naturelles comme matière première, dans le cadre du projet.	Identifier quels sont les phénomènes impactant l'environnement. Emissions, rejet dans les eaux, bruit, déchets, surtout ceux dont les phénomènes sont toxiques.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
---------------------------	---	---	---	--

13. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	<i>Préciser les limites de l'étude pour pouvoir déterminer les données de base (déterminées au cours de la définition du champ de l'étude) en matière écologique, économique, sociale, culturelle, démographique dans ces limites.</i>	Montrer clairement comment les informations reçues du grand public grâce à la définition du champ de l'étude ont permis de restreindre ce dernier aux problématiques importantes.	Identifier puis quantifiez les composantes impactées, (Ecosystème, communauté vulnérable) et les ressources à préserver.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
------------------------------------	--	---	--	--

**Légende**  
 s – si cette étape se déroule en même temps que l'évaluation  
 r – influencé par les résultats de l'évaluation  
 i – source d'information pour l'évaluation

**Modèle de Termes de Références pour l'évaluation environnementale des projets d'assistance au développement**

14. QUALITÉ DE L'INFORMATION	<i>Evaluer la qualité des informations et les éventuelles carences de données, énoncer les limites que cela implique pour la qualité de l'étude</i>	Recommander que pour des études futures soient établies des bases de données fiables.	Quand cela est possible et souhaitable, concevoir le plan de surveillance du projet proposé pour remédier aux carences de données.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Contrôle et évaluation (r)
------------------------------	---	---	--	--

**G. ANALYSE DES IMPACTS**

15. IMPACTS POSITIFS	<i>Décrire toutes les améliorations pour les populations ou autres engendrées par le projet.</i>	Se concentrer sur les points mis à jour lors de la définition du champ de l'étude comme l'économie traditionnelle, l'amélioration de la santé, de meilleures conditions de vie, la conservation des écosystèmes locaux.	Procéder à une analyse quantitative si possible ; prendre en compte l'expérience de projets similaires.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
----------------------	--	---	---	--

16. IMPACTS NÉGATIFS

(a) Ressources naturelles	<i>Annoncer toute dégradation en termes de qualité des sols, des eaux, de l'air et de biodiversité.</i>	Insister sur les menaces concernant des écosystèmes qui peuvent affecter le développement économique et social durable.	Utiliser de préférence des techniques de prévision quantitatives pour ne pas donner de chiffres approximatifs.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Conception (r) et ingénierie
(b) Ressources humaines	<i>Evaluer le risque de détérioration de la santé et du bien-être des populations concernées.</i>	Utiliser les résultats de la consultation publique pour concentrer l'analyse sur les problématiques locales importantes.	Entreprendre une évaluation en termes économique et social des impacts environnementaux.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Conception (r) et ingénierie
(c) Déplacement et indemnisation	<i>Evoquer les plans de déplacement de population et les mesures envisagées pour les minimiser.</i>	Si des plans de déplacement de population ont été un succès, modifier celui prévu en conséquence.	Contrôler l'équité des critères de compensation et déterminer s'ils doivent être modifiés.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Conception (r) et ingénierie
(d) Impacts cumulatifs	<i>Evaluer l'impact supplémentaire à long terme sur la dégradation des écosystèmes locaux et des groupes sociaux.</i>	Comparer ces impacts avec d'autres d'activités similaires de développement.	Observer les tendances passées et comparer les indicateurs de qualité avec les seuils estimés ou perçus.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Conception (r) et ingénierie
(e) Impacts transfrontaliers	<i>Evaluer les potentialités d'impact pour des pays voisins ou sur des ressources communes.</i>	Identifier les impacts négatifs transfrontaliers probables et les mesures prévues pour les limiter.	Se concentrer sur les pollutions à grande échelle, les conséquences sur les grands écosystèmes.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s) Conception (r) et ingénierie

**Modèle de Termes de Références pour l'évaluation environnementale des projets d'assistance au développement**

(f) Importance des impacts	<i>Définir le terme « important » et revenir sur l'importance des impacts.</i>	Quand cela est possible, déterminer des seuils qui reflètent les valeurs socioculturelles locales.	Fixer les normes de qualité environnementale à appliquer lors de l'évaluation.	Pré-faisabilité (s) Faisabilité (s)
----------------------------	--	--	--	--

**H. SURVEILLANCE ET ATTÉNUATION DES IMPACTS**

17. PLAN DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	<i>Prévoir un programme exhaustif couvrant l'atténuation des impacts, la gestion des effets résiduels, les déplacements de population, l'indemnisation, le désengagement et la formation.</i>	Distribuer les rôles et les responsabilités et montrer en quoi le plan influencera la conception, la mise en œuvre et le désengagement du projet final.	Présenter le plan d'atténuation d'impact suffisamment en détail pour qu'il puisse être incorporé dans les critères de conception, mise en œuvre et clôture du projet.	Conception (r) et ingénierie Contrôle et évaluation (r)
18. PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	<i>Prévoir un programme exhaustif et détaillé couvrant les variables environnementales à surveiller et la méthode de collecte (temps, lieu).</i>	Poser clairement quelle institution sera en charge de la surveillance et comment celle-ci sera prise en compte au cours du déroulement du projet.	Préciser les modes de mesure, d'échantillonnage de manière à garantir la fiabilité des données.	Contrôle et évaluation (r)

**I. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

19. PROJET	<i>Indiquer dans quelle mesure le projet est conforme avec le principe général du développement durable.</i>	Montrer comment le projet a été modifié pour améliorer sa portée et ce qui reste perfectible.	Comparer ce projet avec les alternatives en termes d'impacts environnementaux mais aussi de bénéfices attendus.	Faisabilité (s)
20. ÉLÉMENTS TECHNIQUES	<i>Résumer quelles modifications à la conception et à la mise en œuvre sont importantes pour l'acceptation environnementale du projet.</i>	Identifier tous les obstacles légaux, politiques ou administratifs aux modifications à apporter au projet ;	Montrer quelles sont les contraintes ou risques entourant ces changements techniques.	Faisabilité (s)
21. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	<i>Résumer en termes non techniques les conclusions et recommandations de l'évaluation, en incluant les bénéfices économiques, impacts environnementaux et atténuation de ces impacts.</i>	Résumer les changements à apporter au système actuel afin de s'assurer que le projet sera conduit en accord avec les conclusions et recommandations de l'évaluation.	Mettre en avant les aspects techniques ou procéduraux faisant courir le plus de risques au succès du projet et les solutions envisagées.	Faisabilité (s)

**Légende**  
 s – si cette étape se déroule en même temps que l'évaluation  
 r – influencé par les résultats de l'évaluation  
 i – source d'information pour l'évaluation

**Modèle de Termes de Référence (TdR) pour l'évaluation environnementale**

---

**Modèle de Termes de Référence (TdR) pour l'évaluation environnementale**

**Introduction :** Fixer l'objectif des Termes de Référence

**Contexte :** Décrire brièvement l'utilité, les objectifs et les composantes principales du projet.

**Objectifs :** Résumer le champ de l'ÉIE et le calendrier de la préparation, conception et approbation du projet.

**Réglementation de l'ÉIE :** Identifier les réglementations et directives en matière d'ÉIE et préciser le contenu du rapport.

**Domaine de l'étude :** préciser le cadre spatial et temporel de l'étude ainsi que son champ d'application.

**Tâches à accomplir :** identifier les tâches à accomplir, les lacunes à combler dans les informations, les études à mener.

**Tâche 1. Description du projet :** prévoir une brève description des différentes parties du projet, en utilisant des cartes, s'il y a lieu (échelle adaptée).

**Tâche 2. Description de l'environnement :** assembler, évaluer et présenter les données de base sur les caractéristiques environnementales concernées par l'étude. Inclure toute information sur les changements prévisibles avant le début du projet.

**Tâche 3. Considérations statutaires et législatives :** Décrire les réglementations et normes en matière de qualité environnementale, santé et sécurité publique, protection des zones sensibles, protection des espèces menacées, usage des terres et localisation, etc.

**Tâche 4 : Détermination de l'impact potentiel du projet proposé :** distinguer les impacts positifs et négatifs, directs et indirects à court et à long terme. Identifier les impacts irréversibles ou inévitables. Quand cela est possible, décrire les impacts quantitativement en termes de coûts et bénéfices environnementaux.

**Tâche 5. Analyse des alternatives au projet proposé :** décrire les alternatives qui ont été déterminées au cours de la conception du projet et identifier d'autres alternatives qui auraient le même résultat.

**Tâche 6. Développement d'un plan de réduction des impacts négatifs :** recommander des mesures plausibles en termes de coûts pour prévenir et atténuer les impacts négatifs importants à des niveaux acceptables et décrire les actions nécessaires pour les mettre en œuvre.

**Tâche 7. Identifier les besoins en termes d'institutions pour mettre en pratique les recommandations de l'évaluation environnementale :** Evaluer les capacités des institutions au niveau local, provincial, régional et national. Recommander des mesures permettant de les consolider afin que les plans de surveillance et de gestion d'évaluation environnementale puissent être mis en œuvre.

**Tâche 8. Elaboration d'un plan de surveillance :** Préparer un plan détaillé de surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ainsi que de surveillance des impacts durant la réalisation du projet.

**Modèle de Termes de Référence (TdR) pour l'évaluation environnementale**

---

**Tâche 9. Participation des ONG, du public et coordination inter-organisation :** Décrire les mesures prises pour obtenir l'avis des ONG locales et des populations affectées et conserver le compte-rendu des réunions, des communications et des commentaires.

**Rapport d'ÉIE :** il doit être concis et limité aux impacts environnementaux et essentiels. L'essentiel du texte doit se concentrer sur les résultats, les conclusions et les actions conseillées, le tout illustré de résumés des données récoltées et des références en cas de citation.

*Source : Adaptée de la Banque mondiale, 1991.*



---

## **Thème 6**

# **Analyse d'impact**

---

**Introduction**

**Check-list**

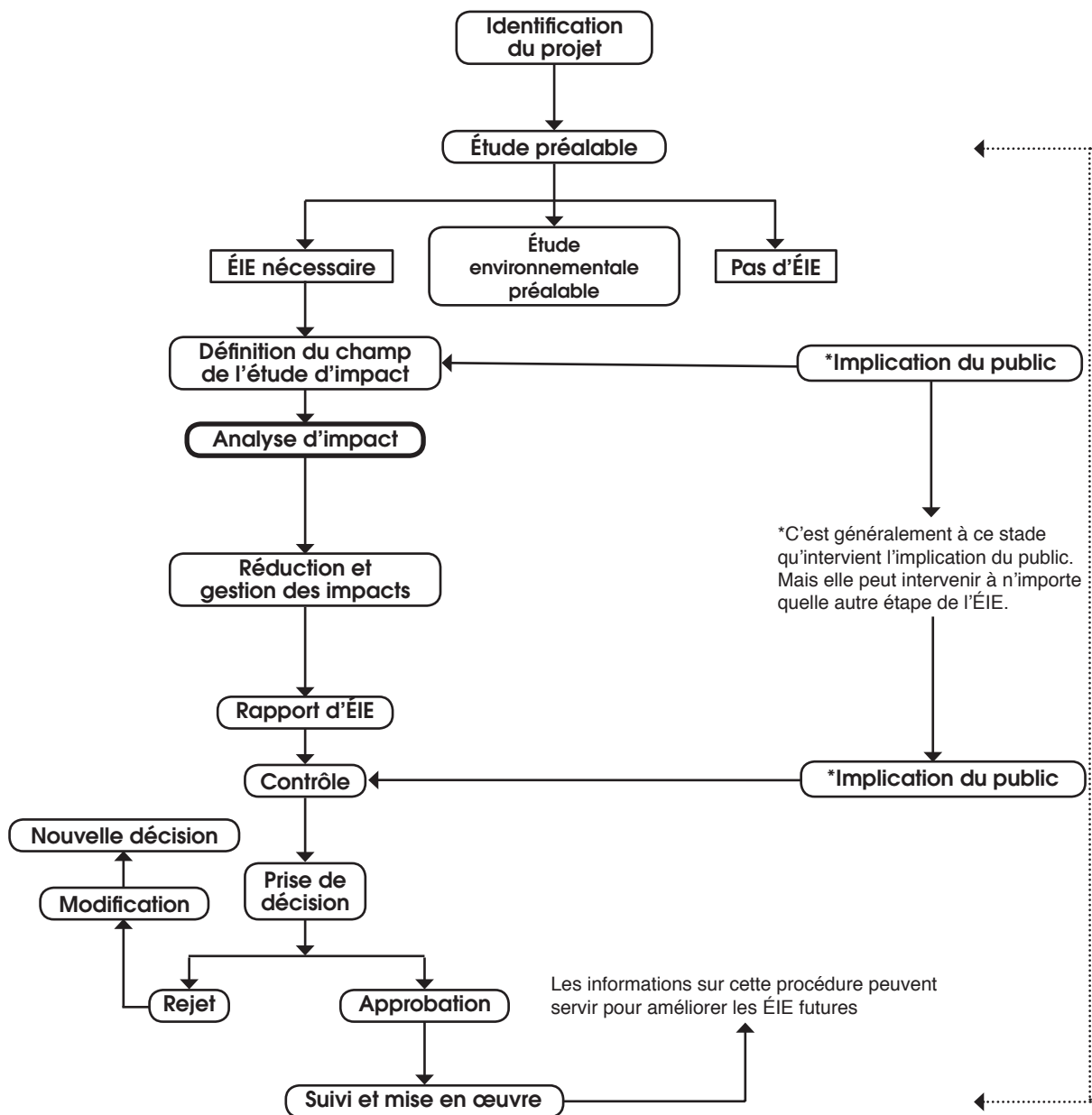
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



# Thème 6 – Analyse d'impact

## Objectifs

Donner un aperçu des outils et méthodes utilisés pour identifier, prévoir et évaluer les différents types d'impacts.

Comprendre comment ces méthodes peuvent être utilisées dans la pratique de l'ÉIE, ainsi que leurs forces et faiblesses relatives.

## Importance

Pour identifier, prévoir et évaluer les impacts de manière systématique, on recourt à toute une série d'outils et de méthodes. Ceux qui sont impliqués dans l'ÉIE ont besoin de comprendre « comment » et « quand » il convient d'utiliser ces différentes méthodes.

## Temps imparti

Quatre heures (sans activité pédagogique)

### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 6

Analyse  
d'Impact

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- une banque de données de méthodes d'identification et de prévision d'impacts adaptées à la situation locale (check-lists, matrices, transparents, etc.) ;
- des exemples d'application à des propositions en cours d'examen ;
- un tableau des différents types d'impacts sur l'environnement identifiés dans les projets locaux, surtout ceux qui sont spécifiques à la région ;
- des exemples d'autres méthodes d'analyse des impacts sociaux, économique et sur la santé ;
- des exemples de méthodes d'évaluation de l'importance des impacts ;
- des exemples d'ÉIE qui ont examiné plusieurs alternatives identifiant, si possible, les méthodes de comparaison et de sélection utilisées ;
- des copies de toutes études portant sur les méthodes d'identification et de prévision d'impact ainsi que d'évaluation de leur importance ;
- les noms et numéros de téléphone de personnes, d'agences et d'organisations ainsi que de centres d'information ou de bases de données susceptibles de fournir des informations utiles ou de l'aide en matière d'analyse d'impact ; et
- d'autres ressources disponibles, tels des cours portant sur les techniques d'analyse ou les méthodologies, des vidéos, des articles de journaux, des programmes informatiques, des listes d'intervenants et des études de cas.

## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en se présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

La présentation de ce thème est articulée autour des trois phases de l'analyse d'impact dans le cadre de l'ÉIE :

- identifier précisément les impacts à analyser en détail ;
- prévoir les caractéristiques des principaux impacts ; et
- évaluer l'importance des impacts résiduels qu'il n'est pas possible d'éviter.

L'analyse d'impact est au cœur de la technique de l'ÉIE. Selon les besoins, les formateurs en ÉIE peuvent procéder de manière sélective et mettre l'accent sur les méthodes et outils les plus pertinents. Normalement, on ne traitera ce thème en entier qu'avec les groupes qui ont besoin d'aborder l'analyse d'impact de manière approfondie

---

**Passer en revue les phases de l'étude préalable et de la définition du champ de l'étude et établir le lien avec la phase d'analyse d'impact. (Faire référence, s'il y a lieu, au thème 4 - Étude préalable et au thème 5 - Définition du champ de l'étude).**

---

La phase d'étude préalable sert à déterminer si un projet doit ou non faire l'objet d'une ÉIE. La phase de définition du champ de l'étude identifie les problèmes importants qui doivent être examinés dans le détail (pour éviter de perdre du temps et de l'argent à examiner des problèmes sans importance).

L'étape suivante de l'ÉIE consiste à procéder à une évaluation détaillée pour prévoir les caractéristiques des principaux impacts potentiels. Cette étape, appelée l'analyse d'impact, peut être divisée en trois phases qui se recoupent partiellement :

- *identification* – identifier les impacts liés à chaque phase du projet et aux activités réalisées ;
- *prévision* – prévoir la nature, l'ampleur, l'étendue et la durée des principaux impacts ; et
- *évaluation* – déterminer l'importance des impacts résiduels (après avoir pris en compte la réduction de l'impact par les mesures de réduction).



1

Thème 6

Analyse  
d'Impact

L'identification et la prévision des impacts sont réalisées en se basant sur des références environnementales, souvent évaluées avec des indices et des indicateurs (par ex. air, eau, bruit, fragilité écologique, biodiversité). La collecte de ces données et des informations socio-économiques et biophysiques pertinentes commence souvent dès l'étude préalable et continue pendant la définition du champ de l'étude. Souvent, il faut collecter des données supplémentaires pour pouvoir déterminer des points de référence pour l'identification et la prévision des impacts. Ces points doivent être précisés dans les Termes de Référence.

---

**Montrer en quoi les agendas sur l'environnement et le développement durable ont élargi le champ des impacts examinés habituellement lors d'une ÉIE, en plus des impacts purement biophysiques. Donner quelques exemples rapides montrant les impacts examinés dans les ÉIE locales.**

---

Les premières ÉIE s'intéressaient surtout, ou uniquement, aux impacts sur l'environnement naturel ou biophysique (tels les effets sur la qualité de l'air et de l'eau, sur la flore et la faune, sur le niveau de bruit, sur les systèmes climatiques et hydrologiques). Cependant, avec le temps, on s'est intéressé de plus en plus aux aspects sociaux, économiques et relatifs à la santé. Cette évolution est en partie liée à l'implication du public dans le processus d'ÉIE. Elle se traduit par une évolution de la définition du terme « environnement » dans la législation, les lignes directrices et la pratique de l'ÉIE.

Dans de nombreux systèmes d'ÉIE, on a adopté une définition large de l'« environnement » qui peut inclure les effets sur :



2

- la santé et la sécurité humaines ;
- la flore, la faune, les écosystèmes et la biodiversité ;
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage ;
- L'exploitation de la terre, les ressources naturelles, les matières premières ;
- les zones protégées et les sites classés en raison de leur intérêt scientifique, historique et culturel ;
- les zones de loisirs ou d'agrément ; et
- les conditions et le mode de vie ainsi que le bien-être des personnes affectées par le projet.

Selon le système d'ÉIE, il faudra étudier tout ou partie des ces différents effets. Souvent cependant, les effets sociaux, les effets sur la santé ainsi que les autres effets qui ne sont pas de nature biophysique, ne sont pas ou insuffisamment traités. Une autre approche consiste à réaliser des évaluations séparées, mais parallèles, des impacts sociaux, des impacts sur la santé ou autres lorsqu'on considère qu'il est important de les prendre en considération pour prendre la décision, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment traités par l'ÉIE et d'autres processus similaires (tels l'évaluation des risques). Il serait préférable de procéder à une analyse intégrée (voir thème 15 – Orientations futures).

## Identification des impacts

**Expliquer pourquoi il est nécessaire d'avoir une méthode d'application standard pour identifier les impacts et leurs causes. Faire remarquer que l'identification des impacts devrait commencer au stade de la définition du champ de l'étude. Présenter ensuite les méthodes d'identification des impacts et débattre de chacune d'entre elles.**

Il convient d'adopter une approche logique et méthodique de l'identification des impacts.

Le but est de prendre en considération tous les impacts et interactions importants, en s'assurant de ne pas oublier par inadvertance les effets indirects et cumulatifs.

Le processus d'identification des impacts commence au stade de l'étude préalable et continue avec la définition du champ de l'étude qui identifie les principaux problèmes et les classifie en différentes catégories pour la suite de l'étude. A l'étape suivante, on analyse les impacts plus en détail conformément aux Termes de Référence rédigés spécialement à cet effet (voir thème 5 – *Définition du champ de l'étude*).

Au cours du temps, un certain nombre de méthodologies et d'outils d'identification des impacts ont été mis au point. (Comme on le verra plus loin dans ce thème, certains d'entre eux servent aussi à présenter les résultats de l'ÉIE ou déterminer l'importance des effets). Dans la pratique, les méthodologies et outils utilisés pour l'identification des impacts sont relativement simples (si on les compare aux méthodes plus complexes, qui nécessitent de nombreuses informations, utilisées pour la prévision des impacts). L'expérience a prouvé que ces méthodes simples sont efficaces dans le cadre d'une approche méthodique de l'identification des impacts.

Les méthodes les plus fréquemment utilisées pour l'identification des impacts sont :

- les check-lists ;
- les matrices ;
- les réseaux ;
- les systèmes d'information géographique (SIG) et les méthodes de superposition ;
- les systèmes experts ; et
- le jugement professionnel.

### Check-lists

*(Noter que TRP 4 et 5 doivent être utilisés seulement pour présenter la structure de la check-list. Pour traiter ces exemples de façon plus approfondie, distribuer les fiches 6-1 et 6-2 aux participants.)*



3



4

Les check-lists indiquent les caractéristiques ou les facteurs environnementaux qu'il convient de prendre en compte lors de l'identification des impacts et des activités du projet. Elles peuvent être très diverses, tant de par leur objet que de par leur complexité et vont de la simple check-list à une méthodologie ou un système structuré qui permet aussi de déterminer l'importance en mesurant et en classant les impacts (ainsi le Système d'évaluation environnementale de Batelle). Il est possible d'améliorer et de modifier les check-lists, qu'elles soient simples ou plus compliquées, pour incorporer l'expérience acquise et les adapter au contexte local.



6-1

Les check-lists constituent des moyens méthodiques d'identification des impacts. Certaines ont été mises au point pour des catégories d'impacts ou des types de projets particuliers (ainsi la construction de routes ou de barrages). De telles listes sectorielles sont souvent utiles pour les maîtres d'ouvrage spécialisés dans un secteur particulier. Cependant, les check-lists ne sont pas très efficaces pour la détection des impacts d'un autre ordre ou les interactions entre les impacts, de ce fait lorsqu'on les utilise, il faut se demander s'il y a d'autres impacts importants qui ne sont pas mentionnés. La fiche 6-1 donne un exemple de check-list spécialisée.

### Matrices



5

Une matrice est un tableau bidimensionnel utilisé pour identifier les interactions entre les activités d'un projet qui figurent sur un axe et les éléments de l'environnement qui figurent sur l'autre axe. Avec ce tableau, on peut inscrire les interactions entre les activités et l'environnement dans les différentes cases ou intersections. Les « entrées » dans les cases mettent en évidence la gravité des impacts ou d'autres caractéristiques de ces derniers, par exemple :

- les différents types d'impacts peuvent être caractérisés par des marques ou symboles (ainsi les impacts, directs, indirects, cumulatifs) ;
- le nombre ou la taille des points peut indiquer l'échelle ; ou
- il est possible de faire des commentaires descriptifs.



6-2

La matrice de Leopold constitue un exemple ancien et connu. Cette matrice représente 88 composantes environnementales sur un axe et 100 actions sur l'autre. Les impacts potentiels sont marqués d'une ligne diagonale dans les cases correspondantes et on peut leur assigner une valeur numérique pour indiquer leur ampleur ou importance. On utilise surtout la matrice de Leopold pour développer d'autres matrices moins complexes. La fiche 6-2 en montre un exemple.



6

### Réseaux

Les réseaux montrent le lien de cause à effet entre les activités des projets et les composantes de l'environnement. C'est pourquoi ils sont particulièrement utiles pour identifier et décrire les impacts secondaires



(indirects, cumulatifs, etc.). On peut s'aider de réseaux simplifiés, en complément d'autres méthodes, pour s'assurer de ne pas oublier des impacts secondaires importants.



6-3

La représentation des réseaux détaillés est complexe, longue et difficile à réaliser sans le recours à un programme informatique. Cependant, ces réseaux détaillés peuvent être très utiles pour faire des « hypothèses d'impacts » et pour d'autres approches scientifiques de l'ÉIE. La fiche 6-3 présente un exemple de réseau d'impacts.

### **Les méthodes de superposition et les systèmes d'information géographique**

Cette méthode consiste à représenter les impacts sur des cartes. La technique d'origine, introduite par McHarg, est une analyse de faisabilité environnementale qui consiste à établir différentes cartes des caractéristiques topographiques, des ressources et contraintes environnementales et de les superposer pour obtenir une représentation des impacts potentiels. Cette approche est utile pour comparer les alternatives en matière de site et de planification, pour tracer des routes en évitant les zones écologiquement sensibles et pour le plan d'utilisation des sols et la planification de l'habitat au niveau régional. Les inconvénients de cette approche sont son manque de précision pour déterminer la probabilité et l'ampleur des impacts ainsi que pour identifier à quelles actions du projet ils sont liés. Utilisée sous sa forme d'origine, cette méthode est également très lourde.

Le système d'information géographique (SIG) constitue une version moderne et informatisée de la superposition. Le SIG permet de stocker, de retrouver, de manipuler et d'afficher des données environnementales sur une carte. Un jeu de cartes et de transparents d'une zone donnée peut donner différents types d'informations et d'échelles de précision. L'utilisation du SIG dans l'ÉIE n'est pas aussi répandue qu'on l'imagine. Les principaux obstacles sont le manque de données utilisables et le coût de mise au point des systèmes. Ceci dit, les avantages potentiels de l'usage du SIG dans le cadre de l'ÉIE sont reconnus et on s'attend à ce qu'il se répande à l'avenir, notamment pour étudier les effets cumulatifs.

### **Les systèmes experts**

Les systèmes experts, ou basés sur la connaissance, sont des outils d'aide au diagnostic, à la résolution des problèmes et à la décision. Un certain nombre de systèmes informatisés de ce type ont été mis au point pour l'ÉIE, en particulier pour les premières étapes du processus.

Un certain nombre de systèmes de ce type ont été élaborés pour l'ÉIE, surtout destinés à être utilisés au début du processus. Ainsi, les procédures d'étude préalable et de définition du champ de l'étude ont été automatisées en utilisant un certain nombre de règles et un système de données, qui intègre les connaissances et l'expérience des experts. L'utilisateur doit

répondre à une liste de questions établie de manière méthodique pour identifier les impacts et déterminer leur importance et la possibilité de les atténuer. En fonction de la réponse donnée à une question, le système choisit la question suivante.

Tout comme les SIG, les systèmes experts demandent beaucoup d'informations et d'investissements. En tant que tels, leur usage est limité, surtout dans les pays en développement. Cependant, ils ont un potentiel de développement important dans le cadre des ÉIE systématiques car ils constituent un moyen efficace d'identification des impacts. Les systèmes experts peuvent être mis à jour en intégrant l'expérience acquise au cours du temps.

### **Le jugement professionnel**

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une méthode formelle, le jugement professionnel ou l'opinion d'experts est couramment utilisé en ÉIE. Les connaissances et l'expérience acquises peuvent servir à la constitution systématique de banques de données, à l'élaboration de manuels techniques et de systèmes experts, et ainsi, être utilisées dans d'autres projets. L'utilisation avec succès des méthodes formelles d'identification des impacts présentées plus haut repose sur l'expérience et le jugement de professionnels. On peut rassembler les opinions d'experts et les jugements de professionnels en recourant à des méthodes interactives comme les techniques de Delphi pour identifier les impacts, pour modéliser les relations de cause à effet et pour établir des hypothèses d'impacts.

---

### **Passer en revue les facteurs à prendre en compte quand on choisit une méthode d'identification des impacts et montrer comment faire ce choix dans une situation donnée.**

---

Il n'existe pas de méthodologie d'identification des impacts qui convienne à toutes les situations. D'autre part, il est possible d'utiliser plusieurs méthodes à la fois. La meilleure approche pourrait bien consister à combiner les avantages de deux techniques. Comme on l'a fait remarquer plus haut, les check-lists, matrices et réseaux peuvent être très utiles quand on les emploie dans le cadre d'un processus interactif. Il convient aussi de remarquer que certaines de ces méthodes ont d'autres fonctions qui peuvent servir à l'équipe d'ÉIE (ainsi la check-list de Batelle peut aussi servir à déterminer l'importance des impacts).

Le choix de la méthodologie peut dépendre d'un certain nombre de facteurs, à savoir :

- le type et la taille du projet ;
- le type d'alternatives envisagé ;
- la nature des impacts probables ;
- les méthodes à disposition pour l'identification des impacts ;



- l'expérience que l'équipe d'ÉIE a de leur utilisation ; et
- les ressources disponibles – coût, informations, temps, personnel.

### Incitation à la prudence

Quand on utilise des méthodes d'identification des impacts (telles des check-lists ou des matrices) mises au point par d'autres, il convient de s'assurer qu'elles sont adaptées aux besoins. Le tableau ci-dessous présente un résumé des principaux avantages et inconvénients de ces méthodes. En les examinant, il faut accorder une attention particulière aux caractéristiques environnementales particulières à la région ou particulièrement accentuées (par ex. inondations, sécheresse, température, activité sismique, instabilité des sols, vecteurs de maladies etc.).

**Tableau 1 : Principaux avantages et inconvénients des méthodes d'identification des impacts**

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
<b>Check-lists</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faciles à comprendre et à utiliser</li> <li>• utiles pour choisir le site et fixer les priorités</li> <li>• faciles pour établir un ordre et un poids relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ne distinguent pas les impacts directs des impacts indirects</li> <li>• ne font pas le lien entre les actions et les impacts</li> <li>• l'intégration de valeurs peut être sujette à controverse</li> </ul>
<b>Matrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établissent le lien entre actions et impacts</li> <li>• bonne méthode de présentation des résultats de l'ÉIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• difficile de distinguer entre impacts directs et indirects</li> <li>• peuvent conduire à compter deux fois certains impacts</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établissent le lien entre actions et impacts</li> <li>• utiles, dans leur forme simplifiée, pour détecter les impacts secondaires</li> <li>• traitent les impacts directs et indirects</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent devenir très complexes si on ne se contente pas d'une version simplifiée</li> </ul>
<b>Superposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• facile à comprendre</li> <li>• localise et montre les impacts</li> <li>• bon instrument de localisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peut être lourde</li> <li>• mal adaptée pour traiter de la durée et de la probabilité des impacts</li> </ul>
<b>SIG et systèmes experts informatisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• excellents pour l'identification des impacts et l'analyse spatiale</li> <li>• utiles pour « expérimenter »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• très dépendants des connaissances et des informations</li> <li>• souvent complexes et onéreux</li> </ul>



8

Thème 6

Analyse  
d'Impact

## Analyse et prédiction d'impacts

---

**Présenter une introduction générale à l'analyse et à la prédiction d'impacts. Faire remarquer que les études de prévision requièrent souvent un savoir d'expert.**

---

Une fois tous les impacts importants identifiés, on peut prévoir leur importance potentielle et leurs caractéristiques. La prévision d'impacts est un exercice technique. Il recourt à des données physiques, biologiques, socio-économiques et culturelles pour déterminer les caractéristiques et paramètres probables des impacts (par ex. l'amplitude, la localisation etc.). On peut utiliser différentes méthodes et techniques. Cela peut aller des simples méthodes d'identification des impacts (décrites auparavant) à des méthodes avancées, qui impliquent souvent l'utilisation de modèles mathématiques. Le tableau 1 donne des exemples d'outils de prévision des impacts couramment utilisés.

Souvent, ce travail doit être réalisé par des spécialistes des disciplines concernées ou de l'utilisation des modèles et techniques employés. Cependant, le degré de sophistication des méthodes de prévision devrait être fonction du champ de l'ÉIE et correspondre à l'importance de l'impact étudié. Il peut arriver que les spécialistes s'engagent dans des recherches et utilisent des méthodologies qui les intéressent mais qui ne sont pas directement liées au projet. On peut éviter cet écueil en s'assurant que les recherches et la collecte de données correspondent bien aux objectifs fixés par les termes de référence.

Dans la mesure du possible il convient d'établir des prévisions quantitatives. Cela rend plus faciles la comparaison entre les alternatives et les conditions de base et, par la suite, le contrôle et l'audit. S'il est difficile de quantifier, il faut utiliser des méthodes qui permettent d'évaluer et de comparer les impacts de manière systématique. Les techniques de classement, par exemple, peuvent aider à évaluer les impacts (et à attribuer des valeurs) quand il n'y a pas suffisamment de données, qu'il y a un degré élevé d'incertitude et peu de temps ou d'argent (ce qui est le cas dans nombre d'ÉIE). Il convient de communiquer clairement le résultat de l'analyse qualitative, par exemple sous la forme d'une série de points classés par taille et présentés dans un tableau.

Parfois, il n'y a pas ou peu d'alternatives à la description qualitative, ainsi pour la qualité du panorama, l'agrément, l'espace ou les autres caractéristiques du paysage. Dans la mesure du possible, il faut baser les descriptions sur certains types de classifications de présentation des impacts sous une forme résumée, par exemple avec des cartes ou des montages photos.

---

**Débattre brièvement des interactions nécessaires entre ceux qui réalisent les études d'impacts ainsi qu'entre ces derniers et les concepteurs et gestionnaires du projet.**

---

Dans la plupart des cas, l'ÉIE sera menée par une équipe multidisciplinaire. Ce sont les termes de référence qui dicteront la composition de l'équipe ainsi que les connaissances et compétences requises. Quand il constitue une équipe de spécialistes pour réaliser une tâche ou traiter un problème, le chef d'étude doit établir une procédure de communication claire entre eux et avec eux. Ces procédures devraient aussi s'appliquer à la communication avec les responsables de la gestion du projet lui-même. En effet, il est souvent possible d'introduire des changements destinés à réduire les impacts environnementaux bien avant la présentation du rapport d'ÉIE. Cela peut permettre d'économiser du temps et de l'argent. (Pour plus d'informations sur la gestion de l'ÉIE, voir thème 12 – *Gestion du projet d'ÉIE.*)

---

**Débattre de l'utilisation des états et données de référence environnementaux. Donner des exemples de projets locaux bien gérés et montrer l'importance des données de référence pour l'ÉIE et l'approbation du projet.**

---

Les prévisions d'impacts sont réalisées par rapport à une « référence » constituée par l'état actuel de l'environnement (ou son état futur). Connue sous le nom d'état de référence environnemental, la collecte des données concernant les aspects biophysiques, sociaux et économiques fournit une base par rapport à laquelle sont analysés et calculés les caractéristiques et paramètres des changements liés aux impacts. Très souvent, les conditions resteront les mêmes après la réalisation du projet. Cependant, les impacts de certains projets n'apparaissent que sur le long terme. Dans ces cas, il convient de prévoir l'état futur de l'environnement (état de référence pour l'option d'abandon du projet).

Quand on prépare un état de référence, il convient de collecter des informations sur :

- l'état actuel de l'environnement ;
- les tendances futures ou prévues ;
- les effets des projets déjà en cours de réalisation ; et
- les effets d'autres projets prévus.

Dans la pratique, la collecte des données de référence demande beaucoup de temps et d'argent. Il peut être difficile de rassembler suffisamment d'informations pertinentes. Ainsi, il se peut qu'en raison de circonstances imprévues, il s'avère impossible de rassembler les données requises par les termes de référence. Dans ce cas, l'équipe d'ÉIE doit revoir sa stratégie ou se fier à son propre jugement pour faire les prévisions. Il convient alors de



9

Thème 6

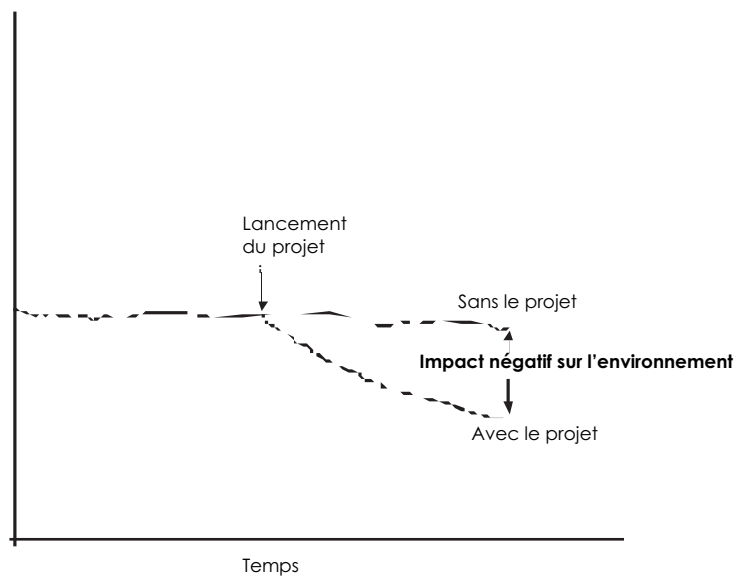
Analyse  
d'Impact

l'indiquer dans le rapport d'ÉIE et d'en expliquer brièvement les raisons.

Superviser et, s'il y a lieu, fixer des limites à la collecte des données de référence requiert des connaissances spécialisées. Les chefs de projets d'ÉIE doivent également veiller à ne pas perdre de temps avec la collecte de données inutiles et à ce que la description de l'état de référence environnemental n'occupe pas une place trop importante dans le rapport d'ÉIE. Ainsi, il conviendrait de limiter la part du chapitre ou de la partie qui lui est consacré à dix pour cent de l'ensemble du rapport, au maximum. Ces questions sont traitées plus en détail au thème 8 - *Rapport*.



10



Source : Wathern (1988)

Figure 1 : Exemple d'impact sur l'environnement

**Donner une définition courte du mot « impact ». Présenter les éléments constitutifs des impacts et expliquer en quoi ils peuvent varier en mettant en évidence leur importance pour la prévision et la décision. Insister sur le fait que les impacts peuvent être aussi bien positifs et bénéfiques que négatifs, et que ces types d'impacts devraient tous deux être pris en considération par les décideurs.**

On peut décrire un impact ou effet comme un changement dans un paramètre environnemental, qui résulte d'une activité ou intervention particulière. Le changement est la différence entre l'état de ce paramètre avant le projet et son état si le projet est réalisé (voir figure ci-dessus). L'impact est prévu ou mesuré dans une zone géographique et sur une période de temps déterminées.



11

Les caractéristiques des impacts environnementaux sont variables. Les principaux paramètres à prendre en compte pour la prévision des impacts et la décision comprennent :

- la nature de l'impact (positif, négatif, direct, indirect, cumulatif) ;
- son ampleur (élevée, modérée, faible) ;
- son étendue ou sa localisation (zone ou volume concerné, répartition) ;
- le moment où il intervient (pendant la construction, l'exploitation, l'arrêt, immédiat, retardé, degré de changement) ;
- la durée (court terme, long terme, intermittent) ;
- réversible/irréversible ;
- la probabilité (incertitude ou confiance dans la prédiction) ;
- importance (locale, régionale, globale).

### Nature

Les impacts les plus évidents sont ceux qui sont directement liés au projet et peuvent être attribués directement (dans l'espace et dans le temps) à l'action qui les a causés. On peut citer quelques exemples classiques d'impacts directs : la disparition de zones humides asséchées pour l'agriculture, la destruction de la forêt dans le même but, les déplacements de populations liés à la construction d'un barrage ; l'augmentation des émissions de particules liées à l'exploitation d'une nouvelle centrale électrique, etc.

Les impacts indirects ou secondaires entraînent des changements généralement moins évidents, qui se produisent plus tard et plus loin de la source d'impact. On peut citer : l'augmentation des cas de paludisme liée à un projet de drainage qui augmente les étendues d'eaux stagnantes ; l'accumulation de produits contaminants dans la chaîne alimentaire liée à l'utilisation de pesticides dans l'agriculture ; l'anxiété, le stress et les désordres causés par l'augmentation du trafic à la suite de la construction d'une route.

En général, les effets cumulatifs résultent de l'amplification d'un impact quand il est combiné aux impacts d'autres projets réalisés récemment ou en voie de réalisation. Considérés individuellement, ces impacts peuvent être insignifiants, mais, ensemble, ils deviennent importants en raison de leur concentration en un endroit et de leur fréquence. Les effets peuvent être cumulatifs par addition ou par interaction de différents impacts, si bien que l'effet total est plus important que la somme des effets pris individuellement.

### Ampleur

Il est essentiel d'évaluer l'ampleur des impacts. En général, on exprime l'ampleur en termes de gravité (grave, modéré ou faible). La gravité, par opposition à l'importance, prend aussi en compte d'autres aspects de l'ampleur de l'impact, notamment sa réversibilité (ou irréversibilité).

Thème 6

Analyse  
d'Impact



### Etendue ou localisation

Il est possible de prévoir l'étendue géographique ou la zone de l'impact pour chaque site. Selon le type d'impact, il faudra évaluer la variation d'ampleur ; par exemple, les altérations subies par différentes espèces ou la dispersion de la pollution de l'air ou de l'eau. Ceci est beaucoup plus facile pour les impacts directs mais peut également être tenté pour les autres impacts.

### Moment

Il faut prendre en compte les impacts liés à toutes les étapes du cycle de vie du projet (c'est-à-dire pendant la construction, l'exploitation et l'arrêt). Certains impacts apparaissent immédiatement, d'autres avec un certain retard, parfois de plusieurs années. Il convient d'indiquer ces caractéristiques temporelles dans le rapport d'ÉIE.

### Durée

Certains impacts peuvent être de courte durée, ainsi le bruit pendant la construction. D'autres peuvent être de longue durée, ainsi, l'inondation de terres à la suite de la construction d'un barrage. Certains impacts, comme les dynamitages, peuvent être intermittents, alors que d'autres, comme les champs électromagnétiques causés par des lignes à haute tension, peuvent être permanents. Il est possible de combiner les critères de classification ; par exemple impact important mais de courte durée (moins d'un an), faible mais durable (plus de 20 ans).

### Importance

L'évaluation de l'importance à ce stade de l'ÉIE dépend des caractéristiques de l'impact prévu et de son importance pour la décision. On évalue généralement l'importance en termes de normes ou de critères permettant de déterminer ce qui est tolérable, ces critères et normes pouvant par exemple être définis par des normes, objectifs ou plans. Ce point est traité plus en détail plus loin dans ce thème.



6-4



12

Tableau 2 : Tableau des caractéristiques des impacts

CARACTERISTIQUES DES IMPACTS	INCONVENIENTS		
	Qualité de l'air	santé	etc.
nature			
ampleur			
étendue ou localisation			
moment			
durée			
réversibilité ou irréversibilité			
probabilité (risque)			
importance			



## Présentation des résultats

Lors de la préparation du rapport d'ÉIE, il convient d'utiliser un format cohérent pour présenter les informations concernant les impacts aux décideurs. Le classement et la présentation des informations fait partie intégrante de certaines méthodologies de prévision, tel le système d'évaluation environnemental de Batelle. Dans d'autres cas il faut trouver un cadre de présentation séparé. On peut par exemple s'inspirer du tableau ci-dessus. Enfin, il convient d'attirer l'attention sur les limites de la fiabilité des données, en termes de probabilité pour les évaluations qualitatives (par ex. 95 %) ou en termes relatifs pour les jugements qualitatifs (assez élevé, « meilleure estimation », etc.)

---

### Présenter les différentes méthodes de prévision des impacts, en attirant l'attention, à toutes les étapes de la présentation, sur les exigences locales en la matière.

---



13

Les méthodes de prévision des caractéristiques des impacts sont :

- le jugement professionnel, « meilleure estimation » ;
- les modèles mathématiques quantitatifs ;
- les modèles physiques et d'expérimentation ;
- les études de cas et autres références du même type.

Celles-ci sont détaillées ci-dessous. Des exemples spécifiques de l'utilisation des techniques de prévision sont données à la fin de ce thème dans la liste de références.

### Jugement professionnel

On a déjà fait remarquer que toutes les méthodes d'analyse font appel au jugement professionnel et que l'usage d'outils et de méthodes sophistiquées requièrent de l'expertise.

Dans certains cas, il n'y a pas d'autre possibilité que de se fier à la « meilleure estimation », ainsi, quand il n'y a pas assez de données disponibles pour procéder à une analyse plus rigoureuse ou s'il n'existe pas de méthodologie de prévision (comme pour l'analyse de certains impacts sociaux). On peut, entre autres, prendre l'exemple de la prévision de l'effet d'un projet d'approvisionnement en eau sur :

- les activités des femmes ou sur la communauté ; et
- la disparition d'un lieu important pour la communauté ou d'un site sacré.

Ces prévisions doivent être réalisées par des spécialistes, qui connaissent bien le type de projet examiné, la région, ou bien des situations analogues à celle étudiée dans le cadre du projet. Si le jugement professionnel est la seule méthode utilisée, les résultats peuvent être contestés. Un examen attentif et le recours à des concepts et cadres acceptés peuvent être utiles pour vérifier les résultats.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

### Modèles mathématiques quantitatifs

Les modèles quantitatifs expriment les relations de cause à effet sous forme de fonctions mathématiques. L'ÉIE utilise un certain nombre de modèles de ce type pour prévoir certains types d'impacts sur l'air, l'eau, les sols et le système écologique. Les méthodes de simulation plus complexes, basées sur des systèmes de simulation informatisés requièrent une grande quantité de données et leur usage dans le cadre de l'ÉIE oblige à faire des hypothèses simplificatrices.

Le choix et l'utilisation des modèles quantitatifs de prévision des impacts doit être adapté au type de relation de cause à effet étudié ; par exemple, le transport et le traitement de résidus pétroliers, de sédiments et d'élevages de poissons, ainsi que la pollution de la nappe phréatique par des pesticides. Il convient également de prendre en considération la cohérence, la fiabilité et la flexibilité de ces modèles. En général, on change les données opérationnelles pour observer en quoi ces changements modifient les résultats. Ainsi, on peut calculer différents niveaux de pollution de l'air en fonction de la hauteur d'une cheminée et de la quantité et du rythme des rejets.

On peut citer les exemples suivants d'application de modèles quantitatifs :

- des modèles de dispersion dans l'atmosphère pour prévoir les émissions et les taux de pollution, à différents endroits, liés à l'exploitation d'une centrale électrique au charbon ;
- des modèles hydrologiques pour prévoir les changements dans le débit d'un cours d'eau liés à la construction d'un barrage ; et
- des modèles écologiques pour prévoir les changements dans un biotope aquatique (par ex. le benthos, les poissons) liés au déversement de substances toxiques.

Bien que, jusqu'à présent, ce type d'analyse ait surtout été utilisé pour les impacts physiques, on a de plus en plus souvent recours à des modèles mathématiques pour analyser les impacts biologiques, sociaux ou démographiques et économiques.

Quand on interprète les résultats obtenus à l'aide de modèles mathématiques quantitatifs, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de simplifications de la réalité. Quand ils les utilisent ou les mettent au point, les spécialistes sont obligés de faire un certain nombre d'hypothèses et de simplifications. Si leurs hypothèses sont erronées, cela peut avoir des conséquences importantes sur l'exactitude et l'utilité des résultats. Les chefs de projets d'ÉIE doivent demander aux experts qui procèdent aux analyses d'indiquer clairement les hypothèses sur lesquelles repose leur modèle et de donner une appréciation de la qualité des résultats ainsi obtenus.

### Modèles physiques et d'expérimentation

Les modèles d'expérimentation et d'échelle peuvent servir à tester et à analyser les effets des activités liées au projet et l'efficacité des techniques

d'atténuation proposées. Ces méthodes sont peu utilisées pour la prévision des impacts. Cependant, selon la nature de l'impact et les ressources disponibles, on peut y recourir, à condition de prendre certaines précautions. Quand on utilise les résultats d'expérimentations ou de modèles, il convient de remarquer qu'on peut obtenir des résultats inattendus quand on passe aux grandeurs réelles.

Les expérimentations peuvent être réalisées sur le terrain ou en laboratoire. On peut, par exemple, les utiliser pour :

- en laboratoire, exposer des poissons à différentes concentrations de polluants pour déterminer les taux de mortalité que cela entraîne ; et
- sur le terrain, tester l'efficacité de différentes méthodes de contrôle de l'érosion.

On peut mettre au point des modèles physiques pour prévoir le comportement du projet et ses effets sur l'environnement. Par exemple, on peut utiliser un modèle physique pour simuler les changements dans les dépôts de sable ou de sédiments liés à des travaux portuaires.

### **Études de cas**

L'étude de projets réalisés dans un environnement similaire peut permettre de retirer des informations précieuses et aider à prévoir et à analyser les impacts. Les comparaisons seront particulièrement intéressantes s'il existe aussi des informations sur le contrôle et l'audit de ces projets. Alternativement, on peut étudier une utilisation comparable de la méthodologie de l'ÉIE. Parfois, il n'existe pas d'étude de cas pertinente. Pour ces cas-là, il existe une grande quantité d'informations sur les impacts typiques des principaux types de projets tels les barrages, routes, aéroports et centrales électriques. Cependant, il faut toujours faire attention leurs source et provenance.

---

### **Débattre brièvement de l'importance de l'incertitude dans l'ÉIE et de ce que peut apporter une analyse de sensibilité dans le cadre de l'analyse des impacts.**

---

L'incertitude est un problème omniprésent, à tous les stades de l'ÉIE, mais particulièrement important en ce qui concerne la prévision des impacts. Pour simplifier, on peut définir l'incertitude comme un état de connaissance ou d'ignorance relative. Quand les relations de cause à effet sont « connues » et comprises, même imparfaitement, on peut prévoir les impacts (ou au moins les décrire). Certains impacts sont ignorés jusqu'au moment où ils se produisent ; par exemple, la destruction de la couche d'ozone causée par le rejet de CFC et la transmission des bovins à l'homme de l'encéphalopathie spongiforme, ou « maladie de la vache folle ».

**Thème 6**

**Analyse  
d'Impact**



14

Les sources d'incertitude dans la prévision des impacts sont, notamment :

- *l'incertitude scientifique* – compréhension limitée d'un écosystème (ou d'une communauté) et des processus de changement ;
- *l'incertitude des données* – limites liées au fait que les informations ne sont pas complètes ou pas comparables ou aux lacunes des techniques de mesure ; et
- *l'incertitude politique* – absence ou manque de clarté des objectifs, des normes ou lignes directrices concernant la gestion des risques et des impacts.

Parmi les différentes approches qui permettent de traiter l'incertitude dans la prévision des impacts, on peut citer :

- réaliser les prévisions sur la base d'hypothèses hautes et d'hypothèses basses pour montrer l'étendue de l'incertitude ;
- indiquer les limites de la fiabilité des prévisions des impacts ; et
- procéder à une analyse de sensibilité pour déterminer les effets de changements mineurs sur l'ampleur des impacts.

La relation entre l'ampleur et la gravité de l'impact n'est pas forcément linéaire. Des changements peu importants de l'ampleur de l'impact peuvent entraîner des réductions ou augmentations plus importantes que prévu de la gravité des changements environnementaux. S'il y a lieu, il faut évaluer les effets de changements peu importants de l'ampleur de l'impact (par exemple moins de 10 %) sur l'environnement, notamment si les ressources affectées sont particulièrement importantes ou précieuses. C'est ce qu'on appelle une analyse de sensibilité.

---

**Débattre brièvement des considérations introduites dans l'ÉIE par les trois types d'impacts non biophysiques les plus fréquemment pris en compte : les impacts sociaux, économiques et les impacts sur la santé.**

---

L'ÉIE intègre désormais régulièrement une gamme plus large d'impacts et d'interactions. Il s'agit notamment des aspects sociaux, économiques et de santé des changements environnementaux. On a moins d'expérience de l'analyse de ces impacts que de celle des impacts biophysiques. Cependant, la situation est en train de changer. Les développements qui suivent constituent une rapide introduction à l'étude des impacts sociaux, économiques et des impacts sur la santé. La liste de références de la fin de ce thème indique des ouvrages qui traitent plus à fond de ces questions.

#### **Evaluation de l'impact social**

Les hommes font partie intégrante de l'environnement. L'activité humaine a des effets sur l'environnement et, à leur tour, ces effets se traduisent par des

impacts sociaux. Dans beaucoup de systèmes, les impacts sociaux, directs et indirects des projets sont une composante obligatoire de l'ÉIE.

Les impacts sociaux incluent les changements qui affectent les individus, les groupes, les communautés et les populations ainsi que leurs interactions. Les changements provoqués par ces impacts concernent la façon dont les gens vivent, travaillent, se distraient, se comportent les uns avec les autres et organisent la vie en société et les institutions pour satisfaire leurs besoins et guider leurs actions collectives, ainsi leurs valeurs, croyances, règles, traditions et leur perception de la qualité de la vie et du bien-être.



15

On distingue quatre grandes catégories d'impacts sociaux :

- *les impacts démographiques* tels les changements dans la taille et les caractéristiques d'une population (ainsi la répartition par sexes ou tranches d'âges, les taux d'immigration et d'émigration et leurs conséquences sur les besoins en matière de services sociaux, de nombres de lits d'hôpitaux, de capacité d'accueil des établissements scolaires, de logement etc.) ;
- *les impacts culturels* tels les changements dans les coutumes, traditions et systèmes de valeurs (par ex. la langue, l'habillement, les croyances et les rites religieux), les incidences sur le patrimoine archéologique, historique et culturel et sur les structures et caractéristiques environnementales qui ont une signification religieuse ou rituelle ;
- *les impacts sur la société* tels les changements qui affectent la structure, l'organisation et les relations sociales et les conséquences qui en découlent pour la cohésion, la stabilité, l'identité et les services ; et
- *les impacts psycho-sociologiques* tels les changements qui affectent le bien-être et la qualité de vie des individus, leur sens de la sécurité et leur sentiment d'appartenance ainsi que leur perception des agréments et des risques.

Souvent, les populations locales ne sont pas les bénéficiaires des projets. Par contre elles supportent le poids de leurs effets nuisibles. Ces effets sont particulièrement importants dans les pays en développement, quand les projets entraînent le déplacement de populations dont la subsistance et la sécurité dépendent des terres et des ressources affectées. Les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque mondiale accordent une attention particulière aux impacts sur les populations indigènes et les autres groupes ethniques ou culturels vulnérables dont le mode de vie, les valeurs et le système de droit sur la terre sont perturbés ou détruits.

Dans de tels cas, il convient de réaliser une évaluation de l'impact social (ÉIS) détaillée. Dans d'autres cas, il peut suffire d'inclure un spécialiste de ces questions dans l'équipe d'ÉIE pour traiter ces problèmes. Cependant, il faut souligner qu'il y a peu de consensus quant aux impacts sociaux qu'il convient d'inclure dans l'ÉIE. Sauf à admettre que le champ de l'ÉIE est trop limité, les praticiens de l'EIS eux-mêmes ont des avis différents sur les aspects qu'il convient d'étudier et le cadre dans lequel il faut les analyser. Le thème 13 – *Evaluation de l'impact social*, donne de plus amples informations sur le sujet.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

### Impacts sur la santé

Les impacts sur la santé sont un aspect important dans certains types de projets. Ces impacts peuvent être aussi bien bénéfiques que nuisibles ; par exemple, les projets d'infrastructures de distribution d'eau permettent d'éradiquer ou de réduire considérablement l'occurrence du choléra, des diarrhées et autres maladies gastro-intestinales, endémiques dans certains pays en développement. Cependant les projets de développement peuvent aussi avoir des impacts nuisibles sur la santé, soit directement, en raison de changements dans l'environnement biophysique (ainsi l'exposition à des polluants), soit indirectement, en raison des effets secondaires d'autres changements (par exemple, la création d'un type d'habitat qui favorise la multiplication de vecteurs de certaines maladies comme les moustiques (paludisme) ou les escargots aquatiques (schistosomose)).

Jusqu'à présent, l'importance accordée aux impacts sur la santé n'est pas suffisante, surtout si on la compare à l'attention dont bénéficient les impacts biophysiques ou même les autres impacts sociaux. Souvent, l'évaluation de l'impact sur la santé (ÉISa) est réalisée séparément et indépendamment ; c'est le cas, par exemple, dans les industries chimiques nucléaires et les autres activités dangereuses. L'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et d'autres agences internationales recommandent d'intégrer l'ÉISa à l'ÉIE quand cela est nécessaire et possible. Toutes deux utilisent le même type d'informations ainsi que des approches et méthodes similaires ; ainsi, quand il s'agit d'analyser les impacts sur l'environnement et sur la santé de l'exposition à une pollution liés aux rejets dans l'atmosphère d'une centrale électrique.

Tableau 3 : Exemples d'impacts par secteur

	Maladies transmissibles	Maladies non transmissibles	Alimentation	Blessures	Troubles socio-psychologiques et malaises
<b>Exploitation minière</b>	Tuberculose	Maladies pulmonaires liées à l'inhalation de poussières		Ecrasement	Migrations de travail
<b>Agriculture</b>	Infections parasitaires	Empoisonnement par pesticides	Pertes des moyens de subsistance		
<b>Industrie</b>		Empoisonnement par des produits polluants		Accident du travail	Déresponsabilisation
<b>Sylviculture</b>			Perte de production alimentaire	Accident du travail	
<b>Barrages et systèmes d'irrigation</b>	Maladies dont les vecteurs se développent dans l'eau	Empoisonnement par des produits polluants	Augmentation de la production alimentaire	Noyade	Déplacement involontaire
<b>Transports</b>	HIV/SIDA	Maladies cardiaques		Accident de la route	Bruit et stress
<b>Energie</b>		Pollution de l'air intérieurs		Rayonnements électromagnétiques	Déplacements de populations

Source : Birley documents préparés pour l'Organisation mondiale de la santé (2000)



16

Certains projets peuvent aussi entraîner une augmentation des risques de décès accidentel et de blessures, pour les ouvriers et pour le public. Parmi les problèmes de santé et les risques auxquels sont exposés le public et les salariés, on peut citer l'augmentation du trafic liée à la construction d'une route ainsi que les industries dangereuses comme le traitement, le stockage et le transport de produits inflammables et de gaz toxiques. Dans ce genre de situation, il convient de procéder à une analyse des risques dans le cadre de l'ÉIE pour évaluer la probabilité d'un accident ou d'un dysfonctionnement et leurs conséquences possibles.

Le tableau ci-dessus donne un certain nombre d'exemples de risques et d'impacts liés au développement de projets dans différents secteurs.

### Impacts économiques et financiers

Tous les projets importants font l'objet d'une analyse avantages-coûts. En outre, il arrive que certains aspects économiques et financiers d'un projet soient examinés dans le cadre d'une ÉIE, ainsi, quand ils ont des conséquences directes sur les impacts sociaux ou sur les impacts sur la santé.

En général, on étudie les impacts économiques pour prévoir les effets d'un projet sur l'emploi (par ex. les besoins nouveaux auxquels doit répondre le marché du travail), le revenu par habitant (par ex. la part qui restera sur place et la part exportée). Souvent, les impacts économiques provoquent des impacts sociaux, par exemple si la phase de construction d'un projet provoque un afflux de travailleurs temporaires dans une communauté locale. Une telle situation peut menacer la cohésion et la santé d'une communauté, elle peut aussi constituer une charge excessive pour les services sociaux et limiter l'accès des locaux à ces services.

Les impacts financiers proviennent des changements qui interviennent dans les charges et les recettes des différentes administrations publiques. Ces changements proviennent généralement de la réalisation de projets qui provoquent un accroissement relativement important de la population et requièrent un développement des services et des infrastructures publiques (par ex. services de santé, voirie, canalisations etc.). Le financement des dépenses supplémentaires, c'est-à-dire la question de savoir si les dépenses vont ou non croître plus rapidement que les recettes, est un des problèmes les plus courants.

Si cela se produit, cela provoque un déficit et des problèmes de trésorerie, dont résultent souvent des défaillances et des « goulots d'étranglement » dans les services publics élémentaires. Cela conduit, à son tour, à la surcharge des infrastructures, comme l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées et aux impacts environnementaux et sociaux qui en sont la conséquence. Il peut s'avérer particulièrement difficile de résoudre de tels problèmes quand les revenus générés par un projet bénéficient à une entité administrative et les coûts en sont supportés par une autre.

Thème 6

Analyse  
d'Impact



Les facteurs qui influencent les impacts économiques et financiers sont identifiés dans l'encadré ci-dessous. Un certain nombre de méthodes permettent de prévoir ces impacts. Pour les impacts économiques, cela comprend les modèles entrées-sorties et les modèles d'exportation, qui incorporent un multiplicateur de revenu et d'emploi pour évaluer l'argent injecté par un projet et dépensé dans l'économie locale, en prenant en compte les « fuites » éventuelles. Les différentes méthodes d'évaluation des impacts financiers varient considérablement en fonction du type de recettes ou de dépenses qu'elles étudient.

**Encadré 1 : Les facteurs qui déterminent les impacts économiques et financiers**



17

**Facteurs qui déterminent les impacts économiques :**

- La durée des travaux et de l'exploitation
- Le personnel requis pour chaque période ou phase de la construction
- Les compétences requises (offre locale)
- Le nombre de salariés et les salaires
- Les achats de matériels et autres dépenses
- Les investissements
- Les résultats
- Les caractéristiques de l'économie locale



18

**Facteurs qui déterminent les impacts financiers :**

- L'importance de l'investissement et le personnel requis
- La capacité des services et de l'infrastructure en place
- Les systèmes fiscaux et autres revenus des administrations locales
- Les changements démographiques liés au projet (il convient de les évaluer lors de l'évaluation des impacts sociaux)

**Evaluation de l'importance de l'impact**

*(Note : L'importance de l'impact est traitée également dans le thème 4 – Etude préalable et le thème 5 – Définition du champ de l'étude. Ces processus consistent, respectivement, à identifier si une ÉIE est nécessaire, à quel degré d'ÉIE il convient de soumettre le projet et quels impacts doivent être étudiés plus à fond.)*



**Figure 2 : Calcul de l'importance de l'impact**



---

**Expliquer l'intérêt de la détermination de l'importance de l'impact et débattre des approches qui peuvent être utilisées lors de l'évaluation d'impact.**

---

Une fois les impacts analysés, on les évalue pour déterminer leur importance. Comme on l'a déjà fait remarquer auparavant, l'évaluation de l'importance commence plus tôt, lors de l'étude préalable et de la définition du champ de l'étude, et se poursuit tout au long de l'ÉIE. L'importance des impacts apparaît de plus en plus clairement au fur et à mesure de l'accumulation des données et informations. Après l'identification et la prévision des impacts, l'évaluation constitue l'étape formelle au cours de laquelle on procède à un « test d'importance ».

Il convient de suivre une démarche méthodique pour évaluer l'importance, en distinguant entre les impacts prévus et résiduels. La première étape consiste à évaluer l'importance des impacts prévus pour définir les besoins d'atténuation et les autres mesures nécessaires pour remédier aux impacts (voir thème 7 – Réduction et gestion des impacts). La deuxième étape consiste à évaluer l'importance des impacts résiduels, c'est-à-dire après la prise en compte des mesures d'atténuation. Ce test permet de mesurer si un projet va causer ou non des impacts importants. On détermine l'importance de l'impact en prenant en considération à la fois ses caractéristiques (ampleur, étendue, durée etc.) et sa gravité liée à la disparition des ressources, la détérioration de l'environnement et les possibilités d'utilisation alternatives qui disparaissent (voir figure 2).

L'évaluation d'impact est un exercice difficile et controversé, à cheval sur les frontières mouvantes entre les faits et les chiffres et entre l'ÉIE et la prise de décision. Tout d'abord, il convient d'évaluer dans quelle mesure l'atténuation va réduire les impacts prévus. Ensuite, il faut assigner une valeur subjective à l'importance des impacts résiduels au moyen des critères et tests présentés plus loin. Enfin, l'importance attribuée à un impact va influencer la décision finale et les conditions posées, par exemple en décidant si l'impact d'un projet est acceptable ou non.

Cependant, cette dernière tâche empiète sur les compétences du décideur. Lors de la décision finale il faut opposer les effets d'un projet sur l'environnement ainsi que les termes et conditions de son approbation à d'autres facteurs économiques et sociaux. Pour plus d'informations sur ce sujet voir thème 10 – *Prise de décision*.

---

**Présenter les différents critères d'importance et méthodes de mesure qui existent et la façon dont ils peuvent être adaptés aux usages locaux.**

---

L'importance doit être évaluée en fonction d'une série de critères spécifiques. Ces critères peuvent être précisés par la législation ou les procédures d'ÉIE, par exemple en définissant ce qui constitue un impact environnemental

Thème 6

Analyse  
d'Impact

et en indiquant comment déterminer l'importance. Souvent, une liste de critère aide à réaliser l'évaluation ; par exemple les normes et seuils environnementaux, les zones fragiles ou protégées, les composantes et fonctions écologiques précieuses, les possibilités d'exploitation des sols et des ressources. En l'absence de lignes directrices de ce type, on peut les développer soi-même en adaptant les critères et mesures pertinents au contexte local et au type de projet examiné.

Dans les lignes directrices sur l'ÉIE, on peut distinguer deux approches principales des critères d'importance :

- l'une basée sur les émissions (normes de qualité de l'air et de l'eau, bruit etc).
- l'autre basée sur la qualité de l'environnement (critères d'importance pour les composantes précieuses de l'écosystème ou d'autres éléments similaires).

Les critères basés sur les émissions sont particuliers à chaque pays (bien que certaines normes soient internationales) et constituent un moyen technique objectif de détermination de l'importance ; par exemple, les impacts résiduels prévus dépassent ou non les normes applicables. Cependant l'évaluation en fonction de normes a ses défauts et ses limites. Les normes applicables peuvent être contestées ou inquiéter le public (par ex. le taux de plomb dans le sang, le niveau de bruit lié à la circulation automobile, l'amplitude des champs électromagnétiques). Souvent, il n'existe pas de norme technique adaptée à l'évaluation de l'importance (par ex. pour les impacts écologiques, sociaux et visuels).

Les critères ou seuils environnementaux basés sur la qualité sont qualitatifs, généraux et nécessitent d'être interprétés. Dans ces conditions, l'évaluation d'impacts est un exercice subjectif, elle combine des critères scientifiques avec des préférences sociales (comme on s'en est rendu compte avec les méthodes d'implication du public ou d'ÉIS) pour les appliquer à l'environnement et à la communauté concernés par le projet. Certaines techniques d'identification des impacts déjà présentées dans ce thème comportent des échelles de valeurs ou des coefficients (c'est-à-dire des valeurs) basé(e)s sur l'expérience. Quand on les utilise, il convient de modifier ces critères pour les adapter aux systèmes de valeurs et aux pratiques traditionnelles locales.

En outre, certains pays et certaines agences internationales ont établi des règles qui introduisent les considérations de développement durable et d'acceptabilité auxquelles on peut se référer pour l'évaluation. Ainsi, les lignes directrices de la Banque mondiale sur l'analyse entrées-sorties des projets sont destinées à s'assurer que les projets ne dépassent pas les capacités d'assimilation et de régénération de l'environnement qui les reçoit (voir encadré ci-après). La Banque reconnaît que, dans la pratique, ces lignes directrices sont très difficiles à appliquer, c'est pourquoi elle les a complétées par d'autres garanties sociales. Les règles d'acceptabilité environnementale

accompagnées de seuils d'importance, utilisées en Australie occidentale, sont présentées dans un encadré ci-après.

### Encadré 2 : Lignes directrices de la Banque mondiale sur la prise en compte du développement durable en matière d'environnement

Aspects environnementaux du travail de la Banque, l'(OMS 2.36), para 9(a) stipule :

La Banque cherche à faire en sorte que tout projet qui affecte des ressources naturelles renouvelables (par ex. pour écouler des résidus ou comme source de matières premières) n'excède pas les capacités de régénération de l'environnement.

Rejets :

Les rejets de déchets d'un projet ne doivent pas excéder les capacités d'assimilation de l'environnement local pour pouvoir être absorbés sans que cela entraîne des dégradations inacceptables de ses capacités d'absorption futures ou d'autres fonctions.

Prélèvements :

Les taux de prélèvement des ressources naturelles renouvelables ne doivent pas excéder les capacités de régénération du système naturel qui les produit ; le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables devrait être égal au rythme auquel les hommes inventent et développent des substituts renouvelables.

Source : Banque mondiale 1991



19

### Encadré 3 : Exemples de tests de seuil d'acceptabilité environnementale

Niveau d'acceptabilité	Seuil d'impact potentiel
Inacceptable	Dépasse le seuil légal (norme de qualité)
Inacceptable	Elève le niveau de risque pour la santé publique et la sécurité au-delà des seuils qualitatifs ou quantitatifs (par ex., dans certains pays, accroissement de 1 pour 1 million du nombre des décès annuels)
Inacceptable	Extinction d'espèces biologiques, perte de la diversité biologique, habitat critique, espèces rares et en danger
Généralement inacceptable	Conflit avec les politiques environnementales en vigueur et les plans d'utilisation des sols
Généralement inacceptable	Diminution ou disparition de populations d'espèces en danger, zone écologique fragile
Généralement inacceptable	Perte à une grande échelle de capacités de production de ressources renouvelables

Thème 6

Analyse  
d'Impact

Acceptable seulement avec des mesures de minimisation, atténuation, gestion	Mesures destinées à combattre des maladies biologiques, des parasites, des animaux sauvages, des plantes nuisibles
Acceptable seulement avec des mesures de minimisation, atténuation, gestion Acceptable seulement avec des mesures de minimisation, d'atténuation, gestion	Prélèvement d'espèces en danger ou rares Disparition partielle d'habitats menacés
Généralement acceptable	Disparition partielle d'habitats ou d'espèces non menacées
Généralement acceptable	Modification du paysage sans endommager l'esthétique de sites importants
Généralement acceptable	Rejets clairement inférieurs aux capacités d'absorption de l'environnement concerné

Source : Sippe 1999

### Outils et principes d'évaluation de l'importance



20

Les principaux critères de référence pour l'évaluation de l'importance sont :

- les normes, lignes directrices et objectifs environnementaux ;
- l'inquiétude du public (en particulier en ce qui concerne la santé et la sécurité) ;
- la preuve (établie par des scientifiques et des professionnels) que le projet entraînera :
  - la disparition de ressources ou l'interruption de fonctions écologiques précieuses ;
  - un impact négatif sur les valeurs sociales, la qualité de vie et les conditions de subsistance ; et
  - rendra des terres et ressources naturelles impropres à l'exploitation.



21

Les principes directeurs de détermination de l'importance sont notamment :

- utiliser les procédures et lignes directrices du pays ;
- adapter les autres critères pertinents ou identifier des critères de référence à l'aide de cas similaires ;
- attribuer une importance selon des critères rationnels et défendables ;
- se monter cohérent dans la comparaison des alternatives ; et
- motiver les valeurs attribuées.



22

On peut réaliser un test d'importance en se posant trois questions :

- Y a-t-il des impacts résiduels ?
- Si oui, sont-ils susceptibles d'être importants ?
- Si oui, quelle est la probabilité que ces effets se produisent effectivement ? (élevée, moyenne, faible)

### Critères d'importance

Les critères qui permettent de déterminer si un impact est important ou non sont, notamment :



23

- la détérioration de l'environnement ;
- les impacts sociaux qui résultent, directement ou indirectement, des changements environnementaux ;
- le non-respect des normes, lignes directrices et objectifs environnementaux ; et
- la probabilité et l'acceptabilité des risques.

Les critères d'évaluation des impacts nuisibles sur les ressources naturelles, les fonctions écologiques ou les zones protégées sont notamment :



24

- amoindrissement de la diversité des espèces ;
- disparition ou fragmentation de l'habitat d'espèces animales et végétales ;
- disparition de populations d'espèces rares ou menacées ;
- atteinte à l'intégrité du système écologique, aux capacités de résistance ou à la santé, par ex.
  - interruption de la chaîne alimentaire ;
  - déclin de la population de certaines espèces ;
  - altération de l'équilibre entre prédateurs et proies.

Les critères d'évaluation des impacts sociaux nuisibles qui résultent de changements biophysiques sont, notamment :



25

- les risques pour la santé et la sécurité humaines, en raison par ex. de rejets chimiques toxiques ou persistants ;
- le déclin d'espèces ou de ressources qui ont une valeur commerciale ou particulière au plan local, par ex. poissons, forêt, terres arables ;
- la disparition de zones ou de composantes de l'environnement qui ont une valeur esthétique, culturelle ou de loisirs particulière ;
- le déplacement de populations, par ex. lors de la construction de barrages ;
- la perturbation de communautés locales en raison de l'afflux de travailleurs temporaires, par ex. pendant la phase de construction ; et
- la pression sur les services publics, les transports et les infrastructures.

Les normes et objectifs qui permettent d'évaluer l'importance sont, notamment :



26

- les limitations imposées en matière de rejets ou de concentrations ;
- les normes (légalles ou réglementaires) de qualité de l'air et de l'eau ;
- les objectifs fixés par les politiques et stratégies environnementales ; et
- les plans (approuvés ou ayant force de loi) de protection de certaines zones ou de réglementation de l'usage des terres et des ressources naturelles.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

### Probabilité et acceptabilité du risque

On peut recourir à des critères de risque pour établir des « règles empiriques » d'acceptabilité des effets. Par exemple, on peut définir un seuil statistique pour déterminer la fréquence acceptable d'une maladie (par million) que sont susceptibles de contracter les personnes exposées à certains dangers (par ex. des substances chimiques cancérigènes). Cette approche est souvent controversée. Il est important d'expliquer pourquoi et comment le niveau d'acceptabilité du risque a été déterminé.

L'approche basée sur le risque peut servir à évaluer l'importance des effets cumulatifs et des degrés de changement qui affectent l'écosystème. Cependant, on peut définir des règles empiriques qualitatives pour les pertes ou changements cumulatifs ; par exemple en limitant l'assèchement de zones humides à 25 % de la zone ou à une autre proportion considérée comme nécessaire pour préserver les fonctions essentielles de régulation du débit ainsi que l'habitat aquatique et celui des oiseaux.

---

### Passer en revue les guides de bonnes pratiques existants qui utilisent le test d'importance pour vérifier s'il peut être utilisé au plan local.

---

L'expérience internationale a montré quels étaient les critères les plus efficaces pour évaluer l'importance. On peut les résumer comme suit :

- les critères faciles à utiliser et à expliquer, par ex. les normes en matière de santé et de sécurité ;
- les critères communément acceptés, par ex. menace pour des espèces en danger ou des zones protégées ; et
- les approches centrées sur l'évaluation de l'importance en se référant à des cas comparables à celui du projet examiné.

Par contre, les références à la biodiversité, au développement durable et aux capacités d'absorption ou de renouvellement sont moins faciles à justifier et plus sujettes à contestation. Cependant, en raison de leur importance croissante, il y a un travail normatif à réaliser dans ce domaine de l'évaluation d'impact. Les encadrés 2 et 3 donnent une liste des types de critères d'évaluation qui peuvent être utilisés (ou adaptés) pour développer des critères de durabilité.

L'approche adoptée pour évaluer l'importance doit refléter l'incertitude ou la controverse qui caractérise un projet donné, par exemple :

- appliquer des critères techniques quand il est possible de prévoir avec suffisamment de précision les changements liés au projet, par ex. normes, critères de qualité environnementale, et évaluation du risque lié à certains impacts sur la santé ; et
- recours à la négociation (avec les experts ou les parties intéressées) quand il y a peu d'informations factuelles et que les impacts potentiels sont incertains ou controversés.



27

Dans la pratique, les impacts sont susceptibles d'être importants si :

- ils sont étendus dans l'espace et dans le temps ;
- ils sont intenses de par leur concentration ou du point de vue des capacités d'assimilation ;
- ils excèdent ou sont proches des seuils environnementaux en vigueur ;
- ils ne sont pas conformes aux politiques environnementales, aux plans d'utilisation des sols et aux stratégies de développement durable ;
- ils affectent des zones sensibles sur le plan écologique ou des éléments du patrimoine ;
- affectent le mode de vie de la communauté, l'usage traditionnel des terres et les valeurs locales.

---

**Débattre brièvement du rôle de réduction et des autres étapes du processus d'ÉIE liés à la gestion des impacts importants.**

---

Le thème 7 - *Réduction et gestion des impacts* explique pourquoi il est important d'éviter, de réduire et de remédier aux effets potentiels d'un projet.

Les impacts résiduels, après la prise en compte des mesures d'atténuation, sont soumis au test d'importance présenté dans ce thème. Cela implique tout d'abord un jugement technique pour prévoir dans quelle mesure les actions envisagées vont permettre d'atténuer les impacts.

---

**Prévoir une activité pédagogique sur ce thème (facultatif).**

**Conclure par un résumé de la présentation et en soulignant les aspects les plus importants au plan local.**

---

Thème 6

Analyse  
d'Impact



## Références

Les principaux ouvrages et documents utilisés pour la préparation de ce thème sont les suivants.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) (1995) *Guide de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. ACEE, Ottawa.

Ashe J et Sadler B (1997) Conclusions and Recommendations. *Report of the EIA Process Strengthening Workshop*. (pages 109 à 118). Environment Protection Agency, Canberra.

Banque mondiale (1991) *Environmental Assessment Sourcebook*. Volume 1. World Bank Technical Paper n° 139, Washington D.C.

Banque mondiale (1997) Health Aspects of Environmental Assessment. *Update. Environmental Assessment Sourcebook*. Banque mondiale, Washington, D.C.

Boyle J et Mubvami T (1995) *Training Manual for Environmental Impact Assessment in Zimbabwe*. Department of Natural Resources, ministry of environment and Tourism. Zimbabwe.

Canter L (1996) *Environmental Impact Assessment (deuxième édition)*. McGraw Hill Publishing Company. New York, Etats-Unis.

Hilden M (1997) Evaluation of the significance of Environmental Impacts, *Report of the EIA Process Strengthening Workshop*. (pages 49 à 60). Environment Protection Agency, Canberra.

Leistriz L (1998) Economic and Fiscal Impact in Porter A and Fittipaldi J (eds) *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century* (pages 219 à 227). The Press Club, Fargo, Etats-Unis.

OCDE/CAD (1994) *Towards Coherence in Environmental Assessment*. 3 Volumes. Agence canadienne de développement international, Ottawa.

Sadar H and Associates (1995) *Environmental Impact Assessment*. Impact Assessment Centre, Carleton University, Ottawa.

Scott Wilson Ltd. (1996) *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Service Environnement et Economie, PNUE, Nairobi.

Sippe R (1999) Criteria and Standards for Assessing Significant Impact in Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment*. Volume 1 (pages 74 à 92). Blackwell Science Ltd. Oxford, RU.

Taylor N, Goodrich C and Bryan H (1998) Social Assessment in Porter A and Fittipaldi J (eds) (1998) *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century* (pages 210 à 218). The Press Club, Fargo, Etats-Unis.

Wathern P (1988) An Introductory Guide to EIA in Wathern P (ed) *Environmental Impact Assessment: Theory and Practice* (pages 1 à 28) Routledge, London.



Organisation mondiale de la santé(2001) Guidance to Incorporate Health Considerations into Environmental Impact Assessment. Projet, OMS Europe, Copenhagen.

---

## Lectures complémentaires

British Medical Association (1998) *Health and Environmental Impact Assessment: An Integrated Approach*. Kogan Page, London, RU.

Petts J (1999) (ed) *Handbook of Environmental Impact Assessment. Volume 2* Blackwell Science Ltd. Oxford, RU.

Porter A and Fittipaldi J (eds) (1998) *Environmental Methods Review : Retooling Impact Assessment for the New Century.* The Press Club, Fargo, Etats-unis.

Vanclay F and Bronstein D (eds) (1995) *Environmental and Social Impact Assessment*. Wiley, Chichester, RU.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

#### Identification des impacts

- 6-1 Quelles sont les forces et faiblesses des différents types d'identification des impacts utilisées dans le pays ?
- 6-2 Quels problèmes doivent être pris en considération si les impacts ont été identifiés avec des méthodes complexes ou informatisées ?
- 6-3 Les produits chimiques qui rentrent dans la composition des pesticides s'accumulent dans les tissus et sont trouvés dans le lait des femmes qui vivent dans des zones urbaines éloignées des zones agricoles. Quelles méthodes peuvent être utilisées pour identifier ces impacts indirects ?

#### Prévision des impacts

- 6-4 L'ÉIE est censée prévoir l'impact d'un projet donné. Dans quelle mesure le processus implique-t-il des hypothèses et des jugements de valeur et comment faut-il les émettre ?
- 6-5 Quelles sont les conséquences possibles d'une omission de l'état environnemental de référence ?
- 6-6 Critiquer les affirmations suivantes extraites de rapports d'ÉIE, en indiquant, s'il y a lieu, les informations nécessaires pour les justifier ou les valider :
  - a) Le barrage va submerger le lieu de nidification de 40 couples de rapaces. Ceci constitue un impact insignifiant.
  - b) L'impact sur la demande adressée aux services de santé par les travailleurs saisonniers employés sur le chantier (environ 250 pendant un an) ne sera pas très important.
  - c) L'augmentation durable, liée à l'arrivée de 200 familles, de la population locale ne va pas avoir un impact significatif sur les infrastructures.

#### Importance des impacts

- 6-7 Débattre de la différence entre la détermination de l'importance et la prise de décision.

- 6-8 Qui doit déterminer l'importance ? Quels principes ou critères devraient être appliqués localement pour déterminer l'importance des différents impacts ?
- 6-9 Débattre des affirmations suivantes : « D'après les normes, la limite autorisée pour les rejets est de 5ml pour 100 litres. Ceci n'est pas un jugement de valeur ».
- 6-10 Quels tests ou méthodes peut-on appliquer localement pour évaluer l'importance de façon systématique.

### Thèmes d'intervention

- 6-1 Inviter un intervenant qui a une expérience de la gestion d'ÉIE dans le pays pour présenter les différentes approches et méthodologies utilisées pour identifier les impacts et comment elles ont pu être perfectionnées pour les projets futurs.
- 6-2 Inviter un intervenant qui a une expérience des SIG ou des modèles de prévision, pour montrer aux participants comment ils fonctionnent ainsi que leurs différentes applications. S'assurer que la présentation traite aussi des données nécessaires pour pouvoir utiliser de telles méthodes et précise les limites de ces dernières.
- 6-3 Inviter un intervenant à présenter une procédure de détermination de l'importance applicable dans le pays ainsi que tous critères et méthodes pertinents pour les participants.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

## Activité de groupe 6-1 : Analyse d'impact – Identification des impacts

---

**Titre :** L'utilisation des méthodes d'identification des impacts

**Objectif :** Mieux comprendre les forces et faiblesses des différentes méthodes d'identification des impacts existantes

**Taille des groupes :** de 4 à 6 personnes

**Durée :** une demie journée à une journée entière, en fonction du degré d'approfondissement voulu.

**Ressources nécessaires :**

- Informations de base sur des projets locaux.
- Exemples de check-lists, matrices etc. qui peuvent être appliquées ou adaptées au projet choisi pour l'exercice.
- Liste des critères que l'on pourrait utiliser pour évaluer différentes méthodes d'identification des impacts, par ex. facilité d'utilisation, application générale, capacité à identifier les impacts indirects, etc.

**Description de l'activité :**

- Demander à l'ensemble des participants d'adapter ou de développer une liste de critères d'évaluation des méthodes d'identification des impacts.
  - Attribuer à chaque groupe une méthode (matrice, check-list, etc.) pour identifier les impacts d'un projet.
  - Demander à chaque groupe d'évaluer la méthode qu'il a utilisé à l'aide de la liste de critères établie précédemment.
  - Demander à chaque groupe de présenter, devant l'ensemble des participants, un résumé de la méthode d'identification qu'il a utilisée, les difficultés rencontrées, les impacts identifiés et l'évaluation de la méthode.
-

## Activité de groupe 6-2 : Analyse d'impact – Identification des impacts

---

- Titre :** L'utilisation de la matrice de Leopold
- Objectif :** Montrer aux participants comment utiliser une matrice ainsi que les résultats obtenus
- Taille des groupes :** de 4 à 6 personnes
- Durée :** une demie journée à une journée entière, en fonction du degré d'approfondissement voulu.

### Ressources nécessaires :

- Informations de base sur des projets locaux.
- Matrice de Leopold adaptée (si possible celle qui est utilisée dans le pays).
- Copie de la première page de la fiche « Utilisation de la matrice de Leopold ».

### Description de l'activité :

- Utiliser la matrice, identifier toutes les actions du projet (axe horizontal).
  - Pour chaque action, passer en revue la liste des caractéristiques environnementales et mettre une ligne diagonale dans toutes celles qui peuvent avoir un impact.
  - Pour chaque case marquée d'une ligne diagonale, évaluer l'ampleur de l'impact en fonction d'une échelle de 1 (valeur la plus basse) à 10 (valeur la plus haute) et inscrire la valeur attribuée en haut à gauche de chaque case (on peut ajouter un signe + pour les impacts positifs et un signe - pour les impacts négatifs).
  - Inscrire en bas à droite de chaque case un nombre de 1 à 10 pour indiquer l'importance de l'impact (Cette évaluation doit être le résultat d'un travail de groupe sérieux).
  - Rédiger des commentaires écrits sur les principaux impacts, en complément du tableau.
  - Évaluer en groupe avec quel succès la matrice a pu être utilisée.
- 

Thème 6

Analyse  
d'Impact

L'utilisation de la matrice de Leopold

Matrice de Leopold modifiée	
Effets sur l'environnement	ENVIRONNEMENT SOCIAL
	Participation du public Emploi Habitat Valeur des terres Utilisation actuelle des terres Risques et craintes Valeurs personnelles et sociales Patrimoine historique et culturel Paysage et Esthétique Loisirs
Projet	
Traitement Broyage Sédimentation Incinération Bassin d'oxydation Boue activée Filtre biologique Elimination des nutriments Chloruration Autres traitements hors site	
Elimination - Terre Infiltration rapide Irrigation par déversement Irrigation par aspersion Elimination - Cours d'eau et lacs Cours d'eau Lacs Elimination - mer Estuaire Eaux territoriales Hors eaux territoriales Injection en puit profond	

Les étapes d'utilisation de la matrice de Leopold sont :

- identifier toutes les actions du projet (à partir du haut du tableau) ;
- pour chaque action, passer en revue les caractéristiques environnementales et mettre une ligne diagonale dans toutes celles qui peuvent avoir un impact.
- Pour chaque case marquée d'une ligne diagonale, évaluer l'ampleur de l'impact en fonction d'une échelle de 1 (valeur la plus basse) à 10 (valeur la plus haute) et inscrire la valeur attribuée en haut à gauche de chaque case (on peut ajouter un signe + pour les impacts positifs et un signe - pour les impacts négatifs).
- Inscrire en bas à droite de chaque case l'importance de l'impact (échelle de 1 à 10 également) (Cette évaluation doit être le résultat d'un travail de groupe sérieux).
- Rédiger des commentaires écrits sur les principaux impacts.

## Activité de groupe 6-3 : Analyse d'impact – Identification des impacts

**Titre :** L'identification des impacts secondaires

**Objectif :** Faire prendre conscience de l'importance de l'évaluation des impacts secondaires (indirects ou cumulatifs)

**Taille des groupes :** de 4 à 6 personnes

**Durée :** Deux heures

**Ressources nécessaires :**

- Informations de base sur un projet local, avec une description du projet et la liste des impacts directs.
- Une description de l'environnement et de la communauté affectés ainsi que des zones protégées ou sensibles, et de l'utilisation des sols.
- Informations sur les autres activités envisagées.

**Description de l'activité :**

- Examiner la description du projet et la liste des impacts directs.
- Etudier l'éventualité d'impacts sur le plan régional, national, transfrontière et global.
- Etudier l'éventualité d'impacts indirects ou cumulatifs.
- Débattre avec tous les participants des conséquences d'une omission de l'évaluation de ces impacts pour le projet considéré ainsi que les effets éventuels d'une telle omission pour d'autres projets similaires.

Thème 6

Analyse  
d'Impact

## Activité de groupe 6-4 : Analyse d'impact – Données de référence

---

- Titre :** Préparation de la collecte des données de référence
- Objectif :** Permettre de se rendre compte de l'importance de l'état de référence
- Taille des groupes :** de 4 à 6 personnes
- Durée :** une demie journée à une journée entière, en fonction du degré d'approfondissement voulu par les participants.

**Ressources nécessaires :**

- Informations de base sur un projet local avec un plan (on peut aussi préparer ce plan dans le cadre de l'activité) de collecte des données de référence
- Check-list ou matrice pouvant servir à identifier les impacts du projet.

**Description de l'activité :**

- Sur la base de la description du projet, identifier les principaux impacts à analyser grâce à la check-list ou à la matrice.
  - Pour chaque impact, faire la liste des données de référence nécessaires et identifier les sources possibles pour obtenir ces informations.
  - Comparer les forces et faiblesses de la liste dressée par les groupes avec celle développée pour le projet concerné (s'il y en a une).
-



## Activité de groupe 6-5 : Analyse d'impact – Importance des impacts

---

**Titre :** Exercice de détermination de l'importance

**Objectif :** Se familiariser avec la procédure et les critères d'évaluation et de détermination de l'importance des impacts

**Taille des groupes :** par deux

**Durée :** une demi-journée

**Ressources nécessaires :**

- Un rapport d'ÉIE pour chaque groupe

**Description de l'activité :**

Chaque groupe doit :

- Lire le rapport d'ÉIE et faire une liste des principaux impacts analysés ;
  - Pour chaque impact, identifier la procédure ou les critères d'évaluation de l'importance ; et
  - Résumer les forces et faiblesses de l'approche et la façon dont les résultats sont présentés dans le rapport.
  - Réunir les participants pour discuter des résultats des travaux en groupes.
- 

Thème 6

Analyse  
d'Impact



1

**L'analyse des impacts ou phase d'étude détaillée de l'ÉIE comprend :**

- l'identification plus précise des impacts
- la prévision des caractéristiques des principaux impacts
- l'évaluation de l'importance des impacts résiduels



2

**Le terme d' « environnement » recouvre :**

- la santé et la sécurité humaines
- la flore, la faune, l'écosystème et la biodiversité
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage
- l'utilisation des sols, les ressources naturelles et les matières premières
- les zones protégées et les sites qui ont une importance particulière
- les éléments du patrimoine, les sites de loisirs et d'agrément
- les moyens de subsistance, le mode de vie et le bien-être des communautés affectées



3

**Les méthodes d'identification des impacts**

- check-lists
- matrices
- réseaux
- superposition et systèmes d'information géographique (SIG)
- systèmes experts
- jugement professionnel



4

**Exemple de check-list**

Composantes de l'ÉIE	Questions de la check-list Le projet va-t-il :	Oui	Non	Besoin de données supplémentaires
<b>Sources d'impacts</b>	1. Nécessiter l'acquisition ou la conversion de surfaces importantes pour des réservoirs ou des opérations de traitement etc. (par ex. > 50 ha en zone rurale, > 5 ha en zone urbaine) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Produire des quantités importantes de déchets solides ou liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. Nécessiter des capacités d'hébergement et des équipements importants pour la main d'œuvre pendant les travaux (par ex > 100 ouvriers) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Cibles des impacts</b>	4. Inonder ou affecter d'une autre manière des zone abritant des écosystèmes terrestres ou aquatiques, une flore ou une faune qu'il convient de protéger (par ex. zones protégées, zones sauvages, réserves forestières, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites qui font partie du patrimoine historique ou culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5. Inonder ou affecter d'une autre manière certaines zones et ainsi porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (par ex. nécessite un déplacement de population ; menace l'industrie locale, l'agriculture, les réserves de bétail ou les ressources piscicoles, entrave l'accès aux ressources naturelles ou aux biens et services) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6. Impliquer de placer des installations de traitement des eaux usées près de zones d'habitation (en particulier dans les zones inondables) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7. Affecter des sources d'approvisionnement en eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Impacts sur l'environnement</b>	8. Provoquer une réduction notable, permanente ou saisonnière des eaux souterraines et de surface ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9. Produire des déchets solides et liquides qui représentent un risque de pollution important dangereux pour les hommes, les sources d'approvisionnement en eau, des écosystèmes aquatiques et espèces à protéger, ou des réserves piscicoles qui font l'objet d'une exploitation commerciale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10. Provoquer des changements affectant le système hydrologique de surface (par ex. ruisseaux, rivières, lacs) et portant atteinte à des réserves piscicoles importantes à protéger ou faisant l'objet d'une exploitation commerciale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Augmenter les risques de maladies dans une zone à forte densité de population (par ex. onchocercose, filariose, paludisme, hépatite, maladies gastro-intestinales) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mesures d'atténuation</b>	12. Impliquer la réalisation de projets secondaires, par ex. le long de la route d'accès au site, ou de services annexes à la construction et à l'exploitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13. Etre susceptible de nécessiter des mesures d'atténuation qui peuvent conduire à rendre le projet inacceptable du point de vue financier ou social ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Commentaires</b>				
Je recommande de classer le projet dans la catégorie <input type="checkbox"/>				
Signature : Délégation..... Bureau.....				

Source : Direction générale du développement de la Commission européenne, 1993





5

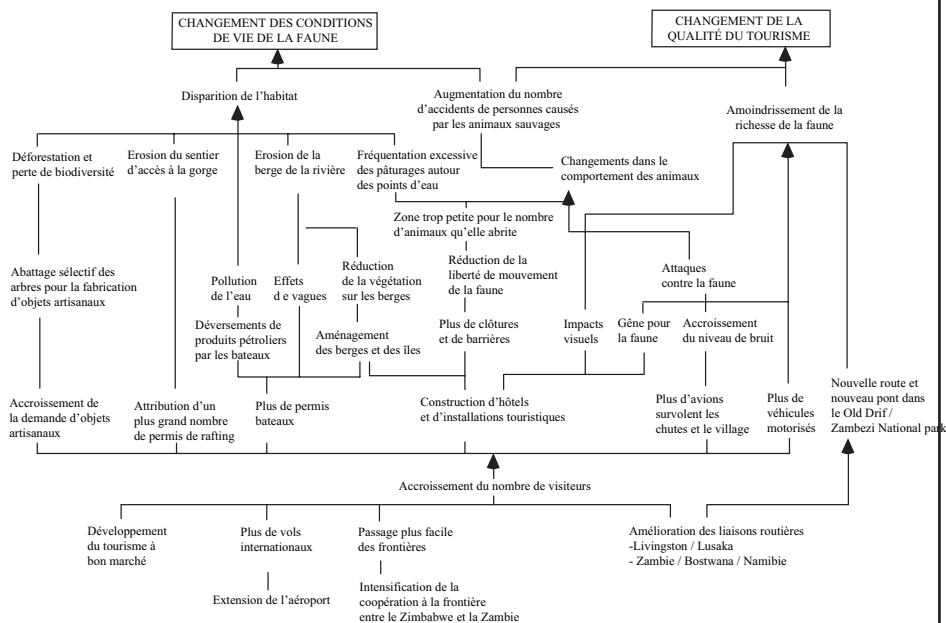
### Exemple de matrice de leopold

Effets sur l'environnement Projet	ENVIRONNEMENT SOCIAL									
	Loisirs	Paysage et Esthétique	Patrimoine historique et culturel	Valeurs personnelles et sociales	Risques et craintes	Utilisation actuelle des terres	Valeur des terres	Habitat	Emploi	Participation du public
Traitement Broyage Sédimentation Incinération Bassin d'oxydation Boue activée Filtre biologique Elimination des nutriments Chloruration Autres traitements hors site										
Elimination - Terre Infiltration rapide Irrigation par déversement Irrigation par aspersion Elimination - Cours d'eau et lacs Cours d'eau Lacs Elimination - mer Estuaire Eaux territoriales Hors eaux territoriales Injection en puit profond										



6

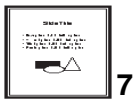
### Exemple de réseau



(Source : Bisset personal communication)  
Réseau illustrant les liens entre les impacts qui conduisent à des changements dans la qualité de vie, la faune et le tourisme (liés à l'accroissement du nombre des visiteurs)

Thème 6

Analyse d'Impact



**Le choix de la méthode d'ÉIE dépend**

- du type et de la taille du projet
- du type d'alternatives envisagées
- de la nature des impacts potentiels
- des méthodes à disposition pour l'identification des impacts
- de l'expérience de l'équipe d'ÉIE
- des ressources disponibles – coût, informations, temps, personnel

**Principaux avantages et inconvénients des méthodes d'identification des impacts**



	AVANTAGES	INCONVENIENTS
<b>Check-lists</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faciles à comprendre et à utiliser</li> <li>• utiles pour choisir le site et fixer les priorités</li> <li>• faciles pour établir un ordre et un poids relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ne distinguent pas les impacts directs des impacts indirects</li> <li>• ne font pas le lien entre les actions et les impacts</li> <li>• l'intégration de valeurs peut être sujette à controverse</li> </ul>
<b>Matrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établissent le lien entre actions et impacts</li> <li>• bonne méthode de présentation des résultats de l'ÉIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• difficile de distinguer entre impacts directs et indirects</li> <li>• peuvent conduire à compter deux fois certains impacts</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établissent le lien entre actions et impacts</li> <li>• utiles, dans leur forme simplifiée, pour détecter les impacts secondaires</li> <li>• traitent les impacts directs et indirects</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent devenir très complexes si on ne se contente pas d'une version simplifiée</li> </ul>
<b>Superposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• facile à comprendre</li> <li>• localise et montre les impacts</li> <li>• bon instrument de localisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peut être lourde</li> <li>• mal adaptée pour traiter de la durée et de la probabilité des impacts</li> </ul>
<b>SIG et systèmes experts informatisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• excellents pour l'identification des impacts et l'analyse spatiale</li> <li>• utiles pour « expérimenter »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• très dépendants des connaissances et des informations</li> <li>• souvent complexes et onéreux</li> </ul>



9

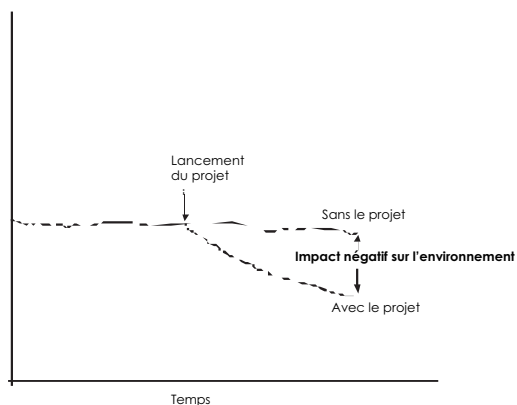
### Informations nécessaires pour l'état de référence environnemental :

- conditions actuelles
- tendances actuelles et futures
- effets des projets déjà réalisés
- effets d'autres projets qui doivent être réalisés



10

### Exemple d'impact sur l'environnement



Source : Wathern (1988)



11

### Les impacts peuvent varier de par leur :

- nature (positifs / négatifs, directs / indirects)
- ampleur (grave, modéré, faible)
- étendue / localisation (surface / volume concerné, répartition)
- moment (pendant la construction, exploitation etc., immédiat ou différé)
- durée (courte / longue, intermittent / continu)
- réversibilité ou irréversibilité
- probabilité (probable, incertain)
- importance (local, régional, global)



12

**Tableau des caractéristiques des impacts**

CARACTERISTIQUES DES IMPACTS	INCONVENIENTS		
	Qualité de l'air	santé	etc.
nature			
ampleur			
étendue ou localisation			
moment			
durée			
réversibilité ou irréversibilité			
probabilité (risque)			
importance			



13

**Méthodes de prévision des impacts :**

- jugement professionnel, « meilleure estimation »
- modèles mathématiques quantitatifs
- modèles d'expérimentation et modèles physiques
- études de cas (par analogie ou référence)



14

**Incertitudes de la prévision des impacts**

- incertitude scientifique
  - compréhension limitée de l'écosystème et de la communauté affectés
- incertitude des données
  - informations incomplètes ou lacunes de la méthodologie
- incertitude politique
  - objectifs ou normes inexistantes ou contestés



15

**Types d'impacts sociaux**

- démographiques
  - changements dans la population (nombre et répartition)
- culturels
  - changements dans les coutumes, les traditions et les valeurs
- sociaux
  - changements affectant la cohésion sociale, les relations sociales, etc.
- psycho-sociologiques
  - changements dans la qualité de vie et le bien-être



16

### Exemples d'impacts sur la santé, par secteur

	Maladies transmissibles	Maladies non transmissibles	Alimentation	Blessures	Troubles socio-psychologiques et malaises
<b>Exploitation minière</b>	Tuberculose	Maladies pulmonaires liées à l'inhalation de poussières		Ecrasement	Migrations de travail
<b>Agriculture</b>	Infections parasitaires	Empoisonnement par pesticides	Pertes des moyens de subsistance		
<b>Industrie</b>		Empoisonnement par des produits polluants		Accident du travail	Déresponsabilisation
<b>Sylviculture</b>			Perte de production alimentaire	Accident du travail	
<b>Barrages et systèmes d'irrigation</b>	Maladies dont les vecteurs se développent dans l'eau	Empoisonnement par des produits polluants	Augmentation de la production alimentaire	Noyade	Déplacement involontaire
<b>Transports</b>	HIV/SIDA	Maladies cardiaques		Accident de la route	Bruit et stress
<b>Energie</b>		Pollution de l'air intérieurs		Rayonnements électromagnétiques	Déplacements de populations



17

### Facteurs qui déterminent les impacts économiques

- la durée des travaux et de l'exploitation
- la personnel requis pour chaque période ou phase de la construction
- les compétences requises (offre locale)
- le nombre de salariés et les salaires
- les achats de matériel et autres dépenses
- les investissements
- les résultats
- les caractéristiques de l'économie locale



18

### Facteurs qui déterminent les impacts financiers

- l'importance de l'investissement et le personnel requis
- la capacité des services et de l'infrastructure en place
- les systèmes fiscaux et autres revenus des administrations locales
- les changements démographiques liés au projet



19

Encadré 3 : Exemples de tests de seuils d'acceptabilité environnementale

Niveau d'acceptabilité	Seuil d'impact potentiel
Inacceptable	Dépasse le seuil légal (norme de qualité)
Inacceptable	Éleve le niveau de risque pour la santé publique et la sécurité au-delà des seuils qualitatifs et quantitatifs qu'exige la réglementation (ex. un risque accru de mortalité de 1 ou un million par an)
Inacceptable	Existence de problèmes biologiques, perte de la diversité génétique, espèces rares ou menacées, habitat vital
Généralement inacceptable	Conflit avec les politiques environnementales en vigueur et la planification de l'usage des terres
Généralement inacceptable	Perte de populations et espèces biologiques remarquables
Généralement inacceptable	Perte à grande échelle de la capacité de production de ressources renouvelables
Acceptable seulement avec des mesures de minimisation et d'atténuation	Mesures destinées à combattre des maladies biologiques, des parasites, des animaux sauvages, des arbres sensibles
Acceptable seulement avec des mesures de minimisation et d'atténuation	Mesures destinées à combattre des maladies végétales, les parasites des animaux sauvages, des plantes vulnérables
Acceptable seulement avec des mesures de minimisation et d'atténuation	Prévention d'épisodes massifs de mortalité
Acceptable seulement avec des mesures de minimisation et d'atténuation	Dégradation partielle du habitat menacé
Généralement inacceptable	Modification du paysage sans encourager l'architecture de zone importante
Généralement inacceptable	Rajout de ruissellement ou de pollution de l'écoulement de l'eau concerné



20

**Principaux éléments d'évaluation de l'importance des impacts :**

- normes environnementales
- degré d'inquiétude du public
- preuve établie par des scientifiques ou des professionnels :
- de la disparition de ressources ou de dommages écologiques
- d'impacts sociaux négatifs
- que le projet rendra inexploitable des terres ou des ressources naturelles



21

**Principes directeurs de détermination de l'importance :**

- utiliser les procédures et lignes directrices existantes
- adapter les autres critères pertinents ou des cas similaires
- attribuer une importance selon des critères rationnels et défendables
- se montrer cohérent dans la comparaison des alternatives
- motiver les valeurs attribuées.



22

**Test d'importance en trois questions :**

- Y a-t-il des impacts résiduels ?
- Si oui, sont-ils susceptibles d'être importants ?
- Si oui, quelle est la probabilité que ces effets se produisent effectivement ?







23

#### Critères d'importance des impacts :

- détérioration et destruction de l'environnement
- impacts sociaux qui résultent des changements environnementaux
- non-respect des normes environnementales
- probabilité et acceptabilité des risques.



24

#### Critères écologiques d'évaluation des impacts :

- perte de diversité des espèces
- disparition ou fragmentation de l'habitat d'espèces animales et végétales
- espèces rares ou menacées
- atteinte à l'intégrité du système écologique, par ex.
  - interruption de la chaîne alimentaire ;
  - déclin de la population de certaines espèces ;
  - altération de l'équilibre entre prédateurs et proies.



25

#### Critères d'évaluation des impacts sociaux :

- risques pour la santé et la sécurité
- déclin de ressources importantes
- disparition de zones qui présentent un intérêt particulier
- déplacement de populations
- perturbation de communautés locales
- pression sur les services publics et les infrastructures.



26

#### Normes environnementales :

- limitations en matière de rejets ou de concentrations
- normes de qualité de l'air et de l'eau
- objectifs fixés par les politiques et stratégies environnementales
- plans d'utilisation des sols et des ressources naturelles



27

#### Approches alternatives pour évaluer l'importance :

- appliquer des critères techniques quand il est possible de prévoir les changements
- recours à la négociation quand l'importance est controversée



28

#### Les impacts sont susceptibles d'être importants si :

- ils sont étendus dans l'espace et dans le temps
- ils sont intenses de par leur concentration ou du point de vue des capacités d'assimilation
- ils excèdent ou sont proches des seuils environnementaux
- ils ne sont pas conformes aux politiques environnementales ou aux plans d'utilisation des sols

Thème 6

Analyse  
d'Impact

- ils affectent des zones sensibles sur le plan écologique ou des éléments du patrimoine
- ils affectent le mode de vie de la communauté, l'usage traditionnel des terres et les valeurs locales.

Check-list pour des projets urbains d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

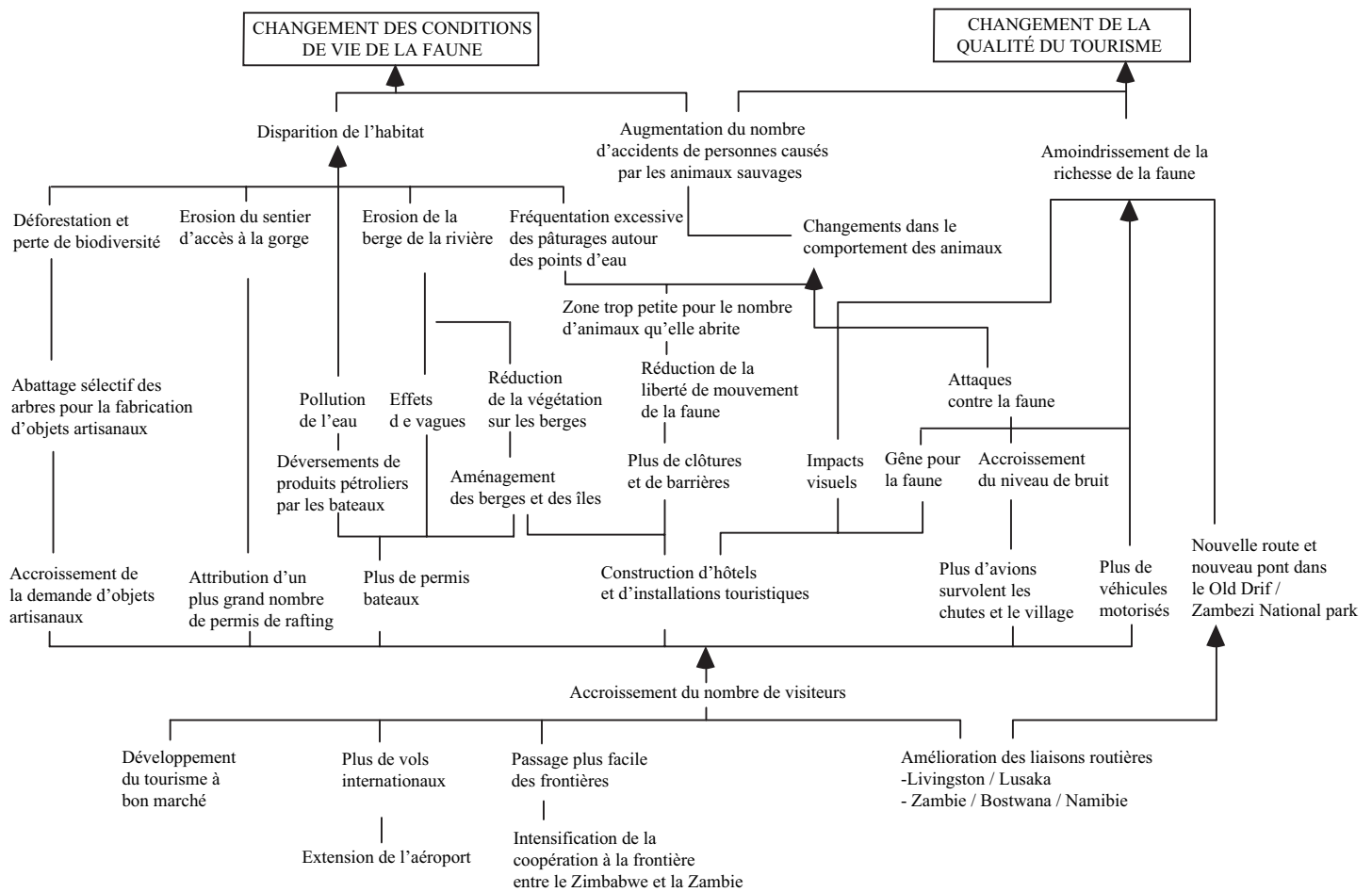
Composantes de l'ÉIE	Questions de la check-list Le projet va-t-il :	Oui	Non	Besoin de données supplémentaires
<b>Sources d'impacts</b>	1. Nécessiter l'acquisition ou la conversion de surfaces importantes pour des réservoirs ou des opérations de retraitement etc. (par ex. > 50 ha en zone rurale, > 5 ha en zone urbaine) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Produire des quantités importantes de déchets solides ou liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. Nécessiter des capacités d'hébergement et des équipements importants pour la main d'œuvre pendant les travaux (par ex > 100 ouvriers) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Cibles des impacts</b>	4. Inonder ou affecter d'une autre manière des zones abritant des écosystèmes terrestres ou aquatiques, une flore ou une faune qu'il convient de protéger (par ex. zones protégées, zones sauvages, réserves forestières, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites qui font partie du patrimoine historique ou culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5. Inonder ou affecter d'une autre manière certaines zones et ainsi porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (par ex. nécessite un déplacement de population ; menace l'industrie locale, l'agriculture, les réserves de bétail ou les ressources piscicoles, entrave l'accès aux ressources naturelles ou aux biens et services) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6. Mettre en place des équipements de traitement sanitaire près des habitations (particulièrement où dans les endroits susceptibles d'inondation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7. Affecter des sources d'approvisionnement en eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Impacts sur l'environnement</b>	8. Provoquer une réduction notable, permanente ou saisonnière des eaux souterraines et de surface ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9. Produire des déchets solides et liquides qui représentent un risque de pollution important dangereux pour les hommes, les sources d'approvisionnement en eau, des écosystèmes aquatiques et espèces à protéger, ou des réserves piscicoles qui font l'objet d'une exploitation commerciale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10. Provoquer des changements affectant le système hydrologique de surface (par ex. ruisseaux, rivières, lacs) et portant atteinte à des réserves piscicoles importantes à protéger ou faisant l'objet d'une exploitation commerciale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Augmenter les risques de maladies dans une zone à forte densité de population (par ex. onchocerciose, filariose, paludisme, hépatite, maladies gastro-intestinales) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12. Impliquer la réalisation de projets secondaires, par ex. le long de la route d'accès au site, ou de services annexes à la construction et à l'exploitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mesures de réduction</b>	13. Etre susceptible de nécessiter des mesures d'atténuation qui peuvent conduire à rendre le projet inacceptable du point de vue financier ou social ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Commentaires</b>				
<b>Je recommande de classer le projet dans la catégorie</b>		<input type="checkbox"/>		
Signature : Délégation..... Bureau.....				

Source : Direction générale du développement de la Commission européenne, 1993

Exemple de matrice d'évaluation

<p>ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE</p> <p>Forêt Taillis Prairie Alpages Sable, galets, rochers Pâturages Zone urbaine Lacs Rivières Estuaires Zone de flux et de reflux Marin Zones humides</p>		
<p>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</p> <p>Régime de cours d'eau Erosion / stabilité des sols Sédimentation Eaux de surface Nappe phréatique Terres agricoles Nature des roches et des sols Climat / atmosphère Nuisances (bruit, poussière, odeurs) Forme du terrain</p>		
<p>ENVIRONNEMENT SOCIAL</p> <p>Participation du public Emploi Habitat Valeur des terres Utilisation des sols Risques et craintes Valeurs personnelles et sociales Histoire / culture Paysage / culture Loisirs</p>		
<p>Effets sur l'environnement</p> <p>Activités du projet</p>	<p>Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyage</li> <li>- Sédimentation</li> <li>- Incinération</li> <li>- Bassin d'oxydation</li> <li>- Boue activée</li> <li>- Filtre biologique</li> <li>- Elimination des nutriments</li> <li>- Chloruration</li> <li>- Autres traitements hors site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination - Terre</li> <li>- Infiltration rapide</li> <li>- Irrigation par déversement</li> <li>- Irrigation par aspersion</li> <li>- Elimination - Cours d'eau et lacs</li> <li>- Cours d'eau</li> <li>- lacs</li> <li>- Elimination - mer</li> <li>- Estuaire</li> <li>- Eaux territoriales</li> <li>- Hors eaux territoriales</li> <li>- Injection en puit profond</li> </ul>

Réseau illustrant les liens entre les impacts qui conduisent à des changements dans la qualité de vie, la faune et le tourisme (liés à l'accroissement du nombre des visiteurs)



(Source : Bisset personal communication)

Tableau résumé des caractéristiques des impacts

<b>CARACTERISTIQUES DES IMPACTS</b>	<b>TYPE D'IMPACT</b>		
	Qualité de l'air	santé	etc
nature			
ampleur			
étendue ou localisation			
moment			
durée			
réversibilité ou irréversibilité			
probabilité (risque)			
importance			

---

## **Thème 7**

# **Réduction et gestion des impacts**

---

**Introduction**

**Check-list**

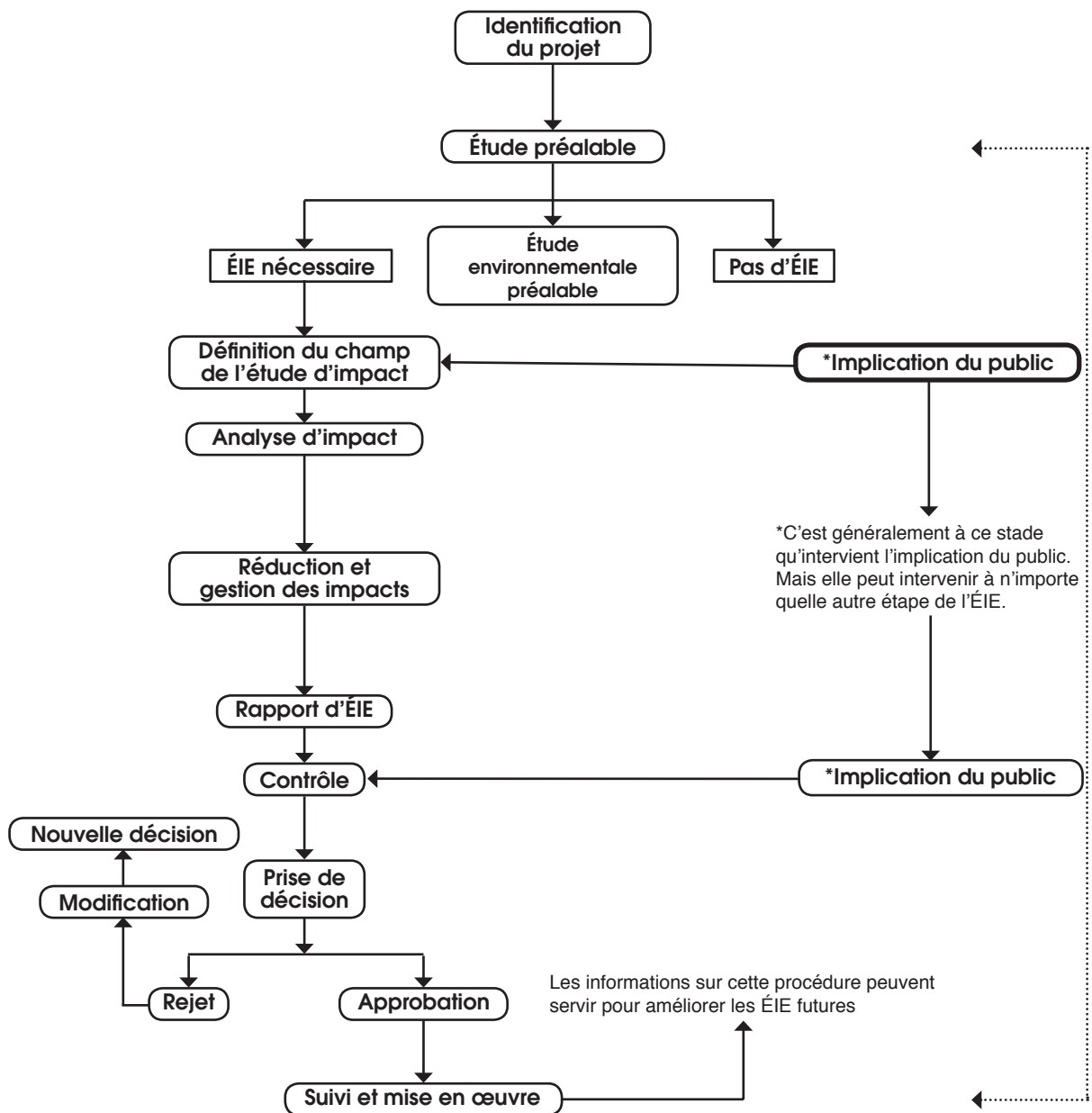
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE





# Thème 7 – Réduction et gestion des impacts

## Objectifs

Comprendre le rôle de réduction dans le processus d'ÉIE et son importance pour la gestion des impacts.

Identifier les principes, approches et mesures utilisés dans ce but.

---

## Importance

La réduction est l'étape du processus d'ÉIE au cours de laquelle on identifie des mesures pour éviter et réduire les impacts ou y remédier. Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre du processus de gestion des impacts. Ces deux éléments sont indispensables pour assurer que le processus d'ÉIE conduise à des actions pratiques qui permettent de supprimer les effets néfastes sur l'environnement des projets proposés.

---

## Temps imparti

Deux heures (activité de formation non-comprises).

### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- rapports d'ÉIE (de préférence locaux) et les conditions d'approbation qui ont servi de base pour concevoir et mettre en œuvre des plans de gestion des impacts ;
- exemples de succès en matière de conception et de mise en œuvre de mesures à la suite d'une ÉIE ;
- copies ou résultats de toutes recherches portant sur les mesures de réduction ou la gestion des impacts et, si possible, informations concernant le contrôle, l'audit et les autres mesures de suivi ;
- liste avec les noms et numéros de téléphone des personnes, administrations et agences, organisations et centres d'informations et de données sur l'environnement qui peuvent apporter une aide en matière d'atténuation ou de gestion des impacts ; et
- autres ressources disponibles tels des formations aux techniques méthodologiques ou analytiques particulières, des vidéos, des articles de journaux, des programmes informatiques, des listes d'intervenants et des études de cas.

## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en se présentant aux participants. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

Le but des mesures de réduction est d'identifier des mesures qui permettent de protéger l'environnement et la communauté affectés par le projet. L'atténuation est à la fois une phase créative et une phase pratique du processus d'ÉIE. Elle consiste à chercher les meilleurs moyens d'éviter et de réduire les impacts ou d'y remédier.

Pour qu'elles fonctionnent, les mesures de réduction doivent être mises en oeuvre correctement et au bon moment. On appelle ce processus la gestion des impacts, il se déroule pendant la réalisation du projet. Il convient de préparer un plan écrit avec un calendrier des mesures approuvées.

---

**Présenter le lien entre le processus d'ÉIE et la réduction des impacts néfastes. Débattre des objectifs généraux de l'atténuation.**

---



1

Les mesures de réduction sont une composante essentielle du processus d'ÉIE. Elle cherche à empêcher les impacts négatifs et à maintenir à un niveau acceptable ceux qu'on ne peut éviter. Les opportunités de gestion des impacts apparaissent tout au long du cycle du projet.

Les objectifs des mesures de réduction sont de :

- trouver de meilleures alternatives ou façons de réaliser les objectifs du projet ;
- renforcer les effets bénéfiques du projet sur le plan de l'environnement et sur le plan social ;
- éviter et réduire les impacts négatifs ou y remédier ; et
- faire en sorte que les impacts négatifs résiduels soient limités à un niveau acceptable.

Il convient de mettre en contact dès le début l'équipe d'ÉIE et l'équipe de conception du projet pour identifier les possibilités d'atténuation et les intégrer dans les alternatives et dans les choix de conception. Dans la pratique de l'ÉIE, on se concentre sur l'atténuation une fois que les impacts potentiels d'un projet sont suffisamment bien compris. En général, cette phase commence après la phase d'identification et de prévision des impacts, les mesures de réduction recommandées constituent une partie importante du rapport d'ÉIE. D'habitude, les mesures de réduction font partie intégrante des termes et conditions d'approbation du projet et sont mises en oeuvre durant la phase de gestion des impacts du processus d'ÉIE.

Thème 7

**Réduction  
et gestion  
des impacts**



2

Les objectifs de la gestion des impacts sont de :

- faire en sorte que les mesures de réduction soient mises en œuvre ;
- mettre en place des systèmes et procédures à cet effet ;
- contrôler l'efficacité des mesures de réduction ; et
- prendre toute mesure nécessaire en cas d'impacts imprévus.

---

**Débattre de la responsabilité du promoteur du projet dans la mise en œuvre des mesures de réduction et les effets bénéfiques à long terme qu'il peut retirer d'une atténuation adaptée et bien gérée.**

---

Les impacts et conséquences néfastes d'un projet peuvent se produire bien au-delà des limites du site. Dans le passé, nombre des coûts des projets n'étaient pas pris en compte dans l'analyse de faisabilité économique, en particulier en ce qui concerne les phases d'exploitation et d'arrêt. Ces coûts devaient donc être supportés par la communauté concernée ou la population en général plutôt que par le promoteur du projet.



3

On impose maintenant des obligations plus strictes aux porteurs de projets pour :

- atténuer les impacts en améliorant la conception des projets et la gestion de l'environnement ;
- faire bénéficier du projet la communauté affectée ;
- préparer des plans de gestion des impacts qui permettent de maintenir ces derniers à des niveaux acceptables ; et
- réparer les dommages résiduels occasionnés à l'environnement.

L'obligation imposée aux porteurs de projets d'« internaliser » la totalité des coûts environnementaux est maintenant largement acceptée. En outre, de nombreux porteurs de projets se sont rendus compte que l'amélioration de la conception et de la gestion des impacts peut permettre de réaliser des économies importantes. Il en va de même pour les industries qui cherchent à rendre leur production plus propre pour améliorer leurs résultats sur le plan de l'environnement. Tout comme la production propre, les mesures de réduction sont plus chères en termes de capital investi mais se sont avérées plus économiques sur le long terme.

L'agenda du développement durable confronte les porteurs de projets à de nouvelles exigences en matière de réduction et de gestion des impacts. Ainsi, on accorde de plus en plus d'importance au principe du « pas de perte nette de capital naturel ou social ». L'application du principe du pollueur-payeur pourrait obliger le promoteur du projet à réparer les dommages résiduels inévitables. Dans ce cas, l'atténuation comporterait des mesures de compensation en espèces (équivalentes, comparables ou adaptées) pour tous les impacts environnementaux résiduels d'un projet.

---

**Présenter rapidement les principaux aspects des mesures de réduction et les principes d'application. Examiner comment on peut les utiliser au plan local, dans le cadre de la bonne pratique de l'ÉIE.**

---



4

Dans la figure 1 ci-dessous, les différents aspects des mesures de réduction sont présentés comme une série d'actions hiérarchisée :

- premièrement, éviter autant que possible les impacts négatifs en recourant à des mesures préventives ;
- deuxièmement, réduire ou atténuer au maximum les impacts résiduels ; et
- troisièmement, remédier aux impacts négatifs résiduels inévitables et non atténuables ou les compenser.



5

Les principes fondamentaux des mesures de réduction applicables conformément au cadre ci-dessus consistent à :

- donner la préférence aux mesures d'évitement et de prévention ;
- envisager des alternatives réalisables et identifier les choix environnementaux les plus adaptés ;
- identifier des mesures exactement adaptées pour réduire au minimum chacun des principaux impacts prévus ;
- s'assurer que ces mesures sont adaptées, respectueuses de l'environnement et économiques ; et
- utiliser la compensation et les mesures de réparation seulement en dernier ressort.

La bonne pratique des mesures de réduction nécessite une bonne compréhension technique des problèmes et des mesures efficaces pour y remédier.

Les mesures de réduction peuvent consister en :

- *des mesures structurelles*, tels les changements dans la conception du projet ou dans le choix du site, les changements dans la technologie utilisée, ou le traitement du site et du paysage ; et
- *des mesures non structurelles*, tels des incitations économiques, des instruments juridiques, institutionnels ou politiques, l'offre de services à la communauté ainsi que la formation et le développement des capacités.

Les mesures structurelles sont bien établies pour certains types de projets comme les barrages, les routes, la prospection et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers. Dans certaines industries, il existe des codes de bonne pratique. Cependant il convient d'appliquer ces mesures en tenant compte de la nature et de la gravité des impacts sur l'environnement ; par exemple en prenant en compte la proximité d'une zone protégée, les caractéristiques de la faune et de la flore, les mesures de réduction et les contraintes imposées par les risques naturels. D'autres projets, qui utilisent des

Thème 7

**Réduction  
et gestion  
des impacts**

technologies nouvelles, peuvent nécessiter des mesures originales ou même complètement nouvelles pour atténuer les impacts. Il convient de considérer attentivement ces aspects dans le cadre de la gestion des impacts.

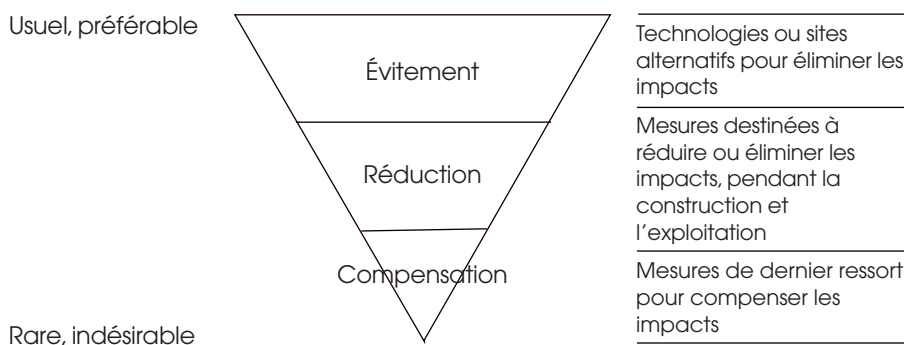
On a de plus en plus recours aux mesures non structurelles. On les utilise pour renforcer ou compléter des mesures structurelles ou pour traiter des impacts particuliers. Par exemple, on traite différents types d'impacts sociaux, d'impacts sur la santé et sur la communauté locale avec ce type de mesures et on a recours à ces dernières de plus en plus souvent.

---

**Etablir un cadre d'identification systématique des mesures de réduction et présenter les différentes actions qu'il comporte.**

---

On peut diviser le processus de réduction en trois étapes et relier la hiérarchie de la figure 1 aux étapes du processus d'ÉIE au cours desquelles elles sont généralement réalisées. En général, plus la conception du projet est avancée, plus les possibilités d'évitement des impacts sont limitées et plus on se concentre sur la réduction et la compensation des impacts inévitables. Cependant, ces distinctions ne sont pas rigides et il convient de chercher des opportunités d'atténuation à tous les stades de l'ÉIE et de la planification du projet.



**Figure 1 : Les différents aspects des mesures de réduction**



6

*Première étape : Evitement d'impact.* Cette étape est plus efficace si elle est réalisée au début de la planification du projet. Elle peut consister à :

- renoncer à certains projets ou éléments de projets qui pourraient avoir des impacts négatifs
- éviter les zones fragiles du point de vue de l'environnement ; et
- mettre en place des mesures préventives pour empêcher que ne se produisent les impacts négatifs, par exemple déversements d'eau d'un réservoir pour préserver la pêche.



*Deuxième étape : Réduction des impacts.* Cette étape est généralement réalisée pendant l'identification et la prévision des impacts pour limiter ou réduire le degré, l'étendue, l'ampleur, la durée des impacts négatifs. Elle peut consister à :

- réduire la taille du projet ou trouver un autre site ;
- modifier la conception de certains éléments du projet ; et
- prendre des mesures supplémentaires pour gérer les impacts.



*Troisième étape : Compensation des impacts.* Cette étape est généralement réalisée pour remédier aux impacts résiduels inévitables. Elle peut consister à :

- réhabiliter le site ou l'environnement affecté, par exemple en renforçant l'habitat et les réserves de poissons ;
- remise en l'état préalable du site ou de l'environnement affecté par le projet, c'est ce qui est généralement exigé pour les projets d'exploitation minière, les chemins d'exploitation forestière et les lignes sismiques ; et
- déplacement des mêmes ressources sur un autre site, par exemple pour les zones humides, de façon à fournir une zone équivalente à celle perdue en raison du drainage.

---

**Décrire les approches possibles pour la réduction des impacts dans le cadre de l'ÉIE. En débattre de manière approfondie, en faisant remarquer où et quand elles peuvent être utilisées. Encourager le groupe à participer à la discussion et donner des exemples locaux.**

---

En fonction du calendrier du cycle du projet et de la nature des impacts, on peut adopter différentes approches pour atteindre l'objectif de réduction des impacts :



- proposer des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement ;
- modifier la planification et la conception du projet ;
- gérer et contrôler les impacts ; et
- compenser les impacts par
  - le paiement de compensations financières
  - des mesures en nature
  - des mesures de remise en l'état du site
  - un plan de déplacement.

Thème 7

**Réduction  
et gestion  
des impacts**

### Proposer des alternatives plus adaptées

Le développement de solutions alternatives au projet fait partie de l'approche approfondie des mesures de réduction. Au début du processus de planification et de conception, quand le processus est encore flexible, il est encore possible de trouver un éventail d'alternatives assez large (voir Thème 5 – Définition du champ de l'étude). Aux stades ultérieurs de la conception du projet, il est plus réaliste de trouver des alternatives faisables à la proposition. Par exemple, on peut éviter ou réduire les impacts en reconsidérant les alternatives en matière de site ou de conception et en choisissant la meilleure option praticable.

### Modifier la planification ou la conception

La prise en compte des facteurs et impacts environnementaux dans la planification et la conception du projet facilite l'évitement et l'atténuation des impacts. Ceci nécessite de coordonner les équipes d'ingénieurs, de planification et d'ÉIE afin de :

- traiter les impacts susceptibles d'apparaître aux différentes étapes du cycle de vie du projet, y compris la cessation de l'exploitation ; et
- identifier les meilleurs moyens de les atténuer.

Dans la pratique, les mesures de réduction identifiées pour un projet sont fonction des principaux impacts, de l'environnement et de la communauté affectés. *Le Manuel d'évaluation environnementale de la Banque mondiale (volumes 2 et 3)* et ses différentes mises à jour donnent des listes d'impacts potentiels pour différents types de projets et les mesures d'atténuation correspondantes. Ainsi, presque tous les projets ont des effets de surface sur les terrains concernés. Ces effets sont particulièrement importants dans le cas de projets importants de voirie ou de pipe-lines, de barrages, d'agriculture à grande échelle, de projets de construction de logements ou d'exploitation forestière. Les impacts sur l'environnement particulièrement préoccupants concernent l'assèchement de zones humides, la conversion de zones sauvages, l'expansion dans des zones exposées à des risques naturels.

L'encadré 1 présente les considérations générales à prendre en compte pour atténuer les impacts d'un projet de construction de logements. L'encadré 2 présente les mesures particulières que l'on peut prendre lors de la conception et de la réalisation de barrages pour réduire leurs impacts. Si on inclut une perspective à plus long terme, il convient de prendre en compte les impacts potentiels sur le climat dans la conception et la planification des mesures de réduction, par exemple pour traiter les problèmes liés à la diminution des précipitations ou des inondations ainsi que les dépôts salins dans les zones côtières qui résultent de la montée de 1m du niveau de la mer.



7-1

Le Polycopié 7-1 donne plus d'informations sur les mesures d'atténuation des impacts pour différents types de projets. *NB : les références indiquées dans ce Polycopié se rapportent à d'autres tableaux du Manuel d'évaluation environnementale.*



### Encadré 1 : Réduction des impacts de grands projets de construction de logements

Principaux impacts néfastes	Mesures de réduction
Déplacement des utilisations des terres	Faire en sorte que les décisions de bâtir une terre plutôt que de la destiner à la production agricole de qualité, d'y établir une forêt, par exemple, ou d'y maintenir des habitats naturels précieux pour l'ensemble de la société, ont été mûrement pesées. Examiner les normes de planification et de conception de manière à garantir qu'elles soient adaptées aux conditions locales et ne gaspillent pas inutilement les terres. Participer à l'élaboration de nouvelles réglementations qui soient plus appropriées.
Destruction de milieux écologiquement sensibles	Garantir que les espaces régionaux importants tels que de grands espaces forestiers, les principales étendues d'eau et milieux humides, les habitats abritant des espèces rares ou menacées, etc. sont identifiés et ne seront pas mis en péril par l'emplacement du projet. Identifier les mesures de réduction afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux et pour augmenter les bénéfices environnementaux et sociaux du projet.

Source : d'après la Banque mondiale, 1991

### Encadré 2 : Réduction des impacts d'un projets de barrage

L'ÉIE du projet de barrage sur le Seco à Oaxaca au Mexique avait identifié une série de mesures destinées à éviter ou à réduire les impacts du barrage :

- remplacer les terres et les logements des personnes déplacées
- utiliser et réhabiliter les zones d'emprunt
- abattre les arbres (pour pouvoir les utiliser) avant l'inondation de la zone
- mettre en place un système de gestion de l'environnement pour les rives, l'exploitation forestière et les pâturages etc.
- planter des arbres et installer des barrières
- encourager des pratiques agricoles qui consomment moins d'eau
- mettre en place des programmes de conseil technique, de financement et de services sociaux

Source : Sanchez-Silva et Cruz-Ulloa, (1994)

Thème 7

Réduction  
et gestion  
des impacts

### **Contrôle et gestion des impacts**

Les mesures de réduction sont gérées dans le cadre de la gestion des impacts. Ce processus est accompagné d'un suivi pour vérifier que les impacts sont « conformes aux prévisions ». Quand apparaissent des problèmes ou des impacts imprévus, ils peuvent nécessiter des mesures correctrices pour les maintenir à un niveau acceptable en changeant les mesures d'atténuation recommandées par l'ÉIE ou proposées par le rapport de gestion environnementale (présenté plus loin dans ce thème). On peut trouver plus d'informations sur le contrôle et la mise en œuvre dans le thème 11 – Mise en œuvre et suivi.

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place ou de renforcer les systèmes de gestion des impacts pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'atténuation pendant les phases de construction et d'exploitation. Ces actions de soutien devraient faire partie du plan de gestion de l'environnement. Elles peuvent inclure la mise en place d'un système de gestion de l'environnement (SGE) basé sur les normes ISO 14000 pour renforcer certaines mesures de gestion des impacts. Il convient également de préciser toutes les autres mesures de soutien pour mettre en œuvre ces mesures, comme la formation et le développement des capacités.

La gestion des impacts sociaux liés à l'arrivée de main d'œuvre temporaire et à un afflux de population nécessite des mesures de réduction spécifiques, ainsi :

- l'amélioration des infrastructures de transport ainsi que de distribution de l'eau et d'évacuation des eaux usées ;
- une extension des services sociaux et de santé avec des mesures spécifiques pour traiter les impacts induits ;
- des services de soutien et de conseil pour faire face aux changements socio-économiques ; et
- des zones et équipement de loisirs supplémentaires et le remplacement des zones et équipement perdus en raison du projet.

### **Compenser les impacts**

#### *Compensations financières*

Traditionnellement, la compensation implique le paiement d'indemnités pour la perte de terres ou d'agréments résultant d'un projet. Cette approche peut être adaptée dans certains cas ; par exemple, quand il faut exproprier des propriétaires privés pour construire une route ou d'autres infrastructures publiques ou quand on verse une somme forfaitaire ou un loyer aux propriétaires de terres pour les dédommager de l'accès ou de l'utilisation de leur terre pour des forages destinés à exploiter des ressources souterraines. En outre, il est possible de négocier des compensations avec les communautés touchées par un projet. Ces compensations peuvent consister en un dédommagement pécuniaire direct ou en un investissement réalisé par le promoteur du projet.

***Obligation de remise en état du site***

Depuis peu, on accorde une importance croissante aux problèmes de contamination des sites et à l'obligation d'y remédier. Quand ce type de problème se pose, il convient d'adopter des mesures d'atténuation destinées à la fois à éviter la contamination et à y remédier lors de l'arrêt de l'exploitation. En raison de la durée de l'exploitation, il se peut que le propriétaire change ou que, pour d'autres raisons, le promoteur du projet ne soit plus en mesure de se conformer au plan de réduction des impacts. Pour éviter ce genre de situation, on peut imposer la constitution de réserves destinées à faire en sorte que les ressources nécessaires à la réalisation des mesures de réduction seront disponibles.

***Plans de réinstallation***

Il convient d'accorder une attention particulière aux mesures de réduction des projets qui entraînent des déplacements de populations ou des perturbations importantes pour ces dernières. Certains types de projets, tels les barrages ou les plans d'irrigation et les travaux d'infrastructures entraînent des déplacements de populations. Ces problèmes sont controversés car ils ont des conséquences qui vont bien au-delà des simples questions de relogement ; ils peuvent aussi concerner les moyens de subsistance et l'accès aux ressources.

Il faudra presque toujours prévoir un plan de réinstallation pour faire en sorte que personne ne soit plus mal loti qu'avant la réalisation du projet, ce qui pourra s'avérer impossible pour les populations indigènes dont la culture et le mode de vie sont liés à un endroit précis. Le plan doit permettre aux personnes concernées de reconstituer leur économie et leur communauté et devrait inclure une ÉIE de la zone de réinstallation. Il convient d'accorder une attention particulière aux populations indigènes, aux minorités et aux groupes vulnérables pour lesquels la réinstallation peut s'avérer plus problématique.

***Compensations « en nature »***

Dans les cas de dommages résiduels ou de perte définitive de l'environnement, il convient de procéder à des compensations en nature. Comme on l'a déjà fait remarquer, la réhabilitation, la restauration ou le remplacement sont devenus une pratique courante pour beaucoup de porteurs de projets. On accorde désormais de plus en plus d'importance aux mesures de compensation pour contrebalancer les impacts et intégrer le développement durable dans les propositions. Ceci inclut également l'échange de mesures de compensation d'impacts comme la plantation de forêts pour absorber les émissions de gaz carbonique. Le thème 15 – Orientations futures traite plus à fond de ces questions.

**Thème 7****Réduction  
et gestion  
des impacts**

---

**Débattre des effets bénéfiques de l'ÉIE quand elle aboutit à l'élaboration d'un plan de gestion de l'environnement (PGE) pour contrôler et gérer les impacts tout au long du cycle de vie du projet et pour assurer la mise en œuvre des mesures de réduction au moment voulu pendant la phase de construction.**

---

Le rapport d'ÉIE prévoit les impacts des projets et formule des recommandations concernant leur réduction et leur gestion. Le rapport constitue avant tout un document de planification discrétionnaire. Habituellement, les termes et conditions d'approbation du projet sont fixés par un document séparé.

Le rapport d'ÉIE inclut généralement un plan de gestion de l'environnement (PGE), appelé aussi plan de gestion des impacts. Il transpose les mesures d'atténuation et de contrôle recommandées en actions que doit mener le promoteur du projet. En fonction des obligations particulières auxquelles est soumis le projet, le plan peut faire partie du rapport, y être ajouté en annexe ou faire l'objet d'un document séparé. Le PGE devra être adapté en fonction des termes et conditions qui assortissent la décision d'approbation du projet. Il constituera ensuite la référence pour la gestion des impacts tout au long des phases de construction et d'exploitation.

Les principales composantes du PGE sont présentées dans l'encadré 3, qui correspond à la pratique de la Banque mondiale. Bien qu'il n'existe pas de format standard, le PGE doit contenir au moins les éléments suivants :



10

- résumé des impacts potentiels de la proposition ;
- description des mesures de réduction recommandées ;
- déclaration de conformité de ces mesures avec les normes applicables ;
- répartition des ressources et des responsabilités pour la mise en œuvre du plan ;
- calendrier des actions à entreprendre ;
- programme de surveillance, de contrôle et d'audit ; et
- plan d'urgence pour le cas où les impacts sont plus importants que prévu.



### Encadré 3 : Composante du plan de gestion de l'environnement (PGE)

Le PGE traite généralement des points suivants :

**Résumé des impacts :** Il convient d'identifier et de résumer brièvement les impacts sociaux et environnementaux qui nécessitent des mesures d'atténuation. Il est recommandé de faire des renvois au rapport d'ÉIE et à d'autres documents.

**Description des mesures de réduction :** Il convient de décrire brièvement chacune des mesures de réduction en faisant référence à l'impact auquel elle se rapporte et aux conditions dans lesquelles elle est nécessaire (par exemple, tout le temps ou seulement en cas d'urgence). Cette description doit être accompagnée de, ou faire référence à la conception du projet et aux procédures opérationnelles qui concernent les aspects techniques de la mise en œuvre des différentes mesures.

**Description du programme de contrôle :** Le programme de contrôle doit indiquer clairement les liens entre les impacts identifiés dans le rapport d'ÉIE, les indicateurs de mesure, les limites de détection (s'il y a lieu), et la définition des seuils qui signaleront le besoin de prendre des mesures de réduction.

**Dispositifs institutionnels :** Il faut définir clairement les responsabilités en matière d'atténuation et de contrôle ainsi que la coordination entre les différents acteurs responsables de réduction.

**Calendrier de mise en œuvre et procédures d'information :** Le calendrier de mise en œuvre doit préciser le moment, la fréquence et la durée des mesures d'atténuation et montrer leurs liens avec la mise en œuvre générale du projet. Il faut aussi clairement indiquer les procédures prévues pour informer des progrès et des résultats de réduction ainsi que les mesures de contrôle.

**Estimation des coûts et sources de financement :** Il convient de les indiquer, à la fois pour l'investissement initial et pour les dépenses liées à la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le PGE. Elles doivent être intégrées dans le coût total du projet et prises en compte pour la négociation des emprunts.

*Source : Banque mondiale (1999)*

Le PGE doit contenir des engagements qui lient le promoteur du projet. Ils peuvent être inclus dans la documentation du projet et constituer la base d'un contrat fixant les responsabilités du promoteur du projet. À son tour, le promoteur du projet peut se servir du PGE comme d'une norme qu'il impose à ceux qui réalisent les travaux ou fournissent les matériaux et services. On peut aussi se servir du PGE pour mettre en place un système de gestion de l'environnement pour la phase opérationnelle du projet.

---

**Prévoir une activité pour renforcer l'étude du thème.**

**Conclure en résumant la thématique et en insistant sur les parties applicables localement.**

---

## Références

Les ouvrages suivants ont été cités directement, adaptés ou cités comme source pour des parties importantes de ce thème :

Banque mondiale (1991) *Manuel d'évaluation environnementale (trois volumes)*. Technical Papers n° 139, 140 et 154, Banque mondiale, Washington D.C.

Banque mondiale (1995) *Environmental Assessment Challenges and Good Practice*. Environment Department Papers n° 18, Banque mondiale, Washington D.C.

Banque mondiale (1999) *Environmental Management Plans. Environmental Assessment Sourcebook Update*, n° 25, Environment Department, Banque mondiale, Washington D. C.

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (1992) *Economic Instruments for Environmental Management in Developing Countries*. OCDE, Paris.

Sadar M and Associates (1995) *Environmental Impact Assessment*. Carleton University, Ottawa, Canada.

Sanchez-Silva R and Cruz-Ulloa S (1994) *Environmental Impact of an Agricultural Project in La Roca, Oxaca, Mexico. Impact Assessment*. Vol 12 (1).

---

## Lectures complémentaires

Canter L (1996) *Environmental Impact Assessment*. McGraw Hill, New York.

Scott Wilson Ltd. (1996) *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Service Économie et Commerce, PNUE, Genève.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 7-1 Demander au groupe d'identifier les impacts liés à un type de projet particulier et les différentes façons d'atténuer ces impacts.
- 7-2 Identifier le type de situations dans lesquelles il convient d'exiger des compensations « en nature » de la part du promoteur du projet. Que peut-on faire si ces compensations « en nature » s'avèrent impraticables ?
- 7-3 Avec le groupe, établir une check-list permettant de préparer un plan de gestion des impacts à partir d'un rapport d'ÉIE ainsi que les conditions qui l'assortissent.
- 7-4 Débattre des approches que l'on peut adopter pour inciter les entrepreneurs de construction à se conformer à la politique environnementale du promoteur du projet.
- 7-5 Débattre de la différence d'approche entre réduction et la gestion des impacts. Que peut-on faire dans le cas où un impact est plus important que prévu et dépasse les normes environnementales (par ex. en ce qui concerne le niveau des émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau) ?

### Thèmes d'intervention

- 7-1 Inviter un intervenant qui a une expérience de la mise en œuvre de recommandations de rapports d'ÉIE à présenter des approches couronnées de succès et des approches qui se sont soldées par un échec.
- 7-2 Inviter un intervenant qui a préparé un plan de gestion de l'environnement (ou un document équivalent) à présenter la procédure suivie et à en commenter les résultats dans la pratique.
- 7-3 Inviter un intervenant, un porteur de projet ou un chef de projet d'ÉIE, à décrire le processus de préparation des mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs, en soulignant la nécessité d'une identification précoce par l'équipe d'ÉIE et par l'équipe chargée de la conception du projet.

Thème 7

Réduction  
et gestion  
des impacts

## Activité de groupe 7-1 : Réduction et gestion des impacts

**Titre :** Premier contact avec la définition du champ de l'étude

**Objectif :** Compréhension pratique de l'identification des recommandations, des conditions d'approbation et des éléments qui nécessitent un contrôle et de leur formulation sous forme de tâches spécifiques à réaliser.

**Taille des groupes :** Quatre ou cinq personnes

**Durée :** Une demi-journée

**Ressources nécessaires :**

- Un rapport d'ÉIE, et la documentation nécessaire sur le cas pratique correspondant, pour chaque groupe

**Description de l'activité :**

- Préparer, avec tous les participants, les principaux éléments d'un plan de gestion des impacts pour l'étude de cas (voir Polycopié 7-2 Préparation d'un plan de gestion des impacts).
  - Chaque groupe présente son étude de cas devant l'ensemble des participants.
  - Les participants identifient ensemble les points communs et les différences entre les différents plans.
-



## Activité de groupe 7-2 : Réduction et gestion de impacts

**Titre :** Atténuation des impacts

**Objectif :** Compréhension de l'identification rapide des principaux impacts potentiels et des mesures réduction possibles

**Taille des groupes :** Trois à quatre personnes

**Durée :** Une heure

**Ressources nécessaires :**

- Environ cinq présentations de projets et de descriptions des contextes environnementaux correspondants

**Description de l'activité :**

- Consacrer environ dix minutes à chaque projet, identifier les principaux impacts potentiels de chaque projet et présenter les mesures de réduction qui pourraient convenir pour chacun d'entre eux.
-



1

**Le but de l'atténuation est de :**

- améliorer la conception des projets
  - renforcer les effets bénéfiques
  - éviter et réduire les impacts, y remédier
  - faire en sorte que les impacts résiduels restent à un niveau acceptable.
- 



2

**Le but de la gestion d'impact est de :**

- faire en sorte que des mesures de réduction soient mises en œuvre
  - mettre en place des systèmes et procédures dans ce but
  - contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation
  - agir si des impacts imprévus apparaissent.
- 



3

**Les porteurs de projets doivent :**

- éviter, réduire et remédier aux impacts négatifs
  - intégrer les coûts environnementaux et sociaux à la proposition
  - préparer un plan de gestion des impacts
  - réparer les dommages environnementaux ou payer des dédommagements.
- 



4

**Principes de réduction**

- donner la préférence aux mesures d'évitement et d'atténuation
  - envisager les alternatives réalisables
  - identifier les mesures les mieux adaptées pour atténuer chacun des impacts
  - s'assurer qu'elles sont adaptées et économiques
  - recourir seulement en dernier ressort à la compensation.
- 



5

**On peut éviter les impacts en :**

- renonçant à certains projets ou à certaines parties d'un projet
  - évitant les zones fragiles du point de vue de l'environnement
  - évitant que les impacts ne se produisent
    - fonds destiné à la remise en état du site
    - plans de réinstallation
    - mesures de compensation « en nature »
- 



6

**On peut atténuer les impacts en :**

- réduisant la taille du projet ou en choisissant un autre site
  - modifiant la conception de certaines composantes du projet
  - prenant des mesures de gestion des impacts
- 



7



8

### On peut compenser les impacts en :

- réhabilitant les ressources ou composantes environnementales
  - remettant le site dans son état antérieur
  - déplaçant les éléments de l'environnement qui doivent être préservés sur un autre site
- 



9

### Choix des mesures de réduction

- développer des alternatives plus respectueuses de l'environnement
  - modifier la planification et la conception
  - réaliser un contrôle et une gestion des impacts
    - versement de compensations financières
    - fonds de remise en état du site
    - plans de réinstallation
    - dédommagements et compensations « en nature »
- 



10

### Les plans de gestion de l'environnement se composent des éléments suivants :

- résumé des impacts
  - mesures de réduction recommandées
  - déclaration de conformité aux normes
  - répartition des ressources et des responsabilités
  - calendrier des actions à entreprendre
  - programmes de surveillance, de contrôle et d'audit
  - mesures d'urgence pour les impacts plus importants que prévu
- 

Thème 7

Réduction  
et gestion  
des impacts

Mesures de réduction - Grands projets de construction de logements

Impacts potentiels négatifs	mesures de réduction
<b>IMPACTS DIRECTS</b>	
1. Déplacement des utilisations des terres	Faire en sorte que les décisions de bâtir une terre plutôt que de la destiner à la production agricole de qualité, d’y établir une forêt, par exemple, ou d’y maintenir des habitats naturels précieux pour l’ensemble de la société, ont été mûrement pesées. Examiner les normes de planification et de conception de manière à garantir qu’elles soient adaptées aux conditions locales et ne gaspillent pas inutilement les terres. Participer à l’élaboration de nouvelles réglementations qui soient plus appropriées.
2. Destruction de milieux écologiquement sensibles	Garantir que les espaces régionaux importants tels que de grands espaces forestiers, les principales étendues d’eau et milieux humides, les habitats abritant des espèces rares ou menacées, etc. sont identifiés et ne seront pas mis en péril par l’emplacement du projet.
3. Habitants exposés à des dangers causés par les conditions naturelles	<p>Veiller à ce que l’emplacement du projet ne se trouve pas dans les endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plaine alluviale d’importance</li> <li>- secteurs littoraux inondés</li> <li>- terrains instables ou mauvaises conditions du sous-sol</li> <li>- terrains contenant une forte teneur en salinité</li> <li>- terrains soumis à des glissements de terrain</li> <li>- régions soumises à des activités volcaniques ou sismiques</li> <li>- endroits excessivement humides ou escarpés</li> <li>- endroits où la présence de vecteurs de maladie représente un danger et régions où se rencontrent des risques naturels</li> </ul> <p>Mettre au point des plans adaptés aux conditions s’il n’est pas possible de déplacer le projet.</p>
4. Populations exposées à des risques anthropiques	<p>Identifier les endroits devenus dangereux en raison des activités humaines tels que les terres remblayées, les terrains dont le sous-sol est exploité, les nappes phréatiques et les gisements minier, pétrolier, etc. et qui dès lors sont sujets à des affaissements. Connaître les endroits où sont susceptibles d’être déversés ou bien ont été déversés des déchets solides, liquides ou toxiques. Examiner l’état du site en faisant appel à des techniques géotechniques et chimiques appropriées. Assurer que les provisions financières et les compétences techniques nécessaires soient disponibles pour venir à bout de certains problèmes. Étudier d’autres emplacements possibles.</p>
5. Populations exposées à la pollution atmosphérique, hydraulique et acoustique engendrée par certains types d’utilisations des terres adjacentes ou proches.	<p>Faire en sorte que l’emplacement soit éloigné de ces sources de pollution. Ne pas situer d’importantes sources de pollution atmosphérique qui produisent notamment des nuages de fumée poussés par le vent. Repérer les cônes de bruits aux alentours des aéroports, des routes principales, etc. Prévoir des zones tampons suffisamment larges séparant les quartiers résidentiels des sources de pollution. Prendre les mesures permettant de réduire, si possible, la pollution à la source en érigeant, par exemple, des écrans antibruit le long des voies express. Étudier d’autres emplacements possibles.</p>
6. Populations exposées à la pollution atmosphérique en raison de la situation des terrains dans une région sujette à de fréquentes inversions barométriques	<p>Chercher d’autres emplacements si les sources existantes de pollution sont difficiles à contrôler. Mettre en place, par ailleurs, un projet qui soit accompagné de méthodes de chauffage, de cuisson, etc. qui soient non polluantes.</p>

Mesures de réduction - Grands projets de construction de logements

7. Désagrégation des communautés existantes	Faire en sorte que le déplacement de populations se déroule d'une façon appropriée, sinon envisager d'autres endroits.
8. Destruction du patrimoine historique ou culturel	Adapter la conception du projet de manière à inclure le patrimoine historique et culturel. Coordonner tous les programmes de planification et les objectifs visés pour la région. Améliorer, si possible, les infrastructures et les services existants. Envisager d'autres emplacements possibles.
9. Surcharge des infrastructures et des services en place.	Coordonner avec d'autres plans et objectifs pour la région. Moderniser les infrastructures et services existants. Etudier d'autres emplacements possibles.
10. Appauvrissement excessif des ressources comme le bois d'œuvre ou de chauffage et surexploitation des industries locales, des briqueteries, par exemple. Examiner d'autres emplacements possibles ou bien prévoir la protection de lieux historiques culturellement riches.	Examiner, si possible, la capacité des ressources locales et des industries de pouvoir gérer de vastes travaux de construction et d'amélioration. Sélectionner les matériaux et élaborer la conception du projet à partir de critères qui reposent sur les conditions locales et les ressources disponibles dans la région. Mettre en place des techniques d'utilisation des matériaux et de l'énergie ayant un maximum d'efficacité. Encourager la création d'études ethnologiques portant sur les habitudes et techniques indigènes de construction afin de les intégrer dans la conception du projet.

IMPACTS SUR LE SITE ET L'ENVIRONNEMENT LOCAL

11. Atteinte portée aux milieux et endommagement des terrains adjacents dû à une perturbation du cadre naturel du milieu et en particulier des sols, de la végétation et du système de drainage (voir ci-dessous pour plus de détails)	Déterminer d'abord les systèmes naturels essentiels sur l'emplacement et ses proches environs et ensuite, les protéger en préservant des espaces ouverts, des droits de passage, des zones -tampons, etc. Adapter le plan d'ensemble aux structures naturelles plutôt que d'appliquer avec rigidité des structures géométriques.
12. Morcellement des habitats entraînant leur dégradation	Préserver et/ou concevoir la mise en réseau d'espaces verts de manière à respecter les caractéristiques naturelles communes, les vallées d'un cours d'eau, par exemple en créant des espaces d'ampleur locale ou régionale.
13. Aggravation des cycles de crue/étiage, accroissement des phénomènes d'érosion et d'envasement et dégradation de la biote vivant en eau douce et de la végétation riveraine due à l'augmentation des eaux de ruissellement émises par les secteurs aménagés	Protéger les systèmes existants de drainage de l'emplacement lorsqu'ils sont stables. Préserver la végétation, surtout s'il s'agit d'habitats naturels intacts. Mettre en place un plan de gestion des eaux pluviales qui tienne compte des actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire le plus possible les surfaces imperméables</li> <li>• accroître la capacité d'infiltration en ayant recours aux aires d'alimentation des nappes</li> <li>• préférer des fossés naturellement végétalisés à des canalisations</li> <li>• prévoir des bassins d'orage ou de retenue à sortie d'eau contrôlée.</li> </ul> Employer des techniques d'ingénierie « douces » permettant de stabiliser les sols et les rives, au moyen de végétation par exemple (bio-ingénierie du sol) de préférence à des structures de construction.

Mesures de réduction - Grands projets de construction de logements

<p>14. Épuisement et/ou pollution des ressources en eaux souterraines locales</p>	<p>S'assurer que les sols sont adaptés pour recevoir des fosses septiques ou un système de traitement sur un emplacement similaire.</p> <p>Éviter l'utilisation de rigoles ouvertes, d'arroseurs ou autres techniques d'irrigation dispendieuses dans le but d'aménager des paysages dans des régions à climat sec. Recourir à la végétation locale dont la demande en eau est moindre, employer les techniques du goutte à goutte ou encore établir les plantations dans des endroits ombragés.</p> <p>Concevoir des réseaux centralisés qui permettent d'éviter les fuites.</p> <p>Élaborer un système de gestion des eaux pluviales tel qu'il est suggéré ci-dessus, en utilisant la végétation pour retenir, renouveler et purifier les eaux de pluies.</p>
<p>15. Dégradation de la couverture du sol suite à l'érosion, le défrichement ou la destruction de la structure du sol provoquée par le tassement</p>	<p>Prévoir des plans de lutte contre l'érosion qui soient à la fois provisoires (durant les travaux de construction) et permanents. Les plans provisoires devraient comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des filtres à sédiments</li> <li>• des bassins temporaires équipés de pièges à sédiments</li> <li>• la protection des sols exposés à l'aide de semences ou de paillis (sur les terrains en pente raide, en particulier)</li> <li>• la restriction d'accès des engins lourds et du stockage des matériaux afin d'éviter le compactage des sols</li> </ul> <p>Les plans permanents de lutte contre l'érosion devraient mettre l'accent sur l'établissement d'ensembles stables de végétation indigène.</p> <p>Faire en sorte que le sol superficiel soit, sur le chantier, dégagé et mis en réserve pour de futures utilisations plutôt que d'être illégalement évacué des lieux.</p>
<p>16. Dépérissement ou dégradation de la végétation causé(e) par un défrichement superflu ou dont sont responsables des méthodes mécaniques</p>	<p>Déterminer les peuplements végétaux d'importance, les massifs forestiers contigus et d'autres habitats naturels, la végétation sur les terrains en pente raide, les berges et les fossés naturels végétalisés.</p> <p>Tenir compte de ces endroits dans les plans ou bien prévoir des espaces ouverts.</p> <p>Protéger ces endroits des travaux de construction en installant des clôtures provisoires afin d'éviter que les engins n'y pénètrent ou que les matériaux de stockage n'y soient déposés.</p>
<p>17. Dégradation des habitats causée par un aménagement inadéquat ou par l'introduction d'espèces exotiques à propagation rapide.</p>	<p>Protéger les habitats naturels en évitant d'avoir recours à des actions ou à des pratiques d'entretien destructives qui consistent, par exemple, à enlever la végétation des sous-bois ou à défricher de façon excessive les rives d'un cours d'eau.</p> <p>Ne pas faire appel à des espèces exotiques dans les aménagements paysagers ou dans des plans de reboisement.</p>

Extrait du : Manuel d'évaluation environnementale (Banque mondiale, 1991)

## Mesures de réduction - Infrastructure routière

Impacts potentiels négatifs	mesures de réduction
<b>IMPACTS DIRECTS</b>	
1. Augmentation du taux de sédiments dans les cours d'eau provoquée par les phénomènes d'érosion se produisant sur les chantiers, par les déblais nouvellement effectués, les remblais et les décharges	Protéger les surfaces sensibles en les recouvrant de paillis ou de géotextiles et revégétaliser le plus rapidement possible les surfaces sujettes à l'érosion.
2. Contamination du sol et de l'eau par de l'huile, de la graisse, du carburant, de la peinture dans les dépôts d'équipements et les postes de bitumage	Recueillir et recycler les lubrifiants. Prendre les précautions nécessaires pour éviter les déversements accidentels.
3. Pollution atmosphérique causée par les postes de bitumage	Installer et assurer le fonctionnement d'équipements de lutte contre la pollution atmosphérique.
4. Génération de poussière et de bruits à l'endroit du chantier	Humecter périodiquement les routes. Doter l'équipement de silencieux et les entretenir.
5. Pollution de l'air et nuisances sonores engendrées par les engins opérant dans des quartiers résidentiels, en particulier des métropoles ou des régions rurales très peuplées, traversées par une route	Prévoir dans les plans des barrières physiques antibruit. Se conformer aux normes et fréquence d'entretien des moteurs (ou avoir recours à des carburants de remplacement) afin d'atténuer la pollution atmosphérique. Améliorer le transport en commun ainsi que la capacité de gestion de la circulation.
6. Enlaidissement du paysage par les remblais, les coupes profondes, les travaux de remblaiement et les carrières	Créer des formes architecturales qui se fondront dans le paysage. Rétablir des plantations sur les surfaces dénaturées.
7. Glissements, affaissements de terrain et autres types de mouvements de terrain à l'endroit des déblais	Prévoir les travaux de drainage nécessaires pour réduire les risques, d'après une étude préalable. Modifier le tracé en plan afin d'éviter les endroits naturellement instables. Stabiliser les déblais à l'aide d'ouvrages de soutènement (murs, gabions, etc.).
8. Érosion des terrains en aval de la plate-forme, qui reçoivent des ruissellements concentrés par les réseaux de drainage ouverts ou fermés	Accroître le nombre d'exutoires. Situer les exutoires de façon à éviter un effet de cascade. Revêtir les surfaces de réception de pierres ou de béton.
9. Présence d'ordures sur le bord des routes	Prévoir des bornes de propreté Préconiser une législation et des règlements luttant contre les dépôts sauvages de débris

Mesures de réduction - Infrastructure routière

<p>10. Dangers encourus par les conducteurs de véhicules à l'endroit où les travaux de construction obstruent les routes existantes</p>	<p>Préciser dans le plan des balises appropriées ainsi qu'un éclairage</p>
<p>11. Altération du ruissellement des eaux de surface et de l'écoulement des eaux souterraines (là où les déblais rencontrent les nappes phréatiques supérieures, les sources, etc.)</p>	<p>Installer des ouvrages de drainage adéquats.</p>
<p>12. Destruction de la flore et de la faune à l'emprise de la route</p>	<p>Modifier le tracé, autant que faire se peut, afin de ne pas entamer les régions de valeur que l'étude aura préalablement reconnues.</p>
<p>13. Endommagement, voire disparition des habitats de la faune terrestre, ressources biologiques ou des écosystèmes qui devraient être protégés.</p>	<p>Déterminer le tracé des routes nationales en tenant compte de l'emplacement des milieux sensibles, uniques, etc.</p>
<p>14. Altération des régimes hydrologiques des milieux humides par les digues nuisibles à ces écosystèmes</p>	<p>Modifier le tracé pour éviter les milieux humides. Installer des canaux, des ponts, etc., selon les circonstances et les critères établis lors de la préparation des études hydrobiologiques.</p>
<p>15. Rupture des voies migratoires empruntées par les espèces sauvages et le bétail. Aggravation des accidents de la route subis par les animaux</p>	<p>Modifier le tracé de manière à éviter les voies migratoires. Installer des passages inférieurs.</p>
<p>16. Mauvaise hygiène et évacuation des déchets solides inadéquate dans les camps de construction et sur les chantiers</p>	<p>Prévoir des latrines aux endroits appropriés, en assurant leur propreté.</p>
<p>17. Risque de transmission de maladies contagieuses entre les ouvriers et la population locale</p>	<p>Faire en sorte que les ouvriers soient médicalement bien suivis et soignés en conséquence.</p>
<p>18. Formation temporaire de milieux propices au développement de moustiques vecteurs de maladies (p. ex. étendue d'eau stagnante exposée au soleil)</p>	<p>Analyser l'écologie du vecteur dans la région des travaux et prendre les mesures nécessaires pour éviter, autant que possible, la création de ces foyers.</p>



## Mesures de réduction - Infrastructure routière

19. Création de couloirs de transmission de maladies, de propagation d'animaux parasites, d'herbes adventices et, en général, d'organismes indésirables	Mettre en place des services de santé vétérinaires et phytosanitaires ainsi que des postes de contrôle.
20. Activités de braconnage perpétrées par les ouvriers	Prévoir dans le code du travail une clause qui interdise le braconnage.
21. Bouversement et déplacement des communautés résidant dans l'emprise de la route. Un grand nombre de populations vivant à proximité de villes ou dans des régions agricoles fertiles peuvent être touchées.	Élaborer des mécanismes et des procédures adaptés aux conditions locales en vue d'aboutir à des mesures compensatoires adéquates et équitables, et renforcer les capacités institutionnelles, si besoin est.
22. Obstruction, entre autres, des chemins entre les habitations et les exploitations agricoles, qui se traduit par une plus grande perte de temps dans les trajets journaliers	Prévoir des passages bien conçus et aux endroits qui conviennent.
23. Difficulté de circulation des véhicules non motorisés dans l'emprise en raison de droits de passage insuffisants ou entravés	Concevoir et réaliser à la fois des mesures de sécurité et un plan d'urgence permettant de résorber les dommages causés par les déversements accidentels. Désigner des circuits particuliers pour le transport des substances dangereuses.

## IMPACTS DIRECTS

24. Développement induit : installation de commerces, d'industries et d'habitations le long des routes et étalement du développement urbain	Faire appel à des agences spécialisées dans la planification de l'utilisation des terres, qui prendraient part à toutes les phases de conception du projet, à la réalisation de l'évaluation des impacts sur l'environnement et à la mise en place d'un programme de développement planifié.
25. Augmentation des transports motorisés (pouvant entraîner un recours accru à des carburants importés)	Intégrer au projet des volets faisant la promotion de véhicules de transport non motorisés.
26. Obstacles à l'économie du transport non motorisé, en raison des changements apportés à l'utilisation de terres ou à une plus grande disponibilité de moyens motorisés.	Intégrer au projet des volets visant à stimuler la production locale et l'usage de modes de transport non motorisés.

Extrait du : *Manuel d'évaluation environnementale (Banque mondiale, 1991)*

Note : Le Manuel d'évaluation des impacts environnementaux donnent d'autres informations et exemples de mesures de réduction pour d'autres types de projets.

**Préparation d'un plan de gestion des impacts**

---

**1. Elaborer une politique environnementale pour le projet**

- La politique environnementale d'un projet contient une déclaration concise par laquelle le promoteur du projet s'engage à respecter certaines normes environnementales et règles de comportement. Il peut par exemple déclarer que le projet utilisera « le plus possible du bois local » ou que « tous les sous-traitants seront obligés de présenter leurs propres plans de gestion de l'environnement et rapports de qualité pour les inclure dans les contrats. »
- Penser à des moyens de sensibiliser les parties prenantes et de les inciter à respecter la politique environnementale (salariés, sous-traitants, fournisseurs, client, communauté) et de s'assurer qu'ils comprennent les objectifs de cette politique et sa raison d'être.

**2. Désigner une personne qui aura la responsabilité générale du plan de gestion des impacts**

Il convient de confier la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle du plan de gestion des impacts.

**3. Identifier les tâches**

- Examiner l'ÉIE et les conditions d'approbation pour identifier tous les engagements et obligations contractés en matière environnementale.
- Identifier les autres obligations en matière de gestion des impacts ou de l'environnement imposées par les règlements, politiques, lignes directrices, etc.
- Identifier les obligations en matière de formation du personnel.
- Identifier une gamme d'outils qui peuvent servir à faire en sorte que la gestion des impacts est assurée, par ex. fixer des objectifs et des conditions dans les contrats, appels d'offres, permis et autorisations, imposer des garanties de bonne exécution pour assurer que les résultats environnementaux sont atteints, etc.

**4. Elaborer un plan et attribuer les responsabilités**

- Dresser un calendrier de réalisation des tâches identifiées et attribuer les responsabilités pour chacune d'entre elles (voir modèle).
- Elaborer un plan d'urgence qui mette en lumière les actions à entreprendre et assigne les responsabilités pour le cas où seraient détectés des impacts négatifs inacceptables.
- Vérifier que ceux qui préparent la conception détaillée du projet intègrent tous les engagements et obligations.
- Préparer le budget du plan

Préparation d'un plan de gestion des impacts

**Modèle de calendrier de plan des gestions des impacts**

N°	Description de tâche	Personne / service responsable	date de démarrage	date d'achèvement	2002			2003			2004		

**5. Développer un système de gestion pour le contrôle, l'information et les réponses**

- Identifier les besoins et les responsabilités en matière de contrôle
- Etablir un système de rapports à des intervalles adaptés aux différentes tâches (journaliers, hebdomadaires, mensuels).
- Mettre en place un système pour stocker l'information, la retrouver et y accéder.
- Etablir un système qui permette d'examiner les plaintes et requêtes venues de l'extérieur et d'y répondre.

**6. Mettre en place le système de gestion**

**7. Examen des résultats**

- Mettre en place un système de réunions pour examiner les problèmes mis en lumière par les rapports et pour déterminer les mesures préventives ou les remèdes nécessaires.
- Réaliser régulièrement des audits indépendants (conformité et surveillance).
- Mettre à jour / réviser régulièrement le plan de gestion des impacts.



---

# **Thème 8**

## **Rapport d'ÉIE**

---

**Introduction**

**Check-list**

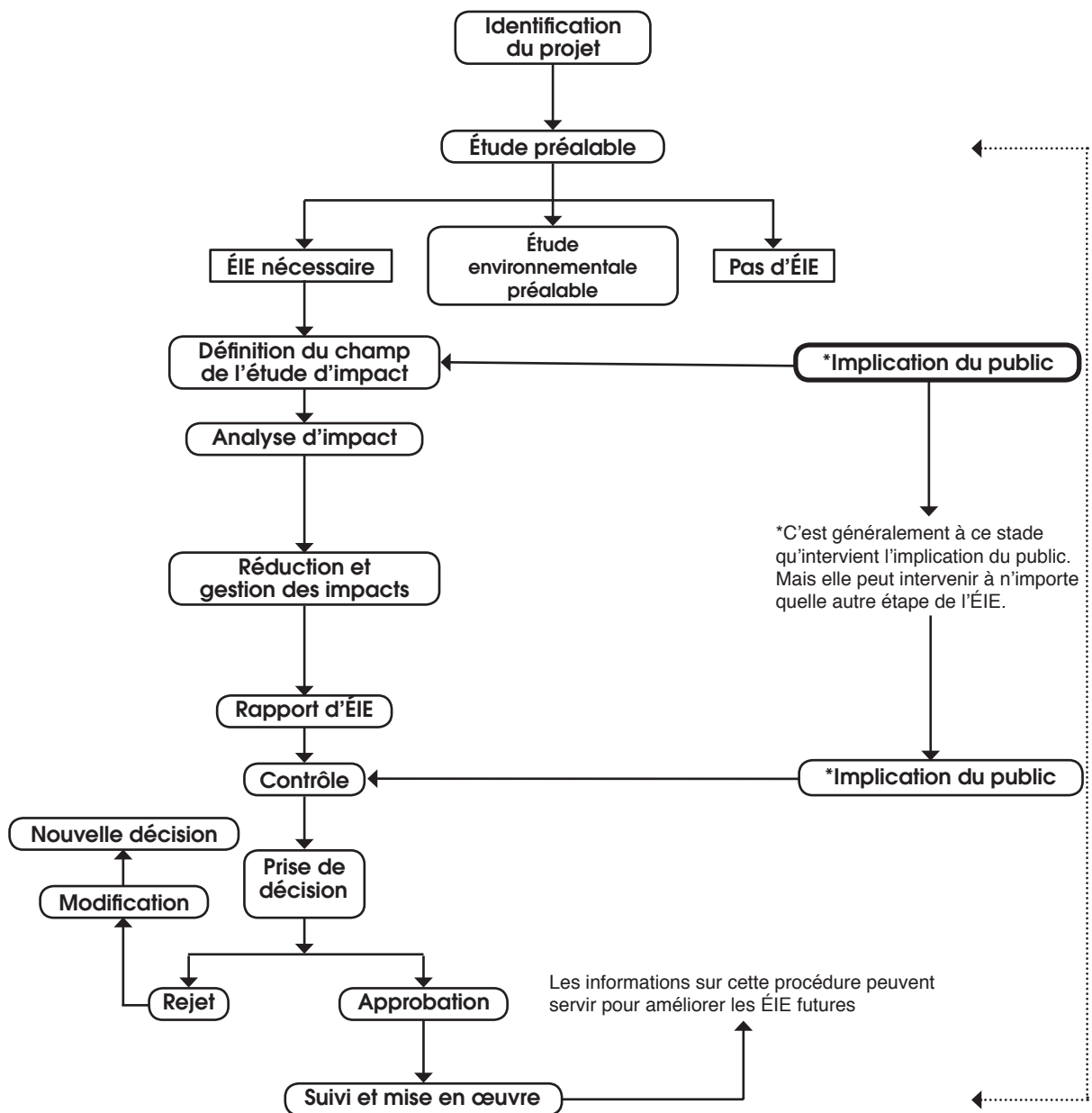
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 8 – Rapport d'ÉIE

### Objectifs

Comprendre l'objectif de la préparation et de la soumission d'un rapport d'ÉIE.

Prendre en considération les relations entre le rapport et le processus décisionnel et la façon d'augmenter l'efficacité des informations contenues dans un rapport d'ÉIE.

### Importance

Le rapport d'ÉIE ou la déclaration d'impact est un document-clé. Il réunit les informations qui aident :

- l'auteur du projet à gérer les impacts de la proposition
- l'autorité responsable à prendre des décisions et à fixer les conditions ; et
- le public à comprendre les impacts probables de la proposition.

### Temps imparti

Deux heures (activité de formation non-comprises). les participants sont toutefois censés avoir déjà lu les modèles de rapports EIE à distribuer au moment de l'inscription.

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- copies de rapports d'ÉIE produits au niveau local ;
- copies de rapports d'ÉIE d'autres juridictions couvrant des types de propositions susceptibles d'intéresser les participants au cours ;
- directives ou exigences locales pour des rapports d'ÉIE ;
- procédures pour le contrôle de rapports d'ÉIE (voir Thème 9 – Contrôle de qualité de l'ÉIE) ;
- coordonnées de personnes, d'agences, d'organisations et d'informations environnementales/ de banques de données en mesure de fournir de l'aide pour l'établissement de rapports ; et
- d'autres ressources pouvant être disponibles, comme des cours sur des techniques analytiques et méthodologiques spécifiques, des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes de conférenciers et études de cas.



## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en se présentant et en demandant aux participants de se présenter. Vérifier s'ils ont reçu des copies de modèles de rapports d'ÉIE lors de l'inscription et s'ils les ont lues. Présenter le programme général de la session, de ses objectifs et indiquer la raison pour laquelle ceux-ci sont importants dans le processus d'ÉIE.**

---

Le rapport d'ÉIE ou la déclaration d'impact est un document essentiel pour la prise de décision. Il organise les informations obtenues et fait la synthèse des résultats des études et consultations entreprises. Un compte rendu complet et précis doit être donné sur les impacts environnementaux probables d'une proposition, les mesures recommandées pour les atténuer et les gérer et l'importance d'éventuels effets résiduels.

Les destinataires d'un rapport d'ÉIE sont entre autres les autorités responsables et agences de mise en œuvre, d'autres parties intéressées et le public concerné. En raison de son importance comme outil de communication, un rapport d'ÉIE doit être bien organisé et clairement rédigé. Un rapport efficace sera rédigé en langage courant pour les non-experts et respectera aussi les normes techniques appropriées.

---

**Présenter la session en examinant avec les participants les divers termes qui peuvent servir à décrire un rapport d'ÉIE et indiquer la pratique locale à cet égard. Définir la responsabilité de la préparation du rapport.**

---



Différents noms sont utilisés pour le rapport préparé sur les conclusions du processus d'ÉIE. Le terme générique 'rapport d'ÉIE' est utilisé ici. Parmi les autres termes couramment employés pour le même document, il faut citer la déclaration d'impact environnemental (DIE) et la déclaration environnementale (DE). D'autres variantes peuvent être intégrées dans la terminologie utilisée dans différents pays. En dépit des différences de noms, les rapports d'ÉIE ont un objectif, une approche et une structure de base identiques.

C'est en général le maître d'ouvrage qui se charge de préparer le rapport d'ÉIE. Les informations contenues dans le rapport doivent correspondre aux termes de référence établis au stade de la définition du champ de l'étude d'impact du processus d'ÉIE (voir Thème 5 - *Définition du champ de l'étude*). Les termes de référence désignent les informations à soumettre à l'organisme décideur ou à l'autorité responsable.

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE

---

**Présenter l'objectif du rapport d'ÉIE et les caractéristiques qui garantiront sa réussite.**

---



2

L'objectif du rapport d'ÉIE est de fournir une déclaration cohérente sur les impacts potentiels d'une proposition et les mesures qui peuvent être prises afin d'atténuer et d'éliminer ces impacts. Il contient des informations essentielles qui permettent :

- au maître d'ouvrage de mettre la proposition en œuvre de manière responsable du point de vue environnemental et social ;
- à l'autorité responsable de prendre une décision circonstanciée sur la proposition, y compris les clauses et conditions à joindre à une approbation ou autorisation ; et
- au public de comprendre la proposition et ses impacts probables sur la population et l'environnement.



3

Un rapport d'ÉIE réussi qui répond à ces objectifs sera :

- recevable – un document que le maître d'ouvrage peut déposer pour réaliser un planning et un concept valables du point de vue environnemental ;
- pertinent pour la décision – un document qui organise et présente les informations nécessaires à l'autorisation du projet et, le cas échéant, à l'obtention d'un permis et d'une licence ; et
- convivial – un document qui expose les questions techniques à toutes les parties d'une manière claire et compréhensible.

---

**Présenter les éléments caractéristiques d'un rapport d'ÉIE en indiquant ceux qui sont communs à de nombreux pays, même si les exigences particulières peuvent varier.**

---

Dans de nombreux pays, les informations à inclure dans un rapport d'ÉIE sont spécifiées dans les lois, procédures et directives. Le format peut aussi être établi par l'usage ou la référence à un modèle de grandes lignes d'un rapport d'ÉIE de la Banque mondiale. En général, le contenu d'un rapport d'ÉIE sera préparé conformément aux termes spécifiques de référence fixés pendant le processus de définition du champ de l'étude d'impact. Le rapport peut aussi inclure des questions supplémentaires et d'autres sujets résultant d'études d'ÉIE et dont il faut tenir compte lors de la prise de décision.

Un rapport d'ÉIE comprend en général certains ou la totalité des titres et articles suivants:



4

- sommaire ou résumé non technique (pouvant servir de document de communication publique) ;
- énoncé de la nécessité et des objectifs de la proposition ;

- référence aux lois, réglementations et politiques en vigueur ;
- description de la proposition et de son mode de mise en œuvre (construction, déroulement et désaffectation) ;
- comparaison de la proposition et de ses alternatives (y compris celle de non-intervention) ;
- description de la définition de projet, y compris des relations avec d'autres propositions, les utilisations actuelles du sol et les politiques et plans pertinents pour la région concernée ;
- description des conditions de base et des tendances (biophysiques, socio-économiques, etc.), identifiant tous les changements prévus avant de projeter la mise en œuvre ;
- contrôle du processus de consultation publique, avis et préoccupations exprimés par des intéressés et leur prise en compte ;
- examen des principaux impacts (positifs et défavorables) identifiés comme le résultat probable de la proposition, leurs caractéristiques prévues (p. ex. ampleur, occurrence, durée, etc.), les mesures d'atténuation proposées, les effets résiduels et les incertitudes et limitations de données et d'analyse ;
- évaluation de l'importance des impacts résiduels, de préférence pour chaque alternative, avec une identification de la meilleure option environnementale réalisable ;
- plan de gestion de l'environnement qui identifie le mode de transformation des mesures d'atténuation et de contrôle proposées en actions spécifiques dans le cadre de la gestion des impacts\* ; et
- annexes contenant des informations techniques utiles, la description des méthodes utilisées pour collecter et analyser les données, une liste de références, etc.

\* Le plan de gestion environnementale peut être inclus dans le rapport ou annexé à celui-ci ; dans certains cas, il peut se présenter sous la forme d'un document séparé.

---

**Décrire les éléments d'un rapport d'ÉIE en détail. Fournir si possible des exemples de bonnes pratiques pour chacun d'eux.**

---



5

### Sommaire ou résumé non technique

Le sommaire donne une description concise des principales conclusions et recommandations. Il n'est pas censé résumer tout le contenu du rapport d'ÉIE. Il se concentre plutôt sur les informations et options essentielles à la prise de décision. À l'exception des propositions de très grande envergure, le sommaire doit être bref, ne pas dépasser sept pages et en contenir de préférence moins. Le sommaire est souvent la seule partie du rapport que les décideurs et la plupart des gens liront. Il peut être rédigé dans l'optique d'une distribution au public à titre de brochure d'information.

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE



6

### Un sommaire doit décrire :

- la proposition et sa définition ;
- les termes de référence pour l'ÉIE ;
- les résultats de la consultation publique ;
- les alternatives considérées ;
- les impacts majeurs et leur signification ;
- les mesures de réduction proposées ;
- le plan de gestion de l'environnement ; et
- d'autres questions cruciales qui influencent la décision.

### Nécessité et objectifs de la proposition

Une déclaration claire de la nécessité et des objectifs de la proposition s'impose. En général, la nécessité est définie par rapport aux politiques et plans appropriés. Il peut aussi y avoir une référence aux exigences et problèmes que la proposition doit aborder, à l'objectif qui sera réalisé et aux avantages prévus.

### Cadre légal et politique

Il y a en général une brève description du cadre légal et de la politique applicables à la proposition évaluée. Des aspects pertinents du processus d'ÉIE peuvent être cités, avec toutes les autres exigences et considérations à mentionner. Il convient de résumer les Termes de référence pour l'ÉIE en expliquant les raisons de leurs variantes. Une copie des Termes complets de référence doit être jointe en annexe.



7

### Description de la proposition et de ses alternatives

Une description de la proposition et des alternatives indique les éléments et principales activités qui auront lieu pendant la construction, le fonctionnement et la désaffectation du projet. Cette section du rapport attire l'attention sur les différences majeures entre les alternatives, y compris celle de non-intervention. Elle peut comprendre aussi des informations sur :

- la définition du projet et les principales caractéristiques sur site et hors site (p. ex. routes d'accès, électricité et eau, etc.) ;
- l'utilisation des ressources, des matières premières et rejets d'émissions et de déchets ;
- les caractéristiques, processus et produits opérationnels ;
- les relations des caractéristiques techniques, économiques, sociales et environnementales de la proposition ; et
- la comparaison d'alternatives et d'options (p. ex. la taille, le lieu, la technologie, l'aménagement, les sources d'énergie, la source de matières premières) dans le contexte ci-dessus.

Les informations ci-dessus sont fournies avec des détails suffisants pour la prévision des impacts et les mesures de réduction à comprendre et apprécier. Le cas échéant, des cartes, organigrammes et autres aides visuelles permettent de résumer des informations.

### Description de l'environnement affecté

Une description concise des conditions biophysiques et socio-économiques de l'environnement affecté s'impose. Des informations de base doivent inclure les changements prévus avant le début du projet. Il convient aussi de tenir compte de l'utilisation actuelle du sol et d'autres activités de développement proposées dans le projet. Celles-ci indiquent le lien entre la proposition et les politiques et plans en cours et sa conformité avec eux.

Les informations de base sont souvent trop détaillées dans un rapport d'ÉIE. Elles ne devraient fournir que l'arrière-plan nécessaire et les éléments de base permettant de comprendre les prévisions d'impacts. Les aspects-clés de l'environnement affecté qu'il convient d'inclure dans ce but sont les suivants :

- limites spatiales et temporelles ;
- conditions biophysiques, d'utilisation du sol et socio-économiques ;
- principales tendances et conditions futures prévues dans lesquelles il ne faut pas poursuivre la proposition ; et
- zones sensibles du point de vue environnemental et ressources évaluées qui peuvent nécessiter une protection particulière.



8

### Consultation publique et interventions

Un énoncé concis, mais complet de la nature, de l'ampleur et des résultats d'une consultation publique constitue une section importante du rapport. Ces particularités sont parfois négligées ou certains aspects font l'objet d'une description insuffisante. Selon la décision prise pour la consultation publique, il est possible d'inclure certains ou la totalité des points suivants :

- identification du public intéressé et affecté ;
- méthodes utilisées pour informer et faire intervenir les parties intéressées ;
- analyse des avis et préoccupations exprimés ;
- intégration de ces facteurs ; et
- problèmes et questions en suspens à résoudre.



9

### Impacts environnementaux et leur évaluation

Cette section du rapport d'ÉIE évalue les impacts positifs et défavorables potentiels pour la proposition et ses alternatives et pour chaque composant de l'environnement identifié comme important dans les termes de référence. Les caractéristiques d'impacts sont décrites comme des prévisions



10

d'intensité, de gravité, d'occurrence, de durée, etc. L'importance des impacts résiduels qu'il est impossible d'atténuer doit être exposée explicitement.

Les informations de cette section comprennent :

- la prévision de chaque impact majeur, de ses caractéristiques et conséquences probables ;
- l'examen de leur respect des normes environnementales et des objectifs politiques ;
- les mesures recommandées pour éviter, minimiser et éliminer l'impact ;
- l'évaluation de l'importance des impacts résiduels (exposé des normes ou critères utilisés) ; et
- les limitations associées à la prévision et à l'évaluation des impacts, comme indiqué dans les hypothèses, les lacunes dans les connaissances et les incertitudes rencontrées.

La section peut aussi indiquer le mode de collecte de données environnementales, les méthodes prévisionnelles utilisées et les critères adoptés pour évaluer l'importance. Elle aide à présenter des informations sous forme de résumé afin de donner aux lecteurs un aperçu des caractéristiques des impacts de la proposition et de ses alternatives. L'une des façons de procéder consiste à présenter les informations dans des tableaux (voir ci-dessous) comme le suggère le Thème 6 – Analyse d'impact. Les impacts directs et indirects, y compris les effets cumulatifs potentiels, doivent être mis en évidence.

**Tableau récapitulatif des caractéristiques d'impacts (à préparer pour chaque alternative)**

Alternative n°	TYPE D'IMPACT		
	Qualité de l'air	Santé	etc.
<b>CARACTÉRISTIQUES DES IMPACTS</b>			
nature			
définition du champ de l'étude			
étendue / site			
timing			
durée			
réversibilité			
probabilité (risque)			
importance			

### Evaluation comparative d'alternatives et identification de l'option préférée sur le plan environnemental

Dans cette section, la proposition et les alternatives sont systématiquement comparées du point de vue des impacts défavorables et bénéfiques et d'efficacité des mesures de réduction. Dans la mesure du possible, il convient de clarifier les compromis et d'établir une base claire pour le choix. Il faut également identifier l'option préférée sur le plan environnemental et fournir les raisons de la sélection effectuée.

Une évaluation comparative peut être entreprise par référence à :



11

- des impacts défavorables et bénéfiques ;
- l'efficacité des mesures d'atténuation;
- la répartition de bénéfices et coûts sur le plan local et régional ; et
- les autres opportunités pour la communauté et l'amélioration de l'environnement.

Il convient de décrire sommairement les méthodes officielles et alternatives d'analyse choisies et de noter leurs hypothèses et limitations.

### Plan de gestion de l'environnement (PGE) - également appelé plan de gestion des impacts

Cette section est la partie 'orientée action' du rapport d'ÉIE. Elle résume les mesures de réduction recommandées (et les opportunités d'amélioration environnementale) et décrit la façon dont elles seront mises en œuvre. Un PGE s'articule principalement autour des actions qui seront entamées afin de contrôler et gérer les impacts pendant la mise en œuvre et le déroulement du projet. Le plan doit contenir les éléments suivants :



12

- mesures de réduction recommandées ;
- affectation des responsabilités pour la mise en œuvre du plan ;
- calendrier des actions à entreprendre ;
- programmes de surveillance et de contrôle à l'égard de cibles convenues ;
- stratégie de gestion des impacts pour corriger des changements plus étendus que prévu ;
- plans de réaction aux impondérables et urgences, là où ils s'avèrent nécessaires ; et
- procédures de rapport, d'audit et de contrôle.

Le PGE peut aussi contenir des exigences relatives au renforcement institutionnel, à la formation et au développement de capacités nécessaires à la mise en œuvre des composantes des plans.

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE

## Annexes

Les annexes contiennent les informations qui peuvent être nécessaires pour la référence ou le contrôle approfondi par des experts techniques. Il est possible d'inclure des données de base, des informations techniques et une description de méthodologies dans des annexes si ces éléments sont importants pour la compréhension de la base du rapport d'ÉIE, mais ne conviennent pas pour le texte principal. Les annexes techniques doivent respecter l'organisation du rapport d'ÉIE. Les annexes peuvent en outre contenir certains ou la totalité des éléments suivants:

- glossaire et explication d'acronymes ;
- listes de personnes et d'agences consultées pendant l'ÉIE ;
- sources de données et d'informations et une liste de tout le matériel de référence utilisé ;
- membres de l'équipe d'étude ÉIE et d'autres participants au rapport ; et
- termes de référence pour l'ÉIE.

---

### **Décrire certains des obstacles couramment rencontrés lors de la préparation de rapports d'ÉIE. Demander aux participants de fournir des exemples tirés de leur propre expérience.**

---

Un rapport d'ÉIE doit être complet, facile à comprendre, objectif, conforme aux faits et cohérent. Ces objectifs sont difficiles à réaliser dans un processus qui fait intervenir de nombreux participants soumis à des délais serrés. Et même dans de telles conditions, des rapports d'ÉIE beaucoup trop nombreux manquent leur objectif élémentaire, à savoir fournir les informations nécessaires et pertinentes pour la prise de décision et communiquer clairement les conclusions essentielles au public et aux autres parties intéressées.

Il serait possible de répondre à des normes plus élevées en palliant à certaines des insuffisances et lacunes couramment rencontrées dans des rapports d'ÉIE. La liste suivante a été établie principalement à partir de l'expérience de la Commission ÉIE des Pays-Bas, un organisme indépendant chargé du contrôle de rapports d'ÉIE.

#### ***Impossibilité de justifier la nécessité d'un projet***

Exemple : un rapport d'ÉIE prouve la nécessité d'un forage exploratoire au large des côtes dans un détroit de l'Arctique lointain et sensible, principalement pour la protection de l'énergie et le développement économique. Les coûts d'opportunité plus importants pour le développement de la région sont négligés.

#### ***Evaluation trop restreinte des objectifs et alternatives***

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à une proposition de voie de contournement identifie l'objectif comme un allègement de la circulation,



13



mais ne tient pas compte des problèmes et alternatives de transports d'une plus grande envergure.

***Omission de caractéristiques-clés dans la description de la proposition***

Exemple : un rapport d'ÉIE décrit un projet de construction d'usine, mais omet des informations sur la construction d'un pipeline et d'autres aménagements pour le transport et le traitement de matières premières et de produits finis vers et depuis l'usine.

***Omission d'aspects environnementaux dans la sélection d'alternatives***

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à un circuit automobile dans un paysage côtier de dunes ne tient compte que des alternatives répondant aux exigences du sport automobile, aux 'besoins' des visiteurs et aux réglementations en matière de sécurité du public. Il néglige les considérations environnementales telles que la réduction du bruit, la protection de la surface terrestre et l'écologie des dunes.

***Omission de problèmes-clés soulevés par la proposition***

Exemple : un rapport d'ÉIE décrit un projet de construction de centrale au charbon qui utilise l'eau de surface comme moyen de refroidissement. Il ne révèle pas que l'eau de surface est déjà utilisée pour d'autres activités industrielles jusqu'à l'épuisement de sa capacité de refroidissement.

***Omission d'éléments sensibles de l'environnement affecté***

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à un projet de pipeline n'indique pas que l'alignement proposé privera certaines zones de leur valeur écologique.

***Prise en compte incorrecte de valeurs cibles et de normes environnementales***

Exemple : un rapport d'ÉIE sur l'extension d'un aéroport décrit les impacts pour 25 % des personnes gravement affectées par le bruit des avions, alors que la valeur cible est de 10 %.

***Non-respect des réglementations et normes environnementales par des alternatives***

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à une décharge sanitaire indique que les types de sols dans la zone concernée sont très divers, allant du sable et de l'argile à la tourbe. Les alternatives ne tiennent pas compte des différences importantes de compaction et de l'affaissement de ces types de sols, avec le manque d'étanchéité sous-jacente et de systèmes de drainage qui en résulte.

***Omission de mesures d'atténuation appropriées***

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à une décharge ne décrit pas de système de collecte de gaz méthane produit dans la décharge, même si des émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement du climat et nécessitent un maintien aux niveaux actuels.



14

*Description absente ou insuffisante de l'alternative offrant la meilleure protection de l'environnement*

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à un pont ou un tunnel sous la mer pour la traversée d'un estuaire n'examine pas l'alternative d'un tunnel foré sous l'estuaire, ce qui aurait un effet beaucoup moins défavorable sur l'environnement.

*Description absente ou incorrecte d'impacts environnementaux graves*

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à une décharge sanitaire dans une zone aux conditions de sol très variables ne décrit pas les risques environnementaux et les conséquences d'un manque d'étanchéité sous-jacente et de systèmes de drainage.

*Utilisation de modèles de prévision insuffisants ou dépassés*

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à un plan de développement urbain utilise un modèle de prévision de mobilité basé sur des données moyennes nationales, bien que des données locales soient disponibles et permettraient d'établir une prévision plus précise.

*Conclusions incorrectes tirées de la comparaison d'alternatives*

Exemple : un rapport d'ÉIE relatif à un plan de gestion régional pour l'élimination de boues résiduaires municipales compare diverses méthodes alternatives. L'une de celles-ci prévoit le compostage des boues résiduaires dans un additif de sol à faible teneur. La comparaison des alternatives dans le rapport d'ÉIE décrit cette méthode comme une forme importante d'élimination, parce qu'elle réduit considérablement le volume des boues résiduaires. Il ne tient toutefois pas compte du potentiel limité d'utilisation du produit en raison de la teneur élevée en métal lourd des boues résiduaires.

---

**Présenter quelques directives générales qui aideront à garantir l'efficacité de la préparation et de la production du rapport. Demander aux participants de compléter ces directives en fonction de leur propre expérience.**

---

Les rapports d'ÉIE sont en général le produit d'une équipe de conseillers et de spécialistes. La plupart des propositions contiennent un certain nombre de types différents d'impacts potentiels (biophysiques, socio-économiques, santé, etc.) et leur analyse exige un savoir-faire étendu. Un chef de projet d'ÉIE ou chef d'équipe est chargé de constituer une équipe interdisciplinaire et de gérer le travail de celle-ci (voir Thème 12 – *Gestion du projet d'ÉIE*).

Le rapport d'ÉIE expose les impacts probables d'une proposition et la façon d'atténuer et de gérer ceux-ci. C'est un document de décision et non un recueil d'informations techniques. En tant que tel, le rapport d'ÉIE doit être rigoureux et facile à comprendre. Il doit révéler efficacement les conclusions au grand public, à la population locale affectée par la proposition et à des groupes d'intérêts, ainsi qu'à des décideurs qui sont les principaux utilisateurs.

Comme décrit plus haut, le sommaire revêt une importance particulière car il est la seule section du rapport d'ÉIE à être lue en détail. Le précis de conclusions décisives permet à l'équipe de rapport de décrire un sujet complexe en quelques pages. Sa réalisation n'est pas facile. Les tableaux, schémas et légendes qui récapitulent et comparent des impacts importants peuvent s'avérer utiles. Ils ont tous leur place dans le rapport, mais aucun ne peut être efficace sans le travail préliminaire de production d'un rapport d'ÉIE clair et complet qui se base sur des études rigoureuses, des données exactes et une analyse et une interprétation cohérentes.

### **Distribution du rapport**

En général, les rapports ÉIE sont mis à la disposition du public et largement distribués. Les mesures institutionnelles diffèrent toutefois à cet égard. En règle générale, le rapport d'ÉIE doit être accessible à toutes les personnes intéressées ou affectées par la proposition. Si la consultation publique a été de grande ampleur, il peut être utile de déposer le rapport d'ÉIE dans des institutions publiques et de distribuer le résumé à toutes les personnes inscrites. D'autres mesures peuvent s'avérer nécessaires dans de nombreux pays en voie de développement, en particulier là où des propositions affectent directement des communautés de pauvres et d'illettrés.

### **Autres formes de présentation**

Selon les circonstances, il convient d'envisager d'autres moyens de présenter les conclusions, notamment :

- utilisation des médias, radio et télévision locaux ;
- présentation à la communauté ;
- bulletins, fiches d'information ;
- affichages ponctuels et dans des endroits fréquentés ;
- observation par des représentants politiques, des responsables locaux ou d'autres organisations du pouvoir, le cas échéant.

---

**Indiquer brièvement qu'un rapport sur une Evaluation environnementale stratégique (EES) pourrait suivre un schéma similaire pour certains types de plans et de programmes, mais avec des variantes plus importantes concernant les politiques. Faire remarquer aussi que l'EES insiste davantage sur l'identification d'alternatives génériques (voir Thème 14 – *Evaluation environnementale stratégique*).**

**Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (si nécessaire).**

**Conclure par un résumé de la présentation, en insistant sur les aspects-clés du thème applicables au niveau local.**

---

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE

## Références

De nombreuses parties de ce thème sont reprises directement, adaptées ou inspirées des ouvrages et documents suivants :

Banque mondiale (1991), *Environmental Assessment Book*, Volume 1. Fiche technique n° 139 de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington D.C.

Boyle, J. et Mubvami, T. (1995), *Training Manual for Environmental Impact Assessment in Zimbabwe*. Département du Ministère des ressources naturelles pour l'environnement et le tourisme, Zimbabwe.

Scholten, J. (1997), Révision de rapports EI/ÉIE. Dans *Report of the EIA Process Strengthening Workshop* (pages 61-90). Agence pour la protection de l'environnement, Canberra.

---

## Lectures complémentaires

OCDE/CAD (1994), *Towards Coherence in Environmental Assessment: Results of the Project on Coherence Environmental Assessment for International Bilateral Aid*. 3 volumes. Agence canadienne pour le développement international, Ottawa.

Scott Wilson Ltd. (1996), *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Unité Environnement et Économie, PNUE, Nairobi.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 8-1 Comment mieux structurer des rapports d'ÉIE pour les rendre utiles à leur public cible ? Quels sont les changements spécifiques des rapports d'ÉIE qui s'imposent au niveau local ?
  - 8-2 Quels sont les principaux défauts de rédaction de rapports d'ÉIE ? Comment améliorer le style de présentation afin de corriger les défaillances courantes identifiées au niveau international et local ?
  - 8-3 Que faire pour améliorer la qualité et la lisibilité de rapports d'ÉIE ?
- 

### Thèmes d'intervention

- 8-1 Inviter un intervenant habitué à préparer ou, de préférence, à contrôler la qualité de rapports d'ÉIE afin d'examiner les points forts et faibles d'une série de rapports existants.
-

## Activité de groupe 8-1 : reporting d'ÉIE

**Titre :** Rédaction de sommaires

**Objectif :** Obtenir une appréciation sur la rédaction de sommaires concis et pertinents de rapports d'ÉIE.

**Taille des groupes :** Exercice individuel

**Durée :** Demi-journée. (Distribuer des rapports d'ÉIE assez courts avant le début de l'activité, de préférence au moment de l'inscription, pour permettre aux participants de les lire.)

### Ressources nécessaires :

- Un rapport d'ÉIE par participant, de préférence avec le sommaire retiré et disponible pour une inspection ultérieure.
- Un manuel décrivant les éléments-clés d'un sommaire qui conviendrait pour le processus local.

### Description de l'activité :

- Les participants doivent avoir lu le rapport d'ÉIE au préalable. Ils doivent produire un sommaire de quatre pages au maximum (environ 1 500 mots).
  - Les participants peuvent comparer leur sommaire avec celui rédigé pour le rapport et déterminer le sommaire qui répond le mieux aux besoins des décideurs, du public et du maître d'ouvrage.
-

## Activité de groupe 8-2 : Rapport d'ÉIE

- Titre :** Préparation d'un plan de gestion de l'environnement à partir d'un rapport d'ÉIE
- Objectif :** Obtenir une appréciation sur la façon d'évaluer l'adéquation du rapport comme base du contrôle et de la gestion des impacts d'une proposition.
- Taille des groupes :** Exercice par deux
- Durée :** Demi-journée. (Distribuer des rapports d'ÉIE assez courts avant le début de l'activité, de préférence au moment de l'inscription, pour permettre aux participants de les lire.)
- Ressources nécessaires :**
- Un rapport d'ÉIE par groupe de deux participants.
- Description de l'activité :**
- Les participants doivent contrôler le rapport d'ÉIE afin de déterminer la série d'activités et d'impacts qui nécessitent une gestion et un contrôle.
  - A partir de cette analyse, ils peuvent essayer de préparer un plan de gestion de l'environnement en relevant toute insuffisance dans le rapport d'ÉIE.
  - Terminer par la présentation des conclusions des petits groupes à tout le groupe et par une discussion récapitulant l'activité.



1

### Noms différents pour le même document

- Rapport d'Evaluation des impacts environnementaux (rapport d'ÉIE)
- Déclaration de l'impact environnemental (DIE)
- Déclaration environnementale (DE)
- Rapport d'Evaluation environnementale (rapport d'EE)
- Déclaration des effets environnementaux (DEE)

*(Décrire l'usage local : entrer la terminologie locale)*

---



2

### Le rapport d'ÉIE est un énoncé qui aide :

- le maître d'ouvrage à planifier et concevoir ;
  - l'autorité responsable à décider ; et
  - le public à comprendre.
- 



3

### Un rapport d'ÉIE réussi sera :

- recevable – par le maître d'ouvrage
  - crucial du point de vue de la décision – pour l'autorité responsable
  - convivial – pour le public
- 



4

### Éléments essentiels d'un rapport d'ÉIE

- sommaire
  - besoin et objectifs de la proposition
  - description de la proposition et des alternatives
  - description de l'environnement et de la communauté affectés
  - consultation publique et avis
  - principaux impacts et leur atténuation
  - évaluation d'impacts résiduels importants
  - plan de gestion de l'environnement
- 



5

### Préparation d'un sommaire

- le destiner à un public
  - le faire bref
  - le rendre clair et cohérent
  - éviter le jargon
  - récapituler les conclusions-clés
- 



6

### Un sommaire doit contenir :

- la proposition et sa définition
- des termes de référence de l'ÉIE
- les résultats d'une consultation publique
- les alternatives considérées
- les impacts majeurs et leur importance



- les mesures d'atténuation et de gestion
- toute autre question cruciale



7

#### Rapport d'ÉIE – description de la proposition :

- principaux éléments, phases et alternatives
- exigences concernant les matériaux, l'eau, l'énergie, l'équipement
- processus opérationnels et produits
- récapitulatif des caractéristiques techniques, économiques et environnementales
- comparaison des options (p. ex. taille, site, etc.)



8

#### Rapport d'ÉIE – description de l'environnement affecté :

- limites spatiales et temporelles
- conditions élémentaires – biophysiques, utilisation du sol, socio-économiques
- tendances-clés et conditions prévues
- relations avec d'autres politiques, plans et propositions



9

#### Rapport d'ÉIE – résultats de la consultation publique :

- identification d'intervenants intéressés et affectés
- méthodes utilisées pour les informer et les faire participer
- analyse des avis et préoccupations exprimés
- prise en compte de ceux-ci
- problèmes restant à résoudre



10

#### Rapport d'ÉIE – évaluation des impacts pour chaque alternative

- prévision de chaque impact majeur
- mesures d'atténuation proposées
- importance de l'impact résiduel
- limitations, incertitudes et lacunes dans les connaissances
- mesures de réduction non prises en compte

#### Rapport d'ÉIE – évaluation comparative d'alternatives :

- impacts défavorables et bénéfiques
- efficacité de la mesure d'atténuation
- répartition de bénéfices et coûts
- opportunités d'amélioration
- raisons d'accorder la préférence à une alternative

Thème 8

Rapport  
d'ÉIE



12

**Contenu du plan de gestion de l'environnement :**

- mesures de réduction proposées
  - programme de mise en œuvre
  - programme de surveillance et de contrôle
  - stratégie de gestion des impacts
  - procédure de rapport, de contrôle et de révision
  - exigences institutionnelles et relatives au développement des capacités
- 



13

**Défauts courants des rapports d'ÉIE**

- description trop détaillée de l'objectif de la proposition
  - description incomplète de l'activité
  - aucune prise en compte de l'environnement dans les alternatives
  - aucune description des problèmes-clés
  - omission des éléments sensibles de l'environnement
  - aucune description des normes et de la législation pertinentes
- 



14

**Défauts courants des rapports d'ÉIE (continuité)**

- aucune description d'une meilleure alternative (ou description insuffisante)
  - pas de mention ou description incorrecte d'impacts graves
  - utilisation de modèles de prévision dépassés ou inefficaces
  - pas de comparaison des impacts avec des normes ou cibles
  - omission de mesures d'atténuation appropriées
  - conclusions incorrectes
-

---

## **Thème 9**

# **Examen de la qualité de l'ÉIE**

---

**Introduction**

**Check-list**

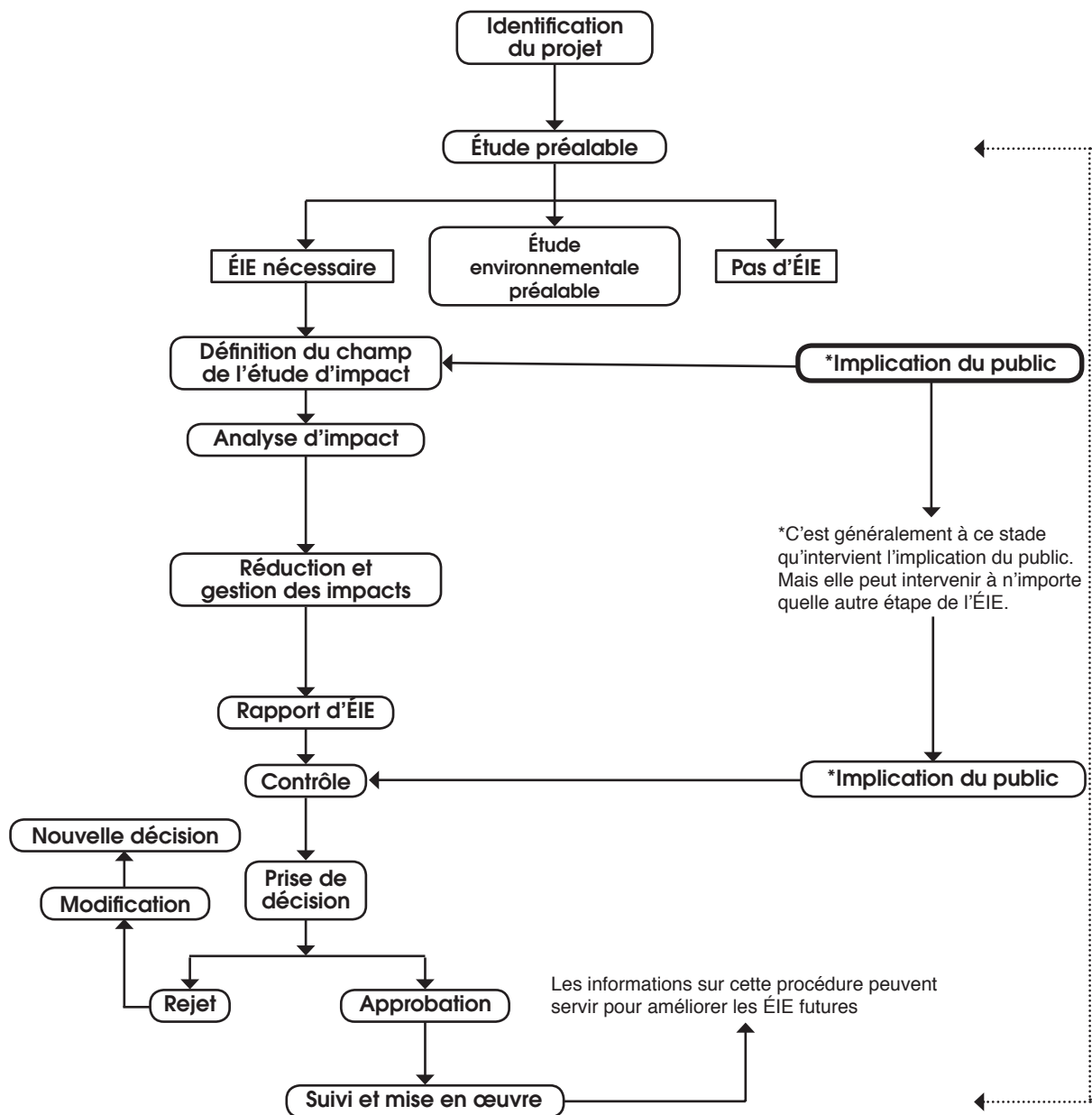
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 9 – Examen de la qualité de l'ÉIE

### Objectifs

Comprendre le rôle et la contribution d'un examen de la qualité du rapport d'ÉIE.

Se familiariser avec la procédure et les méthodes utilisées à cet effet.

### Importance

L'examen de la qualité d'un rapport d'ÉIE est l'un des principaux 'contrôles et bilans' intégrés dans le processus d'ÉIE. Il permet de garantir la crédibilité des informations et leur adéquation pour la prise de décisions. L'examen apporte souvent une amélioration considérable à la qualité des rapports d'ÉIE, qui se traduit par des approbations plus circonstanciées et de meilleurs résultats environnementaux.

### Temps imparti

Trois heures (activité de formation non comprise).

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- liste d'agences/de services gouvernementaux, etc. chargés du contrôle dans le système d'ÉIE local ;
- procédure de contrôle et exigences de la législation ou des directives en matière d'ÉIE ;
- méthodes et critères qui peuvent être utilisés ou pourraient s'appliquer au niveau local pour contrôler la qualité de rapports d'ÉIE ;
- exemples d'examen de rapports d'ÉIE exécutés au niveau local et leurs résultats ;
- définition d'un processus d'examen public caractéristique et son rapport avec la prise de décision ;
- copies de soumissions ou d'interventions publiques pour l'examen de rapports d'ÉIE ;
- exemples de système de résumé et de rapport des soumissions publiques concernant le rapport d'ÉIE ;
- copies de recherche centrée sur la qualité de rapports d'ÉIE ;
- noms de contact et numéros de téléphone de personnes, d'agences, d'organisations et de centres d'informations environnementales/de ressources de données en mesure d'apporter une aide pour l'examen ; et
- d'autres ressources éventuellement disponibles, par exemple des vidéos, articles de journaux, liste d'intervenants et études de cas.

## Plan de la session

**Ouvrir la session en se présentant et en demandant aux participants de se présenter. Vérifier s'ils ont reçu des copies de modèles de rapports ÉIE lors de l'inscription et s'ils les ont lues. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**



1

L'examen de la qualité d'un rapport d'ÉIE est une étape officielle du processus d'ÉIE. Il permet de garantir que les informations fournies par le rapport respectent les termes de référence et sont suffisantes pour la prise de décision. Cette étape est en général la principale opportunité offerte au public de faire des commentaires sur la déclaration d'impacts majeurs et sur leur réduction.

Un processus systématique et ouvert d'examen garantit la crédibilité de la déclaration d'impacts aux décideurs et incite le public à faire confiance au processus d'ÉIE. Cette section décrit les objectifs, éléments et étapes applicables afin de favoriser les bonnes pratiques dans l'examen de rapports d'ÉIE. Une référence est également faite aux procédures d'examen appliquées par différents pays.

**Présenter le rôle et l'objectif du processus d'examen dans l'ÉIE.**



2

L'objectif du contrôle est de garantir l'exhaustivité et la qualité des informations rassemblées dans un rapport d'ÉIE. Lorsqu'il est entamé comme une étape officielle, il sert de contrôle final de la qualité du rapport d'ÉIE soumis afin d'obtenir l'autorisation de réaliser le projet. Ce processus entraîne souvent un besoin d'informations complémentaires sur des impacts potentiels, des mesures d'atténuation ou d'autres aspects.

Objectifs-clés du contrôle d'ÉIE :

- évaluer l'adéquation et la qualité d'un rapport d'ÉIE ;
- tenir compte des commentaires du public ;
- déterminer si les informations suffisent pour prendre une décision définitive ; et
- identifier si nécessaire les faiblesses à traiter avant de soumettre le rapport.

Dans de nombreux systèmes d'ÉIE, l'étape du contrôle est la principale opportunité d'intervention offerte au public. Les dispositions à cet égard varient toutefois considérablement d'un pays à l'autre. Elles vont de la notification d'une période fixée pour la réception de commentaires écrits sur le rapport d'ÉIE à des audiences publiques. En général, ce dernier

Thème 9

**Examen de la  
qualité de l'ÉIE**

mécanisme fait partie d'un contrôle indépendant par un panel d'ÉIE ou un organisme d'enquête ; il est considéré comme une approche particulièrement transparente et rigoureuse.

Un contrôle intermédiaire ou préalable de la préparation d'ÉIE peut donner un aperçu de la qualité du travail, indiquer s'il est satisfaisant et répond aux exigences. C'est l'autorité compétente qui s'en charge en général. Le maître d'ouvrage peut toutefois entreprendre un contrôle interne ou 'factice' de la qualité d'ÉIE dans le cadre de la diligence raisonnable ou de l'assurance qualité. Les maîtres d'ouvrage peuvent donc s'assurer que leur travail respecte les normes avant de le soumettre à un contrôle externe. Cela permet d'éviter des retards liés à des déclarations d'imperfection ou à des demandes d'informations complémentaires.

---

**Indiquer brièvement pourquoi il est important d'élaborer une approche systématique du contrôle d'ÉIE et examiner les éléments et aspects à prendre en compte. Demander au groupe s'il peut en identifier d'autres.**

---

Un contrôle avant décision du rapport d'ÉIE est la méthode-clé de 'contrôle qualité et assurance' dans le processus d'ÉIE. Il permet un contrôle externe de 'l'auto-évaluation' de la proposition par son auteur. Il s'agit d'une procédure officielle dans de nombreux systèmes d'ÉIE que l'autorité compétente, une autre agence gouvernementale, un comité ou un organisme indépendant peut lancer. En dépit de différences considérables, leur fonction commune est de vérifier si le projet de rapport d'ÉIE répond aux exigences en vigueur et/ou s'il respecte les normes de bonnes pratiques en vigueur.

Quelle que soit la procédure adoptée, une approche rigoureuse s'impose, car le rôle principal du contrôle d'ÉIE est de garantir la qualité des informations préparées. Cette approche peut se baser sur des directives et critères explicites pour l'examen ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles, sur des principes d'ÉIE, objectifs et termes de références. Avec le temps, leur application systématique devrait améliorer la norme générale des rapports d'ÉIE en sensibilisant les maîtres d'ouvrage aux attentes du gouvernement ou de l'agence en question.

Les éléments du contrôle d'ÉIE et les aspects considérés varient avec les dispositions en vigueur dans un pays particulier. Un contrôle approfondi de l'adéquation et de la qualité d'un rapport d'ÉIE devrait soulever certaines ou la totalité des questions suivantes:

- Le rapport traite-t-il les Termes de référence ?
- Les informations nécessaires sont-elles fournies pour chaque composante essentielle du rapport d'ÉIE ?
- Les informations sont-elles correctes et exactes du point de vue technique ?



3



- Les avis et préoccupations des parties affectées et intéressées ont-ils été pris en compte ?
- L'exposé des conclusions-clés est-il complet et satisfaisant, par exemple pour des impacts significatifs, des mesures d'atténuation proposées, etc. ?
- Les informations sont-elles claires et compréhensibles pour les décideurs et le public ?
- Les informations sont-elles pertinentes et suffisantes pour la prise de décision et la fixation des conditions ? La réponse à la dernière question est l'aspect le plus significatif pour les conclusions d'examen et détermineront dans une large mesure si une ÉIE peut ou non être soumise en l'état ou avec des modifications mineures.

---

**Décrire les différentes procédures qu'il est possible d'utiliser pour effectuer un contrôle de la qualité d'un rapport d'ÉIE. Examiner le processus applicable au niveau local et demander à des participants de discuter des améliorations à apporter.**

---

La plupart des systèmes d'ÉIE comprennent un contrôle du rapport d'ÉIE. Les procédures établies dans ce but varient toutefois considérablement, peut-être plus encore que pour d'autres éléments du processus. L'exécution d'examen d'ÉIE se base sur des dispositions formelles et informelles. Leurs exigences particulières sont extrêmement variables, les formes de consultation publique et les rôles et responsabilités d'organismes directeurs.

Les procédures d'examen d'ÉIE soulèvent un problème commun, à savoir comment garantir l'objectivité. L'autorité compétente est largement perçue comme ayant un intérêt acquis pour le résultat du contrôle, notamment si elle est aussi le maître d'ouvrage. Les contrôles et bilans sont introduits par des critères d'orientation et d'examen et par la participation du public et d'experts extérieurs. Les procédures plus 'autonomes', impartiales comprennent l'utilisation de comités inter-institutions ou de panels ou tribunaux indépendants reconnus comme 'normes de référence des bonnes pratiques' pour l'examen d'ÉIE.

Des procédures spécifiques pour l'examen d'ÉIE en vigueur dans différents pays sont présentées dans l'Encadré 1. En général, il est possible de les diviser en deux types principaux :

- *contrôle interne* – entrepris par l'autorité compétente ou une autre agence gouvernementale, avec ou sans directives et procédures officielles ; et
- *contrôle externe* – entrepris par un organisme indépendant, distinct et/ou extérieur à des agences gouvernementales, avec une procédure ouverte et transparente pour les commentaires du public.

Dans de nombreux cas, l'examen interne est informel et se caractérise par :

- des coûts d'exploitation relativement faibles ;
- des directives discrétionnaires sur la conduite du contrôle ;



4

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

- le manque de transparence du processus et des facteurs considérés ; et
- l'absence de documentation sur les conclusions et résultats, p. ex. des conseils fournis aux décideurs.

Les procédures d'examen externe sont plus formelles et se caractérisent par :

- des niveaux supérieurs d'assurance qualité ;
- l'indépendance de l'autorité compétente (à des degrés variables) ;
- un processus transparent et rigoureux ;
- l'utilisation de directives et/ou de critères et de méthodologie ;
- une conclusion documentée ou un exposé de la suffisance ou des lacunes d'un rapport d'ÉIE ; et
- une commission séparée, un panel, un comité inter-institutions ou d'experts ou un autre organisme d'examen.



5

#### Encadré 1 : Sélection d'exemple de procédures d'examen d'ÉIE

- contrôle par une agence environnementale (Australie)
- examen par un panel ou médiateur indépendant (Canada, uniquement pour des propositions importantes)
- examen par une commission permanente d'experts indépendants (Pays-Bas)
- examen par une commission permanente d'experts au sein du gouvernement (Italie, Pologne)
- examen par un comité inter-institutions (USA)
- examen par un organisme de planification utilisant des directives gouvernementales (Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande)

Source : Scholten (1997)

---

#### Examiner les différentes approches pouvant servir à connaître l'avis du public pendant la phase d'examen du processus d'ÉIE. Tenir compte de la façon dont elles peuvent s'appliquer au niveau local.

---

L'intervention du public est un moyen intégral de renforcer l'objectivité et de garantir la qualité des informations présentées. De nombreux systèmes d'ÉIE offrent une occasion pour le public de contrôler et de commenter les informations contenues dans un rapport d'ÉIE.

Les parties intéressées doivent disposer au moins du temps et de l'occasion nécessaires pour faire des commentaires. Des formes plus proactives d'intervention du public et de personnes intéressées sont préférables, notamment en cas d'impacts importants sur une communauté locale ou si une proposition sous-entend un déplacement de population.

(De plus amples informations sur l'intervention du public se trouvent dans le Thème 3 – *Implication du public*).

Une période définie pour l'examen public et une procédure de notification officielle sont courantes. La notification indique en général l'endroit où est affiché le rapport d'ÉIE et le mode de réception des commentaires. D'ordinaire, les commentaires publics doivent être faits par écrit. Cette approche peut toutefois exclure de nombreuses personnes, dont celles qui sont directement affectées par la proposition.

Certains pays prescrivent un processus d'examen ouvert, plus étendu, avec des audiences publiques et d'autres moyens d'obtenir l'avis de personnes intéressées et concernées sur le rapport d'ÉIE. Ces méthodes ne s'appliquent en général qu'à des propositions litigieuses et de grande envergure. Dans d'autres cas, des formes moins intensives de consultation et de commentaires sont appropriées. En tout état de cause, il est important que ces méthodes soient à la mesure des personnes concernées.

---

**Décrire les étapes prévues dans l'examen d'un rapport d'ÉIE. Indiquer comment elles sont liées au processus utilisé sur le plan local.**

---



6

Les étapes suivantes peuvent permettre d'appliquer de bonnes pratiques dans l'examen de rapports d'ÉIE :

- définir la portée/l'intensité du contrôle ;
- sélectionner des examinateurs ;
- faire intervenir le public ;
- identifier des critères et aspects d'examen à prendre en considération ;
- effectuer l'examen ;
- déterminer le moyen d'éliminer les lacunes ; et
- rapporter les conclusions.

**Définition de l'ampleur**

Deux questions se posent au début d'un examen :

- Quel est le temps imparti pour effectuer l'examen ?
- Les ressources nécessaires sont-elles disponibles ?

Les réponses à ces questions dépendront essentiellement de la disposition prise pour l'examen dans le système d'ÉIE et les Termes de référence. La nature de la proposition déterminera la vitesse et l'intensité du contrôle. Des projets plus litigieux ou ceux qui ont des effets plus importants exigent en général un contrôle plus approfondi. Celui-ci variera du tour d'horizon rapide par une personne à l'examen approfondi par une équipe d'experts réunis pour exécuter ce travail.

**Thème 9**

**Examen de la  
qualité de l'ÉIE**

### Sélection de vérificateur(s)

Les questions environnementales et les aspects techniques de la proposition détermineront le savoir-faire requis par une équipe d'examen ou un vérificateur. L'examen d'un rapport d'ÉIE pour une proposition portant sur l'élimination de déchets solides, par exemple, peut inclure un ingénieur des décharges, un géologue hydrologue et un spécialiste de l'assainissement de l'environnement. Selon l'ampleur du contrôle, un soutien administratif et technique peut s'avérer nécessaire.

### Intervention du public

Les contrôles d'ÉIE menés dans un certain nombre de pays ont montré que les commentaires du public sont un élément crucial des bonnes pratiques. L'intervention du public s'est avérée fondamentale pour l'examen et l'évaluation de la qualité du rapport d'ÉIE, par exemple en ce qui concerne la description de l'environnement et de la communauté affectés, l'importance accordée aux impacts résiduels, l'efficacité des mesures d'atténuation et la sélection d'une alternative.



7

### Identification des critères d'examen

Un contrôle systématique se basera sur des critères spécifiés. Les questions suivantes permettent d'identifier ces critères :

*Des termes de référence ou d'autres directives sont-ils disponibles pour l'examen ?*

Si ce n'est pas le cas, la première chose à faire est de redéfinir rapidement les principaux problèmes et impacts à traiter dans le rapport d'ÉIE. Cette opération peut s'effectuer à l'aide de méthodes de définition du champ de l'étude d'impact (voir Thème 5 – Définition du champ de l'étude).

*Existe-t-il des contrôles de rapports d'ÉIE de propositions comparables dans des cadres similaires ?*

Des rapports d'ÉIE et contrôles de propositions comparables dans des cadres similaires offrent des points de référence utiles qui permettent de vérifier le type d'impacts considérés comme importants et les informations nécessaires à la prise de décision. Ils peuvent provenir du pays concerné ou d'ailleurs. Les problèmes rencontrés pendant la mise en œuvre et le déroulement des projets sont particulièrement instructifs. Ils peuvent éclairer sur la nature des impacts susceptibles de se produire pendant la mise en œuvre et le déroulement.

*Quels sont les critères d'examen génériques qui peuvent s'avérer utiles ?*

Critères génériques pouvant aider à effectuer un contrôle de l'ÉIE :

- prescriptions légales en matière d'ÉIE (le cas échéant) ;
- normes, directives ou critères environnementaux pertinents ;
- principes de bonnes pratiques en matière d'ÉIE ; et
- connaissance du projet, ses impacts caractéristiques et leur atténuation.

**Quand un contrôle approfondi est-il approprié ?**

Un contrôle approfondi de la qualité d'un rapport d'ÉIE peut être nécessaire dans certaines circonstances, par exemple en cas de lacunes graves dans les informations rassemblées. Il s'agira alors de contrôler l'exécution du processus d'ÉIE. Il conviendra peut-être de tenir compte en partie ou en totalité des éléments et aspects répertoriés dans l'Encadré 1.

Dans d'autres cas, le sommaire qui doit expliquer les principales conclusions avec précision et en termes généraux pourrait faire l'objet d'une attention particulière. C'est la seule partie du rapport d'ÉIE que des décideurs et le public sont susceptibles de lire. Un contrôle peut indiquer si la communication des informations contenues dans le corps du rapport a été simple et précise.

(La section suivante contient de plus amples informations sur les méthodes d'examen de l'ÉIE. Des critères pour l'examen de la qualité de rapports d'ÉIE et le processus global se trouvent dans les ressources documentaires à la fin de ce thème).

**Encadré 2 : Aspects à prendre en considération dans un contrôle approfondi de l'ÉIE**

- performances de la définition du champ de l'étude d'impact
- exactitude de la prévision des impacts
- critères utilisés pour évaluer l'importance
- comparaison d'alternatives
- efficacité des mesures d'atténuation proposées
- besoins d'examen et de gestion des impacts
- modes d'intervention du public et des personnes concernées

**Exécution du contrôle**

L'examen peut se dérouler en trois étapes :

- Etape 1 : identifie les lacunes dans le rapport d'ÉIE, à l'aide des Termes de référence, de directives pertinentes et de critères et d'informations provenant de rapports d'ÉIE comparables et de leurs contrôles.
- Etape 2 : se concentre sur les défauts du rapport d'ÉIE et distingue les lacunes cruciales pouvant empêcher la prise de décision des lacunes moins importantes. Si aucune omission grave n'a été trouvée, il convient de l'indiquer clairement. Les remarques sur des lacunes moins importantes peuvent être répertoriées dans une annexe.
- Etape 3 : indique comment et quand il faut remédier à des insuffisances graves afin de faciliter une prise de décision circonstanciée et les mesures appropriées de mise en œuvre du projet.



8

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

### Détermination de solutions d'assainissement

Il existe trois solutions si un rapport d'ÉIE ne répond pas aux normes requises. Ces solutions portent sur la nature et l'ampleur des insuffisances. Les insuffisances du rapport d'ÉIE sont si graves qu'elles nécessitent une réparation immédiate, à savoir un rapport d'ÉIE complémentaire ou entièrement nouveau.

*Dans ce cas, l'examen doit indiquer clairement comment collecter et présenter les informations complémentaires. L'équipe d'examen doit se rendre compte que la prise de décision sera retardée tant qu'il n'y aura pas de nouveau rapport d'ÉIE ou de rapport complémentaire.*

*Les insuffisances ne sont pas graves et peuvent être rectifiées à l'aide d'explications jointes au rapport ou de conditions jointes à l'approbation.*

Ce cas présente un avantage, à savoir que la prise de décision peut avoir lieu comme prévu, sans retard majeur engendré par la collecte de données environnementales supplémentaires.

*Les insuffisances ne sont pas majeures, mais ne peuvent pas être corrigées immédiatement, soit avec des informations complémentaires jointes à l'ÉIE, soit avec des explications et conditions jointes à la décision, parce que leur collecte demande trop de temps et d'efforts.*

Dans ce cas, l'examen pourrait recommander la surveillance des insuffisances et incertitudes pendant la mise en œuvre et le déroulement du projet. Il convient d'identifier des mesures correctives si les impacts s'avèrent pires que prévu.

### Contrôle de l'ÉIE et acceptabilité de la proposition

Dans certains systèmes d'ÉIE, l'étape du contrôle ne porte que sur la qualité et l'adéquation des informations environnementales dans le rapport d'ÉIE. L'étape 3 décrite ci-dessus conclut l'examen. La proposition est alors déclarée suffisante ou insuffisante et dans ce dernier cas, les insuffisances graves sont identifiées et des solutions sont décrites.

De nombreux pays ont des procédures d'examen qui indiquent les répercussions des conclusions sur la prise de décision ou recommandent l'approbation ou la justification de la proposition du point de vue environnemental.

Dans ce cas, une étape vient s'ajouter à celles mentionnées ci-dessus :

- Etape 4 : donne le feu vert (continuer), rouge (arrêter) ou jaune (acceptation sous conditions) concernant les aspects environnementaux.

Cette étape se base sur les trois étapes précédentes. Elle ne détermine pas si la proposition est acceptable ou non ou exige une approbation. Ce dernier aspect nécessite une décision politique prenant en compte les compromis parmi les facteurs environnementaux, économiques et sociaux (voir Thème 10 – *Prise de décision*).

**Présenter les différentes méthodes d'examen utilisables et examiner celles qui ont été utilisées au niveau local. Demander aux membres du groupe d'exposer l'expérience qu'ils ont faite avec ces méthodes d'examen ou d'autres.**



9

Des méthodes sont disponibles pour contrôler l'adéquation d'un rapport d'ÉIE. Elles sont en général identiques à celles utilisées dans une analyse d'impact et comprennent :

#### Listes de contrôle générales

Il est possible d'adapter ces listes pour effectuer des contrôles, en respectant la législation ou des directives locales en matière d'ÉIE comme point de départ. Des critères définis dans la section précédente pourront être intégrés. Les listes de contrôle par secteur représentent une étape supplémentaire du contrôle de l'adéquation technique de rapports d'ÉIE dans la mesure où elles couvrent des types spécifiques d'impacts, des mesures de réduction et des exigences de surveillance (voir check-list dans le Polycopié 9-1).

#### Listes de contrôle et directives spécifiques au projet

Celles-ci peuvent se baser sur une liste de contrôle générale ou par secteur, avec d'autres adaptations afin de répondre aux exigences du projet spécifique et à ses termes de référence.



10

#### Cadres et formules d'examen de l'ÉIE

De nombreux cadres et formules sont disponibles. La formule d'examen mise au point par l'EIA Centre, Université de Manchester, est souvent citée comme source de référence et utilisée par des non-spécialistes. Elle comprend une échelle d'évaluation en sept parties, des instructions d'utilisation et une fiche de compilation pour l'enregistrement des conclusions sur les composantes de l'ÉIE, par exemple des informations de base, la prévision des impacts et l'examen d'alternatives. Il existe d'autres formules d'examen qu'il est possible d'adapter à des cas nécessitant l'établissement d'instructions et de critères.

#### Vérificateurs experts et agréés

Il est possible de recourir à un ou plusieurs experts pour contrôler l'adéquation du rapport. Les experts engagés doivent être indépendants de ceux qui participent à la préparation du rapport d'ÉIE ou à l'entreprise d'études. Dans certains pays, des experts ÉIE sont agréés ou enregistrés comme capables de mener une étude ou un contrôle.

#### Audiences publiques

Des audiences publiques sur un rapport d'ÉIE donnent le niveau le plus élevé d'assurance qualité. Elles permettent aux parties concernées et intéressées de faire des commentaires étendus sur les informations et

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE



conclusions. Ces avantages sont portés à leur maximum quand un panel d'ÉIE, une commission ou un autre organisme d'enquête procède à des audiences publiques. Un processus structuré et systématique peut être suivi afin de tester la qualité du rapport et d'intégrer des preuves techniques et des commentaires du public.

### **Contrôle approfondi du processus d'ÉIE**

Il est possible d'utiliser des cadres d'efficacité quand un contrôle approfondi du processus d'ÉIE entraînant la préparation d'un rapport est jugé nécessaire (voir Annexe). Cette approche peut être adoptée, par exemple, si un rapport révèle des insuffisances graves et si chaque étape nécessite une révision. Un contrôle de l'efficacité peut aussi aider à comprendre l'impact des différentes composantes et activités de l'ÉIE sur la qualité des rapports d'ÉIE et indiquer des moyens de renforcer la procédure et les critères d'examen. A cet égard, un contrôle de l'efficacité peut couvrir les performances globales du processus d'ÉIE. De plus amples informations sur ce sujet se trouvent dans le Thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*.

---

### **Présenter et expliquer la base des *Procédures d'évaluation de rapports d'ÉIE* (Polycopié 9-1).**

---



9-1

Le Polycopié 9-1 contient une check-list et un schéma des étapes à appliquer afin de contrôler la qualité d'un rapport d'ÉIE. Il fournit une approche tabulaire simple pour évaluer les performances du rapport conformément aux critères. Le matériel nécessite aussi la rédaction d'un rapport sommaire à la fin du processus d'examen. Il est toutefois important d'effectuer l'examen comme un exercice pratique, centré sur les exigences applicables et la décision à prendre.

De nombreux exercices qui utilisent des cadres ÉIE et des formules de révision se déroulent comme des exercices théoriques, sans rapport avec le contexte et les conditions. Les vérificateurs sont souvent tentés d'être trop négatifs et d'évaluer les rapports d'ÉIE sur ce qu'il faudrait faire dans l'idéal, plutôt que sur ce qu'on leur demande de faire. Les termes de référence fournissent le banc d'essai pour un contrôle critique. S'ils n'existent pas, l'examen peut suivre les étapes décrites précédemment, y compris une nouvelle définition rapide et une identification des points de référence provenant d'ÉIE comparables. De plus, les vérificateurs doivent tenir compte des contraintes sous lesquelles une ÉIE a été entreprise.

Un rapport pourrait, par exemple, ne pas inclure d'informations de base parce que celles-ci ne sont pas disponibles et que les délais du processus n'ont pas laissé un temps suffisant pour entreprendre les études nécessaires sur le terrain. Bien qu'il ne s'agisse pas là de bonnes pratiques, ces réalités font partie du déroulement des ÉIE dans tous les pays. Elles peuvent fixer des limites dans certains pays où la surveillance environnementale et les systèmes d'information sont inexistantes ou insuffisants.



---

Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (si nécessaire).

Conclure par un résumé de la présentation en insistant sur les aspects-clés du thème applicables au niveau local.

---

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

## Annexe 1 : Cadre d'efficacité pour l'examen du processus entraînant la préparation du rapport d'ÉIE

*Ce cadre d'examen d'ÉIE comprend une liste de questions qui permettent de vérifier si l'exécution du processus d'ÉIE a été satisfaisante (p. ex. selon les prescriptions légales et les termes de référence en vigueur) et d'examiner la qualité du rapport d'ÉIE.*

Il est possible d'utiliser l'échelle d'évaluation suivante pour répondre en détail aux questions suivantes.

- A. excellent (exécution menée avec sérieux et compétence)
- B. bon (omissions et lacunes mineures)
- C. satisfaisant (quelques omissions et lacunes)
- D. médiocre (omissions et lacunes importantes)
- E. très médiocre (défauts et faiblesses fondamentaux)
- F. sans opinion (base/expérience insuffisantes pour pouvoir émettre un jugement)

### I. Processus d'ÉIE

Les activités suivantes ont-elles été exécutées intégralement et avec succès ?

- a) étude préalable – classement correct de la proposition quant au niveau et au besoin d'évaluation ?
- b) définition du champ de l'étude d'impact – processus terminé et ayant pour résultat :
  - i) questions prioritaires et impacts décisifs identifiés ?
  - ii) acteurs-clés mis en jeu ?
  - iii) alternatives sensées établies ?
  - iv) termes de référence/directives d'étude préparés ?
- c) analyse des impacts – processus terminé avec l'ampleur et l'intensité nécessaires ?
  - i) conditions (de base) de l'environnement affecté décrites ?
  - ii) estimation et prévisions de grandes catégories d'impacts ? y compris :
    - effets indirects et cumulatifs ?
    - autres facteurs pertinents ?
  - iii) base de données et méthodologies appropriées utilisées ?
- d) mesures de réduction – mesures nécessaires ou plan de gestion de l'environnement identifiés ? y compris :
  - i) mesures de suivi et de surveillance si des stratégies n'ont pas été essayées ou si des impacts sont incertains ?
  - ii) spécification de plans d'urgence et de réponses d'exploitation non standardisées ?

e) importance – évaluation de la gravité potentielle d'effets résiduels ? y compris référence à :

- i) leur ampleur, durée et irréversibilité ?
- ii) l'importance relative pour les communautés dépendantes ou les fonctions écologiques ?
- iii) des mécanismes possibles de compensation ou d'équilibrage (également 2d) ?

## II. Qualité du rapport d'ÉIE

Les informations incluses respectent-elles les termes de référence et le processus suivi ? Notamment, les informations sont-elles :

- i) complètes – une décision circonstanciée peut-elle être prise ?
- ii) appropriées – type exact d'informations inclus ?
- iii) compréhensibles – facilement assimilables par le décideur ?
- iv) fiables – répondent aux normes professionnelles et disciplinaires établies ?
- v) valables – fournissent une base claire pour la définition du choix et des conditions ?

Source : Sadler (1996)

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

### Références

Les références suivantes ont été directement citées, adaptées ou utilisées comme principales sources dans des sections essentielles de ce thème.

Boyle J. et Mubvami T. (1995), *Training Manual for Environmental Impact Assessment in Zimbabwe*. Département des ressources naturelles, Ministère de l'environnement et du tourisme, Zimbabwe.

Fuller K. (1999), Qualité et Contrôle de la qualité dans l'ÉIE, dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment*, Volume 2 (pages 55-82). Blackwell Science Ltd Oxford, Royaume-Uni.

Lee N. et Colley R. (1992), *Reviewing the Quality of Environmental Statements*. Cahier hors série n° 24, EIA Centre, Université de Manchester.

Sadler B. (1996), *Environment Assessment in a Changing World*. Rapport final de l'étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation de l'environnement. Agence canadienne d'évaluation environnementale et Association internationale pour l'évaluation d'impact, Ottawa.

Scholten J. (1997), Contrôle de rapports DIE/EE dans *Report of the EIA Process Strengthening Workshop* (pages 61-90), Agence pour la protection de l'environnement, Canberra.

---

### Lectures complémentaires

Commission des Communautés européennes (CCE), Direction générale de l'Environnement, la Sécurité nucléaire et la Protection civile (1993), *Review Checklist*. (CCE) Bruxelles.

EIA Centre, Université de Manchester (1995), *Leaflet 11: Reviewing Environmental Impact Statements*. EIA Centre, Université de Manchester, Royaume-Uni.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 9-1 Qui est chargé du contrôle d'un rapport d'ÉIE au niveau local ? Quels sont les autres groupes ou personnes qui pourraient contrôler le document et qu'en ressortirait-il ?
- 9-2 Dans le cadre du groupe, élaborer un ensemble de critères pour contrôler un rapport d'ÉIE.
- 9-3 Quel rôle les termes de référence jouent-ils dans le processus de contrôle ?
- Quelles sont les alternatives s'il n'y a pas de termes de référence ?
- 

### Thèmes d'intervention

- 9-1 Inviter un intervenant habitué à contrôler la qualité de rapports d'ÉIE au niveau local à exposer le processus de contrôle utilisé et à examiner certaines lacunes courantes. Axer une partie de la discussion de groupe sur les moyens d'améliorer le processus de contrôle et la qualité des rapports d'ÉIE.
- 9-2 Inviter un intervenant à présenter les grandes lignes de la gestion de processus de contrôle lors de la production d'un rapport conforme aux exigences d'organismes internationaux ou multiples.
- 

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE

## Activité de groupe 9-1 : Contrôle de la qualité de l'ÉIE

**Titre :** Contrôle d'un rapport d'ÉIE

**Objectif :** Familiariser les participants avec le processus et les problèmes de contrôle d'un rapport d'ÉIE.

**Taille des groupes :** Trois ou quatre personnes.

**Durée :** Une journée entière (selon les procédures de contrôle utilisées).

**Ressources nécessaires :**

- Un rapport d'ÉIE par groupe
- Des copies de procédures de contrôle local ou celles fournies avec le manuel.

**Description de l'activité :**

Chaque groupe doit appliquer les procédures de contrôle afin d'évaluer le rapport d'ÉIE qu'ils ont reçu :

- Le contrôle doit s'accompagner d'un bref résulter (trois pages) des conclusions ;
  - Chaque groupe doit préparer un exposé de 10 minutes sur ses conclusions pour le 'ministre de l'environnement' ; et
  - Présenter ces exposés à tout le groupe en vue d'une discussion.
-

## Activité de groupe 9-2 : Contrôle de la qualité de l'ÉIE

**Titre :** Contrôle par rapport aux Termes de référence

**Objectif :** Comprendre dans quelle mesure le contrôle de rapports d'ÉIE dépend de Termes de référence adéquats, comme base de critère de contrôle.

**Taille des groupes :** Trois ou quatre personnes.

**Durée :** Une journée entière (peut-être moins si les informations de base ne sont pas très détaillées).

### Ressources nécessaires :

- Une étude de cas détaillée comprenant des Termes de référence (TdR) et un rapport d'ÉIE par groupe.
- Des copies de critères de contrôle local ou celles fournies avec ce thème.

### Description de l'activité :

- Utiliser les critères fournis pour vérifier si le rapport d'ÉIE respectait les TdR.
- Vérifier si les TdR ou le processus de contrôle présentent des faiblesses suite au contrôle.
- Examiner toute autre information qui peut s'avérer nécessaire avant la prise de décision finale.
- Définir les conditions de toute approbation de procédure.
- Passer en revue les conclusions de l'activité avec tout le groupe.

Thème 9

Examen de la  
qualité de l'ÉIE



1

## Organigramme du processus d'ÉIE

---

### But et objectifs du contrôle

Le processus de contrôle a pour but de déterminer si les informations contenues dans un rapport d'ÉIE sont suffisantes pour la prise de décision.



2

Objectifs-clés :

- contrôler la qualité du rapport d'ÉIE
- tenir compte des commentaires du public
- déterminer si les informations sont suffisantes
- identifier les lacunes à combler



3

### Contrôle d'ÉIE - aspects à considérer

- conformité avec des termes de référence
- informations correctes et fiables du point de vue technique
- commentaires du public pris en compte
- énoncé complet et satisfaisant de conclusions majeures
- informations claires et compréhensibles
- informations suffisantes pour la prise de décision



4

### Contrôle d'ÉIE - types de procédures

Contrôle interne :

- faibles coûts d'exploitation
- peut manquer de rigueur et de transparence
- absence fréquente de documentation des résultats

Contrôle externe :

- contrôle indépendant, externe de la qualité de l'ÉIE
- plus rigoureux et transparent
- rapport sur la suffisance ou l'insuffisance
- publication du rapport de contrôle



5

### Procédures de contrôle de l'ÉIE

- organe environnemental
- panel (ou médiateur) indépendant
- commission permanente
- comité inter-institutions
- service d'urbanisme



6

### Contrôle de l'ÉIE - étapes vers de bonnes pratiques

- définir l'échelle du contrôle
- sélectionner des vérificateurs
- utiliser l'intervention du public
- identifier des critères de contrôle



- effectuer le contrôle
- déterminer des options correctives
- publier le rapport de contrôle



7

### Critères de contrôle de l'ÉIE

Les critères suivants peuvent être utilisés (par ordre de priorité) :

- Termes de référence
- rapports d'ÉIE de propositions comparables
- autres conseils, y compris :
  - exigences d'ÉIE, directives et critères
  - principes de bonnes pratiques d'ÉIE
  - connaissance du projet et impacts caractéristiques



8

### Exécution du contrôle de l'ÉIE

Une approche en quatre étapes peut être adoptée :

- Etape 1 : identifier les insuffisances
- Etape 2 : se concentrer sur les lacunes cruciales
- Etape 3 : recommander des mesures correctives
- Etape 4 : indiquer les répercussions sur la prise de décision

(La dernière étape ne s'applique pas à tous les systèmes)



9

### Méthodes de contrôle de l'ÉIE

- listes de contrôle générales
- listes de contrôle spécifiques au projet
- formules de contrôle
- vérificateurs experts et agréés
- audiences publiques
- cadres de contrôle de l'efficacité



10

### Echelle d'évaluation pour le contrôle de l'ÉIE

Évaluation	Explication
A	Bien exécuté dans l'ensemble, pas de tâches importantes laissées inachevées
B	Satisfaisant et complet en général, omissions et inexactitudes mineures uniquement
C	Satisfaisant malgré des omissions et/ou inexactitudes
D	Tentative valable, mais insatisfaisante à cause d'omissions et/ou d'inexactitudes
E	Insatisfaisant, omissions ou inexactitudes importantes
F	Très insatisfaisant, tâche(s) importante(s) exécutée(s) de façon médiocre ou pas essayée(s)
N/A	Non applicable, le thème du contrôle ne s'applique dans le cadre du projet

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

---

---

## Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

**Ces procédures se basent sur les travaux de**

Lee, N. et Colley, R. (1990), *Reviewing the Quality of Environmental Statements*,  
Cahier hors série n° 24, EIA Centre, Université de Manchester

**et**

Boyle, J. et Mubvami, T. (1995), *Training Manual for Environmental Impact Assessment in  
Zimbabwe*, Département des ressources naturelles,  
Ministère de l'environnement et du tourisme, Zimbabwe

---

## Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

---

## Instructions pour le contrôle de rapports d'ÉIE

### Contexte

Les tableaux suivants proposent une approche pour contrôler l'adéquation élémentaire de la norme d'un rapport d'ÉIE. **Ces tableaux ne sont pas suffisants pour effectuer le contrôle intégral d'un rapport.** Il est recommandé de procéder aux étapes suivantes :

- une vérification de la conformité avec des prescriptions légales ou de donateurs ;
- une évaluation de l'adéquation scientifique et technique de l'ouvrage ; et
- un contrôle public de l'ouvrage.

Ce contrôle doit pouvoir être effectué par une personne habituée au processus d'évaluation des impacts environnementaux et aux exigences de réglementations locales.

### Instructions

Le processus de contrôle est présenté dans l'organigramme de la page suivante.

Il existe quatre secteurs de contrôle contenant chacun une série de catégories de contrôle.

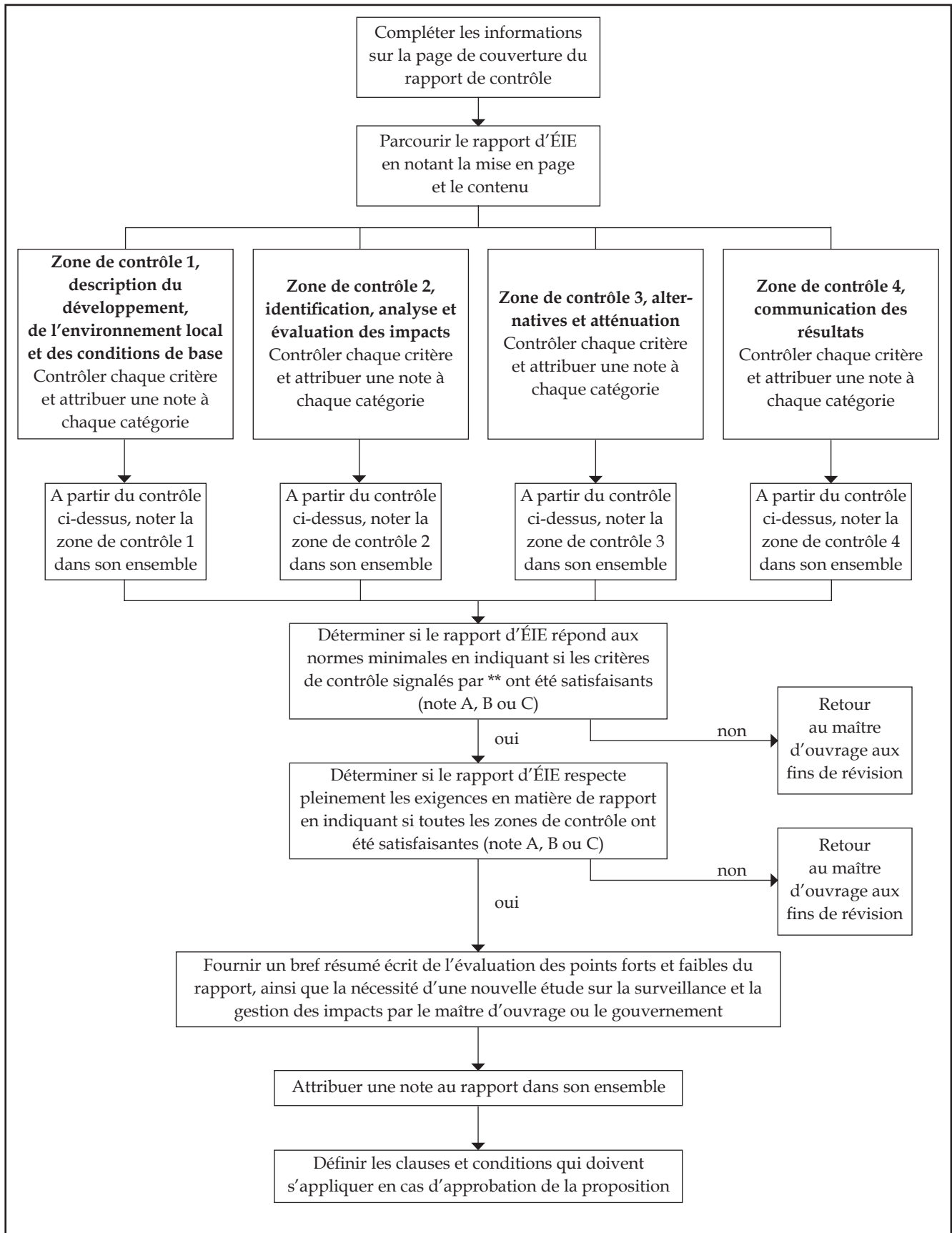
Pour chaque catégorie de contrôle, le vérificateur est tenu d'évaluer les performances du rapport d'ÉIE en traitant une liste de problèmes. Il attribue une note de A à F à chaque problème (voir tableau des critères de contrôle pour plus de détails). Il détermine ensuite l'évaluation globale d'une catégorie en fonction des résultats des notes individuelles, qu'il pondère lui-même selon leur importance relative.

Certains problèmes et catégories (signalés par \*\*) sont essentiels pour l'adéquation globale du rapport d'ÉIE. S'il n'atteint pas la note minimale C, le rapport doit être retourné au maître d'ouvrage en vue d'une amélioration ou, s'il n'est pas réalisable, une autre action corrective doit être entamée le cas échéant.

Le vérificateur détermine l'évaluation du rapport global en se basant sur les notes des catégories de contrôle, pondérées une fois encore selon leur importance relative. Cette évaluation doit comprendre :

- un bref résumé des points forts et faibles du rapport ;
- la nécessité d'une nouvelle étude ;
- le contrôle et la gestion des impacts à entreprendre par le maître d'ouvrage ou le gouvernement ; et
- les clauses et conditions à appliquer si la proposition est approuvée.

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE



Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

## Contrôle d'un rapport d'ÉIE

**Titre et date du rapport d'ÉIE :**

---



---



---

**Rapport d'ÉIE contrôlé par :**

---



---



---

**Dates de contrôle :**

---



---



---

### Critère de contrôle :

Évaluation	Explication
A	Bien exécuté dans l'ensemble, pas de tâches importantes laissées inachevées
B	Satisfaisant et complet en général, omissions et insuffisances mineures uniquement
C	Satisfaisant malgré des omissions et/ou inexactitudes
D	Tentative valable, mais insatisfaisante à cause d'omissions et/ou d'inexactitudes
E	Insatisfaisant, omissions ou inexactitudes importantes
F	Très insatisfaisant, tâche(s) importante(s) exécutée(s) de façon médiocre ou pas essayée(s)
N/A	Non applicable, le thème du contrôle ne s'applique dans le cadre du projet

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

## Contrôle d'un rapport d'ÉIE

A l'aide des critères de contrôle de la page précédente, compléter les tableaux des pages suivantes, puis répondre aux questions suivantes.

### 1. Exigences minimales

Tous les critères de contrôle signalés par \*\* dans les tableaux de contrôle de l'ÉIE ont-ils été satisfaisants (c.-à-d. A, B ou C) ?

OUI                  NON

(En cas de réponse négative, retourner le rapport au maître d'ouvrage aux fins de révision.)

### 2. Conformité

Toutes les zones de contrôle ont-elles obtenues des notes satisfaisantes ou meilleures (c.-à-d. A, B ou C) ?

OUI                  NON

(En cas de réponse négative, retourner le rapport au maître d'ouvrage aux fins de révision.)

### 3. Qualité globale

Evaluation globale du rapport	A B C D E F
-------------------------------	-------------

Fournir un bref résumé des facteurs-clés qui ont déterminé la note globale. Inclure l'évaluation des points forts et faibles du rapport, ainsi que la nécessité d'une nouvelle étude, de la surveillance et de la gestion des impacts par le porteur du projet ou le gouvernement. Accorder une attention particulière à l'adéquation du rapport basé sur les exigences de la discipline ou de l'agence concernée.

### 4. Clauses et conditions de l'approbation

Si la proposition d'ÉIE est acceptée à partir de ce rapport d'ÉIE, quelles sont les clauses et conditions qui doivent régir la façon de mener cette activité ? Celles-ci peuvent se référer aux responsabilités du gouvernement ou du maître d'ouvrage.

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

**Zone de contrôle 1**

**Description du développement, de l'environnement local et des conditions de base**

1.1	<b>Description du développement : l'objectif du développement est correctement décrit, ainsi que ses caractéristiques physiques, son échelle et sa conception. Les quantités de matériaux nécessaires à la construction et à l'exploitation sont inclus et, si nécessaire, une description des processus de production est fournie.</b>	
1.1.1	Explication correcte des buts et objectifs du développement.	Note**
1.1.2	Description correcte du concept, de la taille ou de l'échelle du développement, ainsi que de la nature et de la durée de la construction et de l'exploitation. Utilisation efficace de schémas, plans, graphiques et/ou cartes à cet effet.	Note**
1.1.3	Description correcte dans le rapport du planning environnemental figurant dans la conception du projet afin de minimiser les effets environnementaux négatifs et saisir les avantages potentiels.	Note**
1.1.4	Mise en évidence d'importantes caractéristiques de conception, en particulier celles du planning environnemental et de la gestion socio-économique (p. ex. contrôle de la pollution, gestion des déchets, contrôle de l'érosion, traitement des matières toxiques ou dangereuses, services des ouvriers).	Note
1.1.5	Indication correcte de la présence physique ou de l'apparition du développement complet dans l'environnement de réception.	Note
1.1.6	Description de la nature et des quantités de matériaux nécessaires pendant la construction et les phases opérationnelles ainsi que, le cas échéant, de la nature des processus de production.	Note
1.1.7	Estimation du nombre d'ouvriers intervenant dans le projet pendant la construction et l'exploitation.	Note**
<p><b>Estimation globale pour la catégorie 1.1</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>  <i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i></p>		
Commentaires		
1.2	<b>Description du site : les exigences sur site du développement sont décrites, ainsi que la durée de chaque utilisation du sol.</b>	
1.2.1	Définition correcte du sol occupé par le site de développement et signalisation claire de son emplacement sur une carte.	Note**
1.2.2	Description des utilisations prévues de ce sol et délimitation des différentes zones d'utilisation du sol.	Note
1.2.3	Si d'autres plans, concepts ou sites sont pris en considération, chacun fait l'objet d'un examen adéquat conformément aux Critères 1.2.1 et 1.2.2.	Note
<p><b>Estimation globale pour la catégorie 1.2</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>  <i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i></p>		
Commentaires		

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

<b>1.3</b>	<b>Résidus : évaluation correcte des types et quantités de matières résiduelles et/ou déchets et d'énergie créée, indication du prix de production attendu et identification des trajets d'élimination dans l'environnement.</b>	
1.3.1	Evaluation correcte des types et quantités de déchets, d'énergie et de matières résiduelles, ainsi que de leur prix de production. Perception des incertitudes et indication de fourchettes ou limites de confiance dans la mesure du possible.	Note**
1.3.2	Indication des moyens proposés pour manipuler et/ou traiter ces déchets et résidus, ainsi que des trajets suivis pour leur élimination dans l'environnement.	Note**
<b>Estimation globale pour la catégorie 1.3</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>1.4</b>	<b>Limiter l'étude : identification des limites appropriées de la zone d'étude et l'objectif chronologique.</b>	
1.4.1	Des cartes à l'échelle délimitent l'environnement que le développement affectera selon les prévisions.	Note**
1.4.2	Définition suffisante de l'environnement pour inclure des effets potentiels importants se produisant à l'écart des sites de projet immédiats. Leurs causes peuvent être entre autres la dispersion de produits polluants, des exigences d'infrastructure hors site, la circulation, etc.	Note**
1.4.3	L'objectif chronologique de l'étude est assez long pour tenir compte d'effets à retardement.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 1.4</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>1.5</b>	<b>Condition de base : présentation d'une description adéquate de l'environnement affecté tel qu'il est actuellement et de la manière dont il se développerait si le projet ne devait pas se poursuivre.</b>	
1.5.1	Identification et description correcte des composants importants des environnements affectés. Divulgaration des méthodes et investigations entreprises à cet effet et adéquation de celles-ci à l'envergure et à la complexité de la tâche d'évaluation. Exécution d'une quantité appropriée de travail sur le terrain. Indication d'incertitudes.	Note**
1.5.2	Recherche et, le cas échéant, utilisation de sources de données existantes. Celles-ci comprennent des enregistrements et études d'autorités locales exécutés par ou au nom du gouvernement et d'organisations du secteur privé.	Note
1.5.3	Consultation de plans de développement et d'occupation du sol local et si nécessaire, collecte d'autres données afin d'aider à déterminer l'état futur probable de l'environnement, en l'absence du projet, en tenant compte des fluctuations naturelles et des activités humaines.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 1.5</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>Estimation globale de la zone de contrôle 1</b>		<b>A B C D E F</b>
Commentaires		



Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

**Zone de contrôle 2**

**Identification, analyse et évaluation d'impacts**

<b>2.1</b>	<b>Identification d'impacts : identification de tous les impacts potentiellement importants, ainsi que des impacts-clés. La recherche principale se concentre sur ceux-ci.</b>	
2.1.1	Intégration de tous les problèmes importants identifiés dans les Termes de référence ÉIE dans le rapport. Prise en compte correcte des déviations et exclusions.	Note**
2.1.2	Identification systématique d'impacts directs et indirects (p. ex. listes de contrôle spécifiques au projet, matrices, réseaux d'impacts, jugement d'expert, consultations à grande échelle). Fourniture d'une brève description des méthodes d'identification des impacts avec les motifs de leur utilisation.	Note**
2.1.3	Attention nécessaire accordée à des zones environnementales sensibles, à des impacts hors site, retardés ou récurrents (p. ex. saisonniers) et à des effets cumulatifs ou synergiques avec des développements existants et prévus.	Note
2.1.4	La prise en considération ne se limite pas à des effets qui se produiront dans des conditions de fonctionnement standard. Les impacts pouvant provenir de conditions de fonctionnement non-standard ou résultant d'accidents sont également inclus le cas échéant.	Note
2.1.5	Prise en considération de toutes les phases du projet, p. ex. pré-construction, construction, exploitation et désaffectation.	Note**
2.1.6	Identification et sélection d'impacts-clés en vue d'un examen plus approfondi. Description des méthodes d'étude et justification de leur utilisation	Note**
<p><b>Estimation globale pour la catégorie 2.1</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>  <i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i></p>		
Commentaires		
<b>2.2</b>	<b>Analyse de la gravité des impacts : analyse et description des impacts probables du développement sur l'environnement dans les termes les plus précis possible.</b>	
2.2.1	Analyse d'impacts en tant que déviation par rapport à des conditions de base, c.-à-d. la différence entre des conditions environnementales attendues si le développement ne devait pas se poursuivre et celles attendues suite à ce développement.	Note**
2.2.2	Les données utilisées pour évaluer la gravité des impacts suffisent pour la tâche en question et sont clairement décrites. Indication et prise en compte des lacunes dans les données requises.	Note**
2.2.3	Description des méthodes utilisées pour prédire la gravité des impacts et adéquation pour l'envergure et l'importance de la perturbation attendue. Examen explicite des hypothèses et limitations des méthodes.	Note**
2.2.4	Des descriptions de gravité d'impacts comprennent les caractéristiques appropriées d'impacts (p. ex. intensité, étendue géographique, durée, fréquence, réversibilité, probabilité d'occurrence).	Note
2.2.5	Si possible, enregistrement d'évaluations d'impacts en quantités mesurables avec des fourchettes et/ou limites de confiance le cas échéant. Définition la plus complète possible de descriptions qualitatives, si nécessaire (p. ex. le terme 'mineur' désigne un impact imperceptible à plus de 100 m).	Note
<p><b>Estimation globale pour la catégorie 2.2</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>  <i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i></p>		
Commentaires		

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

2.3	<b>Evaluation de l'importance de l'impact : évaluation correcte de l'importance attendue que les impacts prévus auront sur la société. Description détaillée des sources de normes de qualité, ainsi que les motifs, hypothèses et jugements de valeur utilisés dans l'évaluation de l'importance.</b>	
2.3.1	Description de l'importance de tous les impacts qui subsisteront après la réduction et distinction claire de la gravité des impacts.	Note**
2.3.2	Evaluation de l'importance des impacts à l'aide de normes de qualité nationales et internationales appropriées, si elles sont disponibles. Prise en compte explicite des valeurs placées sur des caractéristiques environnementales affectées au niveau local, national et (le cas échéant) international.	Note
2.3.3	Justification du choix des normes, des hypothèses et systèmes de valeurs utilisés pour évaluer l'importance et reconnaissance d'opinions opposées ou contraires.	Note
2.3.4	Attribution de valeurs économiques le cas échéant à des coûts et avantages environnementaux.	Note
2.3.5	Affectation et identification claire d'individus, de groupes, de communautés et d'agences gouvernementales par le projet.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 2.3</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>Estimation globale de la zone de contrôle 2</b>		<b>A B C D E F</b>
Commentaires		

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

**Zone de contrôle 3**

**Alternatives et la réduction**

<b>3.1</b>	<b>Alternatives : examen d'alternatives de projet. Définition de celles-ci ; présentation des implications environnementales de chacun et évocation rapide des raisons de leur adaptation ou rejet.</b>	
3.1.1	Examen de la faisabilité et de la disponibilité d'autres sites, processus, concepts et conditions de fonctionnement pour le développeur. Examen des principaux avantages et inconvénients environnementaux de ceux-ci et fourniture des raisons du choix final.	Note**
3.1.2	Si possible, examen et évaluation des répercussions environnementales et socio-économiques d'autres stratégies de construction (p. ex. timing, main d'œuvre locale contre main d'œuvre étrangère).	Note**
3.1.3	En ce qui concerne les propositions du secteur public, prise en compte de méthodes alternatives pour réaliser les objectifs du projet (p. ex. investissements dans l'efficacité de l'énergie contre des barrages pour l'alimentation électrique). Sinon, le rapport indique les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 3.1</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>3.2</b>	<b>Portée et efficacité des mesures de réduction : prise en compte de tous les impacts défavorables significatifs pour la réduction. Présentation de preuves afin de montrer que les mesures de gestion des impacts proposées seront appropriées et efficaces.</b>	
3.2.1	Consultation correcte des intéressés (p. ex. individus, groupes, communautés, agences gouvernementales) et prise en compte de leur avis dans le développement de mesures de réduction.	Note**
3.2.2	Examen de réduction de tous les impacts défavorables significatifs. Si possible, définition de mesures de réduction spécifiques en termes pratiques (p. ex. coûts, main d'œuvre, besoins en équipement et technologie, timing).	Note**
3.2.3	Examen des impacts résiduels ou non-réduits et indication du motif pour lequel ils ne doivent pas ou ne peuvent pas être atténués.	Note
3.2.4	Définition claire de l'efficacité de la portée des méthodes de réduction. Si l'efficacité est incertaine ou dépend d'hypothèses sur les procédures de fonctionnement, les conditions climatiques, etc., fourniture de données afin de justifier l'acceptation de ces hypothèses.	Note
3.2.5	Présentation d'un plan efficace de surveillance et de gestion de l'environnement afin de traiter les impacts attendus, possibles mais incertains et imprévus causés par le projet. Identification de besoins de formation. Évaluation des coûts du programme. Définition séparée des responsabilités du développeur et du gouvernement, spécification de procédures de rapport et de contrôle.	Note**
<b>Estimation globale pour la catégorie 3.2</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

<b>3.3</b>	<b>Engagement pour la réduction : le maître d'ouvrage exprime clairement son engagement et son aptitude à exécuter les mesures de réduction.</b>
<b>Estimation globale pour la catégorie 3.3</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>	
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>	
Commentaires	
<b>Estimation globale de la zone de contrôle 3</b> <span style="float: right;"><b>A B C D E F</b></span>	
Commentaires	

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

**Zone de contrôle 4**

**Communication**

4.1	<b>Implication du public : des consultations authentiques et adéquates ont eu lieu auprès des personnes concernées par le projet afin de les informer du projet et de ses répercussions et d'obtenir leur avis sur des questions-clés à examiner et gérer. La portée et les résultats du programme d'engagement du public sont correctement documentés dans le rapport.</b>	
4.1.1	Intégration de tous les problèmes importants identifiés dans les Termes de référence ÉIE dans le rapport. Prise en compte correcte des déviations et exclusions.	Note**
<b>Estimation globale pour la catégorie 4.1</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
4.2	<b>Mise en page : la mise en page du rapport permet au lecteur de trouver et d'assimiler facilement et rapidement les informations. Des sources de données externes sont reconnues.</b>	
4.2.1	Une brève introduction décrit le projet, les objectifs de l'évaluation environnementale et la réalisation de ces objectifs.	Note
4.2.2	Organisation logique des informations par sections ou chapitres et indication des sources de données importantes dans une table des matières ou un index. Inclusion des Termes de référence et données utilisés pour l'évaluation dans des annexes. Identification des membres de l'équipe d'étude.	Note**
4.2.3	En cas d'intégration de données, conclusions ou normes de qualité provenant d'une source externe, identification de la source d'origine à ce niveau du texte. Une référence complète figure dans une note en bas de page ou une liste de références.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 4.2</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
4.3	<b>Présentation : la présentation d'informations fait l'objet d'un soin particulier afin de garantir son accès au non-spécialiste.</b>	
4.3.1	Les informations sont compréhensibles pour le non-spécialiste. Utilisation éventuelle de tableaux, diagrammes et autres graphiques. Un langage inutilement technique ou obscur sera évité. Définition des termes techniques, acronymes et initiales lors de leur première apparition dans le texte ou dans un glossaire.	Note**
4.3.2	Présentation du rapport comme un ensemble. Les données présentées dans des annexes sont examinées en détail dans le corps du texte.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 4.3</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		

Procédures de contrôle de rapports d'ÉIE

<b>4.4</b>	<b>Mise en évidence : présentation impartiale des informations et mise en évidence selon leur importance dans le contexte du projet.</b>	
4.4.1	Mise en évidence équilibrée de tous les impacts potentiellement importants, tant défavorables que bénéfiques.	Note**
<b>Estimation globale pour la catégorie 4.4</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
Commentaires		
<b>4.5</b>	<b>Résumé non-technique : un résumé non-technique adéquat présente les principales conclusions et la façon dont elles ont été obtenues.</b>	
4.5.1	Résumé non-technique adéquat de l'analyse et des principales conclusions de l'étude. Des termes techniques, listes de données et explications détaillées de raisonnements scientifiques sont évités.	Note**
4.5.2	Le résumé est complet et contient au moins une brève description du projet et de l'environnement, un aperçu des principaux impacts et des mesures d'atténuation à prendre par le développeur, ainsi qu'une description des impacts restants ou résiduels. Une brève explication des méthodes utilisées pour obtenir des informations et données et une indication de la confiance qui peut être placée en elles sont également incluses.	Note
<b>Estimation globale pour la catégorie 4.5</b>		<b>A B C D E F</b>
<i>(Remarque : affecter aux critères signalés par ** la note A, B ou C pour la catégorie qui doit être satisfaisante, sinon retourner le rapport de réduction du projet aux fins de révision.)</i>		
<b>Estimation globale de la zone de contrôle 4</b>		<b>A B C D E F</b>
Commentaires		

---

# **Thème 10**

## **Prise de décision**

---

**Introduction**

**Check-list**

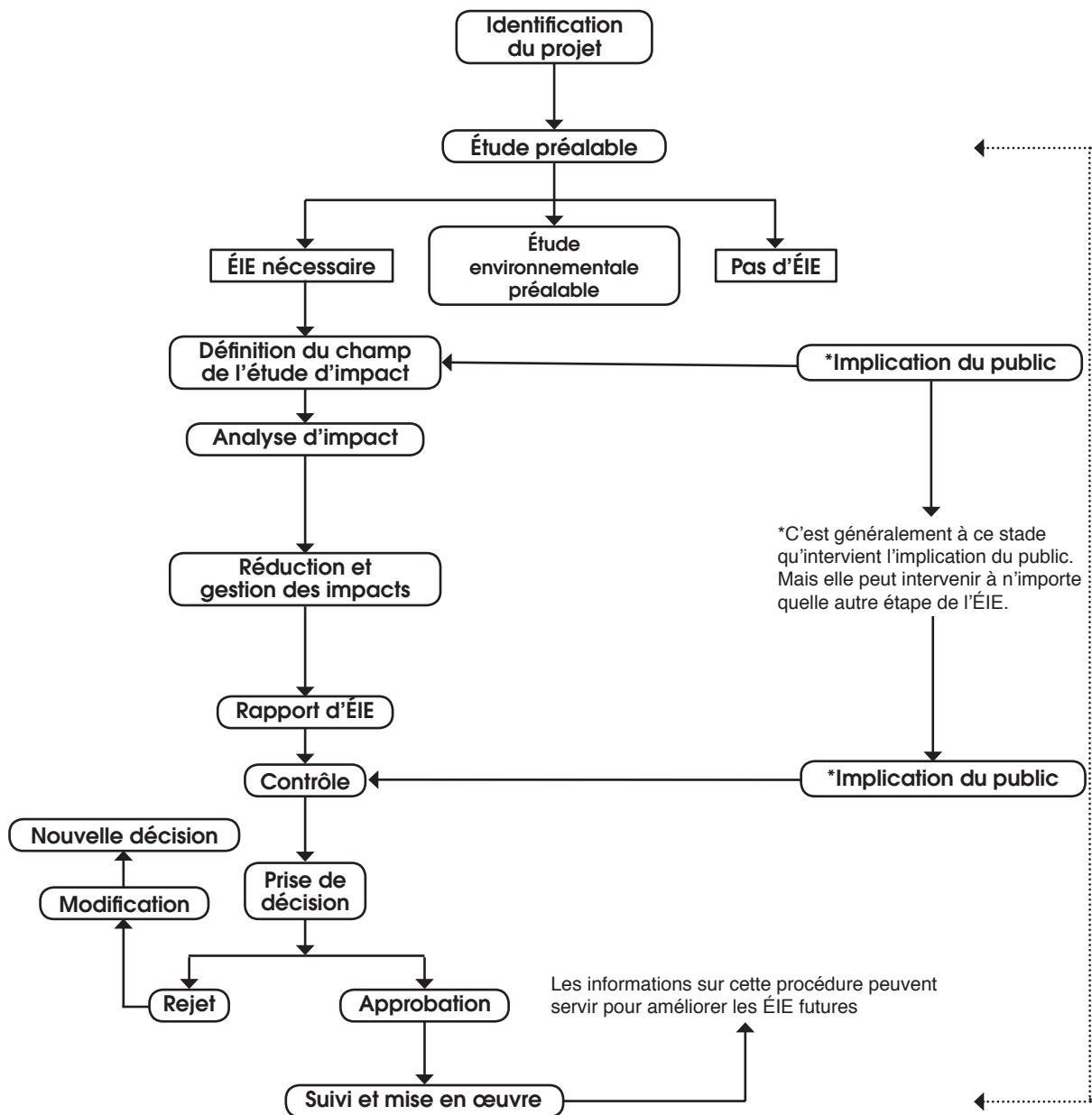
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE





## Thème 10 – Prise de décision

### Objectifs

Décrire le rôle et la contribution de l'ÉIE dans le processus décisionnel, notamment l'approbation finale de la proposition.

Comprendre les compromis à faire parmi les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision et la fixation de conditions.

### Importance

Le processus d'ÉIE a été introduit avec l'intention expresse d'incorporer des considérations environnementales dans la prise de décision relative à des propositions majeures. Toutes les personnes participant à l'ÉIE doivent comprendre le fonctionnement du processus décisionnel et la contribution particulière apportée par l'ÉIE.

### Temps imparti

Deux heures (formation non comprise)

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 10

Prise de  
décision



## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- un aperçu des étapes dans le processus décisionnel local ;
- des exemples de documents décisionnels, comme les approbations ou autorisations (permis, licences, conditions, etc.), utilisés localement ;
- un exposé des 'raisons de la décision' émis localement ;
- une liste de contrôles et bilans de la procédure dans le système d'ÉIE qui permettent de renforcer la responsabilité lors de la prise de décision ;
- un rapport d'ÉIE contenant des informations utilisées dans la prise de décision ;
- des copies de recherches centrées sur la prise de décision locale ;
- des noms de contacts et des numéros de téléphone de personnes, agences, organisations, centre d'informations/de ressources environnementales en mesure de contribuer à la prise de décision ; et
- d'autres ressources éventuellement disponibles, par exemple des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes d'intervenants et études de cas.

## Plan de la session



1

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**



2

Ce thème se concentre sur les relations entre l'ÉIE et la prise de décision. Un large aperçu est donné de la prise de décision en tant que processus continu qui va de la conception du projet à la mise en œuvre. Dans ce contexte, l'accent est mis sur l'étape de l'approbation finale et de l'autorisation d'une proposition.



3

**Présenter le concept de prise de décision et son importance dans le processus d'ÉIE. Décrire brièvement les différents rôles et responsabilités des personnes chargées de mener des ÉIE et qui décident du bien-fondé d'une proposition.**

La prise de décision est le processus qui consiste à choisir entre différentes actions. Ce processus est de nature essentiellement politique. Il comprend entre autres l'examen des avantages, des coûts et compromis. Les avis des parties intéressées sont souvent représentés directement et les décisions sont prises via un processus différentiel de négociations et de compromis. En cas de propositions importantes, il est possible d'utiliser un certain nombre d'instruments officiels pour développer les informations nécessaires à une prise de décision saine.

Dans ce contexte, l'ÉIE est un processus de collecte d'informations destiné à faciliter une prise de décision saine du point de vue environnemental. Ce processus permet de déterminer si une proposition est acceptable ou non et dans quelles conditions. L'expression 'prise de décision' utilisée dans l'ÉIE désigne en général l'approbation finale d'une proposition. Des décisions « provisoires » relatives à la proposition sont toutefois prises pendant le processus d'ÉIE, par exemple la sélection d'une alternative et l'apport de modifications à la proposition initiale du point de vue du planning et de la conception.

Selon les dispositions en vigueur de l'ÉIE, ces décisions provisoires peuvent être prises par différentes parties. Au stade de l'étude préalable et de la définition du champ de l'étude d'impact, par exemple, l'autorité compétente décide en général de l'utilisation de la proposition. Pendant la préparation de l'ÉIE, le maître d'ouvrage modifie souvent la proposition afin de la rendre plus acceptable sur les plans environnemental et social. L'approbation finale de la proposition principale est en général une décision politique, souvent prise par le gouvernement national, l'autorité compétente en matière de planification ou un autre organisme équivalent. Dans certains systèmes d'ÉIE, l'approbation est la condition préalable pour obtenir d'autres

Thème 10

Prise de  
décision

autorisations nécessaires, comme des licences et permis, émis par des organismes de réglementation.

---

**Décrire les responsabilités du décideur dans le cadre du processus d'ÉIE et examiner le moyen de les renforcer.**

---

Les décideurs situés à tous les niveaux ont désormais compris les responsabilités environnementales. Celles-ci sont définies globalement dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21, les principes et le programme d'action pour lesquels tous les pays présents au Sommet de la Terre se sont politiquement engagés (voir Thème 1 – Présentation de l'ÉIE et initiation). L'ÉIE est identifiée comme un instrument-clé qui permet d'intégrer des considérations environnementales et sociales dans la prise de décision relative au développement. Son application est renforcée par l'utilisation conjointe du principe de prudence et d'autres directives-clés pour la prise de décision entérinée à Rio.

Trop de décideurs portent toutefois encore un regard négatif sur l'ÉIE, la considérant comme une obligation, voire un obstacle plutôt que comme une occasion d'ajouter de la valeur à des propositions de développement et de préserver des ressources critiques et des fonctions environnementales. Entre temps, le PNUE, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales ont averti que les changements environnementaux globaux risquaient d'atteindre des seuils critiques et signalé les pressions croissantes dont les ressources en terrains et en eau font l'objet dans de nombreuses parties du monde. Ces problèmes touchent souvent les milieux pauvres et appauvris, épuisant les ressources dont ils dépendent et réduisant leurs perspectives de moyens d'existence sûrs et durables.



4

Il est important que les décideurs se sentent responsables de la mise en œuvre du processus d'ÉIE et utilisent les résultats de celui-ci pour mieux gérer les impacts et risques environnementaux d'une proposition. Les décideurs doivent au moins comprendre :

- la santé et la sécurité humaines ;
- la flore, la faune, les écosystèmes, et la biodiversité ;
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage ;
- les zones protégées et les sites classés en raison de leur intérêt scientifique, historique et culturel ;
- les zones de loisirs ou d'agrément ; et
- les conditions et le mode de vie ainsi que le bien-être des personnes affectées par le projet.

Le programme de développement durable impose d'autres obligations aux décideurs. Afin d'y répondre, ceux-ci doivent disposer des connaissances et outils nécessaires pour tirer pleinement parti de l'ÉIE comme instrument au bénéfice du développement durable.



Il faut encourager les décideurs à :

- appliquer les engagements de développement durable pris à Rio ;
- élargir leurs points de vue sur l'environnement et ses valeurs ;
- mieux communiquer l'information et les motivations des décisions ;
- agir avec prudence en traitant les impacts environnementaux de propositions de développement ;
- rechercher de meilleurs moyens de faire des compromis parmi les facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- adopter des approches plus ouvertes et participatives pour la prise de décision ; et
- utiliser des outils stratégiques pour la prise de décision, y compris l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) pour les politiques et plans proposés et la gestion environnementale afin d'avoir une idée réaliste du progrès macro-économique.

---

**En prenant une proposition locale (réelle ou simulée) comme base de discussion, demander aux participants d'identifier les différents types de décisions intermédiaires prises pendant le processus d'ÉIE applicable et spécifier ceux qui pourraient s'en charger.**

---

La discussion doit passer en revue l'ensemble des décisions qui aboutissent à une approbation finale de la proposition, y compris :

- l'étude préalable – décider s'il convient d'appliquer une ÉIE et à quel niveau ;
- la définition du champ de l'étude d'impact – identifier les problèmes importants et préparer les termes de référence ;
- l'analyse des impacts – concentrer l'attention sur l'examen et le choix d'alternatives ;
- mesures de réduction des impacts – identifier des mesures afin d'éviter, de minimiser ou de compenser des impacts ; et
- le contrôle – déterminer la qualité et l'adéquation du rapport d'ÉIE comme base d'approbation de la proposition.



A chaque étape, une décision implicite ou explicite sera prise pour savoir si la proposition est acceptable ou non et se justifie du point de vue environnemental. Dans la pratique, c'est une phase avantageuse, sauf si une proposition présente une « anomalie fatale » ou s'avère très controversée et inacceptable pour une majorité de personnes. Le processus décisionnel étant itératif, les conclusions tirées à chaque étape réduisent les choix à faire à l'étape suivante. Il soulève un certain nombre de problèmes relatifs sur la différence que font les informations d'ÉIE dans la prise de décision intermédiaire et l'approbation finale de propositions.

Quels sont les aspects et problèmes applicables à la prise de décision d'ÉIE au niveau local ? Se poser en particulier les questions suivantes :

**Thème 10**

**Prise de  
décision**

Il faut encourager les décideurs à :

- Quel est le type de précédent fixé par étape décisionnelle pour l'étape suivante ?
- Comment l'éventail d'options et de considérations rétrécit-il ?
- Dans quelle mesure un mouvement se forme-t-il en faveur de l'approbation alors que le processus décisionnel se poursuit ?
- Quelles sont les circonstances et conditions dans lesquelles une proposition ne pourrait pas être approuvée ?
- Les conditions fixées par l'approbation et l'autorisation d'une proposition sont-elles respectées pendant la phase de mise en œuvre ?

Orienter ensuite la discussion sur l'approbation finale de la proposition. Définir la nature du processus décisionnel et les facteurs essentiels. Insister sur le fait que les informations tirées d'une ÉIE ne sont qu'un des facteurs pris en compte.

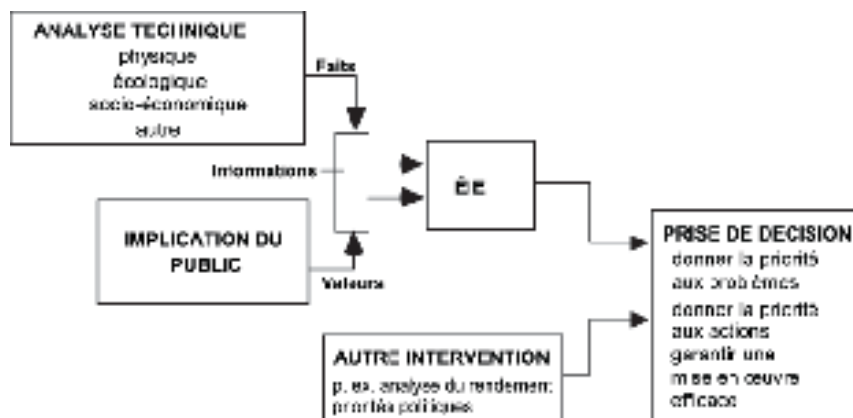


Figure 1 : L'ÉIE comme partie intégrante du processus décisionnel

L'ÉIE fait partie d'un processus décisionnel plus ample visant à approuver une proposition importante. Ce processus est présenté dans la figure ci-dessus. Il aboutit à une décision politique basée sur des informations qui proviennent de différentes sources et sous-entend un grand nombre de compromis. Il convient de trouver un équilibre entre les bénéfices et les coûts, d'évaluer leurs éléments environnementaux, économiques et sociaux et d'examiner les incertitudes et arguments relatifs à l'importance des risques et impacts.

Facteurs essentiels dans l'approbation finale d'une proposition :

- conclusions d'impact important contenues dans le rapport d'ÉIE ;
- éléments d'évaluations économiques et sociales ; et
- d'autres pressions externes ou facteurs politiques pour la prise de décision.

**Prise en compte du rapport d'ÉIE**

Les informations fournies par l'ÉIE se basent sur une analyse technique et l'implication du public. Il s'agit d'une synthèse de « faits » et de « valeurs ». La confrontation et la documentation d'un rapport d'ÉIE peuvent avoir un impact important sur sa contribution potentielle à la prise de décision. L'utilité du rapport d'ÉIE pour la prise de décision dépend aussi de l'application de bonnes pratiques à des étapes antérieures du processus d'ÉIE.

Les décideurs sont censés tenir compte au moins des informations provenant du processus d'ÉIE dans l'approbation finale et la fixation des conditions. A quelques exceptions près, un processus d'ÉIE n'entraîne pas le rejet d'une proposition même s'il conclut à des impacts potentiellement significatifs (bien qu'il soit important de retenir cette option pour la crédibilité du processus). Les résultats du processus d'ÉIE exercent toutefois une influence considérable sur la fixation des clauses et conditions de mise en œuvre du projet.



8

En prenant des décisions, ces responsables ont rarement le temps de lire le rapport d'ÉIE, sauf sous la forme d'un sommaire (voir Thème 8 – *Rapport*). Ils se basent en général sur les conseils de leurs supérieurs dont les mandats et responsabilités politiques sont susceptibles d'influencer les avis. La réceptivité générale de décideurs aux conclusions d'un rapport d'ÉIE reflétera leur confiance dans le processus d'ÉIE et dans son acceptation perçue par d'autres parties. A cet égard, la confiance du public dans le processus d'ÉIE acquise au fil du temps peut revêtir une importance particulière.

**Mise en relation de l'ÉIE avec d'autres interventions**

Comme la figure ci-dessus le montre, l'ÉIE s'accompagne d'une évaluation économique, d'une faisabilité technologique et d'autres études. Compte tenu de ces autres interventions, la décision prise peut ne pas représenter le meilleur choix du point de vue environnemental. Il convient d'équilibrer les conséquences environnementales de la proposition par rapport à des considérations économiques, sociales et autres. Ces compromis constituent le point crucial de la prise de décision et en général, les considérations environnementales pèsent moins lourd que les facteurs économiques dans l'approbation de propositions de développement.

Les avis sont partagés à propos d'une importante question : l'ÉIE doit-elle être un processus strictement neutre ou participatif qui plaide en faveur de l'environnement ? Selon le point de vue prédominant, le rôle du spécialiste de l'ÉIE est le suivant :

- fournir un énoncé clair et objectif des impacts environnementaux et de leur réduction ;
- porter les alternatives réalisables et l'option préférée du point de vue environnemental à l'attention des décideurs ; et de façon plus discutabile

Thème 10

Prise de  
décision

- donner des avis contestables sur l'acceptabilité environnementale de la proposition (par exemple sur sa justification dans les circonstances actuelles).

#### *Autres interventions*

Des interventions externes dans la décision finale relative à une proposition s'opèrent souvent par un éventail plus large d'avis et d'intérêts. Ces pressions varient d'un pays à l'autre et d'un projet à l'autre. De nombreuses propositions à grande échelle sont controversées et englobent toute une série de problèmes sur lesquels les avis peuvent être très partagés. Elles peuvent devenir les symboles d'un développement nécessaire, d'une destruction environnementale ou de l'injustice sociale.

Le débat dit des « grands barrages » illustre cet aspect de la prise de décision. Les programmes les plus étendus et controversés représentés par les Trois Gorges (Chine) et Sardar Sarovar (Inde) ont soulevé un débat international sur l'opportunité de leur construction et sur l'adéquation du processus d'ÉIE appliqué. Un résumé de ces problèmes liés au programme Sardar Sarovar est fourni dans l'Encadré 1 et peut être consulté pour voir s'il y a des points de comparaison avec des projets locaux. Le rapport de la Commission mondiale sur les barrages fournit de plus amples informations (voir <http://www.dams.org>).

#### **Encadré 1 : Programme Sardar Sarovar, Inde**

Sardar Sarovar est un programme d'irrigation destiné à une région exposée à la sécheresse. Il comprend la construction d'un grand barrage sur la Narmada, un réservoir de 37 000 hectares dans trois Etats et un réseau d'irrigation de 75 000 km de long et occupant 80 000 autres hectares de terres. Vingt-cinq mille personnes seront déplacées, une population tribale en grande partie. Des milliers d'autres vivant en aval du barrage subiront aussi un préjudice.

Suite à l'ampleur de ces impacts, Sardar Sarovar est devenu le symbole des adeptes et adversaires du développement à grande échelle tant en Inde que dans le monde entier. Certains le considèrent comme un projet qui apportera des avantages économiques majeurs à des millions de personnes ; d'autres le jugent destructeur sur le plan environnemental et social. Le déplacement d'une population tribale qui n'avait pas de droit officiel sur la terre a également soulevé des problèmes plus amples de droits de l'homme. Enfin, le projet, qui se trouve maintenant dans sa phase finale, a été sévèrement critiqué car les processus d'ÉIE et d'ÉIS ne tenaient pas compte de tous les impacts.

En 1992, le programme a fait l'objet d'un contrôle indépendant de la Banque mondiale, contrôle déclenché par son accord de prêt avec les gouvernements concernés. Le contrôle a révélé que le programme était entravé par des difficultés graves, notamment des données inadéquates, l'absence de consultation des personnes concernées et le manque de processus d'ÉIE et d'atténuation appropriés.

*Source : Berger, 1994*



**Définir les types d'informations d'un rapport d'ÉIE dont un décideur pourrait avoir besoin pour prendre une décision finale. Utiliser une étude de cas locale ou un rapport d'ÉIE pour montrer la meilleure façon de présenter les types d'informations énumérés dans le tableau.**

Un résumé des *Informations jugées* importantes pour les décideurs est fourni dans l'Encadré 2 et disponible sous la forme de polycopié. Il récapitule les aspects-clés de rapports d'ÉIE dont les décideurs doivent tenir compte en donnant des approbations finales et fixant des conditions pour la mise en œuvre de projets. Cette liste est générique et doit être révisée afin de déterminer les aspects importants au niveau local.



10-1

#### **Encadré 2 : Informations jugées importantes pour les décideurs**

##### **Cadre**

- cadre du projet et principaux problèmes environnementaux

##### **Contexte politique**

- question ou problème élémentaire de développement traité (p. ex. inondation, pénurie d'eau, etc.)
- la relation entre les politiques environnementales et les projets

##### **Alternatives**

- alternatives à la proposition (y compris la meilleure option environnementale réalisable ou désignation équivalente)

##### **Implication du public**

- avis-clés du public
- préoccupations de communautés affectées
- points d'accord et de désaccord

##### **Analyse des impacts**

- coûts et avantages
- répartition des pertes et profits

##### **Atténuation et surveillance**

- adéquation de mesures de proposition

##### **Conclusion et recommandations**

- principaux avantages économiques, effets environnementaux significatifs et mesures d'atténuation proposées
- conformité de la proposition avec les principes de développement durable
- changements conceptuels et opérationnels considérés comme cruciaux pour améliorer l'acceptabilité du projet

*Adapté de l'OCDE/CAD (1994)*

Thème 10

Prise de  
décision

---

**Examiner si le décideur est obligé de tenir compte des conclusions du rapport d'ÉIE dans des dispositions locales et résumer les exigences d'autres systèmes. Définir l'éventail de conclusions possibles découlant de la prise de décision.**

---



9

L'obligation des décideurs de tenir compte des conclusions et recommandations d'un rapport d'ÉIE varie d'un pays à l'autre. En général, il incombe au décideur d'approuver ou de rejeter une proposition. Selon les dispositions en vigueur, celui-ci pourra être amené à :

- ne pas respecter d'autres exigences ;
- tenir compte d'informations du rapport d'ÉIE ;
- justifier la décision par écrit ; ou
- agir conformément aux recommandations d'un organisme de contrôle d'ÉIE, sauf dispositions contraires.



10

La prise de décision peut avoir des résultats différents :

- la proposition est approuvée ;
- la proposition est approuvée sous conditions ;
- la proposition est suspendue dans l'attente d'autres investigations ;
- la proposition est retournée aux fins de révision et de nouvelle soumission ; et
- la proposition est définitivement rejetée.

---

**Examiner les contrôles et bilans à intégrer dans le système afin de garantir la responsabilité et la transparence du processus. Présenter brièvement quelques manières différentes de communiquer la décision et les motifs de celle-ci au public. Examiner le fonctionnement de ces facteurs en référence au système local de prise de décision.**

---

Des contrôles et bilans sont intégrés dans des processus d'ÉIE afin de garantir la responsabilité et la transparence de ceux-ci. Les contrôles de processus sont importants pour l'assurance qualité des informations contenues dans un rapport d'ÉIE. Il se peut que le décideur ne soit pas en mesure de faire un choix circonstancié sauf si ces contrôles sont en place. De plus, les principaux systèmes d'ÉIE ont fixé des conventions et des règles pour la prise de décision, ce qui permet d'effectuer un autre contrôle de la responsabilité (voir Encadré 3).

La nécessité de fournir des motifs écrits pour la décision est particulièrement importante. Le US Record of Decision, par exemple, doit contenir :

- une explication de la décision ;
- une explication d'alternatives examinées et de celles qui s'avèrent préférables pour l'environnement ;
- les facteurs sociaux, économiques et environnementaux examinés par l'agence lors de la prise de décision ;

- une explication des mesures de réduction adoptées et, si possible, des mesures de réduction rejetées, avec les motifs du rejet ; et
- un résumé du programme de surveillance et d'exécution à adopter afin de garantir la mise en œuvre de mesures de réduction (*Réglementations, Section 1505.2*).

### Encadré 3 : Contrôles et bilans de la prise de décision

Les principaux systèmes d'ÉIE ont adopté certaines ou la totalité des règles et conventions suivantes :

- aucune décision ne sera prise avant la réception et l'examen du rapport d'ÉIE ;
- les conclusions du rapport et du contrôle d'ÉIE représentent un facteur décisif pour l'approbation et la fixation de conditions ;
- les commentaires du public sur le rapport d'ÉIE interviennent dans la décision ;
- il est possible de refuser ou réserver des approbations, d'imposer des conditions ou d'exiger des modifications au stade final de la décision ;
- un organisme différent du porteur du projet prend la décision ;
- les motifs de la décision et des conditions de celles-ci sont fournis ; et
- le public a le droit de contester la décision (en cas de non-respect ou d'application erronée de procédures).

*Adapté de Wood (1995)*

**Examiner brièvement l'importance de la fixation de conditions dans le cadre de l'approbation finale. Souligner les moyens de garantir la mise en œuvre des conditions et les comparer au niveau de confiance associé aux conclusions-clés de l'ÉIE.**

En général, toutes les propositions soumises à l'ÉIE s'accompagneront de conditions relatives à leur mise en œuvre dans le cadre de l'approbation finale. Les conditions définies peuvent respecter les mesures d'atténuation et de gestion des impacts proposées dans le rapport d'ÉIE ou s'en distinguer en fixant, par exemple, des exigences plus strictes. Dans tous les cas, la fixation de conditions se base sur des prévisions d'impacts aux niveaux de fiabilité variables. Dans la mesure du possible, il convient de spécifier le niveau de confiance ou d'incertitude lié aux informations afin que les décideurs comprennent les limitations dont la fixation de conditions fait l'objet.

D'autres thèmes du manuel examinent les modes de mise en œuvre des conditions d'approbation (voir Thème 7 – *Réduction et gestion des impacts* et Thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*). Ils comprennent :

- l'établissement de normes de performance pour le respect des conditions, de préférence dans le cadre d'un contrat juridiquement valable avec les maîtres d'ouvrage ;

Thème 10

Prise de  
décision

- l'obligation pour l'auteur du projet de préparer (ou réviser) un plan de gestion de l'environnement (PGE) afin d'incorporer ces normes et de traduire les conditions approuvées en un programme d'actions ;
- l'incorporation de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) conformes aux normes ISO 14000 dans le PGE ; et
- la mise en conformité avec les conditions d'approbation et les normes de performance, les pénalités pour cause d'infractions non fondées.

---

**Insister enfin sur la mise en œuvre obligatoire des conditions définies dans le cadre d'approbations afin d'obtenir des résultats environnementaux valables et, si nécessaire, sur leur modification afin de prendre en compte des impacts imprévus ou une réduction inefficace. Ces aspects sont abordés dans le Thème suivant – *Mise en œuvre et suivi*.**

**Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (le cas échéant). Conclure par un résumé de la présentation en soulignant les aspects-clés du thème applicables au niveau local.**

---

## Références

Les références suivantes ont été directement citées, adaptées ou utilisées comme sources principales de parties majeures de ce thème.

Banque mondiale (1997) *Health Aspects of Environmental Assessment. Update. Environmental Assessment Sourcebook*. Banque mondiale, Washington, D.C.

Glasson J. (1999), Evaluation des impacts environnementaux – Impact sur les décisions dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment*. Volume 1 (pages 121-144). Blackwell Science Ltd, Oxford, Royaume-Uni.

OCDE/CAD (1994), *Towards Coherence in Environmental Assessment: Results of the Project on Coherence of Environmental Assessment for International Bilateral Aid*. 3 Volumes. Agence canadienne pour le développement international, Ottawa.

Sadler B. (1997), Renforcement du processus d'ÉIE – perspectives et priorités. Dans *Report of the EIA Process Strengthening Workshop* (pages 1-29). Agence pour la protection de l'environnement, Canberra.

Wood C. M. (1995), *Environmental Impact Assessment: A Comparative Review*, Longman Higher Education, Harlow, Royaume-Uni.

---

## Lectures complémentaires

Sadler B. (1996), *Environmental Assessment in a Changing World*. Rapport final de l'étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale. Agence canadienne pour l'évaluation environnementale et Association internationale pour l'évaluation des impacts, Ottawa.

Scott Wilson Ltd (1996), *EIA: Issues, Trends and Practice*. Service Environnement et Economie du PNUE, Nairobi.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 10-1 L'approbation finale d'une proposition doit-elle être une décision politique ? Examiner les arguments pour et contre cette position et les replacer dans le cadre du système d'ÉIE applicable au niveau local.
- 10-2 Comment des décisions intermédiaires facilitent-elles une approbation circonstanciée et la fixation de conditions ?
- 10-3 Quelle importance faut-il accorder aux conclusions d'un rapport d'ÉIE comparé à d'autres interventions en général et à des considérations économiques en particulier ? Comment améliorer le processus de compromis ?
- 10-4 Quels sont les types d'informations nécessaires aux décideurs pour comprendre les conséquences environnementales d'une proposition ? Quelle est la meilleure forme que les spécialistes ÉIE doivent adopter pour présenter ces informations ?
- 10-5 Quels sont les moyens appropriés pour garantir la mise en œuvre des conditions liées à l'approbation ? Comment l'agence chargée de la supervision doit-elle traiter une atteinte grave aux conditions ?

---

### Thèmes d'intervention

- 10-1 Inviter un intervenant habitué à approuver des propositions qui ont été soumises à l'ÉIE à examiner le processus décisionnel. Comment les décisions ont-elles été prises ? Quels sont les types d'informations qui se sont avérés utiles ou inutiles ? Quels ont été les problèmes rencontrés lors de compromis et comment ont-ils été résolus ?
-

## Activité de groupe 10-1 : Prise de décisions

**Titre :** Prise de décisions

**Objectif :** Faire comprendre le fonctionnement de la prise de décisions et les problèmes importants.

**Taille des groupes :** Par deux pour la première partie, puis tout le groupe.

**Durée :** Une demi-journée

**Ressources nécessaires :**

- Un rapport d'ÉE et un sommaire.
- Un contrôle du rapport d'ÉE et des recommandations au décideur.
- Du matériel de support, comprenant un résumé des commentaires du public sur le rapport d'ÉE, l'identification de zones d'accord et de désaccord.
- Des commentaires sur les bases de la proposition, d'autres types d'études entreprises, des questions controversées et des pressions extérieures, etc.

**Description de l'activité :**

Utilisation des ressources documentaires:

- Chaque groupe de deux doit vérifier les informations et élaborer une approche systématique afin de prendre une décision concernant la proposition, puis approuver ou rejeter la proposition, définir les conditions nécessaires et justifier la décision par écrit en une page.
- Demander à tout le groupe de représenter une ou plusieurs parties mécontentes de la décision prise. Chaque groupe de deux doit justifier sa décision devant son auditoire (accorder environ dix minutes par groupe de deux).

Thème 10

Prise de  
décision



1

**L'ÉIE est un processus qui consiste à :**

---



2

**L'ÉIE est un processus qui consiste à :**

- réunir les informations nécessaires à la prise de décision
  - indiquer l'approbation et la fixation de conditions
  - déterminer si une proposition est acceptable
- 



3

**La prise de décision est :**

- un choix politique entre des directions alternatives
  - la pondération des avantages et coûts
  - une négociation et des compromis
  - la compensation de facteurs économiques, sociaux et environnementaux
- 



4

**Les décideurs doivent comprendre :**

- les objectifs et concepts d'ÉIE
  - la législation, les procédures et directives en matière d'ÉIE
  - l'efficacité des pratiques d'ÉIE
  - les restrictions imposées aux informations d'ÉIE
  - l'évaluation du processus et des pratiques d'ÉIE au niveau international
  - les problèmes de consultation publique et les défis tiers
- 



5

**Il convient d'encourager les décideurs à :**

- mettre en œuvre des mandats et engagements dans le cadre du développement durable
  - élargir leurs perspectives sur l'environnement
  - revoir les informations et conseils de façon critique
  - mieux communiquer les informations et décisions
  - appliquer le principe de prudence
  - améliorer le processus de compromis
  - adopter des approches plus ouvertes et participatives
  - utiliser des outils stratégiques comprenant l'ÉES et la comptabilité de l'environnement
- 



6

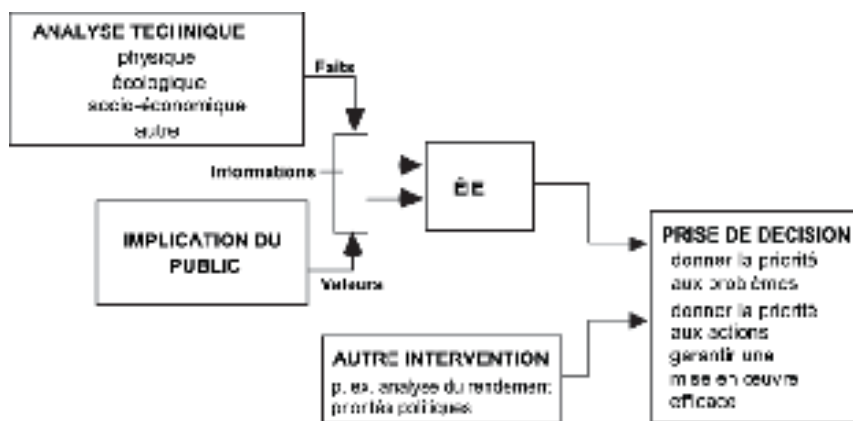
**La prise de décision est un processus continu qui comprend :**

- des décisions intermédiaires prises à chaque étape de l'ÉIE
  - l'approbation finale d'une proposition
  - l'application de conditions liées à des approbations
-





7



8

### Les informations destinées aux décideurs doivent comprendre :

- le cadre de la proposition
- le contexte politique
- les alternatives envisagées
- les interventions du public et opinion prépondérante
- les impacts significatifs
- les mesures d'atténuation et de surveillance proposées
- la conformité de la proposition avec les principes du développement durable



9

### Obligations ÉIE des décideurs :

- ne répondre à aucune autre exigence
- tenir compte des informations contenues dans le rapport d'ÉIE
- fournir les motifs de la décision
- agir selon les recommandations d'un organisme de contrôle



10

### Résultats de la prise de décision ÉIE :

- proposition approuvée
- proposition sous conditions
- proposition suspendue dans l'attente d'autres investigations
- proposition retournée aux fins de révision et de nouvelle soumission
- proposition rejetée



11

### Contrôles et bilans de la prise de décision :

- aucune décision prise avant l'examen du rapport d'ÉIE
- conclusions aident à déterminer l'approbation et les conditions
- commentaires du public pris en compte
- les autorisations peuvent être refusées ou différées
- possibilité d'imposer des conditions ou d'exiger des modifications
- motifs écrits de la décision
- droit de contester la décision

Thème 10

Prise de  
décision



12

**Méthodes de mise en œuvre de la décision :**

- fixer des conditions de performance
  - les incorporer dans des contrats légaux
  - demander la préparation de plans de gestion de l'environnement
  - incorporer des normes ISO 14001
  - superviser et vérifier le respect des conditions
-

**Information pour les décideurs**

---

**Informations jugées importantes pour les décideurs****Cadre**

- cadre du projet et principaux problèmes environnementaux

**Contexte politique**

- question ou problème élémentaire de développement traité (p. ex. inondation, pénurie d'eau, etc.)
- relations avec des objectifs, politiques et plans de protection de l'environnement

**Alternatives**

- alternatives à la proposition (y compris la meilleure option environnementale réalisable ou désignation équivalente)

**Implication du public**

- avis-clés du public
- préoccupations de communautés affectées
- points d'accord et de désaccord

**Analyse des impacts**

- coûts et avantages
- répartition des pertes et profits

**Mesures de réduction et surveillance**

- adéquation des mesures proposées

**Conclusion et recommandations**

- conclusions-clés, y compris principaux avantages économiques, effets environnementaux significatifs et mesures de réduction proposées (utiliser des termes non techniques)
- conformité de la proposition avec les principes de développement durable
- changements conceptuels et opérationnels considérés comme cruciaux pour améliorer l'acceptabilité du projet.

*Adaptation d'un document de l'OCDE/CAD (1994)*



---

# **Thème 11**

## **Mise en œuvre et suivi**

---

**Introduction**

**Check-list**

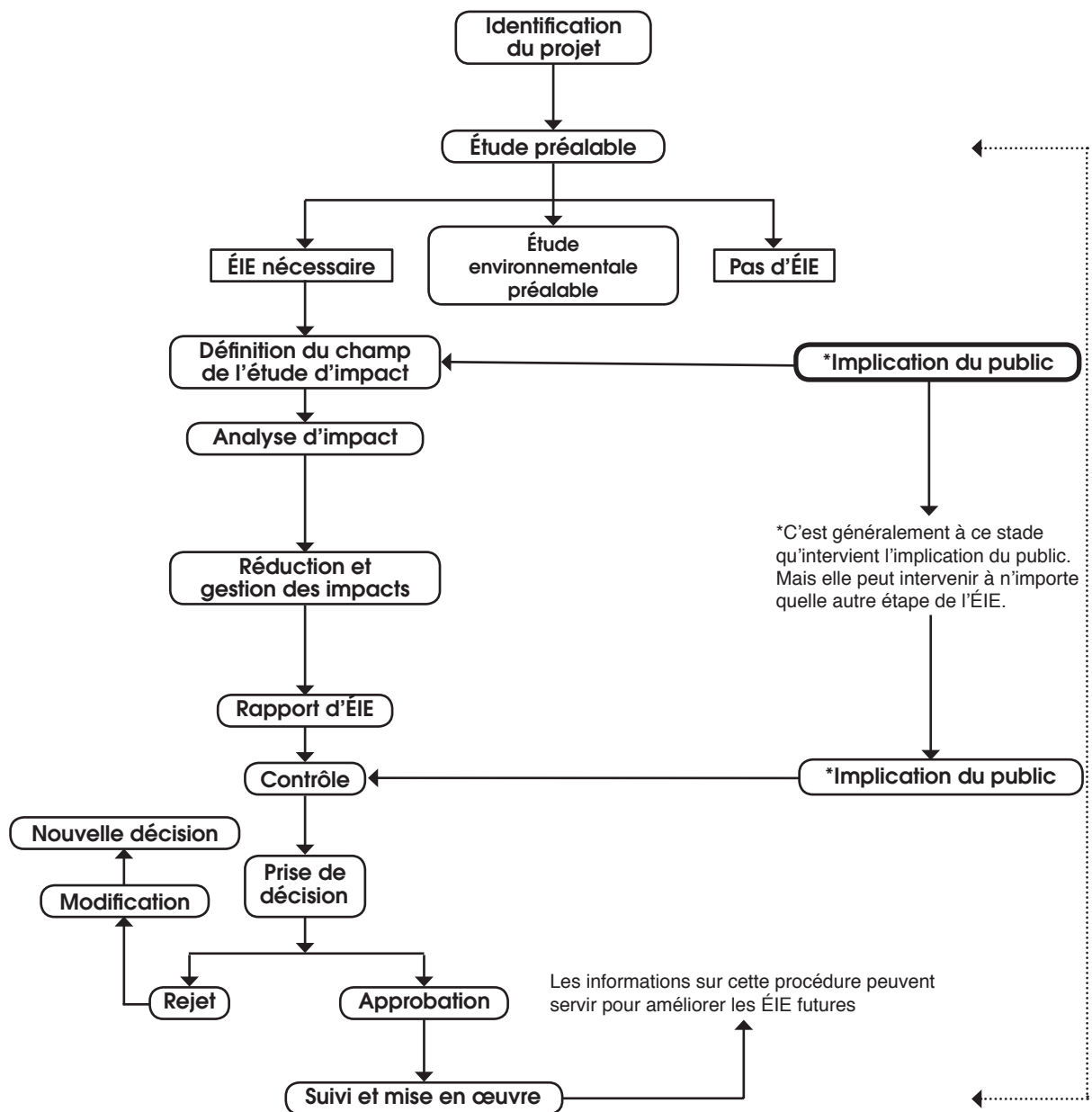
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



# Thème 11 – Mise en œuvre et suivi

## Objectifs

Expliquer le rôle et la contribution des mesures de mise en œuvre et de suivi du processus d'ÉE.

Comprendre les procédures et méthodes utilisées, en particulier la surveillance et l'audit.

## Importance

Après l'approbation, la mise en œuvre et le suivi du projet, terminer le processus d'ÉE. Des instruments de surveillance, d'audit et d'autres outils permettent de 'boucler la boucle' de la prévision d'impacts et de la fixation de conditions. Ils sont importants pour plusieurs raisons : ils aident à identifier les impacts qui se produisent, à vérifier si ceux-ci se situent dans les limites prévues et exigées par la législation, à déterminer l'application correcte et le fonctionnement efficace de mesures de réduction, à garantir l'obtention des avantages environnementaux attendus et à fournir des rétroactions afin d'améliorer les applications futures du processus d'ÉE.

## Temps imparti

Trois heures (activité de formation non comprise).

### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 11  
Mise en œuvre  
et suivi

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- exigences en vigueur relatives à la mise en œuvre et au suivi de propositions ;
- procédures et directives applicables pour la surveillance, le contrôle et l'audit ;
- exemples locaux d'utilisation et de résultats de la surveillance et de l'audit ;
- exemples locaux d'utilisation de plans de gestion de l'environnement ;
- exemples locaux d'analyse après projet, de contrôle des performances de l'ÉIE ou exercices similaires ;
- copies de recherches ou d'études sur la surveillance, la gestion des impacts et les activités de suivi ;
- noms de contacts et numéros de téléphone de personnes, d'agences, organisations et centres de sources d'informations/de données environnementales en mesure de fournir de l'aide concernant la surveillance et l'audit ; et
- d'autres ressources pouvant être disponibles, par exemple des vidéos, articles de journaux, listes d'intervenants et études de cas.



## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

La mise en œuvre et le suivi sont des étapes très importantes, mais relativement négligées du processus d'ÉIE. La surveillance, le contrôle, l'audit, l'évaluation et d'autres outils permettent une évaluation et un contrôle continus des effets de la proposition après l'approbation finale. Ils servent à identifier les impacts qui se présentent, à vérifier si ceux-ci se situent dans les limites prévues et exigées par la législation, à déterminer l'application correcte et le fonctionnement efficace de mesures d'atténuation, à garantir l'obtention des avantages environnementaux attendus et à fournir un feed-back afin d'améliorer les applications futures du processus d'ÉIE.

---

**Définir le besoin et l'objectif de mise en œuvre et de suivi d'ÉIE en insistant sur leur contribution aux bons résultats environnementaux. Demander aux participants si des objectifs-clés sont pertinents pour la pratique de l'ÉIE au niveau local.**

---

Récemment encore, on accordait peu d'attention aux impacts réels qui se produisaient pendant la construction et le déroulement d'un projet. Sans mise en œuvre et suivi appropriés de la prise de décision, l'ÉIE devient un exercice théorique visant à garantir une approbation plutôt qu'un exercice pratique qui permet d'obtenir des avantages environnementaux (voir Thème 7 – *Atténuation et gestion des impacts*). L'objectif de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE est de garantir le respect et le fonctionnement efficaces des conditions liées à l'approbation du projet et d'obtenir des informations qui pourront servir à améliorer les pratiques de l'ÉIE à l'avenir.

Ce processus en soi ne peut pas remédier à un projet mal fondé du point de vue environnemental. Il est toutefois crucial d'optimiser les retombées de la préparation du rapport d'ÉIE et son rôle dans la prise de décision. La mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE permettent d'adapter les mesures et conditions liées à l'approbation du projet en fonction de nouvelles informations. Leur utilisation systématique facilite la gestion des impacts, garantit la continuité du processus d'ÉIE et aide à optimiser les avantages environnementaux à chaque étape du développement du projet.

Objectifs-clés de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

- confirmer la mise en œuvre satisfaisante des conditions d'approbation du projet ;
- vérifier si les impacts se situent dans les limites prévues ou autorisées ;



1

Thème 11

**Mise en œuvre  
et suivi**

- prendre des mesures pour gérer des impacts ou d'autres changements imprévus ;
- garantir l'optimisation des avantages environnementaux par des bonnes pratiques ; et
- tirer les leçons de l'expérience afin d'améliorer le processus d'ÉIE et la pratique.

---

**Identifier les composantes de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE et définir les termes-clés. Demander aux participants d'indiquer ceux qui sont utilisés dans le système d'ÉIE au niveau local, en relevant les similitudes et différences de terminologie.**

---



2

Principaux composantes et outils de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

- surveillance et supervision – superviser le respect et l'application des clauses et conditions d'approbation du projet ;
- surveillance des effets ou impacts – mesurer les changements environnementaux imputables à la construction et/ou au déroulement du projet et vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation;
- surveillance de la conformité – garantir le respect des normes de réglementation et exigences en vigueur, par exemple en ce qui concerne le rejet de déchets et les émissions polluantes ;
- audit environnemental – vérifier l'application de clauses et conditions, l'exactitude des prévisions de l'ÉIE, l'efficacité de mesures d'atténuation et la conformité avec les exigences réglementaires et les normes ;
- évaluation de l'incidence – contrôler l'efficacité et les performances du processus d'ÉIE appliqué à un projet spécifique ; et
- analyse après projet – évaluer les résultats globaux du développement du projet et tirer les leçons pour l'avenir.

Ces composantes sont diversement définies et délimitées dans les dispositions institutionnelles et les procédures mises en place à cet effet par différents pays. Leurs fonctions génériques sont toutefois assez bien comprises. Les termes-clés sont décrits dans l'encadré correspondant et une référence est faite aux différents types de surveillance, d'audit et d'évaluation qui peuvent être entrepris dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE. L'utilisation de ces outils variera selon les clauses de l'approbation du projet et les circonstances (comme plus loin).

Il est possible de faire une distinction entre les objectifs respectifs de la gestion des impacts et le contrôle et le feed-back d'expériences. Mais dans la pratique, ces fonctions de contrôle et d'apprentissage ne sont pas nettement séparables. Elles font au contraire partie d'un ensemble continu d'activités de mise en œuvre et de suivi, liées à l'optimisation de la protection de l'environnement par le biais de bonnes pratiques à tous les stades du

développement du projet. Une fois intégré dans d'autres outils de gestion de l'environnement et de contrôle, ce processus peut être étendu à tout le cycle de vie du projet.



11-1

### Encadré 1 : Surveillance et supervision

Mise en œuvre et suivi sont les termes utilisés ici pour désigner toutes les activités liées à l'ÉIE qui ont lieu après la décision d'approbation. Les fonctions principales sont les suivantes :

#### Surveillance et supervision

La surveillance de l'application des clauses et conditions de l'ÉIE peut s'opérer par des inspections régulières ou périodiques sur place afin de vérifier la conformité, d'observer les progrès et d'examiner les problèmes. La supervision sous-entend une orientation plus intensive des performances environnementales d'activités sur site, garantissant l'exécution de celles-ci conformément au plan de gestion de l'environnement et/ou des spécifications du contrat.

#### Contrôle

Le contrôle se réfère à l'ensemble de données via une série de mesures répétitives de paramètres environnementaux (ou plus généralement à un processus d'observation systématique). Les principaux types d'activités de contrôle de l'ÉIE sont les suivants :

- Contrôle de base – la mesure de paramètres environnementaux pendant une période précédant un projet afin de déterminer les variations du système et d'établir des points de référence qui permettront de mesurer les changements.
- Contrôle des effets – la mesure de paramètres environnementaux pendant la construction et la mise en œuvre d'un projet afin de détecter les changements imputables à celui-ci.
- Contrôle de la conformité – l'échantillonnage périodique ou la mesure continue de paramètres environnementaux afin de garantir le respect d'exigences réglementaires et de normes.

#### Audit

L'audit est un terme emprunté au secteur comptable afin de décrire un processus systématique qui examine, documente et vérifie si les procédures et résultats de l'ÉIE correspondent aux objectifs et exigences. Ce processus peut être entrepris pendant et/ou après la construction du projet et se base sur des rapports de surveillance et des données de contrôle. Les principaux types d'audits associés à l'ÉIE sont les suivants :

- Audits de mise en œuvre – vérifient si la mise en œuvre de l'ÉIE a respecté les conditions de l'approbation du projet.
- Audits d'impact – déterminent l'impact du projet et l'exactitude des prévisions d'ÉIE.
- Audits de conformité – vérifient si les impacts du projet ont respecté les normes environnementales et les exigences réglementaires.
- Audits d'efficacité ou de politique – vérifient la faisabilité de mesures d'atténuation et la cohérence des pratiques d'ÉIE.

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

### Évaluation

L'évaluation de l'incidence sous-entend un contrôle orienté vers la politique de l'efficacité et des performances du processus d'ÉIE. Elle porte sur le 'bilan' global d'une ÉIE, examine les résultats, les aspects influents et les moyens d'améliorer le processus. Les concepts directeurs sont les suivants :

- Efficacité – indique dans quelle mesure le processus d'ÉIE a atteint ses objectifs. Selon la définition de ceux-ci, il est possible d'entreprendre un contrôle de l'efficacité en se basant sur les termes de référence, les informations fournies aux décideurs ou les principes et critères de bonnes pratiques de l'ÉIE (voir Thème 1 – Présentation de l'ÉIE et initiation).
- Performance – la réussite du processus d'ÉIE mesurée selon ses résultats, par exemple les avantages environnementaux obtenus ou l'efficacité de l'atténuation en évitant ou limitant les impacts. La surveillance, le contrôle et l'audit de données sont nécessaires à cet effet.

### Analyse après projet

En général, une analyse après projet a lieu après la construction et avant la phase opérationnelle. Ce concept sous-entend une concentration sur une expérience d'ÉIE spécifique au projet, par exemple en rapport avec des barrages, autoroutes, sites de décharge ou la production d'énergie. Dans ce contexte, une analyse après projet peut inclure des aspects d'efficacité et de contrôle des performances, en utilisant des données d'impacts et de réduction qui proviennent de la surveillance, du contrôle et de l'audit.

*Sources : Au et Sanvicens (1997) et Sadler (1988, 1998).*

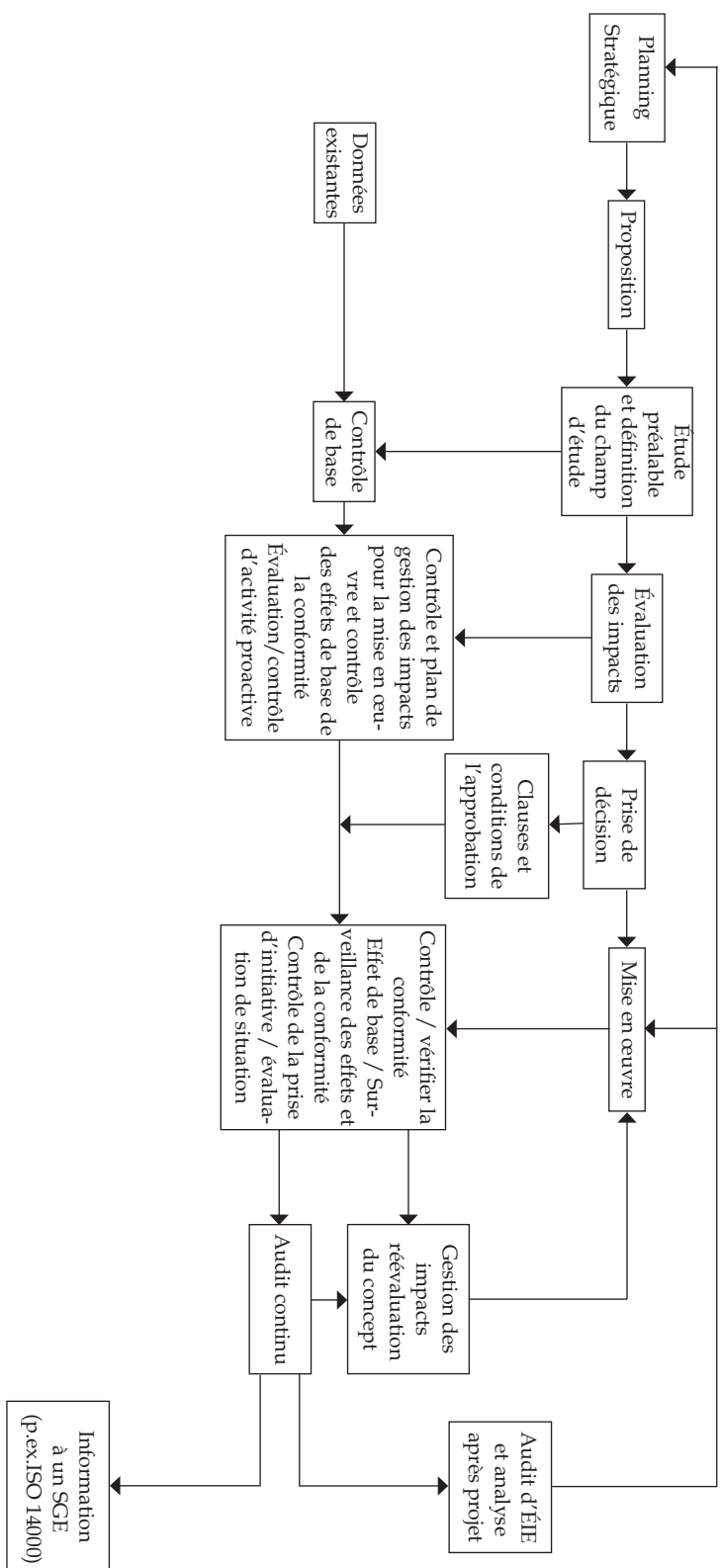


Figure 1 : Le rôle et la place du contrôle et de la gestion dans l'ÉIE

Adaptation d'après Sadler (1988)

---

**Associer brièvement la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE à d'autres étapes du processus d'ÉIE et à l'éventail plus large d'outils utilisés pour la gestion et le contrôle de l'environnement. Demander aux participants d'identifier les outils utilisés ou pertinents sur le plan local.**

---

Le rôle et la contribution de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE sont présentés dans la Figure 1 ci-dessus. Celle-ci illustre :

- les relations de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE avec d'autres étapes du processus d'ÉIE ;
- les étapes lors desquelles la surveillance, l'audit et l'évaluation ont généralement lieu ; et
- les résultats et avantages que peut procurer leur utilisation.

La figure montre aussi l'importance d'une identification précoce d'exigences et de mesures de suivi, à commencer par l'étape de l'étude préalable et de la définition du champ de l'étude d'impact, et en les complétant à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. La préparation d'un plan de gestion de l'environnement (PGE) fournit de plus en plus le plan directeur pour l'exécution d'une mise en œuvre et d'un suivi de l'ÉIE (voir Thème 7 - *Atténuation et gestion des impacts*). Un PGE doit comprendre un calendrier d'actions à cet effet, identifier des protocoles pour la gestion des impacts en cas d'événements imprévus et spécifier les mesures d'utilisation de la surveillance, du contrôle, de l'audit et d'autres procédures.

La mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE peuvent avoir lieu pendant la construction du projet et se poursuivre pendant la phase opérationnelle, en s'intégrant dans un processus plus large de gestion de l'environnement et de contrôle des performances. Les outils appropriés ont été rapidement développés. Des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) en particulier sont désormais largement utilisés par l'industrie et les entreprises pour gérer les impacts de leurs activités sur l'environnement. La série de normes ISO 14000 fournit un cadre de principes SGE, d'instructions et de procédures, y compris un audit environnemental, un contrôle des performances et une évaluation ou analyse du cycle de vie. L'encadré suivant regroupe ces éléments selon leur utilisation principale et leur objectif.

Certains de ces outils sont encore en cours de développement et leur utilisation et même leur terminologie varient. Il reste à finaliser certains aspects de la série de normes ISO 14000. Mais les avantages apportés par l'enchaînement de la préparation et de la mise en œuvre de l'ÉIE au concept et au développement SGE sont de plus en plus reconnus, par exemple, au début via le transfert d'informations, puis via l'utilisation de procédures standardisées. A l'avenir, il sera possible d'associer l'ÉIE et des SGE à d'autres outils afin d'effectuer une approche intégrée de l'impact environnemental global du cycle du projet, comme indiqué dans l'Encadré 2.



3 &amp; 4

### Encadré 2 : Boîte à outils pour la gestion de l'environnement et le contrôle des performances

Objectif	Exemples d'outils disponibles
Internalisation de l'environnement dans la politique et la planification	ÉES, évaluation de la technologie, évaluation comparative des risques
Planification et conception de projets valables sur le plan environnemental	ÉES, ÉIS, évaluation des risques, évaluation des coûts des avantages environnementaux
Gestion environnementale des impacts d'une installation en service ou d'une entreprise commerciale	SGE (ISO 14000), gestion de la qualité environnementale, évaluation du cycle de vie, production plus propre
Concept écologique de processus et de produits	Surveillance des effets et de la conformité, site, énergie, déchets, audits de santé et de mise au banc d'essai des performances
Surveillance, audit et évaluation des performances sécurité,	

**Explorer avec le groupe les principes directeurs et éléments d'approche de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE. Demander aux participants si et comment ceux-ci sont applicables au niveau local, en notant les dispositions prises par différents pays pour cette phase du processus d'ÉIE.**



5

Principes directeurs pour l'exécution du processus de mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE :

- le projet doit respecter les conditions d'approbation et les engagements pris dans le rapport d'ÉIE/PGE ;
- la surveillance et l'inspection doivent être des éléments de routine à cet effet ;
- la portée d'autres activités de suivi doit correspondre à l'ampleur d'impacts potentiels ; et
- une surveillance, un audit et une évaluation s'imposent si :
  - des impacts potentiels risquent d'être importants,
  - des mesures d'atténuation n'ont pas été essayées ou si leur résultat est incertain, et/ou
  - de nouveaux aspects du processus et de la pratique d'ÉIE ont été introduits.

Une approche intégrale de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE inclurait tout ou partie des étapes et éléments suivants :

- inspecter et vérifier l'application de clauses et conditions d'approbation du projet ;

Thème 11

**Mise en œuvre  
et suivi**

- contrôler les répercussions environnementales de tout changement requis ;
- surveiller les effets réels d'activités de projet sur l'environnement et la communauté ;
- vérifier le respect des dispositions réglementaires et normes ou critères en vigueur ;
- entamer une action pour réduire ou rectifier tout impact défavorable imprévu ;
- ajuster si nécessaire le PGE, les spécifications du projet et les programmes associés ;
- contrôler l'exactitude des prévisions d'ÉIE ;
- évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation; et
- fournir un feed-back afin d'améliorer le processus et les pratiques de l'ÉIE à l'avenir.

Les éléments d'approche de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE varient d'un pays à l'autre. Des dispositions et des instruments très variés sont utilisés. Dans certains systèmes d'ÉIE, des dispositions relatives à la surveillance et à d'autres activités de suivi figurent dans la législation, même si elles ne s'appliquent qu'à certaines catégories de projets ou ont lieu dans le cadre des processus d'établissement de permis et de licences par des organismes de réglementation. Dans d'autres cas, le suivi de l'ÉIE est un processus discrétionnaire exécuté sur des projets au coup par coup avec des méthodes administratives, contractuelles ou officieuses.

---

**Vérifier les aspects et questions à prendre en compte dans la conception et l'exécution d'un programme de mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE. Examiner la façon de déterminer l'ampleur et les composantes d'un tel programme et demander aux participants de rapporter des expériences locales dans ce domaine.**

---

La mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE peuvent être longs et coûteux et tous les projets ne retiendront pas l'attention prévue. La planification de cette phase du processus d'ÉIE nécessite une approche disciplinée. La surveillance visant à garantir la mise en œuvre de l'ÉIE et le respect des conditions d'approbation et des normes de réglementation est en général la seule exigence minimale. Il convient de déterminer d'autres activités de suivi en fonction des besoins de gestion de l'environnement et de la rentabilité potentielle pour améliorer les pratiques d'ÉIE à l'avenir.

La portée du suivi doit être déterminée très tôt dans le processus d'ÉIE. Il convient de prendre une décision dans le cadre de l'étude préalable et de l'étude du champ d'impact en fixant des exigences pour les études de base et la surveillance. Ces décisions déterminent en partie ce qui peut être fait dans le suivi de l'ÉIE, par exemple en déterminant les informations disponibles pour la surveillance et l'audit des effets. A un stade ultérieur, la portée du



programme de suivi de l'ÉIE pourra faire l'objet d'une révision quand des informations plus détaillées sur des impacts deviendront disponibles.

Critères-clés permettant de déterminer la nécessité et l'ampleur de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

- le degré de confiance ou d'incertitude lié à des prévisions d'impacts ;
- le niveau de risque et de dommages en cas d'impacts imprévus ;
- l'ampleur des pertes en cas de mise en œuvre incorrecte des contrôles ; et
- la possibilité d'obtenir des informations qui ajouteront de la valeur aux pratiques d'ÉIE.

Aspects et problèmes à prendre en considération lors de la définition et de l'exécution d'un programme de mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE :

- *Quelles sont les activités requises ?* – Identifier la portée et les composantes du programme et, si nécessaire, fournir une justification et accorder la priorité aux actions de suivi.
- *Qui mènera les activités ?* – Indiquer les rôles et responsabilités d'agences et de personnes cruciales, en notant leur mode de coordination et en soulignant les aspects de recherche qui peuvent avoir été ajoutés après l'approbation du projet, du PGE ou d'autres documents cruciaux.
- *Comment le programme sera-t-il exécuté ?* – Spécifier les ressources, le savoir-faire et les dispositions nécessaires afin d'appliquer le suivi de l'ÉIE et de rapporter les résultats.



6

**Souligner l'importance du contrôle comme composante vitale du processus d'ÉIE et décrire ses relations avec la mise en œuvre et le suivi en général et la gestion des impacts en particulier. Demander aux participants d'identifier les méthodes de contrôle et les dispositions en vigueur sur le plan local.**

Le contrôle est une pierre angulaire de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE. D'autres composantes dépendent de l'ampleur et du type d'informations de contrôle fournies. L'objectif principal du contrôle est de fournir des informations qui aideront à gérer les impacts et, de façon secondaire, à améliorer la compréhension des relations de cause à effet et les méthodes d'atténuation et de prévision de l'ÉIE. Les avantages immédiats et à long terme du contrôle des activités dans le cadre de l'ÉIE sont largement reconnus, bien qu'ils ne soient pas toujours concrétisés.

Le contrôle sert à :

- établir des tendances et conditions de base ;
- mesurer les impacts qui se produisent pendant la construction et le déroulement du projet ;
- vérifier leur conformité avec des conditions et normes acceptées ;



7

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

- faciliter la gestion des impacts, par exemple en signalant des impacts imprévus ; et
- déterminer l'exactitude des prévisions d'impacts et l'efficacité de mesures d'atténuation.

Une base saine est un point de référence crucial pour l'exécution du contrôle des effets qui, à son tour, constitue la base d'actions correctives quand des impacts réels sont imprévus ou pire que ce qui avait été initialement prévu.

Le contrôle de la conformité, mené à l'aide de mesures répétitives ou périodiques, peut servir le même objectif. Il peut représenter un filet de sécurité pour certains projets, par exemple quand les mesures d'atténuation sont bien rodées et connues pour leur efficacité. Le contrôle de la conformité ne déclenchera toutefois la gestion des impacts qu'en cas de dépassement de normes de réglementation ou de conditions spécifiées et peut s'avérer lui-même insuffisant pour des projets complexes à grande échelle.

Le contrôle de la conformité et des effets ne permet qu'une gestion réactive des impacts, car il détecte des infractions ou des changements défavorables après l'événement. Dans ce contexte, il est important de lier les résultats de deux types de contrôle à des actions prédéterminées (ou réactions d'urgence) qui se déclenchent en atteignant un certain seuil. Il est possible d'instituer une approche plus innovante qui s'adapte à la gestion des impacts en associant le contrôle de la conformité et des effets à la supervision ou à l'inspection régulière d'activités de déblaiement des terrains, de construction et de réduction. Le recours au principe de précaution peut faciliter un signalement précoce de problèmes à venir.

---

**Souligner la nécessité de cibler les programmes de contrôle et s'assurer qu'ils soient rentables. Demander aux participants s'ils ont une expérience, au niveau local, de cet aspect du suivi de l'ÉIE et quelles pourraient être les ressources disponibles.**

---

La collecte de données de contrôle est coûteuse. Il faut l'axer sur les informations nécessaires à la gestion des impacts significatifs ou au contrôle des aspects de pratiques de l'ÉIE qui revêtent une importance particulière. Ces aspects doivent être identifiés le plus tôt possible dans le processus d'ÉIE afin d'optimiser la contribution des données de contrôle à la mise en œuvre et au suivi de l'ÉIE.

Le contrôle sous-entend l'élaboration du programme, la collecte et l'analyse des données, leur association avec la gestion des impacts, l'audit et d'autres composantes, et l'interprétation et le rapport de données.

Les points suivants nécessitent un accord dans le cadre du PGE et des conditions d'approbation du projet :

- les impacts majeurs à surveiller ;
- les objectifs de contrôle et exigences en matière de données ;



8

- les dispositions pour l'exécution du contrôle ;
- l'utilisation d'informations à collecter ;
- la réponse à des impacts imprévus ou impacts prévisibles ; et
- les mesures pour le rapport d'ÉIE et l'implication du public.

Les exigences en matière de contrôle doivent se concentrer sur les impacts significatifs prévus dans le rapport d'ÉIE en tenant compte des éléments suivants :

- les valeurs environnementales à protéger ;
- l'intensité de chaque impact potentiel ;
- le risque ou la probabilité d'apparition de chaque impact ;
- les trajectoires et limites de chaque impact ; et
- la confiance dans la prévision de chaque impact.

Une révision permanente des programmes de surveillance s'impose afin de garantir la fourniture d'informations pertinentes et d'identifier à quel moment elles peuvent être arrêtées.

---

**Définir la base d'un programme de contrôle scientifiquement crédible. Fournir aux participants des informations générales sur le mode de collecte et d'analyse des données et attirer leur attention sur le rôle des contrôles indépendants.**

---

Chaque discipline a établi des méthodes de contrôle et de collecte de données. La création d'un programme de contrôle des impacts d'un projet à grande échelle qui sous-entend le déversement de déchets toxiques ou d'effluents dans un plan d'eau peut, par exemple, comprendre différentes méthodes pour mesurer le changement intervenu dans la qualité de l'eau, les chaînes alimentaires, la reproduction des poissons, la réduction des revenus de pêcheries et ses effets sur la communauté locale. En général, le contrôle visant à détecter des changements chimiques et physiques est plus direct que pour les effets biologiques ou les rapports écologiques. Les impacts socio-économiques lancent un défi particulier qui consiste à mesurer les changements dans les comportements et réactions collectifs (voir Thème 6 – *Analyse d'impact*).

L'approche générale du contrôle des effets consiste à comparer la situation avant et après le projet, en mesurant des impacts environnementaux importants par rapport aux conditions de base. Toutes les situations présentent un problème commun, à savoir la façon de différencier les changements imputables à un projet à partir de la variabilité qui caractérise tous les systèmes biophysiques ou socio-économiques. Dans la pratique et contrairement aux expériences de laboratoire, les relations de cause à effet sont difficiles à séparer de l'interaction d'autres facteurs. L'élimination ou la correction de ces variables est la solution à la création et à la conduite d'un

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

programme de contrôle aux effets scientifiquement défendables.

En général, l'établissement de postes de contrôle des impacts remédie à ce problème. Le site d'impact ou de traitement est sélectionné comme récepteur d'une émission, d'un danger, d'un événement ou d'une action découlant du projet. Une station d'échantillonnage d'eau en aval d'un point de décharge d'effluents en est une illustration. Le site de contrôle ou de référence se situe en dehors de la zone d'impact, mais il est choisi pour représenter la variabilité rencontrée par le site d'impact. La comparaison de projets 'avec ou sans' permettra alors de déterminer le changement ou l'impact attribuable au projet en question.

Les programmes de contrôle fournissent des données chronologiques qu'il est possible d'analyser :

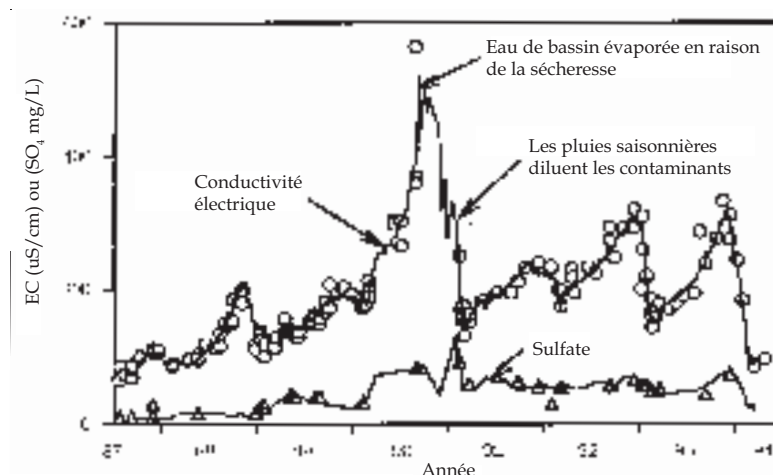


9

- en les regroupant dans des tableaux ou graphiques ;
- en testant les variations valables sur le plan statistique ;
- en déterminant les vitesses et directions de changement ; et
- en vérifiant si elles se situent aux niveaux attendus et respectent les normes (p. ex. qualité de l'eau).

Il est possible de représenter certains changements relationnels, comme ceux apportés à des constituants chimiques dans l'eau, sous forme de graphiques. Des études longitudinales basées sur des données numériques ou des enregistrements photographiques ou descriptifs fournissent aussi des informations pertinentes sur les changements et tendances. La figure suivante est un exemple de données de gestion. Elle illustre la variation des niveaux de contamination et leur relation avec les précipitations saisonnières, y compris l'effet d'un événement extrême (sécheresse) sur une teneur en sulfate. Les contrôles indépendants menés par un organisme de réglementation sur les données d'un maître d'ouvrage sont également illustrés ici.

Les données de contrôle nécessitent une interprétation et un rapport à une audience non scientifique, y compris des décideurs, la communauté affectée et le grand public. Une telle activité peut incomber à un organisme de réglementation, une équipe de contrôle ou un groupe de personnes intéressées, spécialement établi pour offrir une large compréhension et une série d'avis sur la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE. Après l'exécution de différents types et méthodes de contrôle, la comparabilité et la qualité des jeux de données peuvent nécessiter un traitement et un rapport. Les rapports doivent être rédigés dans un langage clair et répondre aux normes techniques appropriées (voir aussi Thème 8 - *Rapport d'ÉIE*).



EPA, (1995)  $\Delta$ , O regulator's independent checks of  $\text{SO}_4$  and EC respectively

**Figure 1 : Contrôle à long terme du maître d'ouvrage montrant des variations saisonnières**



11-2

**A l'aide d'un exemple local ou du Polycopié 11-2, examiner les éléments et étapes en développant un programme de contrôle de l'environnement crédible et efficace.**

Il convient de rechercher des directives appropriées en développant un programme de contrôle de l'environnement. En général, les problèmes suivants seront en partie ou entièrement traités :

- sites d'impact et de référence représentatifs ;
- méthodes d'échantillonnage et de collecte de données ;
- contrôles indépendants pour le contrôle et l'assurance qualité de données ;
- base d'interprétation statistique et inférence d'impacts ;
- protocoles pour l'exécution d'audits environnementaux ; et
- mécanismes de rapport de données et de réaction aux problèmes soulevés.



10

Certains éléments d'un programme de contrôle efficace de l'environnement sont répertoriés dans l'Encadré 3. Les étapes suivantes peuvent aider à mettre ces éléments en œuvre :

- définir la portée et les objectifs du contrôle de chaque impact ;
- identifier les sites pour l'observation, la mesure et l'échantillonnage ;
- sélectionner les indicateurs-clés pour la mesure directe ou l'observation ;
- déterminer le niveau d'exactitude requis des données ;
- rechercher un mode d'analyse des données par rapport à des données élémentaires ou autres ;

**Thème 11**

**Mise en œuvre  
et suivi**

- établir un système pour l'enregistrement, l'organisation et le rapport d'ÉIE des données ;
- spécifier des seuils d'acceptabilité des impacts ; et
- fixer des exigences pour la gestion si le contrôle indique que celles-ci sont dépassées.

En adaptant ces éléments à l'échelle et aux circonstances, les responsables du développement de programmes de contrôle doivent tenir compte de la valeur de l'observation simple et du rapport d'ÉIE, en particulier par les parties concernées au niveau local. L'implication du public occupe une place de plus en plus grande dans la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE. Des comités de contrôle des personnes intéressées ou citoyens, par exemple, ont été utilisés dans un certain nombre de cas. Les termes de référence peuvent figurer dans la documentation de l'ÉIE et inclure l'établissement de relations à long terme avec une communauté affectée ou un groupe de personnes intéressées quand le projet est complexe et controversé.

### Encadré 3 : Des programmes de surveillance efficace contiennent :

- un programme d'échantillonnage réaliste (dans le temps et l'espace)
- des méthodes d'échantillonnage pertinentes pour la source et/ou le type d'impact
- une approche ciblée de la collecte de données
- une comparabilité des données avec des données de base ou d'autres données pertinentes
- un contrôle qualité dans la mesure et l'analyse
- la tenue systématique d'enregistrements et l'organisation d'une base de données
- des exigences du rapport d'ÉIE pour des contrôles internes et externes
- l'intervention de tiers et la réponse à ceux-ci
- la présentation des résultats au public



11-3

**Examiner la mise en œuvre d'un programme de contrôle. S'il existe une étude de cas locale, l'utiliser pour explorer les coûts de contrôle et examiner leur éventuelle compensation par les avantages tirés d'informations issues du contrôle. S'il n'y a pas de coûts locaux détaillés, utiliser les éléments du Polycopié 11-3 afin d'étudier des coûts de procédure possibles.**

Il convient d'établir un budget pour le programme de contrôle et de spécifier les ressources et le personnel nécessaires à l'exécution de ce programme. En général, celui-ci sera finalisé dans le cadre de la préparation du PGE. Il pourra aussi être entrepris comme un exercice séparé, dans le cadre

de spécifications d'un projet détaillé ou incorporé dans une procédure de permis, licence ou contrat. Ces derniers instruments présentent des avantages en garantissant la conformité et l'application du contrôle et d'autres exigences de suivi, mais ils ne se trouvent pas dans tous les systèmes d'ÉIE.

Les coûts d'ÉIE liés au contrôle peuvent varier considérablement selon le projet, le site, l'environnement affecté et l'importance potentielle des impacts. Plus l'incertitude est grande quant à des impacts potentiellement significatifs, plus le coût du contrôle est élevé pour obtenir des informations pertinentes pour la gestion des impacts et une compréhension améliorée. Les avantages présentés par le contrôle sont toutefois susceptibles de compenser ces coûts. Ils peuvent inclure des économies immédiates grâce à une action entamée en temps utile pour corriger des impacts imprévus.

Selon la nature et la gravité de l'impact, les mesures suivantes pourraient s'imposer en partie ou totalement :

- arrêt ou modification de l'activité entraînant un impact excessif ;
- application de pénalités ou poursuites en cas de non-respect des conditions et des normes ; et
- mise à l'échelle ou ajout de mesures d'atténuation (le cas échéant).

Le contrôle de base et des effets peut aussi présenter des avantages à plus long terme. Les données, par exemple, serviront éventuellement à établir une base de référence pour la gestion des impacts environnementaux pendant toute la durée du projet. Ces informations seront particulièrement utiles pour créer un SGE qui permettra de traiter les aspects et impacts environnementaux dans la phase opérationnelle du projet. Chaque fois que cela est possible, il convient d'intégrer dans ce cadre les éléments issus du contrôle, de l'audit et d'autres composantes de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE .

---

**Examiner le rôle de l'audit dans la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE, en notant ses relations avec d'autres types d'audit environnemental entrepris dans le cadre d'un PGE. Demander aux participants d'exposer leur expérience de l'audit d'ÉIE et de SGE.**

---

L'audit environnemental est un processus de contrôle similaire à celui exécuté dans le secteur comptable. Ces deux types d'audit aboutissent à un énoncé de faits qui certifie la conformité de la pratique avec la procédure standard. L'audit environnemental, quant à lui, comprend un niveau supplémentaire d'interprétation, se concentrant sur les facteurs de performances. Il s'agit d'identifier le moyen d'améliorer les aspects, processus ou systèmes en cours de contrôle.

Principales techniques pour exécuter un audit environnemental :

- examen d'enregistrements et de documents se rapportant à des impacts, actions entamées pour les gérer et à des aspects de performances ;

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi



11



- entretiens avec le personnel de direction et opérationnel pour corroborer des informations concrètes et approfondir des sujets de préoccupation ; et
- inspection du site pour vérifier si le fonctionnement des mesures et contrôles environnementaux correspond à la description et à l'objectif fixé.

Une distinction peut être faite entre des audits environnementaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre respectivement de l'ÉIE et du SGE. Les audits d'ÉIE sont en général ad hoc, adoptent une approche projet par projet et utilisent des méthodes non standard. Les audits de SGE respectent en général les normes et procédures ISO 14001 et visent une amélioration continue de la gestion des impacts environnementaux d'une organisation, d'un site, d'un processus, d'un produit, d'une chaîne d'approvisionnement ou de bilans entrées-sorties. Les audits d'ÉIE et de SGE ont toutefois des objectifs, des éléments d'approche et des sources d'information communs.

Objectifs des audits d'ÉIE :

- identifier les impacts de la mise en œuvre d'un projet ;
- garantir le respect des conditions d'approbation ;
- tester l'exactitude de prévisions d'impacts ;
- vérifier l'efficacité de mesures d'atténuation; et
- améliorer la conformité et les performances des pratiques d'ÉIE.



12

Contenu des audits de SGE :

- audits de sites – examinent tous les aspects de la gestion de l'environnement d'une installation ou d'une opération ;
- audits de conformité – garantissent qu'une société ou un développement répond à des normes légales, réglementaires et volontaires ou auto-imposées pertinentes, comme des limites d'émission, des permis de décharge et des licences d'exploitation ; et
- audits spécifiques à des secteurs ou problèmes – examinent des aspects-clés de la gestion de l'environnement et des performances, comme l'élimination des déchets, l'utilisation d'énergie, la production plus propre, la santé et la sécurité et les chaînes d'approvisionnement.



13

---

**Décrire les types d'informations obtenues d'un audit d'ÉIE et leur utilisation dans l'amélioration du processus d'ÉIE. Souligner l'importance d'un programme de contrôle bien conçu, en notant les autres options pour la conduite d'audits en cas d'indisponibilité des données de contrôle nécessaires.**

---

Les directives sur l'exécution d'audits d'ÉIE insistent sur le fait qu'un programme de contrôle bien conçu fait partie intégrante des bonnes pratiques. Les données 'avant et après' collectées dans le cadre du contrôle de base et d'effets stipulent une 'piste' d'audit qui permet d'effectuer le



suivi et la vérification statistique d'impacts-clés. L'exemple de Hong Kong ci-dessous illustre les résultats d'un audit d'ÉIE d'un projet majeur. Il met l'accent sur l'utilisation du contrôle et de l'audit pour remédier aux lacunes de la mise en œuvre d'ÉIE et aux difficultés à réunir des preuves pour vérifier leur cause.

En ce qui concerne la sélection de projets pour un audit intégral, l'expérience de Hong Kong et internationale indique qu'il convient d'accorder la priorité aux projets :

- qui ont un niveau élevé d'impact environnemental, social, économique ou politique et de visibilité ;
- qui peuvent donner des résultats exploitables dans le cadre des contraintes techniques et budgétaires existantes ; et/ou
- qui sont les plus exposés aux risques de lacunes dans la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE, par exemple une capacité de surveillance limitée ou l'absence d'autorité compétente pour faire appliquer des mesures d'atténuation.

L'exemple souligne aussi quelques-unes des difficultés couramment rencontrées dans l'exécution d'un contrôle et d'un audit d'ÉIE, notamment :

- des informations de base limitées sur la variabilité et les relations de cause à effet ;
- des prévisions d'impacts qualitatives et non vérifiables ;
- des changements tardifs apportés à la conception du projet et à l'atténuation (altérant de ce fait la base sur laquelle reposaient des prévisions) ; et
- de longs délais avant l'identification de certains impacts et tendances, par exemple des impacts à grande échelle mais peu fréquents (comme des déversements de pétrole) ou des effets à faible dose et répétitifs (comme l'exposition à des métaux lourds).

Il est possible d'adopter d'autres approches plus flexibles et moins exigeantes en données en cas d'indisponibilité ou d'insuffisance d'une piste vérifiable de données de contrôle. Des audits 'ponctuels', par exemple, se concentrent sur des impacts significatifs ou des préoccupations prioritaires à propos de mesures d'atténuation. Celles-ci peuvent être prises comme une série d'audits 'continus' ou une analyse après projet. Une méthodologie 'd'impact à rebours' servira à comparer la prévision d'ÉIE et l'atténuation à des effets et résultats environnementaux. Les impacts sont vérifiés de façon itérative par une consultation et des contrôles sur le terrain et identifiés aux pratiques d'ÉIE (comparables à un audit d'efficacité ou politique).



14

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

**Encadré 4 : Contrôle et audit environnementaux de l'aéroport de Chek Lap Kok, Hong Kong SAR**

**Contexte :** Des projets importants à Hong Kong font l'objet d'un contrôle et d'un audit environnementaux (CAE) dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi d'une ÉIE. L'exécution de ces programmes vise à garantir la mise en œuvre réelle des mesures recommandées dans l'ÉIE et le lancement d'actions appropriées quand l'impact dépasse la limite fixée.

**Projet :** L'aéroport de Chek Lap Kok a été construit entre 1991 et 1997 pour un coût total de 20 milliards de dollars américains. Il sous-entendait la récupération d'un site d'environ 1 250 ha, le développement d'installations et des projets et une infrastructure associés, y compris une nouvelle ville de 20 000 habitants (Tung Chung) et 34 km de voie ferrée pour un train à grande vitesse et d'autoroute vers le centre ville (avec des ouvrages de franchissement d'eau fixes et par tunnel et de nouvelles installations de terminal sur le terrain récupéré). Les principaux sujets de préoccupation concernant la construction et l'exploitation du site portaient sur la qualité de l'air, le bruit, la qualité de l'eau, les déchets et dommages écologiques causés par les travaux de dragage, les déversements et la récupération.

**Programme CAE :** Un système CAE a été mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de mesures d'ÉIE. Le contrôle se concentrait sur des sujets de préoccupation particuliers, notamment la qualité de l'eau, les émissions dans l'atmosphère, le bruit et les niveaux de poussière. Sur le site de récupération de l'aéroport, le réseau initial de contrôle de la qualité de l'eau était inadéquat et a dû être réimplanté pour fournir un ensemble plus réaliste de critères d'audit. L'audit comparait les impacts actuels et prévus et l'efficacité d'instruments environnementaux tels que des clauses dans des licences, des spécifications de contrats et des conditions de planning et de baux fonciers. L'exécution du programme se basait sur l'élaboration d'un manuel de référence et d'une base de données, des rapports mensuels et trimestriels sur la conformité et les performances, respectivement, et des politiques et procédures à suivre en cas d'infractions et de non-conformité.

**Récapitulatif des résultats :** La mise en œuvre de mesures d'ÉIE dépendait largement de la sensibilisation à l'environnement du personnel local du maître d'ouvrage et a été retardée par l'absence d'autorité légale de l'organe de réglementation. Les prévisions d'impacts étaient assez précises (sauf pour les effets cumulatifs), mais il y a eu des cas où l'impact a dépassé le scénario le plus défavorable (p. ex. taux de déversement de boue). L'audit de l'efficacité des instruments environnementaux a conclu que toutes les recommandations d'ÉIE ne figuraient pas dans des contrats, de nombreuses spécifications étaient trop générales et les moyens d'appliquer ou d'induire la conformité étaient insuffisants. Un problème sous-jacent se posait : la différence entre le projet tel qu'il avait été conçu et sa réalisation, compromettant de nombreuses mesures d'ÉIE et exigeant une nouvelle négociation et une atténuation.

**Leçons principales :** Il convient de préparer des documents d'ÉIE en tenant compte des exigences CAE, par exemple des prévisions vérifiables et des mesures d'atténuation bien définies, en prévoyant une nouvelle négociation en cas de différence entre le concept et la réalisation. De plus, il faut traduire ces mesures en spécifications réalisables, exécutoires. L'organe de réglementation doit avoir le pouvoir légal nécessaire à cet effet.

Source : Sanvicens 1995.

---

**Présenter le concept d'évaluation de l'efficacité de l'ÉIE et des performances. Demander aux participants s'ils ont une expérience de ce type de contrôle au niveau local.**

---

L'évaluation d'incidence de l'efficacité de l'ÉIE et des performances peut être entreprise à différents niveaux. Ce thème met l'accent sur un contrôle 'avant et après' d'un processus d'ÉIE spécifique, en se concentrant sur les réalisations et les éléments d'approche qui ont contribué à l'obtention de résultats environnementaux valables. Ce type d'évaluation peut être entrepris dans le cadre d'une mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE, pour identifier par exemple les résultats et leçons de l'expérience et pour les réintégrer dans une action politique. Les exemples de cette approche sont toutefois limités et plus rares encore sont ceux qui se basent sur un contrôle systématique des données de surveillance, de contrôle et d'audit.

Autres évaluations d'aspects de l'efficacité et des performances d'ÉIE susceptibles de fournir des informations pertinentes :

- rapports annuels et périodiques sur la mise en œuvre et les performances de systèmes d'ÉIE, p. ex. contrôle triennal de l'expérience de la Banque mondiale ;
- contrôles nationaux et comparatifs de la qualité de rapports d'ÉIE, p. ex. ceux entrepris en Australie, au Canada et aux USA ;
- contrôles des relations du processus d'ÉIE et de la prise de décision ; et
- analyses après projet se concentrant sur les résultats d'interventions et d'activités d'ÉIE.

Malgré de récents progrès, un manque de cadres largement acceptés pour l'exécution de contrôles d'efficacité et de performances d'ÉIE se fait sentir dans les secteurs ci-dessus. Dans le cycle SGE, par contre, le contrôle et le rapport d'ÉIE sont des procédures intégrales visant à l'amélioration des performances environnementales. D'éminentes entreprises les ont associés au contrôle, à l'audit et à d'autres outils pour traiter tous les impacts de leurs activités. Un contrôle de l'efficacité et des performances d'ÉIE peut reproduire cette approche afin de documenter et faire connaître les résultats d'expériences et baser les connaissances sur des impacts spécifiques à des projets.

---

**Récapituler brièvement les responsabilités d'organismes en matière de mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE et noter la façon dont elles sont applicables au niveau local.**

---

En général, la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE sera répartie entre différents organismes et personnes, par exemple :

- *l'autorité compétente* supervise en général la mise en œuvre des clauses et conditions d'approbation ;

**Thème 11**

**Mise en œuvre  
et suivi**

- *le maître d'ouvrage* (souvent par le biais de sous-traitants) mène en général les activités programmées, comme le déblaiement et la préparation du site, la construction et la gestion de l'environnement ;
- *l'organisme chargé* de l'environnement et des réglementations inspecte en général les mesures de réduction, contrôle les données de surveillance et vérifie la conformité et l'efficacité ; et
- peut jouer un rôle officiel dans le contrôle et l'audit de l'environnement, p. ex. là où un comité de contrôle des parties intéressées ou communautés est en place. Dans d'autres cas, il peut y avoir des dispositions en vigueur pour la divulgation au public de rapports de contrôle et d'audit et des opportunités de contrôle informel et de commentaires.

---

**Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (le cas échéant).**

**Conclure par un résumé de la présentation en insistant sur les aspects-clés du thème applicables au niveau local.**

---

## Références

Les références suivantes ont été directement citées, adaptées ou utilisées comme sources principales dans des parties cruciales de ce thème.

Au E. et Sanvicens G. (1997), Suivi et contrôle de l'ÉIE dans *Report of the EIA Process Strengthening Workshop (pages 91-107)*. Agence pour la protection de l'environnement, Canberra.

Environment Protection Agency (1995), *Best Practice in Environmental Management in Mining. Environmental Monitoring and Performance*. Agence pour la protection de l'environnement, Canberra.

*Industry and Environment* (1995), 18: 2 et 3. Numéro spécial sur les outils de gestion de l'environnement.

Sadler B. (1998), Evaluation d'incidence de l'efficacité de l'évaluation de l'environnement (pages 30-40). Dans Porter A. et Fittipaldi J. (éd.), *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century*. The Press Club, Fargo, USA.

Sanvicens G. (1995), *Environmental Monitoring and Audit of the Airport Core Programme Project in Hong Kong*. Département Protection de l'environnement, Hong Kong.

Scott Wilson Ltd. (1996), *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Service Économie et Commerce, PNUE, Genève.

UNECE (1990), *Post Project Analysis in Environmental Impact Assessment*. Nations Unies, New York.

---

## Lectures complémentaires

Arts J. et Noteboom S. (1999), Contrôle et audit de l'évaluation des impacts environnementaux. Dans Hillary R. et Jolly A. (éd.) (2000), *The CBI Environmental Management Handbook*. Earthscan, Londres, Royaume-Uni.

Banque mondiale (1995), Audit environnemental. *Update. Environmental Assessment Sourcebook*. Banque mondiale, Washington, DC.

Banque mondiale (1997). Contrôle et supervision des performances environnementales. *Update. Environmental Assessment Sourcebook*. Banque mondiale, Washington, DC.

Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment*. Vol. 2 (pages 229-251). Blackwell Science Ltd, Oxford, Royaume-Uni.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 11-1 Pourquoi la mise en œuvre et le suivi de l'ÉIE sont-ils importants ? Faut-il surveiller tous les projets pendant la construction et après leur lancement ?
- 11-2 Qui doit se charger de la mise en œuvre et du suivi ?
- 11-3 Comment des organismes décideurs peuvent-ils lier de façon optimale les conditions d'approbation à la mise en œuvre et au suivi d'une proposition ?
- 11-4 Quelles sont les étapes et mesures nécessaires pour garantir une réaction appropriée à des impacts et événements imprévus ?
- 11-5 Le public a-t-il un rôle à jouer dans ces étapes du processus d'ÉIE ?
- 11-6 Comment mener un audit d'ÉIE si les données de contrôle sont inexistantes ou insuffisantes ?

---

### Thèmes d'intervention

- 11-1 Inviter un intervenant habitué à contrôler des projets locaux à exposer le développement de plans de contrôle, à indiquer le nombre de fois où ils ont été adoptés et leur degré de réussite dans la pratique.
  - 11-2 Inviter un intervenant ayant un savoir-faire spécifique du contrôle et pertinent pour les participants à fournir des détails sur le planning, la mise en œuvre et la révision de programmes de contrôle.
  - 11-3 Inviter un intervenant expérimenté dans les audits d'ÉIE locales à présenter aux participants les résultats de l'audit et à faire des suggestions pour l'amélioration future de l'ÉIE au niveau local.
-

## Activité de groupe 11-1 : Contrôle, mise en œuvre et audit

- Titre :** Préparation de programmes de contrôle de l'environnement
- Objectif :** Utiliser un rapport d'ÉIE comme base de la planification d'un programme de contrôle de l'environnement.
- Taille des groupes :** Quatre ou cinq personnes, rapport d'ÉIE à tout le groupe à la fin de la session.
- Durée :** Une demi-journée à une journée, selon le niveau de détail requis.

### Ressources nécessaires :

- Un rapport d'ÉIE par groupe.
- Une étude de cas locale pour référence (ou utiliser le Polycopié 11-3 si aucune étude n'est disponible au niveau local).
- Des ouvrages de référence, comme *l'Environmental Assessment Sourcebook* de la Banque mondiale, pour fournir aux participants des informations techniques et sociales sur le contrôle de différents impacts (voir Bibliographie pour plus de détails). Rechercher aussi un instrument moins technique qui sera représentatif du contrôle local.

### Description de l'activité :

A l'aide du rapport d'ÉIE, chaque groupe doit :

- Planifier un programme de contrôle de l'environnement en notant :
  - l'ampleur du contrôle ;
  - les objectifs du contrôle des impacts ;
  - la méthode de collecte des informations ;
  - les limites de la mesure et de l'observation proposées ;
  - les indicateurs-clés à utiliser pour la mesure et l'observation ;
  - la méthode d'analyse des données ;
  - le niveau d'exactitude requis dans les données ;
  - la méthode de contrôle du plan ;
  - l'action à entamer en cas de problèmes ; et
  - la personne chargée de surveiller, payer, vérifier (audit).
- Présenter les résultats à tout le groupe.
- Terminer par une discussion sur l'exactitude du rapport d'ÉIE pour soutenir la production de programmes de contrôle.
- Examiner les moyens d'améliorer les rapports d'ÉIE à cet égard.

## Activité de groupe 11-2 : Contrôle, mise œuvre et audit

**Titre :** Révision d'un programme de contrôle de l'environnement

**Objectif :** Évaluer de façon critique l'adéquation d'un programme de contrôle.

**Taille des groupes :** Quatre ou cinq personnes

**Durée :** Une demi-journée

### Ressources nécessaires :

- Une copie d'un programme de contrôle de l'environnement par membre du groupe.
- Le rapport d'ÉIE associé au programme.
- Des ouvrages de référence, comme *l'Environmental Assessment Sourcebook* de la Banque mondiale, pour fournir aux participants des informations techniques et sociales sur le contrôle de différents impacts (voir Bibliographie dans la Section A pour plus de détails).

### Description de l'activité :

- Contrôler l'adéquation du programme de contrôle par rapport aux impacts (et à leur gravité) mis en évidence dans le rapport d'ÉIE.
  - Suggérer des moyens d'améliorer le programme (durée, exhaustivité, affectation de responsabilité, etc.).
  - Les petits groupes doivent présenter leurs conclusions à tout le groupe en vue d'une discussion finale.
-





1

### Objectifs de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

Le processus de contrôle a pour but de déterminer si les informations contenues dans un rapport d'ÉIE sont suffisantes pour la prise de décision.

- remplir les conditions d'approbation
- garantir leur efficacité
- vérifier si les impacts coïncident avec les prévisions ou autorisations
- prendre des mesures pour gérer des changements imprévus
- optimiser les avantages environnementaux
- améliorer les pratiques de l'ÉIE à l'avenir



2

### Composantes-clés de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

- surveillance et supervision
- contrôle des effets ou impacts
- contrôle de la conformité
- audit environnemental
- évaluation de l'efficacité et des performances de l'ÉIE
- analyse après projet



3

### Boîte à outils pour la gestion de l'environnement et le contrôle des performances

- Internalisation de l'environnement dans la politique et le planning – utiliser l'ÉES, l'évaluation de la technologie, l'évaluation comparative des risques.
- Planning et conception de projets viables du point de vue environnemental – utiliser l'ÉES, l'ÉIS, l'évaluation des risques, l'évaluation du coût des avantages environnementaux.
- Gestion environnementale des impacts d'une installation en service ou d'une entreprise commerciale – utiliser SGE (série ISO 14000), gestion de la qualité environnementale totale (GQET), codes de pratique industriels.



4

### Boîte à outils pour la gestion de l'environnement et le contrôle des performances (suite)

- Conception écologique de processus et produits – utiliser un concept environnemental, évaluation du cycle de vie, production plus propre.
- Contrôle, audit et évaluation des performances – utiliser le contrôle des effets et de la conformité, audits du site, de l'énergie, des déchets, de la santé et de la sécurité, mise au banc d'essai, contrôle des performances, audit environnemental.



5

### Principes directeurs de la mise en œuvre et du suivi de l'ÉIE :

- remplir les conditions d'approbation
- entreprendre une surveillance et une inspection de routine

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

- d'autres activités devraient revêtir la même importance
- procéder à un contrôle et un audit dans les cas suivants :
  - les impacts potentiels sont susceptibles d'avoir une grande envergure
  - les mesures de réduction n'ont pas été testés auparavant/les résultats sont incertains
  - de nouveaux aspects de l'ÉIE sont présentés

---

**Aspects à prendre en compte dans le concept de mise en œuvre et de suivi de l'ÉIE :**



que faut-il faire ?

- identifier la portée et les composantes qui se chargera des activités ?
- spécifier les rôles et les responsabilités comment s'opérera leur mise en œuvre ?
- attribuer des ressources, définir des procédures et dispositions



---

**Objectifs du contrôle:**

- établir des conditions de base
- mesurer les impacts et tendances réels
- vérifier la conformité de ceux-ci avec les conditions convenues
- faciliter la gestion des impacts
- déterminer l'exactitude de la prévision d'impacts
- contrôler l'efficacité des mesures de réduction



---

**Exigences en matière de contrôle dans l'ÉIE/le PGE :**

- impacts à contrôler
- exigences en matière d'objectifs et de données
- dispositions pour exécuter le contrôle
- utilisation des informations collectées
- réaction à des impacts inattendus
- mesures pour le rapport d'ÉIE et l'implication du public



---

**Conditions à remplir pour un contrôle scientifiquement crédible :**

- utiliser des méthodes d'une discipline pertinente
- établir des sites d'impact et de référence
- analyser les données chronologiques obtenues :
  - en les regroupant dans un tableau ou graphique
  - en vérifiant si les variantes sont valables sur le plan statistique
  - en déterminant les taux et tendances des changements



---

**Étapes du développement d'un programme de contrôle efficace :**

- définir la portée et les objectifs (par impact)
- identifier les limites et sélectionner les sites

- choisir les indicateurs-clés
- déterminer le niveau d'exactitude requis dans les données
- envisager la méthode d'analyse des données
- établir un système de données et de rapport d'ÉIE
- spécifier des seuils d'acceptabilité des impacts
- fixer des exigences pour remédier aux excédents

---

**Actions à entamer pour traiter des impacts excessifs ou des changements inattendus :**



11

- arrêter ou modifier la cause
- imposer des pénalités en cas de non-respect des normes légales
- ajouter ou mettre des mesures d'atténuation à l'échelle (dans la mesure du possible)



12

**Objectifs des audits d'ÉIE :**

- identifier les impacts et résultats
- vérifier si les conditions d'approbation sont remplies
- tester l'exactitude des prévisions d'impacts
- vérifier l'efficacité des mesures de réduction
- améliorer la conformité et les performances



13

**Contenu des audits de PGE :**

- audits de sites
- audits de conformité
- audits de secteurs et de problèmes, par exemple :
  - déchets
  - énergie
  - santé et sécurité
  - chaîne d'approvisionnement



14

**Difficultés couramment rencontrées lors d'audits d'ÉIE**

- informations de base limitées
- prévisions qualitatives et non vérifiables
- changements apportés au concept du projet et à la réduction
- longs délais d'exécution pour certains types d'impacts

Thème 11

Mise en œuvre  
et suivi

## Terminologies relatives au suivi de l'ÉE

---

### Terminologies relatives au suivi de l'ÉE

#### L'analyse de l'après-décision

L'analyse de l'après-décision est un terme générique pour un large éventail d'activités qui s'effectue après la prise d'une décision. Elle se base sur des études environnementales (c'est-à-dire recueil de données et d'évaluation) entreprises pendant et après les étapes de mise en œuvre de l'activité.

#### Contrôle environnemental

Le contrôle environnemental est lié au recueil systématique des bases de données sur l'environnement au travers d'une série de mesures prises de façon répétée. Différents types d'activités de contrôle sont classées comme suit :

- *Le contrôle de base* se réfère à la mesure de paramètres environnementaux pendant la période du projet afin de déterminer la nature et les degrés de variations naturelles et pour établir, là où c'est approprié, la nature du changement.
- *Les effets du contrôle* impliquent la mesure des paramètres environnementaux pendant la mise en place et la mise en œuvre du projet de telle sorte que l'on puisse détecter des changements dans ces paramètres et qui sont le résultat de ce projet ; et
- *Le contrôle de conformité* à l'inverse des activités de contrôle précédentes, prend la forme d'un prélèvement périodique et/ou d'une mesure continue des paramètres environnementaux, de niveaux de pollution ou des émissions de gaz à effet de serre pour s'assurer que les obligations réglementaires sont observées et les principes respectés. (Le contrôle et l'inspection peuvent également représenter un aspect de cette activité de contrôle mais ne nécessitent pas forcément des mesures répétitives).

#### L'audit environnemental

L'audit est le terme emprunté à la compatibilité financière pour déduire la notion de vérification de la pratique et celle de la certification de données. En terme de management environnemental, les objectifs de l'audit comprennent :

- l'organisation et l'interprétation du contrôle environnemental des données pour établir un rapport de changement associé avec la mise en œuvre du projet ou l'opération d'une organisation ;
- le processus de vérification que l'ensemble des paramètres ou les paramètres sélectionnés mesurés par un programme de contrôle environnemental sont en conformité avec les obligations réglementaires, les politiques internes et les principes, et établit des seuils de performance de la qualité environnementale ;
- la comparaison des prévisions des impacts du projet avec les impacts actuels pour évaluer l'exactitude des prévisions.
- l'évaluation de l'effectivité des systèmes de gestion environnementaux, des pratiques et procédures ; et
- la détermination du degré et de l'étendue de tout redressement ou mesures de contrôle nécessaires dans le cas de la non-conformité ou dans l'éventualité que les objectifs environnementaux de l'organisation ne soient pas réalisés.

Les deux documents d'audit généralement exigés sont ceux de l'audit de conformité, préparé à l'occasion de la mise en œuvre et de l'exécution du projet ; et un après-projet d'audit, préparé après la mise en œuvre et la commande de l'étude.

#### L'analyse de l'après-projet

C'est un terme général utilisé en référence aux activités de recherche et de soutien qui prennent place après qu'un projet ait été construit.

*Tiré de Elvis Au (1995) EEI Suivi et contrôle*

**Contrôle de l'environnement et évaluation des performances**

---

**Le processus de contrôle de l'environnement et d'évaluation des performances**

**but** Montrer aux gouvernements et à la communauté que l'opération est conforme aux objectifs de qualité environnementale (déterminée par le processus BA) et réalise des performances environnementales valables.

- Objectifs Spécifiques**
- détecter des tendances à court et long terme
  - reconnaître les changements environnementaux et les causes de l'analyse
  - mesurer les impacts et les comparer à des impacts prévus
  - améliorer le système de contrôle
  - améliorer les pratiques et procédures d'évaluation environnementale

↓  
**Contrôle**

**Exigences en matière de contrôle**

Les exigences spécifiques en matière de contrôle sont développées dans le processus de préparation d'un Plan de gestion de l'environnement, à savoir :

- quoi mesurer ?
- où mesurer ?
- quand mesurer
- comment mesurer ?
- méthodes d'évaluation à utiliser
- informations complémentaires requises

**Questions environnementales**

Spécifier les questions suivantes identifiées pendant le processus BA :

- valeur environnementale à protéger
- risques potentiels
- impacts potentiels
- niveau de changement acceptable
- niveau de risque
- voies et sites d'impact

↓  
**Évaluation des performances**

**À partir du programme de contrôle :**

- identifier les tendances, causes et impacts
- évaluer les performances et la conformité

**À partir de l'évaluation :**

- modifier les pratiques et procédures pour la protection de l'environnement
- modifier le programme de contrôle

## Étude de cas de contrôle - Programme de contrôle de l'environnement de la mine Ranger ERA et évaluation des performances MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS «CONTRÔLE L'ENVIRONNEMENT ET PERFORMANCES» DE MINES, EPA JUIN 1995

Remarque : La mine d'uranium Ranger située dans le Parc national de Kakadu, dans le Territoire du Nord en Australie, supporte des coûts de contrôle d'environ 1 000 000 dollars australiens en raison du caractère sensible de l'extraction d'uranium adjacente aux milieux humides de Kakadu.

Zone	Fréquence	Procédure	Analyse et contrôle des résultats	Exigences en matière de conformité	Autres détails
<b>Eau de surface :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bassins de retenue</li> <li>• criques</li> <li>• billabongs</li> <li>• puisards</li> <li>• filtre de maréage</li> </ul>	Hebdomadaire* mensuel* mensuel* mensuel* selon les besoins pour la recherche *hebdomadaire ou mensuel pendant un apport d'eau	Échantillons d'eau prélevés et analyses chimiques exécutées. Niveaux d'eau vérifiés via des tableaux de mesures et le jaugeage.	Résultats présentés sous forme de graphiques et de tableaux à inclure dans des rapports. Comparaisons avec une période de rapport d'ÉIE précédente. Collationnement dans des rapports de gestion des eaux trimestriels/sensetriels et des rapports environnementaux annuels.	Limites fixées pour recevoir les eaux pendant l'apport d'eau provenant de bassins de retenue.	Hydrologie et chimie combinées pour les calculs des charges pendant l'apport d'eau. Résultats utilisés dans la recherche sur le filtrage des milieux humides, la gestion des infiltrations, etc.
<b>Eau souterraine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance de puits</li> <li>• piézomètres</li> <li>• assèchement de puits</li> <li>• puits pour lépandage de boues dans le sol</li> </ul>	mensuel bimensuel semestriel plus souvent dans la semaine pendant l'irrigation	Niveau de l'eau dans les puits mesuré à l'aide d'un pendémètre et d'un piézomètre. Échantillons d'eau prélevés à l'aide d'une pompe.	Comme ci-dessus.	Puits de résidus et piézomètres nécessaires pour surveiller la stabilité et les aspects d'infiltration de fosse à résidus. Contrôle de la mobilité des sels et d'autres éléments dans une zone d'épandage des boues sur le sol (irrigation).	Données incluses dans des projets de recherche sur le modèle d'infiltration.
<b>Étude biologique préalable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bassins de rétention</li> <li>• criques</li> <li>• billabongs</li> <li>• filtre de maréage</li> </ul>	Pendant la saison des pluies avant et pendant l'apport d'eau du bassin de rétention.	Résultats présentés dans des tableaux, analysés du point de vue statistique et inclus dans des rapports. Contrôle interne et externe par des autorités gouvernementales.	Contrôler l'eau provenant d'une crique. Eau de bassin dans une série de dilutions préparées et organismes aquatiques microscopiques (hydres, cladocères et embryons de poissons), utilisée pour évaluer la toxicité.	Utilisés dans le cadre d'un processus pour déterminer le taux de dilution de l'eau d'apport.	Normes gouvernementales et facteur de sécurité (x10 à x100) avant l'application de résultats de tests de toxicité.
<b>Sols</b>	Triennial	Collecte, préparation, digestion et analyse selon des méthodes standards.	Relevé tous les trois ans et dans rapport annuel.	Résultats comparés à des données historiques.	Les sites de contrôle se trouvent le long de canaux de drainage autour de la zone d'apport d'eau.

## Étude de cas de contrôle - Programme de contrôle de l'environnement de la mine Ranger ERA et évaluation des performances

Zone	Fréquence	Procédure	Analyse et contrôle des résultats	Exigences en matière de conformité	Autres détails
<p><b>Absorption de contaminants par le biote :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• moules dans des criques</li> <li>• végétation dans une zone d'épandage de boues sur le sol.</li> </ul>	Tous les ans et de façon irrégulière (p. ex. pour des bassins de retenue, 2 apports)	Echantillons de moules provenant de billabong en aval. Tissu de moule calciné et analysé pour rechercher l'absorption de contaminants.	Contrôle interne et externe par des autorités gouvernementales dans le rapport annuel.	Résultats comparés à des données précédentes. Évaluation selon des normes ANZECC pertinentes pour la comestibilité.	
<b>Contrôle des sédiments</b>	annuel	Étude annuelle de l'érosion entreprise et plan saisonnier préparé pour les remèdes à apporter.	Rapport écrit/photos, recommandations et exigences budgétaires. Contrôle interne.	Minimiser la perte de sol provenant d'une zone minière et de l'affichage environnement en raison de perturbations.	Des systèmes de bassins étendus garantissent la décharge contenue dans des structures de contrôle des bassins/sédiments avant le déversement vers un système de crique.
<b>Plantes nuisibles</b>	Semestriel	Inspection visuelle afin d'évaluer la réussite d'efforts préalables de contrôle des plantes nuisibles et prévoir un contrôle futur de ces zones ou de nouvelles pullulations.	Dresser la carte préparée et les méthodes de contrôle des plantes nuisibles envisagées en liaison avec des autorités gouvernementales (département de l'industrie primaire et de la pêche) et d'organismes voisins dans le Parc national (Agence australienne pour la protection de la nature). Problème de mauvaises herbes rencontré au cours de la mission. Contrôle interne et rapport d'ÉIE.	N/A	Encourager l'utilisation d'espèces natives par des résidents de jardins dans le canton de Jabiru par le biais de l'éducation et la fourniture de plantes de la pépinière de Ranger pendant l'établissement de la ville.
<b>Incendie</b>	Si nécessaire	Contrôle des feux de friche pendant la saison sèche et des brûlis prévus à la fin de la saison des pluies/au début de la saison sèche.	Recherche sur les incendies permettant de préciser la durée et la nature du feu. Contrôle interne et externe pendant des journées de recherche sur site.	N/A	Protection de mines et contrôle des équipements dans les bois environnants, une des exigences principales pour le contrôle/gestion des incendies.
<b>Poussière de la zone et poussière personnelle</b>	hebdomadaire quotidien selon le niveau de poussière détecté.	De nombreux échantillons de poussières et personnels sont utilisés pour prélever des échantillons sur un papier filtre. Des analyses radiométriques et gravimétriques sont entreprises.	Les résultats sont rapportés tous les trimestres et tous les ans. Les résultats annuels sont comparés aux résultats de périodes précédentes.	Les résultats sont comparés aux limites autorisées selon la permission accordée.	Les résultats de l'échantillonnage d'air personnel et les analyses radiologiques suivantes permettent d'évaluer l'exposition aux rayonnements due à l'inhalation de particules radioactives.





## Étude de cas de contrôle - Programme de contrôle de l'environnement de la mine Ranger ERA et évaluation des performances

Zone	Fréquence	Procédure	Analyse et contrôle des résultats	Exigences en matière de conformité	Autres détails
<b>Emissions de cheminée :</b>	Les émissions sont mesurées à partir du four de calcination et de cheminées d'emballage de produits. Usine d'acide : les émissions de dioxyde de soufre et de brouillard chimique sont mesurées tous les trois mois à partir de la cheminée de l'usine d'acide.	Les méthodes de l'agence américaine EPA pour les sources stationnaires sont utilisées. Un échantillon représentatif sur une période de quatre heures est prélevé sur chaque cheminée.	Les résultats sont rapportés tous les trimestres et tous les ans. Les résultats annuels sont comparés aux résultats de périodes précédentes.	Les résultats sont comparés aux limites autorisées selon la permission accordée.	Les résultats sont utilisés comme des données pour l'évaluation d'un modèle atmosphérique.
<b>Radon-222</b> <b>Exposition des descendants</b>	hebdomadaire et mensuel Selon les zones contrôlées.	Des contrôleurs automatiques de zones sont utilisés pour mesurer les concentrations moyennes de descendants du radon ambiant (produit de putréfaction de gaz Radon-222). Des échantillons sont prélevés dans la zone d'opérations immédiate et les environs. Des zones sont en général surveillées pendant 24 heures au moins et jusqu'à sept jours sans interruption. Des concentrations moyennes sont mesurées toutes les heures à divers endroits.	Les résultats sont rapportés tous les trimestres et tous les ans. Les résultats annuels sont comparés aux résultats de périodes précédentes. Recherche sur les incendies permettant de préciser la durée et la nature du feu. Contrôle interne et externe pendant des journées de recherche sur site.	Les résultats sont comparés aux limites autorisées selon la permission accordée.	Les résultats de mesures de concentrations de descendants du radon permettent de calculer la dose de radiation d'employés due à l'inhalation de descendants du radon.
<b>Exposition aux rayons gamma</b>	Des moniteurs personnels sont utilisés pour mesurer l'exposition des employés aux rayons gamma. Les employés travaillant dans l'usine de traitement les portent tous les jours. Les appareils sont analysés tous les trimestres.	Portés par des employés susceptibles d'être exposés au degré le plus élevé de radiation gamma, p. ex. ceux qui travaillent à l'usine de traitement et à la mine.	Les résultats sont rapportés tous les trimestres et tous les ans. Les résultats annuels sont comparés aux résultats de périodes précédentes.	Les résultats sont comparés aux limites autorisées selon la permission accordée.	Les appareils sont analysés par l'Australian Radiation Laboratory et les résultats associés aux doses de radiation provenant de la poussière et de descendants du radon afin d'obtenir le taux de radiation total des employés.
<b>Dynamitage</b>	Chaque explosion (tous les jours pendant six mois).	Un moniteur de vibrations est adjacent au puits côté sud afin de mesurer l'amplitude de chaque explosion.	Des graphiques d'enregistrement provenant du dispositif de contrôle sont envoyés tous les mois à l'autorité chargée de la supervision.	Toutes les explosions seront exécutées de façon à ne pas endommager le Mont Brockman et les sites autochtones sacrés des environs.	Des explosions minières ont eu lieu dans les limites fixées pour l'amplitude des vibrations du sol.



## Étude de cas de contrôle - Programme de contrôle de l'environnement de la mine Ranger ERA et évaluation des performances

Zone	Fréquence	Procédure	Analyse et contrôle des résultats	Exigences en matière de conformité	Autres détails
Délais de minerais et de déchets (zone d'émission limitée, ZEL)	Tous les jours pendant la phase d'exploitation minière.	<p>Contrôle de la teneur avant explosion et relevé du contenu en uranium de chaque camion sur le discriminateur. Les mesures du scintillomètre à la surface des stocks de déchets et de minerais n'ont pour but que de vérifier si le stock de déchets contient &lt;0,02 % d'uranium (en dehors des limites de la ZEL).</p>	<p>Contrôle de la teneur, enregistrements du discriminateur et calibrage. Enregistrements de contrôles de la radioactivité des surfaces.</p>	<p>Tous les matériaux présentant une teneur de &lt;0,02 % d'uranium doivent être maintenus dans la ZEL aux fins de gestion de l'eau.</p>	



---

## **Thème 12**

# **Gestion du projet d'ÉIE**

---

**Introduction**

**Check-list**

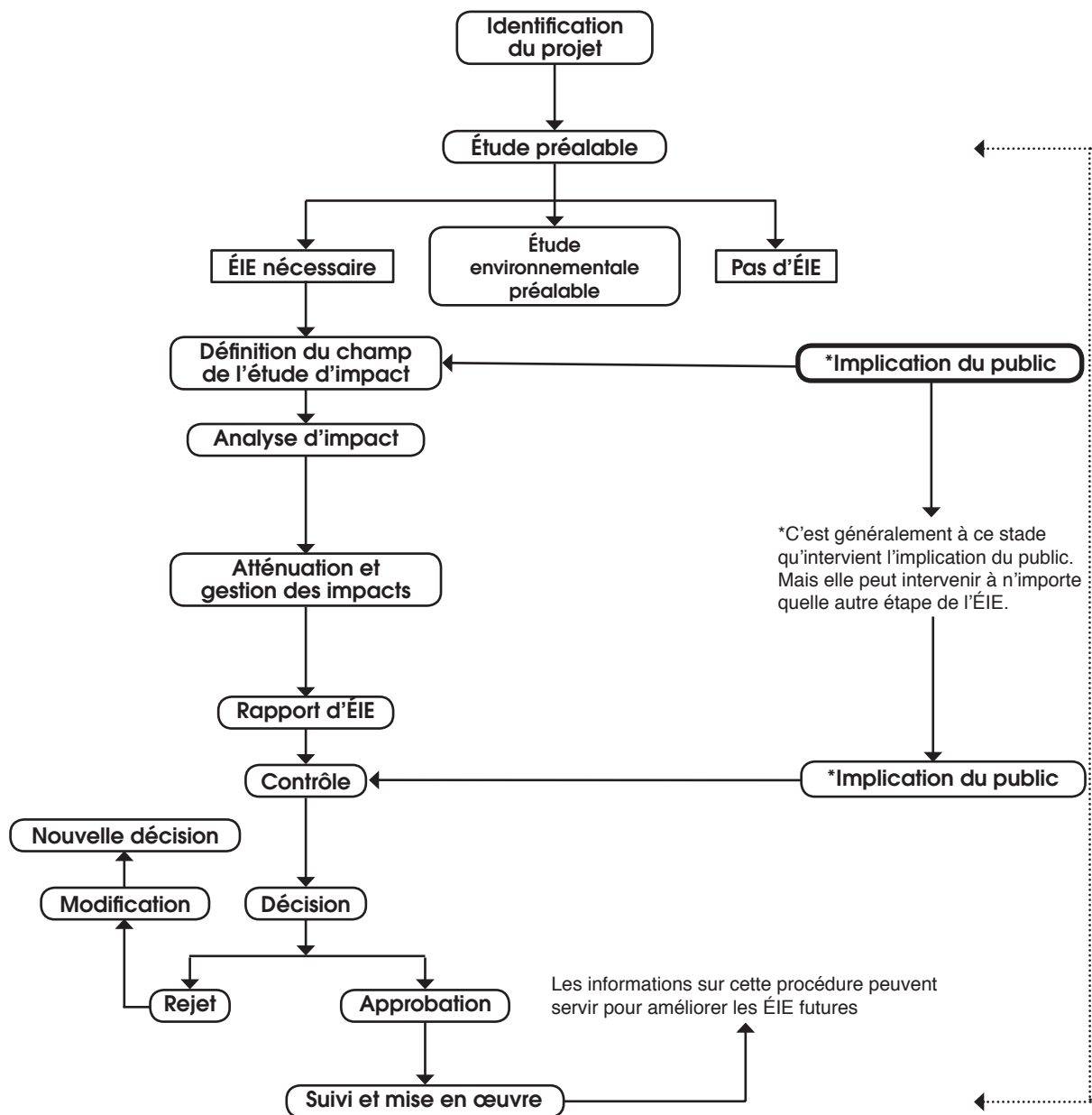
**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**

# Schéma général du processus d'ÉIE



## Thème 12 – Gestion du projet de l'ÉIE

### Objectifs

Définir l'importance de la gestion du projet d'ÉIE et les rôles et responsabilités de ceux qui l'entreprennent.

Comprendre les compétences et connaissances nécessaires pour réussir de ces fonctions.

### Importance

La gestion du projet d'ÉIE est complexe et exigeante. Elle nécessite des compétences en expertise et en gestion et un engagement dans cette tâche. Tous les intervenants ne sont pas aptes à assumer le rôle de Chef de projet et le travail ne peut pas être assumé par une personne isolée. Tous les intervenants doivent toutefois comprendre ce que sous-entend la gestion de projets d'EIE et la façon d'aborder et de concilier les différents rôles, responsabilités et intérêts.

### Temps imparti

Trois heures (activité de formation non comprise).

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- des exemples de programmes et de budgets d'ÉIE des projets locaux ;
- des exemples de composition et de gestion d'équipes ayant préparé des rapports d'ÉIE pour des projets locaux ;
- une base de données de personnes, d'agences, d'organisations et de centres de l'environnement en mesure de fournir une assistance pour la gestion d'ÉIE ; et
- d'autres ressources pouvant être disponibles, tels que les supports des cours sur les techniques de gestion de projets, des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes d'intervenants et études de cas.

## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---

Ce thème examine l'importance de la gestion d'un projet d'ÉIE et les différents rôles et responsabilités qui pourraient y être assumés. Il définit les compétences et connaissances dont une personne pourrait avoir besoin pour réussir ces fonctions.

---

**Présenter le concept de gestion du projet d'ÉIE et l'importance de son rôle dans le processus d'ÉIE.**

---

L'objectif principal de la gestion du projet d'ÉIE est de planifier, d'organiser et de coordonner les tâches nécessaires à l'exécution efficace de chaque phase du processus d'ÉIE. Un objectif immédiat consiste à produire un rapport d'ÉIE qui fournit les informations nécessaires pour une bonne prise de décision (voir Thème 8 – Rapport). L'objectif ultime consiste à garantir les résultats du processus d'ÉIE dans les avantages environnementaux attendus, notamment via des actions visant à éviter, réduire et compenser l'impact négatif du projet.

La gestion du projet d'ÉIE comprend un certain nombre de fonctions, notamment celles consistant à fournir des directives et un soutien à l'équipe chargée de mener des études et activités d'ÉIE, d'établir des contacts avec l'ingénieur du projet, le directeur du site et d'autres responsables de la conception, d'élaborer et de lancer le projet, et de se concerter avec les autorités concernées, l'organisme de réglementation et d'autres intervenants-clés de l'ÉIE, y compris le public et les communautés concernées. Le Chef de projet d'ÉIE doit comprendre leurs différents intérêts et exigences, en tenir compte et en être l'arbitre. Cette tâche doit se dérouler dans les conditions temporelles et budgétaires auxquelles les ÉIE sont généralement soumises.

---



12-1

**A l'aide du Polycopié 12-1, *Comprehensive Checklist for Managing Environmental Assessment of Development Assistance Projects* de l'OCDE/CAD, passer en revue la série de tâches que le chef de projet d'ÉIE peut être amené à assumer. Encourager les participants à élaborer une liste de qualités qui, selon eux, décrivent un bon Chef de projet. Examiner les raisons pour lesquelles ces attributs sont importants.**

---

Pour être efficace, l'équipe d'ÉIE a besoin d'un leadership et d'un soutien solides de la part du Chef. Tous les membres de l'équipe doivent avoir une

Thème 12

**Gestion  
du projet  
de l'ÉIE**



idée claire des objectifs à réaliser, des délais, de l'affectation des fonds et ressources, des tâches allouées, de la voie hiérarchique et de la façon de résoudre les problèmes.

Un bon Chef de projet aura les qualités suivantes :

- une bonne communication ;
- de solides compétences techniques ;
- une approche de la résolution de problèmes ;
- des aptitudes de leader ;
- la flexibilité et la volonté d'apprendre auprès d'autrui ;
- l'aptitude à négocier et à régler les différends ; et
- des compétences en matière de planification et de budgétisation.

### **Bonne communication**

L'aptitude à communiquer est cruciale pour un Chef de projet d'ÉIE. Il ou elle est l'interface entre l'équipe d'ÉIE et le personnel et les sous-traitants du prometteur du projet. De plus, le Chef de projet d'ÉIE pourra être chargé de maintenir des contacts externes avec les agences compétentes, les organismes de réglementation, les autorités concernées, les organisations non gouvernementales et les représentants des citoyens.

### **Compétences techniques**

Un bon Chef de projet d'ÉIE devra avoir une bonne compréhension des aspects techniques et des impacts environnementaux et sociaux du projet. La désignation d'un praticien de l'ÉIE expérimenté est en général nécessaire afin de tirer le meilleur parti d'une équipe interdisciplinaire.

### **Résolution des problèmes**

Les Chefs de projets d'ÉIE doivent pouvoir s'attaquer aux problèmes et les résoudre rapidement car les délais sont souvent très courts. Ils doivent aussi se montrer expéditifs afin de respecter les termes de référence d'ÉIE, en adaptant les aspects quand la situation l'exige. Une prudence excessive dans les premières phases retarderait ce genre de correction.

### **Aptitudes de leader**

Pour se faire respecter de l'équipe, le Chef de projet d'ÉIE doit avoir des aptitudes de leader. Autrement dit, il doit avoir une idée précise du travail à accomplir et de la façon de l'exécuter. Une habileté en matière de relations humaines, ainsi qu'une intégrité et un bon jugement s'imposent pour motiver les membres de l'équipe.



### **Flexibilité et volonté d'apprendre**

Le Chef de projet d'ÉIE est un généraliste plutôt qu'un spécialiste. Il ou elle doit en savoir assez sur chacune des spécialisations de l'équipe pour poser les bonnes questions et tester les conseils donnés. De plus, le Chef de projet doit être flexible, respecter les références et jugements personnels d'autres personnes et être prêt à apprendre de celles-ci.

### **Aptitude à négocier et à régler les différends**

Il incombe au Chef de projet d'ÉIE de tirer le meilleur parti des membres de l'équipe et de négocier des compromis en cas de divergences d'opinion. De plus, il ou elle devra aussi négocier avec le prometteur du projet, les équipes de conception et de réalisation du projet, les agences gouvernementales et les parties prenantes. Des études d'ÉIE peuvent, par exemple, indiquer qu'un projet a un impact plus important que prévu ; dans ce cas, le Chef de projet doit négocier avec le prometteur du projet pour obtenir des ressources supplémentaires.

### **Habilité en matière de planification et de budgétisation**

Le processus d'ÉIE est invariablement entrepris avec des contraintes temporelles et budgétaires strictes. Il sous-entend aussi la fourniture d'informations nouvelles et le changement d'exigences dans un processus d'ÉIE qui respecte strictement le calendrier de développement du projet. De tels ajustements exigent des compétences en matière de planification et de budgétisation.

---

### **Définir le rôle propre au Chef de projet d'ÉIE. Demander aux participants s'ils ont rencontré d'autres rôles.**

---

En tant que chef d'équipe, le Chef de projet d'ÉIE doit posséder une habilité considérable en matière de relations humaines. Il doit notamment comprendre le contexte étendu de l'étude d'ÉIE ; constituer une équipe et faciliter les tâches-clés ; poser les bonnes questions afin de poursuivre le travail ; maintenir le contrôle de la qualité. Ces fonctions sous-entendent aussi la prise de décisions fermes en matière de gestion, souvent en dépit de risques et en disposant d'informations limitées.

Les aspects techniques de la gestion de projets d'ÉIE sont aussi exigeants. Pour mener des études d'ÉIE, le responsable doit avoir une compréhension solide des impacts analysés et suffisante pour garantir l'orientation et le contrôle de la qualité du contenu technique. La préparation du rapport d'ÉIE nécessite l'intégration et la synthèse de conclusions d'études dans un énoncé global cohérent des impacts environnementaux et des conséquences d'une proposition. Cette tâche incombe principalement au Chef de projet d'ÉIE.

Le rôle de celui-ci dépendra en partie des personnes pour lesquelles il travaille. Il a toutefois des tâches essentielles à remplir :

**Thème 12**

**Gestion  
du projet  
de l'ÉIE**



2

- comprendre les problèmes en jeu et l'environnement touché ;
- définir les tâches et développer un programme de travail approprié ;
- fixer des délais de livraison ;
- estimer et gérer un budget ;
- établir un organigramme ;
- constituer une équipe interdisciplinaire d'ÉIE ;
- fixer des normes et maintenir la qualité du travail ;
- gérer et coordonner les informations générées par l'étude ; et
- préparer le rapport d'ÉIE pour respecter les termes de référence.

---

**Indiquer pourquoi une équipe interdisciplinaire d'ÉIE est nécessaire et ce qu'elle comporte.**

---

La plupart des propositions s'accompagnent d'un certain nombre d'impacts potentiels et comprennent notamment des impacts physiques, chimiques, biologiques, sociaux, culturels et économiques. L'équipe d'ÉIE devra réunir de multiples avis et expériences pour produire un énoncé clair de l'impact global. La sélection de membres compétents de l'équipe est une tâche-clé du Chef de projet d'ÉIE.



3

Une équipe interdisciplinaire se compose d'un groupe de personnes formées dans différents domaines, qui interagissent pour produire un rapport d'ÉIE coordonné. Cette approche peut être comparée à celle d'une équipe composée d'experts qui poursuivent leurs champs d'enquête de façon relativement séparée et n'ont pas de compréhension commune de l'impact de la proposition. Dans ce cas, le Chef de projet d'ÉIE a la tâche principale de coordonner les conclusions. L'absence d'approche interdisciplinaire se traduit souvent par un rapport d'ÉIE qui manque de synthèse réelle et qui contient un certain nombre d'études spécialisées présentant peu de références croisées.

Les membres d'une équipe interdisciplinaire seront choisis pour leurs points de vue complémentaires et leur savoir-faire technique dans l'analyse d'impacts environnementaux et sociaux inquiétants. L'expérience de l'ÉIE, ainsi qu'une compétence interdisciplinaire constitueront un facteur qui influencera la sélection. En déterminant la composition de l'équipe, le Chef de projet d'ÉIE devra choisir le niveau de savoir-faire garanti dans la situation présente, par exemple l'engagement ou non d'un écologiste pour la durée de l'étude ou d'un certain nombre de spécialistes chargés d'aspects spécifiques.

Dans la pratique, le choix de membres de l'équipe d'ÉIE sera limité par la disponibilité des personnes et le budget. La taille des équipes peut varier de deux ou trois à trente personnes, selon la complexité de la proposition. Dans

les pays en développement, les propositions de grande envergure elles-mêmes ne peuvent avoir que quelques spécialistes affectés à l'ÉIE, bien que de petites équipes ne soient pas nécessairement moins actives ou efficaces. Elles peuvent promouvoir la continuité et encourager une meilleure communication et une plus grande responsabilité individuelle pour la réussite de l'ÉIE.

En résumé, les facteurs pouvant influencer la sélection de membres d'équipe sont :

- les finances disponibles ;
- la série d'impacts à étudier ;
- le savoir-faire et l'expérience prouvés ;
- les connaissances locales ; et
- l'aptitude à travailler avec d'autres personnes et à contribuer aux efforts de l'équipe.



4

La constitution d'une équipe ne garantit pas elle-même le caractère interdisciplinaire de l'ÉIE. Il appartient au Chef de projet d'ÉIE de structurer les opportunités pour l'équipe en question. Une visite initiale sur place est souvent une première façon importante de réunir des membres de l'équipe pour en apprendre davantage sur la portée de l'étude d'ÉIE. D'autres réunions peuvent servir à passer en revue l'orientation, les progrès et résultats du travail et à développer une approche intégrée pour rédiger le rapport d'ÉIE.

Le Chef de projet d'ÉIE sera chargé de maintenir les rapports hiérarchiques avec les parties prenantes et de traiter les conflits et différends. Un conflit au sein de l'équipe peut provenir d'un désaccord à propos d'une interprétation scientifique ou d'une mésentente entre des membres. Le promoteur du projet peut désapprouver l'équipe d'ÉIE sur l'importance d'impacts-clés ou pire, vouloir modifier le rapport d'ÉIE. D'autres parties prenantes peuvent essayer de faire valoir leurs propres intérêts en désapprouvant la base de conclusions d'études, en défendant différents objectifs ou valeurs par rapport à ceux de l'équipe d'ÉIE et/ou du promoteur du projet.

Il est possible d'éviter ou de contenir certains de ces conflits par une communication efficace et la fourniture d'informations en temps utile. D'autres conflits au sein de l'équipe d'ÉIE et avec le promoteur du projet testeront les compétences du Chef de projet en matière de négociation et nécessiteront de la diplomatie, un sens de la médiation et le règlement de différends. Mais même dans ce cas, il ne sera pas possible de satisfaire toutes les parties à la fois.

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE

---

**Demander aux participants d'identifier des attributs appropriés des membres d'une équipe interdisciplinaire d'ÉIE.**

---



5

Qualités obligatoires des membres d'une équipe interdisciplinaire d'ÉIE :

- compétences en matière de relations humaines ;
- créativité ;
- facilité d'adaptation ;
- bonnes compétences en matière de communications orale et écrite ;
- organisation ;
- aptitude à écouter et assimiler des informations ;
- sens de l'humour ; et
- patience.

---

**Présenter le concept de contrôle du projet dans la planification. Définir l'utilisation des méthodes graphiques à barres et du chemin critique et demander aux participants d'indiquer les lacunes qu'ils peuvent rencontrer. Présenter des exemples de programme (si disponibles) pour un projet local.**

---



6

Le Chef de projet d'ÉIE doit assurer la planification pour l'organisation de l'étude d'ÉIE en diverses composantes et leur concordance. Il s'agit d'un mécanisme de contrôle crucial qui sous-entend :

- l'identification d'événements et de dates-clés pour l'achèvement des activités ;
- l'affectation des ressources requises pour réaliser chacune de ces activités ;
- l'estimation du temps nécessaire pour mener à bien chacune de ces activités ; et
- l'évaluation du cash flow.

Il existe des méthodes de planification à la fois simples et complexes. Leur utilisation dépendra de la complexité du processus d'ÉIE en relation avec le développement du projet. Souvent, de simples tableaux et graphiques à barres suffiront. Dans d'autres cas, des méthodes plus puissantes de programmation seront garanties, comme celles du chemin critique (MCC) dont PERT, qui sert en général à contrôler des projets d'ingénierie. Ces méthodes recourent à une logique de réseau pour créer une série de tâches nécessaires à l'achèvement de l'ÉIE comme le montre la figure ci-dessous.



7

Une planification de projet peut alors être produite (à l'aide du logiciel de gestion des projets) comme le montre le calendrier ou le graphique de Gantt joint. Ce graphique indique :

- les activités à mener ;
- la date de début et d'exécution ;
- les événements qui commencent et terminent chaque activité ; et
- les relations entre les activités, en signalant que certaines peuvent être entamées en même temps, mais que d'autres dépendent de l'achèvement d'autres tâches.

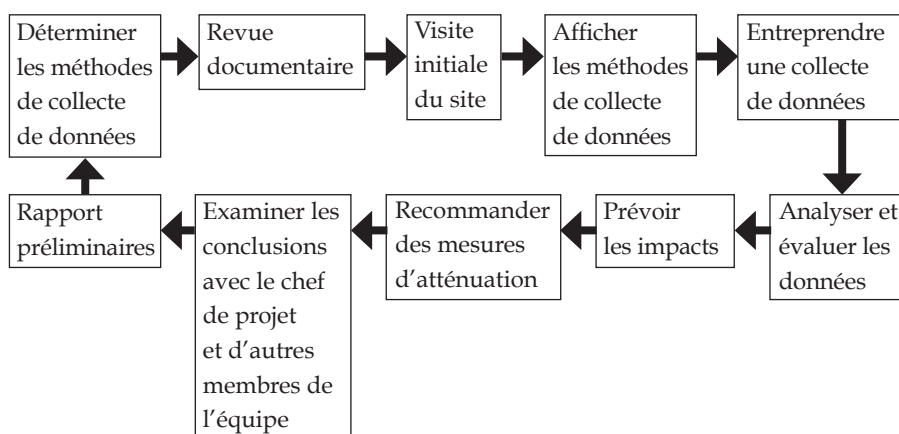
Les *tâches cruciales* sont celles qui, si elles prennent du retard, prolongent la durée nécessaire à la réalisation du projet d'ÉIE. Ces tâches et leurs liens sont connus sous le nom de chemin critique et il convient de les gérer avec un soin particulier. Les chefs de projet d'ÉIE étudieront promptement les liens de dépendance, ils détermineront par exemple si la prévision d'impact écologique dépend des résultats d'une étude de l'habitat. Ils devront anticiper ces impondérables, les intégrer dans le calendrier du projet et prendre les mesures correctives nécessaires pour respecter des délais impératifs.

L'utilisation d'un logiciel d'ordonnement de projet permet de définir les échelles de temps contrôlées. Dans l'exemple ci-dessous, il est possible d'apporter certains ajustements aux relations entre les diverses tâches. Par exemple :

- Il n'est pas nécessaire d'entreprendre une visite initiale du site après avoir passé la documentation en revue, mais il est important de la faire avant (relation de fin d'activité).
- La rédaction du rapport peut commencer après avoir passé la documentation en revue, mais pas avant l'achèvement de toutes les autres tâches.

Dans cet exemple, le projet a commencé le 2 juin 2002 et s'est terminé le 22 juillet 2002. La durée de chaque tâche est fournie en jours dans la troisième colonne en partant de la droite et elle est représentée par des barres horizontales. La relation entre les tâches est illustrée par les flèches qui relient les barres.

#### Exemple d'organigramme simple



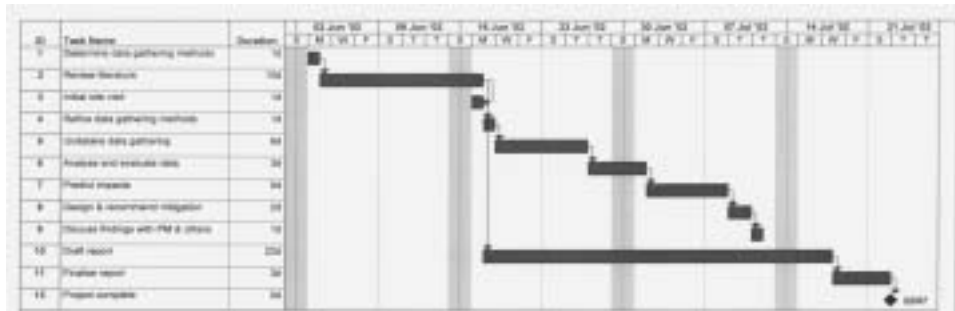
Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE

Exemple de graphique à barres pour un calendrier de projet



8



Présenter et définir le rôle de la budgétisation comme l'une des tâches principales du Chef de projet.

L'estimation des fonds requis est la partie la plus difficile de la budgétisation. Les Chefs de projet d'ÉIE identifient d'abord les problèmes les plus importants et la façon dont ils sont liés entre eux. Il leur est alors possible d'évaluer le coût des études nécessaires, du personnel pour les entreprendre, du temps requis pour les mener, des services et de l'équipement nécessaires au maintien de l'équipe et des frais généraux.



9

Un budget doit tenir compte des coûts de toutes les sources possibles et des problèmes inattendus. Les postes de dépense peuvent inclure :

- une main-d'œuvre employée et sous contrat ;
- des frais généraux ;
- des déplacements et indemnités de déplacement ;
- l'achat de véhicules, les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- les communications ;
- le matériel informatique et les logiciels ;
- l'équipement ; et
- la production et la duplication de documents.

Les coûts de personnel constitueront le poste principal du budget d'une ÉIE. Il est possible de calculer les frais généraux et autres coûts (p. ex. production de rapports et communication) en appliquant un multiplicateur aux frais de main-d'œuvre comme le montre l'exemple suivant. En général, le multiplicateur représente deux à trois fois le coût de la main-d'œuvre selon la marge bénéficiaire. Il convient d'ajouter d'autres coûts séparément au budget. Des investissements ou contrats de services peuvent être élevés pour certains projets ou aspects (p. ex. l'étude d'un terrain contaminé).

Les Chefs de projets d'ÉIE doivent souvent se battre pour imposer un budget adéquat, suffisant pour traiter les impacts significatifs d'une proposition. Ils peuvent aussi modifier l'ampleur, le niveau de précision désiré ou la

portée technique de l'évaluation envisagée tout en maintenant sa qualité et son intégrité. Ils doivent effectuer un contrôle minutieux pour empêcher les dépassements, en établissant par exemple des systèmes de rapport qui comparent les dépenses et l'état d'avancement au budget. Bien sûr, tout ne sera pas programmé, et si des changements dans les éléments de l'étude s'imposent, il vaudra mieux les consigner par écrit.

#### Modèle de préparation partielle d'un budget



10

Savoir-faire requis	Tarif (\$ par heure) (a)	Durée estimative du travail (heures) (b)	Multiplicateur des frais généraux (c)	Total (A)X(B)X(C)
<b>Impact sonore</b>				
1. Enquête senior	60	5	2,5	750
junior	15	20	2,5	750
2. Analytique senior	60	6	2,5	900
junior	15	40	2,5	1500
3. Rapport senior				
junior				
<b>Impact social</b>				
1. Enquête principal senior				
junior				
2. Analytique				
3. Rapport				

Source : Bingham (1994)

**Définir brièvement les responsabilités du Chef de projet dans la préparation du rapport d'ÉIE (cet aspect est exposé plus en détail dans le Thème 8 – Rapport). Demander aux participants de se joindre à la discussion en se basant sur leur propre expérience.**

Le rapport d'ÉIE est un document essentiel pour la prise de décision et pour informer les parties prenantes sur des impacts environnementaux probables d'une proposition et sur les mesures d'atténuation à adopter. Les rapports d'ÉIE doivent être rédigés dans un langage technique approprié, conformément aux termes de référence et dans un style compréhensible. Ils doivent aussi être soigneusement révisés, conçus et produits. Une partie du budget sera réservée à cette effet et à la distribution de ces documents. Des Chefs de projet d'ÉIE expérimentés savent que le nombre de copies imprimées dépasse souvent le budget normal, notamment si la proposition est controversée.

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE



Il est judicieux de commencer rapidement la rédaction du rapport d'ÉIE. Mais il est important d'éviter des descriptions trop détaillées et élaborées de l'environnement existant (voir Thème 8 – *Rapport*). Ces éléments sont disponibles dès les premières étapes et il est tentant de leur accorder plus d'importance qu'ils n'en méritent. Le rapport d'ÉIE doit être un énoncé de l'impact et ces informations doivent contenir le corps principal du texte. Le sommaire des conclusions pertinentes est tout aussi important ; c'est la partie du rapport que la plupart des gens liront.

Le rapport d'ÉIE fera l'objet de nombreuses critiques et toute inexactitude sera propre à l'exposer à un défi. Il incombe au Chef de projet d'ÉIE de fournir un contrôle global de la qualité, de vérifier la cohérence et l'exactitude du rapport dans les moindres détails. Les prometteurs de projets peuvent être tentés d'ignorer ou de cacher des éléments qu'ils jugent préjudiciables pour le projet. Cette attitude peut être très controversée et la meilleure défense pour le Chef de projet d'ÉIE est de retarder, voire d'arrêter la proposition.

Les résultats seront médiocres si les conclusions du rapport final ne sont pas communiquées correctement. Il est impératif d'éviter des termes trompeurs ou ambigus qui peuvent être interprétés de différentes façons. Des définitions claires doivent être données pour des termes comme 'impact significatif, grave, modéré ou négligeable', en tenant compte des nombreux destinataires du Rapport d'ÉIE. Tous les lecteurs ne connaissent pas les détails du projet et l'ampleur de l'impact doit être traduite en quantités reconnaissables. Il peut être utile, par exemple, d'énoncer le transport des millions de mètres cubes de terre et de rochers pour la construction d'un barrage par le nombre et la fréquence de camions et de charges nécessaires pendant la construction.

La phase finale de la révision et de la production d'un rapport est souvent une période de crise pour le Chef de projet d'ÉIE et son équipe. Il peut être utile de faire contrôler la cohérence, l'exactitude et l'exhaustivité du rapport par une personne extérieure avant de le reproduire et de le distribuer. Ne pas oublier non plus que la plupart des rapports subiront un contrôle de qualité dans le cadre du processus d'ÉIE et qu'il est utile de répéter cette opération en interne afin d'anticiper les conclusions d'un contrôle 'officiel'.

---

### **Renforcer brièvement les aspects de développement des capacités faisant partie du rôle du chef de projet.**

---

Avant la dissolution de l'équipe d'ÉIE, il peut être utile de faire une 'rétrospective' des performances pendant le projet. Les leçons tirées peuvent servir à améliorer la prochaine ÉIE (voir Thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*). Le Chef de projet d'ÉIE doit prendre si possible les mesures nécessaires pour disposer de l'équipement acquis et pour cataloguer et stocker des données, matériels de référence et listes de contacts à utiliser lors d'évaluations futures. Ces informations sont susceptibles d'être particulièrement



importantes dans des pays en développement où l'expérience de l'ÉIE peut être limitée et où les ressources sont rares.

---

**Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (le cas échéant).**

**Conclure par un résumé de la présentation, en insistant sur des aspects-clés du thème applicables au niveau local.**

---

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE

## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources principales pour des parties essentielles de ce thème.

Banque mondiale (1996), *The Challenges of Managing the EIA Process. Environmental Assessment Sourcebook Update*, 16 novembre, Service de l'environnement, La Banque mondiale, Washington D.C.

Bingham, C.S. (1994), *EIA and Project Management – A Process of Communication. 15th International Seminar on Environmental Assessment and Management*. Université d'Aberdeen, Ecosse.

Burack, D.A. (1992), *Better Management : The Key to Successful Environmental Impact Assessment (EIA)*, *12th Annual Meeting and International Congress of the International Association for Impact Assessment*, Washington, D.C.

Canter, L. (1996), *Environmental Impact Assessment*. McGraw Hill, New York (notamment au Chapitre 2, Planning et gestion d'études d'impact, pp. 36-55).

OCDE/CAD (1994), *Towards Coherence in Environmental Assessment. Results of the project on Coherence of Environment Assessment for International Bilateral Aid*. Vol. 2, Agence canadienne pour le développement international, Ottawa.

---

## Lectures complémentaires

Canter L. (1991), *Interdisciplinary Teams in Environmental Impact Assessment. Environmental Impact Assessment Review*, 11.4, 375-387.

Scott Wilson Ltd. (1996), *Environmental Impact Assessment: Issues, Trends and Practice*. Unité Environnement et économie, PNUE, Nairobi.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 12-1 Le rôle du Chef de projet d'ÉIE dans ce pays était-il profondément différent de celui défini dans la présentation du thème ? Quelles étaient les différences ? Quelles sont les répercussions de ces différences sur le processus d'ÉIE ?
- 12-2 Quels avantages l'utilisation d'une approche avec une équipe interdisciplinaire apporte-t-elle à l'ÉIE ?
- 12-3 Quel processus utiliser pour sélectionner les membres d'une équipe interdisciplinaire ? Où trouver le savoir-faire requis ?
- 12-4 Comment surveiller le travail d'une équipe d'ÉIE interdisciplinaire ?
- 12-5 Quelles mesures mettre en place pour garantir la gestion interdisciplinaire d'une équipe d'ÉIE ?
- 12-6 Imaginez que vous gérez une équipe d'ÉIE interdisciplinaire et devez sélectionner un conseiller chargé de créer et de mettre en œuvre la stratégie d'implication du public. Quelles sont, à vos yeux, les références les plus importantes que les conseillers candidats à l'emploi devront pouvoir fournir ?

### Thèmes d'intervention

- 12-1 Inviter un intervenant ayant une expérience de la gestion d'une équipe d'ÉIE dans le cadre d'un projet local à examiner sa composition et son organisation. De quels types de savoir-faire les membres de l'équipe disposaient-ils ? Comment l'équipe était-elle organisée pour une interaction interdisciplinaire ? Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour améliorer la gestion de l'équipe ?
- 12-2 Inviter un intervenant ayant une expérience de la gestion d'une équipe d'ÉIE dans le cadre d'un projet local à examiner la conduite de l'étude d'ÉIE. Quelles étaient les tâches et activités-clés ? Quels ont été les principaux problèmes rencontrés ? Comment le rapport a-t-il été conçu ?

**Thème 12**

**Gestion  
du projet  
de l'ÉIE**

## Activité de groupe 12-1 : Gestion de projet d'ÉIE

**Titre :** Ordonnancement du projet

**Objectif :** Comprendre le processus d'identification des tâches en préparant un calendrier et le budget pour le projet.

**Taille des groupes :** Quatre à six personnes

**Durée :** Une demi-journée à une journée

### Ressources nécessaires :

- Étude de cas contenant des informations préliminaires sur l'ÉIE.
- Polycopié 12-1.

### Description de l'activité :

Utilisation d'une étude de cas :

- Identifier les principales étapes de l'ÉIE.
  - Identifier les principales tâches à entreprendre dans la gestion, la conduite et la rédaction de l'ÉIE.
  - Créer un graphique à barres pour montrer la façon dont l'ÉIE pourrait être programmée.
  - Identifier les ressources en main-d'œuvre requises pour exécuter ces tâches.
  - Estimer le temps nécessaire pour chaque membre de l'équipe, y compris les réunions, la consultation du public et le contrôle de la documentation.
  - Préparer un budget pour l'ÉIE avec des tarifs horaires.
  - Évaluer d'autres dépenses comme les coûts de déplacement et de production de rapports d'ÉIE.
-

**Activité de groupe 12-2 : Contrôle, mise œuvre et audit****Titre :** Formation d'une équipe interdisciplinaire d'ÉIE**Objectif :** Comprendre la méthode de sélection d'une équipe interdisciplinaire d'ÉIE en recourant à des consultations locales.**Taille des groupes :** Activité par petits groupes, suivie d'un récapitulatif avec le groupe entier.**Durée :** Une demi-journée**Ressources nécessaires :**

- Description d'un projet
- Termes de référence sommaires
- Trois propositions (réelles ou fictives) découlant de consultations locales pour l'exécution du travail.

**Description de l'activité :**

- Elaborer un jeu de critères qui pourraient servir à effectuer un choix parmi des consultations pour la soumission d'offres.
- Examiner les trois propositions et utiliser les critères afin de sélectionner l'équipe qui a les meilleures références pour entreprendre une ÉIE interdisciplinaire rentable.
- Examiner avec le groupe entier l'efficacité des critères de décision et les problèmes à traiter en réunissant une équipe interdisciplinaire d'ÉIE au niveau local.

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE



1

**Attributs d'un bon Chef de projet d'ÉIE :**

- bonnes aptitudes de communication
  - compétences techniques
  - capacité à résoudre les problèmes
  - capacité à mener une équipe
  - flexibilité et volonté d'apprendre
  - capacité à négocier
  - compétence en matière de planning et de budgétisation
- 



2

**Tâches essentielles de la gestion de projet d'ÉIE :**

- comprendre les problèmes
  - définir les tâches et programmes de travail
  - fixer des délais de livraison
  - estimer et gérer le budget
  - établir une structure organisationnelle
  - constituer l'équipe d'ÉIE
  - fixer et maintenir des normes de travail
  - gérer le flux d'informations
  - préparer le rapport d'ÉIE
- 



3

**Principales caractéristiques d'une équipe interdisciplinaire d'ÉIE :**

- perspectives et savoir-faire complémentaires
  - interaction
  - approche intégrée
  - compréhension commune des impacts-clés
  - préparation d'un rapport de synthèse
- 



4

**Facteurs influençant la sélection d'une équipe d'ÉIE :**

- fonds disponibles
  - série d'impacts à étudier
  - savoir-faire et expérience
  - connaissances locales
  - aptitude à travailler avec d'autres personnes
- 



5

**Attributs des membres d'une équipe interdisciplinaire :**

- habileté en matière de relations humaines
  - créativité
  - faculté d'adaptation
  - aptitude à communiquer
  - aptitude à organiser
  - aptitude à écouter
-

- sens de l'humour
- patience



6

### Étapes de l'ordonnancement de projet d'ÉIE :

que faut-il faire ?

- identifier les événements-clés
- diviser le projet en étapes
- estimer la durée des étapes
- identifier les ressources requises
- évaluer le cash flow



7

### Un graphique de Gantt ou à barres pour le calendrier du projet définit :

- les activités à mener
- les délais à respecter
- les événements qui commencent et terminent chaque activité
- les liens entre les activités
- le chemin critique



8

### Exemple de graphique à barres pour l'ordonnancement d'un projet



9

### Postes d'un budget d'ÉIE :

- coûts de main-d'œuvre
- frais généraux
- frais de déplacement
- investissements
- frais de communication et de production de rapports

Thème 12

Gestion  
du projet  
de l'ÉIE



10

## Modèle de préparation partielle d'un budget :

Savoir-faire requis	Tarif (\$ par heure) (a)	Durée estimative du travail (heures) (b)	Multiplicateur des frais généraux (c)	Total (A)X(B)X(C)
<b>Impact sonore</b>				
1. Enquête senior	60	5	2,5	750
junior	15	20	2,5	750
2. Analytique senior	60	6	2,5	900
junior	15	40	2,5	1500
3. Rapport senior				
junior				
<b>Impact social</b>				
1. Enquête principal				
senior				
junior				
2. Analytique				
3. Rapport				

Source : Bingham (1994)



## LISTE DE CONTROLE COMPLETE POUR LA GESTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PROJETS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

OCDE/CAD (1994) Vers la cohérence dans l'évaluation de l'environnement  
(organisée selon les étapes d'un cycle de projet général)

ASPECT DE L'ÉVALUATION	ACTIVITÉS DE GESTION	NOTES EXPLICATIVES
<i>ÉTAPE D'IDENTIFICATION DU PROJET</i>		
Communications	<p>Garantir que des partenaires potentiels sont priés de participer à l'activité proposée le plus tôt possible dans le processus de planification, notamment avant le lancement d'une étude environnementale préalable.</p> <p>Fixer la période pendant laquelle les partenaires préfèrent intervenir dans le processus d'évaluation, notamment en ce qui concerne les fonctions de contrôle après exécution et d'évaluation.</p> <p>Actualiser et distribuer une liste de contacts au sein des agences donatrices participantes et de l'organisation chargée de la mise en œuvre dans le pays destinataire.</p> <p>Etablir des mécanismes qui permettront à des responsables des agences donatrices participantes et à l'organisation de mise en œuvre du pays destinataire d'examiner et de planifier ensemble des activités d'évaluation en temps utile et de manière efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se réfère à l'organisation chargée de la mise en œuvre dans le pays destinataire, ainsi qu'à d'autres donateurs.</li> <li>• L'expérience montre qu'une coopération précoce est cruciale pour la réussite d'une évaluation et le soutien du projet.</li> <li>• L'exécution du rapport d'évaluation marque souvent la fin de la coopération au processus d'évaluation.</li> <li>• L'absence de contacts appropriés peut entraîner une perte de « mémoire commune ».</li> <li>• Les contacts peuvent opter pour des évaluations qui se déroulent sur une longue période.</li> <li>• Selon les bonnes pratiques de l'OCDE/CAD, il convient d'encourager le pays destinataire et de l'aider à montrer l'exemple, avec l'implication du public concerné, lors de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale.</li> </ul>
Contrôle de la politique	<p>Evaluer le projet proposé par rapport aux exigences légales, aux objectifs politiques et aux priorités opérationnelles des agences donatrices et du pays destinataire.</p> <p>En concertation avec des responsables du pays destinataire, examiner le projet proposé dans le cadre de plans d'action environnementaux nationaux ou régionaux, de stratégies de conservation et de rapports sur l'état de l'environnement.</p> <p>Evaluer le projet proposé par rapport aux clauses d'accords internationaux dont certaines des parties sont les signataires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces éléments peuvent être difficiles à déterminer pour le pays destinataire.</li> <li>• Déterminer si le projet a été rejeté par d'autres donateurs.</li> <li>• Cette activité peut inclure des évaluations stratégiques, programmatiques ou sectorielles préalablement exécutées par d'autres organismes d'aide.</li> <li>• L'OCDE/CAD a publié des Bonnes pratiques pour des études et stratégies environnementales dans les pays.</li> <li>• Plus de 870 instruments légaux internationaux bilatéraux et multilatéraux contiennent actuellement des clauses sur l'environnement.</li> </ul>

Étude préalable	Garantir l'examen préalable d'impacts environnementaux potentiels de projets conformément aux exigences procédurales des donateurs et du pays destinataire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude préalable est un événement commun ; elle est obligatoire en vertu des Bonnes pratiques de l'OCDE/CAD.</li> <li>• Tous les membres CAD n'utilisent pas des catégories d'étude préalable ; se référer aux récapitulatifs des pays dans le Volume III.</li> </ul>
	Etablir des procédures pour résoudre les différences dans les résultats de l'éventuelle étude environnementale préalable de manière acceptable pour toutes les parties concernées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des variations dans les critères et procédures peuvent entraîner différentes décisions d'étude préalable pour le même projet.</li> <li>• Des différences dans les décisions d'étude préalable peuvent entraîner des désaccords sur le niveau d'évaluation requis.</li> </ul>

ETAPE DE L'ETUDE DE FAISABILITE

Niveau d'évaluation	Si l'étude préalable détermine la nécessité d'une autre évaluation, garantir que les parties seront d'accord pour lancer une évaluation « limitée » ou « intégrale ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étapes de base sont identiques pour une évaluation limitée ou intégrale – seuls la gravité perçue des impacts et le niveau d'analyse sont différents.</li> </ul>
Alternatives	Garantir un examen précoce d'alternatives au projet proposé, au niveau stratégique, c.-à-d. des alternatives (i) qui sous-entendent des décisions politiques nationales, (ii) qui ont des répercussions socio-économiques à grande échelle ou (iii) qui influencent la réalisation d'un développement durable à long terme (y compris « l'option irréalisable »).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les parties peuvent ne pas être d'accord sur la nécessité d'examiner des alternatives au niveau stratégique.</li> <li>• Exemples : sources d'énergie alternatives, modes de transport et pratiques agricoles.</li> <li>• La nécessité d'examiner des alternatives techniques (sites, concepts et systèmes d'exploitation) fait normalement partie des termes de référence d'une évaluation.</li> </ul>
Définition du champ de l'étude d'impact	Garantir l'accord des donateurs et représentants du gouvernement du pays destinataire sur la nécessité et les objectifs d'un processus de définition du champ de l'étude d'impact.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Bonnes pratiques de l'OCDE/CAD se réfèrent à la définition du champ de l'étude d'impact comme à un processus permettant d'identifier (i) des problèmes environnementaux importants, (ii) la nature de l'analyse requise et (iii) des mesures d'atténuation possibles.</li> </ul>
	Garantir l'accord de toutes les parties sur le processus de participation du public à adopter dans la définition du champ de l'étude d'impact, y compris (i) la définition du « public », (ii) l'affectation de rôles et de responsabilités pour le processus, (iii) l'information et le contact de groupes concernés et intéressés, (iv) l'enregistrement et l'analyse des informations et (v) la distribution des résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Bonnes pratiques de l'OCDE/CAD exigent la « collecte de données, de préoccupations et de savoir-faire » de responsables, d'experts, de groupes concernés et d'ONG.</li> <li>• La participation du public dans des pays en développement est une entreprise délicate et complexe dont le pays destinataire doit assumer la responsabilité avec le soutien des donateurs.</li> </ul>
Termes de Référence	Garantir l'élaboration de termes de référence acceptables pour toutes les parties, qui définissent les exigences administratives, procédurales, techniques et décisionnelles pour l'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité d'une évaluation de l'environnement reflètera la qualité des termes de référence.</li> <li>• Se reporter aux Termes de Référence-cadre qui accompagnent cette Liste de contrôle.</li> </ul>

<p>Déterminer les rôles et responsabilités des parties concernant la gestion et l'exécution de l'évaluation environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Bonnes pratiques de l'OCDE/CAD encouragent les pays destinataires à assumer la responsabilité de leur propre évaluation environnementale, avec le soutien du donateur.</li> </ul>
<p>Garantir l'accord sur des procédures d'identification, de collecte et de stockage des informations et données requises dans le pays destinataire et de partage de ces informations et données entre les parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte d'informations et de données peut être l'un des aspects les plus coûteux de l'évaluation de l'environnement.</li> <li>• Un partage à plus grande échelle des informations peut permettre de réaliser des économies substantielles de coûts et de temps.</li> </ul>
<p>Prendre les mesures appropriées pour porter à son maximum la capacité institutionnelle et technique du pays destinataire afin de gérer l'évaluation de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des capacités et le développement institutionnel dans des pays destinataires constituent un thème prioritaire pour des pays membres du CAD et l'amélioration de la capacité d'évaluation de l'environnement est un élément essentiel.</li> </ul>
<p>Garantir des procédures pour le contrôle des progrès dans l'évaluation de l'environnement et pour la révision, la publication et la distribution du rapport d'évaluation final dans des pays donateurs et destinataires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La garantie du contrôle de la qualité est un aspect important de l'évaluation de l'environnement.</li> <li>• Le contrôle externe et la distribution de rapports d'évaluation peuvent être un problème délicat dans certains pays.</li> </ul>

*ETAPE DE L'ÉVALUATION*

<p>Décision relative au projet</p>	<p>Garantir l'accord des donateurs et des pays destinataires sur des procédures à suivre après l'évaluation de l'environnement afin de parvenir à une décision finale concernant l'acceptation ou le rejet des effets environnementaux du projet proposé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Recommandation de 1989 du Conseil de l'OCDE donne des directives aux décideurs de haut niveau.</li> <li>• Les parties peuvent être d'accord sur une évaluation commune, mais elles prennent des décisions indépendantes concernant le projet.</li> <li>• Certains organismes fixent des limites de temps entre l'évaluation à la prise de décision finale.</li> <li>• Les donateurs peuvent se réserver le droit de faire appliquer leurs propres normes s'ils considèrent celles du pays destinataire comme inacceptables ou irréalisables.</li> </ul>
<p>Recommandations</p>	<p>Garantir l'intégration de recommandations sur des plans de gestion de l'environnement, des plans d'atténuation, des programmes de compensation et de contrôle dans des documents d'approbation du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OCDE/CAD ont des Directives destinées à des organismes d'aide sur le déplacement et la réinstallation involontaires.</li> <li>• La compensation financière et le remplacement de terrain perdu peuvent être des questions délicates du point de vue politique.</li> </ul>
<p>Responsabilités</p>	<p>Garantir une affectation claire des responsabilités pour la mise en œuvre de toutes les actions recommandées contenues dans le rapport d'évaluation de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les Bonnes pratiques de l'OCDE/CAD, il convient d'encourager et d'aider les pays destinataires à assumer le plus de responsabilités possible.</li> </ul>

ÉTAPE DU CONCEPT FINAL ET DE LA MISE EN ŒUVRE

Atténuation	Etablir des procédures pour garantir l'exécution de recommandations sur l'atténuation, le contrôle, la réinstallation et la compensation pendant la conception et la réalisation du projet (audit de conformité).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrôle du site incombe normalement à l'organisme de mise en œuvre du pays destinataire, avec des contrôles occasionnels par des professionnels et conseillers résidents du donateur.</li> </ul>
Rapport	Garantir la génération régulière de rapports sur la mise en œuvre de recommandations d'évaluation et leur distribution aux parties concernées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un contrôle attentif des progrès à ce stade aidera à éviter des problèmes épineux dans la phase opérationnelle du projet.</li> </ul>

ÉTAPE OPÉRATIONNELLE

Contrôle	<p>Garantir le déroulement du contrôle environnemental ordinaire conformément au programme de contrôle recommandé et l'accord sur les procédures en cas de dépassement des limites.</p> <p>Garantir la mise à jour, la vérification et la distribution d'enregistrements de contrôle aux donateurs participants et aux membres intéressés du public dans le pays destinataire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs sont de garantir la conformité aux normes et de déterminer la réussite de l'atténuation.</li> <li>• Le contrôle incombe en général au pays destinataire avec des contrôles occasionnels par le donateur.</li> <li>• Il peut être difficile d'entretenir et de calibrer l'équipement de contrôle dans certains pays.</li> <li>• La distribution de résultats de contrôle peut être une question délicate dans certains cas.</li> </ul>
Contrôle à moyen terme	Désigner les parties à engager dans un contrôle à moyen terme, les termes de référence pour le contrôle et les destinataires des résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des organismes donateurs entreprennent un contrôle à moyen terme après une période de fonctionnement du projet suffisamment longue pour que des problèmes environnementaux et sociaux cruciaux se fassent sentir.</li> </ul>

ÉTAPE DU CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION

Contrôle	Garantir la mise en œuvre du programme de surveillance de l'environnement recommandé, déterminer s'il nécessite des modifications à la lumière de l'expérience et si les résultats servent un objectif utile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrôle est coûteux et long et peut se transformer en exercice type.</li> <li>• L'expérience peut montrer que certaines variables n'ont plus besoin de contrôle ou qu'il n'y a pas de feed-back issues du contrôle d'opérations du projet.</li> </ul>
Évaluation	Déterminer les parties désireuses de participer à une évaluation de l'environnement du projet, la date possible de l'opération et le mode de coopération de ces parties étant donné que ces évaluations sont en général menées par des unités d'évaluation spécialisées ou des organismes indépendants externes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des évaluations complètes sont en général entreprises quelques années après la fin du projet.</li> <li>• Une évaluation des aspects environnementaux d'un projet fait normalement partie d'une évaluation de projet beaucoup plus large.</li> </ul>

Garantir l'accord sur la portée de l'évaluation, c.-à-d. sa limitation ou non aux termes de référence initiaux.

En fonction des résultats de l'évaluation, préparer une liste préliminaire de problèmes environnementaux et de préoccupations socio-économiques essentiels qu'il faudra probablement traiter au moment de l'arrêt ou de la désaffectation du projet éventuel.

- Les termes de référence fournissent une bonne base pour la conduite d'une évaluation mais peuvent ne pas avoir été préparés pour certains projets.

- Il peut y avoir un désaccord sur la divulgation des rapports d'évaluation au grand public.

- Il existe une expérience limitée, mais croissante de la dépollution environnementale après des fermetures d'usines.

- Il convient de préparer des termes de référence spécifiques pour la dépollution environnementale et les mesures correctives au moment de l'arrêt ou de la désaffectation.

## REFERENCES :

1. OCDE (1986), *OECD Council Recommendation concerning an Environmental Checklist for Possible Use by High-Level Decision-Makers in Bilateral and Multilateral Development Assistance Institutions*, OCDE, Paris.
2. OCDE (1992), *Development Assistance Committee: Guidelines on Environment and Aid No. 1, Good Practices for Environmental Impact Assessment of Development Projects*, Direction Coopération au développement, OCDE, Paris, 17 p.
3. OCDE (1992), *Directives sur l'environnement et aide n° 2, Good Practices for Country Environmental Surveys and Strategies*, Comité d'aide au développement, Paris, 17 p.
4. OCDE (1992), *Guidelines on Environment and Aid No. 3, Guidelines for Aid Agencies on Involuntary Displacement and Resettlement in Development Projects*, Comité d'aide au développement, Paris, 15 p.
5. OCDE (1994), *Towards Coherence in Environmental Assessment, Volume III Summary of Country Policies and Procedures*, Résultats du Projet sur la cohérence de l'évaluation de l'environnement pour l'aide bilatérale internationale, soumis par le Canada au groupe de travail du CAD chargé de l'aide au développement et de l'environnement, avril 1994.
6. Weiss, Edith Brown (éd.) (1992), *Environmental Change and International Law*, University Press, Tokyo, Japon, 493 p.



---

## **Thème 13**

# **Évaluation de l'impact social**

---

**Introduction**

**Check-list**

**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**





## Thème 13 – Évaluation de l'impact social

### Objectifs

Comprendre :

- le rôle et la portée de l'Évaluation d'impact social (ÉIS) en relation avec le processus d'ÉIE ;
- les types d'impacts sociaux pouvant résulter de propositions de développement ; et
- les principes, procédures et méthodes utilisés pour évaluer et réduire les impacts sociaux.

### Importance

Pour certains projets, les impacts sur les personnes peuvent être de loin la préoccupation la plus importante. Des impacts sociaux défavorables peuvent réduire les avantages attendus d'une proposition et, s'ils sont graves, menacer la viabilité de celle-ci. Dans de tels cas, une évaluation d'impact social (ÉIS) est menée dans le cadre du processus d'ÉIE ou parfois sous la forme d'un contrôle parallèle ou séparé. Cette approche sert à analyser les impacts d'une proposition sur des personnes et des communautés, à réduire les effets défavorables et à augmenter les effets positifs. Elle fournit aussi un cadre pour gérer les changements sociaux.

### Temps imparti

Deux heures (activité de formation non comprise).

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il ne faut pas perdre de vue les besoins, l'origine et l'expérience des participants, et se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 13  
Évaluation de  
l'impact social

## Check-list des informations à rassembler

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- des exemples de procédures d'ÉIS et de méthodes appropriées au niveau local et de la façon dont elles ont été utilisées ;
- des exemples de rapports d'ÉIE comprenant des références à des impacts sociaux ou à des rapports d'ÉIS autonomes ;
- des exemples d'études locales ou de recherches sur des changements sociaux, de processus et d'impacts de développement en général ou en relation avec des groupes particuliers ou des communautés ;
- l'évaluation des ressources (temps, argent et savoir-faire) nécessaires pour entreprendre l'ÉIS d'une proposition importante au niveau local ;
- des noms de contact et des numéros de téléphone de personnes, d'agences, d'organisations et de centres de sources d'information/de données environnementales en mesure de fournir de l'aide sur les impacts sociaux et leur évaluation ; et
- d'autres ressources pouvant être disponibles, comme des cours sur des techniques analytiques et méthodologiques spécifiques, des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes d'intervenants et études de cas.

## Plan de la session

---

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

---



1

Ce thème présente l'Évaluation d'impact social (ÉIS) et décrit les concepts, approches et méthodes utilisés. Il fournit des directives de base sur les raisons et le mode d'exécution d'une ÉIS comme partie intégrante du processus d'ÉIE. Une référence est également faite aux formes plus complètes d'ÉIS. Il faudrait consacrer un manuel de formation à l'ÉIS pour pouvoir l'étudier en détail.

---

**Définir brièvement le rôle et l'objectif de l'ÉIS en relation avec le processus d'ÉIE. Noter que les impacts sociaux peuvent aussi nécessiter une étude approfondie, parallèle à l'ÉIE, mais séparée de celle-ci.**

---



2

Il n'existe pas de définition officielle de l'ÉIS. Définie en termes simples, elle traite de l'impact de propositions de développement sur la population. La législation et les procédures d'ÉIE fournissent un cadre de travail dans ce but ; la définition du terme « environnement », par exemple, englobe les concepts « social », « culturel » et d'autres dimensions humaines. Dans ce contexte, l'objectif de l'ÉIS est d'identifier les conséquences humaines d'une proposition d'action, en accordant une attention particulière à la réduction d'aspects défavorables ou involontaires. Cette approche suit à peu près les étapes du processus d'ÉIE.

Dans le cadre de mandats d'ÉIE, la portée de l'ÉIS varie d'un pays à l'autre selon les dispositions institutionnelles en vigueur. La prise en compte d'impacts sociaux est déclenchée par des changements environnementaux connexes et se limite dans certains cas à ceux-ci. Ces impacts peuvent s'avérer particulièrement importants dans des pays en développement où une grande partie de la population dépend des ressources pour sa subsistance. Dans d'autres cas, dès qu'une demande d'ÉIE est faite pour une proposition, un examen indépendant des effets majeurs sur l'environnement humain pourra avoir lieu. Ceux-ci incluent des changements potentiels pour la population, le mode de vie, les traditions culturelles, la dynamique de la communauté, la qualité de vie et le bien-être.

Il est possible de mener une ÉIS plus complète et séparée du processus d'ÉIE. Cette division est, par exemple, officialisée au sein de la Banque mondiale où une ÉIS de grande envergure, équivalente à la compréhension et à la gestion de processus de changements sociaux, est encouragée à l'appui du programme de développement durable. Ce cadre de travail

Thème 13

**Évaluation de  
l'impact social**

couvre tous les aspects sociaux, y compris la réduction de la pauvreté, l'équilibre entre hommes et femmes, la gestion publique et les institutions, l'équité, les droits et questions juridiques. De nombreux praticiens de l'ÉIS soutiennent cette approche cruciale, au-delà de ce qui est possible dans le contexte de l'ÉIE. Il n'y a toutefois pas d'interprétation commune de sa portée, de ses limites et de son contenu (elle est également appelée 'évaluation sociale' ou 'évaluation de l'impact humain').

---

**Présenter le concept d'impacts sociaux et leurs causes. Demander aux participants d'identifier ceux qui sont importants au niveau local. Mentionner que les impacts sociaux ont été traités dans le Thème 6 - Analyse d'impact et représentent une partie essentielle d'une approche globale présentée dans le Thème 15 - Orientations futures.**

---

Les impacts sociaux peuvent être définis comme les conséquences pour des personnes d'une action qui modifie leur mode de vie, de travail, leurs relations, leur organisation et leur rôle en tant qu'individus et membres de la société. Cette définition englobe les changements socio-psychologiques, par exemple les valeurs et attitudes des personnes et les perceptions qu'elles ont d'elles-mêmes et de leurs communauté et environnement. Certains praticiens de l'ÉIS considèrent en effet les impacts sociaux comme une simple 'expérience' (p. ex. stress, dérèglement, faim) et les différencient des processus causaux (p. ex. surpeuplement, pression de l'infrastructure, pauvreté).



13-1

Le Polycopié 13-1 présente une liste composite d'impacts sociaux. Il convient toutefois de vérifier la pertinence de ceux-ci dans une situation ou un pays donné, par exemple en ce qui concerne les objectifs de développement ou des besoins vitaux de nourriture, d'eau et d'abri. Tous les praticiens de l'ÉIS n'ont pas approuvé le classement des impacts et tous les impacts répertoriés ne sont pas forcément considérés comme faisant partie des pratiques de l'ÉIE. De plus, de nombreux impacts parmi ceux énumérés ne sont pas faciles à mesurer et nécessitent l'analyse d'un certain nombre de variables. C'est la raison pour laquelle des dimensions élémentaires de changements sociaux servent de points de référence pour la définition des impacts et des moyens de les atténuer.



3

Principales caractéristiques et variables souvent liées à des impacts sociaux défavorables de propositions de développement :

- changement démographique, p. ex. la taille et la composition de la population résidente, l'arrivée de main-d'œuvre temporaire ou de nouveaux utilisateurs de structures de loisirs (bouleversement de la cohésion d'une petite communauté stable) ;
- changement économique, p. ex. de nouveaux modèles d'emploi/de revenus, la spéculation immobilière (marginalise les résidents âgés à long terme) ;

- évolution environnementale, p. ex. des changements dans l'utilisation du sol, l'habitat naturel et le régime hydrologique (perte de moyens de subsistance dans la communauté qui dépend des ressources) ; et
- changement institutionnel, p. ex. dans la structure du gouvernement local ou du leadership traditionnel, règlements de zonage ou régime foncier (l'accès réduit ou la perte de contrôle entraîne la privation d'autonomie ou l'appauvrissement de la population établie).

Les principaux types d'impacts sociaux résultant de ces changements liés à un projet entrent dans cinq catégories qui se recoupent :



4

- *impacts sur le mode de vie* – le comportement des personnes et leurs relations avec la famille, les amis et collègues au quotidien ;
- *impacts culturels* – habitudes, obligations, valeurs, langue, croyance religieuse et autres éléments qui distinguent un groupe social ou ethnique ;
- *impacts communautaires* – infrastructure, services, organisations volontaires, réseaux d'activités et cohésion ;
- *impacts sur les commodités/la qualité de vie* – identité, esthétique et patrimoine, sentiment d'appartenance, sécurité et habitabilité, aspirations pour l'avenir ; et
- *impacts sur la santé* – bien-être mental, physique et social, même si ces aspects font aussi l'objet d'une évaluation des impacts sur la santé (voir Thème 6 – *Analyse d'impact*).

Aspects-clés des impacts susmentionnés :

- les impacts sociaux et biophysiques sont interconnectés et doivent faire l'objet d'une évaluation commune ;
- l'ÉIS traite les conséquences humaines de propositions de développement, en identifiant tous les impacts sociaux significatifs qui apparaissent dans ce contexte ; et
- l'ÉIE combinée avec l'ÉIS permet de procéder à une évaluation des impacts en se basant sur les objectifs de viabilité, à savoir le maintien du capital naturel et la formation de capital humain (voir Thème 15 – *Orientations futures*).

---

**Noter les types de projets qui peuvent nécessiter une ÉIS et indiquer dans quelle mesure les impacts sociaux sont susceptibles de varier avec les différentes étapes du cycle de vie du projet. Demander aux participants d'identifier les changements sociaux importants au niveau local.**

---

Les impacts sociaux peuvent représenter un aspect essentiel de nombreux types de projets, non seulement en ce qui concerne des propositions de développement à grande échelle comme un barrage ou une autoroute, mais

Thème 13  
Évaluation de  
l'impact social



2

aussi la fermeture de structures existantes, comme une base militaire ou une installation gouvernementale. Comme les impacts environnementaux, les référents de changements sociaux dus à un projet incluent la gravité, la durée, la probabilité, l'importance, etc. Ils varient aussi avec les paramètres et caractéristiques de la communauté concernée. Par exemple, des développements miniers ou d'énergie adjacents à une communauté de petite taille et éloignée ou dans une région occupée ou utilisée par une population indigène sont presque toujours associés à des impacts sociaux majeurs.

Dans l'ÉIE, l'attention se porte souvent sur des questions primordiales, notamment pour des projets qui entraînent le déplacement de personnes et affectent des minorités ethniques vulnérables (comme le souligne la politique de la Banque mondiale). Ce sont incontestablement des problèmes essentiels du point de vue international, des questions de droits de l'homme et de justice sociale fréquemment soulevées (voir exemple ci-dessous). Une réinstallation involontaire notamment a des impacts sociaux extrêmes qui, dans de nombreux cas, nécessitent une étude séparée et spécifique. Ces questions représentent toutefois un sous-ensemble relativement petit des impacts sociaux globaux associés à des projets de développement.

Exemples de projets aux impacts sociaux importants et « quotidiens » :

- lieu d'enfouissement et site de décharge de déchets dangereux (risques perçus pour la santé, perte d'agrément) ;
- centrales électriques et installations industrielles (perturbation de la communauté due à l'arrivée de main-d'œuvre, pression sur l'infrastructure) ;
- barrages et réservoirs (perturbation du mode de vie résultant d'une réimplantation, d'une modification de l'utilisation du sol ou de longs délais de retenue des eaux) ; et
- routes et projets linéaires (dislocation des réseaux d'activités et des relations).

Il est également important d'examiner la façon dont les impacts sociaux varient en fonction des différentes étapes du cycle de vie du projet :

- *Planning ou élaboration d'une politique* – cette phase qui commence par la notification du projet (ou rumeur) peut avoir ses propres impacts sociaux, même s'il ne s'est rien passé. Par exemple :
  - évolution des attentes ou craintes à propos de la communauté et de son avenir ;
  - hausse ou chute des prix de l'immobilier selon la nature de la proposition ;
  - spéculation immobilière qui bloque ou gèle le terrain ; et
  - inquiétudes à propos des impacts environnementaux, sociaux ou sur la santé, qui peuvent conduire à l'activisme, puis à la polarisation de la communauté.



4

- *Construction/mise en œuvre* – c’est cette phase qui aura en général l’impact social le plus important. Les travaux de construction ont des effets perturbateurs sur le plan social. Ils entraînent souvent un défrichage, la construction d’installations fixes et l’accès à des routes et des services publics. Les embouteillages, la poussière, le bruit et d’autres risques qui en résultent détériorent en général la qualité de vie des résidents. Selon le type et l’ampleur du projet, il peut y avoir une arrivée massive de main-d’œuvre temporaire, dont les exigences et le comportement risquent d’être incompatibles avec ceux de la population locale. Dans de petites communautés, cette phase crée souvent une contrainte pour l’infrastructure et peut se traduire par un cycle d’expansion et de ralentissement. Ces changements, entre autres, sont susceptibles de créer un climat de rancœur, d’affecter la cohésion de la communauté et de détériorer les valeurs culturelles ou les institutions traditionnelles.
- *Exploitation et maintenance* – cette phase d’un projet s’étend en général sur plusieurs années. Dans de nombreux cas, ce sera une période relativement stable par rapport aux changements sociaux qui se sont produits pendant la construction. D’une part, l’exploitation nécessite moins de main-d’œuvre et les nouveaux arrivants s’intègrent souvent peu à peu dans la communauté. Des opportunités économiques et des avantages sociaux à plus long terme provenant du développement se concrétisent pendant cette phase. D’autre part, l’exploitation de centrales, d’usines et d’installations de traitement des déchets peut occasionner une autre série d’impacts sociaux et de risques pour la santé à cause d’émissions de pollution. La communauté peut toutefois être différente de ce qu’elle était avant la réalisation du projet, s’étant adaptée à une exploitation industrielle si celle-ci est soigneusement gérée.
- *Désaffectation ou abandon* – cette phase peut avoir un impact social important, surtout si une installation est le soutien principal de la base économique locale ou le seul employeur comme dans le cas d’une collectivité minière monovalente. Selon les conditions et l’emplacement, il est possible de convertir un site à son utilisation antérieure ou à une utilisation alternative, comme la restauration d’une mine à ciel ouvert pour l’agriculture ou le recyclage d’installations portuaires pour les loisirs ou un usage commercial. Mais dans d’autres cas, des terrains industriels peuvent être contaminés et exiger un traitement correctif coûteux pour les réhabiliter ou les rendre sûrs afin de garantir la santé et la sécurité de résidents proches.

#### Encadré 1 : Impact social du programme Sardar Sarovar, Inde

##### Historique du projet

La réalisation planifiée de longue date du programme Sardar Sarovar a débuté en 1987. Elle comprend un grand barrage sur la Narmada à environ 180 km en amont de la mer d’Oman, un immense réservoir qui retient l’eau à un niveau d’environ 150 m et submerge 37 000 hectares de terre dans trois Etats, le détournement de 9,5 millions d’acres pieds d’eau de la Narmada vers un canal et un système d’irrigation

Thème 13

Évaluation de  
l’impact social



afin de fournir de l'eau potable et d'irrigation à des régions du Gujarat en proie à la sécheresse. Le principal canal a 250 m de large à son issue en amont et 100 m de large à la frontière du Rajasthan à 450 km de distance. Avec une longueur totale de 75 000 km, le réseau de distribution nécessitera environ 80 000 hectares de terrain, soit le double de la zone de submersion.

### **Problèmes et impacts sociaux**

L'impact environnemental et social des composantes du projet est immense et s'étend sur une grande distance. Au moins 100 000 personnes de 245 villages vivent dans la région affectée par la submersion. Au Gujarat et au Maharashtra, presque toutes les personnes affectées appartiennent à une population tribale. De plus, 140 000 familles seront séparées par la construction du canal et du système d'irrigation. Enfin, les personnes vivant en aval en dessous du barrage, soit des milliers de personnes en plus, subiront aussi des dommages. Sardar Sarovar est devenu un sujet de controverse en Inde et dans le monde entier ; il s'agissait en effet de trouver un équilibre entre le développement économique d'une part et les droits de l'homme et la protection de l'environnement d'autre part.

### **Examen indépendant d'ÉIS et d'ÉIE**

Alors qu'il se trouvait dans sa phase finale, le programme a été violemment critiqué à cause des lacunes que présentaient les processus d'ÉIS et d'ÉIE appliqués. En 1992, le programme Sardar Sarovar a fait l'objet d'un contrôle indépendant commandé par la Banque mondiale et déclenché par son accord de crédit et de prêt avec l'Inde et les gouvernements concernés. Sur le plan social, le contrôle devait examiner les mesures prises pour la réinstallation et la réhabilitation des personnes déplacées ou touchées par le réservoir et l'infrastructure ou affectées par le canal. Sur le plan environnemental, il devait examiner les mesures prises pour améliorer l'impact de 'tous les aspects des projets'.

### **Principales conclusions**

Au moment de l'examen, les directives de la Banque mondiale avaient fixé les normes les plus élevées pour la réduction des conséquences défavorables aux personnes réinstallées involontairement (même si ces normes n'étaient pas en vigueur lors de la signature des accords de crédit et de prêt). La politique de la Banque stipule que les personnes déplacées améliorent ou du moins recouvrent leur niveau de vie antérieur. De plus, leurs droits doivent être respectés et ne peuvent pas être annulés pour des motifs de souveraineté nationale ou d'intérêt économique.

Les problèmes soulevés par Sardar Sarovar se sont aggravés parce que la majorité des personnes déplacées appartenaient à une population tribale qui n'a en général pas de droit officiel sur les terres qu'elle occupe et que deux gouvernements considéraient comme des envahisseurs et non comme ayant droit à la réinstallation. Le contrôle a jugé cette position non conforme aux normes reconnues des droits de l'homme. Il a en outre conclu que de nombreux problèmes liés à l'impact environnemental du programme étaient restés sans solution et il a remis en question les hypothèses sur lesquelles se basaient la conception du projet et l'atténuation de l'impact.

Après l'émission par la Banque de 'bancs d'essai' de performances pour le programme, l'Inde a annoncé qu'elle n'exigerait pas le solde du prêt et achèverait le projet Sardar Sarovar elle-même.

*Source : Berger (1994).*



**Décrire les avantages de l'ÉIS en soulignant l'importance de l'examen systématique des conséquences humaines de propositions majeures. Demander aux participants de dresser une liste d'avantages se rapportant aux conditions locales.**

Malgré une utilisation croissante, l'ÉIS n'est pas uniformément exigée ou exécutée pour toutes les propositions de développement aux conséquences humaines significatives. C'est le cas dans de nombreux pays en développement où la satisfaction des besoins humains élémentaires est tout naturellement considérée comme une priorité absolue. Le programme Sardar Sarovar (Encadré 1) illustre toutefois la façon dont la négligence d'impacts sociaux risque d'altérer le rapport bénéfices-coûts du développement et, dans ce cas, de détériorer sa viabilité globale. De nombreux barrages et d'autres types de projets aux impacts sociaux potentiellement importants ont été critiqués à cause d'une ÉIS inadéquate ou n'ont pas été exécutés du tout (voir le rapport de la Commission mondiale des barrages sur le site <http://www.dams.org>).



5

Avantages d'une ÉIS systématique pour de tels projets :

- *impact réduit sur des communautés ou individus* – l'identification de mesures d'atténuation fait partie intégrante de l'ÉIS ;
- *avantages accrus pour les personnes concernées* – la préparation de l'ÉIS permet aussi d'identifier des mesures telles que des programmes de formation professionnelle ;
- *retards et destruction évités* – une ÉIS bien préparée montre que des impacts sociaux sont pris au sérieux et aide à obtenir l'approbation pour le développement ;
- *coûts réduits* – le traitement précoce des impacts sociaux et des mesures d'atténuation permet d'éviter des erreurs de coûts et des actions correctives imposées à une phase ultérieure par des organismes de réglementation ;
- *meilleures relations avec la communauté et les parties prenantes* – l'expérience a montré que l'ÉIS aide à vaincre la peur et les préoccupations et à établir une base de confiance et de coopération nécessaire à l'auteur de la proposition pour présenter et exécuter le projet avec succès ; et
- *propositions améliorées* – une ÉIS fournit des informations qui ajoutent de la valeur à des projets existants et aident à en concevoir de futurs.

Dans de nombreux cas, les différentes parties engagées dans le processus n'anticipent ni n'attendent les avantages de l'ÉIS exposés ci-dessus. Par exemple :

- des développeurs peuvent se concentrer uniquement sur les coûts à court terme de l'ÉIS, considérer cette dernière comme un processus que les maîtres d'ouvrage sont susceptibles de 'détourner' ou considérer que

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social

le risque d'une divulgation précoce l'emporte sur tout avantage potentiel de la réalisation de l'étude ;

- des gouvernements ou décideurs peuvent ne pas soutenir la transparence du processus décisionnel ; et
- des communautés peuvent ne pas juger le processus d'ÉIS impartial ou peuvent le considérer comme un mécanisme qui réorientera leurs objections à un projet.

---

**Discuter les étapes et principes de l'ÉIS en notant les similitudes et différences par rapport au processus suivi dans l'ÉIE.**

---

En général, l'ÉIS suit les étapes itératives du processus d'ÉIE, mais en mettant un accent différent sur les impacts sur les personnes (voir Encadré 2 ci-dessous). La différence la plus notable est le type particulier d'informations réunies pour une ÉIS, qui peuvent inclure des caractéristiques de base de la population affectée, des problèmes actuels, des institutions politiques et civiques, des structures sociales, des traditions et attitudes culturelles et des attributs socio-psychologiques. Une approche participative est aussi fortement représentée dans le processus d'ÉIS de la première à la dernière étape. Parmi les autres éléments distinctifs de l'ÉIS, il faut citer la prévision d'impacts et la réaction des personnes affectées.

Comme dans l'ÉIE, les praticiens de l'ÉIS accordent une importance considérable à l'atténuation, au contrôle et à la gestion des impacts. De plus, l'analyse après projet est considérée comme cruciale pour mieux comprendre les impacts sociaux et la façon de les gérer. Mais dans la pratique, la mise en œuvre et le suivi ne sont pas toujours entrepris systématiquement et l'ÉIE continue souvent d'être un exercice unique qui ne peut pas avoir de bien-fondé dans le cadre de projets comparables. Ce processus limite la pratique de l'ÉIS, détériore sa contribution potentielle à la prise de décision et empêche son acceptation par d'autres ; par exemple, quand des personnes affectées par une proposition de changement individualisent et exagèrent des impacts et qu'il manque des informations empiriques comparables.

Dans ce contexte, des directives importantes sont désormais disponibles dans les bonnes pratiques de l'ÉIS, en général et avec une référence spécifique à des procédures d'ÉIE établies par des pays et agences internationales telles que la Banque mondiale. Les principes et directives définis dans l'Encadré 3 ont été préparés par d'éminents praticiens américains de l'ÉIS. Ils sont toutefois suffisamment génériques pour avoir été acceptés dans le monde entier. L'aspect le plus important est peut-être que les principes et les étapes majeures du processus d'ÉIS indiquent le mode de traitement de problèmes courants de l'ÉIS, comme les limitations de données.

D'autres praticiens de l'ÉIS ont affiné ce cadre de travail afin de réaliser leurs objectifs particuliers. Un projet IAIA est actuellement en cours pour

développer des Directives internationales et des principes pour l'évaluation des impacts sociaux (voir <http://www.iaia.org>). Ce projet a, par exemple, identifié des principes se rapportant à l'intégration d'impacts biophysiques et sociaux, qui :

- reconnaissent que tous les impacts environnementaux sont expérimentés sur le plan humain ;
- extrapolent tous les changements biophysiques vers leurs répercussions sur les personnes ; et
- tiennent compte des répercussions du caractère saisonnier pour les personnes et leurs activités.

Dans l'idéal, une approche interdisciplinaire sera adoptée pour intégrer des études d'ÉIS et d'ÉIE (voir Thème 12 - *Gestion du projet d'ÉIE*). Il convient de synthétiser les informations sur les impacts sociaux et environnementaux dans un énoncé cohérent d'impact (voir Thème 8 - *Reporting*). Si une ÉIS est menée comme une étude séparée ou si elle est un élément essentiel, elle fera référence au processus d'ÉIE (et *vice versa*) et les conclusions majeures s'accompagneront de références croisées.



6 &amp; 7

#### Encadré 2 : Etapes du processus d'ÉIS

1. *implication du public* - développer et mettre en œuvre un plan efficace d'implication du public afin d'impliquer tous les personnes affectées et les parties prenantes concernées.
2. *identification d'alternatives* - décrire l'action proposée et des alternatives raisonnables à celle-ci, y compris l'alternative 'aucune intervention'.
3. *profil de condition de base* - documenter l'environnement humain/la zone d'influence pertinents de la proposition et les conditions sociales et tendances existantes (avec les caractéristiques et variables décrites auparavant).
4. *définition du champ de l'étude d'impact* - identifier et classer par ordre de priorité les impacts sociaux probables en recourant à différents moyens, y compris la discussion ou des entretiens avec des personnes potentiellement affectées.
5. *projection d'effets estimés* - analyser et prévoir les impacts probables de la proposition et des alternatives par rapport aux conditions de base (avec et sans l'action).
6. *prévision et évaluation de réactions aux impacts* - déterminer l'importance des impacts sociaux identifiés pour les personnes qui seront affectées.
7. *estimation des impacts indirects et cumulatifs* - identifier les répercussions de la proposition, y compris les impacts de second et troisième ordre et leurs impacts incrémentiels lorsqu'ils s'ajoutent à d'autres activités passées, présentes et prévisibles.
8. *changements d'alternatives* - recommander des alternatives nouvelles ou modifiées et évaluer ou prévoir leurs conséquences pour les personnes affectées et les intervenants intéressés.

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social

9. *atténuation* – développer et mettre en œuvre un plan d’atténuation par ordre de préférence pour éviter, minimiser et compenser des impacts défavorables.
10. *contrôle* – développer et mettre en œuvre un programme afin d’identifier des déviations par rapport à l’action proposée et des impacts importants imprévus.

Source : *Interorganizational Committee on Guidelines and Principles [for Social Impact Assessment]* (1994).



8 & 9

### Encadré 3 : Principe de bonnes pratiques de l'ÉIS

- faire intervenir les divers publics – identifier et impliquer tous les groupes et individus potentiellement affectés.
- analyser l'équité des impacts – identifier les gagnants et les perdants et souligner la vulnérabilité de groupes sous-représentés.
- se concentrer sur l'évaluation – traiter les problèmes et préoccupations du public qui sont importants, pas seulement ceux qui sont 'faciles à dénombrer'.
- identifier les méthodes et hypothèses et définir leur importance – décrire l'exécution de l'ÉIS, les hypothèses utilisées et la façon de déterminer leur importance.
- fournir des réactions sur les impacts sociaux aux planificateurs – identifier des problèmes qu'il serait possible de résoudre en modifiant l'action proposée ou en proposant des alternatives.
- recourir à des praticiens de l'ÉIS – des spécialistes formés utilisant des méthodes de sciences sociales donneront les meilleurs résultats.
- élaborer des programmes de contrôle et d'atténuation – gérer l'incertitude en contrôlant et en atténuant des impacts défavorables.
- identifier des sources de données – utiliser des documents de sciences sociales, des données secondaires et primaires provenant de la région affectée.
- prévoir des lacunes dans les données – signaler toute information incomplète ou indisponible et indiquer les raisons pour lesquelles il a été impossible de les obtenir.

Source : *Interorganizational Committee on Guidelines and Principles [for Social Impact Assessment]* (1994).

---

**Revoir les cadres méthodologiques, les sources d'information et les outils utilisés dans l'ÉIS. Demander aux participants d'examiner l'approche qui pourrait être appliquée pour évaluer des impacts sociaux pertinents au niveau local.**

---

Des divergences profondes existent entre les experts de l'ÉIS concernant la méthodologie à appliquer pour évaluer les impacts sociaux. Il est possible d'identifier un certain nombre d'orientations, notamment la polarisation entre l'approche scientifique rationnelle qui met l'accent sur la prévision

de changements (avec et sans le projet) et l'approche sociocritique où l'ÉIS s'oriente vers le développement de la communauté et le renforcement de ses moyens d'action. Dans la pratique, ces différences peuvent toutefois ne pas être aussi évidentes, car elles sont modérées par la procédure d'ÉIE et les Termes de référence et par la priorité accordée en commun à la gestion des impacts sociaux.



10

Les deux écoles d'ÉIS se basent sur les sources d'information suivantes :

- les données relatives à la proposition ;
- l'expérience d'actions similaires, p. ex. documentée dans d'autres rapports d'ÉIS ;
- le recensement et les statistiques vitales de la région/population affectées ;
- les éléments secondaires qui documentent des conditions et tendances de base ; et
- les études et recherches sur le terrain, y compris des entretiens, réunions et autres modes de contact.



13-2

De nombreux outils et techniques servent à évaluer l'impact humain de propositions de développement. Une grande partie du travail analytique réalisé dans des centres d'ÉIS se concentre sur la prévision de changements potentiels des variables sociales clés comme l'indique la phase de définition du champ de l'étude d'impact. Certaines des méthodes couramment appliquées dans ce but sont présentées dans l'Encadré 4. Un éventail plus large d'outils et de méthodes d'évaluation sociale identifiés par la Banque mondiale est décrit dans le Polycopié 13-2. Celui-ci classe les méthodes en cinq types d'approches qui se recoupent : analytique, basée sur la communauté, observation et entretien, participative et basée sur des ateliers.

Le jeu d'outils de la Banque mondiale contient une référence particulière à l'ÉIS dans le cadre de pays en développement. Il met l'accent sur des méthodes interactives qui peuvent servir à collecter des informations de base, à créer un profil de la situation sociale existante et à comprendre l'ampleur de l'impact d'une proposition sur une communauté. Certaines des méthodes engagent des parties prenantes directement dans le processus de prévision des impacts. Les approches participatives et basées sur la communauté, par exemple, font intervenir la population locale affectée en évaluant les effets probables des changements projetés sur le mode de vie de celle-ci. Il convient toutefois de corroborer ces estimations, surtout s'il n'existe pas d'expérience locale des types d'impacts attendus.

Une ÉIS utilisera un certain nombre d'outils et de techniques selon son ampleur, ce qui permettra de traiter le problème de données incomplètes et de comparer et mettre en évidence la variabilité des informations provenant de sources différentes. En général, une approche intégrée qui associe un certain nombre de méthodes fournira la prévision la plus composite et fiable d'impacts et l'identification de mesures appropriées pour les atténuer et les

## Thème 13

### Évaluation de l'impact social

gérer. Mais dans la pratique, ce n'est pas toujours possible et on n'utilisera souvent pas plus de deux ou trois outils d'ÉIS dans le processus basé sur une ÉIE.

La prévision d'impacts sociaux doit au moins se baser sur les aspects suivants :

- *compréhension de la population affectée* – comment celle-ci est-elle susceptible de réagir à une proposition donnée et d'être affectée par elle ?
- *comparaison avec des cas similaires* – quelle est l'expérience des effets d'actions proposées sur des communautés similaires ailleurs ?
- *savoir-faire approprié et base de connaissances* – l'analyse a-t-elle été entreprise par un expert de l'ÉIS qui a utilisé des méthodes et outils appropriés ?



11

#### Encadré 4 : Méthodes couramment utilisées pour la prévision d'impacts sociaux

*extrapolations de tendances* – projection de tendances actuelles, comme le changement de population ou l'emploi, pour l'avenir (avec ou sans modification du rythme de l'évolution).

*multiplicateurs de population* – les augmentations extrapolées de la taille de la population sont des coefficients de changement d'autres variables comme l'emploi et la demande de logement, d'infrastructure ou de services.

*consultation d'experts* – recours aux connaissances d'experts comme des chercheurs, conseillers professionnels, autorités locales ou citoyens bien informés.

*scénarios* – exercices visant à développer l'avenir probable, alternatif ou préféré d'une communauté ou société. Les scénarios peuvent servir à comparer des résultats différents (cas les meilleurs et les pires).

*études comparatives* – examiner la façon dont une communauté affectée a réagi aux changements par le passé ou l'impact sur d'autres communautés qui ont subi une action similaire.

*Source : adaptation de Taylor, Goodrich et Bryan (1998).  
sociales, des données secondaires et primaires provenant de la région affectée.*

---

**Examiner les aspects de bonnes pratiques dans la réalisation d'une étude d'ÉIS, y compris les facteurs à prendre en compte pour l'application des principes décrits précédemment. Demander aux participants d'examiner les aspects importants lors de l'évaluation des impacts sociaux au niveau local.**

---



12

Lors de la réalisation d'une ÉIS, les facteurs et considérations suivants peuvent aider à appliquer et amplifier les principes présentés dans l'Encadré 3 :

- *identification des tendances* – lors de la collecte de données de base sur une communauté affectée, il est important de replacer le profil ou 'l'image prise sur le vif' dans un contexte dynamique en identifiant les changements découlant de sources qui ne font pas partie du projet ;

- prise en compte de la réaction initiale à l'annonce du projet – le soutien ou l'opposition peut représenter un impact en soi ou indiquer le degré probable de cohésion de la communauté ou de conflit à propos de questions sociales ;
- admission de la suffisance et de la fiabilité de données – si l'ÉIS est entravée par un manque de données appropriées, pécher par excès de conservatisme en rapportant des impacts potentiellement importants (p. ex. en déclarant qu'il est impossible de les éviter en toute confiance plutôt qu'en concluant qu'il n'existe pas de preuve de ces impacts) ;
- prévision de problèmes-clés – un degré d'exactitude approximative sur des questions essentielles vaut mieux qu'une quantification des impacts dénombrables ; et
- formation d'une équipe – des spécialistes des sciences sociales expérimentés doivent faire partie intégrante de l'équipe d'ÉIE afin de prévoir ces problèmes-clés et d'établir des liens avec des impacts biophysiques. La formation d'une équipe doit souvent respecter le style culturel et les différences disciplinaires, par exemple en associant une ÉIS à l'ÉIE et le planning du projet d'une part, aux normes et traditions d'une communauté affectée d'autre part.

L'objectif principal du processus d'ÉIS est d'analyser l'équité de l'impact, c'est-à-dire les gagnants et les perdants d'une proposition. Les principes de bonnes pratiques sont présentés dans l'Encadré 5. L'accent sera mis en général sur l'identification et l'atténuation d'impacts défavorables. Il convient de spécifier ces impacts et de les rapporter pour chaque groupe susceptible d'être affecté de façon différente et de prendre les mesures d'atténuation appropriées afin de garantir que leur poids n'est pas supporté de façon disproportionnée. A cet égard, une attention particulière est accordée à la mise en valeur d'impacts défavorables pour les personnes sensibles ou vulnérables, par exemple en raison de l'âge, du sexe, de l'appartenance ethnique, de la caste, de la pauvreté ou d'autres facteurs.

Exemples :

- des communautés ou groupes qui dépendent de la terre ou des ressources pour leur subsistance sont en général considérablement affectés par une proposition qui réduit ou détériore les ressources ou altère leur accès, utilisation ou mode de gestion ;
- des populations indigènes et des minorités ethniques sont particulièrement exposées à cet égard, car leur culture, leur mode de vie et leurs valeurs sont inséparables de leur environnement ;
- les résidents à long terme ou les personnes âgées peuvent souffrir d'impacts psychologiques ou sur la santé plus importants que d'autres groupes suite à une dislocation de la communauté ; et
- les pauvres, paysans sans terre, illettrés et défavorisés luttent souvent pour exprimer ou imposer leurs préoccupations parce qu'ils n'ont pas de pouvoir politique ni d'influence sur les événements.

**Thème 13**

**Évaluation de  
l'impact social**



Une évaluation efficace de l'équité des impacts ne sera possible que si des efforts sont faits pour réduire les préjugés et tenir pleinement compte des conséquences pour les groupes défavorisés et marginalisés. Les praticiens de l'ÉIS mettent en garde contre les facteurs suivants :

- *préjugés spatiaux* – la collecte d'informations se concentre sur des lieux accessibles et ignore les tribus nomades ou lointaines ;
- *préjugés saisonniers* – une ÉIS peut être menée à un moment où il est difficile d'obtenir des informations représentatives sur une communauté affectée, par exemple pendant les moissons ou la saison de la chasse ;
- *préjugés personnels* – des consultations et entretiens peuvent être dictés par des traditions culturelles ou des organisations du pouvoir ; ils se limiteront par exemple à des leaders politiques, des personnes âgées ou des hommes ; et
- *préjugés professionnels* – le manque d'interaction entre des spécialistes de diverses disciplines peut provoquer l'omission de liens importants entre l'environnement et la société.



13

#### Encadré 5 : Bonnes pratiques dans l'analyse de l'équité des impacts

- *prévoir des impacts défavorables*
- *spécifier pour chaque groupe*
- *expliquer les raisons des variations*
- *souligner les impacts sur des groupes vulnérables*
- *mettre en garde contre des préjugés relatifs à la représentation*

**Conclure en insistant sur l'importance de bonnes pratiques dans l'atténuation, le contrôle et la gestion d'impacts sociaux. Demander aux participants d'examiner les aspects les plus importants au niveau local dans l'atténuation des impacts sociaux.**

Dans l'ÉIS, l'accent est mis sur l'atténuation des impacts défavorables d'une proposition et à un niveau plus général, sur la gestion des changements sociaux. Les principes spécifiques à la gestion et à l'atténuation des impacts sont récapitulés dans l'Encadré 6. Ils approfondissent les principes directeurs présentés dans l'Encadré 3 et reconnaissent la nécessité d'une approche proactive de cette phase de l'ÉIS. Il s'agit notamment de se baser sur l'examen restreint du rôle de la prévision en le considérant comme une étape nécessaire à la conception de mesures pour éviter, atténuer et gérer des impacts sociaux, par exemple l'arrivée massive d'ouvriers du bâtiment dans une petite localité.

L'atténuation d'impacts sociaux devra suivre le même schéma que pour d'autres types d'impacts (voir Thème 7 – *Atténuation et gestion des impacts*). Ses objectifs sont, par ordre de priorité, d'éviter, de réduire ou de minimiser les impacts et enfin de les compenser. Des impacts sociaux peuvent être évités par des



changements 'à la source', par exemple par la sélection du site d'un barrage ou d'un aéroport afin d'éviter de réinstaller des personnes ou de perturber leur vie. L'atténuation des impacts peut s'opérer à l'aide de diverses mesures, comme l'insonorisation des maisons situées dans l'empreinte sonore d'un aéroport, la programmation de la circulation due à des chantiers, l'utilisation de techniques de dépoussiérage, etc. Il ne faut recourir à la compensation d'impacts résiduels que s'il n'y a pas d'autres possibilités afin de garantir que la situation des personnes concernées n'est pas pire qu'auparavant.

Si la compensation est inévitable, il est souvent contre-indiqué de la fournir uniquement sous une forme pécuniaire. C'est invariablement le cas pour des populations indigènes et d'autres communautés vulnérables qui ne peuvent pas reproduire leur mode de vie ailleurs ou modifier les impacts subis. Dans d'autres cas, la compensation pécuniaire oblige les individus ou la communauté à résoudre le problème eux-mêmes au lieu d'en laisser le soin aux responsables de l'impact. De la même manière, il sera possible d'utiliser dans certains cas des mesures de compensation positives et innovatrices afin de soutenir un développement social qui serait sinon irréalisable.

Le contrôle et d'autres activités de suivi sont cruciaux pour renforcer les pratiques d'atténuation et améliorer l'efficacité de l'ÉIS en général. Comme dans l'ÉIE, l'objectif principal de le contrôle est d'identifier les différences entre les impacts sociaux prévus et réels afin de déterminer si des types d'ajustements et d'interventions sont nécessaires et lesquels (voir Thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*). Dans des pays en développement et en transition, où l'expérience de l'ÉIS risque d'être limitée, le développement d'institutions et des capacités peut s'imposer pour mener efficacement la gestion des impacts. Des besoins et priorités en matière de formation à l'ÉIS d'un pays donné peuvent être différents de ceux identifiés pour l'ÉIE en général et doivent être spécifiés séparément (voir Section C – *L'analyse des besoins en formation*).



14 &amp; 15

#### Encadré 6 : Bonnes pratiques dans l'atténuation et la gestion des impacts

- identifier les mesures d'atténuation pour chaque impact
- les adapter aux différents groupes affectés
- éviter en priorité les impacts sociaux
- les minimiser dans la mesure du possible
- utiliser la compensation en dernier ressort
- garantir que les impacts ne sont pas subis de façon disproportionnée par un seul groupe
- s'assurer que personne ne se trouve dans une situation pire qu'auparavant
- traiter le déplacement/la réinstallation comme un cas particulier
- améliorer les moyens de subsistance des personnes déplacées
- améliorer les bénéfices pour la population locale au travers de la formation professionnelle et de mesures pour le développement

**Inclure une activité de formation pour renforcer le thème (le cas échéant).**

**Résumer la présentation en insistant sur les aspects du thème applicables au niveau local.**

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social

## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources principales de parties essentielles de ce thème.

Banque mondiale, Banque de connaissances sur le développement durable du point de vue environnemental et social, site <http://www.worldbank.org>

Berger T. (1994), The Independent Review of the Sardor Sarovar Projects, 1991-1992, *Impact Assessment*, 12:1, 3-20.

Commission mondiale sur les barrages (2001), *Dams and Development: A New Framework for Decision-Making*. Earthscan, Londres (aussi sur le site <http://www.dams.org>).

Comité inter-organisationnel sur les directives et principes de l'évaluation de l'impact social (1994), *Guidelines and Principles for Social Impact Assessment*. *Impact Assessment*, 12(2): 107-152.

Goodland R. (1999), Social and Environmental Assessment to Promote Sustainability. Document présenté à l'Assemblée annuelle de l'Association internationale pour l'évaluation des impacts, Glasgow. (Projet officieux disponible auprès du Département de l'environnement, Banque mondiale, Washington, D.C.).

Taylor N., Goodrich C. et Bryan H. (1998), Evaluation sociale. Dans Porter A. et Fittipaldi J. (éd.), *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century* (pp. 210-218). The Press Club, Fargo, USA.

Vanclay F. (1999), Social Impact Assessment. Dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment* (Vol. 1, pp. 301-326). Blackwell Science Ltd, Oxford, Royaume-Uni.

---

## Lectures complémentaires

Banque asiatique de développement (1994), *Handbook for the Incorporation of Social Dimension in Projects*. Unité Développement social, Banque asiatique de développement, Manille, Philippines.

Burdge R. et Vanclay F. (1995), Social Impact Assessment in Vanclay F. et Bronstein D. (éd.), *Environmental and Social Impact Assessment* (p. 31-65), John Wiley & Sons, Chichester, Royaume-Uni.

Cernea M. et Kudat A. (éd.) (1997), *Social Analysis for Investment Projects: Rationale,*

*Content and Methods*. Monographie ESSD 16, Banque mondiale, Washington, D.C.

Finsterbusch K., Ingersoll J. et Llewellyn L. (1990), *Methods for Social Analysis in Developing Countries*. Westview Press, Boulder, Colorado, USA.

Reitbergen-McCracken J. et Narayan D. (1998), *Participation and Social Assessment : Tools and Techniques* (livre et vidéo). Développement social de la famille, Banque mondiale,

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social

Washington, D.C.

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 13-1 Quels sont les types de problèmes et d'impacts sociaux associés aux propositions de développement au niveau local ?
- 13-2 De quelle façon ces impacts sont-ils traités et selon quels processus ? Le processus d'ÉIE est-il applicable ? Dans la négative, est-ce à cause de la disposition légale ou d'une pratique reconnue ?
- 13-3 Quels seraient les éventuels changements nécessaires pour tenir compte des impacts sociaux dans le processus d'ÉIE ? Dans quelle mesure faut-il tenir compte des impacts sociaux dans l'ÉIE ? Un processus d'ÉIE séparé s'impose-t-il ?
- 13-4 Quand l'ÉIS fait partie de l'ÉIE, elle suit des étapes similaires, y compris la définition du champ de l'étude d'impact et la considération d'alternatives. Quelles informations faudrait-il réunir pour identifier les impacts sociaux clés d'une proposition de développement ? Comment ces informations pourraient-elles alors être utilisées pour identifier des alternatives réalisables d'une proposition ?
- 13-5 La méthodologie de l'ÉIS sous-entend l'évaluation de la réaction des personnes concernées aux impacts prévus et la détermination des gagnants et des perdants (équité des impacts). Comment ces activités pourraient-elles être menées dans le cadre d'une ÉIS menée au niveau local ? Quels seraient les méthodes et le savoir-faire nécessaires et disponibles à cet effet ?
- 13-6 Quelles pourraient être les mesures utilisées pour atténuer les impacts sociaux importants au niveau local ? Comment contrôler leur efficacité et quelles stratégies de gestion adopter si un impact est plus important que prévu ?
- 13-7 Examiner si la capacité locale et les sources de données suffisent pour exécuter les étapes et activités clés de l'ÉIS. Si ce n'est pas le cas, comment développer au mieux les informations et le savoir-faire et quel type de stratégie adopter en appliquant l'ÉIS entre-temps ?

## Thèmes d'intervention

- 13-1 Inviter un intervenant qui connaît bien la structure et les valeurs sociétales locales à contrôler les tendances-clés et les problèmes de développement et à donner son avis sur la réaction des communautés et groupes à des actions proposées.
- 13-2 Inviter un intervenant qui a une expérience de la gestion et de l'exécution d'une ÉIS au niveau local à examiner les diverses approches/méthodologies utilisées et la façon de les améliorer dans les travaux futurs. La présentation devrait s'accompagner d'exemples de travaux.
- 13-3 Inviter un intervenant qui a une expérience des méthodes d'ÉIS à montrer aux participants comment celles-ci fonctionnent et à quoi elles peuvent servir. S'assurer qu'une partie de la discussion couvre les exigences en matière de données pour la méthode et qu'elle tient compte des limitations.

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social

## Activité de groupe 13-1 : Détermination de la portée d'une ÉIS

**Titre :** Etude de la portée des impacts sociaux

**Objectif :** Comprendre la façon d'utiliser les procédures d'étude de la portée des impacts pour identifier les impacts sociaux clés d'une proposition.

**Taille des groupes :** Quatre à six personnes

**Durée :** Une demi-journée selon le niveau de détail désiré.

**Ressources nécessaires :**

- Informations de base provenant de projets locaux.
- Copies du Polycopié 13-1.
- Résumé du Thème 5 – Définition du champ de l'étude.
- Exemples de check-lists, matrices, etc. de l'ÉIE qu'il est possible d'adapter pour identifier l'impact social de projets retenus.

**Description de l'activité :**

- Faire réviser le Polycopié 13-1 à tout le groupe pour adapter/développer une liste restreinte d'impacts sociaux importants au niveau local et en relation avec des propositions de développement.
  - Charger chaque groupe d'adapter et d'appliquer l'une des méthodes (matrice, check-list, etc.) afin d'identifier les impacts sociaux d'un projet.
  - Réunir tout le groupe et demander à chaque petit groupe de récapituler ses conclusions, en notant les problèmes rencontrés, les impacts identifiés et les améliorations qui pourraient être apportées à la méthode utilisée.
-

## Activité de groupe 13-2 : Détermination de la portée d'une ÉIS

**Titre :** Examen de l'équité des impacts – les gagnants et les perdants

**Objectif :** Obtenir un avis sur la qualité d'un rapport d'ÉIS et sur la façon de l'évaluer.

**Taille des groupes :** Deux personnes

**Durée :** Une demi-journée à un jour, selon le niveau de détail désiré.

### Ressources nécessaires :

- Un rapport d'ÉIE/ÉIS par groupe de deux (préparé au niveau local ou contenant des informations sur les impacts sociaux importants au niveau local).
- Polycopié 13-2 – Méthodes d'évaluation de l'impact social.

### Description de l'activité :

Activité par groupe de deux :

- Passer en revue le rapport d'ÉIE/ÉIS, en énumérant les groupes affectés et les principaux impacts sociaux identifiés.
- Vérifier si les impacts prévus ont été différenciés pour chaque groupe affecté et si les gagnants et perdants ont été déterminés.
- Récapituler les points forts et faibles de l'approche, y compris les méthodes utilisées et le rapport des conclusions.
- Indiquer comment l'approche aurait pu être améliorée en accordant une attention particulière aux méthodes susceptibles de mieux convenir pour l'évaluation de l'équité des impacts.

Tout le groupe doit se réunir pour examiner les conclusions.

Rassembler le groupe et demander à chaque petit groupe de récapituler ses conclusions, en notant les problèmes rencontrés, les impacts identifiés et les améliorations qui pourraient être apportées aux méthodes utilisées.

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social



1

### Objectifs de l'ÉIS :

- analyser la façon dont les propositions affectent les personnes
- identifier et atténuer les impacts défavorables
- augmenter les avantages
- contribuer à la gestion des changements sociaux



2

### Portée de l'ÉIS :

- ÉIS menée dans le cadre de la législation et la procédure d'ÉIE
- la portée de l'ÉIS diffère selon les dispositions juridictionnelles
- limitée initialement aux changements environnementaux
- éventail plus large d'impacts sociaux désormais pris en compte
- l'ÉIS complète est souvent un processus séparé
- se concentre sur des problèmes sociaux de développement durable, la réduction de la pauvreté et la justice



3

### Causes d'impacts sociaux :

- évolution démographique, p. ex. taille et composition de la population
- évolution économique, p. ex. emploi et revenus
- évolution environnementale, p. ex. qualité de l'air et de l'eau
- évolution institutionnelle, p. ex. loi et administration



4

### Types d'impacts sociaux :

- mode de vie – comportement et relations
- culturels – coutumes, valeurs et croyances religieuses
- communauté – infrastructure, services et réseaux
- commodités/qualité de vie – sens de la sécurité, de l'habitabilité et de l'avenir
- santé – bien-être mental et physique



5

### Avantages de l'ÉIS :

- impact réduit sur les personnes
- avantages accrus pour les personnes affectées
- retards et empêchements évités
- abaissement des coûts par des actions opportunes
- meilleures relations entre la communauté et les parties prenantes
- futures propositions améliorées



6 & 7

### Étapes du processus d'ÉIS :

- plan d'implication du public
- identification d'alternatives
- profil de conditions de base



- étude de la portée de problèmes-clés
- projection d'effets estimés
- prévision et évaluation de réactions aux impacts
- estimation d'impacts indirects et cumulatifs
- recommandation d'opter pour des alternatives
- développement et application d'un plan d'atténuation
- développement et application d'un programme de contrôle



8 &amp; 9

#### Principes de bonnes pratiques de l'ÉIS :

- faire intervenir les divers publics
- analyser l'équité des impacts
- se concentrer sur l'évaluation
- identifier les méthodes et hypothèses et définir l'importance
- fournir un feed-back sur les impacts sociaux aux planificateurs de projets
- recourir à des praticiens expérimentés de l'ÉIS
- établir des programmes de contrôle et d'atténuation
- identifier des sources de données
- prévoir des lacunes dans les données



10

#### Sources d'informations de l'ÉIS :

- données sur la proposition
- expérience d'actions similaires
- recensement et statistiques vitales
- documents secondaires
- étude et recherche sur le terrain



11

#### Méthodes couramment utilisées pour prévoir des impacts sociaux :

- extrapolations de tendances
- multiplicateurs de population
- recours aux connaissances d'experts
- élaboration de scénarios
- études comparatives



12

#### Base de bonnes pratiques dans la prévision d'impacts sociaux :

- compréhension des personnes affectées et de leurs réactions probables
- comparaisons avec des cas similaires rencontrés
- recours à un savoir-faire approprié et à une base de connaissances

Thème 13

Évaluation de  
l'impact social



13

**Bonnes pratiques dans l'analyse de l'équité des impacts :**

- prévoir des impacts défavorables
  - spécifier pour chaque groupe
  - expliquer les raisons des variations
  - souligner les impacts sur des groupes vulnérables
  - mettre en garde contre des préjugés de représentation
- 



14 & 15

**Bonnes pratiques dans l'atténuation et la gestion des impacts :**

- identifier les mesures d'atténuation pour chaque impact
  - les adapter aux différents groupes affectés
  - éviter en priorité les impacts sociaux
  - les minimiser dans la mesure du possible
  - utiliser la compensation en dernier ressort
  - garantir que les impacts ne sont pas supportés de façon disproportionnée par un seul groupe
  - s'assurer que personne ne se trouve dans une situation pire qu'auparavant
  - traiter le déplacement/la réinstallation comme un cas particulier
  - améliorer les moyens de subsistance des personnes déplacées
  - augmenter les avantages pour la population locale par la formation professionnelle et des mesures de développement
-

## Méthodes d'évaluation de l'impact social

## Méthodes d'évaluation de l'impact social

## Niveau individuel et familial

1. décès, décès d'un membre de la famille
2. arrestation, emprisonnement, détention, torture, intimidation ou autre violation des droits de l'homme infligés à un individu
3. disponibilité réduite d'aliments et d'une nourriture adéquate
4. contrôle réduit de la fertilité (disponibilité de la contraception et prise en charge de soi)
5. niveau réduit de santé et de fertilité (aptitude à concevoir)
6. santé mentale réduite, accroissement du stress, de l'anxiété, de l'aliénation, de l'apathie, de la dépression
7. incertitude à propos des impacts, des possibilités de développement et des changements sociaux
8. sécurité personnelle actuelle, exposition aux risques
9. expérience de la stigmatisation et de la déviance
10. réduction de la qualité de vie perçue
11. réduction du niveau de vie, niveau d'aisance
12. aggravation de la situation économique, du niveau des valeurs du revenu de la propriété
13. diminution de l'autonomie, de l'indépendance, de la sécurité des moyens de subsistance
14. changement de statut ou de type d'emploi ou mise au chômage
15. diminution des opportunités de travail, de la diversité potentielle, de la flexibilité de l'emploi
16. violence morale, blasphème, affront religieux, violation de sites sacrés
17. refoulement (objection/opposition au projet), attitude 'pas de ça chez moi'
18. mécontentement dû à un projet qui n'a pas répondu à des espérances élevées
19. nuisance (poussière, bruit, étrangers, foule)
20. perturbation du quotidien, du mode de vie (changement d'habitudes)
21. réduction de la valeur des commodités environnementales
22. perception de la communauté, cohésion de la communauté, intégration
23. identification et relation de la communauté avec le lieu (appartenance)
24. changement d'attitude envers la communauté locale, le niveau de satisfaction avec le voisinage
25. perturbation des réseaux sociaux
26. modification de la structure et de la stabilité familiales (divorce)
27. violence familiale
28. rapports hommes-femmes au sein de la famille
29. valeurs culturelles modifiées
30. perceptions modifiées de la santé et de la sécurité personnelles, des risques, de la peur du crime
31. opportunités de loisirs modifiées
32. qualité de l'habitat
33. sans abri
34. densité et foule
35. qualité esthétique, aperçu, impacts visuels
36. charge de travail, somme de travail nécessaire pour survivre/vivre décemment

**Méthodes d'évaluation de l'impact social**

---

**Communauté et niveau institutionnel**

- 1 décès de personnes de la communauté
- 2 violation des droits de l'homme, de la liberté d'expression
- 3 adéquation de l'infrastructure physique (alimentation en eau, égouts, services et commodités)
- 4 adéquation de l'infrastructure sociale de la communauté, de la santé, du bien-être, de l'éducation, des bibliothèques, etc.
- 5 adéquation de l'habitat dans la communauté
- 6 charge de travail d'institutions, du gouvernement local, d'organismes de réglementation
- 7 intégrité culturelle (maintien de la culture locale, de la tradition, des rites)
- 8 droits sur les ressources et accès à celles-ci
- 9 influence sur le patrimoine et autres sites archéologiques, culturels ou historiques importants
- 10 perte de la langue locale ou du dialecte
- 11 amenuisement de la culture
- 12 équité (économique, sociale, culturelle)
- 13 modification des problèmes d'équité/de justice sociale concernant des groupes minoritaire ou indigènes
- 14 rapports hommes-femmes dans la communauté
- 15 prospérité économique
- 16 dépendance/autonomie/diversité/viabilité de la communauté
- 17 niveau de chômage dans la communauté
- 18 coût de renonciation (perte d'autres options)
- 19 crime réel
- 20 violence réelle
- 21 tensions sociales, conflits ou dissensions graves au sein de la communauté
- 22 corruption, crédibilité et intégrité du gouvernement
- 23 niveau de participation de la communauté dans la prise de décision
- 24 valeurs sociales du patrimoine et de la biodiversité

*Adaptation de : Vanclay F. (version actualisée), Summary of work on IAIA International Guidelines and Principles for Social Impact Assessment.*

## Méthodes et outils d'évaluation de l'impact social

---

### Méthodes et outils d'évaluation de l'impact social

#### Outils analytiques

*L'Analyse des parties prenantes* est le point de départ d'une ÉIS et d'un travail participatif. Elle traite des questions stratégiques, par exemple : qui sont les parties prenantes clés ? Quels sont leurs intérêts pour le projet ou la politique ? Quelles sont les différences de pouvoir entre eux ? Quelle influence relative exercent-ils sur l'opération ? Ces informations permettent d'identifier des institutions et relations qui, si elles sont ignorées, sont susceptibles d'avoir une influence négative sur des propositions ou, si elles sont prises en compte, peuvent servir de base pour les renforcer.

*L'Analyse des sexes* se concentre sur la compréhension et la documentation des différences entre les rôles, activités, besoins et opportunités des deux sexes dans un contexte donné. Elle souligne les différents rôles et le comportement d'hommes et de femmes. Ces attributs varient selon la culture, la classe sociale, l'appartenance ethnique, les revenus, l'éducation et l'époque. L'analyse des sexes ne traite donc pas les femmes comme un groupe homogène.

Le *Contrôle de données secondaires* provenant d'un travail préalable est un moyen facile et peu coûteux de limiter l'évaluation sociale, d'identifier des experts et institutions qui connaissent le contexte du développement et d'établir d'avance un cadre pertinent et des variables sociales clés.

#### Méthodes basées sur la communauté

*L'Évaluation rurale participative (ÉRP)* couvre une série d'approches et de méthodes participatives qui mettent l'accent sur les connaissances locales et l'action. Elle utilise l'animation de groupe et les exercices pour faciliter le partage d'informations par les parties prenantes et leur permettre de faire leurs propres évaluations et plans. Elaborée à l'origine pour les zones rurales, l'ÉRP a été utilisée avec succès dans divers contextes pour permettre à la population locale de coopérer à des plans de développement orientés vers la communauté.

*SARAR* est un concept regroupant cinq attributs : estime de soi, force associative, ingéniosité, planning d'action et responsabilité du suivi, essentiels à la réalisation d'une approche participative de développement (acronyme anglais pour self-esteem, associative strength, resourcefulness, action planning et responsibility for follow-through). SARAR est une philosophie d'éducation et de liberté d'action des adultes, qui vise à optimiser l'aptitude des personnes à s'auto-organiser, à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités. Elle est considérée comme une méthode expérimentale qui sous-entend l'aplanissement des différences hiérarchiques, la création d'une équipe par la formation et des leçons tirées de l'expérience locale plutôt que d'experts internes.

#### Méthodes de consultation

*L'Évaluation avec la participation des bénéficiaires (ÉPB)* est une étude systématique des perceptions d'un panel de bénéficiaires et d'autres parties prenantes afin de garantir que leurs préoccupations sont entendues et incorporées dans la formulation du projet et de la politique. Les objectifs sont : (a) entreprendre une écoute systématique qui « donne la parole » aux pauvres et autres bénéficiaires difficiles à joindre, en mettant en évidence les contraintes concernant la participation de bénéficiaires et (b) obtenir des réactions sur les interventions.

#### Outils d'observation et d'entretien

*L'Observation des participants* est une technique de vérification sur le terrain utilisée par les anthropologues et sociologues afin de collecter des données qualitatives et de développer une compréhension approfondie des motivations et attitudes des personnes. Elle se base sur l'observation, l'écoute, la formu-

## Méthodes et outils d'évaluation de l'impact social

---

lation de questions et la prise de notes détaillées sur le terrain. L'observation et l'analyse sont complétées par des contrôles sommaires de sources secondaires et les hypothèses sur la réalité locale sont vérifiées avec des informateurs locaux clés.

Les *Entretiens semi-structurés* représentent une méthode rapide et peu coûteuse pour collecter des informations de la part d'individus ou de petits groupes. Les entretiens sont partiellement structurés par un guide écrit afin de garantir qu'ils se concentrent sur le problème du moment, mais restent assez controversés pour permettre aux participants de présenter et discuter des aspects qu'ils jugent pertinents.

Les *Réunions de groupe de concertation* sont un moyen rapide de collecter des données comparatives auprès de divers intervenants. Ce sont des réunions courtes d'une à deux heures en général, aux nombreux objectifs potentiels, par exemple : traiter un problème particulier ; créer un consensus de communauté sur des plans de mise en œuvre ; contre-vérifier des informations avec un grand nombre de personnes ou obtenir des réactions à des actions hypothétiques ou projetées.

Les *Réunions de village* permettent à la population locale de décrire des problèmes et de définir ses priorités et aspirations. Elles peuvent servir à entreprendre un planning collectif et à partager et vérifier régulièrement les informations recueillies par d'autres moyens auprès de petits groupes ou d'individus.

### Méthodes participatives

Le *Jeu de rôle* permet aux personnes concernées d'être créatives, d'étendre leurs perspectives, de comprendre les choix qu'une autre personne pourrait faire et de prendre des décisions en se libérant de leurs responsabilités habituelles. Cet exercice peut stimuler la discussion, améliorer la communication et promouvoir la coopération tant au niveau de la communauté que de l'agence.

Le *Classement par richesse* (également connu sous le nom de classement par prospérité ou analyse de vulnérabilité) est une technique visuelle qui permet d'engager la population locale dans la collecte rapide de données et l'analyse de la stratification sociale au sein d'une communauté (quelles que soient les barrières de la langue et de l'alphabétisation). Il se concentre sur les facteurs qui constituent la richesse, tels que la propriété ou le droit d'utiliser des avoirs de production, les relations avec des personnes puissantes sur le plan local, la main-d'œuvre et l'endettement, etc.

L'*Accès aux ressources* est un outil qui permet de collecter des informations et de prendre conscience des accès variables aux ressources selon le sexe, l'âge, l'état civil, la filiation, etc. Ces informations peuvent influencer la réussite ou l'échec d'une proposition, par exemple si des cliniques veulent que les usagers paient les frais au comptant et si des femmes sont principalement chargées d'accompagner des femmes malades ou enceintes à la clinique, elles doivent avoir accès à des liquidités.

L'*Analyse de tâches* explique la distribution des activités domestiques et de la communauté par sexe et le degré de flexibilité associé à chaque tâche. Elle est cruciale pour comprendre les ressources humaines nécessaires au fonctionnement d'une communauté.

Le *Mapping* est un outil peu coûteux qui permet de réunir des informations descriptives et de diagnostic. Les exercices de mapping sont utiles pour la collecte de données de base sur un certain nombre d'indicateurs dans le cadre d'une évaluation avec la participation des bénéficiaires ou des évaluations rapides et peut créer les bases d'un planning de développement à la disposition de la communauté en incluant différents groupes.

L'*Évaluation des besoins* collecte des informations sur les besoins et exigences quotidiens des personnes. Elle sensibilise les participants aux problèmes de développement et fournit un cadre de travail pour accorder des priorités aux actions et interventions. Tous les secteurs peuvent profiter de la participation à l'évaluation des besoins, par exemple des formateurs, le personnel du projet et les ouvriers sur le terrain.

## Méthodes et outils d'évaluation de l'impact social

---

Les *Tableaux de poche* sont des outils de recherche qui utilisent des illustrations pour encourager les gens à évaluer et analyser une situation donnée. Ces tableaux réalisés en tissu, papier ou carton sont disposés en rangs et colonnes contenant des graphiques. Un processus de « vote » sert à engager les participants dans les aspects techniques de problèmes de développement, par exemple des aménagements hydrauliques et d'assainissement.

Les *Diagrammes en arborescence* sont des outils visuels polyvalents qui permettent de restreindre des problèmes, objectifs ou décisions et de leur accorder un ordre de priorité. Les informations sont organisées sous la forme d'un arbre. Le problème principal est représenté par le tronc et les facteurs pertinents, influences et résultats sont symbolisés par les racines et branches de l'arbre.

### Méthodes basées sur des ateliers

Le *Planning de projet orienté objectifs* est une méthode qui encourage le planning participatif et l'analyse tout au long du cycle de vie du projet. Une série d'ateliers pour parties prenantes est organisée afin de fixer des priorités et de les intégrer dans le planning, la mise en œuvre et le contrôle. Le renforcement des engagements et le développement des capacités fait partie intégrante du processus.

Le concept *TeamUP* a été créé pour étendre les avantages du planning de projet orienté objectifs et le rendre plus accessible aux institutions. PC/TeamUP est un logiciel qui automatise la méthodologie élémentaire étape par étape et guide les parties prenantes pendant la recherche, la conception de projet, le planning, la mise en œuvre et l'évaluation.

Source : version corrigée et abrégée du document placé sur le site web de la Banque mondiale (<http://www.world-bank.org>).





---

## **Thème 14**

# **Évaluation environnementale stratégique**

---

**Introduction**

**Check-list**

**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**



# Thème 14 – Évaluation environnementale stratégique

## Objectifs

Comprendre :

- le bien-fondé et les objectifs de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) ;
- les dispositions institutionnelles en vigueur pour entreprendre l'ÉES ;
- la portée de l'application de l'ÉES compte tenu des niveaux et des types de prises de décision ;
- les principes-clés de l'ÉES et les éléments de bonnes pratiques ; et
- les procédures et méthodes utilisées pour exécuter ce processus.

## Importance

L'introduction de l'ÉES étend les objectifs et principes de l'ÉIE en amont vers le niveau supérieur de la prise de décision avant le projet. Elle offre un nouvel outil important pour analyser et traiter les effets environnementaux de politiques, plans, programmes et autres actions stratégiques proposées. Toutes les parties prenantes de l'ÉIE doivent comprendre l'ÉES, sa nature, les raisons de son émergence et sa contribution à la prise de décision circonstanciée afin de soutenir la protection de l'environnement et le développement durable.

## Temps imparti

Remarque : ce Thème se compose de deux parties de deux heures chacune (activité de formation non comprise).

### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*Il convient d'adapter la présentation de ce thème en fonction des intérêts des participants et de leur engagement au niveau de la formulation de politiques. La pertinence de certaines sections dépendra du degré d'acceptation de l'ÉES et de l'existence ou non d'un soutien institutionnel local ou dans la région.*

Thème 14  
Évaluation  
environnementale  
stratégique

## Check-list des informations à rassembler

Comme l'ÉES n'est pas aussi largement utilisée que l'ÉIE, certaines des ressources énumérées ci-dessous ne sont peut-être pas encore disponibles.

En tout état de cause, il sera utile d'obtenir ou de développer les éléments suivants, selon le cas :

- des détails sur des politiques, plans ou lois récents ou proposés qui pourraient entraîner des effets environnementaux significatifs et faire l'objet d'une ÉES ;
- des informations de base sur le fonctionnement de processus décisionnels stratégiques (p. ex. se rapportant à des politiques, plans et programmes) ;
- des exemples d'ÉES ou de processus équivalents appliqués au niveau local ;
- d'autres rapports ou études sur les effets environnementaux de politiques, programmes ou plans, par exemple :
  - rapports sur l'état de l'environnement
  - plans nationaux de développement durable
  - indicateurs environnementaux ou relatifs au développement durable ;
- des noms à contacter et numéros de téléphone de personnes, d'agences, d'organisations et de centres de sources de données et d'informations environnementales en mesure de fournir de l'aide pour l'ÉES ; et
- d'autres ressources pouvant être disponibles, comme des cours sur des techniques analytiques et méthodologiques spécifiques, des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes d'intervenants et études de cas.

## Plan de la session

*Remarque : cette session a été divisée en deux parties. La Partie 1 présente les concepts et principes de l'ÉES. La Partie 2 s'adresse aux participants qui ont besoin de plus amples informations sur différentes formes d'ÉES et des éléments de procédures, méthodes et pratiques. En traitant les deux parties, les formateurs peuvent donner un aperçu complet du sujet.*

### Thème 14 - Partie 1

**Ouvrir la session en vous présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance.**

Ce thème présente le concept et la pratique de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) et la place dans un contexte large et comparatif. Même s'il s'agit d'un aspect relativement nouveau, l'ÉES est de plus en plus reconnue comme un outil d'analyse et de traitement des effets environnementaux de politiques, plans, programmes et d'autres actions stratégiques proposées. Par rapport à l'ÉIE, la nature et la portée des processus de l'ÉES se caractérisent par une plus grande diversité. Il conviendra de souligner ce point en étudiant son application potentielle aux niveaux et types de prise de décision pertinents sur le plan local.

**Présenter brièvement le concept d'ÉES. Noter qu'il peut être défini et compris de diverses manières. Demander aux participants d'adopter ou d'adapter une définition qui répond le mieux à la situation et aux exigences locales.**



L'expression Évaluation environnementale stratégique (ÉES) est diversement définie et comprise. Elle se réfère à un processus officiel d'analyse systématique des effets environnementaux de politiques, plans, programmes de développement et d'autres actions stratégiques proposées. Ce processus étend les objectifs et principes de l'ÉIE en amont dans le processus décisionnel, au-delà du niveau du projet et alors que des alternatives majeures sont encore possibles.

L'ÉES représente une approche proactive de l'intégration de considérations environnementales à des niveaux supérieurs de la prise de décision, conformément aux principes définis dans l'Agenda 21. Des évaluations plus générales, moins détaillées sont souvent nécessaires à ces niveaux, par rapport au projet d'ÉIE. Les caractéristiques-clés de l'ÉIE et de l'ÉES sont

**Thème 14**  
**Évaluation**  
**environnemen-**  
**tales stratégique**

mises en comparaison dans l'Encadré 1. Les deux processus ont des éléments communs, mais des modifications plus profondes de la procédure et de la méthodologie s'imposent lors du passage du projet au niveau politique.

A l'heure actuelle, peu de pays et d'organisations internationales ont pris des dispositions officielles en faveur de l'ÉES. Ces cadres varient parfois considérablement et indiquent l'adaptation de l'ÉES à différents niveaux et types de prise de décision. L'ÉES désormais institutionnalisée est un processus à plusieurs étapes qui comprend un éventail d'approches et diverses dispositions, procédures et méthodes. Celles-ci incluent l'évaluation environnementale basée sur l'ÉIE et des systèmes intégrés de politique et de planning, et vont de l'évaluation des impacts résultant de la mise en œuvre d'une politique ou d'un plan à l'application itérative de l'ÉES afin de créer des aspects environnementaux dans la formulation d'une approche proposée.

Bien qu'ils revêtent des formes différentes, les systèmes d'ÉES poursuivent un objectif commun : tenir compte des préoccupations environnementales dans la prise de décision en matière de politique et de planning, en contribuant ainsi au développement durable. Il existe toutefois diverses interprétations du rôle, de la portée et du processus d'ÉES ; par exemple en ce qui concerne les objectifs essentiels, la contribution à la protection de l'environnement et le développement durable, l'intégration de facteurs économiques et sociaux et les exigences légales et procédurales minimales. Ces problèmes se reflètent dans les définitions de l'ÉES fournies dans l'Annexe de ce thème qui permettent d'identifier des aspects pertinents pour un pays donné.

<b>Encadré 1 : Comparaison entre l'ÉIE et l'ÉES</b>	
<b>ÉIE de projets</b>	<b>ÉES de politiques, plans et programmes</b>
A lieu à la fin du cycle décisionnel	A lieu lors des premières phases du cycle décisionnel
Approche réactive à la proposition de développement	Approche proactive à des propositions de développement durable
Identifie des impacts spécifiques sur l'environnement	Identifie aussi des implications environnementales, des problèmes de développement durable
Tient compte du nombre limité d'alternatives réalisables	Tient compte du large éventail d'alternatives potentielles
Contrôle limité d'effets cumulatifs	Signalement rapide d'effet cumulatifs
Accent mis sur l'atténuation et la minimisation des impacts	accent mis sur le respect des objectifs environnementaux, le maintien des systèmes naturels

Perspective étroite, niveau élevé de détail	Perspective large, niveau plus faible de détail afin de fournir une vision et un cadre général
Processus bien défini, début et fin nets itératif	Processus à plusieurs étapes, composants qui se chevauchent, niveau de politique continu
Se concentre sur le programme standard, traite des symptômes de détérioration de l'environnement	Se concentre sur le programme de développement durable, remonte aux sources de la détérioration de l'environnement

Source : texte amendé de CSIR (1996)

**Définir le bien-fondé et les objectifs de l'ÉES et indiquer les avantages à attendre de la mise en œuvre de ce processus dans un pays donné à l'aide des informations obtenues dans l'analyse des besoins en formation (Partie C). Demander aux participants de contribuer à ce contrôle.**



2

Le principe de l'ÉES est simple : l'ÉIE ne suffit pas en elle-même. Seule une partie relativement minime des propositions et décisions prises par des gouvernements fait l'objet d'un examen. L'ÉES complète et met à niveau le contenu de projets afin d'y joindre des politiques, plans, programmes et d'autres actions stratégiques proposées aux effets environnementaux potentiellement importants. Ce processus remonte aux sources d'impacts environnementaux au lieu de se limiter aux symptômes relatifs à des projets spécifiques (comme indiqué dans l'Encadré 1).

L'ÉES répond ainsi à ce que la Commission de Brundtland a appelé 'le défi institutionnel majeur des années 1990'. De ce point de vue, l'ÉES facilite une prise de décision circonstanciée et intégrée par la fourniture d'informations environnementales en même temps que des aspects sociaux et économiques. L'introduction de l'ÉES a été dictée par des tendances procédurales et significatives et des impératifs (voir Encadré 2). Les objectifs de ces stratégies dites ascendantes et descendantes sont de :

- renforcer le niveau de projet d'ÉIE ; et
- promouvoir un développement durable et sain du point de vue environnemental.

Bien qu'il soit largement utilisé et accepté, le projet d'ÉIE a considéré les lacunes comme un moyen de minimiser les effets environnementaux de propositions de développement. Il intervient relativement tard en aval du processus décisionnel, après la sélection d'alternatives et de directions majeures. A ce stade, les problèmes se sont en général limités à la façon dont il faudrait mettre un projet en œuvre sur le plan environnemental plutôt qu'à la question de savoir si une forme de développement est appropriée du point de vue environnemental et, le cas échéant, où et sous quelle forme. En traitant ces problèmes en amont du processus décisionnel, l'ÉES peut aider à focaliser et à rationaliser l'ÉIE de projets ultérieurs.

**Thème 14**  
**Évaluation**  
**environnementale**  
**stratégique**

De façon plus optimale, l'ÉES est un outil proactif qui permet d'anticiper et d'empêcher des dégâts environnementaux causés par des politiques et plans de secteurs adoptés par des agences de développement. L'un des objectifs-clés consiste à signaler rapidement des effets à grande échelle et cumulatifs, y compris ceux qui résultent de nombreuses actions à plus petite échelle qui se situeraient sinon en dessous des seuils de déclenchement d'un projet d'ÉIE. L'ÉES d'un plan d'utilisation du sol, par exemple, peut tenir compte de pertes de biodiversité associées à des développements proposés, ou l'ÉES d'un programme national de construction de routes peut traiter les répercussions sur le réchauffement climatique d'émissions accrues de Co2 à la lumière des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto et contre d'autres alternatives de transport.

L'utilisation de l'ÉES peut apporter d'autres avantages institutionnels et politiques potentiels comme l'indique l'Encadré 3. Ceux-ci découlent des avantages obtenus avec la réalisation des objectifs de l'ÉES, mais ils peuvent les dépasser. Ils se concentrent sur les changements apportés à la culture de la prise de décision censés accompagner ce que la Banque mondiale appelle «l'intégration» de l'environnement, c'est-à-dire faisant partie du mandat et du fonctionnement d'agences économiques. Ces changements doivent être à long terme et progressifs, mais certains pourraient avoir lieu plus tôt (p. ex. respect des obligations d'un pays dans le cadre de conventions sur la biodiversité et le réchauffement climatique).



3

#### Encadré 2 : Objectifs de l'ÉES

Soutenir une prise de décision circonstanciée et intégrée en :

- identifiant les effets environnementaux d'actions proposées
- considérant des alternatives, y compris l'option environnementale la plus réalisable
- spécifiant des mesures d'atténuation appropriées

Contribuer au développement environnemental durable en :

- anticipant et empêchant des impacts environnementaux à la source
- signalant rapidement des effets cumulatifs et des risques globaux
- prenant des mesures de protection basées sur des principes de développement durable

Renforcer le projet d'ÉIE en :

- identifiant au préalable la portée d'impacts potentiels et de besoins en information
- traitant des problèmes stratégiques et des considérations relatives à la justification de propositions
- réduisant la durée et les efforts nécessaires à la réalisation de contrôles individuels

Source : amendement de Sadler et Brook, 1998.



### Encadré 3 : Autres avantages politiques et institutionnels découlant de l'utilisation de l'ÉES

- intégration d'objectifs environnementaux
- incorporation de principes de développement durable dans la formulation de politiques
- respect des obligations dans le cadre d'accords environnementaux internationaux
- 'assurance (de compatibilité avec le) développement durable' pour des propositions et options de développement
- détermination de la responsabilité environnementale dans les agences compétentes
- transparence et ouverture accrues dans la prise de décision



4

**Présenter brièvement le contexte, l'évolution et le statut actuel de l'ÉES en notant les tendances et développements locaux pertinents. Demander aux participants d'aider à identifier ceux-ci.**



14-1

Les tendances et développements de l'ÉES peuvent être replacés dans le contexte plus large de l'historique de l'ÉIE (voir Thème 1 – Présentation de l'ÉIE et initiation). Les principales étapes légales et politiques sont énumérées dans le Polycopié 14-1. Dans les grandes lignes, le développement de l'ÉES s'articule autour de deux phases principales, une troisième étant imminente :

Celles-ci sont appelées :

- *l'étape de la formation* – de 1970 à 1989 ;
- *l'étape de la formalisation* – de 1990 à 2000 ; et
- *l'étape de l'extension* – depuis 2001.



5

Pendant *l'étape de la formation*, certaines conditions légales et politiques ont été établies pour l'ÉES au moment de l'introduction et au début de la mise en œuvre de l'ÉIE. *La National Environmental Policy Act* (NEPA, 1969) américaine devait s'appliquer à la 'législation et à d'autres actions majeures'. Mais pendant une grande partie de cette période, l'étendue de l'application au-delà du projet a été limitée et s'est principalement concentrée sur des programmes. Dans quelques autres pays, des éléments de l'ÉES étaient reconnaissables dans certains processus d'ÉIE, par exemple des enquêtes publiques et des contrôles environnementaux menés en Australie et au Canada. A la fin des années 1980, d'autres pays et organisations internationales avaient commencé à prendre des dispositions en faveur de l'ÉES (voir Polycopié 14-1).

Pendant *l'étape de la formalisation*, un nombre croissant de pays a mis en place des systèmes d'ÉES en réponse à l'*Agenda 21* et à d'autres énoncés de principes sur le développement durable. Ces systèmes étaient et sont encore relativement diversifiés. Certains pays prennent des dispositions

**Thème 14**  
**Évaluation**  
**environnementale**  
**stratégique**

pour l'ÉES de politiques, plans et programmes séparément de la législation et de la procédure d'ÉIE (p. ex. le Canada, le Danemark). D'autres pays ont introduit des obligations en matière d'ÉIE par le biais d'une évaluation environnementale (p. ex. le Royaume-Uni), dans des réformes applicables à la législation de l'ÉIE (p. ex. la République tchèque, la Slovaquie) ou dans le cadre de la gestion des ressources ou de régimes de conservation de la biodiversité (p. ex. la Nouvelle-Zélande, l'Australie). Certains programmes de prêt et de développement financés par la Banque mondiale ont fait l'objet d'une évaluation environnementale (EE) sectorielle et régionale .

Une *étape de l'extension* marquée par l'adoption étendue et la consolidation continue de l'ÉES est sur le point de débiter. Des forces motrices clés seront la transposition de la Directive européenne sur l'ÉES récemment adoptée par des Etats membres (entrera en vigueur en 2004) et plus tard par des pays candidats à l'accession, et la négociation d'un Protocole d'ÉES sur la Convention UNECE relative à une ÉES transfrontalière par des pays signataires (achèvement prévu en mai 2003). Ces dispositions et autres développements légaux et politiques internationaux (examinés plus loin) indiquent un triplement possible du nombre de pays qui opteront pour l'ÉES au cours de la prochaine décennie.

---

**Examiner le champ d'application de l'ÉES à différents niveaux de la prise de décision, y compris des politiques, plans et programmes. Demander au groupe d'identifier les actions proposées qui font déjà l'objet d'une forme d'ÉES ou qui pourraient bénéficier de l'application de ce processus.**

---

L'ÉES peut en principe s'appliquer à un large éventail d'actions proposées dépassant le cadre du projet. La portée de l'application de l'ÉES et les relations avec différents niveaux et types de décision en matière de développement sont présentées dans la Figure 1 qui illustre l'ÉES comme un processus à plusieurs étapes comprenant des politiques, plans et programmes (et dans certains pays, des projets de lois et d'autres instruments). Ces termes peuvent recouvrir des concepts différents selon les pays (voir Encadré 4) et la portée de l'application de l'ÉES sera définie par les notions de politique, plan et programme dans une juridiction particulière.

L'Encadré 5 fournit la liste de zones déjà couvertes par une forme d'ÉES. Des actions proposées dans des secteurs spécifiques connus pour ou susceptibles d'avoir des effets environnementaux importants font l'objet de la plus grande attention, par exemple l'énergie, les transports et le développement industriel. Parmi les autres secteurs généralement soumis à l'ÉES, il faut citer les aménagements de l'espace, le programmes de développement régional et les stratégies de gestion des ressources. En général, les régions candidates à l'ÉES incluent des propositions stratégiques qui concernent ou affectent l'utilisation du sol et de ressources naturelles, l'extraction de matières premières, la fabrication de produits chimiques et d'autres produits

dangereux et/ou la génération de polluants, de déchets et de résidus. Ces secteurs vont continuer à s'étendre.

Dans la pratique, la portée de l'application de l'ÉES est incomplète et très variable, tant dans les divers pays qu'en relation avec les secteurs et processus décisionnels. Jusqu'à présent, peu de pays ou d'organisations internationales ont instauré un système d'ÉES complet qui applique toutes les actions stratégiques susceptibles d'avoir des effets environnementaux significatifs. L'ÉES est très souvent appliquée au niveau de plans et programmes de développement. Les applications au niveau politique sont moins courantes, mais sans doute plus importantes pour imposer un changement d'orientation vers la protection de l'environnement et le développement durable.

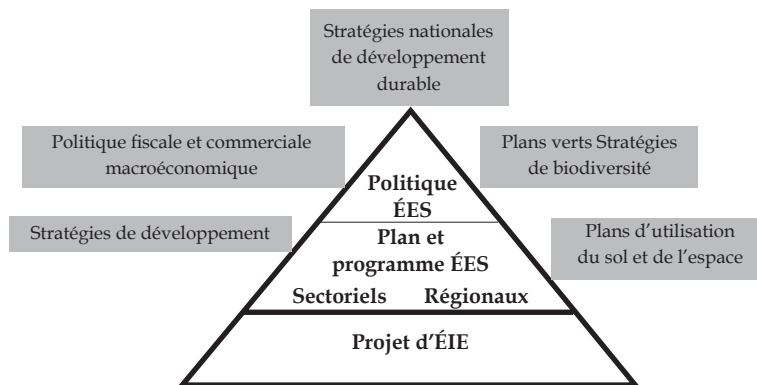
On considère en général que les politiques constituent le point culminant d'une hiérarchie décisionnelle et qu'elles guident ou établissent un contexte pour des plans et programmes (voir Figure 1). Un cadre intégré peut être représenté sous la forme d'une suite logique d'actions proposées et de liens. Les politiques débouchent sur des plans et programmes tant sectoriels que spatiaux (p. ex. plans d'utilisation du sol), dont certains instaurent et déterminent à leur tour le lieu de projets et d'activités spécifiques. Lorsque ces dispositions sont en place, elles permettent une approche progressive de l'ÉES et de l'ÉIE, dans laquelle chaque étape définit l'étape suivante dans le cadre continu de politique, plan et développement du projet.

Mais dans de nombreux pays, ce cadre théorique peut être absent, fragmentaire ou faire l'objet d'une approche partielle. Plus probablement, de nombreux aspects de politique, plan et développement de programme seront incrémentiels plutôt que systématiques. Il convient de comprendre le fonctionnement de ce processus afin d'appliquer avec succès l'ÉES à un pays donné. A leur tour la politique, le plan et le développement de programme refléteront la 'culture politique' prédominante, les règles et normes qui régissent la prise de décision.

Si une ÉES est absente ou incomplète, un pays peut l'introduire indépendamment des ou en réponse aux exigences d'institutions financières multilatérales (voir ci-dessous). Dans les deux cas, le 'mapping' des types et processus décisionnels dans les secteurs réputés pour avoir des effets environnementaux pourra être instructif. Cette définition schématique peut indiquer les liens potentiels de l'ÉES et son adaptation à la structure décisionnelle prédominante ou son rôle étendu. Pour cet exercice, on pourra utiliser des éléments tirés de l'Évaluation des besoins en formation, ainsi que des connaissances locales des participants.

## Thème 14

### Évaluation environnementale stratégique



Source : Sadler (1994)

**Figure 1 : Relation de L'ÉES avec d'autres processus décisionnels**

**Encadré 4 : Définition générique de politiques, plans et programmes**

Une distinction claire entre ce qui constitue une politique, un plan et un programme est rarement faite. Définition générique :

- *Politique* – censée donner une orientation, des objectifs définis, des objectifs et priorités, une orientation réelle ou proposée.
- *Plan* – stratégie ou concept pour mener une action générale ou particulière, y compris des objectifs politiques, des options et méthodes et les moyens de les mettre en œuvre.
- *Programme* – programme d'engagements, d'activités ou d'instruments proposés à mettre en œuvre dans ou par un secteur particulier ou une zone concernée par la politique.

Dans la pratique, ces termes se recoupent et désignent différents concepts dans différents pays. C'est notamment le cas de plans et programmes utilisés de façon interchangeable dans de nombreux pays. Une compréhension générique suffit toutefois pour connaître la signification de ces termes. *Dans un pays ou une juridiction donné(e), l'essentiel est d'appliquer l'ÉES à ce qui est défini ou normalement considéré comme une politique, un plan ou un programme.*



6

**Encadré 5 : Liste indicative de domaines faisant l'objet d'une ÉES**

- politiques, plans et programmes spécifiques à un secteur
- plans d'utilisation du sol et de l'espace
- programmes de développement régional
- stratégies de gestion des ressources naturelles
- projets de lois et de réglementations
- activités d'investissement et de prêt
- aide internationale et assistance au développement
- fonds et opérations d'ajustement structurel
- politique macroéconomique
- budgets et programmes fiscaux
- accords commerciaux internationaux

Source : amendement de Partidario (2001)

## Résumer les principes et éléments de bonnes pratiques de l'ÉES et discuter de leur pertinence pour une utilisation et une application locales.



14-2

L'ÉES se déroule dans le cadre d'un ensemble de dispositions et de contextes décisionnels. Il n'existe pas de modèle unique ou d'approche meilleure de l'ÉES, mais plutôt un certain nombre de principes généraux de bonnes pratiques d'ÉES qui s'appliquent aux différentes formes d'ÉES examinées précédemment et qui les sous-tendent. Les directives décrites ci-dessous ont été élaborées suite à l'étude internationale sur l'efficacité de l'EE et ont fait l'objet d'un autre contrôle par des administrateurs et praticiens de l'ÉES dans le cadre d'ateliers internationaux (voir Polycopié 14-2 pour plus de détails).



7 &amp; 8

Il est possible d'identifier une hiérarchie de principes basés sur les valeurs-clés et les principes de l'ÉIE décrits dans le Thème 1 – Présentation de l'ÉIE et initiation. Les principes de base pour une ÉIE efficace émis par l'Association Internationale pour l'Évaluation d'impact (AIEI) sont censés s'appliquer à l'ÉES, mais exigent une élaboration plus poussée afin d'intégrer leurs différences comme indiqué dans l'Encadré 1 ci-dessus. Les principes directeurs du concept et de la mise en œuvre de l'ÉES sont décrits dans l'Encadré 6 ci-dessous. Ils débouchent sur l'identification de critères de performances pour la conduite et l'administration de l'ÉES (en cours de développement par un groupe de travail de l'AIEI, voir <http://www.iaia.org>).

Des conditions de validation pour le respect de ces principes directeurs sont établies via des dispositions institutionnelles appropriées, notamment :



9

- un mandat politique/administratif ou légal clair ;
- champ d'application explicite à la prise de décision ;
- des exigences et obligations de conformité ;
- des directives sur la procédure et le processus à suivre ;
- la fourniture d'une supervision administrative ; et
- des mécanismes pour le contrôle de la qualité, y compris le contrôle de la mise en œuvre et des résultats de l'ÉES.

Lors de l'introduction ou du renforcement de ces dispositions, certains 'facteurs' peuvent contribuer à la réussite de leur mise en œuvre. Les 'confrontations avec la réalité' suivantes peuvent se baser sur les leçons tirées de l'expérience internationale :



10

- promouvoir l'ÉES comme une gratification et non comme un fardeau ;
- encourager la créativité et l'innovation ;
- adapter l'approche aux exigences de décideurs ;
- fournir si possible une aide au démarrage et une assistance ;
- créer une base de connaissances à l'aide de l'expérience 'pratique' ; et
- apprendre en appliquant de nouvelles méthodes et procédures.

D'autres directives sur l'application des principes énumérés dans l'Encadré 6 sont fournies de manière empirique pour les bonnes pratiques de l'ÉES, notamment :

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique



11 & 12

- entamer le plus tôt possible le processus de formulation de politique ou de plan ;
- ne pas perdre de vue que l'objectif de l'ÉES est d'annoncer des décisions, pas de produire une étude ;
- fournir les bonnes informations au bon moment pour la prise de décision ;
- se concentrer sur la comparaison d'alternatives majeures ;
- mener une forme appropriée d'analyse, d'évaluation de l'impact ou de la politique ;
- utiliser les procédures et méthodes compatibles avec la tâche les plus simples possible ;
- chercher à obtenir des avantages environnementaux et à éviter des impacts défavorables ; et
- contrôler et documenter les résultats du processus d'ÉES.

**Encadré 6 : Principes directeurs pour la conception et la mise en œuvre du processus d'ÉES**

- *compatible avec l'objectif* – le processus d'ÉES doit être adapté au contexte et aux caractéristiques de l'élaboration d'une politique et d'un plan
- *déterminé par les objectifs* – le processus d'ÉES doit identifier de quelle manière des options et des propositions de développement contribuent au développement durable
- *Orienté vers le développement durable* – le processus d'ÉES doit identifier comment les options et propositions de développement contribuent au développement durable
- *ampleur* – le processus d'ÉES doit couvrir tous les niveaux et types de prise de décision susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement et la santé
- *décision pertinente* – le processus d'ÉES doit se focaliser sur les problèmes et l'information importante dans la prise de décision
- *crucial pour la décision* – le processus d'ÉES doit tenir compte des effets sociaux, sur la santé et autres dans la mesure du possible (p. ex. s'il n'existe pas de processus équivalents)
- *transparent* – le processus d'ÉES doit contenir des exigences et procédures claires et faciles à comprendre
- *participatif* – le processus d'ÉES doit fournir un niveau approprié d'informations et d'implication du public
- *responsable* – l'exécution du processus d'ÉES doit être équitable, impartiale et professionnelle, respecter les exigences et normes internationales en vigueur et faire l'objet d'une supervision et d'un contrôle indépendants
- *rentable* – le processus d'ÉES doit atteindre ses objectifs dans les limites de la politique, des informations, du temps et des ressources disponibles.

Sources : Sadler et Verheem, 1996 ; Sadler et Brook, 1998.

**Fin du thème 14 - partie 1**

## Thème 14 - Partie 2

**Présenter la deuxième partie du Thème 14 qui traite les dispositions institutionnelles, procédures et méthodes pour l'exécution de l'ÉES et quelques directives futures. Commencer la session en définissant les différents types de dispositions prises pour l'ÉES et les avantages et inconvénients des dispositions institutionnelles en vigueur. Examiner les cadres de travail à adapter en introduisant l'ÉES dans un pays donné et noter les barrières susceptibles de se dresser.**

Certains pays et organisations internationales ont pris des dispositions officielles pour un type d'ÉES ou un processus équivalent. Les dispositions légales et administratives pour l'ÉES varient selon le mandat, la portée, les éléments de la procédure et les relations avec la prise de décision. Le Polycopié 14-3 présente une comparaison des différents types de cadres institutionnels basée sur ces points de référence. Les exemples sont fournis à titre indicatif plutôt que définitif. Les pays et organisations internationales énumérés ont toutefois des systèmes d'ÉES relativement bien établis (ou, dans le cas de la Directive européenne, seront importants dans l'extension et la consolidation de dispositions officielles).



14-3

Quatre points principaux se dégagent de la description de cadres institutionnels d'ÉES dans le Polycopié 14-3 :



13

*Etablissement d'une disposition officielle pour l'ÉES par le biais de la loi et de la politique.*

La législation de l'ÉIE stipule le processus d'ÉES dans certains pays. En cas de disposition séparée pour l'ÉES, celle-ci s'opère sur un ordre administratif ou une directive politique (même si cette proportion va changer au moment de l'entrée en vigueur de la Directive européenne en matière d'ÉES).

Quelques pays ont plusieurs types de dispositions pour l'ÉES et/ou ont intégré le processus dans un système de gestion des ressources, d'utilisation du sol ou de planning de développement.

*Champ d'application limité de propositions politiques et de projets de loi.*

Des systèmes d'ÉES élaborés sur le plan politique s'appliquent à des processus décisionnels de haut niveau (p. ex. soumissions au gouvernement et au Parlement). Dans certains pays, ils se caractérisent par une procédure minimale et une mise en œuvre flexible. Dans d'autres, la législation basée sur l'ÉIE s'applique spécifiquement ou implicitement à la politique (même si elle n'est pas toujours mise en œuvre. Cette situation peut toutefois changer comme le montre la liste des récents développements dans le Polycopié 14-1).

*Des systèmes d'ÉES élaborés au niveau du plan et du programme se basent principalement sur la disposition et la procédure d'ÉIE et correspondent à celles-ci.*

Les zones et secteurs à contrôler peuvent être définis de façon générale ou énumérés spécifiquement (p. ex. plans et programmes qui suggèrent ou déterminent le type et le lieu de projets particuliers). Des systèmes basés

Thème 14

**Évaluation  
environnementale  
stratégique**



sur l'évaluation sont étroitement liés, mais s'appliquent comme une partie itérative intégrante du processus de création de plan plutôt que comme une procédure formalisée séparée.

*Les dispositions d'ÉES sont diversifiées, beaucoup plus que celles en place pour l'ÉIE.*

Cinq types de systèmes d'ÉES sont identifiables dans les cadres institutionnels définis dans l'Encadré 7. Ils représentent une série d'options à prendre en considération par des pays qui n'ont pas encore de disposition officielle pour l'ÉES, mais prennent cette orientation ou envisagent de renforcer des éléments existants de processus d'ÉES.

D'autres pays et Etats dans des juridictions fédérales et des organisations internationales – en plus de ceux énumérés dans l'Encadré 7 et le Polycopié 14-3 – ont établi des systèmes d'ÉES à un niveau équivalent. D'autres plus nombreux, y compris des pays en développement et en transition, ont une expérience de l'ÉES ou de zones et d'aspects associés. Parmi les exemples, il faut citer des processus nationaux de planning sectoriel et spatial ou la préparation de plans nationaux d'action environnementale, des examens succincts de l'environnement ou d'autres rapports requis dans le cadre d'activités internationales de prêt et d'assistance.

Une analyse FPPM (forces, faiblesses, possibilités et menaces) de ces processus peut compléter les informations provenant de l'analyse des besoins en formation et du mapping de décision (décrits dans la Partie 1 de ce Thème). Cette analyse pourrait indiquer les dispositions les plus appropriées pour :

- l'introduction de l'ÉES dans un pays donné, qui peut être différente des dispositions en vigueur pour l'ÉIE ou des exigences d'autres pays ; ou
- des moyens alternatifs ou équivalents d'intégration de considérations environnementales dans la politique et l'élaboration de plans.



14

#### Encadré 7 : Différents types ou modèles institutionnels de systèmes d'ÉES

- *Basés sur l'ÉIE* : ÉES menée dans le cadre de la législation de l'ÉIE (p. ex. Pays-Bas) ou avec une procédure gérée séparément, mais associée (p. ex. Canada)
- *Évaluation environnementale* – la disposition d'ÉES est adoptée via un processus comparable, moins formalisé d'évaluation de la politique et du plan (p. ex. Royaume-Uni)
- *Système à deux volets* – les dispositions d'ÉES sont différenciées et mises en œuvre comme des processus séparés (p. ex. le test environnemental, ou évaluation de la législation aux Pays-Bas et AIES de plans et programmes spécifiés)
- *Système intégré de politique et planification* – des éléments de l'ÉES font partie de la politique et du planification basés sur les effets (p. ex. Nouvelle-Zélande).
- *Évaluation de la compatibilité avec le développement durable* – des éléments de l'ÉES sont remplacés par une évaluation et une analyse (environnementale, économique et sociale) de problèmes majeurs de politique et de planification (p. ex. en Australie la Resource Assessment Commission, aujourd'hui démantelée, et au Royaume-Uni des plans de développement durable mis en œuvre)



**Décrire maintenant les principales formes de l'ÉES de politiques, plans et programmes en insistant sur les plus pertinents pour les problèmes et réalités d'un pays donné. Demander aux participants la façon de modifier et d'adapter les formes choisies à cet effet.**

Les dispositions institutionnelles décrites ci-dessus comprennent des formes d'ÉES différentes. Une approche différenciée plutôt qu'uniforme est adoptée pour traiter les niveaux et types de prise de décision stratégique décrits dans la Partie 1 de ce Thème (voir Figure 1). Les principales formes génériques de l'ÉES sont décrites dans l'Encadré 8 et comprennent des politiques, plans spatiaux et programmes sectoriels. Une référence particulière est faite aux instruments d'ÉES déjà utilisés ou éventuellement applicables dans de nombreux pays en développement. De plus amples informations sur les pratiques et expériences de l'ÉES dans ces secteurs se trouvent dans le volume qui fait pendant à ce manuel, *Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach*.



15

#### Encadré 8 : Formes génériques d'ÉES de politiques, plans et/ou programmes

- *ÉES de politique* – examen d'actions et d'options gouvernementales proposées au niveau le plus large ; comprend éventuellement un large éventail de décisions sous la forme de directives, de déclarations, d'exposés de principe, de législation et de stratégies relatifs à des secteurs spécifiques (p. ex. politique énergétique nationale) ou s'appliquant à l'administration tout entière (p. ex. privatisation, libéralisation du commerce) et peut s'étendre à l'audit ou à la réévaluation de politiques en place depuis longtemps et ayant des effets environnementaux défavorables (p. ex. subventions agricoles).
- *ÉES de plan et programme sectoriels* – examen d'un programme de développement ou d'investissement pour un secteur particulier (p. ex. énergie, transports ou agriculture) ; inclut une évaluation et une comparaison des effets environnementaux d'alternatives majeures (p. ex. la demande par rapport aux mesures d'approvisionnement et le mélange de sources de carburant pour la production énergétique) et peut s'étendre à des séries de projets qui, une fois regroupés (p. ex. par étape de technologie), peuvent avoir des effets cumulatifs.
- *ÉES régionale et de plan d'aménagement de l'espace* – examen d'un programme de développement ou d'investissement multisectoriel pour une région particulière (p. ex. bassin fluvial, zone côtière ou urbaine) ou un plan d'utilisation du sol pour une zone officiellement désignée ; inclut l'évaluation et la comparaison des effets environnementaux de stratégies et de mesures alternatives pour la mise en œuvre du plan et peut s'étendre à l'évaluation régionale ou écosystémique d'effets cumulatifs sur des ressources potentielles, la biodiversité ou d'autres aspects du capital naturel.

Sources : adaptation de Goodland (1998) ; Banque mondiale (1993 ; 1996).

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique



16

## ÉES de politique

Les propositions de politique, énoncées ou établies dans la loi, représentent le point le plus crucial de l'ÉES pour influencer le cours du développement. Par tradition, le développement légal et politique fait toutefois l'objet d'un examen externe minime, voire nul, et l'ÉES a rencontré des difficultés pour s'appliquer au niveau le plus élevé. Cette tradition est profondément ancrée dans la structure du pouvoir politique et elle est souvent renforcée par des conventions constitutionnelles comme le secret ministériel. La volonté ou l'acceptation politique est une condition préalable à l'application de l'ÉES au niveau politique.

De plus, les processus d'élaboration de politiques ne sont pas nécessairement explicites. Les aspects à examiner en envisageant une ÉES sont les suivants :

- De nombreuses politiques évoluent de manière progressive et non systématique ou sont définies par des pratiques permanentes. Dans de tels cas, un audit environnemental de politique peut s'avérer plus approprié qu'une ÉES.
- Des politiques appliquées à des secteurs connus pour avoir des effets environnementaux sont souvent formulées isolément et avec peu de référence à leurs relations avec d'autres secteurs (p. ex. transports et énergie). Dans de tels cas, l'ÉES devra peut-être tenir compte des effets qui dépassent les limites de la politique, en notant les incohérences.
- Les résultats de la politique peuvent être très incertains, affectés par de nombreux facteurs nouveaux. Dans de tels cas, l'ÉES peut traiter des implications et problèmes environnementaux significatifs au lieu d'impacts en soi (qui pourront être élucidés plus tard par la mise en œuvre d'une politique de suivi).
- Les problèmes environnementaux ne pèsent souvent pas lourd dans des initiatives politiques majeures qui peuvent être interdites pour l'ÉES ou sujettes à un examen limité. Dans de tels cas, l'ÉES peut encore contribuer à réduire les effets de leur mise en œuvre (p. ex. conclusion d'un accord secondaire sur la coopération environnementale dans le cadre de l'Accord de libre échange nord-américain).

Ces points permettent aussi d'expliquer pourquoi certains pays ont institué une ÉES au niveau politique sur une base non légale, en utilisant une procédure minimale ou modifiée pour contrôler des propositions législatives ou d'autres propositions gouvernementales. Dans les systèmes canadien, danois et hollandais, par exemple, l'ÉES de propositions politiques et législatives est large et qualitative, avec une documentation relativement réduite d'effets environnementaux. Dans ces pays, le processus d'ÉES est aussi en relation avec les niveaux supérieurs de la prise de décision politique. Des directives récentes émises dans le cadre de réformes du processus au Canada exigent l'établissement de liens plus étroits entre l'ÉES et les stratégies de développement durable préparées par des agences fédérales.

Une procédure plus formalisée, basée sur la législation de l'ÉIE peut convenir si des politiques sont détaillées et formulées par un processus systématique et transparent. La procédure suivie correspond davantage à l'évaluation de plan et de programme, y compris une analyse détaillée et une plus grande implication du public. Cette approche est en place dans certains pays en transition (p. ex. la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie) et peut avoir une application plus large en Europe centrale et orientale. Des pays en développement peuvent appliquer une approche similaire de l'ÉES de politique avec quelques adaptations aux structures décisionnelles centralisées (comme le suggèrent des développements d'ÉES et des activités de développement des capacités en Chine et au Vietnam).

### ÉSS de plan et de programme sectoriels



17

L'ÉES de plans et de programmes proposée pour des secteurs spécifiques est un processus établi de longue date. Il est utilisé aux USA depuis plus de vingt ans au niveau tant fédéral que national (même si le processus NEPA est toujours considéré comme sous-utilisé au niveau des programmes). De nombreux autres pays ont aussi une expérience étendue de cette forme d'ÉES, notamment les Pays-Bas où elle est obligatoire pour les plans et programmes sectoriels (et spatiaux) énumérés dans le Décret sur l'ÉIE (p. ex. gestion des déchets, production d'électricité, alimentation en eau potable). La Directive européenne inclut un plus grand nombre de secteurs qui nécessitent automatiquement une ÉES ou peuvent y être soumis.

Sur le plan international, la Banque mondiale a fait une utilisation intensive de ce qu'elle définit comme l'EE sectorielle, en tenant largement compte de la tendance au prêt à plus grande échelle pour les programmes (p. ex. fonds d'ajustement structurel). En général, cette forme d'ÉES est préparée pour des plans et programmes de financement d'un certain nombre de projets secondaires. Elle a été appliquée aux secteurs des routes, de l'eau, de l'électricité, de l'agriculture et du développement urbain dans toutes les grandes régions où la Banque exerce ses activités. Certains pays débiteurs ont effectué une ÉES pour un certain nombre de programmes financés par la Banque (p. ex. l'Inde), mais elle a été peu utilisée dans d'autres régions (p. ex. Afrique du sud du Sahara).

Les expériences faites jusqu'à présent indiquent que l'ÉES a lieu en général après la définition de la portée et des objectifs d'un plan ou d'un programme. Elle a joué jusque-là un rôle limité dans la prise en compte d'investissements alternatifs et dans certains cas, une ÉES n'est préparée que si un plan ou programme a été finalisé et que des priorités sont définies pour un projet. Les Termes de référence pour l'EE sectorielle indiquent que son utilisation vise d'abord à établir un cadre pour l'ÉIE au niveau du projet secondaire, puis à identifier des problèmes environnementaux significatifs ainsi que la politique et les mesures institutionnelles pour les traiter. Dans la pratique, l'EE sectorielle est moins efficace pour la réalisation du second objectif.

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique

Parmi les autres approches utilisées par des pays en développement ou se rapportant à eux, il y a l'examen succinct de l'environnement appliqué en interne par le PNUD et par ce qu'on appelle l'Analyse Environnementale Stratégique (AES), maintenant utilisée par l'Organisation pour le développement aux Pays-Bas. L'examen environnemental succinct est un outil flexible considéré comme efficace pour la formulation rapide d'une série de programmes d'assistance sectorielle. Il est également considéré comme offrant le potentiel nécessaire pour fonctionner à d'autres niveaux et dans divers contextes. L'AES est une approche plus complète et participative de la planification stratégique appliquée jusqu'à présent essentiellement au niveau régional dans des pays en développement (voir description ci-dessous)

### ÉES régionale ou d'aménagement de l'espace



18 & 19

L'ÉES d'aménagement de l'espace ou d'utilisation du sol remonte aussi à la phase de formation de l'ÉIE aux USA. Les plans fédéraux d'utilisation du sol auxquels le NEPA s'applique incluent ceux préparés pour des terrains publics à usages multiples, des forêts nationales et des zones de gestion de la faune, ainsi que pour des parcs nationaux et d'autres zones strictement protégées. En Californie, l'ÉES s'applique à de nombreux types de plans d'aménagement de l'espace, y compris ceux préparés pour des villes et comtés et pour les transports, l'infrastructure, les parcs et l'élimination des déchets au niveau régional. Des processus d'ÉES similaires sont en place ailleurs, y compris au Royaume-Uni, pour des plans de développement dans les comtés, et aux Pays-Bas pour la gestion régionale des déchets et des plans de développement urbain. La Directive européenne sur l'ÉES s'applique aussi aux plans d'aménagement de l'espace.

Les plans d'utilisation du sol préparés pour des zones officiellement désignées sont en général entrepris par une procédure prescrite ou définie et l'intégration de l'ÉES est relativement directe. Au Royaume-Uni, par exemple, l'ÉES ou l'évaluation environnementale fournit des informations sur chaque étape de l'élaboration de plans. Ce processus évalue les effets environnementaux de façon itérative au lieu de se limiter au stade du projet ou de la mise en œuvre du plan. Il est censé déboucher sur un développement durable en évaluant l'impact d'objectifs du plan, d'alternatives et de propositions sur le changement mondial, les ressources naturelles et la qualité environnementale locale (et il est désormais soutenu par une nouvelle série de plans régionaux de développement durable).

Au niveau international, les Évaluations environnementales régionales (ÉER) exécutées pour des programmes d'investissement financés par la Banque mondiale correspondent à l'ÉES de plans d'aménagement de l'espace. L'ÉER doit s'appliquer à des programmes d'investissement pour une région particulière comme un bassin hydrographique ou une zone côtière. Cette approche est utilisée là où des activités de développement aux effets cumulatifs potentiellement significatifs sont planifiées pour la même région (normalement définie par des limites physiques ou écologiques).

Dans de tels cas, une ÉER peut présenter des avantages majeurs sur des ÉIE individuelles. Mais jusqu'à présent, l'expérience de l'ÉER a été limitée par rapport au nombre et aux types d'EE sectorielles rapportées ci-dessus.

Autres approches utilisées par certains pays en développement ou se rapportant à ceux-ci :

- *ÉES de plans de développement régional (PDR)* – exigée par l'Union européenne dans le cadre du programme par lequel des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'accession réalisent une cohésion sociale et économique. Des exigences similaires existent pour des fonds structurels de l'UE définis dans le volume Handbook on Environmental Assessment of Regional Development Plans and Structural Funds (<http://www.europa.eu.int/comm/environment/eia/home.htm>).
- *ÉES de plans d'aménagement de l'espace et de plans régionaux dans le cadre d'une assistance bilatérale* – une utilisation limitée et officieuse a été rapportée par le Groupe de travail de l'OCDE sur l'Assistance au développement et l'environnement. Certains des contrôles de la coopération au développement effectués par la Commission d'ÉIE des Pays-Bas pour le ministère des Affaires étrangères sont de ce type.
- *Processus d'ÉER pour formuler des plans et une stratégie de développement durable* – appliquée officiellement et officieusement afin de soutenir des processus décentralisés étendus dans un certain nombre de pays et de contextes spatiaux. Un site web fournit des informations actualisées sur le processus et ses applications pour des utilisateurs potentiels (<http://www.seanplatform.org>).
- *ÉES de plans de développement de district et territorial à Hong Kong SAR* – certains de ces plans ont été réalisés conformément à une directive administrative. L'ÉES de l'utilisation à moyen et long terme du sol et de la stratégie de croissance pour Hong Kong peut présenter un intérêt particulier. (<http://www.info.gov.hk/epd>)
- *ÉES relative à la biodiversité* – les secrétariats des conventions sur la biodiversité et Ramsar ont demandé l'utilisation et le développement d'ÉES au niveau de l'écosystème comme mécanismes de mise en œuvre. Entre temps, des organismes de conservation ont évalué la biodiversité et une ÉES de plans régionaux affectant le milieu humide et d'autres habitats.

---

**Passer en revue les procédures et méthodes qui sont ou peuvent être utilisées pour exécuter une ÉES, en insistant sur les différentes approches éventuellement nécessaires à l'examen de la série complète de décisions stratégiques. Demander aux participants d'identifier les étapes-clés de l'ÉES appropriées au niveau local en les modifiant si nécessaire.**

---

Thème 14  
Évaluation  
environnementale  
stratégique

Au cours de la décennie écoulée, de nombreux pays ont expérimenté à grande échelle la pratique de l'ÉES. Dans de nombreux cas, la procédure et les méthodes utilisées dans l'ÉES sont les mêmes que dans l'ÉIE. Parmi les exemples caractéristiques, il faut citer les plans et programmes directement liés à des projets ou au changement d'utilisation du sol. Les procédures et méthodes basées sur l'ÉIE peuvent toutefois nécessiter encore des modifications afin de tenir compte d'une incertitude accrue quant aux effets potentiels, par rapport aux propositions spécifiques d'un projet. Une procédure et des méthodes d'évaluation plus flexibles peuvent convenir à des politiques plus élargies ayant des effets environnementaux indirects ou atténués (voir exemple dans l'Encadré 9).

Les processus d'ÉIE et d'ÉES basée sur l'évaluation se recoupent et incluent des éléments communs. Ils sont illustrés par la comparaison des étapes présentée dans les Encadrés 10 et 11. Les deux processus incluent, par exemple, des dispositions pour définir le champ de l'étude d'impact, l'examen d'alternatives et l'atténuation d'effets environnementaux. Elles divergent aussi sur certains points, par exemple pour ce qui est des exigences explicites concernant l'implication du public et les informations à fournir dans une ÉES basée sur l'ÉIE (Encadré 10) et l'accent mis sur l'explication des compromis et contraintes dans une évaluation environnementale (Encadré 11).

Une série de méthodes peut servir à exécuter une ÉES. Ces méthodes sont tirées de l'ÉIE et de l'évaluation d'une politique/d'un plan. Des méthodes ont déjà été appliquées avec succès dans l'ÉES, après avoir subi diverses adaptations. L'Encadré 12 fournit quelques exemples en indiquant leur pertinence pour des étapes-clés de l'ÉES. En général, les outils utilisés dans l'ÉES ont tendance à être relativement simples et faciles à appliquer (p. ex. check-lists et matrices), même s'il est possible de recourir à des méthodes de prévision plus évoluées si les circonstances l'exigent (p. ex. des modèles de simulation de circulation de programme de construction routière) et une analyse basée sur des critères multiples permet d'expliquer les compromis et comparaisons entre plusieurs alternatives.

Dans tous les cas, l'exécution d'une ÉES doit être systématique. Les principes suivants de bonnes pratiques se rapportent à l'exécution systématique d'une analyse (voir aussi le Thème 1 - *Présentation de l'ÉIE et initiation*) :

- rigueur – l'ÉES doit appliquer les 'meilleures méthodes pratiques' pour traiter les impacts et les problèmes examinés ;
- application pratique – l'ÉES doit identifier les mesures d'atténuation des impacts les plus efficaces à ce niveau ; et
- crédibilité – l'ÉES doit être menée avec professionnalisme, objectivité, impartialité et équilibre.

D'autres éléments doivent aussi être en place pour l'exécution systématique de l'ÉES, notamment :

- informations de base – pour identifier les effets environnementaux potentiels de l'action stratégique proposée (il est possible d'utiliser



des données collectées dans d'autres buts, p. ex. état des rapports sur l'environnement) ;

- indicateurs-clés – pour déterminer si des objectifs de protection de l'environnement sont atteints ou si des actions stratégiques proposées sont susceptibles d'entraîner un changement inacceptable ; et
- cadres politiques – pour faciliter les compromis et la prise en compte d'alternatives en rapport avec les exigences et engagements en matière d'environnement et de développement durable fixés par un pays ou une organisation internationale.

#### Encadré 9 : Exemple de processus et de procédure minimum – l'E-test des Pays-Bas

<i>Phase de tri préliminaire/de cadrage</i>	Groupe de travail interdépartemental identifie des propositions à tester et problèmes à examiner.
<i>Phase d'analyse/de documentation</i>	E-test exécuté par le ministère responsable, avec l'aide du Centre d'aide collective et résultats documentés dans un mémorandum explicatif sur le projet de législation
<i>Phase d'examen/soumission</i>	Le Centre d'aide collective, en coopération avec le ministère de la Justice, contrôle la qualité des informations dans le mémorandum afin de déterminer si le projet peut être soumis au conseil des ministres.

Source : Verheem et Tonk (2000)



20 & 21

#### Encadré 10 : Exécution d'une CES basée sur l'ÉIE (également appelée Évaluation de l'impact environnemental stratégique (ÉIES))

L'exécution d'une ÉIES peut comprendre toutes les étapes suivantes ou une partie d'entre elles :

- Tri / étude préalable – déterminer si une ÉES est nécessaire et à quels niveaux
- définition du champ de l'étude d'impact – identifier les problèmes-clés et les alternatives, expliquer les objectifs et élaborer des termes de référence pour l'ÉES
- identification et comparaison d'alternatives, y compris la non-intervention – expliquer les implications et compromis
- informer et faire participer le public – identifier les avis et préoccupations des intervenants
- analyser et évaluer les impacts – identifier les effets significatifs d'alternatives et de mesures sélectionnées pour l'atténuation et le suivi
- documenter les conclusions – fournir les informations nécessaires à la prise de décision et/ou respecter les exigences légales (comme dans la Directive européenne)

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique

- contrôler la qualité des informations – garantir qu’elles sont claires, suffisantes et pertinentes pour la décision prise
- appliquer des mesures de suivi si nécessaire – surveiller les effets, vérifier la mise en œuvre et appliquer les dispositions pour une ÉES ou ÉIE auxiliaire

Source : adaptation de l’UNECE (1992)



22 & 23

### Encadré 11 : Exécution d’une évaluation environnementale stratégique

L’exécution d’une ÉES basée sur une évaluation peut inclure toutes les étapes suivantes ou une partie d’entre elles :

- répertorier les objectifs de la proposition et résumer le problème politique en identifiant des compromis et contraintes possibles
- spécifier la série d’options pour atteindre les objectifs, y compris l’option de ‘non-intervention’
- identifier et répertorier tous les impacts environnementaux, problèmes et implications et envisager des mesures d’atténuation pour les compenser
- évaluer leur ampleur et leur importance en relation avec d’autres effets
- quantifier les coûts et avantages si possible et le cas échéant (c.-à-d. sans effort disproportionné)
- évaluer les coûts et avantages à l’aide de la méthode appropriée, y compris ceux basés sur des valeurs monétaires, le classement ou des quantités physiques
- indiquer l’option préférée et les motifs de ce choix
- surveiller et évaluer les résultats, en prenant des dispositions appropriées pour le faire le plus tôt possible
- envisager la façon de publier l’évaluation

Source : adaptation de UK Department of Environment, Transport and the Regions (1998)



24 & 25

### Encadré 12 : Exemples de méthodes et leur utilisation dans l’ÉES

Étape	Exemples de méthodes
Étude base	Rapports SOE et documents similaires Inventaire du capital/ de l’état environnemental ‘Points de référence’ provenant d’études comparables
Tri-Étude préalable / cadrage-définition du champ de l’étude d’impact	Check-lists officielles/officieuses Étude, comparaison de cas Réseaux d’effets Consultation du public ou d’experts
Formulation d’options	Politique environnementale, normes, stratégies Engagements antérieurs/précédents Plans régionaux/locaux Valeurs et préférences du public



Analyse de l'impact	Développement de scénarios Évaluation des risques Indicateurs et critères environnementaux Matrice d'impact politique Modèles de prévision et de simulation GIS, analyse de la capacité/l'habitat Analyse des avantages/coûts et autres techniques d'évaluation économique Analyse selon des critères multiples
Documentation pour la prise de décision	Matrices d'impacts croisés Analyse de la cohérence Analyse de la sensibilité « Arbres » décisionnels

Sources : Sadler et Verheem (1996).

**Examiner brièvement les orientations futures pour le développement de l'ÉES en notant la façon dont elles pourraient permettre d'évaluer la durabilité de propositions. Examiner l'aspect pratique d'une telle approche au niveau local.**

Un débat de plus en plus important considère de plus en plus L'ÉES comme un instrument servant à examiner le caractère durable de propositions de développement, plutôt qu'à réduire l'impact de décisions en matière de politique, plan et programme. Même si cet aspect se reflète dans les objectifs et principes de l'ÉES, il n'est pas toujours manifeste dans la pratique. Dans de nombreux cas, une référence au développement durable est symbolique, au détriment d'un examen sérieux pour savoir si les propositions s'orientent vers cet objectif ou s'en éloignent. Ce problème reflète les difficultés rencontrées dans la définition d'un développement durable et par rapport à la fluidité du développement du processus d'ÉES.

À l'avenir, l'ÉES comme instrument de viabilité pourra suivre deux voies (voir aussi Thème 15 – Orientations futures), dont l'une mène vers un recentrage de l'ÉES en tant que processus pour garantir la compatibilité de l'élaboration de politiques et de plans avec l'optique du développement durable, en vérifiant si les actions proposées sont cohérentes avec les mesures-clés et les dispositifs de protection. L'Encadré 13 définit un ensemble de questions génériques dans ce but, en indiquant la façon dont des tests de 'durabilité' pourraient s'intégrer dans différentes étapes du processus d'ÉES. L'autre voie sous-entend le repositionnement de l'ÉES comme point de départ ou processus transitoire qui mène vers une 'évaluation de la durabilité' ou une évaluation intégrée des effets environnementaux, économiques et sociaux de propositions de politique, plan et programme.

Il est probable que les deux directions finiront par converger. Ce qui n'est pas encore clair, c'est la date à laquelle des pays réaliseront une approche intégrée. Certains critiques préfèrent s'en tenir à une évaluation de la durabilité. D'autres allèguent qu'un processus d'ÉES séparé sera nécessaire pour garantir

**Thème 14**  
**Évaluation**  
**environnementale**  
**stratégique**

à l'avenir la représentation intégrale de considérations environnementales dans la prise de décision. Ce débat variera selon les pays, sans perdre toutefois de vue que beaucoup doivent introduire des systèmes ou éléments d'ÉES sous une forme quelconque.

De plus amples détails sur ces questions se trouvent dans le volume *Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach*.



26

**Encadré 13 : Utilisation de l'ÉES pour tester l'assurance de compatibilité avec le développement durable**

Étape de l'ÉES	Test de durabilité	Questions-clés
Tri-préliminaire	Orientation vers les exigences	La proposition est-elle cohérente avec les politiques de développement durable ?  Quelles sont les implications environnementales à cet égard ?
Cadrage	Distance de la cible	Comment mesurer la proposition par rapport aux indicateurs-clés ?  Quels sont les problèmes environnementaux importants à cet égard ?
Ampleur	Détermination de l'ampleur	Quels sont les impacts environnementaux de la proposition ?  Quelle est leur ampleur par rapport aux politiques et critères de développement durable ?

Source : Sadler, (1999)

**Entreprendre une activité de formation pour renforcer le thème le cas échéant, en se concentrant sur les exigences et priorités locales pour le développement de capacités d'ÉES. Les informations obtenues de l'analyse des besoins en formation entreprise dans la Partie C peuvent être utilisées à cet effet.**

**Conclure en résumant la présentation et en donnant un aperçu du thème suivant.**

## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources principales pour des parties essentielles de ce thème.

Banque mondiale (1993), Sectoral Environmental Assessment. *Environmental Assessment Sourcebook Update Number 4*. Département environnement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Banque mondiale (1993), Sectoral Environmental Assessment. *Environmental Assessment Sourcebook Update Number 15*. Département environnement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bedfordshire County Council et Royal Society for the Protection of Birds (1996), *A Step by Step Guide to Environmental Appraisal*. Bedfordshire County Council, Bedford, Royaume-Uni.

Brown A. (1997), The Environmental Overview in Development Assistance Project Formulation. *Impact Assessment*, 15 (1): 73-88. (Matériel supplémentaire provenant du document de l'auteur à la Conférence IAIA97, La Nouvelle-Orléans.)

Brown A. et Therivel R. (2000), Principles to Guide the Development of Strategic Environmental Assessment Methodology. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 18(3): 183-190.

CSIR – Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (1996), *Strategic Environmental Assessment (SEA) A Primer*. Rapport CSIR ENV/S-RR 96001, Stellenbosch, Afrique du Sud.

Dalal-Clayton B. et Sadler B. (1998), *The Application of Strategic Environmental Assessment in Developing Countries: Recent Experience and Future Prospects, including its Role in Sustainable Development Strategies*. Problèmes de planning environnemental numéro 18, International Institute for Environment and Development, Londres, Royaume-Uni.

Département britannique de l'environnement (1993), *Environmental Appraisal of Development Plans: A Good Practice Guide*. HMSO, Londres.

Goodland R. (1998), Strategic Environmental Assessment (SEA). Dans Porter A. et Fittipaldi J. (éd.), *Environmental Methods Review: Retooling Impact Assessment for the New Century* (p. 87-94). The Press Club, Fargo, USA.

Kjorvnen, O. (2001), Strategic Environmental Assessment in World Bank Operations. Projet de rapport, préparé par le Centre pour l'analyse économique ECON, Oslo.

Kozova M. (1998), Environmental Assessment of Slovak Energy Policy. Dans Mikulic N. et al. (éd.), *Strategic Environmental Assessment in Transitional Countries: Emerging Practices* (p. 47-54). Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale, Szentendre, Hongrie.

Partidario M. (1999), *Strategic Environmental Assessment – Principles and Potential*. Dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment* (vol. 1, pp. 60-73). Blackwell Science Ltd, Londres.

Partidario M. (2001), *Strategic Environmental Assessment (SEA). Training Manual*. (mp@mail.fct.unl.pt)

Sadler B. (1999), *A Framework for Environmental Sustainability Assessment and Assurance*. Dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment* (vol. 1, p. 12-32). Blackwell Science Ltd, Londres, Royaume-Uni.

Sadler B. (2001), *A Framework Approach for Strategic Sustainability Assessment : Aims, Principles and Elements of Good Practice*. Dans Dusik J. (éd.), *Proceedings of International Workshop on Public Participation and Health Aspects of Strategic Environmental Assessment in the UN/ECE Region* (p. 11-24). Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale, UNECE, OMS Europe, Szentendre, Hongrie.

Sadler B. et Brook C. (1998), *Strategic Environmental Appraisal*. Département de l'environnement, des transports et des régions, Londres, Royaume-Uni.

Sadler B. et Verheem R. (1996), *Strategic Environmental Assessment Status, Challenges and Future Directions*. Ministère du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement, La Haye.

Therivel R., Wilson E., Thompson S., Heaney D. et Pritchard D. (1992), *Strategic Environmental Assessment*. Earthscan, Londres.

UNECE, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1992), *Application of Environmental Impact Assessment to Policies, Plans and Programmes*, UNECE, Série environnementale n° 5, Genève.

Verheem R. et Tonk J. (2000), *Strategic Environmental Assessment : One Concept, Multiple Forms*. *Impact Assessment and Project Appraisal* 18(3): 177-182.

---

## Lectures complémentaires

Bailey J. et Dixon J. (1999), *Policy Environmental Assessment*. Dans Petts J. (éd.) *Handbook of Environmental Impact Assessment* (vol. 1, pp. 251-272). Blackwell Science Ltd, Oxford.

*Handbook on Environmental Assessment of Regional Development Plans and Structural Funds*, <http://europa.eu.int/comm/environment/eia/home.htm>.

*Impact Assessment and Project Appraisal*, 18(3), 2000. Numéro spécial sur l'évaluation environnementale stratégique, le planning et l'élaboration de politique (W. Thiessen, directeur scientifique invité).

Mikulic N., Dusik J., Sadler B. et Casey-Lefkowitz S. (éd.) (1998), *Strategic Environmental Assessment in Transitional Countries: Emerging Practices*. Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale, Szentendre, Hongrie.

*SEA of District and Territorial Development Plans in Hong Kong SAR.*  
<http://www.info.gov.hk/epd>

SEAN process to formulate sustainable development plans and strategy. <http://www.seanplatform.org>

---

Thème 14  
Évaluation  
environnementale  
stratégique

## Annexe 1 : Quelques définitions de l'ÉES

Il n'existe pas de définition uniformément acceptée pour l'ÉES. Voici cinq exemples qui décrivent cette procédure :

- avec et sans référence à la procédure d'ÉIE [1,2] ;
- se réfère à une prise de décision responsable [1,3] ou spécifie un devoir de diligence pour l'environnement [5] ;
- a lieu à la première étape appropriée de la prise de décision [2,3] ;
- a des conséquences environnementales sur le même plan et en même temps que des facteurs économiques et sociaux [2], comprend globalement des facteurs environnements et sociaux [4] ou garantit l'intégration de facteurs économiques et sociaux [3] ; et
- fournit une protection environnementale et des objectifs et politiques de développement durable [5] ou étend l'objectif de la politique au-delà des problèmes immédiats [4].

[1] *'Le processus global, systématique et formalisé de l'évaluation des impacts environnementaux d'une politique, d'un plan ou programme et de ses alternatives, y compris la préparation d'un rapport écrit sur les conclusions de cette évaluation, avec les conclusions dans une prise de décision publiquement responsable'. (Therivel, et al., 1992)*

[2] *'Un processus systématique d'évaluation des conséquences environnementales d'initiatives proposées de politique, plan ou programme afin de garantir qu'elles sont complètement intégrées et correctement traitées à la première étape appropriée de la prise de décision au même titre que des considérations économiques et sociales'. (Sadler et Verheem, 1996)*

[3] *'Un processus continu systématique d'évaluation à la première étape appropriée de la prise de décision publiquement responsable, de la qualité de l'environnement et des conséquences de visions alternatives et d'intentions de développement incorporées dans des initiatives de politiques, planning ou programme, garantissant l'intégration totale de considérations biophysiques, économiques, sociales et politiques pertinentes'. (Partidario, 1999)*

[4] *'Un processus destiné à l'autorité chargée du développement politique (« le porteur du projet » pendant la formulation de la politique) et au décideur (au moment de l'approche de la politique) avec une compréhension globale des implications environnementales et sociales de la proposition de politique, étendant l'objectif bien au-delà des problèmes qui étaient à l'origine les forces motrices de la nouvelle politique'. (Brown et Therivel, 2000)*

[5] *'Un processus permettant d'analyser et de documenter systématiquement les effets et conséquences environnementaux d'actions stratégiques proposées (p. ex. politique, plan, programme, législation) et des alternatives, y compris des mesures pour réduire des effets environnementaux défavorables significatifs, étendre les effets positifs et garantir la prise en compte des conclusions pertinentes comme parties intégrantes de la prise de décision, cohérentes avec le devoir de diligence pour l'environnement et avec une référence spécifique aux objectifs, principes et politiques de protection de l'environnement et de développement durable applicables à la juridiction concernée'. (Sadler, 2001)*

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉE.*

### Thèmes de discussion

- 14-1 L'ÉES peut s'appliquer à un large éventail d'actions proposées au niveau de la politique, du plan et du programme. Quels sont les types de problèmes stratégiques et d'impacts associés aux propositions de développement au niveau local ? Comment pourraient-ils bénéficier de l'application de l'ÉES ?
- 14-2 Quels sont les dispositions, potentiels et capacités existants pour entreprendre une ÉES ? Comment développer ceux-ci ? Existe-t-il des dispositions appropriées sur lesquelles l'utilisation de l'ÉES pourrait se baser ?
- 14-3 Quelle devrait être la portée de l'ÉES ? Le processus d'ÉES doit-il viser une couverture globale ou ne s'appliquer qu'à des plans et programmes ?
- 14-4 Quel est le type de processus d'ÉES le mieux adapté à la prise de décision locale ? Doit-il être identique à celui de l'ÉE ou différent ?
- 14-5 Quelles seront les procédures et méthodes les plus utiles et efficaces ? Que faut-il faire pour renforcer ou améliorer leur application ?
- 14-6 Comment identifier et comparer des alternatives majeures dans l'ÉES ? Quelles informations faut-il rassembler dans ce but ?
- 14-7 Quel rôle le public peut-il ou doit-il jouer dans une ÉES ? Comment des parties prenantes pourraient-elles agir de façon constructive dans ce processus ?

### Thèmes d'intervention

- 14-1 Inviter un intervenant qui connaît l'ÉES (ou un processus connexe) à exposer ses objectifs, avantages et éléments-clés. La présentation doit être suivie d'une discussion ouverte sur la meilleure façon de réaliser les objectifs et avantages de l'ÉES au niveau local.
- 14-2 Inviter un intervenant qui a une expérience de l'ÉES à contrôler le processus étape par étape et examiner les procédures applicables. La présentation doit s'appuyer sur des exemples de mise en œuvre du processus qui sont pertinents pour la situation locale.
- 14-3 Inviter un intervenant qui connaît les méthodes d'ÉES à contrôler leur fonctionnement et leur utilisation possible. Garantir qu'une partie de la présentation répond aux exigences de données pour la méthode et que les limitations sont prises en compte.

Thème 14

**Évaluation  
environnementale  
stratégique**

## Activité de groupe 14-1 : Établissement d'un processus d'ÉES

---

**Titre :** Prise de dispositions officielles pour l'ÉES

**Objectif :** Obtenir une appréciation sur la façon de présenter et de renforcer un processus d'ÉES conformément aux exigences locales et aux tendances internationales.

**Taille des groupes :** Quatre à six personnes

**Durée :** Une demi-journée à un jour, selon le niveau de détail désiré.

**Ressources nécessaires :**

- Des informations de base sur des processus de planification et de création de politique utilisés au niveau local.
- Des copies du Polycopié 14-1.

**Description de l'activité :**

- Rassembler le groupe afin de déterminer la portée du processus d'ÉES qui doit s'appliquer au niveau local (p. ex. pour examiner des politiques, plans et programmes ou uniquement certains aspects).
- A l'aide du Polycopié 14-1, charger chaque groupe d'identifier/d'adapter une liste courte de dispositions qui pourraient servir à présenter ou renforcer l'ÉES.
- Rassembler le groupe et demander à chaque petit groupe de résumer ses conclusions, en notant les problèmes rencontrés, les dispositions identifiées.



## Activité de groupe 14-2 : Identification des problèmes-clés et des alternatives

<b>Titre :</b>	<b>Définition d'un plan (ou programme) de développement</b>
<b>Objectif :</b>	Comprendre l'utilisation d'une procédure de définition pour identifier les problèmes-clés et les alternatives à intégrer dans l'ÉES d'une proposition de développement.
<b>Taille des groupes :</b>	Quatre à six personnes
<b>Durée :</b>	Une demi-journée à un jour, selon le niveau de détail désiré.

### Ressources nécessaires :

- Des informations de base provenant d'un plan de développement local, pour un secteur ou une zone, comprenant les objectifs environnementaux et de développement durable qui font partie du plan ou pourraient être affectés par lui.
- Des copies de TRP 26 qui se concentre sur des problèmes liés au plan proposé aux étapes de l'*étude préalable*, de la *définition du champ de l'étude d'impact* et de l'*importance*.
- Un résumé des aspects pertinents du Thème 4 – *Etude préalable*, du Thème 5 – *Définition du champ de l'étude* et du Thème 6 – *Analyse d'impact (Evaluation)*.

### Description de l'activité :

- Rassembler le groupe pour passer en revue le plan de développement et identifier une liste courte de problèmes environnementaux clés et d'impacts susceptibles de se produire suite à sa mise en œuvre.
- Charger chaque groupe de formuler des termes de référence pour une ÉES, en incluant les principales alternatives à prendre en compte.
- Rassembler le groupe et demander à chaque petit groupe de résumer ses conclusions, en notant les problèmes rencontrés, la portée et le contenu des termes de référence et l'ampleur.

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique



1

### Qu'est-ce que l'ÉES ?

- un processus systématique, transparent
- un instrument pour la prise de décision
- qui traite les effets environnementaux de propositions stratégiques
- qui inclut des décisions en matière de politique, plans et programmes
- qui est entrepris quand des alternatives sont encore possibles
- qui applique les objectifs et principes de l'ÉIE
- un processus flexible, diversifié



2

### Pourquoi l'ÉES est-elle importante ?

- ÉIE de projets insuffisante
- effets de décisions stratégiques non évalués
- l'ÉES complète la couverture à ce niveau
- remonte aux sources des impacts environnementaux
- répond au programme de développement durable



3

### Objectifs-clés de l'ÉES :

- faciliter la prise de décision circonstanciée
- contribuer au développement durable et sain sur le plan de l'environnement
- identifier et traiter des effets cumulatifs
- compléter et renforcer l'ÉIE au niveau du projet en :
  - explicitant la portée et le contexte
  - réduisant le temps et les efforts de contrôle



4

### Avantages institutionnels et politiques potentiels plus larges de l'ÉES :

- intégration de l'environnement
- intégration de principes de développement durable dans la prise de décision
- respect des obligations internationales
- 'assurance durabilité' de propositions de développement
- responsabilité environnementale dans agences spécifiques à un secteur
- transparence et ouverture accrues dans la prise de décision



5

### Tendances et développements de l'ÉES :

- développement et mise en œuvre limités jusqu'en 1990
- formalisation et diversification dans les années 1990
- nombre croissant de pays à adopter l'ÉES
- réaction au programme de développement durable
- entrée dans la phase d'expansion et de consolidation

- dispositions internationales et supra-nationales en suspens
- selon les prévisions, d'autres pays en développement devraient adopter l'ÉES



6

#### Liste indicative de secteurs soumis à l'ÉES :

- politiques, plans et programmes spécifiques à des secteurs
- plans d'aménagement de l'espace et de l'utilisation du sol
- programmes de développement régional
- stratégies de gestion des ressources naturelles
- projets de lois et de réglementations
- activités d'investissement et de prêt
- aide internationale et assistance au développement



7 &amp; 8

#### Principes directeurs de la conception et de la mise en œuvre du processus d'ÉES :

- *compatible avec l'objectif* – personnaliser pour la prise de décision
- *déterminé par les objectifs* – identifier les objectifs et priorités environnementaux
- *dicté par le développement durable* – fournir des propositions qui promeuvent le développement durable
- *portée compréhensible* – couvrir les politiques, plans et programmes
- *crucial pour la décision* – se concentrer sur des questions cruciales
- *intégré* – inclure des effets sociaux, sur la santé
- *transparent* – exigences claires, compréhensibles
- *participatif* – fourniture d'information et implication du public
- *responsable* – mise en œuvre équitable, impartiale et professionnelle
- *rentable* – atteindre les objectifs dans les limites temporelles et budgétaires données



9

#### Conditions institutionnelles permettant l'application des bonnes pratiques d'ÉES :

- un mandat légal ou politique clair
- une portée explicite de l'application
- des exigences en matière de conformité
- des directives sur la procédure et le processus à suivre
- la fourniture d'une supervision administrative
- des mécanismes pour le contrôle de la qualité



10

#### Facteurs de réussite dans la pratique de l'ÉES :

- promouvoir l'ÉES comme une gratification et non comme un fardeau
- encourager la créativité et l'innovation

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique

- adapter l'approche aux exigences de décideurs
- fournir une aide au démarrage
- créer une base de connaissances à l'aide de l'expérience pratique
- apprendre en appliquant de nouvelles méthodes et procédures



11 & 12

---

**Directives pour l'application des principes directeurs de l'ÉES :**

- commencer le plus tôt possible
- l'objectif est d'annoncer des décisions, pas de produire une étude
- fournir les bonnes informations au bon moment
- se concentrer sur la comparaison d'alternatives majeures
- exécuter un niveau et un type appropriés d'analyse
- utiliser les procédures et méthodes compatibles avec la tâche les plus simples possible
- chercher à obtenir des avantages environnementaux et à éviter des impacts défavorables
- contrôler et documenter les résultats du processus d'ÉES



13

---

**Dispositions institutionnelles pour l'ÉES :**

- le type de disposition pour l'ÉES diffère
- formalisées dans la loi et la politique
- varient dans la portée, le rôle et les relations avec la prise de décision
- développement limité au niveau politique
- procédure discrétionnaire, flexible, officieuse
- développement plus étendu au niveau du plan/programme
- systèmes d'ÉES diversifiés par rapport à l'ÉIE



14

---

**Différents types de systèmes d'ÉES :**

- basé sur l'ÉIE – font partie de la loi sur l'ÉIE ou d'une procédure séparée
- évaluation de l'environnement – processus comparable, moins formalisé
- à deux volets – processus séparé
- politique et planning intégrés – ÉES fait partie de la politique et de la création de plans
- évaluation de la durabilité – évaluation et contrôle intégrés



15

---

**Principales formes d'ÉES :**

- ÉES de politique – s'applique à des propositions de niveau le plus élevé
- ÉES de plan et programme sectoriels – s'applique à des propositions destinées à des secteurs spécifiques
- ÉES régionale et de plan d'aménagement de l'espace – s'applique à des propositions d'utilisation du sol pour une région particulière



16

### ÉES de politique :

- facteur crucial pour influencer le développement
- l'ÉES difficile est à appliquer au niveau politique
- résistance politique et bureaucratique souvent rencontrée
- la création de politique n'est pas directe
- ÉES doit être adaptée au processus
- peu de pays établissent des dispositions pour l'ÉES de politique
- adoption précoce d'une procédure discrétionnaire minimale
- ÉES de politique est désormais imposée par la loi dans certains pays



17

### ÉES de plan et de programme sectoriels :

- la forme d'ÉES la plus développée
- sera étendue par une Directive européenne
- EE sectorielle appliquée à des programmes financés par la Banque mondiale
- exécutée par des pays débiteurs
- utilisation et portée accrues de l'application
- essentiellement appliquée pour créer un cadre destiné à l'ÉIE de projets secondaires
- le potentiel se situe dans l'évaluation d'alternatives majeures
- d'autres approches sont pertinentes aussi pour des pays en développement



18 &amp; 19

### ÉES régionale et de plan d'aménagement de l'espace :

- forme d'ÉES établie de longue date, p. ex. aux USA
- s'applique aux plans d'utilisation du sol dans des régions désignées
- le plan d'aménagement de l'espace est un processus systématique, transparent
- s'intègre facilement dans l'ÉES
- EE régionale (ÉER) promue par la Banque mondiale
- utilisation limitée par rapport à l'EE sectorielle
- s'applique à un groupe de projets secondaires dans une zone géographique
- fournit un cadre pour l'analyse d'effets cumulatifs
- d'autres approches sont pertinentes aussi pour des pays en développement



20 &amp; 21

### Exécution d'une évaluation d'impact environnemental stratégique (ÉIES) :

- *étude préalable* – un contrôle est-il nécessaire et à quel niveau ?
- *définition du champ de l'étude d'impact* – quels sont les problèmes et alternatives clés ?

Thème 14

Évaluation  
environnementale  
stratégique

- *identification et comparaison d'alternatives* – quels sont les implications et compromis ?
  - *informer et impliquer le public* – quels sont les avis et préoccupations ?
  - *analyser et évaluer les impacts* – quels sont les principaux effets, comment les atténuer ?
  - *documenter les conclusions* – quelles sont les informations nécessaires pour la prise de décision ?
  - *contrôler la qualité des informations* – sont-elles claires et suffisantes pour cet objectif ?
  - *effectuer le suivi* – les mesures convenues sont-elles mises en œuvre ?
- 



22 & 23

**Exécution d'une évaluation environnementale stratégique :**

- *répertorier les objectifs de la proposition* – quels sont les objectifs à atteindre ?
  - *décrire les alternatives* – quelles sont les options qui permettent d'atteindre les objectifs ?
  - *identifier des impacts, problèmes et implications environnementaux* – quels sont les effets et comment les atténuer ?
  - *évaluer leur ampleur* – quelle est leur importance ?
  - *quantifier les coûts et avantages* – comment s'y prendre ?
  - *évaluer les coûts et avantages* – quelles méthodes utiliser ?
  - *spécifier l'option préférée* – quelles sont les raisons de ce choix ?
  - *surveiller et évaluer les résultats* – quelles sont les dispositions en place ?
-



24 &amp; 25

### Exemples de méthodes et leur utilisation dans l'ÉES

Etape	Exemples de méthodes
Etude de base	Rapports SOE et documents similaires Inventaire du capital/de l'état environnemental 'Points de référence'
Etude préalable/ définition du champ de l'étude d'impact	Listes de contrôle officielles/officieuses Etude, comparaison de cas Réseaux d'effets Consultation du public ou d'experts
Formulation d'options	Politique environnementale, normes, stratégies Engagements antérieurs/précédents Plans régionaux/locaux Valeurs et préférences du public
Analyse de l'impact	Développement de scénarios Evaluation des risques Indicateurs et critères environnementaux Matrice d'impact politique Modèles de prévision et de simulation GIS, analyse de la capacité/l'habitat Analyse des avantages/coûts et autres techniques d'évaluation économique Analyse selon des critères multiples
Documentation pour la prise de décision	Matrices d'impacts croisés Analyse de la cohérence Analyse de la sensibilité 'Arbres' décisionnels



26

### Utilisation de l'ÉES pour tester l'«assurance durable»

Etude préalable	Orientation vers les exigences	La proposition est-elle cohérente avec les politiques de développement durable ?  Quelles sont les <u>implications</u> environnementales à cet égard ?
Définition du champ de l'étude d'impact	Distance de la cible	Comment mesurer la proposition par rapport aux indicateurs-clés ?  Quels sont les <u>problèmes</u> environnementaux importants à cet égard ?
Ampleur	Détermination de l'ampleur	Quels sont les impacts environnementaux de la proposition ?

Thème 14  
Évaluation  
environnementale  
stratégique

Développements politiques et juridiques de l'EES

---

**ÉES et développements de politique juridique**

- 1970 *National Environment Policy Act* (1969), USA – exige des ‘propositions de législation et d’autres actions fédérales majeures affectant... l’environnement’ qu’elles incluent une ‘déclaration détaillée de l’impact environnemental’ (Sec. 102 (2)(c) ;
- California Environmental Quality Act* – sur le modèle du NEPA ; elle s’applique à des activités proposées ou approuvées par des agences d’Etat et comprend des programmes, plans et projets par étapes (Sec. Directives 15165 – 15168).
- Milieu des années 1970 Enquêtes publiques et contrôles environnementaux de propositions majeures – prise en compte de problèmes politiques (p. ex. Mackenzie Valley Pipeline Inquiry, Canada, 1974-1977, Ranger Uranium Environmental Inquiry, Australie, 1975-1977).
- 1978 *NEPA Regulations* émises par le Conseil chargé de la qualité de l’environnement – spécifient des actions soumises à une ÉIE de programme comme celles qu’il est possible de classer dans des catégories génériques, géographiques ou par technologie (Sec. 1052.4 (b).
- 1987 *EIA Act* (amendée en 1994), Pays-Bas – s’applique à des plans et programmes nationaux spécifiés, y compris tous ceux qui déterminent les lieux de projets pour lesquels une ÉIE est obligatoire.
- 1989 *Resource Assessment Commission Act*, Australie – établit un organisme d’enquête indépendant pour les questions de politique des ressources (Commission démantelée en 1993, législation suspendue) ;
- Operational Directive 4.00* (amendée en 1991, 1999), Banque mondiale – se réfère à la préparation d’une EE sectorielle et régionale (Annexe A 6-8).
- 1990 *Environmental Assessment Process for Policy and Programme Proposals* par décret (amendé en 1999), Canada – s’applique à des propositions soumises au gouvernement.
- 1991 *Resource Management Act*, Nouvelle-Zélande – loi sur le développement durable associant des fonctions de politique, planning et réglementation dans un régime de portée générale ;
- Guide britannique *Policy Appraisal and the Environment* – conseils pour des agences gouvernementales centrales (mis à jour avec des directives de bonnes pratiques, 1994 ; amendés en 1998) ;
- UNECE (Espoo) Convention sur l’ÉIE dans un contexte transfrontière (entrée en vigueur en 1997) exhorte les Parties ‘dans la mesure du possible... à s’efforcer d’appliquer’ les principes de l’ÉIE à des politiques, plans et programmes (Article 2(7)).
- 1992 UNECE, étude pilote de l’ÉIE de politiques, plans et programmes – recommande son application par des pays membres ;
- Environmental Implications of Policy Papers* par décision du Gouverneur alors en poste, Hong Kong – s’applique à des propositions soumises au Conseil exécutif (plans de développement ultérieurs).
- 1993 *Environmental Assessment of Government Bills and Other Proposals*, Danemark, par une circulaire du bureau du premier ministre (BPM) (amendée en 1995, 1998 quand elle est devenue légalement obligatoire) – s’applique au projet de législation soumis au Parlement et aux propositions stratégiques sur lesquelles il convient de consulter le Parlement ;



## Développements politiques et juridiques de l'ÉES

- Environmental Assessment of Legislative Programme*, Commission européenne, par une communication interne – s'applique à des propositions législatives et d'autres actions de la Commission.
- 1994 *Guide britannique Environmental Appraisal of Development Plans* – indique aux autorités locales comment assumer leurs responsabilités dans le cadre de la législation en matière de planning (mis à jour en 1998) ;
- Assessment of White Papers and Government Proposals*, Norvège, par ordonnance administrative – contient des dispositions importantes pour l'environnement, mais s'applique principalement aux conséquences économiques et administratives ;
- EIA Act*, Slovaquie – exige l'évaluation de politiques de développement élémentaires, de plans territoriaux dans des régions sélectionnées et toute proposition législative susceptible d'avoir un impact défavorable sur l'environnement (Art. 35).
- 1995 *Environmental Test*, Pays-Bas, par directive gouvernementale – s'applique à un projet de législation faisant partie d'un contrôle étendu du caractère exécutoire, de la faisabilité et de l'impact sur les entreprises.
- 1996 *Proposal* par la Commission européenne sur l'évaluation des effets de certains plans et programmes (COM (96) 511 ; amendée par COM (99) 73) et *Common Position* (5865/00).
- 1998 *Guidelines on Environmental Impact Assessment of Legislative Proposals*, Finlande, par décision de principe – s'appliquent aux projets de lois, ainsi qu'aux décrets, résolutions et décisions ;
- UNECE (Aarhus) *Convention on Access to Information, Public Participation in Decision Making and Access to Justice in Environmental Matters* (entrée en vigueur en 2001) – disposition pour la participation du public dans les Articles 7 et 8 ; se réfère à des plans, programmes et politiques et à des lois et réglementations sur l'environnement ;
- Declaration* par les ministres de l'environnement de la région UNECE sur l'Évaluation environnementale stratégique (ECE/CEP/56) – invitant les pays et institutions financières internationales à introduire et/ou exécuter l'ÉES 'en priorité'.
- 1999 *Environmental Protection and Biodiversity Conservation Act*, Australie – présente des dispositions pour l'ÉES de politiques, plans et programmes ;
- Act on Environmental Impact Assessment Procedure*, Finlande – s'applique à des politiques, plans et programmes ;
- Proposals for a Good Practice Guide on Sustainability Appraisal of Regional Planning*, Royaume-Uni.
- 2000 *SEA Guidelines*, Afrique du Sud – application facultative à des plans et programmes.
- 2001 *SEA Directive* (2001/42/CE) – entrera en vigueur dans les États membres de l'UE en juillet 2004 ;
- Decision permettant aux Parties de négocier un protocole d'ÉES à la Convention d'Espoo – pour une adoption possible à la cinquième Conférence ministérielle 'Environnement pour l'Europe' (Kiev, mai 2003).

Source : Sadler, 2001

**Principes de bonnes pratiques de l'ÉES**

---

**Liste détaillée des principes de bonnes pratiques de l'ÉES***Cadre politique*

- L'application efficace de l'ÉES nécessite des systèmes politiques et organisationnels ouverts et responsables.
- durable nationales et/ou institutionnelles.
- Des plans d'action pour un développement durable peuvent fournir des objectifs environnementaux spécifiques et quantitatifs comme des bancs d'essai pour des impacts environnementaux d'actions stratégiques.
- Identifier les relations entre l'ÉES et d'autres instruments politiques dans la prise de décision et établir des mécanismes qui garantissent une prise de décision intégrée.
- Identifier des critères et mécanismes pour évaluer l'ampleur et déterminer l'acceptabilité par rapport au cadre politique d'objectifs et de normes environnementaux.

*Cadre institutionnel*

- Fournir un cadre institutionnel qui facilitera la prise de décision intégrée.
- Etablir des cadres organisationnels internes et externes qui garantiront un flux continu et une interaction tout au long des différentes phases du processus d'ÉES.
- Affecter des responsabilités et obligations spécifiques concernant des points-clés de la prise de décision.
- Fournir un cadre réglementaire approprié et nécessaire.

*Cadre procédural*

- L'ÉES doit être un élément intrinsèque des processus de développement de politiques et programmes et doit être appliquée le plus rapidement possible.
- L'ÉES doit se concentrer sur les éléments fondamentaux de propositions de politiques.
- Déterminer le types d'instruments auxquels l'ÉES doit s'appliquer.
- Déterminer le moment auquel il convient d'appliquer l'ÉES.
- Se concentrer et poser les bonnes questions en utilisant l'ÉES.
- L'ÉES doit être complète et étendue pour pouvoir servir d'instrument servant au développement durable.
- La portée de l'évaluation doit être proportionnelle à l'impact potentiel de la proposition ou aux conséquences pour l'environnement.
- L'ÉES doit permettre d'identifier et de comparer des options valables.
- Inclure dans l'ÉES – si nécessaire et, le cas échéant, de manière appropriée –, des facteurs importants, y compris physiques, écologiques, socio-économiques, institutionnels et politiques.
- L'implication du public doit être un élément fondamental du processus d'ÉES, cohérent avec le degré potentiel de préoccupation et de contestation de propositions.
- Définir clairement les objectifs et termes de référence.
- Elaborer des directives qui lanceront l'ÉES.

**Principes de bonnes pratiques de l'ÉES**

---

- Utiliser des approches méthodologiques simples.
- Fournir des rapports d'évaluation et de décisions au public (sauf si des limitations explicites en matière de confidentialité sont stipulées).
- Etablir des programmes de contrôle et de suivi pour les propositions.
- Etablir une supervision indépendante de la mise en œuvre des processus, de la conformité de l'agence et des performances au niveau du gouvernement.

Principes de bonnes pratiques de l'ÉES

Sélection d'exemples de cadres institutionnels pour l'ÉES

Pays/ organisation	Disposition	Portée et relations avec la prise de décision	Éléments de processus et procédure
Australie	<i>Assessment Commission Resource Act</i> (1989) – législation maintenue, mais Commission démantelée (1993)	Questions majeures de ressources mentionnées par le bureau du Premier ministre	Enquête publique, contrôle d'aspects écologiques, sociaux et économiques
Canada	<i>Directive gouvernementale 1990</i> , (amendée en 1999)	Propositions de politique, plan et programme soumises au gouvernement	Procédure officielle, distincte du projet d'ÉIE
Danemark	Circulaire du bureau du Premier ministre (1993, amendée en 1995 et 1998 – quand la disposition est devenue légalement obligatoire)	Projets de lois et autres propositions gouvernementales envoyés au Parlement ou sur lesquels il convient de consulter le Parlement	Procédure officielle, distincte du projet d'ÉIE
Pays-Bas	<i>Environmental Impact Assessment Decree</i> (1987, amendé en 1994)	Plans et programmes énumérés et mentionnés comme une ÉIE stratégique (ÉIES)	Procédure ÉIE entièrement appliquée
	Ordonnance gouvernementale (1995)	Propositions législatives au gouvernement, mentionnées comme [E]-test environnemental	Procédure officielle, séparée, liée aux tests commerciaux et réglementaires
Nouvelle-Zélande	<i>Resource Management Act</i> (1991)	Éléments d'ÉES fournis par des déclarations politiques, des plans régionaux et de district qui régissent le contenu des ressources	Pas de procédure définissable ; fait partie de la création de politiques et de plans 'basés sur les effets'
Royaume-Uni	Directives sur l'Évaluation de politique et l'Environnement (1991 ; amendées en 1997)	Politiques, plans et programmes élaborés par des agences gouvernementales centrales	Procédure interne d'évaluation des coûts et avantages environnementaux
	Planning et directives, Note 12 (1992 ; amendée en 1998) soumise aux autorités locales	Plans de développement préparés par des autorités de planning locales au niveau des comtés	Évaluation environnementale faisant partie intégrante de la création de plans
	Propositions d'évaluation de la durabilité de plans régionaux	Stratégie régionale pour guider le développement au niveau des comtés	Évaluation du caractère durable faisant partie intégrante de la création de stratégies

## Principes de bonnes pratiques de l'ÉES

USA	<i>National Environmental Policy Act</i> (1969) et Regulations (1978)	Législation et programmes – des actions qui peuvent être classées suivant les critères géographique, génériques ou encore suivant la technologie	Processus NEPA en vigueur ; directives spécifiques sur la préparation d'ÉIE génériques et programmatiques
Communauté européenne	Directive du Conseil sur l'évaluation de certains plans et programmes (2001)	Plans et programmes dans des régions définies, y compris des secteurs et l'utilisation du sol	Loi-cadre, spécifie une procédure minimale que les Etats membres doivent suivre
Banque mondiale	Directive opérationnelle sur l'évaluation de l'environnement (OD 4.00, Annexe A, 1989 ; amendée sous le nom OD 4.01, en 1991, 1999)	Plan, programme ou série de projets financés par la Banque pour un secteur ou une région en particulier	La politique encourage l'utilisation d'une EE sectorielle ou régionale par le pays débiteur concerné

Source : Sadler et Verheem, 1996 (mise à jour et amendée)



---

# **Thème 15**

## **Orientations futures**

---

**Introduction**

**Check-list**

**Plan de la session**

**Références et lectures complémentaires**

**Activités pédagogiques**

**Matériel pédagogique**





## Thème 15 – Orientations futures

### Objectifs

Sensibiliser les participants :

- aux tendances émergentes dans l'ÉIE et l'ÉES et aux secteurs où elles s'avèrent fondamentales ;
- à l'importance particulière du développement d'une approche interactive visant à l'évaluation de la durabilité ; et
- aux relations de l'ÉIE et de l'ÉES avec d'autres instruments d'évaluation des impacts à cet égard.

### Importance

L'approche adoptée par ce manuel consistait à guider les participants pas à pas à travers les exigences pour la réalisation d'EIE de projet efficace et de leur présenter le rôle et le champ de l'ÉES. Les projets d'ÉIE et d'ÉES s'inscrivent toutefois dans un cadre beaucoup plus large d'évaluation des impacts et d'instruments de gestion de l'environnement. A l'avenir, leur application est susceptible de faire partie intégrante d'approches plus globales de l'évaluation de la durabilité.

### Temps imparti

Une heure

#### **Remarque importante à l'intention des formateurs**

*La conception de votre présentation devrait tenir compte des besoins ainsi que du contexte et l'expérience des participants et de se concentrer ainsi sur les thèmes les plus importants pour eux. Le temps imparti à la session est purement indicatif.*

*Le temps consacré aux activités de formation peut varier considérablement en fonction du degré d'approfondissement du thème, des compétences et connaissances des participants ainsi que de la taille du groupe.*

Thème 15  
Orientations  
futures

**Check-list des informations à rassembler**

Obtenir ou développer les éléments suivants, selon le cas :

- des exemples de tendances récentes et émergentes dans le développement d'ÉIE au niveau local ;
- des exemples d'utilisation locale d'autres formes d'évaluation des impacts, d'évaluation économique et sociale et de systèmes de gestion de l'environnement ;
- des copies de politiques, plans et stratégies de développement durable, qui ont été préparés ou sont utilisés au niveau local ;
- des noms de contacts et numéros de téléphone de personnes, d'agences, d'organisations et de centres de sources d'informations environnementales en mesure d'amener une aide à ces tendances, instruments et politiques;
- d'autres ressources éventuellement disponibles, par exemple des vidéos, articles de journaux, programmes informatiques, listes d'intervenants, études de cas, etc.

## Plan de la session

**Rappeler brièvement les caractéristiques-clés de l'ÉIE et de l'ÉES présentées dans ce manuel. Présenter les défis à relever, en les plaçant dans un contexte tourné vers l'avenir.**



1

Les modules de formation de ce manuel ont présenté l'ÉIE comme un processus expérimenté et testé qui contribue à la planification et la gestion saines de propositions de développement. L'ÉIE appartient à une série d'outils d'évaluation des impacts qui sont largement reconnus pour offrir une base solide qui permet d'entreprendre une évaluation intégrée de la durabilité. L'ÉIE représente en particulier un point de départ pour l'intégration dans des instruments d'évaluation économique et sociale. L'ÉIE tient déjà compte des facteurs sociaux, de santé et autres et elle est inscrite dans la législation de nombreux pays. D'autres outils n'ont pas ce statut et ne sont pas susceptibles non plus de l'obtenir dans l'avenir immédiat.

Dans d'autres parties de ce Manuel, l'ÉIE est identifiée comme un outil de fondation pour le développement durable (voir Partie A – Le Manuel en perspective). Cet outil fournit :

- une base saine pour un développement légal et institutionnel continu ;
- un point de départ pour d'autres méthodes d'analyse plus globales et stratégiques ;
- un moyen établi d'informer le public sur la prise de décision et de promouvoir un développement sain du point de vue environnemental ; et
- un instrument qui permet de véhiculer des valeurs environnementales et sociales et de les intégrer dans le processus politique.



2

L'introduction de l'ÉES a renforcé et étendu la valeur de l'ÉIE comme outil de fondation pour le développement durable (voir Thème 14 – *Evaluation environnementale stratégique*). L'ÉES aide en particulier à surmonter les limitations d'une ÉIE de projet comme une approche 'autonome', appliquée à un stade relativement tardif du cycle décisionnel. L'ÉES s'applique à des propositions de politique, plan et programme quand des alternatives majeures sont possibles et que leurs effets environnementaux et implications peuvent être pris en compte de façon systématique. Ce processus correspond aussi à des options d'évaluation de propositions de développement afin de trouver le meilleur résultat possible si l'on tient compte de tous les impacts potentiels.



3

Dans la pratique toutefois, l'ÉIE et l'ÉES ne fonctionnent pas comme de véritables instruments utiles au développement durable. D'autres changements s'imposent pour que ces processus réalisent leurs objectifs

**Thème 15**  
**Orientations futures**

à cet égard. L'utilisation de l'ÉES n'est pas encore très répandue et l'ÉIE a besoin d'être renforcée à des niveaux élémentaires dans de nombreux pays en développement. Ailleurs, l'ÉIE et l'ÉES se révèlent insuffisantes dans leur prise en compte d'effets cumulatifs, de la perte de biodiversité et de changements à grande échelle des systèmes naturels (voir Thème 1 - Présentation de l'ÉIE et initiation). Elles ne peuvent fournir actuellement qu'une assurance limitée de la durabilité environnementale de propositions de développement.



4

A l'avenir, ce défi est susceptible de devenir plus pressant et urgent suite à la mondialisation, la libéralisation des échanges, la déréglementation et d'autres forces du marché. Il faut s'attendre à ce que l'empreinte environnementale de l'activité économique s'amplifie à son tour, devienne plus complexe et interconnectée du point de vue de l'espace. L'ÉIE fait l'objet de limitations évidentes en tant que processus systématique pour prévoir et atténuer les impacts environnementaux défavorables d'actions proposées. A l'avenir, l'évaluation devra être plus adaptable et globale, en adoptant par exemple une approche prudente basée sur de meilleures estimations de seuils de développement sûrs et soutenue par le contrôle, l'audit et d'autres types de contrôles.

---

**Présenter un cadre et un processus pour examiner des orientations futures dans l'ÉIE et l'ÉES. Demander aux participants de les rapprocher de la situation et des besoins locaux.**

---



5

L'examen des orientations futures de l'ÉIE et de l'ÉES peut s'effectuer sous divers angles, notamment :

- Que doit-il se passer idéalement ?
- Que risque-t-il de se passer d'un point de vue réaliste ?
- Que pourrait-il se passer si l'intervention politique et le développement des capacités étaient mieux ciblées ?

Les formateurs peuvent utiliser chacun de ces aspects comme une composante de base ou un point de départ afin de développer des avis sur des orientations futures de l'ÉIE et l'ÉES. Premièrement, le programme de développement durable peut fournir un contexte approprié ou un point de référence pour identifier les changements apportés à l'ÉIE et l'ÉES. Deuxièmement, il est possible de tenir compte des objectifs et tendances qui régissent les activités de développement et sous-tendent les impacts environnementaux et sociaux. Troisièmement, les informations locales sur le cadre politique et institutionnel peuvent servir à tirer des conclusions sur les possibilités d'intervention politique et de développement des capacités afin d'améliorer l'ÉIE et l'ÉES.

Dix ans après Rio, le défi du développement durable n'a pas changé. Si l'on n'apporte pas un meilleur soin à l'environnement, les perspectives de développement seront sapées et celui-ci est crucial dans un monde où

plus des trois cinquièmes de la population vivent à la limite du ou juste au seuil de la pauvreté. Un examen des progrès réalisés depuis Rio aura lieu à Johannesburg en septembre 2002 afin de traiter ces problèmes. Selon les premières indications, le Sommet se concentrera sur la pauvreté, le développement et l'environnement et insistera sur les objectifs et préoccupations de pays en développement (voir Encadré 1).

Le programme de développement et ses impacts cruciaux permettent une identification optimale des orientations nécessaires à l'application de l'ÉIE dans une région particulière ou un pays. Dans certains pays en développement, par exemple, la détérioration de l'environnement menace l'aptitude à répondre aux besoins élémentaires en nourriture, eau et abri des populations. À l'avenir, l'ÉIE devra se concentrer davantage sur le lien étroit qui existe entre la détérioration environnementale et la pauvreté. Mais en général, les pays les plus pauvres sont les moins aptes à utiliser l'ÉIE comme un instrument qui les aidera à réduire la pauvreté, à améliorer la santé et à promouvoir des moyens de subsistance durables.

Des institutions financières multilatérales et des pays donateurs accordent une attention croissante à ces réalités, et leurs stratégies environnementales et de réduction de la pauvreté sont en mesure de fournir un cadre qui permettra d'intégrer des orientations futures pour l'ÉIE. La Stratégie environnementale pour l'Afrique de la Banque mondiale, par exemple, inscrit des actions et des objectifs infra-régionaux dans sa liste de priorités (voir Encadré 2). Des stratégies similaires sont en place pour d'autres régions. Elles signalent des orientations futures pour l'intervention politique et le développement des capacités qu'il sera possible de contrôler en comparaison avec les informations sur les besoins d'ÉIE au niveau local (identifiés dans l'exercice de la Partie B de ce Manuel).

#### Encadré 1 : Principaux objectifs de développement

La liste suivante reprend quelques-uns des principaux objectifs de développement. Identifier ceux qui sont importants sur le plan régional ou local :

- *réduire la pauvreté* – 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 US\$ par jour
- *doubler la quantité de nourriture disponible* – action nécessaire pour répondre aux prévisions de croissance démographique mondiale, mais sans utilisation excessive de produits chimiques, conversion de l'habitat naturel ou dégradation de terres peu productives
- *fournir des services énergétiques* – 2 milliards de personnes vivent sans électricité, cuisinent avec des combustibles traditionnels associés à un taux élevé de problèmes de santé
- *fournir un accès à l'eau afin de répondre aux besoins élémentaires* – 1 milliard de personnes vivent sans eau propre, 2 milliards sans assainissement
- *améliorer les milieux urbains* – la population urbaine pauvre manque de services de base et d'infrastructure

Sources : PNUE, NASA et Banque mondiale (1998)

Thème 15

Orientations futures

### **Encadré 2 : Stratégie environnementale pour l'Afrique de la Banque mondiale**

La Stratégie a été élaborée afin d'aider les pays emprunteurs à réduire la pauvreté en améliorant leur gestion de l'environnement. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- garantir des moyens de subsistance durables en protégeant des ressources et écosystèmes productifs
- améliorer la santé en s'attaquant aux déterminants environnementaux de maladies endémiques
- réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux phénomènes climatiques extrêmes

Une approche écosystémique axée sur l'être humain est adoptée. La Stratégie identifie :

- trois priorités globales – qualité de vie, qualité de croissance et qualité du patrimoine mondial
- priorités spécifiques pour six sous-régions et un certain nombre de secteurs-clés, comme l'agriculture et le développement rural

Moyens envisagés pour la mise en œuvre de la Stratégie :

- améliorer l'application de l'évaluation environnementale
- renforcer l'aménagement du territoire et la planification environnementale sectorielle
- fournir les instruments institutionnels et techniques essentiels pour la gestion de l'environnement

Source : Banque mondiale (2001)

---

**Décrire quelques-uns des impératifs et tendances pour le développement durable qui façonnent les orientations futures de l'ÉIE et l'ÉES, sur les plans international, régional et local. Expliquer le glissement vers des approches plus globales et l'utilisation accrue de l'ÉIE et l'ÉES comme instruments utiles au développement durable.**

---



6

Le rapport du PNUE, *Protecting Our Planet: Securing Our Future*, décrit les liens entre les questions d'environnement et de développement et met en valeur leurs implications politiques et scientifiques. Il identifie trois grands thèmes qui se penchent sur les orientations futures de l'ÉIE et l'ÉES comme instruments utiles au développement durable :

- Impacts – quels sont les changements environnementaux et sociaux importants et dont il faut tenir compte ?
- Facteurs d'enclenchement – quelles sont les tendances sous-jacentes à comprendre et intégrer dans l'analyse et l'atténuation d'impacts défavorables ?

- Réponse – quels sont les changements et améliorations nécessaires pour le processus et l'application de l'ÉIE et l'ÉES si celles-ci doivent s'avérer plus efficaces comme instruments utiles au développement durable, si l'on tient compte des contraintes existantes ?

Le Rapport confirme que :

- les activités menées pour répondre aux besoins humains ont des conséquences environnementales globales différentes des précédentes sur le plan cumulatif et qualitatif ;
- la croissance démographique, l'accroissement de la consommation et de l'utilisation de technologie sont les forces sous-jacentes responsables de la dégradation de l'environnement ; et
- l'évaluation de ces liens offre de façon systématique et globale la meilleure opportunité d'identifier des interventions politiques rentables afin de promouvoir un développement durable.

Malgré les accords passés à Rio et par la suite, des activités humaines continuent d'avoir un impact inégalé sur l'environnement mondial (voir Encadré 3). La Terre approche des seuils critiques au-delà desquels les systèmes naturels ne seront plus en mesure de répondre aux pressions dont ils font l'objet sans détérioration considérable de leurs fonctions. De nombreuses questions sont interdépendantes et se renforcent l'une l'autre ; le changement climatique, par exemple, peut entraîner une perte de biodiversité et l'invasion d'espèces exotiques, de parasites et de vecteurs de maladies. En dehors de la lutte contre la perte d'ozone stratosphérique, il convient de prendre des mesures importantes pour ralentir les tendances à la détérioration de l'environnement mondial.

Il faut trouver de nouvelles approches de l'élaboration de politiques et d'analyses pour gérer la portée et l'ampleur d'impacts environnementaux et réaliser en même temps les objectifs majeurs de propositions de développement. Il s'agissait là d'une des principales conclusions tirées par la Commission mondiale sur les barrages selon laquelle un tribut social et environnemental inacceptable avait souvent été payé pour protéger les avantages économiques d'importants projets hydrauliques. Elle a exhorté à une approche complète de l'évaluation des dimensions sociales, environnementales et économiques d'options de développement. La Commission a aussi recommandé d'accorder une plus grande attention à ces aspects pendant la mise en œuvre et la réalisation de projets.

Dans ce contexte, l'ÉIE et l'ÉES revêtent une importance particulière parce qu'elles prennent déjà ces directions. De nouveaux changements sont susceptibles d'accélérer les tendances :

- «en amont» vers l'évaluation de la durabilité – en intégrant l'ÉIE et l'ÉES dans l'ÉIS et l'analyse des coûts et avantages et d'autres outils d'évaluation économique et sociale ; et
- «en aval» vers la gestion de l'environnement – en associant l'évaluation environnementale à la prise en compte et l'audit de l'environnement.



7

**Encadré 3 : Impacts environnementaux mondiaux et à grande échelle**

La liste suivante reprend huit grands problèmes environnementaux mondiaux. Identifier ceux qui sont importants sur le plan régional ou local :

- changement climatique – selon les prévisions, la température moyenne de la Terre devrait augmenter de 1,4 à 5,8 degrés C au cours des 100 prochaines années
- perte de diversité biologique – selon les estimations, les taux actuels d’extinction des espèces seront 50 à 100 fois plus élevés que le taux naturel attendu
- appauvrissement de l’ozone stratosphérique – la diminution varie de 60 % au-dessus de l’Antarctique (au printemps) à 3-5 % à des latitudes tempérées (moyenne annuelle)
- alimentation en eau douce et qualité – un tiers de la population mondiale vit dans des zones à contraintes hydriques ; ce taux devrait passer à deux tiers d’ici 2005
- dégradation du sol et désertification – selon les estimations, un quart de la surface terrestre sera affecté, principalement les parcours arides, mais aussi des terrains agricoles irrigués et non irrigués
- déboisement et exploitation non durable – 12 à 15 millions d’hectares perdus chaque année dans le monde suite à la conversion, la pollution et l’abattage
- dégradation maritime et pêche excessive – zones côtières et océans menacés par la surcharge nutritive et les contaminants à l’état de trace ; de nombreuses pêcheries importantes sont classées comme surexploitées
- polluants organiques persistants – produits chimiques qui s’accumulent dans les tissus adipeux à différents niveaux de la chaîne alimentaire, risques associés à l’exposition à certaines substances, augmentent dans le monde entier suite à leur transport à grande distance

Sources : PNUE, NASA et Banque mondiale (1998)

**Décrire les aspects et problèmes élémentaires rencontrés lors de l’orientation «en amont» de l’ÉIE vers l’évaluation intégrée des impacts et celle de la durabilité. Indiquer si et dans quelle mesure celles-ci sont pertinentes ou applicables à la situation locale, le cas échéant à l’aide des résultats de l’Analyse des besoins en formation.**



**8 & 9**

Le déplacement «en amont» vers des formes plus intégrées d’évaluation des impacts étend le type d’effet et la portée des liens à prendre en considération. Une évaluation intégrée tient compte des conséquences économiques, environnementales et sociales d’actions et d’options proposées, y compris des mesures pour réduire les effets défavorables et augmenter les effets positifs. Les décideurs doivent aussi réfléchir aux conséquences de leurs choix dans un cadre de valeurs et de critères plus large qu’auparavant. La Commission mondiale des barrages déclare qu’un changement de processus décisionnel s’impose pour concilier des objectifs et considérations opposés (voir Encadré 4).



Une approche intégrée de l'évaluation des impacts peut être mise sur le même pied que l'évaluation de la durabilité, notamment si elle se base sur des objectifs, principes, critères et indicateurs de développement durable. Ces aspects se trouvent dans l'Agenda 21, d'autres accords de Rio et des stratégies nationales pour un développement durable et permettent d'identifier les impacts économiques, environnementaux et sociaux pertinents dont il convient de tenir compte. Lors de l'exécution d'une évaluation intégrée de propositions de développement, ces caractéristiques sont désignées comme des 'enjeux' triples : faisabilité économique, capacité environnementale et équité sociale. Leur définition aide à clarifier les coûts réels et les compromis en jeu dans une situation particulière.

Ce processus facilite une prise de décision *équilibrée*, en garantissant que le développement économique ne s'opère pas aux dépens de l'environnement ni de la population. Une évaluation intégrée comporte de multiples objectifs et considérations. C'est à la fois la seule façon de progresser en direction d'un développement plus durable et l'un des plus grands défis pour y parvenir. Les efforts déployés pour réaliser plusieurs objectifs à la fois empêchent en général de maximiser l'un d'entre eux et vice versa. Par exemple, un programme d'irrigation visant à optimiser la production agricole peut avoir des impacts environnementaux et sociaux considérables et le fait d'éviter et de minimiser ces effets risque de réduire considérablement la production envisagée.

En principe, une évaluation intégrée exige que les considérations économiques, environnementales et sociales soient placées sur le même plan et prises en compte simultanément dans la prise de décision de développement. Caractéristiques-clés de cette approche :

- tous les impacts et coûts associés à des propositions et alternatives majeures de développement doivent faire l'objet d'une analyse intégrale et systématique afin d'optimiser le choix effectué ; et
- toutes les propositions approuvées doivent répondre à des objectifs économiques, environnementaux et sociaux à un certain seuil ou niveau minimum pour correspondre à la notion de développement durable.

Le PNUE a récemment encouragé l'évaluation intégrée de politiques se rapportant au commerce et d'accords de libéralisation. En menant des négociations commerciales, peu de gouvernements accordent une attention suffisante aux effets à grande échelle de celles-ci sur l'économie, l'environnement et la société ou aux mesures pour les traiter et les réglementer. Un manuel de référence PNUE a été élaboré à ce sujet. Il convient de consulter ce manuel ainsi que le volume l'accompagnant (*Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach*) en présentant ce module. Cette approche d'évaluation intégrée recommandée par le manuel de référence est résumée dans l'Annexe 1.

Certaines ÉIE correspondent déjà à des évaluations intégrées en incluant la prise en compte d'impacts sociaux, sur la santé et certains types d'impacts économiques (pour plus de détails sur les méthodes et instruments utilisés, voir Thème 6 – *Analyse d'impact*). L'ÉIE et l'ÉES doivent toutefois comparer

systématiquement les propositions de développement aux 'enjeux' environnementaux ou expliciter des critères de durabilité. Dans ce contexte, l'ÉIE et l'ÉES s'attachent à maintenir la capacité et l'intégrité de systèmes naturels plutôt qu'à minimiser les impacts.

Il est possible d'instaurer un cadre de travail dans ce but en :

- identifiant des objectifs et critères de durabilité tels qu'ils sont exprimés dans la politique gouvernementale ;
- appliquant le principe de prudence basé sur la hiérarchie consistant à éviter, atténuer et compenser les impacts (voir Thème 7 - *Atténuation et gestion des impacts*) ; et
- appliquant le principe du pollueur payeur afin d'exiger une compensation 'en nature' pour les impacts résiduels qu'il est impossible d'atténuer ou d'éviter.

#### **Encadré 4 : Nouvelles approches de la prise de décision de développement proposées par la Commission mondiale des barrages**

La Commission mondiale des barrages estime qu'un changement radical dans la prise de décision de développement s'impose s'il s'agit de concilier les impacts environnementaux, économiques et sociaux de propositions majeures. Elle recommande cette action en introduisant de nouveaux points de vue et critères, en établissant des processus qui créent un consensus à propos des options sélectionnées et en basant les décisions sur cinq valeurs-clés ou tests. Ces valeurs sont l'équité, l'efficacité, la prise de décision participative, la durabilité et la responsabilité.

L'application de ces valeurs-clés à la prise de décision exige un processus ouvert, transparent et global, sous-entendant la poursuite d'un résultat négocié. Une approche en trois étapes est adoptée pour reconnaître les droits, évaluer les risques et concilier des besoins et droits opposés.

- Premièrement, clarifier les prétentions et droits pouvant être affectés par une proposition de développement et des alternatives. C'est une condition préalable à l'identification de parties prenantes légitimes qui peuvent prétendre à un rôle officiel dans le processus de consultation et négocier des accords spécifiques sur le partage des bénéfices et la compensation de pertes.
- Deuxièmement, identifier et évaluer les risques et impacts majeurs sur la vie et les moyens de subsistance de la population. Leur enjeu dans la décision de développement doit être proportionnel à leur exposition au risque, en étendant la notion de risque aux personnes involontairement affectées par une proposition et à l'environnement en tant que bien public.
- Troisièmement, faire intervenir des porteurs et initiateurs de risques dans la négociation d'un résultat équitable pour les questions en jeu. Une reconnaissance préalable des droits et de l'évaluation des risques jette les bases d'une prise de décision circonstanciée et légitime sur des propositions de développement majeures qui ont des impacts profonds.

Source : Commission mondiale des barrages (2001)

**Décrire les aspects et problèmes élémentaires rencontrés dans l'orientation «en aval» de l'ÉIE vers la gestion environnementale intégrée. Indiquer si et dans quelle mesure ils sont pertinents ou applicables à la situation locale, le cas échéant à l'aide des résultats de l'Analyse des besoins en formation.**



11 &amp; 12

Le glissement «en aval» vers la gestion environnementale étend la portée des impacts à prendre en considération. Une attention particulière est accordée à tous les impacts sur l'environnement, pas uniquement à ceux associés aux développements proposés. Des activités économiques existantes, de l'économie agricole de subsistance à la production industrielle, sont bien plus importantes que de nouveaux projets dans leur contribution à l'épuisement des ressources et à la détérioration écologique. S'il s'agit de les évaluer et de les gérer systématiquement, le lien et l'interaction entre les problèmes et impacts environnementaux doit se situer sur une échelle plus large, dans des cadres à plus long terme que ceux réalisables avec une ÉIE et une ÉES d'actions proposées.

La gestion environnementale d'installations commerciales et industrielles, de produits et services fait l'objet d'une attention particulière. Ces dernières années, des entreprises du monde entier ont mis en place leurs propres systèmes de gestion de l'environnement (SGE) conformément aux principes et spécifications fixés par les normes ISO 14000. Dans ce cadre, un SGE décrit les procédures, responsabilités, outils et pratiques qu'une organisation doit suivre pour gérer ses impacts environnementaux (voir Encadré 5). La norme ISO 14001 est largement considérée comme fournissant une approche efficace de la gestion environnementale au commerce et à l'industrie.

La plupart des entreprises du secteur privé ne sont pas agréées ISO 14001 et peu de petites et moyennes entreprises y adhèrent. De plus, de nombreuses autres activités économiques ne sont soumises à aucune forme de gestion et de contrôle de l'environnement. L'*UNEP Global Environmental Outlook (GEO-2000)* cite le manque de cadres et d'instruments politiques appropriés pour la gestion environnementale intégrée (GEI) comme l'une des raisons pour lesquelles 'de nombreux problèmes nécessitent maintenant un traitement d'urgence'.

Trois problèmes majeurs sont identifiés comme des obstacles à la réalisation de la GEI :

- lacunes dans les connaissances – GEO-2000 montre qu'un manque d'évaluation et de contrôle intégraux empêche toujours la prise de décision et la réglementation en matière d'environnement ;
- manque de traitement des racines profondes – les instruments politiques se concentrent encore sur des impacts spécifiques au lieu de considérer les effets cumulatifs de tendances démesurées dans la population, la consommation et la technologie ; et

**Thème 15**  
**Orientations futures**

- besoin d'une meilleure coopération – GEO-2000 et le rapport de la Commission mondiale des barrages soulignent l'importance d'engager toutes les parties prenantes dans la gestion de l'environnement (Encadré 4 ci-dessus).



11 & 12

La combinaison d'instruments politiques établis constitue la base d'un système de gestion de l'environnement complet et centré sur les effets :

- *responsabilité environnementale* – enregistrer les changements des ressources dans les comptes de revenus nationaux afin de montrer le coût véritable de l'épuisement et de la pollution ;
- *évaluation environnementale* – analyser les impacts environnementaux de propositions de développement majeures et atténuer leurs effets défavorables ; et
- *audit environnemental* – vérifier si des pratiques commerciales et industrielles existantes respectent les réglementations et normes environnementales.

La comptabilité environnementale offre un moyen d'évaluer la richesse réelle d'un pays. C'est un instrument macro-politique qui indique des tendances importantes liées à la durabilité, à l'épuisement des ressources et à la détérioration de l'environnement. L'utilisation de ressources non durables est traitée comme une dépréciation et présentée comme une déduction du revenu national ou du produit national brut. L'ajustement net réalisé doit refléter le taux auquel l'abattage d'arbres ou la pêche dépasse la régénération naturelle. Même s'il est discutable, ce dispositif de comptabilité met en évidence la surexploitation de ressources naturelles, en montrant que de nombreux pays sont plus pauvres que ne le suggèrent les comptes économiques traditionnels.

Les audits environnementaux ont des objectifs différents. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre de plans de gestion de l'environnement pour des projets soumis à l'ÉIE, par exemple pour vérifier si les impacts correspondent aux prévisions et si les mesures d'atténuation donnent les résultats escomptés (voir Thème 11 – *Mise en œuvre et suivi*). D'autres formes d'audit environnemental sont largement répandues dans l'industrie et le commerce, où elles servent à examiner les risques et responsabilités environnementaux et à vérifier si les pratiques et performances environnementales d'une société répondent aux normes en vigueur.

#### Encadré 5 : Composantes et instruments des SME

La norme ISO 14000 comprend un cadre reconnu au plan international pour permettre au commerce et à l'industrie de gérer l'impact environnemental de leurs activités, produits et services. Les systèmes de management de l'environnement (SME) certifiés ISO 14001 fournissent un régime cohérent afin de garantir aux entreprises que leurs opérations sont conformes aux lois, réglementations et objectifs en vigueur. Une approche commune de planification, d'exécution, de vérification et de mesure est adoptée pour contrôler et atténuer les impacts environnementaux en interne, au sein d'une entreprise, et en externe, dans la chaîne d'approvisionnement de grandes sociétés.

La norme ISO 14000 est toujours en cours de développement. Certaines normes ont été publiées, d'autres sont en cours de finalisation. La série se compose de plusieurs éléments :

- *Systèmes de management de l'environnement* – ISO 14001 spécifie les exigences selon lesquelles un SGE peut obtenir une certification tiers indépendante. D'autres normes fournissent des directives sur les principes de SGE et leur application (ISO 14004), définissent des termes (ISO 14050) et identifient des critères pour le contrôle des performances (ISO 14031).
- *Audits environnementaux* – trois normes se rapportent à des directives (ISO 14010), procédures d'audit d'un SGE (ISO 14011) et critères de qualification pour des praticiens (ISO 14012).
- *Eco-étiquetage* – ce terme décrit les informations destinées aux acheteurs et consommateurs, placées sur des produits afin de signaler leur impact environnemental. Les normes couvrent des principes d'éco-étiquetage (ISO 14020), des codes de pratique pour revendications vertes (ISO 14021) et procédures d'étiquetage (ISO 14024).
- *Analyse du cycle de vie* – l'ACV est un instrument d'analyse systématique de l'impact d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie. Les principes et phases de l'ACV sont exposés dans ISO 14040.

**Conclure en examinant les étapes et mesures nécessaires pour renforcer l'ÉIE et l'ÉES au niveau local. Demander aux participants la façon de mener celles-ci vers les approches intégrées présentées ci-dessus.**



12

L'ÉIE seule et même avec l'ÉES ne suffit pas pour traiter l'échelle et la portée de problèmes environnementaux causés par une croissance économique accélérée. La nécessité d'adopter des approches plus intégrées, comprenant une série d'instruments, pour traiter les causes multiples de la dégradation environnementale est désormais reconnue. Il faudra du temps pour accéder à cette étape et il faut s'attendre à une progression variable d'un pays à l'autre.

En attendant, des étapes et mesures incrémentielles pour améliorer la pratique de l'ÉIE et de l'ÉES peuvent contribuer à y parvenir. Les exigences et opportunités spécifiques applicables au niveau local peuvent être établies via le processus mis en place au préalable et l'utilisation des résultats de l'Analyse des besoins en formation. Quelques conseils tirés de l'expérience internationale sont fournis en dessous de directives générales.

Facteurs d'amélioration immédiate de la pratique de l'ÉIE (et de l'ÉES) :

- une meilleure information sur la pratique de l'ÉIE, p. ex. leçons tirées de l'expérience et mises à jour de développements dans la législation et les processus ;
- une meilleure formation à l'ÉIE, de préférence dans le cadre d'une stratégie globale de développement des capacités et/ou de développement professionnel continu ; et

**Thème 15**  
**Orientations futures**

- de meilleures directives sur les bonnes pratiques de l'ÉIE, qui montrent au lieu de simplement mentionner le mode d'application de principes et procédures pour résoudre des problèmes et informer le public sur la prise de décision.

Dans un avenir proche, il serait possible d'améliorer les processus d'ÉIE en :

- renforçant les vérifications et bilans procéduraux pour l'assurance qualité et le contrôle, en tenant compte de maillons de sécurité reconnus (p. ex. définition du champ de l'étude d'impact et suivi) ;
- insistant sur le contrôle et d'autres instruments de mise en œuvre et de réalisation du projet ;
- encourageant l'extension et l'adoption à grande échelle de l'ÉES et en l'adaptant aux exigences de pays en développement ;
- encourageant l'apprentissage sur le tas, notamment lors de l'application de l'ÉIE et de l'ÉES à de nouveaux secteurs ou problèmes ; et
- renforçant les compétences essentielles et encourageant les nouvelles aptitudes (par une information, une formation et des directives meilleures que celles mentionnées ci-dessus).

A moyen terme, il serait possible d'affiner l'ÉIE et l'ÉES comme des mécanismes d'assurance de la durabilité en :

- coordonnant ces processus en amont avec une évaluation économique et sociale et en aval avec des instruments SGE ;
- élaborant des cadres opérationnels de durabilité environnementale qui serviront à vérifier la cohérence de propositions de développement ;
- élaborant des cadres opérationnels de durabilité environnementale, économique et sociale qui serviront à mener une évaluation de l'impact intégrée ou du coût total de propositions de développement ; et
- les appliquant à des secteurs mis au premier plan, en particulier ceux qui ont des impacts globaux et à facettes multiples comme le commerce, les investissements financiers et le transfert de technologies.

---

**Terminer cette section en attirant l'attention du groupe sur le document « *Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach* », un volume produit en parallèle à ce Manuel. Encourager aussi la création de réseaux entre les parties prenantes de l'EE et l'utilisation de réseaux électroniques comme ceux énumérés dans la section Contacts au début de ce manuel afin d'établir des contacts, d'accéder à de nouvelles études de cas et de télécharger d'autres informations et matériel pédagogique. Donner des directives pour accéder à ces réseaux (voir détails au verso de la page de titre du manuel).**

---



## Annexe 1 : Cadre pour l'évaluation intégrée appliquée à la politique commerciale.

### Pourquoi entreprendre une évaluation intégrée de propositions commerciales ?

Cette approche a un certain nombre d'objectifs interdépendants :

- clarifier les liens entre l'environnement, le commerce et le développement ;
- informer les décideurs sur les problèmes-clés dont il convient de tenir compte dans les négociations commerciales ;
- concevoir des options et des formules politiques qui intègrent l'environnement dans des accords et actions proposés ; et
- augmenter la transparence du processus de création de politiques.

### Quels sont les principaux objectifs et avantages d'une évaluation intégrée ?

L'objectif principal d'une évaluation intégrée est de faciliter une prise de décision circonstanciée et équilibrée à l'appui d'un développement durable. Ce processus indique des réponses politiques appropriées pour atténuer des impacts dommageables d'actions proposées sur l'environnement ou la société ou promouvoir les effets positifs. Il est possible, par exemple, de modifier des accords commerciaux avant ou après la mise en œuvre ou d'adopter des politiques «complémentaires» qui encouragent simultanément les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ces politiques sont applicables au niveau national, régional ou mondial.

### Comment mener une évaluation intégrée ?

Une approche en cinq étapes de l'exécution d'une évaluation intégrée est présentée ci-dessous. Ce cadre identifie un ensemble d'options à utiliser selon une situation particulière, le niveau de ressources et le jeu de priorités.

*Etape 1 : Identification de l'objectif et de la portée.* Il est important de déterminer si une évaluation intégrée couvrira tous les objectifs énumérés ci-dessus ou certains d'entre eux. La définition du champ de l'étude d'impact peut aider à définir les problèmes principaux, les limites d'impacts environnementaux et sociaux potentiels et les relations avec d'autres secteurs politiques (voir Thème 5 - *Définition du champ de l'étude*). Un examen des problèmes commerciaux, par exemple, pourrait inclure les relations avec les taux de change et d'intérêt, les investissements, la répartition des revenus et les dispositions en matière de régime foncier.

*Etape 2 : Conception d'une évaluation intégrée.* Parmi les problèmes-clés à déterminer au début du processus, il faut citer : la durée de l'évaluation, les parties prenantes et la participation du public, la disponibilité des données

et les sources, la méthodologie et les moyens de consultation ainsi que l'identification d'indicateurs pertinents pour un développement durable. Ces considérations seront motivées par le rôle et l'objectif d'une évaluation intégrée (Etape 1). Dans le cas de négociations commerciales, par exemple, il existera des différences importantes entre le contrôle ex-ante (prospectif) et ex-post (rétrospectif) des impacts environnementaux et sociaux.

*Etape 3 : Utilisation de méthodes et techniques.* Il existe un grand nombre de méthodes et de techniques pour mener une évaluation intégrée. Beaucoup d'entre elles sont bien établies et déjà utilisées dans l'ÉIE, l'ÉIS et l'évaluation économique. Il convient d'accorder une attention particulière à l'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux dont il est difficile d'établir le coût et aux moyens de les pondérer à l'aide de compromis. L'utilisation de méthodes appropriées est décrite dans le Thème 6 – *Analyse d'impact* et le Thème 13 – *Evaluation de l'impact social*.

*Etape 4 : Réponse politique.* Le passage de l'analyse à la politique est une étape cruciale exécutée en général avec peu ou pas de directives pratiques ou d'éléments sur l'influence exercée par des parties prenantes clés sur le processus décisionnels. En ce qui concerne le commerce, il existe un large éventail de réponses politiques possibles. Pour les objectifs présents, ces réponses peuvent se classer en deux grandes catégories : la modification et l'extension d'un accord commercial ou d'une politique par l'intégration de garanties sociales ; et l'instauration de politiques complémentaires afin d'améliorer les effets positifs et d'atténuer les impacts défavorables.

*Etape 5 : Contrôle et évaluation.* Après l'introduction de politiques complémentaires, il est prudent de contrôler et d'évaluer leur efficacité en traitant les impacts environnementaux et sociaux. Un système de suivi des impacts peut se baser sur un jeu d'indicateurs identifiés à l'Etape 2. Ce système exigera la mise en place de certaines ressources et dispositions institutionnelles afin de superviser systématiquement le contrôle et de garantir le traitement d'impacts imprévus.

*Source : PNUE (2001)*



## Références

Les références suivantes ont été citées directement, adaptées ou utilisées comme sources principales pour des parties essentielles de ce thème.

Banque mondiale (2001), *Environment Matters*. Département Environnement, Banque mondiale, Washington, D.C. ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org))

Commission mondiale des barrages (2000), *Dams and Development: A New Framework for Decision-Making*. Earthscan, Londres. ([www.unep-dams.org](http://www.unep-dams.org))

PNUE (1999), *Global Environment Outlook – GEO 2000*. Earthscan, Londres.

PNUE (2001), *Reference Manual for the Integrated Assessment of Trade Related Policies*. Service Économie et Commerce, Genève, ([www.unep.ch/etb/publications/IntAssessment.php](http://www.unep.ch/etb/publications/IntAssessment.php))

PNUE, NASA et Banque mondiale (1998), *Improving Our Planet, Securing Our Future*. PNUE, Nairobi, Kenya ([www.unep.org](http://www.unep.org))

Sadler B. (1996), *Environmental Assessment in Changing World: Evaluation Practice to Improve Performance*. (Rapport final de l'étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale). Agence canadienne pour l'évaluation environnementale et Association internationale pour l'évaluation des impacts, Ottawa.

Sadler B. (1999), A Framework for Environmental Sustainability Assessment and Assurance. Dans Petts J. (éd.), *Handbook of Environmental Impact Assessment* (Vol. 1, p. 12-32). Blackwell Science Ltd, Londres, Royaume-Uni.

---

## Lectures complémentaires

*Environmental Assessment Yearbook 2001*. Institute of Environmental Management and Assessment and EIA Centre, Université de Manchester, Lincoln, Royaume-Uni.

Kirkpatrick C. et Lee N. (éd.), *Sustainable Development and Integrated Appraisal in a*

## Activités pédagogiques

*Les activités de formation sont plus instructives si elles sont basées sur un projet local. Envisager d'inviter les participants potentiels à la formation à faire une présentation s'ils ont des compétences dans ce domaine de l'ÉIE.*

### Thèmes de discussion

- 15-1 Quelles sont les tendances de la société, de l'environnement et de l'économie qui portent sur les orientations et défis futurs de l'ÉIE ?
- 15-2 Quels sont les facteurs qui, selon vous, influenceront le plus le développement de l'ÉIE au niveau local dans les cinq à dix prochaines années ?
- 15-3 Quels sont les principaux obstacles au changement du système d'ÉIE au niveau local ? Comment surmonter ces obstacles ? Quel rôle le développement des capacités pourrait-elle jouer ?
- 15-4 Identifier certaines des implications du développement durable pour les orientations futures du processus et de la pratique de l'ÉIE au niveau local.
- 15-5 Examiner la faisabilité de l'orientation en amont de l'ÉIE vers l'évaluation de la durabilité et en aval vers la gestion environnementale intégrée.

### Thèmes d'intervention

- 15-1 Inviter un intervenant à définir les défis locaux, régionaux et mondiaux que l'ÉIE devra relever dans les dix prochaines années.

## Activité de groupe 15-1 : Orientations futures

---

Si nécessaire, utiliser le cadre et le processus d'examen des orientations futures afin d'identifier les étapes pratiques qui pourraient être suivies pour établir les cadres de l'évaluation intégrée.

---



1

### Utilisation de l'ÉIE pour s'orienter vers le développement durable

- l'ÉIE est un instrument de fondation
  - l'ÉIE est un processus expérimenté et testé
  - l'ÉIE est une exigence légale dans de nombreux pays
  - l'ÉIE est déjà un instrument global
  - l'ÉIE est bien positionnée pour les prochaines étapes
  - l'ÉIE convient pour le développement des capacités
- 



2

### Utilisation de l'ÉES pour s'orienter vers le développement durable

- l'ÉES ajoute de la valeur à l'instrument de fondation
  - l'ÉES complète et étend l'ÉIE
  - l'ÉES est adoptée par des pays plus nombreux
  - l'ÉES aborde des alternatives importantes
  - l'ÉES est une étape vers l'évaluation globale d'options
- 



3

### Réalités actuelles

- renforcement des besoins élémentaires d'ÉIE dans de nombreux pays en développement
  - l'ÉES encore utilisée principalement par des pays développés
  - l'ÉIE et l'ÉES doivent réaliser leur potentiel intégral
  - considération limitée des changements globaux, à grande échelle
  - la pratique courante fournit un niveau minimum 'd'assurance durabilité'
- 



4

### Défis émergents

- nouveaux défis lancés par la mondialisation
  - impacts environnementaux devenant plus importants, plus complexes
  - difficulté croissante à prédire et atténuer les impacts
  - glissement vers une évaluation adaptable et globale
  - accent mis sur l'approche prudente plutôt que prévisionnelle
  - utilisation de la meilleure méthode d'évaluation pour identifier des marges sûres
  - soutien apporté par le contrôle, l'audit et d'autres vérifications
- 



5

### Considération d'orientations futures étape par étape

- Etape 1 : Que doit-il se passer dans l'idéal ?
    - identifier les changements nécessaires du programme national de développement durable
  - Etape 2 : Que se passera-t-il probablement ?
    - examiner les objectifs et tendances de développement applicables au niveau local
-

- Etape 3 : Que pourrait-il se passer avec le développement des capacités ?  
- tirer des conclusions basées sur les stratégies en place ou en suspens



6

### Tendances-clés et impératifs pour un développement durable

- *impacts* – taux et échelle d'un changement global sans précédent
- *forces motrices* – croissance démographique, accroissement de la consommation et de la technologie
- *réponse* – évaluer systématiquement et globalement les liens
- *durabilité* – concilier les objectifs environnementaux, économiques et sociaux



7

### Deux grandes orientations pour l'ÉIE et l'ÉES

- «en amont» vers l'évaluation de la durabilité par l'intégration de l'ÉIE et de l'ÉES dans d'autres instruments d'évaluation des impacts
- «en aval» vers la gestion de l'environnement par la combinaison d'instruments d'évaluation, de comptabilité et d'audit.



8 &amp; 9

### Aspects et problèmes de l'évaluation de la durabilité

- analyse du coût total de propositions de développement
- s'aligne sur l'évaluation intégrée des impacts
- identifie les effets économiques, environnementaux et sociaux
- intègre des objectifs, principes et critères de durabilité
- clarifie les compromis et facilite une prise de décision équilibrée
- le triple enjeu doit être atteint à un niveau minimum
- nouvelle approche nécessaire pour la prise de décision
- exemples d'applications :  
- évaluation de la durabilité commerciale
- cadre pour l'assurance et l'évaluation environnementales
- valeurs et critères essentiels pour la prise de décision



11 &amp; 12

### Aspects et problèmes de la gestion environnementale intégrée (GEI)

- concentration sur des impacts environnementaux de toutes les actions de développement
- attention particulière accordée aux opérations commerciales et industrielles
- les SGE certifiés ISO 14001 concernent les grandes entreprises
- de nombreuses activités et entreprises ne sont pas soumises à un contrôle
- manque de cadre et d'instruments de GEI
- composantes de base du système GEI :  
- comptabilité environnementale pour évaluer les coûts de l'épuisement

Thème 15

Orientations futures

des ressources et les dommages

- évaluation environnementale pour fournir une assurance durabilité
- audit environnemental pour vérifier la conformité et les performances



12

---

### Mesures transitoires pour améliorer la pratique de l'ÉIE et de l'ÉES

- s'orienter vers une approche intégrée pas à pas
  - cette étape prendra du temps
  - les progrès varieront d'un pays à l'autre
  - utiliser ANF pour identifier des exigences prioritaires
  - identifier des améliorations réalisables maintenant
  - identifier des améliorations réalisables à court terme
  - identifier des améliorations qui permettraient de réaliser l'évaluation de la durabilité à moyen terme
-

## Acronymes

ACA	analyse des coûts et avantages
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AER	analyse environnementale régionale
AIEI	Association internationale pour l'évaluation d'impact
AMQEH	action majeure affectant considérablement la qualité de l'environnement humain
ANF	analyse des besoins en formation
CEA	Communauté économique africaine
CE	Communauté européenne
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEs	composantes écosystémiques évaluées
CEQ	Council of Environmental Quality (USA)
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFP	cadre de formulation d'un projet
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)
DIE	déclaration d'impact environnemental
ÉCGI	évaluation, contrôle et gestion des impacts
ÉCV	évaluation du cycle de vie
ÉEC	évaluation des effets cumulatifs
ÉES	évaluation environnementale stratégique
ÉGEA	évaluation et gestion environnementales adaptables
ÉIC	évaluation des impacts cumulatifs
ÉIE	étude d'impact sur l'environnement
ÉIS	évaluation de l'impact sur la santé
EPA	Environment Protection Agency (agence de protection de l'environnement)
ÉPSCD	évaluation de projet pour un système de contrôle du développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FONSI	aucun impact significatif
GEI	gestion environnementale intégrée
GIR	gestion intégrée des ressources
NEPA	National Environmental Policy Act
NEQA	National Environmental Quality Act (Thaïlande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisations non gouvernementales
PAS	programmes d'ajustement structureaux
PDR	plans de développement régionaux
PCE	plan de contrôle environnemental
PGE	plan de gestion environnementale
PNAE	Plan national d'action environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SE	supervision environnementale

SEU	seuils environnementaux ultimes
SGE	stratégie de gestion environnementale
SGE	système de gestion environnementale
SIG	Système d'information géographique
SMC	Stratégie mondiale de la conservation
SNDD	stratégies nationales de développement durable
TdR	termes de référence
USAID	Agence américaine pour le développement international

## Glossaire

### **abiotique**

Milieu où la vie est impossible, p. ex. rochers ou minéraux.

### **alternative**

Une action possible en remplacement d'une autre, qui répondrait aux mêmes objectifs et besoins de la proposition.

### **analyse des avantages et coûts**

Méthode comparative entre des actions alternatives et les coûts relatifs engagés (techniques, environnementaux et économiques) et avantages relatifs perçus. L'analyse peut comprendre des calculs actualisés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent.

### **analyse des coûts et avantages**

Voir analyse des avantages et coûts.

### **analyse des risques**

Technique utilisée pour déterminer la probabilité ou le risque d'événements dangereux (comme l'émission d'une certaine quantité de gaz toxique) et les conséquences probables. Développée à l'origine pour une utilisation dans l'industrie nucléaire et chimique où certains événements possibles, à faible probabilité d'apparition, pourraient avoir des conséquences extrêmement graves. Des tentatives d'utilisation de concepts provenant de l'analyse des risques ont été faites afin de caractériser les impacts environnementaux dont l'occurrence et la nature ne sont pas faciles à prévoir avec exactitude.

### **réduction**

La mise en œuvre volontaire de décisions ou d'activités conçues pour atténuer les impacts indésirables d'une action proposée sur l'environnement concerné.

### **audit**

Voir audit environnemental.



**audit environnemental**

Processus centré sur une installation, structure ou activité existante qui sous-entend une évaluation systématique et périodique de la gestion environnementale afin de contrôler objectivement les performances d'une organisation, d'une gestion ou d'un équipement dans le but de protéger l'environnement.

**biodiversité**

Voir diversité biologique.

**biote**

Tous les organismes, y compris les animaux, plantes, champignons et micro-organismes se trouvant dans un milieu donné.

**biophysique**

La partie de l'environnement qui ne tire pas son origine d'activités humaines (p. ex. processus biologiques, physiques et chimiques).

**capacité de charge**

Le taux de consommation de ressources et de rejet de déchets pouvant être soutenue indéfiniment dans une région à impact sans empêcher peu à peu la bioproductivité et l'intégrité écologique.

**changement d'état de base**

Etat existant de l'environnement prévu qui ne suppose aucun développement. La situation de base prévue, plutôt que l'état existant au moment de l'ÉIE est en théorie celle qu'il convient de comparer à l'état de l'environnement prévu qui suppose une action de développement.

**cohérence dans l'ÉIE**

Objectif visant à réaliser la coordination de procédures, directives, normes et critères d'ÉIE par les parties prenantes dans les propositions de financement ou d'approbation.

**compensation**

Compromis entre différentes parties affectées par des propositions à la satisfaction mutuelle de tous les intéressés.

**comptabilité des ressources naturelles**

Transformation de données sur des éléments environnementaux (composantes et processus) et des ressources renouvelables/non renouvelables en données comparables à celles de l'économie. Intégration des données environnementales dans le jeu standard de comptes économiques (p. ex. produit national brut) utilisés dans l'élaboration de politiques gouvernementales.

**consultation du public**

Voir implication du public.

**contrôle**

Activité qui sous-entend une observation répétée, selon un programme prédéfini, d'un ou de plusieurs éléments de l'environnement afin de détecter leurs caractéristiques (état et tendances).

**contrôle des impacts**

Contrôle des variables environnementales/sociales/de la santé dont le changement est attendu après la réalisation d'un projet, afin de déterminer si les changements observés sont dus au projet seul et non à d'autres influences externes.

**décideur**

La personne chargée d'affecter des ressources ou d'approuver une proposition.

**définition du champ de l'étude d'impact**

Une activité précoce et ouverte pour identifier les impacts probablement significatifs et exigeant des recherches pendant le déroulement de l'ÉIE.

Peut aussi servir à :

- identifier des concepts/sites de projet alternatifs à évaluer ;
- acquérir des connaissances locales du site et des environs ; et
- préparer un plan pour l'implication du public.

Les résultats de la définition du champ de l'étude d'impact servent souvent à préparer des Termes de référence pour l'ÉIE.

**diversité biologique**

La vie sous toutes ses formes, les plantes, animaux et micro-organismes différents, les gènes qu'ils contiennent et les écosystèmes qu'ils constituent. Ce concept est en général examiné à trois niveaux : diversité génétique, diversité des espèces et diversité de l'écosystème.

**écosystème**

Un complexe dynamique de plantes, animaux, champignons et microorganismes et associé à un environnement non vivant qui interagit comme unité écologique.

**endémique**

Qui sévit constamment dans une région ou un milieu.

**environnement**

Il n'existe pas de définition de l'environnement généralement reconnue dans l'ÉIE. Ce terme désigne de plus en plus le tissu complexe de relations entre des composantes abiotiques et biotiques qui maintiennent la vie sur terre, y compris les aspects sociaux/de santé de l'existence humaine.

**équipe interdisciplinaire**

Un groupe de personnes venant de divers horizons et coopérant pour

garantir l'utilisation intégrée des sciences naturelles et sociales et la présentation graphique de l'environnement dans le planning et la prise de décision qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement humain.

### **état des rapports environnementaux**

Rapports qui fournissent une évaluation des conditions de l'environnement, des pressions sur l'environnement et les réponses de l'environnement à ces pressions.

### **étude préalable**

Activité préliminaire lancée pour classer les propositions selon le niveau d'évaluation qui doit se produire.

### **études de base**

Travail effectué pour collecter et interpréter des informations sur l'état/les tendances de l'environnement existant.

### **évaluation de l'impact social**

La composante de l'ÉIE affectée par des changements de structure et de fonctionnement d'ordres collectifs, en particulier les changements qu'un développement pourrait apporter aux relations sociales, à la communauté (population, structure, stabilité, etc.), à la qualité et au mode de vie, à la langue, aux rites, processus politiques/économiques, attitudes/valeurs. Il peut parfois inclure des impacts sur la santé.

### **évaluation de l'impact sur la santé**

Composante de l'ÉIE qui se concentre sur les impacts d'actions de développement sur la santé. La plus grande attention est accordée à la morbidité et à la mortalité, mais on utilise de plus en plus souvent la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à savoir l'état de 'bien-être social, physique et psychologique et pas seulement l'absence de maladie', pour orienter ce type de travail d'évaluation.

### **évaluation de l'impact sur l'environnement (ÉIE)**

L'identification, la prévision et l'évaluation systématiques, reproductibles et interdisciplinaires, l'atténuation et la gestion d'impacts à partir d'une proposition de développement et de ses alternatives acceptables. Parfois appelée évaluation environnementale.

### **évaluation des effets cumulatifs**

L'évaluation de l'impact sur l'environnement résultant de l'impact incrémentiel d'une action qui s'ajoute à d'autres actions passées, présentes ou légitimement prévisibles, quelle que soit l'agence ou la personne qui entreprend ces actions. L'impact cumulatif peut résulter d'actions mineures individuellement, mais considérables collectivement qui se déroulent sur une période donnée.

**évaluation environnementale**

Voir évaluation de l'impact sur l'environnement.

**évaluation environnementale stratégique**

Processus officiel d'analyse systématique des effets environnementaux de politiques, plans, programmes de développement et d'autres actions stratégiques proposées. Le processus étend les objectifs et principes de l'ÉIE au-delà du niveau du projet et si des alternatives majeures sont encore possibles.

**évaluation/examen initiaux de l'environnement**

Un rapport contenant une évaluation préliminaire succincte des types d'impacts qui ont découlé d'une action. Souvent utilisé comme processus d'étude préalable pour déterminer si des propositions doivent subir une ÉIE à grande échelle.

**faune**

Tous les animaux vivant dans une région donnée.

**flore**

Toutes les plantes se trouvant dans une région donnée.

**gestion de l'environnement**

Gestion de l'utilisation productive de ressources naturelles sans réduire leur productivité et qualité.

**hiérarchisation**

Traitement de problèmes et d'impacts au niveau approprié de la prise de décision (p. ex. de la politique au projet).

**impact secondaire**

Changements indirects ou induits de l'environnement, la population, la croissance économique et l'utilisation du sol et autres effets environnementaux résultant de ces changements sur l'utilisation du sol, la croissance démographique et économique. Les effets potentiels de changements additionnels susceptibles de se produire ultérieurement ou dans un autre endroit suite à la mise en œuvre d'une action particulière.

**impacts transfrontières**

Tout impact, qui n'est pas exclusivement de nature mondiale, se produisant dans un secteur soumis à la législation d'une Partie et causé par une activité proposée dont l'origine physique se trouve entièrement ou en partie dans un secteur soumis à la législation d'une autre Partie.

**implication du public**

Série de techniques pouvant servir à informer, consulter ou interagir avec des parties prenantes affectées par une proposition.

**jugement de valeur**

Utilisation d'opinions ou de croyances dans l'analyse ou la prise de décision.

**mémorandum d'accord**

Un accord écrit conclu entre deux niveaux ou secteurs gouvernementaux ou plus.

**mesures d'amélioration**

Voir atténuation.

**NEPA**

National Environmental Policy Act, 1969, des USA. Cette loi, qui s'applique aux agences fédérales américaines, a été la première politique à exiger la préparation d'une déclaration de l'impact sur l'environnement prévu d'une proposition. Cette déclaration est depuis lors connue sous le nom de Déclaration d'impact environnemental (DIE).

**niveau d'évaluation**

Voir hiérarchisation.

**parties prenantes**

Les personnes susceptibles d'être affectées par une proposition, p. ex. la population locale, le maître d'ouvrage, des agences gouvernementales, ONG, donateurs et autres.

**plan de gestion de l'environnement**

Voir plan de gestion des impacts.

**plan de gestion des impacts**

Un plan de gestion structuré qui définit les besoins d'atténuation, de contrôle et de gestion résultant d'une évaluation de l'impact sur l'environnement.

**maître d'ouvrage**

Organisation (du secteur privé ou public) ou individu qui envisage de mettre en œuvre une proposition de développement.

**principe de précaution**

Un principe du développement durable selon lequel, en cas de menaces de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas être utilisée pour justifier le report de mesures de prévention contre la dégradation de l'environnement.

**processus/décision discrétionnaire**

Un processus ou une décision que le décideur est en mesure d'adopter en fonction d'une préférence personnelle.

**processus écologiques**

Processus qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité écosystémique. Les quatre principaux processus écologiques sont : le cycle de l'eau, le cycle des substances nutritives, le flux d'énergie et la diversité biologique (comme expression de l'évolution).

**proposition**

Projet, politique, programme, plan ou autre activité.

**propositions de développement**

Large éventail d'activités humaines qui créent (a) des conditions favorables à l'accroissement de la transformation de l'environnement naturel, biophysique afin de fournir les biens et services à la société (p. ex. programmes d'ajustement structureaux, plans de développement 'continus') et (b) des actions produisant directement les biens et services.

**rapport/déclaration d'impact environnemental**

Document qui présente les résultats d'une ÉIE à des décideurs et en général au public.

**ressources**

Tous les biens directement utilisés par les personnes. Une ressource renouvelable peut se renouveler elle-même ou être renouvelée à un niveau constant. Une ressource non renouvelable est une ressource dont la consommation sous-entend nécessairement l'épuisement.

**ressources naturelles**

Éléments ayant une valeur écologique, économique, récréative, éducative et esthétique.

**synergique**

Par leur action conjointe, des éléments séparés produisent un effet plus important que s'ils avaient agi séparément.

**système de gestion de l'environnement**

Une approche structurée pour déterminer, mettre en œuvre et contrôler la politique environnementale par l'utilisation d'un système qui inclut une structure organisationnelle, des responsabilités, pratiques, procédures, procédés et ressources. Souvent exécutée officiellement pour répondre aux exigences de la norme ISO 14000.

**Termes de Référence (TdR)**

Exigences écrites régissant la mise en œuvre de l'ÉIE, les consultations à mener, les données à produire et la forme/le contenu du rapport d'ÉIE. Souvent établis après la définition du champ de l'étude d'impact.